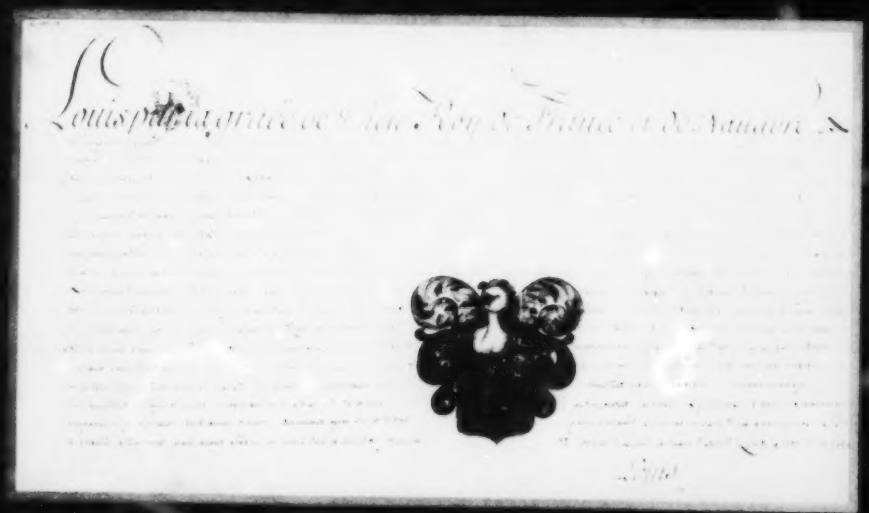

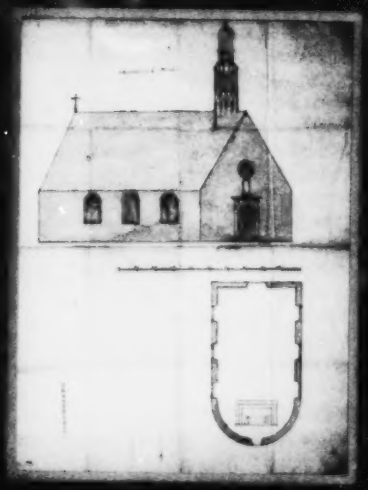

REMARQUES
Les Possessions des Francois sont colorées en Bleu, Celles des Anglois en Jaune, Et celles des Espagnols en Rouge
Fort Francois
Ancien Fort Francois abbandonné
Fort Anglois
Fort Espagnol
ECHELLES
Lieuës communes de France de Vingt cinq au Degré
Lieuës Marines de France et d'Angleterre de Vingt au Degré
Milles d'Angleterre de Soixante au Degré
Ces Parties sont entierement inconnues
On ignore si dans cette Partie ce sont des Terres ou la Mer
LA MER DE L'OUEST
PAIS DES ASSINIBOILES
NATION DU SERPENT
LES CRISTINAUX DES LACS
LAC BOURBON
LES CRISTINAUX
LAC SUPERIEUR
LAC ALEMIPIGON
BAYE DE HUDSON
On peut placer ici les Provinces de QUIVIRA et TEGOUAIO dont on n'a aucunes connoissances certaines
NOUVEAU MEXIQUE
LOUISIANE
APACHERIA
NOUVELLE BISCAYE
GOLFE DU MEXIQUE

GROENLAND
TERRE VERTE
ISLANDE
DETROIT DE DAVIS
DETROIT DE HUDSON
ISLE DE BONNE FORTUNE
LABRADOR
NOUVELLE BRETAGNE
BAYE D'HUDSON
BAYE JAMES
GOLPHE S.t LAURENT
TERRE-NEUVE
CARTE DE
L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE
Depuis le 28. Degré de Latitude jusqu'au 72.
Par M. Bellin Ingenieur de la Marine et du Dépost des Plans, Censeur Royal de l'Academie de Marine, et de la Societé Royale de Londres.
M. DCC. LV.

L'enracinement

Les documents de notre histoire

L'enracinement

Le Canada de 1700 à 1760

André Vachon, m.s.r.c.
avec la collaboration de
Victorin Chabot et André Desrosiers

Archives publiques Canada
Public Archives Canada

92-06641/

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies ou par la poste au :
Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue SA2-129/1-1985-1F
ISBN 0-660-91578-2
Canada : 24,95 $
à l'étranger : 29,95 $
Prix sujet à changement sans avis préalable

Données de catalogage avant publication (Canada)
Vachon, André, 1933-
L'enracinement : le Canada de 1700 à 1760
(Les Documents de notre histoire)

Publié aussi en anglais sous le titre : Taking Root.
Comprend un index.
Cat. MAS no SA2-129/2-1985F (relié)
Cat. MAS no SA2-129/2-1985-1F (br.)
ISBN 0-660-91577-4 (relié). - ISBN 0-660-91578-2 (br.)
1. Canada—Histoire—1663-1713 (Nouvelle-France)—Sources. 2. Canada—Histoire—1713-1763 (Nouvelle-France)—Sources. I. Chabot, Victorin. II. Desrosiers, André. III. Archives publiques Canada. IV. Titre. V. Collection.
FC350.V3 1985 971.01'8 C85-097006-7
F1030.V3 1985

Table des matières

Préface
vii

Introduction
ix

Provenance des documents
xi

Page liminaire
xiii

Historique
1

La guerre de Succession d'Espagne 2
La crise du castor 4
Le traité d'Utrecht 6
Les mesures correctives 7
Concurrence et diplomatie 9
Économie et société 11
La guerre de Succession d'Autriche 14
La question de l'Ohio 15
Une guerre non déclarée 16
L'effort suprême 17

Explorations et découvertes
21

Une percée de la Hudson's Bay Company 24
Les Français et la mer de l'Ouest 28
Pierre Gaultier de La Vérendrye 32
Les limites de l'expansion française 35
Le passage du Nord-Ouest 39
Le domaine de la Hudson's Bay Company 43

Population et peuplement
47

Une colonie à peupler 50
Apports démographiques extérieurs 54
Les villes 60
La campagne 65
À travers les recensements 73
Les colonies de l'Est et du Sud-Ouest 78
Les Indiens 88

Gouvernement
93

Pouvoir, douceur et humanité 96
Du système judiciaire 103
La justice seigneuriale 108
Les auxiliaires de la justice 111
Le personnel administratif local 117
La Louisiane et l'île Royale 123

Guerres
129

La guerre de Succession d'Espagne 132
« Fortifier le Canada » 140
La guerre de Succession d'Autriche 150
D'une guerre à l'autre 153
Le sort tragique des Acadiens 158
Une lutte indécise 164
La conquête du Canada 173

Économie
183

Les marchands canadiens s'organisent 186
Numéraire et monnaie de cartes 191
La fourrure et le poisson 195
Manufactures et grandes industries 203
Communications et transports 212
Le commerce maritime 215
L'économie périphérique 222

Société
227

Une société à caractère aristocratique 229
Les Canadiens 234
Divertissements 239
Instruction 245
Les lettres et les sciences 249
Les institutions charitables 255
La société indienne 263

Religion
267

Les évêques 270
Les paroisses 275
Le nationalisme du clergé canadien 283
La religion des Canadiens 291
Les missions indiennes 296
L'Église en Acadie et en Louisiane 302

Sources des illustrations
307

Index
309

Préface

Le volume L'enracinement, *comme son prédécesseur* Rêves d'Empire *l'a fait, met à la disposition du lecteur une riche et pénétrante sélection de documents de tous genres somptueusement reproduits : il propose à l'amateur d'histoire comme au simple citoyen un voyage dans le temps où défilent devant ses yeux les étendues du pays, les paysages, les villes et leur architecture, comme aussi les personnages politiques, militaires ou religieux et de simples habitants. Il permet aussi de pénétrer derrière les façades, grâce aux manuscrits, aux imprimés et aux images, de connaître les schèmes de pensée, les intérêts, les passions qui habitent ces hommes et ces femmes, qui étaient, on l'oublie parfois, des êtres de chair et de sang.*

En tant que ministre responsable des Archives publiques du Canada, et par conséquent de la conservation et de la mise en valeur d'une partie importante du patrimoine archivistique canadien, je ne puis que me réjouir de la parution de ce deuxième volume qui est un merveilleux instrument pour accomplir la mission des Archives de servir de mémoire collective pour le peuple canadien. En parallèle, l'importante exposition, qui en retient l'esprit et en utilise plus de la moitié des documents, rendra elle aussi plus proche, plus facilement assimilable à la population canadienne ce passé qui a tant d'influence sur le présent de notre pays mais que l'on a tellement de mal à saisir, tant il est difficile de franchir la distance qu'engendrent les années.

Le titre du volume est fort révélateur. Par-delà le développement géographique, démographique, gouvernemental, économique, social ou religieux, on retrouve ici la population de la vallée du Saint-Laurent de la première moitié du XVIII^e^ siècle possédant une mentalité et des habitudes de vie spécifiques, consciente d'avoir des traditions et une histoire propres et qui vit son enracinement profond dans le sol canadien. La simple déclaration d'un groupe d'habitants faite vers 1719 aux autorités politiques est éloquente à ce sujet :

« Remarquez s'il vous plait nos Seigneurs que les domiciliez ont eu en cette colonie trisaïeuls, bisaïeuls, aïeuls, leurs pères, où sont venus s'y établir, qu'ils y ont leur famille dont la plupart sont nombreuses, qu'ils ont contribué les premiers à l'établir, qu'ils y ont ouvert et cultivé les terres, bâti des églises... fait construire de belles maisons, contribué à fortifier les villes, soutenu la guerre... »

À côté de cette population du Saint-Laurent, d'autres colonies, britanniques celles-là, s'étaient implantées en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, et à la baie d'Hudson. De nombreux immigrants y avaient fondé un foyer sans désir de retourner dans leurs anciennes patries.

De toutes ces populations est issue une partie importante du peuple canadien actuel. Les descendants de ces pionniers seront heureux, je pense, de trouver dans ce volume une abondante information sur les activités et sur la civilisation de leurs ancêtres. Les Canadiens de plus récente souche, je pense surtout aux immigrants de différentes ethnies qui sont venues peupler, cultiver et faire fructifier l'Ouest depuis les Prairies jusqu'au Pacifique, pourront mieux comprendre leurs compatriotes en s'instruisant de l'organisation politique et sociale, du développement économique et artistique des premiers habitants et des colons venus des pays atlantiques, et en comparant toutes ces choses avec la culture de leurs ancêtres venus d'Europe centrale, d'Asie ou d'ailleurs.

Ce livre peut servir de référence. Il peut également se lire à plusieurs niveaux. Je lui souhaite d'obtenir une large audience et de rejoindre les objectifs des Archives publiques d'enrichir la connaissance et la vision que le lecteur a du passé du Canada, et de ressusciter pour lui ce passé en le mettant en présence des documents qui en sont les témoins authentiques.

Marcel Masse
Ministre des Communications

Introduction

L'enracinement est le deuxième volume publié par les Archives publiques du Canada dans la collection intitulée *Les documents de notre histoire*. Destinée au grand public aussi bien qu'aux étudiants, cette collection retrace à grands traits le développement du Canada sous ses multiples aspects et présente des reproductions des principaux documents d'archives, témoins du passé, que le chercheur consulte pour écrire l'histoire du pays. À la fois mémorial et illustration de l'histoire canadienne, les volumes de cette collection, qui renferment des documents souvent inédits et peu connus, conservés aux Archives publiques et dans d'autres institutions canadiennes et étrangères, permettent au lecteur d'enrichir singulièrement sa vision du passé, et à l'étudiant de rendre plus agréables ses premiers contacts avec les sources originales.

Rêves d'empire portait sur la période des débuts à 1700. *L'enracinement* présente un aperçu de l'histoire du Canada de 1700 à 1760. Le livre s'ouvre sur un court historique de la période étudiée. Les deux cent sept pièces d'archives reproduites proviennent de trente-huit institutions canadiennes, américaines et européennes, et comprennent des cartes, des gravures, des peintures, des sceaux, des médailles, des manuscrits et des imprimés. Les documents sont regroupés en thèmes et en sous-thèmes éclairés par de courts textes de présentation. Une légende accompagne chaque pièce, elle en donne une description technique, la situe dans son contexte, en reproduit parfois des extraits importants et en indique la provenance.

Ce cadre permettra au lecteur de feuilleter ce livre au hasard, au gré de sa fantaisie, et, si son intérêt est éveillé, trouver tout près l'explication du document et le contexte historique susceptibles de le satisfaire. Il pourra également, il va sans dire, le lire du début à la fin, les pièces documentaires venant illustrer, confirmer ou enrichir les assertions de l'auteur.

André Vachon, historien et éditeur bien connu et membre de la Société royale du Canada, a assumé la responsabilité du contenu de ce livre. Il a rédigé l'historique de la période et les textes des introductions aux thèmes et aux sous-thèmes. Victorin Chabot et André Desrosiers, de la Section des archives françaises aux Archives publiques, ont également participé activement à la réalisation de ce projet. André Desrosiers a effectué la recherche des manuscrits et d'une bonne partie des autres documents; il a assisté André Vachon dans ses recherches et collaboré avec lui au choix final des pièces; et il a rédigé les légendes. Victorin Chabot a assuré la coordination du projet en en contrôlant toutes les étapes, en servant de lien entre les différents services intéressés et en communiquant avec les institutions de l'extérieur. Mentionnons également la collaboration de Gilles Langelier pour les cartes, Marc Lebel et Auguste Vachon pour l'iconographie et Yves Marcoux pour les imprimés. Tous ont participé à la sélection préliminaire des documents et à la préparation des descriptions techniques des pièces. Raymonde Litalien, responsable de notre bureau à Paris, a veillé à la localisation et à la reproduction de plusieurs documents conservés en France. Aline Brunet a effectué la dactylographie des textes.

Les Services de photographie ont assuré la reproduction des documents. Le graphisme a été exécuté par Wawa Design sur un concept de Eiko Emori. La Division des publications a révisé les textes et assuré la production du volume.

Le livre est également disponible en anglais sous le titre *Taking Root*, dans une traduction de John F. Flinn, professeur à l'université de Toronto.

Parallèlement à cette publication, on a préparé une exposition utilisant une sélection des pièces reproduites dans cet ouvrage. Cette exposition circulera à travers tout le pays et à l'étranger au cours des prochaines années.

Nous désirons exprimer notre plus sincère reconnaissance à André Vachon ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à la préparation de ce volume, particulièrement aux institutions détentrices des originaux, qui nous ont autorisés à les reproduire pour les fins du livre et de l'exposition.

Bernard Weilbrenner
Archiviste fédéral adjoint

Provenance des documents

Canada

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg
Archives des sœurs grises, Montréal
Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec
Archives nationales du Québec, Centre régional de Montréal
Archives publiques du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Collection nationale de monnaies, Banque du Canada, Ottawa
Monastère des augustines de l'Hôpital-Général de Québec
Monastère des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
Musée de l'île Sainte-Hélène, Montréal
Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa
Musée du château Ramezay, Montréal
Musée du Québec, Québec
Musée historial, Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Musée McCord, Montréal
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
Parcs Canada, Forteresse de Louisbourg
Parcs Canada, Ottawa
Queen's University Archives, Kingston
Société du Musée du Séminaire de Québec

Autres pays

Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris
Archives municipales, Rochefort, France
Archives nationales, Paris
Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer
Bibliothèque de l'Inspection du Génie, Paris
Bibliothèque nationale, Paris
British Library, Londres
Musée de la Marine, Paris

Museum of Art, Carnegie Institute, Pittsburgh
Newberry Library, Chicago
Peabody Museum, Harvard University, Cambridge, Massachusetts
Public Record Office, Londres
Royal Library, Château de Windsor, Angleterre
Séminaire des Missions étrangères, Paris
Service historique de l'Armée, Vincennes, France
Service historique de la Marine, Vincennes, France

Collections privées
Collection Le Moyne de Martigny, Rubelles, France
Collection particulière, France

Au XVIII[e] siècle, la Nouvelle-France connaît un certain essor, malgré la perte, en 1713, de quelques territoires : baie d'Hudson, Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse. La population, qui s'accroît à un rythme rapide, occupe de nouveaux espaces, entre autres la Louisiane et l'île Royale, multiplie les entreprises industrielles et commerciales, développe des institutions sociales et acquiert des habitudes de vie, des valeurs et des traits de caractère qui lui sont propres. L'attachement au sol, le resserrement des liens familiaux et la vie de voisinage deviennent chaque jour un peu plus caractéristiques de la société canadienne.

Quelques milliers d'Anglais et d'Irlandais s'installent à Terre-Neuve entre 1700 et 1760. La Nouvelle-Écosse reste presque uniquement peuplée d'Acadiens jusqu'à ce que l'Angleterre, à partir de 1749, y envoie un grand nombre de colons anglais, allemands et suisses, qui apportent avec eux des coutumes et des croyances religieuses diverses.

Quant aux Indiens, bien qu'ils conservent leur mode de vie traditionnel, ils ne sont pas sans subir l'influence des Blancs, dont ils adoptent certaines valeurs et certains comportements.

Historique

Quand s'ouvrit le XVIII[e] siècle, officiellement la Nouvelle-France était en paix avec ses voisins du Sud; mais personne, dans la colonie, ne se faisait illusion sur la précarité de la situation. La signature du traité de Ryswick, en 1697, avait une portée beaucoup plus européenne qu'américaine. De ce côté-ci de l'Atlantique, l'ambition qui avait dévoré les deux camps depuis les années 1680 n'avait point perdu de son ardeur, entretenue par les considérations mêmes qui avaient allumé la première conflagration. Aussi, loin d'oublier leur querelle, les rivaux, profitant de ce qui ne pouvait être qu'une trêve, affermissaient leurs positions et fourbissaient leurs armes.

Sur le plan politique, par exemple, Louis XIV prit coup sur coup deux décisions fort graves : la fondation de la Louisiane en 1700, et celle de Détroit en 1701, en vue de contenir la poussée des Anglais vers le Mississipi et les Grands Lacs, respectivement, qui les eût rapprochés des colonies espagnoles. Le gouverneur général de Callière eût préféré de beaucoup la réouverture des postes de l'Ouest et le rétablissement des congés de traite, abolis en 1696; ses avis ne furent point entendus, et c'est à la conception toute militaire — quoique défensive — des établissements projetés que le roi donna son adhésion. Ainsi s'exprima la volonté royale d'affirmer et de maintenir la domination française sur la partie du continent située à l'ouest des Appalaches.

Sur le plan diplomatique, Callière déployait, pendant ce temps, une activité peut-être sans exemple jusque-là. Devant les guerres presque incessantes qui soulevaient les unes contre les autres plusieurs tribus alliées des Français, dont certaines, de surcroît, s'attaquaient aux Iroquois eux-mêmes, ce qui risquait à tout moment d'embraser l'Ouest ou de précipiter la colonie dans une nouvelle guerre franco-iroquoise, Callière entreprit la tâche quasi impossible de pacifier ces tribus, au nombre d'une trentaine, et de les amener à signer un traité de paix générale auquel souscriraient les Français et les Iroquois eux-mêmes. Habile négociateur, il y parvint le 4 août

1701, et l'on parla dès lors de la grande paix de Montréal. Il est vrai que les circonstances avaient aidé le gouverneur : les Anglais, qui affectaient pourtant de considérer les Iroquois comme des sujets britanniques, ayant négligé de leur porter secours au moment où ils étaient attaqués sur leur propre territoire, les Cinq-Nations s'étaient senties plus libres de parlementer directement avec les Français, et de s'entendre avec eux. La victoire des Français était éclatante : les Iroquois s'étaient en effet engagés à rester neutres, en cas de conflit entre la France et l'Angleterre.

La guerre de Succession d'Espagne

Cinq ans après le traité de Ryswick, une nouvelle guerre européenne, la guerre de Succession d'Espagne, donnait le signal de la reprise des hostilités en Amérique du Nord. Spontanément, Callière, qui mourut peu après, décida d'éviter toute action qui, en heurtant les Iroquois, eût annulé les effets du traité de 1701. Cette fois, le ministre se rangea de son avis, et le gouverneur de Vaudreuil, successeur de Callière, nommé en 1703, s'appliqua avec beaucoup de zèle et d'intelligence à mettre en œuvre une stratégie qui respectât cette politique. Il considéra la Nouvelle-France comme formée de trois parties distinctes, chacune exigeant de sa part une attitude particulière. En premier lieu, il fallait protéger le Canada (cœur de l'empire français d'Amérique) contre une troisième guerre iroquoise; par conséquent, il ne devait rien entreprendre contre les Cinq-Nations, ni même contre leurs alliés anglais du New York. Il y réussit très bien, au début du moins, et les New-Yorkais eux-mêmes s'abstinrent jusqu'en 1709 de tout acte belliqueux contre les Français. En second lieu, il fallait, à l'Est, conserver l'Acadie, zone tampon entre les Anglais et la colonie canadienne, et, pour cela, il devait éviter que les Abénaquis, — guerriers redoutables, — ne passassent dans le camp anglais; c'est pourquoi il devait d'urgence les compromettre en les lançant contre le Massachusetts et le Maine actuel avant qu'ils ne changeassent d'allégeance. Enfin, sur un troisième front, celui de l'Ouest, il importait souverainement, pour la conservation de cette immense région, qu'on pût compter sur la loyauté et l'appui des tribus alliées, et qu'il les empêchât, par tous les moyens possibles, de se faire la guerre entre elles.

Du côté de l'Ouest, justement, la situation était très difficile, comme l'avait prévu Callière au moment de la fondation de Détroit. Dans les postes de l'Ouest, on avait accoutumé de mener de front le commerce et la diplomatie : d'excellentes relations diplomatiques avec les diverses tribus assuraient aux Français une bonne récolte de fourrures, et l'inverse était tout aussi vrai. Mais, par suite de l'engorgement des marchés, la France avait fermé, à toutes fins utiles, des postes comme Michillimakinac, en interdisant d'y commercer : privées de leur moyen de subsistance, les garnisons s'en étaient retirées. Le personnel des postes n'était donc plus là pour surveiller et influencer les tribus, — les empêcher en particulier de se quereller, — et les maintenir dans le réseau commercial français. En outre, les Cinq-Nations, qui n'avaient jamais permis qu'on traversât leur territoire pour aller porter des pelleteries à Albany, commencèrent à y autoriser les nations de l'Ouest après 1701. Très affaiblis par leurs guerres du XVII[e] siècle, en effet, les Iroquois cherchaient à éviter que ces nations ne reprissent les hostilités contre eux. Enfin, au nouveau poste de Détroit,

construit en plein territoire de chasse iroquois, vinrent s'établir quelques tribus (Hurons, et Outaouais, par exemple), qui ne manquèrent pas de trafiquer avec les Iroquois et les Anglais, ce qui ne pouvait, à la longue, que mettre en péril leur loyauté envers les Français.

La politique ministérielle risquait donc de compromettre gravement l'économie et la diplomatie canadiennes dans l'Ouest. Mais c'est en vain que le gouverneur général avait demandé le rétablissement des postes et la restauration du système des congés, mesures sans lesquelles, pensait-il, on allait droit à la catastrophe. Il n'avait pas tout à fait tort.

Pour lors, la guerre était limitée aux fronts de l'Est. À Terre-Neuve, Français et Anglais, multipliant les raids, ravageaient les habitations et les installations portuaires les uns des autres; les succès les plus marquants furent la prise, par les Français, de Bonavista en 1705, et celle de St. John's en 1709.

Néanmoins, c'est l'Acadie qui était le véritable enjeu de cette guerre; l'Acadie qui, depuis 1613, n'avait jamais cessé d'être attaquée, prise, reprise, et toujours convoitée. Qui la détenait possédait « la clef du Saint-Laurent », comme on l'a écrit; l'Acadie, c'était aussi la seule position française, en Nouvelle-France, qui menaçait directement les établissements anglais de la côte Atlantique. C'est pourquoi il y eut là tant d'actions militaires et de coups de main au XVII[e] siècle; et c'est pourquoi aussi, pendant la guerre de Succession d'Espagne, s'y concentra presque toute l'activité militaire. Les Acadiens étaient bien peu nombreux au début du siècle (quelque 1 200 âmes) : d'où l'importance des Abénaquis. Très tôt sollicités par les Anglais, et d'abord tentés de se joindre à eux, ils se laissèrent finalement persuader par les Français de ne point changer d'allégeance. Avec quelques Français à leur tête, ils menèrent des raids terrifiants : on tuait comme à plaisir, on faisait des prisonniers, et l'on détruisait tout sur son passage. La riposte anglaise ne se fit pas attendre, et l'Acadie reçut coup pour coup. Mais ce n'étaient là que représailles : ce qu'on voulait, du côté anglais, c'était s'emparer du cœur même de l'Acadie, de la capitale, Port-Royal; en 1704 et en 1707, on s'y essaya sans succès.

Harceler et ravager le Massachusetts et le Maine pour maintenir les Abénaquis dans l'allégeance française, ce n'était peut-être pas une mauvaise idée; mais, au moment même où les Français achevaient d'apaiser les tribus qui, réunies à Détroit, se faisaient ouvertement la guerre depuis 1706, — ce que Callière avait prévu, une fois encore, — s'opéra, en 1708, un rapprochement entre les Anglais du New York et les Iroquois, d'une part, et les colons de la Nouvelle-Angleterre, d'autre part : avec l'appui de renforts d'Angleterre appelés à la rescousse, on porterait le coup final à la Nouvelle-France.

Un premier succès marqua cette volonté d'en finir avec l'ennemi du Nord : en 1710, Port-Royal tombait. L'année suivante, l'amiral Walker, à la tête d'une flotte imposante, faisait voile vers Québec, pendant que des troupes de terre, accompagnées de quelque 700 Iroquois, se préparaient à envahir le Canada par le lac Champlain et la rivière Richelieu. Par une nuit de brouillard, huit navires de Walker se brisèrent sur les récifs de l'île aux Œufs. L'amiral fit demi-tour; le projet d'invasion avait échoué. La Nouvelle-France, peut-on croire, venait de l'échapper belle.

Vaudreuil n'en était pas pour autant au bout de ses peines. L'année suivante (en

1712), la guerre éclata à Détroit, où plusieurs tribus, secondées par la garnison française, s'en prirent aux Renards et aux Mascoutens. En faisant réoccuper d'urgence Michillimakinac, et en envoyant des émissaires pour dissuader les Miamis et les Illinois de se joindre aux belligérants, le gouverneur général évita de justesse un embrasement général dans l'Ouest.

La crise du castor

La guerre de Succession d'Espagne s'était toute entière déroulée alors que la colonie était en proie à des problèmes économiques sans précédent. Tout avait commencé vers la fin du XVII[e] siècle. Ensuite de l'expansion du commerce des fourrures, provoquée par l'obligation dans laquelle se trouvait le fermier de recevoir tout le castor à prix fixe, et par la politique inconsidérée de Frontenac, qui, sous prétexte d'opérations militaires, lançait de grandes opérations de traite, la France se retrouva avec un énorme surplus de peaux de castor qu'aucun marché ne pouvait absorber rapidement. Il fallait, de toute urgence, réduire radicalement les exportations de castor dans la métropole, et, pour cela, diminuer la production des peaux à leur source principale. En 1696, le roi supprima les vingt-cinq congés de traite annuels, ferma les postes de l'Ouest, et ordonna aux coureurs des bois de rentrer chez eux. La mesure parut excessive aux autorités de Québec : leurs alliances avec les tribus de l'Ouest résisteraient-elles au départ des Français? Car « on ne se maintient le cœur des sauvages qu'en leur fournissant leurs besoins », comme l'écrivait Vaudreuil en 1713, « et ils prennent toujours le parti de ceux avec lesquels ils traitent ». Or, il y avait à parier qu'ils traiteraient dès lors avec les Anglais. De Versailles, le ministre accepta de maintenir quelques postes dans l'Ouest, mais refusa de rétablir les congés, ce qui ne réglait rien.

Au Canada, marchands et notables, décontenancés par la crise qui venait d'éclater et qui les menaçait d'une ruine prochaine, ne voulurent point accéder à la demande des détenteurs français du monopole pelletier, d'accepter un prix moindre pour leurs castors ou d'en abaisser sensiblement la production. L'unanimité de leurs refus, la communauté d'intérêts qui les motivait, et l'attitude du roi lui-même, qui paraissait ne point s'opposer à leurs démarches, les amenèrent à former la Compagnie du Canada, mieux connue sous le nom de Compagnie de la Colonie, qui était essentiellement une entreprise d'exportation des fourrures canadiennes. En leur laissant la gestion des pelleteries, on espérait, à Versailles, qu'ils s'imposeraient très tôt à eux-mêmes les restrictions nécessitées par la saturation du marché européen. Quoi qu'il en soit, en vertu de conventions signées par Pascaud, au nom des habitants du Canada, le fermier du Domaine d'Occident vendait aux Canadiens le surplus de castors sous sa garde, et leur accordait le monopole de la vente de cette fourrure en France et en Hollande, de même que tous les droits du Domaine (droits sur les importations et les exportations de la colonie, traite de Tadoussac, et droits domaniaux); en retour, les Canadiens s'engageaient à verser annuellement au fermier Guigues la somme de 170 000 livres et à acquitter l'état des charges (paiement de certains traitements, de pensions et de subventions dans la colonie). Ce contrat fut solennellement ratifié, à Québec, le 10 octobre 1700.

À vrai dire, la compagnie n'aurait pu naître dans une plus mauvaise conjoncture. En Europe, elle se portait acquéreur d'une énorme quantité de castors invendus, au moment où la nouvelle mode prescrivait un emploi moindre de cette fourrure dans la confection des chapeaux. En Amérique, depuis la suppression des congés et la fermeture des postes de l'Ouest, la contrebande croissait à un rythme alarmant : les fourrures de l'Ouest étaient diverties vers les comptoirs de Schenectady et d'Albany; la fondation de la Louisiane, en 1700, fournit un lieu de refuge pour nombre de coureurs des bois qui, plutôt que d'obtempérer aux ordres répétés du roi et des autorités de Québec, préférèrent y poursuivre leur commerce, y introduisant une autre forme de contrebande, mais dont les profits échappaient au Canada; l'ouverture de Détroit, en 1701, suivie peu après des permissions accordées par les Iroquois aux tribus occidentales de traverser leur territoire pour trafiquer à Albany, favorisa puissamment le commerce interlope.

À peine formée, la Compagnie de la Colonie se trouva aux prises avec de graves problèmes : sans capital, elle dut emprunter à Paris, où ses bailleurs de fonds lui imposèrent bientôt des conditions nettement désavantageuses; au pays, elle subit des pertes considérables dans certains postes, au moment où le rendement des droits du Domaine ne lui permettait pas d'acquitter l'état des charges; bref, à cause de la faible demande pour le castor sur les marchés européens, les charges financières de la compagnie, aggravées par le coût élevé des intérêts et des frais de régie, se révélèrent beaucoup trop lourdes en regard de recettes beaucoup trop minces. Ce fut l'impasse la plus complète : en 1704, incapable de remplir ses obligations, la compagnie sollicita sans succès l'aide du roi. Les choses continuèrent d'aller de mal en pis et, en 1706, ce fut la banqueroute : le monopole du castor fut cédé à une société française, Aubert, Néret et Gayot. Cette faillite, il faut l'attribuer essentiellement à la saturation du marché en Europe, et au manque de capitaux des actionnaires au Canada.

Les nouveaux détenteurs du monopole ne pouvaient faire de miracles : ils voulaient bien acheter annuellement jusqu'à 80 000 livres pesant de castor, mais au prix de 30 sols la livre seulement. En outre, ils refusèrent d'accepter le castor gras jusqu'en 1712. Les marchands canadiens jugèrent la proposition inacceptable : jamais le prix du castor n'avait été si bas, et jamais le prix des marchandises de troc n'avait été si élevé. La solution : le commerce interlope! Et c'est ainsi que, de 1706 à 1712, l'on maintint, dans le commerce du castor, une double politique : celle des achats limités à un prix extrêmement bas, du côté des détenteurs du monopole; et celle de la contrebande, du côté des trafiquants canadiens.

Sans la complicité intéressée d'Albany, les marchands canadiens eussent été entièrement ruinés à courte échéance; par ailleurs, sans les marchandises de traite qu'on se procurait dans la colonie du New York, jamais les Français n'eussent pu conserver l'allégeance des tribus alliées. Et c'est pourquoi les autorités coloniales toléraient ce commerce. Ce n'est point là l'aspect le moins paradoxal d'une époque particulièrement troublée, où la France, financièrement abîmée, dut peut-être la survie de sa colonie américaine à ceux-là mêmes qui lui en disputaient âprement la possession!

Jusqu'en 1713, le gouvernement de Versailles, ruiné par la guerre de Succession d'Espagne, ne tint aucun compte de la hausse des dépenses occasionnée par les

opérations militaires en Amérique; au contraire, il demanda à la colonie de réduire ses dépenses, refusa de les rembourser entièrement, et en vint même à retarder ses paiements. Incapables de faire face à toutes les nécessités courantes (biens et services), les autorités coloniales se virent forcées de mettre en circulation de plus en plus de monnaie de carte, rachetable en principe au moyen de lettres de change tirées sur les trésoriers généraux de la Marine. Mais, bientôt, ces lettres de change même ne furent plus honorées en France, ou ne le furent que sous la forme de billets du trésor convertissables en espèces à la moitié seulement de leur valeur. Cette crise monétaire, combinée avec la hausse vertigineuse des coûts du transport maritime en temps de guerre, provoqua au Canada une inflation incontrôlable, désastreuse pour le commerce. De 1714 à 1720, cette crise se résorba peu à peu, après que l'État eut décidé de payer ses dettes dans la colonie en rachetant la monnaie de carte — mais à la moitié seulement de sa valeur nominale.

Le traité d'Utrecht

En Amérique, sauf en Acadie, la France était partout sortie victorieuse de la guerre de Succession d'Espagne; pourtant, c'est la Nouvelle-France qui fit presque tous les frais de cette guerre, désastreuse pour la métropole sur les champs de bataille européens. Le traité d'Utrecht, qui mit fin au conflit, fut si défavorable à la Nouvelle-France qu'on pouvait craindre qu'elle ne survécût point aux amputations qu'elle subit, ni aux renversements d'ordre politique dont elle était menacée, en cette année 1713.

Terre-Neuve, où les Français occupaient quelques postes, dont Plaisance, était cédée à l'Angleterre, bien que la France y conservât, sur les Grands Bancs et sur la côte nord de l'île, un droit de pêche et d'occupation, essentiel à ses approvisionnements en poisson, de même qu'à la formation d'une partie des hommes nécessaires à sa marine de guerre.

À l'Est encore, l'Acadie passait sous la domination britannique. Par Acadie (ou Nouvelle-Écosse), les Anglais entendaient non seulement la péninsule de la Nouvelle-Écosse actuelle, mais aussi, en réclamant ce territoire conformément à « ses anciennes frontières », le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui, et même la Gaspésie; les Français réussirent à garder l'île du Cap-Breton et l'île Saint-Jean, et, dans les faits, ils considérèrent le Nouveau-Brunswick comme territoire français, poussant même leurs revendications, au Sud, jusqu'à la rivière Kennebec, dans la région habitée par leurs alliés abénaquis. Une commission devait être formée pour l'examen des « limites » de l'Acadie, mais cette question resta sans règlement jusqu'au traité de Paris, en 1763.

Au Nord, la baie d'Hudson et son réseau hydrographique furent également cédés aux Anglais : les Français abandonnèrent le fort Bourbon et laissèrent la Hudson's Bay Company seule maîtresse des lieux. Ce n'était pas tant la perte de la baie elle-même qui était inquiétante, le commerce français n'y ayant jamais été d'un grand rapport, — bien que, selon Vaudreuil et Bégon, l'on y récoltât les plus belles pelleteries du continent, — mais la perspective que les Anglais, grâce au réseau fluvial qui y aboutissait, allassent s'installer à l'intérieur, vers l'ouest, au milieu de nations pourvoyeuses de fourrures.

Jusque-là, à vrai dire, les pertes de la France, bien que sensibles, n'étaient pas fatales, dans la mesure où ses droits de pêche étaient garantis, où la possession de l'île du Cap-Breton pouvait, en apparence du moins, lui assurer la libre navigation jusqu'à Québec, où, enfin, la présence des Abénaquis entre les colonies anglaises du Sud et le Canada créait une zone de sécurité pour cette dernière colonie. Le véritable danger était à l'ouest, et tout le monde le comprit.

Le traité d'Utrecht, en reconnaissant les Iroquois comme sujets britanniques, donnait en effet aux Anglais un accès direct à la région des Grands Lacs; de surcroît, en accordant aux Français et aux Anglais un droit égal de commercer avec les Indiens de l'Ouest, il menaçait soudain les alliances sur lesquelles reposaient le commerce français et la domination de la France dans l'Ouest. Advenant une poussée des Anglais du New York et de la Pennsylvanie, avec la complicité des Iroquois et d'anciens alliés, on pouvait prévoir la possibilité que le Canada fût, à courte échéance, coupé de la région des Grands Lacs, à la hauteur du lac Ontario, et que, du même coup, le pays des Illinois, le Mississipi et la Louisiane se trouvassent isolés.

Enfin, sur la région de l'Ohio, de la Ouabache et du Mississipi, le traité était muet. Ce serait là, pourtant, l'un des points chauds de la prochaine guerre. Du côté de l'Occident, en effet, les trafiquants de la Virginie et de la Pennsylvanie n'avaient, comme seule porte de sortie à travers les Appalaches, que la Monongahéla, un affluent de l'Ohio.

Dès le traité signé, donc, le danger était grand que le Canada ne fût étouffé dans un espace trop restreint, et que le fondement même de son économie (la fourrure) ne fût emporté. Au demeurant, et à première vue, il pouvait sembler que le sort de cette colonie dépendît davantage des Indiens que des Français eux-mêmes. C'est ainsi qu'il faut entendre Vaudreuil, quand il écrivait, en 1714, que, « par rapport aux Sauvages, la guerre avec l'Anglois nous était plus favorable que la paix ».

Les mesures correctives

Au nord-est du continent, où il lui fallait à tout prix maintenir ses pêches et fournir à ses navires un lieu de relâche, la France décida de fortifier l'île du Cap-Breton, rebaptisée île Royale. La garnison et les habitants de Plaisance y furent transportés. On les installa au Hâvre-à-l'Anglais, qui offrait l'avantage d'un port accessible toute l'année. Et, en 1719, l'on y entreprit la construction de la forteresse de Louisbourg, au coût de trente millions de livres. On avait, dès après le traité, pressé les Acadiens de s'y établir : bien peu, cependant, y consentirent, la majorité jugeant l'île impropre à la culture du blé et à l'élevage, dont ils vivaient presque tous.

L'île Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Édouard) acquit peu à peu, dans ce contexte, une grande importance : on la voyait comme le grenier éventuel de l'île Royale, comme un lieu de refuge pour les Acadiens, et, avec le temps, un point d'où l'on repousserait « les pêcheurs Anglois qui pourroient venir dans ces parrages troubler les nôtres ». C'est pourquoi, dès 1719, l'île Saint-Jean et l'île Miscou, qui présentaient des caractéristiques semblables, furent concédées au comte de Saint-Pierre, qui devait en assurer la colonisation et le développement. L'expérience fut peu concluante, et, dès 1730, les deux îles étaient rétrocédées à la Couronne.

Plusieurs années durant, l'on considéra Louisbourg comme une place imprenable. Elle devint, en tout cas, un centre fort actif de commerce, sorte de plaque tournante, en particulier, entre Québec et les Antilles. De grosses fortunes s'y édifièrent, surtout au sein de certaines familles liées de très près à l'administration militaire. La pêche et le cabotage y furent aussi une grande source de richesses.

À la faveur de la paix de trente ans qui suivit le traité d'Utrecht, Louisbourg et quelques autres établissements de l'île Royale purent se développer à peu près normalement. La colonie fut dotée d'institutions civiles et religieuses suffisantes pour une population qui, en 1726 encore, ne s'élevait qu'à 3 131 habitants. Cette facilité tenait en grande partie au fait que les Anglais ne mettaient aucune hâte à s'établir dans la Nouvelle-Écosse péninsulaire, se contentant d'y entretenir quelques maigres garnisons.

À vrai dire, les regards et les convoitises des Anglais se portaient dans une autre direction : celle de la rivière Kennebec. Après avoir vainement tenté de se gagner les Abénaquis, en effet, ils commencèrent à envahir leur territoire, d'abord en y implantant des postes de commerce, puis de petites communautés, et en grignotant peu à peu vers le nord-ouest, c'est-à-dire vers le Canada. En 1716, déjà, des centaines de colons s'étaient installés en pays abénaquis, protégés par des forts, dont cinq sur la Kennebec même.

Il y avait danger que ce mouvement expansionniste n'affaiblît les positions françaises à l'Est, en permettant aux Anglais de s'approcher toujours un peu plus du Canada. Or, les Français ne pouvaient compter, pour conjurer cette menace, que sur les Abénaquis, qu'ils aidaient secrètement en leur fournissant armes et munitions, et qu'ils maintenaient dans leur alliance à coups de présents.

Dans l'Ouest, la situation était plus dangereuse encore, et à plus court terme. À peine le traité d'Utrecht était-il signé que les trafiquants anglais faisaient irruption sur les rives du lac Ontario, dans un effort pour nouer des relations commerciales avec les nations de l'allégeance française; un fort fut bientôt construit en territoire agnier, relais entre Albany et le lac Ontario, et l'on parlait d'en construire un second, plus rapproché encore de la zone d'influence française, cette fois chez les Onontagués. Heureusement, au même moment, et à la suite de la mort de Louis XIV (en 1715), des changements survenus dans l'appareil administratif métropolitain favorisèrent une politique conforme aux vues de Vaudreuil, qui se fit aussitôt accorder d'amples pouvoirs.

Cette nouvelle politique, toute expansionniste, Vaudreuil avait commencé à la mettre en œuvre dès 1712, en faisant réoccuper Michillimakinac. La présence de garnisons et de coureurs des bois français dans l'Ouest était nécessaire pour pacifier les tribus, souvent en guerre les unes contre les autres, d'une part, et pour raffermir leur loyauté envers la France, d'autre part. Et dès que les marchés européens se furent dégagés et que le castor y redevint en demande, l'on s'empressa, en 1716, de rétablir les congés de traite. Le commerce reprit de la vigueur, et les cargaisons annuelles de pelleteries affluèrent de nouveau à Montréal. En 1717, une compagnie, dite d'Occident, devenue en 1719 la Compagnie des Indes, assuma la responsabilité de l'exportation du castor.

Deux initiatives de Vaudreuil facilitèrent la relance du commerce dans l'Ouest : d'abord, en 1716, il força les Renards, qui de nouveau avaient déterré la hache de guerre, à signer la paix; puis il ordonna la construction de quelques postes dans la partie occidentale des Grands Lacs (lacs Michigan et Supérieur) — à la baie des Puants (Green Bay), notamment — et dans le haut Mississipi. Ces postes offraient plusieurs avantages : ils serviraient de bases pour les futures explorations, et (certains d'entre eux, du moins) bloqueraient aux Indiens les routes de la baie d'Hudson, tout en protégeant les passages vers la région des Sioux, riche en fourrures; par ailleurs, ils assureraient la paix parmi les autochtones, et empêcheraient certains d'entre eux — les Miamis et les Ouiatanons, en particulier — de se rapprocher des trafiquants britanniques.

Ensuite, devant la poussée des Anglais vers le lac Ontario, Vaudreuil, qui avait obtenu l'autorisation de construire les forts et les postes nécessaires pour leur faire échec, en fit élever trois, à partir de 1720 : Niagara, Rouillé (Toronto) et Kenté (Quinté). Le fort Niagara, que l'on reconstruisit en pierre en 1726–1727, était très bien situé, en un lieu de portage que presque tous les Indiens de l'Ouest empruntaient pour se rendre soit à Montréal, soit à Albany. Les Anglais répliquèrent en bâtissant le poste d'Oswego en 1725, et en y envoyant une garnison en 1727.

Si, en érigeant des forts et des postes sur le lac Ontario, Anglais et Français pouvaient en apparence se faire concurrence à armes égales, les Français se trouvaient, dans les faits, nettement désavantagés. Aux Indiens, les Anglais offraient, pour leurs fourrures, des marchandises de bien meilleure qualité et à moindre prix que ne le faisaient les Français : aussi les autochtones évitaient-ils nombreux les postes français pour aller traiter aussi loin qu'à Albany. C'est en partie pour compenser les pertes encourues de ce côté, et pour prévenir l'influence de la Hudson's Bay Company du côté du Nord-Ouest que, dès 1717, le gouverneur général, avec l'appui enthousiaste du Conseil de Marine, se donna un nouvel objectif : la recherche de la Mer de l'Ouest, dont La Vérendrye et ses fils seraient les principaux artisans.

Restaient ces redoutables Renards, perpétuels trouble-fête dans l'Ouest, qui attaquaient périodiquement les Français, tant du Canada que de la Louisiane. En 1721, de nouveau, ils avaient repris les sentiers de la guerre : on en vint, à Versailles même, à parler de les exterminer jusqu'au dernier; Vaudreuil adopta une autre tactique, faisant la paix avec eux, mais sans inclure, dans les conditions du traité, la Louisiane, qui resta une cible de choix pour ces farouches guerriers — cette Louisiane à laquelle on avait, en 1717, annexé, bien contre le gré de Vaudreuil et des Canadiens, le pays des Illinois.

Concurrence et diplomatie

En 1726, le marquis de Beauharnois vint remplacer le gouverneur général de Vaudreuil, décédé en octobre 1725. Tout au long d'un mandat qui devait se prolonger jusqu'en 1747, il ferait face à l'expansionnisme déterminé des Anglais, stimulés par des objectifs commerciaux, certes, mais aussi par le désir d'ouvrir, à l'intérieur et avec l'aide de sociétés immobilières, de nouveaux centres de colonisation. Comme il ne pouvait être question, en vertu du traité d'Utrecht, de recourir aux armes

directement contre les colonies anglaises, — bien qu'on pût s'en prendre à leurs alliés indiens, — il fallut à Beauharnois trouver d'autres solutions pour contenir cette avance : d'abord, répondre à la concurrence par la concurrence, en mettant à la disposition des Indiens, dans les postes français, des marchandises de troc plus nombreuses, en autorisant le trafic de l'eau-de-vie, et en revenant à la pratique de vendre des permis de traite, en vue d'activer le commerce; puis resserrer ou restaurer les alliances par une action diplomatique soutenue, tout en lançant les Indiens de l'allégeance française contre les trafiquants anglais qui empiétaient sur le territoire français, ou contre leurs alliés indiens; et, finalement, grâce à un réseau de postes, entretenir à tout prix la loyauté des indigènes alliés, tout en marquant aux Anglais les bornes où devait se limiter leur ambition.

En pleine paix, on se livra, en Amérique du Nord, à une véritable guerre diplomatique. D'abord, de part et d'autre, Anglais du New York ou de la Pennsylvanie et Français du Canada, personne n'avait intérêt à heurter les Iroquois. Coincés entre les deux grands rivaux, ces derniers s'appliquèrent avec un succès grandissant à maintenir, entre les deux puissances, un équilibre qui leur fût favorable, tout en se conciliant, grâce à certaines concessions, les tribus qui leur avaient été traditionnellement hostiles. S'ils autorisèrent la construction de Niagara sur leur territoire, les Iroquois accordèrent la même permission aux Anglais, à Oswego. En empêchant qu'une des deux nations ne dominât l'autre, ils cherchaient avant tout à conserver leur indépendance, mais aussi à jouer, dans la traite des fourrures, un certain rôle d'intermédiaires entre les nations de l'Ouest et les Anglais.

À son arrivée dans la colonie, sa tâche parut à Beauharnois aussi difficile que délicate. En octobre 1727, déjà, l'intendant Dupuy et lui traçaient un tableau fort sombre de la situation dans l'Ouest : jaloux du commerce que les Français y font avec les Indiens, écrivaient-ils au ministre, les Anglais prennent tous les moyens pour le leur enlever; ils ont gagné beaucoup d'Indiens grâce aux présents considérables qu'ils leur font tous les jours; ils ont même envoyé des « colliers souterrains » (secrets) à toutes les nations où les Français sont établis, pour les inciter à se défaire d'eux et à « égorger les garnisons »; pour leur part, les Renards ont affirmé qu'ils ne souffriraient plus de Français chez eux. — À vrai dire, les Français ne pouvaient guère compter sur la solidité de leurs alliances dans l'Ouest, tant la diplomatie et le commerce anglais y exerçaient, parmi les diverses nations, un effet pernicieux.

Et puis, les redoutables Renards, par leurs intrigues et leur comportement hostile, en plus de nuire au commerce français, constituaient une menace permanente pour le fragile réseau des alliances françaises. Occupant les voies commerciales entre les Sioux, au Nord, et les tribus du Mississipi supérieur, et se considérant comme les intermédiaires obligés de la traite entre ces deux pôles, ils n'hésitaient pas, pour garder cet avantage, à faire la guerre aux Français eux-mêmes, qu'ils fussent du Canada ou de la Louisiane. Si, à la hauteur du lac Ontario, les Anglais rêvaient de couper la route de l'Ouest aux Canadiens, les Renards y parviendraient peut-être à la hauteur du lac Michigan, où ils tenaient un territoire hautement stratégique. Le danger se précisa quand les Anglais, parvenus sur la Ouabache, se firent plus pressants encore pour que les Renards, se joignant à d'autres nations, s'employassent à chasser de l'Ouest jusqu'au dernier des Français.

En 1728, les Renards, justement, brandissaient de nouveau la hache de guerre, cette fois contre les Illinois. Envoyé par Beauharnois, à la tête d'une troupe de 1 500 hommes, pour mettre ces fauteurs de trouble à la raison, Lignery ne put réussir à les rencontrer : ils avaient pris la fuite en direction ouest. En 1730, les Français se reprirent : attaqués par 1 400 hommes, des centaines de Renards furent tués, et un grand nombre d'autres, réduits en esclavage, furent distribués au sein de plusieurs nations. L'échec de 1728 avait nui au prestige de la France parmi les tribus de l'Ouest; la victoire de 1730, paradoxalement, eut un semblable résultat. Les indigènes s'apitoyèrent sur le sort des malheureux Renards, au point de les affranchir; si bien qu'une nouvelle expédition française contre « cette maudite nation » aboutit, en 1735, à un nouvel échec — dû en grande partie, il est vrai, à d'autres causes que la puissance militaire de cet ennemi, dont on avait, en 1730, finalement brisé les reins.

En Louisiane, pendant ce temps, l'on entreprit d'exterminer les Natchez, qui, en 1729, avaient massacré les Français du fort Rosalie. Puis, en 1736, commença une longue guerre contre les Chicachas, lesquels, avec l'appui des trafiquants de la Caroline, s'efforçaient de ruiner le commerce et les alliances des Français dans cette colonie.

Au Nord-Ouest, la situation était tout aussi mauvaise. Pendant les années 1730, La Vérendrye, dont l'activité était essentielle à l'expansion comme à la protection du commerce français, devait absolument compter sur la loyauté de nations comme les Monsonis, les Cris, les Assiniboines; or, toutes étaient en guerre presque permanente avec les Sioux, qui se tournèrent partant contre les Français. En 1736, les Sioux — nouvelle terreur de l'Ouest — massacrèrent le jésuite Aulneau et vingt Canadiens au lac des Bois.

Sans parler pour le moment des postes dont il couvrit l'Ouest, et qui furent pour ainsi dire autant de hauts lieux de la diplomatie française, c'est à force de présents, de gratifications, de médailles, distribués avec une largesse toute princière, que Beauharnois réussit, comme Vaudreuil l'avait fait avec les Abénaquis, à se concilier finalement la plupart des tribus, et qu'il instaura une paix relative dans l'Ouest, juste à la veille de la guerre de Succession d'Autriche. En 1742 seulement, il avait consacré, à cet effort « diplomatique », 76 000 livres!

Économie et société

Pendant que, dans l'Ouest, se précisait la nature des enjeux et que les deux grandes puissances impérialistes arrondissaient sans cesse la mise, on tentait, au Canada, de consolider et de diversifier l'économie coloniale.

Dans la première décennie du siècle, les marchands canadiens, privés d'une partie des bénéfices traditionnels de la traite des fourrures par suite de la suppression des congés et de la fermeture de certains postes de l'Ouest, furent naturellement amenés à se lancer dans d'autres secteurs d'activité. Il en résulta une modeste diversification de l'économie : création d'une industrie textile, sous l'impulsion de madame de Repentigny, à Montréal; remise en service d'une brasserie, à Québec; reprise de la fabrication du goudron, en particulier à la baie Saint-Paul; établissement de tanneries à Québec, à Lévis et à Montréal; augmentation des exportations de

céréales et de foin; entreprises de pêche; bref, on se serait cru revenu à l'époque de Jean Talon, qui rêvait si fort de « manufactures » et d'initiatives commerciales. En fait, l'on tentait surtout de fabriquer au pays ce que l'inflation due à la guerre empêchait de se procurer en France.

On profita de la sécurité garantie par la paix iroquoise de 1701 pour pousser la mise en valeur des terres, favorisée de surplus par un certain accroissement de la main-d'œuvre consécutif au retour dans la colonie d'assez nombreux coureurs des bois rappelés de l'Ouest. Or, bientôt, après la création de Louisbourg, l'île Royale fournit un débouché pour l'excédent des produits agricoles; il en alla de même pour les Antilles françaises, où, dès 1708, l'on commença à exporter de la farine et de la morue, mais aussi diverses autres espèces de poissons et du bois d'œuvre; plus tard (ce commerce allait connaître son apogée à partir de 1730), l'on ajouterait de nouveaux produits d'exportation : « légumes et autres menus vivres », par exemple. Il est vrai, comme on l'a dit précédemment, que la plupart des navires en provenance de Québec déchargeaient leurs cargaisons à Louisbourg, d'où elles étaient expédiées aux Antilles par les commerçants locaux, qui empochaient le plus gros des profits. Ce commerce maritime n'en fut pas moins une bénédiction pour la colonie, en cela surtout qu'il y provoqua la création ou le progrès de toute une série d'industries, dont celles du bois et de la construction navale, sans parler des goudrons, cordages et toiles nécessaires à cette dernière; et, jusqu'à un certain point, il encouragea une partie des agriculteurs à produire davantage.

Il faut pourtant reconnaître que le grand commerce triangulaire (Canada-Antilles-France), bien qu'il existât, était presque entièrement aux mains de Français de la métropole qui, mieux équipés que les Canadiens et disposant de capitaux plus considérables, en retenaient, là encore, le plus gros des profits. Le Canada, en effet, à cause de son grand éloignement et de son climat rigoureux, n'attirait guère les capitaux, non plus que les immigrants de la métropole (un peu plus de 5 000 seulement en soixante ans). Ce furent les deux obstacles majeurs à son progrès économique, à quoi s'ajoutaient les coûts élevés du transport maritime et la cherté de la main-d'œuvre locale, qui empêchaient les produits canadiens d'être concurrentiels sur les marchés français. Or, ces marchés eux-mêmes étaient loin d'être sûrs, le Canada ne produisant presque rien que la France ne pût se procurer chez elle ou à meilleur compte; et, bien qu'on l'appliquât avec plus de souplesse, la politique mercantiliste de Colbert avait été reprise par Maurepas : « la Colonie du Canada N'est bonne qu'autant qu'elle peut estre utile au Royaume ».

Tout cela n'empêcha pas d'établir au pays des tuileries, des ardoisières, des scieries, et de créer les forges du Saint-Maurice. Cependant, aux prises avec un manque chronique de capitaux et de main-d'œuvre spécialisée, dans une colonie où le numéraire était en outre d'une grande rareté, et confrontés par ailleurs à des problèmes presque insolubles de transport, les marchands canadiens échouèrent dans beaucoup de leurs entreprises. Un grand nombre s'en tinrent au commerce des fourrures, qui exigeait moins de capitaux et de main-d'œuvre, et dont la rentabilité était pour ainsi dire assurée. Cette attitude allait à l'encontre de la politique de diversification de l'économie prônée par la métropole, mais l'intendant Hocquart ne la put modifier. À la campagne, les paysans eux-mêmes, à cause de l'instabilité des

marchés, aggravée par la faiblesse des prix offerts pour leurs produits jusque vers 1740, étaient peu enclins à produire beaucoup au-delà de leurs besoins propres.

Malgré un début de diversification, l'économie canadienne, pendant la paix qui suivit le traité d'Utrecht, resta axée sur les grandes ressources naturelles : fourrures, agriculture et pêche. Outre les obstacles évoqués plus haut (rareté et cherté de la main-d'œuvre, et manque de capitaux), le Canada souffrait de l'absence de toute infrastructure, de même que de l'incompétence de beaucoup de ses fonctionnaires. Hocquart n'en imprima pas moins un assez bel essor au commerce et à l'industrie, mais le Canada, à la veille des guerres qui allaient l'emporter, restait un pays économiquement sous-développé. L'État y injecta de fortes sommes dans la réalisation de travaux publics, routes et ouvrages de défense, sans pourtant changer grand-chose à la situation; il versa même des subventions aux entrepreneurs, bien qu'il comptât surtout sur l'initiative des particuliers, mais sans grand succès.

En ce siècle comme au siècle précédent, près d'un quart de la population canadienne vivait dans les villes. On y trouvait les marchands, qui formaient peut-être, tout compte fait, la classe la plus prestigieuse : bourgeois pour la plupart, ils étaient souvent liés, directement ou indirectement, à la traite des fourrures; les nobles, qui accaparaient presque entièrement les grades d'officiers dans les troupes de la Marine, profitaient de leurs séjours dans les garnisons éloignées pour faire aussi la traite des fourrures. Nobles et bourgeois avaient accès à divers postes administratifs, bien que les plus élevés hiérarchiquement fussent pourvus, en général, par des Français de la métropole, comme cela se pratiquait aussi dans l'administration ecclésiastique du pays.

Les nobles étaient souvent propriétaires d'une seigneurie, mais beaucoup de roturiers étaient également seigneurs, sans être anoblis pour autant. Ils ne tiraient point, du reste, de grands revenus de leurs terres, du moins avant qu'elles fussent très peuplées. Les paysans, pour leur part, exploitaient leurs fermes en famille, et faisaient rarement appel à des bras étrangers. Dès qu'ils avaient atteint l'autosuffisance, la plupart étaient peu portés à pousser au-delà; par ailleurs, ils étaient peu attirés ou touchés par la traite des fourrures, activité à laquelle s'adonnait surtout la jeunesse des villes, et de Montréal en particulier. S'ils quittaient leurs terres, c'était pour s'établir en ville, où, habitués d'être leurs propres patrons, ils formaient une classe d'ouvriers peu soumis et peu enclins au travail d'équipe.

Dans cette société où l'on vivait à l'aise, mais pas richement, se perpétuaient, principalement par la noblesse, les valeurs militaires et aristocratiques héritées de l'ancienne France; mais il semble que, vers 1740, les « marchands bourgeois », que l'on retrouvait à Montréal et à Québec, aient été considérés comme la classe la plus dynamique de la société. Il est frappant, en tout cas, que, dès le début du siècle, les marchands canadiens, unis dans une sorte de front commun, aient élaboré, pour la Nouvelle-France, une politique d'ensemble et des stratégies précises, différentes de celles de la France, mais que leur détermination et leur profonde connaissance de la réalité canadienne ont fini par faire prévaloir presque en toute chose. Bien sûr, ces vues originales leur valurent, comme aux petites gens des campagnes et au clergé subalterne, également conscients de leur qualité de Canadiens, bien des blâmes de la part des autorités françaises, tant de la métropole que de la colonie, et l'accusation

maintes fois répétée d'être de fortes têtes, de cultiver un « esprit d'indépendance » funeste, et de pousser l'insoumission jusqu'à la rébellion ouverte : voyons là, pour notre part, le signe évident qu'un peuple nouveau était né en Amérique, rameau détaché de l'ancienne France.

La guerre de Succession d'Autriche

Une nouvelle guerre européenne, qui se doublerait encore d'une guerre américaine, devait éclater après la mort de Charles VI, empereur d'Autriche, disparu sans laisser d'héritier mâle. Le 15 mars 1744, la France déclarait la guerre à l'Angleterre. Aussitôt qu'on en fut averti à Louisbourg, on décida de reconquérir la Nouvelle-Écosse : un premier succès marqua cette tentative, quand François Du Pont Duvivier s'empara, presque sans coup férir, de Canseau, dont la garnison capitula le 24 mai 1744; en septembre et octobre, Duvivier fit un deuxième effort, cette fois pour réduire Annapolis Royal (autrefois Port-Royal) : les Acadiens ne se départirent pas de leur neutralité, et l'expédition fut un échec.

Aux Français, comme aux Anglais du Massachusetts et de la Nouvelle-Angleterre, Louisbourg paraissait à peu près invincible; or, les prisonniers amenés de Canseau en mai 1744, qui y séjournèrent, découvrirent que tel n'était point le cas. De retour à Boston la même année, ils en convainquirent leurs concitoyens, qui décidèrent de se rendre maîtres de la place. En mai 1745, les navires portant les miliciens des colonies anglaises, sous les ordres du commandant en chef William Pepperrell, et la force navale anglaise qui s'y était jointe sous le commandement de l'amiral Peter Warren, attaquèrent la forteresse. Les Anglais disposaient de 8 000 hommes, et les Français d'environ 1 300. Le siège dura quarante-sept jours, et, finalement, Du Pont Duchambon capitula le 27 juin.

La nouvelle, qui souleva l'enthousiasme dans les colonies anglaises, atterra les autorités de Versailles. Aussitôt, Maurepas, désireux en particulier de protéger les pêches françaises dans le golfe, fit préparer une expédition impressionnante, non seulement pour reprendre Louisbourg, mais aussi Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Sous le commandement du duc d'Anville, une escadre de cinquante-quatre vaisseaux et 7 000 hommes allait prendre la mer. Mais l'on courait à l'échec : retards considérables au départ, arrivée tardive dans la baie de Chibouctou (Halifax), manque d'eau potable, et maladies qui emportèrent quelques centaines d'hommes, dont le duc d'Anville lui-même, qui mourut d'apoplexie. Le marquis de La Jonquière, nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, prit la direction des opérations et voulut au moins se porter contre Annapolis Royal : des vents adverses, en faisant dériver ses navires, l'en empêchèrent. Entreprise coûteuse, résultat nul!

Cependant, on avait lancé, à l'accoutumée, des partis de guerre contre les colonies anglaises, avec le concours des Abénaquis et des Micmacs. De nouveau, l'on mit tout à feu et à sang, et l'on ramena un certain nombre de prisonniers. La terreur répandue dans les établissements de la côte atlantique par les Canadiens et leurs alliés indiens, de 1745 à 1748, contribua puissamment à affermir, au sein des populations ennemies, la volonté de s'emparer au plus tôt de toute la Nouvelle-France.

L'occasion leur en serait bientôt fournie; mais, pour l'heure, un traité de paix, signé à Aix-la-Chapelle en octobre 1748, mettait fin au conflit et rétablissait le *statu quo ante bellum*. Le 23 juillet 1749, la France reprenait officiellement possession de Louisbourg.

La question de l'Ohio

Avant qu'éclatât la guerre de Succession d'Autriche, qui, en Amérique, se déroula toute entière sur les fronts de l'Est, le Canada s'était pourvu de divers ouvrages de défense, dont le fort Saint-Frédéric, sur le lac Champlain (1731), qui devait fermer à l'ennemi la voie d'invasion de la rivière Richelieu. Mais, en cette période de paix qui suivit le traité d'Utrecht, un bon nombre des postes dont on parsema les territoires de l'Ouest devaient jouer un rôle tout autant économique que stratégique.

Peu après 1713, les trafiquants de la Pennsylvanie et de la Virginie avaient commencé à déborder dans la région de l'Ohio, et y avaient finalement établi quelques petits postes de commerce. Conscients du danger qu'ils représentaient pour les alliances indiennes et la survie même de la Louisiane, les Français n'avaient toutefois réagi que faiblement à cette expansion, se contentant d'élever quelques modestes postes un peu plus à l'ouest (sur la rivière Ouabache, par exemple), afin de tenir quelques nations, comme les Miamis et les Ouiatanons, aussi éloignées que possible des Britanniques. Au cours des années 1740, ces derniers avaient fortement accru leur trafic dans cette région, et plusieurs tribus avaient partie liée avec eux. Les Français durent reconnaître que c'en était presque fait de leur domination sur cette région, et que les Indiens, du sud du lac Érié à la rivière Ohio, avaient à toutes fins utiles déserté l'alliance française.

À la vérité, en privant les postes français de l'Ohio et de l'Ouest de marchandises de traite, dont le prix atteignit, quand il s'en trouvait, un niveau sans précédent, la guerre de Succession d'Autriche précipita les événements. Non seulement les Français ne purent maintenir les fragiles alliances qu'ils avaient sauvegardées jusque-là, mais ils étaient menacés, en 1747, d'un soulèvement général des tribus, qui parlaient de détruire tous les établissements français de l'Ouest. Pendant ce temps, en Pennsylvanie et en Virginie, des sociétés immobilières se préparaient à ouvrir à la colonisation anglaise de vastes portions de la vallée de l'Ohio.

Il fallait, de nouveau, tenter de rétablir une situation presque désespérée. La paix revenue, on s'empressa de pourvoir les postes de marchandises de traite, qu'on débita à des prix plus raisonnables. Puis, tout en s'interdisant tout acte de guerre, on envoya, dès 1749, Céloron de Blainville dans la région de l'Ohio : il était chargé d'en revendiquer officiellement la propriété au nom de la France, en y enterrant des plaques de plomb, mais aussi d'en dresser la carte avec l'aide du jésuite de Bonnécamps. Les trafiquants anglais qu'il rencontra, Céloron les invita fermement à rentrer chez eux; quant aux Indiens, — Miamis, Chaouanons, Tsonnontouans, — il ne put que constater qu'ils avaient pris fait et cause pour les Anglais. Peu utile du point de vue diplomatique, l'expédition de Céloron, par les renseignements qu'il apporta, troubla profondément les autorités de Québec.

En 1752, on chargea Mouet de Langlade d'attaquer le poste anglais de Pickawillany : en l'absence de la plupart des Miamis qui y séjournaient d'ordinaire, sa troupe, formée de 300 Français et Indiens, s'en empara. L'année suivante, le gouverneur général Duquesne envoya Marin de La Malgue fortifier le sud du lac Érié et construire une route, jalonnée de forts, entre ce lac et la rivière Ohio, comme l'avait proposé Céloron de Blainville. La Malgue, qui devait également chasser les Anglais de ces parages, mena sa mission à un train d'enfer, et avec une impitoyable détermination. Il mourut avant de l'achever.

C'est Pécaudy de Contrecœur qui, en 1754, devait finir de réaliser le plan de Céloron. À la tête d'une force considérable, Pécaudy s'empara d'un fort que les Anglais étaient à construire à l'embouchure de la Monongahéla; il en chassa les Anglais après avoir acheté leurs outils, et termina l'ouvrage. Ce fort, baptisé Duquesne (Pittsburgh), assurait enfin à la France la haute main sur la région.

Une guerre non déclarée

Pour les Français, il ne pouvait, de toute manière, être question d'abandonner l'Ohio aux Anglais, qui, selon La Galissonière, « y auraient encore plus qu'à Chouaguen la commodité de débaucher les nations sauvages » de l'Ouest; de surcroît, « ils auraient plus de facilité d'interrompre la communication du Canada à la Louisiane ».

Chacun poursuivant ses intérêts, et personne ne voulant lâcher le morceau, il était inévitable que, tôt ou tard, l'on se livrât, dans cette région, à une guerre ouverte. Ce fut l'année même de la construction du fort Duquesne, en 1754. Des miliciens de la Virginie, commandés par George Washington, attaquèrent un groupe de Français, ayant à leur tête Jumonville, qui fut tué dans l'embuscade. Bien que la France et l'Angleterre fussent en paix, cet incident déclencha les hostilités dans l'Ohio. Le 3 juillet suivant, le frère de Jumonville forçait Washington à capituler au fort Necessity. L'Ohio était dès lors débarrassé des Anglais, et toutes les tribus y penchèrent du côté des Français. Pendant les années 1755–1757, de nombreuses bandes composées de Français et d'Indiens allèrent ravager les établissements de la Pennsylvanie, de la Virginie et de la Caroline.

En 1755, le 9 juillet, les Français remportèrent une brillante victoire contre les 1 800 hommes, tant de l'armée régulière que de la milice, qui, sous le commandement du major général Braddock, avaient pour mission de s'emparer du fort Duquesne. Braddock y perdit la vie, et l'on célébra, par tout le Canada, la victoire de la « Mal-Engueulée ». Mais, déjà, le conflit avait tendance à se généraliser : en deux jours, les 16 et 17 juin, les Français avaient perdu les forts Beauséjour et Gaspereau qui, au sud du Nouveau-Brunswick actuel, devaient contenir l'avance des Anglais vers le Canada. Et, en septembre, le baron Dieskau, après avoir obtenu un premier succès, au lac Saint-Sacrement, contre les troupes du colonel Johnson, ne réussit pas à s'emparer de la position fortifiée de William Henry, et lui-même, grièvement blessé, fut fait prisonnier.

Toujours en cette année 1755, commença la dispersion des Acadiens, qui devait se poursuivre jusqu'en 1762. À l'automne de 1755 seulement, plus de 6 000 d'entre eux — sur une population de quelque 13 000 — furent déportés dans les diverses

colonies anglaises, et certains en Angleterre. Bien peu échappèrent à ce « grand dérangement », et ce fut en s'enfuyant au Canada ou en se terrant dans les bois. Ce petit peuple longtemps abandonné à lui-même s'était donné, après 1713, des chefs et une politique propre, la neutralité; aussi avait-il toujours refusé collectivement de prêter le serment d'allégeance à l'Angleterre, et ce fut le prétexte dont usèrent les autorités anglaises pour le briser, après qu'elles eurent décidé de peupler la Nouvelle-Écosse de sujets britanniques.

Voilà donc la drôle de paix qui s'était instaurée en Amérique du Nord en 1755, et qui y laissait présager une lutte à finir, advenant qu'une guerre européenne opposât de nouveau la France à l'Angleterre.

L'effort suprême

Au printemps de 1756, commença en Europe la guerre de Sept Ans. À ce moment-là, les colonies américaines comptaient une population d'environ 1 500 000 âmes, et la Nouvelle-France, y compris la Louisiane, de quelque 85 000. Mais les Français pouvaient lancer dans la mêlée des miliciens aguerris, dont la bravoure était reconnue, et qui n'avaient que du mépris « pour les Anglais de ce nouveau monde »; les colonies anglaises, au contraire, ne disposaient point de troupes provinciales expérimentées, ni même vraiment organisées, et celles-ci n'étaient pas rompues à la guerre coloniale, bien différente des guerres classiques à l'européenne. À cet égard, la supériorité des coloniaux anglais était loin d'être assurée. La différence dans cette guerre viendrait de la meilleure qualité des troupes régulières que l'Angleterre expédierait nombreuses en Amérique, sur les troupes régulières que la France y enverrait au compte-gouttes.

Car c'est la volonté de William Pitt, d'Angleterre, de gagner cette guerre en Amérique, et celle de la France de l'emporter sur les champs de bataille d'Europe, qui scella le destin de la Nouvelle-France. À partir de 1757, Pitt consacra, à la réalisation de son grand objectif, des sommes fabuleuses : il fournit aux colonies, avec une sorte de prodigalité, des troupes, du matériel et des ravitaillements; il ne négligea rien pour parvenir à ses fins. La France, dans le même temps, lésina sur tout, et, de 1755 à 1758, la qualité de ses troupes et de son armement se dégrada beaucoup, pendant que le Canada était aux prises avec la famine.

La guerre de Sept Ans ne fut pas surtout, comme les précédentes, une lutte entre colons anglais et colons français; ce fut, entre les deux grandes puissances impérialistes, un combat gigantesque pour la suprématie commerciale dans le monde, que la France avait sérieusement disputée à l'Angleterre pendant la paix; aussi les marines des deux nations rivales allaient-elles jouer, sur plusieurs mers, un rôle déterminant, pendant que se déroulerait, dans les colonies, la partie décisive, attendue depuis 1713.

En Amérique, les Français se portèrent les premiers à l'attaque. Dès l'été de 1756, ils assiégeaient Oswego, sur le lac Ontario : la place capitula en août, et les fortifications furent rasées. Les coloniaux anglais, qui projetaient la prise du fort Saint-Frédéric, déconcertés à l'annonce de cette défaite, abandonnèrent aussitôt leur plan. Tout au cours de l'automne et de l'hiver, les Français, à l'accoutumée, lancèrent des raids meurtriers contre les établissements anglais, aux fins d'y semer la terreur,

mais aussi, en y jetant le désordre, de retenir l'ennemi chez lui en l'empêchant de s'organiser.

En 1757, Montcalm, qui avait participé, l'année précédente, à l'assaut final contre Oswego, s'empara sans difficulté du fort William Henry, sur le lac Saint-Sacrement, le 9 août; mais il refusa, malgré le désir du gouverneur général de Vaudreuil, de marcher contre le fort Edward, situé sur le fleuve Hudson. Ce fut, en Amérique, le seul événement marquant de cette campagne; mais, à Londres, en cette année 1757, William Pitt prenait la ferme décision de s'emparer de Louisbourg et de Québec, persuadé que c'en serait fait, alors, de la Nouvelle-France.

Montcalm eut le temps, en 1758, de remporter la victoire défensive de Carillon, dans la région du lac Champlain, et cela malgré la disproportion des forces en présence : 15 000 Anglais, 3 500 Français. La victoire fut acquise en six heures, le 8 juillet; Abercromby y perdit 2 000 hommes, tués ou blessés, et c'est son impéritie qui fut la cause première de sa défaite.

Mais déjà le siège de Louisbourg était engagé. Amherst, qui commandait pour l'Angleterre, disposait de 27 000 hommes; du côté français, Drucour en avait tout au plus 8 000, dans une forteresse délabrée. L'on tint soixante jours, et le 26 juillet la place capitula. Québec dès lors pouvait trembler : la route en était grande ouverte à l'ennemi — et la marine française avait subi, depuis 1756, des pertes telles qu'on n'en pouvait espérer un grand secours.

Le 27 août, le fort Frontenac, sur le lac Ontario, se rendit à l'ennemi. Et voilà que, dans l'Ohio, devant le danger qu'il courait de tomber au pouvoir des Anglais, l'on faisait sauter, le 24 novembre, le fort Duquesne, clé de voûte du système défensif français dans cette région. Puis, le 25 juillet 1759, le fort Niagara, qui protégeait les communications entre Montréal et l'Ouest profond, capitula aux mains de sir William Johnson, entraînant l'abandon, par les Français, d'autres forts : Presqu'île, Venango, Le Bœuf. C'est tout l'Ouest qui, en 1758 et 1759, s'effondrait.

Après sa victoire à Louisbourg, Amherst devait faire voile vers Québec, qu'il avait mission d'assiéger; mais il jugea la saison trop avancée, et le projet fut reporté à l'année suivante. En 1759, c'est l'amiral Charles Saunders, à la tête d'une flotte imposante, qui prit la route de Québec; James Wolfe avait, pour sa part, le commandement militaire de cette expédition. Le 23 juin, les premiers navires jetaient l'ancre un peu en aval de la ville. Wolfe débarqua dans l'île d'Orléans; plus tard, il s'installa à Montmorency. Des batteries, de la pointe Lévy (Lauzon), furent pointées sur la capitale. Le 12 juillet au soir, commença le bombardement de Québec.

Pendant ce temps, les Français, qui avaient à toutes fins utiles perdu l'Ouest, perdirent encore la région presque entière du lac Champlain. Amherst marchait contre Carillon : l'on fit sauter successivement ce fort et celui de Saint-Frédéric, les 26 et 31 juillet, et l'on se replia à l'extrémité nord du lac Champlain, à l'île aux Noix. Amherst décida alors de temporiser, avec ses 12 000 hommes, en attendant des nouvelles de Québec.

Les bombes anglaises continuaient de dévaster Québec, et Wolfe faisait détruire les habitations françaises des deux rives du Saint-Laurent, surtout à l'est de la capitale. Devant l'immobilité des Français, il tenta une attaque à l'ouest de Montmorency, et subit un cuisant revers. La tactique des Français était, en effet, de ne point s'exposer,

et leur espoir, que, le temps passant, la saison obligeât les Anglais à remettre à la voile. Le calcul n'était point mauvais, mais il fut déjoué par les événements.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, Wolfe, empruntant un chemin qu'il avait découvert dans la falaise, un peu à l'ouest de Québec, y fit passer près de 5 000 soldats, qu'il rangea en ordre de bataille sur les plaines d'Abraham. Bien fortifiée de ce côté, la ville eût pu tenir jusqu'à l'arrivée des troupes de Bougainville; mais, au matin, Montcalm, qui n'avait point bougé jusque-là, — ce qui l'avait bien servi, — sortit précipitamment de l'enceinte pour se mesurer aux forces ennemies. En trente minutes, la victoire anglaise était acquise; Wolfe y fut tué, et Montcalm, blessé, mourut peu après.

Pour les Français, l'échec était cuisant, mais la ville pouvait encore résister; pourtant, et sans attendre les forces de Bougainville et de Lévis, cédant lui aussi à la précipitation, Ramezay capitula le 18 septembre. Au printemps de 1760, Lévis remporta à l'ouest de Québec la victoire de Sainte-Foy, glorieux et inutile fait d'armes, — le dernier des Français au Canada. On se replia sur Montréal, vers laquelle convergèrent, à l'été, trois armées en provenance de Québec, du lac Champlain et du lac Ontario, respectivement. Brisée, la colonie était à bout de force : Vaudreuil capitula le 8 septembre, cédant Montréal et la Nouvelle-France toute entière aux Britanniques.

La capitulation accordait aux Canadiens un certain nombre de garanties, mais elle leur laissait bien des inquiétudes, relatives, en particulier, à l'exercice de leur religion. À vrai dire, ces fils de la France plongeaient soudain dans l'inconnu, et une longue période d'incertitude s'ouvrait devant eux.

I

Explorations et découvertes

Tout au début du XVIII[e] siècle, le gouverneur général Louis-Hector de Callière et l'intendant Jean Bochart de Champigny s'étaient donné, relativement à l'Ouest, deux objectifs : assurer à la Nouvelle-France les fourrures de ces vastes régions, et, pour cela, maintenir les alliances avec les nations indiennes qui y vivaient. Mais il eût fallu, pour y réussir pleinement, rétablir les congés de traite abolis par le roi en mai 1696 et rouvrir certains postes de traite privés de leur garnison par la même occasion, — et laissés plus ou moins à l'abandon, — ce que demandèrent sans succès Callière et son successeur, Philippe de Rigaud de Vaudreuil. Dans ces conditions, et compte tenu, par surcroît, de l'illégalité dont était frappée la course des bois, il ne pouvait être question d'explorer l'Ouest, où, dès 1688–1689, Jacques de Noyon avait hiverné dans le pays des Assiniboines, aux environs du lac La Pluie.

Ce qui était impossible à la colonie canadienne, la Louisiane naissante allait le réaliser pour son propre compte. En 1700–1701, Louis Juchereau de Saint-Denis explora le territoire situé entre la rivière Rouge, en Louisiane, et la rivière Ouachita, dans l'Oklahoma; plus tard, il devait parcourir le Texas et se rendre, en 1714, jusqu'à San Juan Bautista, au Mexique. Le Canada fut plus sensible à l'expédition de Pierre-Charles Le Sueur, qui, en 1700, sous le prétexte de recherche et d'exploitation minières, remonta le Mississipi sur plus de six cents lieues et, s'engageant dans la rivière Saint-Pierre, s'arrêta à la rivière Verte, au pays des Sioux (Minnesota), où il construisit le fort L'Huillier. Il en redescendit, au printemps de 1701, avec une cargaison de peaux de castor, soulevant l'ire des marchands et des autorités du Canada, et de Callière en particulier.

Le traité d'Utrecht de 1713 et la cession, l'année suivante, de la baie d'Hudson à l'Angleterre modifièrent la conjoncture. Dès 1715, en effet, William Stuart, de la Hudson's Bay Company, était désigné par James Knight, gouverneur du fort York, pour voyager vers l'Ouest, afin, entre autres objectifs, d'évaluer les richesses pelletières

I

de l'intérieur et, sans doute, d'inciter les Indiens à se rendre à la baie pour y trafiquer. Premier Blanc à franchir les Barrens, Stuart rentra à la baie d'Hudson en 1716. Il avait éprouvé des peines infinies, mais avait atteint la région située au sud du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.

La perte de la baie d'Hudson eut un effet immédiat sur les trafiquants canadiens, déterminés à empêcher les Indiens de l'Ouest d'approvisionner les postes de la Hudson's Bay Company. Dans le même esprit, en 1716, Vaudreuil et l'intendant Michel Bégon proposaient la découverte de la mer de l'Ouest comme un moyen d'étendre le commerce français, en ouvrant une voie navigable vers la Chine et le Japon. Le Conseil de Marine, qui venait de rétablir le système des congés de traite, adopta en 1717 les vues des autorités coloniales; en particulier, l'établissement de postes sur les routes du Nord-Ouest « détournera[it] [...] les Sauvages de porter aux Anglois de la Baye d'hudson leurs pelleteries [...], ce qui pourroit par la suite les obliger d'abandonner ce poste ou ils n'ont d'autre commerce qu'avec les Sauvages ».

La mise en œuvre de cette politique fut confiée à Zacharie Robutel de La Noue, qui s'embarqua en juillet 1717 avec l'ordre de fonder trois postes : l'un sur la rivière Kanastigoya (Kaministiquia), « dans le nord du lac Supérieur », un autre à Takamamiouon (lac La Pluie), et le dernier au lac des Assiniboines (ou des Bois). Malheureusement, le Conseil de Marine avait décidé « de faire faire ces établissements sans qu'il en coutast rien au Roy attendu que le commerce devoit indemniser ceux qui les feroient ». Robutel, empêché par l'hostilité des autochtones, ne dépassa pas Kaministiquia. Parallèlement à cette première tentative, le Conseil de Marine chargea le jésuite François-Xavier de Charlevoix d'enquêter sur la mer de l'Ouest et sur les routes qui y conduisaient. Après avoir fait en 1721 le voyage de Montréal à Michillimakinac, puis de ce poste à la Louisiane, Charlevoix recommanda malencontreusement d'orienter les recherches entre les 40e et 50e degrés de latitude, en prenant pour base le haut Missouri.

Il appartiendrait à Pierre Gaultier de La Vérendrye, qui, à partir de 1731, chargé officiellement de découvrir la mer de l'Ouest, enverrait ses fils et ses associés explorer tant du côté du Missouri que du côté des lacs du Nord-Ouest, de corriger cette fausse orientation. La construction du fort Saint-Pierre, sur le lac La Pluie, en 1731, et du fort Saint-Charles, dont il fit son quartier général, sur le lac des Bois, en 1732, lui assura dès lors la maîtrise des lacs situés en bordure des prairies; et, en 1734, le fort Maurepas était édifié sur la rivière Rouge, au Manitoba. En 1737, on avait reconnu le lac Ouinipigon et noté deux itinéraires possibles vers la mer de l'Ouest : la rivière Saskatchewan et la région située au sud-ouest du pays des Mandanes. En 1738, La Vérendrye lui-même visita ces Indiens, dans le Dakota du Nord actuel, construisant en chemin le fort La Reine (Portage-la-Prairie), son nouveau quartier général, sur la voie qu'empruntaient les Assiniboines pour aller à la baie d'Hudson. Son fils Louis-Joseph, qui poussa plus avant, ne se rendit pas compte de l'orientation sud-est du Missouri; ce n'est qu'au cours d'une nouvelle expédition de Louis-Joseph, en 1742–1743, que l'erreur imputable à Charlevoix devint évidente.

I

Pendant ce temps, les hommes de La Vérendrye établissaient trois autres forts à l'entrée des prairies : les forts Dauphin, près du lac Winnipegosis, Bourbon, au nord-ouest du lac Ouinipigon, et Paskoya, sur la Saskatchewan. Mais obligé, à l'instar de Robutel, de financer ses entreprises, La Vérendrye se préoccupait trop de commerce, selon le ministre, et pas assez d'exploration; prévoyant sa disgrâce prochaine, il démissionna en 1744. Il mourut avant de pouvoir retourner dans l'Ouest.

Au Nord-Ouest, sous les deux successeurs de La Vérendrye, Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre et Louis de La Corne, les Français du Canada s'installèrent en Saskatchewan : au fort La Jonquière, construit en 1751 dans la région de Nipawin, et, encore plus à l'ouest, au fort Saint-Louis, construit en 1754 près des fourches de la Saskatchewan. Au Sud-Ouest, depuis Le Sueur et Juchereau de Saint-Denis, l'on n'avait point cessé de rayonner, à partir de la Louisiane, dans les contrées environnantes : en 1714, Étienne Véniard de Bourgmond remonta le Missouri jusque dans l'état actuel du Nebraska; puis, vers 1720, Jean-Baptiste Bénard de La Harpe et Claude-Charles Dutisné explorèrent l'Oklahoma, Dutisné parcourant aussi le Kansas. Mais, après les échecs des explorations maritimes de James Knight (1719), de John Scroggs (1722), de Christopher Middleton (1742) et de William Moor (1747) à la recherche du passage du Nord-Ouest, c'est un homme de la Hudson's Bay Company, Anthony Henday, qui, en 1754, voyageant par l'intérieur, fut le premier Européen à fouler le sol de l'Alberta, jusqu'à la hauteur de la ville actuelle d'Edmonton. Fière réponse de la compagnie anglaise à la concurrence acharnée des Français depuis l'époque de La Vérendrye.

I

Une percée de la Hudson's Bay Company

À l'emploi de la Hudson's Bay Company, William Stuart était affecté au fort York, sur la rivière Hayes, dans la baie d'Hudson, quand il partit pour l'Ouest, le 27 juin 1715. Il avait reçu mission d'inventorier les richesses pelletières de l'intérieur et de rétablir la paix entre deux tribus indiennes, pourvoyeuses de fourrures.

Comme son prédécesseur Henry Kelsey, autre employé de la compagnie, qui, en 1691, avait atteint les plaines de l'Ouest et s'était rendu probablement jusqu'au sud de la Saskatchewan, Stuart devait aussi s'intéresser aux minéraux. James Knight, gouverneur de York, sur l'ordre de qui il voyageait, pensait au cuivre, et encore plus à l'or; il fit même de cette recherche l'objectif principal de l'exploration.

Premier Européen à pousser jusque dans la région du Grand lac des Esclaves, Stuart réussit à pacifier les Cris et les Chipewyans, si bien que Knight put tenir, en 1717, la promesse faite à ces derniers de fonder un poste sur la rivière Churchill.

Mais Stuart avait éprouvé tant de difficultés, au cours de son voyage, que Knight se persuada qu'il valait mieux continuer cette exploration par mer : la compagnie l'autorisa à s'embarquer, en 1719, à la recherche d'un passage au Nord-Ouest par le détroit d'Anian. Ses deux navires firent naufrage à l'île Marble, et leurs équipages disparurent.

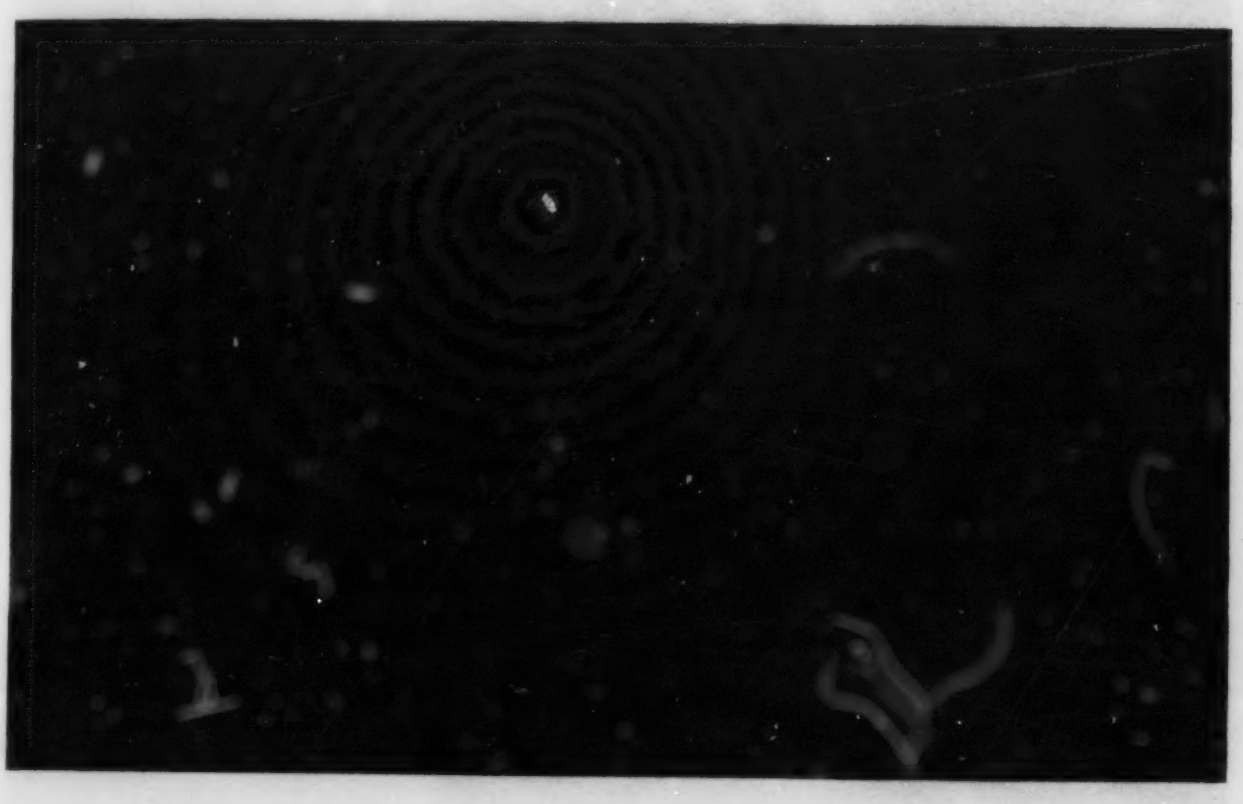

Indiens chassant le castor. James Isham (vers 1716–1761). Aquarelle et encre sur papier, 1743.

Le désir d'accroître le commerce des fourrures avec les Indiens pousse des hommes de la Hudson's Bay Company, comme James Isham, à favoriser les explorations du côté de l'Ouest.

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg.

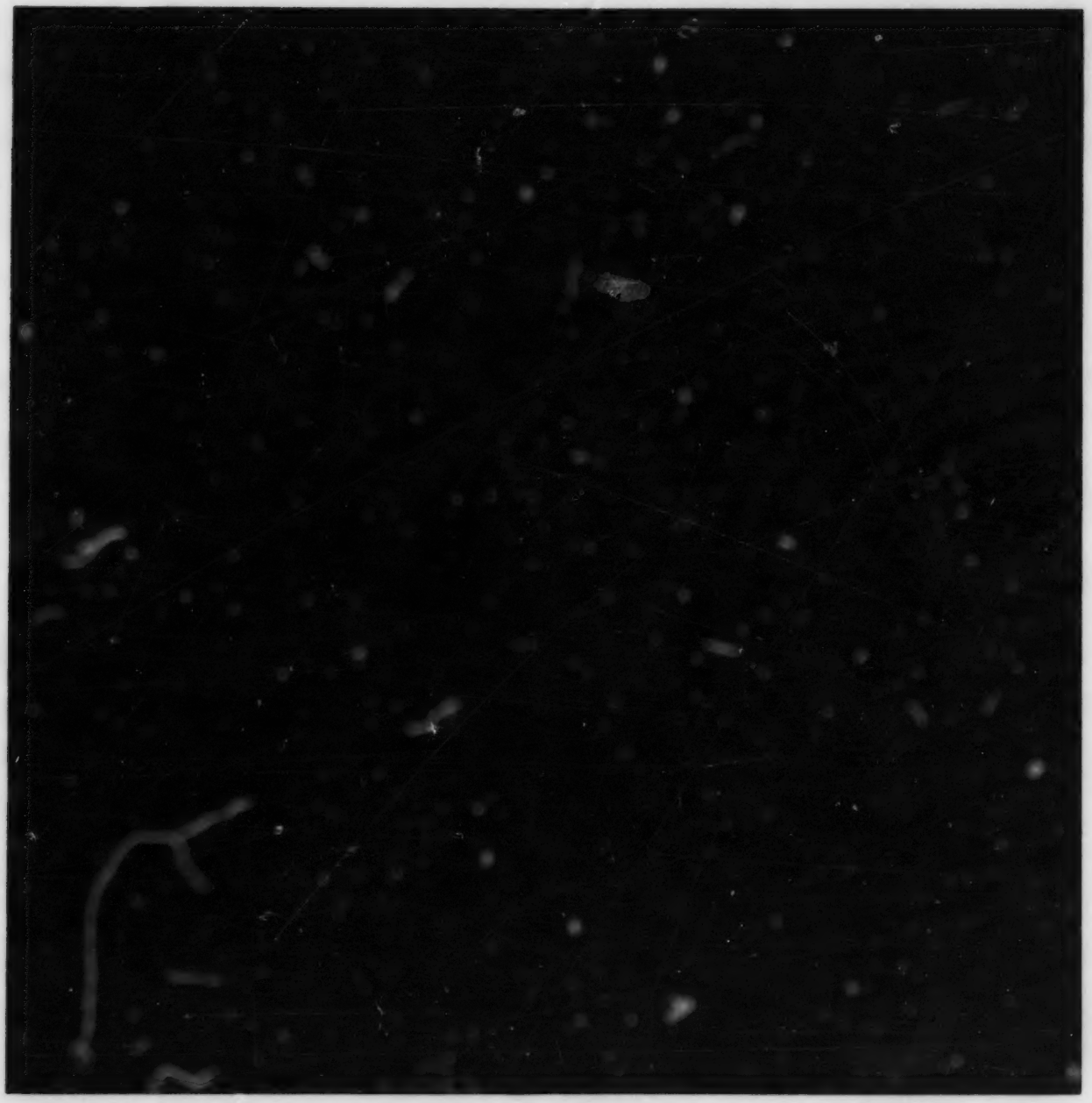

[Plan du fort York. James Isham. vers 1743]. 1 carte : ms., coul., 92,7 × 95,3 cm.

Ce poste de traite de la Hudson's Bay Company fut le point de départ de deux expéditions dans l'Ouest : celles de William Stuart en 1715–1716 et d'Anthony Henday en 1754–1755.

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg : G.2/5.

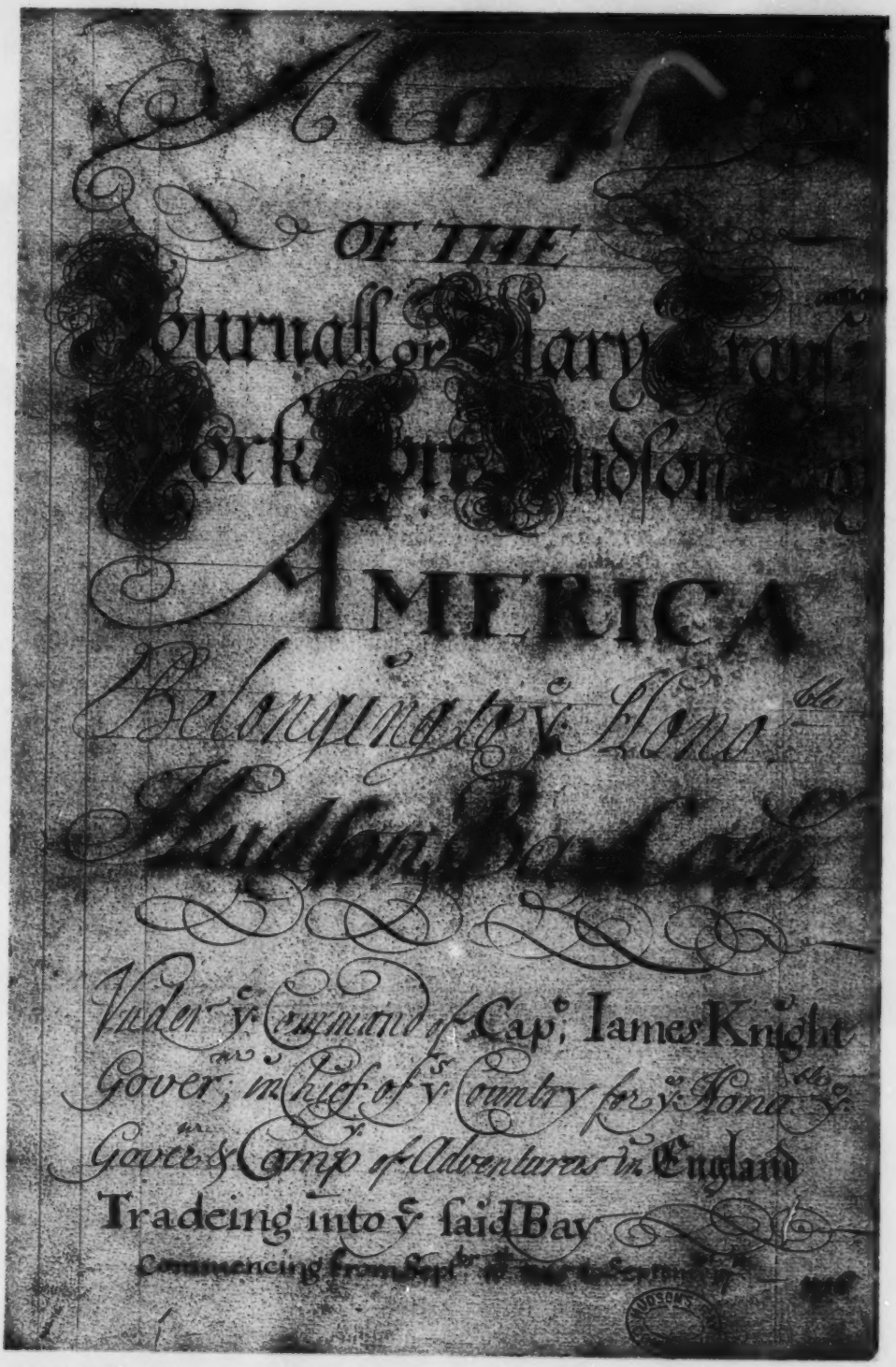

Journal tenu au fort York par James Knight, gouverneur de la Hudson's Bay Company, de septembre 1715 à septembre 1716.

En 1719, James Knight explore une partie de la côte ouest de la baie d'Hudson en direction nord. Il espère découvrir des mines d'or et de cuivre, et trouver un passage vers l'Asie.

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg : B.239/a/2.

I

Les Français et la mer de l'Ouest

La suppression par le roi des congés de traite, en 1696, et l'abandon subséquent de la plupart des postes de l'Ouest avaient mis fin provisoirement à l'expansion française au nord-ouest de Michillimakinac.

La perte de la baie d'Hudson lors du traité d'Utrecht et le rétablissement des congés de traite relancèrent en Nouvelle-France la recherche de la mer de l'Ouest, dont on s'imaginait qu'elle était un golfe ou une immense baie de la mer du Sud (l'océan Pacifique), quelque part au nord de la Californie.

Le premier à partir fut Zacharie Robutel de La Noue : il devait établir trois postes, sortes de relais sur la route de l'Ouest, le plus éloigné au lac des Bois. Mais il ne dépassa pas la première étape, Kaministiquia, au nord-ouest du lac Supérieur, où il demeura jusqu'en 1721, semble-t-il.

Entre-temps, le père François-Xavier de Charlevoix fut chargé par le Conseil de Marine d'enquêter sur la question de la mer de l'Ouest. Parti de Montréal, le jésuite était à Michillimakinac à la fin de juin 1721; de là, il se rendit en Louisiane, interrogeant en route Français et Indiens. Longue course et, au demeurant, maigres résultats.

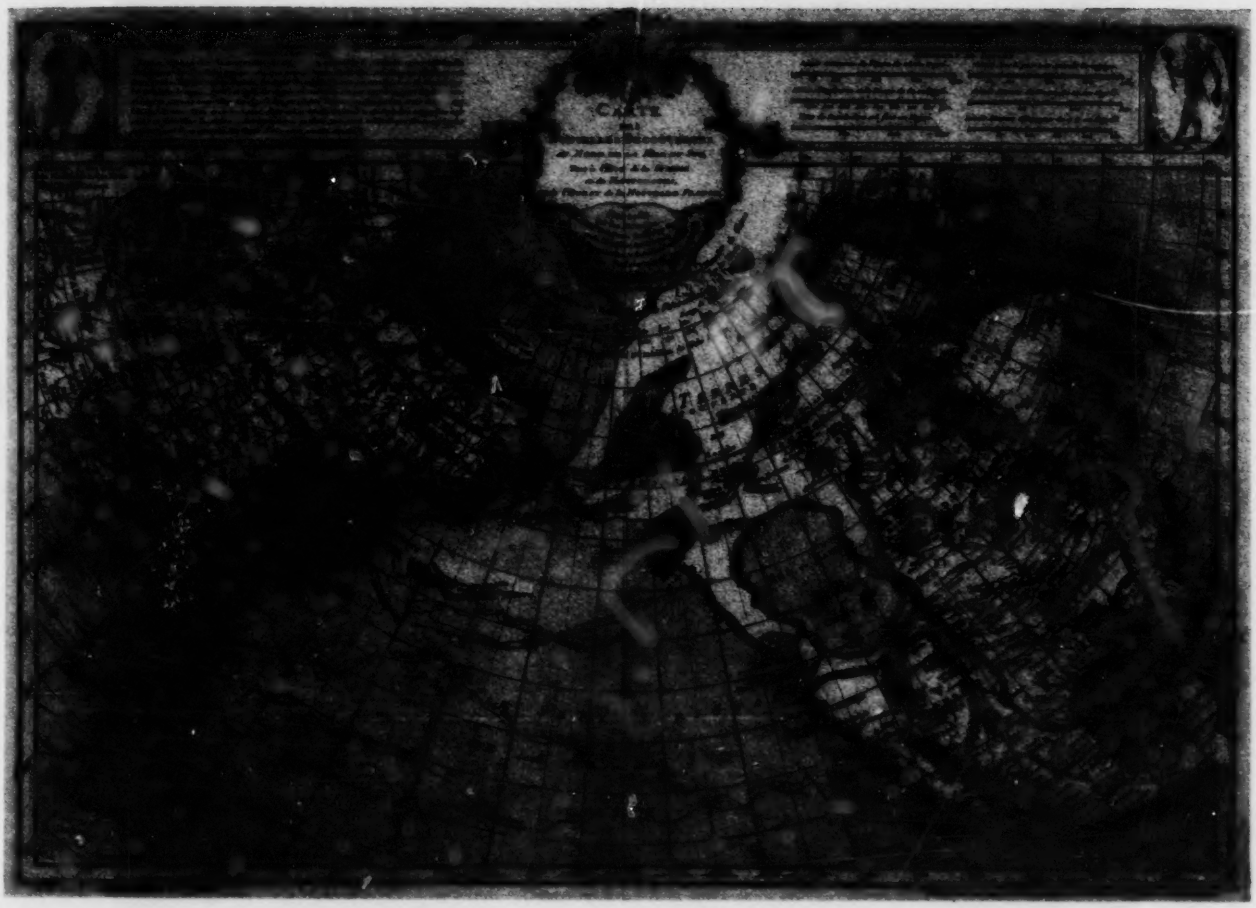

Carte des nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud... Joseph-Nicolas De l'Isle et Philippe Buache. Paris : Quay de l'Horloge du Palais, [1752]. 1 carte : col. à la main, 36,8 × 62,6 cm.

On croit à l'existence, quelque part dans l'Ouest, d'une mer ou d'une baie qui rejoint la mer du Sud (l'océan Pacifique), route de l'Asie. Les déclarations des Indiens et des explorateurs amènent à penser que cette mer de l'Ouest n'est pas trop éloignée des territoires déjà connus. Cette question intéresse tout autant les hommes politiques que les savants.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 21056).

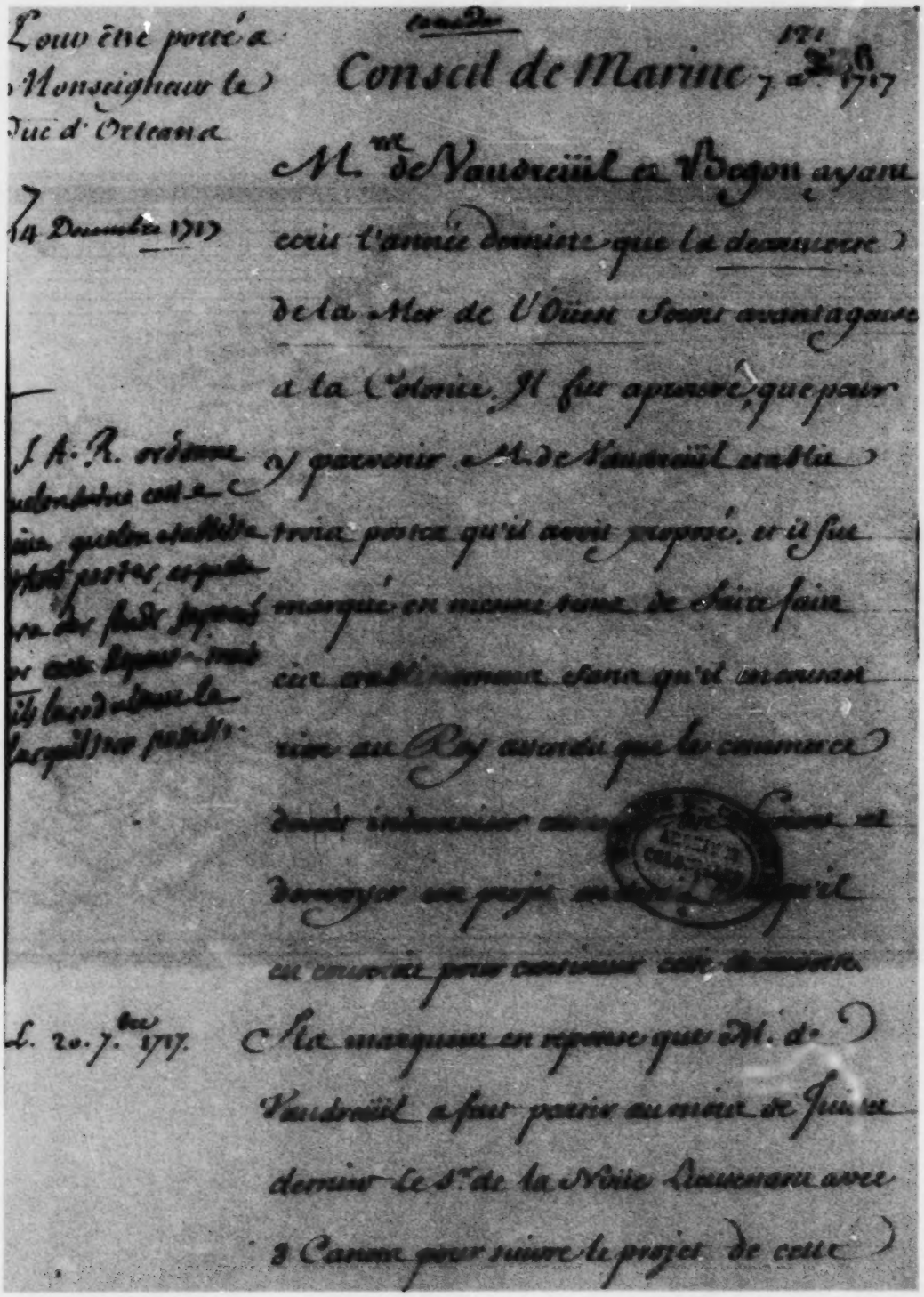

Délibération du Conseil de Marine sur une lettre de Vaudreuil et Bégon, 7 décembre 1717.

« … M. de Vaudreuil a fait partir au mois de juillet dernier le sieur de La Noue lieutenant avec 8 canots pour suivre le projet de cette découverte [de la mer de l'Ouest] ». Conformément à la décision de Son Altesse Royale (en marge), il lui a donné l'ordre d'établir trois postes : sur la rivière Kaministiquia, au lac La Pluie, et au lac des Bois.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 37, fol. 376.

Photo Studio Littré.

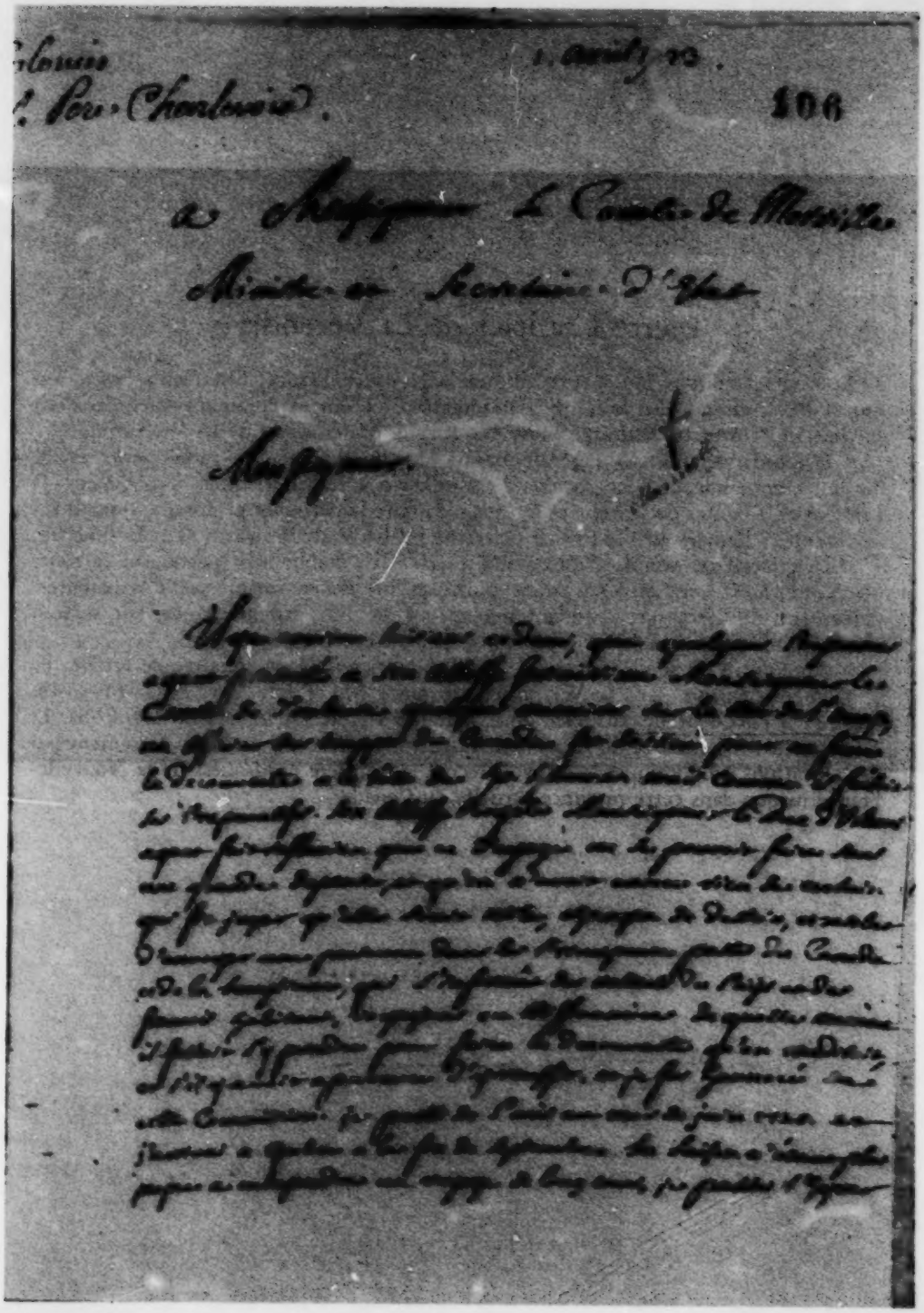

Lettre du jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix au comte de Morville, 1er avril 1723.

Le duc d'Orléans, régent de France, s'intéressait à la question de la mer de l'Ouest, qui excitait sa curiosité pour les sciences et qui augmenterait peut-être les possibilités de commerce avec l'Asie. Il « résolut d'envoyer une personne dans les principaux postes du Canada et de la Louisiane, qui s'informât [...] de quelle manière il fallait s'y prendre pour faire la découverte qu'on méditait, et s'il y avait apparence d'y réussir ». C'est le père de Charlevoix qui fut « honoré de cette commission ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11E}, vol. 16, fol. 106.

Photo Studio Littré.

I

Pierre Gaultier de La Vérendrye

Trois-Rivières était la plus petite ville de la Nouvelle-France. Elle n'en a pas moins fourni des coureurs des bois en grand nombre et des explorateurs célèbres, dont Jacques de Noyon et, surtout, Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye.

D'abord militaire, La Vérendrye avait plus de quarante ans quand, vers 1728, devenu commandant d'une société de commerce à Kaministiquia, il commença à s'intéresser à la mer de l'Ouest et à rêver d'en faire la découverte, mission dont il fut investi officiellement en 1731 par le gouverneur Charles de Beauharnois de La Boische.

L'explorateur, doublé d'un commerçant, allait établir sept postes sur la route du Nord-Ouest. Ses associés, dont plusieurs lui étaient étroitement apparentés, parcoururent le territoire, pendant que lui-même, plus sédentaire, veillait surtout aux relations commerciales et diplomatiques avec les Indiens.

Sur l'ordre de son père, Louis-Joseph Gaultier de La Vérendrye se rendit, en 1742–1743, jusque dans le Wyoming; un autre fils, Pierre, fut, en 1741–1743, chargé par l'explorateur trifluvien d'implanter la société sur les lacs du Manitoba. Et c'est justement le mérite de La Vérendrye père — même s'il était mû fortement par des ambitions économiques — d'avoir reculé la frontière nord-ouest de la Nouvelle-France jusque dans cette province actuelle du Canada.

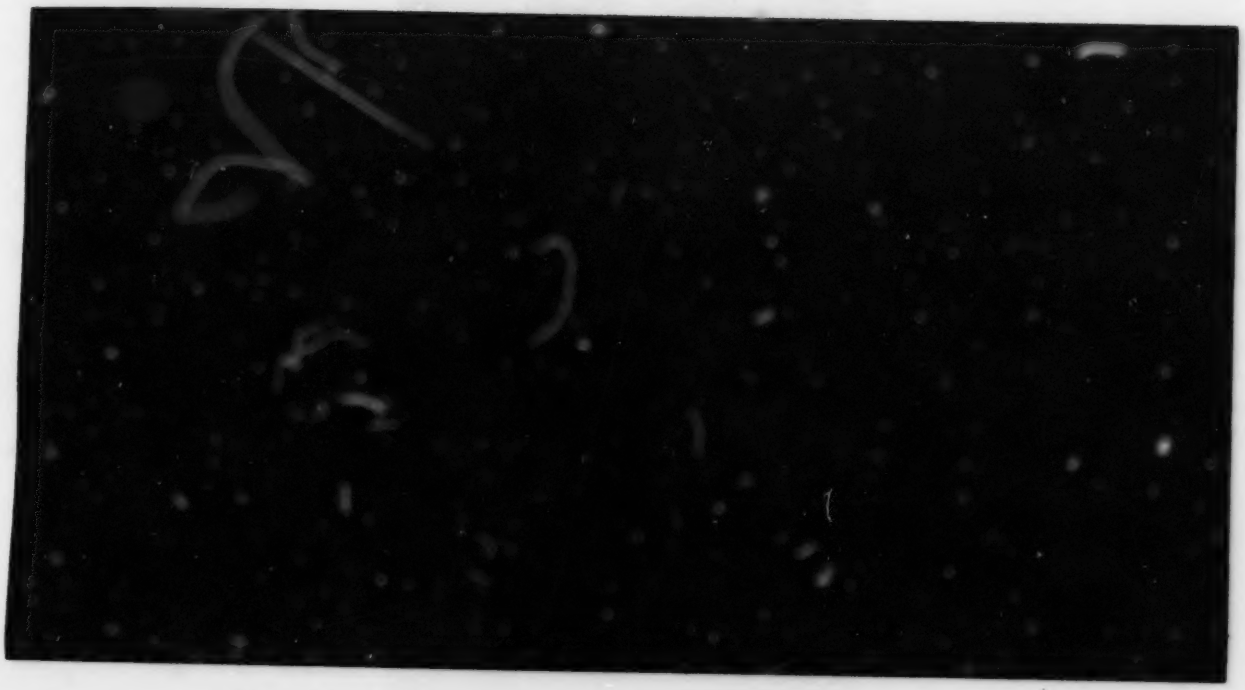

« Carte contenant les nouvelles découvertes de Louest en Canada ... » [S.n.], 1740. 1 carte : ms., coul., 45,0 × 84,0 cm.

Cette carte montre les forts établis par La Vérendrye et ses hommes : Maurepas, à l'embouchure de la rivière Winnipeg; La Reine (Portage-la-Prairie); Bourbon, au nord-ouest du lac Ouinipigon; Paskoya, sur la rivière Saskatchewan, entre autres. Ces postes de traite, qui épargnent aux Indiens des prairies de longs voyages aux postes de la Hudson's Bay Company, nuisent au commerce anglais.

Service historique de la Marine, Vincennes, France : Service hydrographique, recueil 67, nº 23.

Photo Studio Littré.

« Veue et perspective de la Nouvelle Orleans 1726 ». Lassus. 1726. 1 vue : ms., coul., 48,0 × 150,5 cm.

Les pérégrinations des explorateurs, des missionnaires et des coureurs des bois mènent à la fondation de plusieurs établissements, du nord-ouest des Grands Lacs au golfe du Mexique.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Louisiane, portefeuille V1A, n° 71.

Photo Studio Littré.

I

Les limites de l'expansion française

Peu après la mort de La Vérendrye, survenue à la fin de 1749, le gouverneur Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, le 27 mai 1750, ordonna à Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre d'aller prendre possession des postes de l'explorateur, d'en établir de nouveaux et de poursuivre la recherche de la mer de l'Ouest.

Le Gardeur s'installa au fort La Reine, au Manitoba, d'où il envoya Joseph-Claude Boucher de Niverville, dont les hommes, en 1751, érigèrent un fort, nommé La Jonquière, dans l'actuelle Saskatchewan. Louis de La Corne, successeur de Le Gardeur, construisit en 1754 le fort Saint-Louis, encore plus à l'ouest que le précédent. Jamais les Français n'avaient poussé plus loin vers la mer de l'Ouest; et jamais, sous le Régime français, ils ne dépasseraient ce point.

La Nouvelle-France avait atteint, au-delà des Grands Lacs, ses limites extrêmes : au Nord-Ouest, la région de Fort-à-la-Corne, à proximité des fourches de la Saskatchewan, dans la province du même nom, et, au Sud-Ouest, sur le Mississipi, la Louisiane, qui, sous le gouvernement de Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville et de ses successeurs, avait progressé tant bien que mal, comme entité distincte de la colonie canadienne.

Mais ces terres nouvelles étaient menacées, au début des années 1750, par les rivalités grandissantes pour la possession de l'Ohio, où Le Gardeur de Saint-Pierre fut dépêché dès 1753.

Ordre du gouverneur général de La Jonquière à Jacques Legardeur de Saint-Pierre « pour aller à la découverte de la mer de l'Ouest avec neuf canots équipés de sept hommes chacun », Montréal, 27 mai 1750.

Société du Musée du Séminaire de Québec : Fonds Verreau, carton 5, n° 37.

Photo Pierre Soulard.

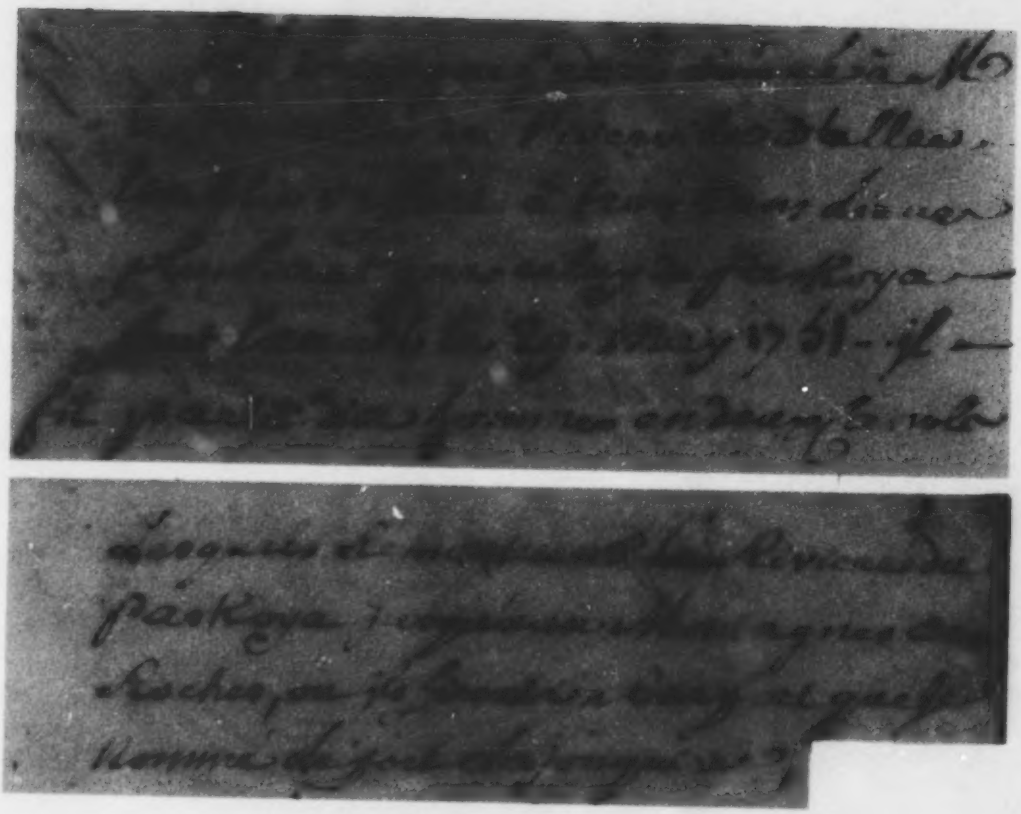

« Mémoire ou journal sommaire du voyage de Jacques Legardeur de Saint-Pierre ... », août 1752.

Le 29 mai 1751, le chevalier de Niverville « fit partir dix hommes en deux canots lesquels remontèrent la rivière du Paskoya jusqu'aux Montagnes des Roches, où ils firent un bon fort que je nommai le fort La Jonquière ». Ce poste était situé au cœur de l'actuelle Saskatchewan.

British Library, Londres : Haldimand Papers, Add. Mss. n° 21686, fol. 7v-8.

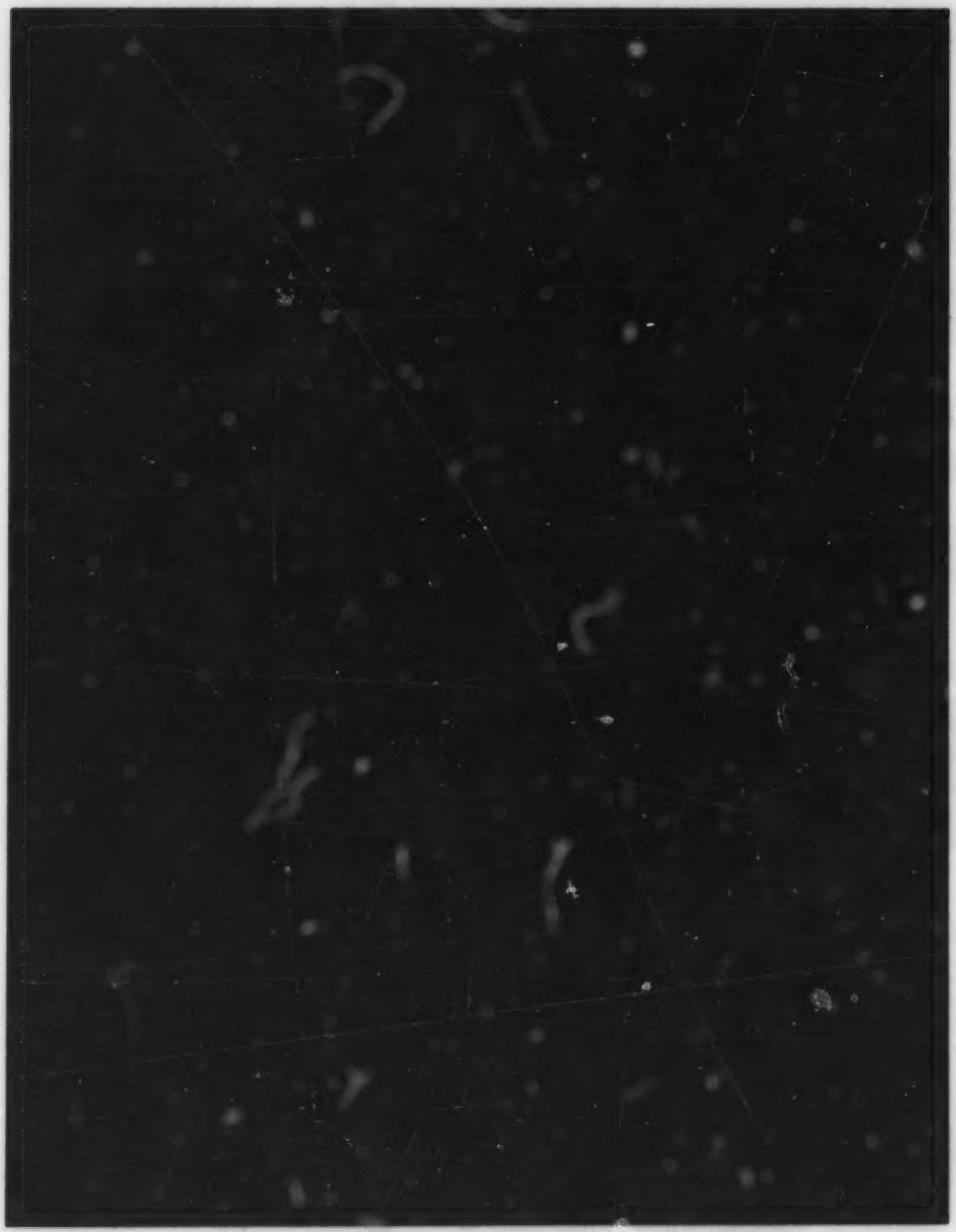

Portrait de Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville (vers 1680–1767), gouverneur de la Louisiane. Artiste inconnu. Huile sur toile.

En 1699, Bienville commence sa carrière louisianaise en explorant le bas Mississipi avec son frère Iberville. Jusqu'en 1743, il contribuera grandement à l'implantation des Français dans cette colonie, en encourageant les explorations, en favorisant l'établissement de plusieurs postes, et surtout en faisant preuve de beaucoup de diplomatie avec les Indiens.

Collection Le Moyne de Martigny, Rubelles, France.

Photo Graphic.

I

Le passage du Nord-Ouest

Après l'échec de l'exploration maritime de James Knight, en 1719, et de celle de John Scroggs, parti à sa recherche en 1722, et exception faite d'une expédition peu convaincante organisée par la Hudson's Bay Company en 1737, il fallut attendre 1740 pour que l'Angleterre s'intéressât activement au passage du Nord-Ouest. Envoyé par l'amirauté, avec l'approbation de George II, Christopher Middleton, ancien capitaine de la Hudson's Bay Company, mit à la voile en Angleterre en 1741 et s'aventura l'année suivante plus au nord que quiconque avant lui. Dépassant Whale Point, visitée par Scroggs, il explora et baptisa la baie de Wager, et poursuivit sa route par le détroit de Roes Welcome, qui se révéla, à sa grande déception, une baie sans issue avec, au nord-est, un détroit complètement bouché par les glaces. Il baptisa le fond de la baie Repulse Bay, et le détroit inaccessible, Frozen Strait.

Cousin de Middleton, qu'il avait accompagné dans son expédition de 1742, William Moor, lui aussi ancien employé de la Hudson's Bay Company, explora en 1747, pour le compte d'intérêts privés, le littoral ouest de la baie d'Hudson : il examina sur une distance de 150 milles l'intérieur de la baie de Wager, qui se refermait sur deux rivières non navigables; il découvrit toutefois et explora en partie l'inlet Chesterfield, que Middleton n'avait point aperçu.

Au reste, la recherche d'un passage au Nord-Ouest, malgré la récompense de 20 000 livres sterling promise en 1745 par le gouvernement britannique à qui le découvrirait, ne donnait aucun résultat : la baie et ses entours n'offraient, apparemment, que des ouvertures sans issue et des rivières impraticables, les passages entrevus la veille se révélant le lendemain d'irritants culs-de-sac.

... *This Chart of Hudson's Bay & Straits Baffin's Bay, Strait Davis & Labrador Coast...* C. Middleton, [S.l.] : Publish'd by C. Middleton according to Act of Parliament, April 1743. 1 carte : col. à la main, 45,2 × 64,1 cm.

Middleton est le premier à fournir un tracé assez précis de la côte ouest de la baie d'Hudson, qu'il a explorée jusqu'à son extrémité nord.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 27782).

This Chart of the Coast where a North West Passage was attempted... Henry Ellis. [S.l. : s.n.], le 12 février 1748. 1 carte : col. à la main, 56,5 × 44,8 cm.

Participant à l'expédition de William Moor en 1747, Henry Ellis dresse cette carte de la côte ouest de la baie d'Hudson, où l'on voit que la baie de Wager ne présente aucune issue.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 21058).

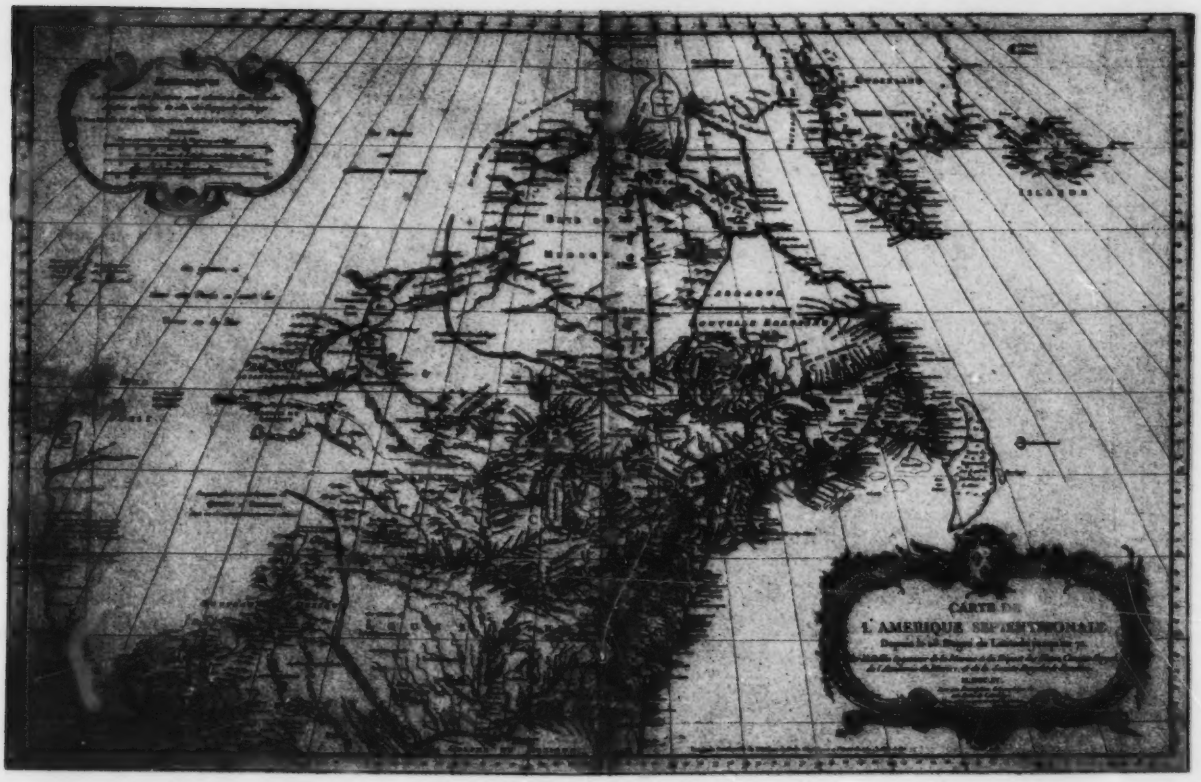

Carte de l'Amérique septentrionale depuis le 28 degré de latitude jusqu'au 72. Jacques-Nicolas Bellin. [S.l. : s.n.], 1755. 1 carte : col. à la main, 52,8 × 83,3 cm.

« Les possessions des Français sont colorées en bleu, celles des Anglais en jaune, et celles des Espagnols en rouge. »

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 21057).

I

Le domaine de la Hudson's Bay Company

Le domaine revendiqué par la Hudson's Bay Company en vertu de sa charte était très vaste. Il s'étendait à l'est aussi bien qu'à l'ouest de la baie d'Hudson et de la baie James.

La partie orientale (East Main) avait été explorée, en 1744, par Thomas Mitchell et John Longland, qui, en 1749, accompagnèrent William Coats pour un nouvel examen de la côte, du cap Digges au golfe Richmond.

C'est néanmoins à la partie occidentale que s'intéressait davantage la compagnie. Depuis la poussée de La Vérendrye dans les prairies, en effet, on s'inquiétait, à la baie, du détournement possible, par les Français, des riches fourrures de l'Ouest. En 1754, Anthony Henday fut envoyé à l'intérieur pour persuader les Indiens de porter leurs pelleteries aux postes de la compagnie. Il se rendit jusqu'à proximité de la ville actuelle d'Edmonton, en Alberta, — le point le plus éloigné atteint par un Blanc avant 1760.

Si, dans l'Ouest, Anglais et Français risquaient de se heurter, il n'en allait pas de même au Labrador, où le sieur Louis Fornel fit en 1743 un voyage de découverte à la baie des Esquimaux.

[Carte de la côte est de la baie d'Hudson. William Coats. 1749]. 1 carte : ms., coul., 55,2 × 42,6 cm.

Capitaine au service de la Hudson's Bay Company, Coats est le premier à dresser une carte assez détaillée de la côte est de la baie d'Hudson, qu'il a explorée sur une distance de près de 800 kilomètres.

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg : G.1/14.

Bison. Mark Catesby. Aquarelle, vers 1724.

À cette époque, le bison abonde dans les prairies canadiennes, et les Indiens en tirent leur nourriture, leur vêtement et même une partie essentielle à la construction de leurs tentes. Un homme de la Hudson's Bay Company, Anthony Henday, qui parcourt ces vastes plaines, note, le 15 septembre 1754 : « les bisons étaient en si grand nombre que nous fûmes obligés de les faire s'écarter de notre route. »

Royal Library, Château de Windsor, Angleterre.

II

Population et peuplement

La Nouvelle-France avait atteint des proportions territoriales telles que, dès le début du XVIII[e] siècle, les autorités ne savaient plus comment corriger le manque chronique de main-d'œuvre dans la vallée du Saint-Laurent. En 1706, l'on recensa dans la colonie 16 417 personnes, dont 7 751, soit 47,2 pour 100, avaient moins de 15 ans. Et si, des 8 876 hommes et femmes de 15 ans et plus, on soustrayait les vieillards, les invalides, les coureurs des bois (au nombre de quelques centaines), et les citadins (qui formaient près du quart de la population), l'on comprendrait mieux pourquoi les gouverneurs et les intendants furent constamment à la recherche des moyens de remédier à la tragique situation des campagnes, où l'on ne trouvait « pas de monde pour [...] faire valoir » les terres. En 1700, par exemple, l'on continuait de verser une année de solde aux militaires qui se faisaient « habitants »; à l'automne de 1701, le gouverneur Louis-Hector de Callière fut « dans la nécessité », plutôt que de les entraîner, de « fournir aux habitans pour les soulager dans leurs Recoltes » les soldats nouvellement arrivés; et, les travaux agricoles terminés, l'on utilisait parfois la troupe à la construction des fortifications ou des « Chemins les plus necessaires pour la commodité publique ».

Malgré la « fertilité » des Canadiennes, que célébrerait plus tard Roland-Michel Barrin de La Galissonière, les habitants du pays, selon l'intendant Jacques Raudot, n'avaient pas, en 1705, « multiplié autant qu'on pourroit l'espérer, soit a cause des guerres soit a cause des maladies populaires ». Plus que les guerres, les épidémies firent de terribles ravages : au XVIII[e] siècle, oserait-on dire, la petite vérole coûta au Canada presque autant de vies humaines qu'il reçut d'immigrants. Quoi qu'il en soit de cette estimation, vers 1713–1720, la pénurie d'ouvriers se fit sentir plus cruellement que jamais dans la colonie canadienne; par ailleurs, en ces mêmes années, s'ouvrait, du côté de l'Acadie, un nouveau chapitre dans l'histoire de la colonisation française en Amérique.

II

Si, au Canada, l'on parlait, sans jamais se lasser, de la nécessité d'augmenter la population, les autorités métropolitaines, maintenant la politique adoptée par Louis XIV dès 1673, ne songèrent point à organiser des envois massifs de colons. Tout au cours du XVIII[e] siècle français, on pratiqua, à cet égard, la politique du compte-gouttes : naturalisation de ressortissants étrangers désireux de « s'habituer » dans la colonie; obligation pour les capitaines de vaisseaux marchands de transporter en Nouvelle-France, à chaque voyage, de trois à six engagés, selon le tonnage des navires; envoi de recrues pour remplacer les soldats qui s'établissaient sur des terres; embarquement pour Québec de faux-sauniers et de braconniers, mais aussi de fils de famille bannis du royaume pour quelque écart de conduite. Sauf le cas de criminels, peu nombreux, arrivés dans les années 1720, et, jusqu'à un certain point, des fils de famille, l'on se trouva bien aise de ces apports, quoiqu'ils fussent, compte tenu des besoins, nettement insuffisants.

Et, pour comble, voici qu'au début du XVIII[e] siècle le régime seigneurial, dont les guerres iroquoises avaient beaucoup ralenti le progrès, souffrait, au dire de l'intendant Raudot, d'abus divers; en particulier, seigneurs et censitaires ne s'empressaient pas tous à peupler leurs fiefs ou à faire valoir leurs terres, au point que le roi publia, le 6 juillet 1711, deux arrêts pour obliger les uns et les autres, sous peine de confiscation de leurs propriétés, à s'acquitter de leurs engagements respectifs. Les autorités coloniales mirent d'abord peu de diligence à exécuter ces arrêts, contentes de sévir chaque année contre quelques colons récalcitrants; puis, de 1729 à 1732, l'intendant Gilles Hocquart « prononç[a] » enfin « 400 reunions aux domaines des seigneurs faute par les habitants de tenir feu et lieu »; mais c'est en 1741 seulement qu'une vingtaine de seigneuries à l'abandon furent réunies au domaine royal. Entretemps, on avait néanmoins ouvert la Nouvelle-Beauce, sur la Chaudière, en y concédant, de 1736 à 1738, sept seigneuries; et, de 1733 à 1739, on en avait concédé 19 sur le Richelieu et dans la région du lac Champlain. Si la Nouvelle-Beauce comptait, en 1747, « Environ 120 familles », la vallée du Richelieu, au-delà de Chambly, et la région du lac Champlain ne contribuèrent que bien peu à la population totale du Canada, estimée, en 1760, à 65 000 âmes.

Sur la côte est, après la cession de l'Acadie et de Terre-Neuve à l'Angleterre, les autorités françaises décidèrent d'occuper l'île du Cap-Breton (île Royale), où Philippe Pastour de Costebelle conduisit la garnison et la colonie entière de Plaisance. Au même moment, on pressa les « anciens » Acadiens de la Nouvelle-Écosse, qui, en vertu du traité d'Utrecht, avaient « la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs biens mobiliers », de s'établir dans l'île. Bien peu émigrèrent, toutefois : fort « indéterminés », les Acadiens hésitaient à quitter leurs terres fertiles pour le sol rocailleux de l'île Royale, d'une part; et les Anglais firent tout ce qu'ils purent pour les retenir, autant parce qu'ils avaient besoin d'eux pour s'approvisionner, que parce qu'ils craignaient de renforcer la nouvelle colonie, d'autre part; enfin, la France elle-même se persuada qu'en cas de guerre les Acadiens, se soulevant en masse, seraient plus utiles en Nouvelle-Écosse qu'à l'île Royale. De cette dernière, et plus précisément de la ville fortifiée de Louisbourg, qui en était la capitale, dépendrait l'île Saint-Jean, qu'on voulait également coloniser. D'abord concédée en 1719 à Louis-Hyacinthe Castel de Saint-Pierre, l'île Saint-Jean fut placée en 1730 sous l'autorité

immédiate de Louisbourg. En 1752, elle comptait 2 751 habitants, et l'île Royale 5 845, dont 4 174 vivaient à Louisbourg; en Nouvelle-Écosse, les Acadiens étaient alors 13 000 environ, nombre sensiblement supérieur à celui des Anglais de la péninsule, dont plus de la moitié, soit 4 000 à peu près, étaient concentrés à Halifax, fondée en 1749 sur la baie de Chibouctou. Cette année 1749, du reste, avait marqué le début d'un important mouvement d'immigration en Nouvelle-Écosse, jusque-là peuplée presque uniquement d'Acadiens : en peu de temps, des Anglais des colonies du Sud, des Irlandais, des Allemands et des Suisses s'y installèrent nombreux, — premier afflux de Britanniques et d'étrangers sur le territoire actuel du Canada.

À des milliers de kilomètres de l'Acadie, la population de la Louisiane atteignait, en 1746, 4 000 âmes environ, auxquelles s'ajoutaient 4 730 esclaves, tant indigènes que noirs (ces derniers étant en majorité); la Nouvelle-Orléans comptait 800 « habitants » (à l'exclusion des femmes et des enfants) et 300 esclaves. — La colonie du Saint-Laurent, incidemment, possédait aussi des esclaves : des Noirs, certes, mais surtout des Indiens (Panis, Renards, Padoucas), bien moins nombreux, cependant, que ceux de la Louisiane. En revanche, grâce en partie à l'action des missionnaires, elle avait ses Indiens « domiciliés » : Hurons de Lorette, près de Québec; Abénaquis de Bécancour et de Saint-François, près de Trois-Rivières; Iroquois du Sault-Saint-Louis, puis Algonquins, Népissingues et Iroquois du lac des Deux-Montagnes, près de Montréal. Tous de religion catholique, ces autochtones étaient considérés comme faisant partie intégrante de la population canadienne.

II

Une colonie à peupler

Entre l'année 1700, où il comptait peut-être 15 000 habitants, et l'année 1747, où il en comptait près de 50 000, le Canada avait fait, sur le plan démographique, d'énormes progrès. Si les autres colonies produisent plus de richesses, écrivait Roland-Michel Barrin de La Galissonière, celle-ci produit des hommes, grâce à la fécondité des Canadiennes.

Mais la natalité seule, toute remarquable qu'elle fut, n'avait point suffi et ne suffisait pas encore aux besoins de main-d'œuvre. Aussi, l'occupation des terres du Saint-Laurent, sur le front d'eau, n'allait être à peu près complétée que dans les années 1730 et 1740. Au début du siècle, il est vrai, certaines seigneuries commençaient à s'étendre vers l'intérieur; mais la réalité était moins brillante que les apparences. En 1713, par exemple, le gouverneur et l'intendant durent demander au ministre qu'on envoyât des soldats de recrue, pour remédier au « défaut d'ouvriers ». La situation était telle, au témoignage des autorités, qu'il n'était « presque plus possible », faute de bras, « de cultiver les terres, ny de faire la récolte ».

Comment éviter « que la plupart des terres ne deviennent inutiles »? C'est la question que se posaient, en 1714, le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil et l'intendant Michel Bégon.

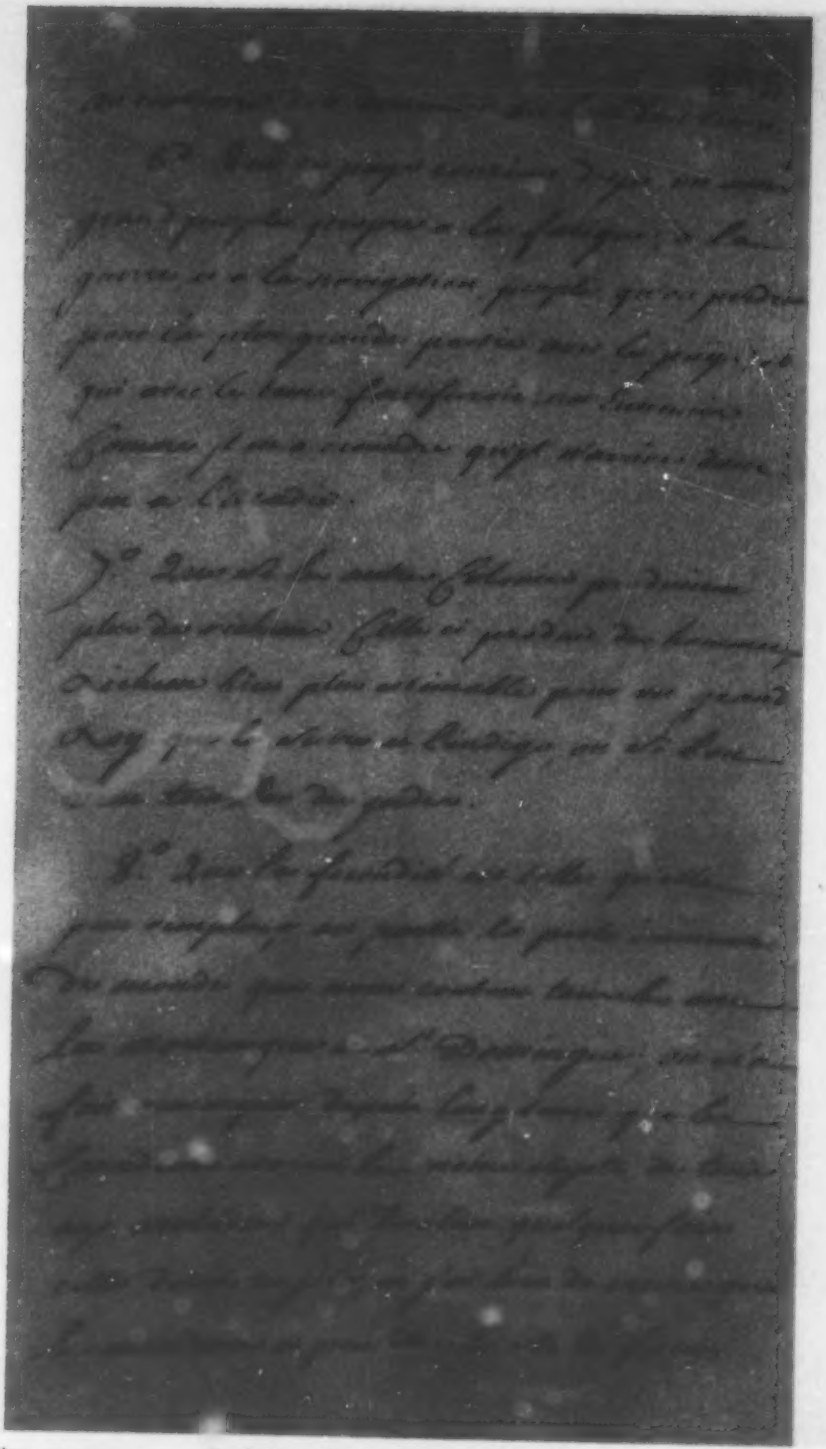

Lettre de La Galissonière, gouverneur intérimaire du Canada, au ministre, Québec, 24 octobre 1747.

La Galissonière est moins porté que les autorités métropolitaines à juger de la valeur d'une colonie par la seule rentabilité économique : si « les autres colonies produisent plus de richesses, celle-ci produit des hommes, richesse bien plus estimable pour un grand roi que le sucre et l'indigo ou si l'on veut tout l'or des Indes ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 87, fol. 265.

Photo Studio Littré.

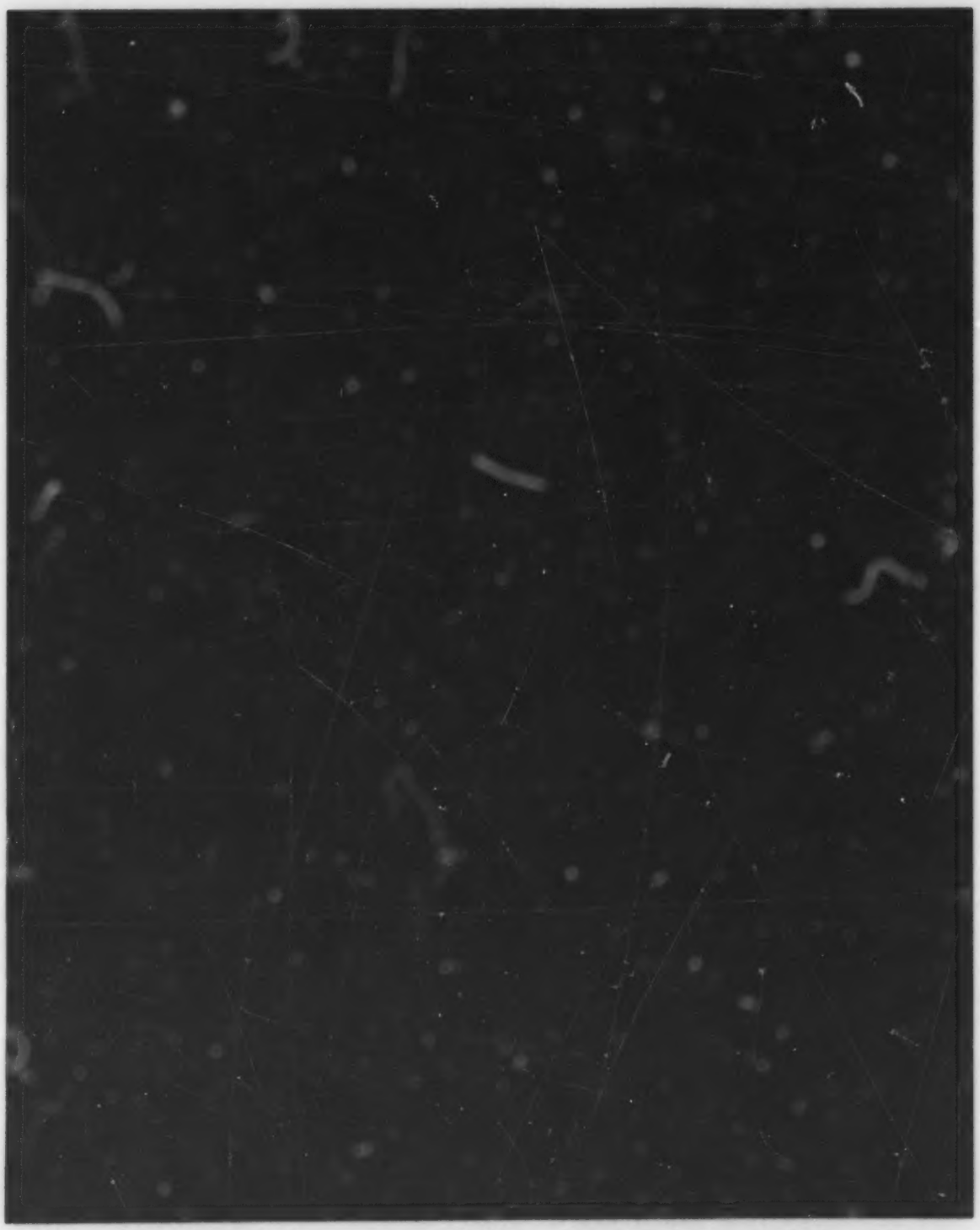

Portrait de Roland-Michel Barrin, marquis de La Galissonière (1693–1756), gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France de 1747 à 1749. Artiste inconnu. Huile sur toile.

Comme, vers 1750, la Nouvelle-France est gravement menacée par la politique d'expansion des Anglais, La Galissonière recommande, entre autres choses, d'y envoyer des colons et des troupes, « d'établir solidement [en y accroissant la population] les environs du fort Saint-Frédéric et les postes du Niagara, du Détroit et des Illinois » et d'ériger quelques postes dans la région de l'Ohio.

Musée de l'île Sainte-Hélène, Montréal

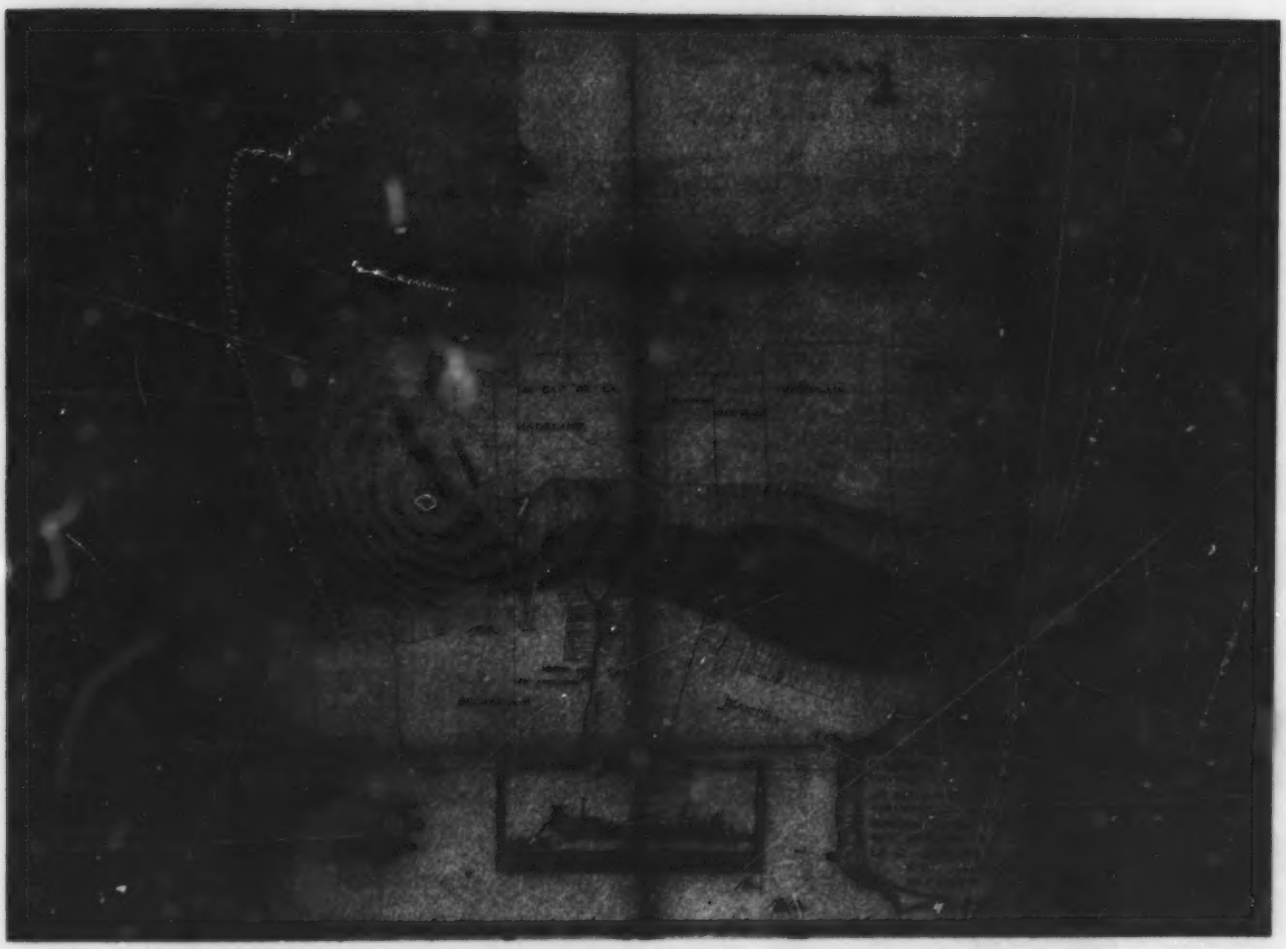

« Carte du gouvernement des Trois-Rivières ». Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne. 1709. 1 carte : ms., coul.

Les terres concédées au Canada sont généralement beaucoup plus longues que larges, ce qui a pour effet de rapprocher les colons, de combattre l'isolement et de multiplier le nombre de ceux qui ont accès aux voies fluviales, véritable réseau de communication à l'intérieur de la colonie.

Bibliothèque nationale, Paris : Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2.

II

Apports démographiques extérieurs

Tout mouvement un peu organisé d'immigration ayant à peu près disparu depuis 1673, les autorités tant coloniales que métropolitaines eurent recours à divers moyens pour peupler la colonie.

De nombreux étrangers, la plupart originaires de la Nouvelle-Angleterre et anciens prisonniers de guerre, furent naturalisés; en outre, l'on prit l'habitude d'envoyer au Canada des faux-sauniers, dont plusieurs se révélèrent d'excellents sujets.

Puis, les gouverneurs et les intendants ayant remarqué que les meilleurs soldats se faisaient volontiers « habitants », le roi destina régulièrement au Canada des recrues pour remplacer ceux qui prenaient des terres.

On obligea, de plus, les capitaines des navires marchands à transporter en Nouvelle-France, à chaque voyage, un certain nombre d'engagés ou de soldats. À considérer le nombre des vaisseaux qui, annuellement, jetaient l'ancre devant Québec, l'on dut, par cette mesure, accroître sensiblement la population coloniale, bien que les ordres du roi à cet égard ne fussent pas toujours respectés.

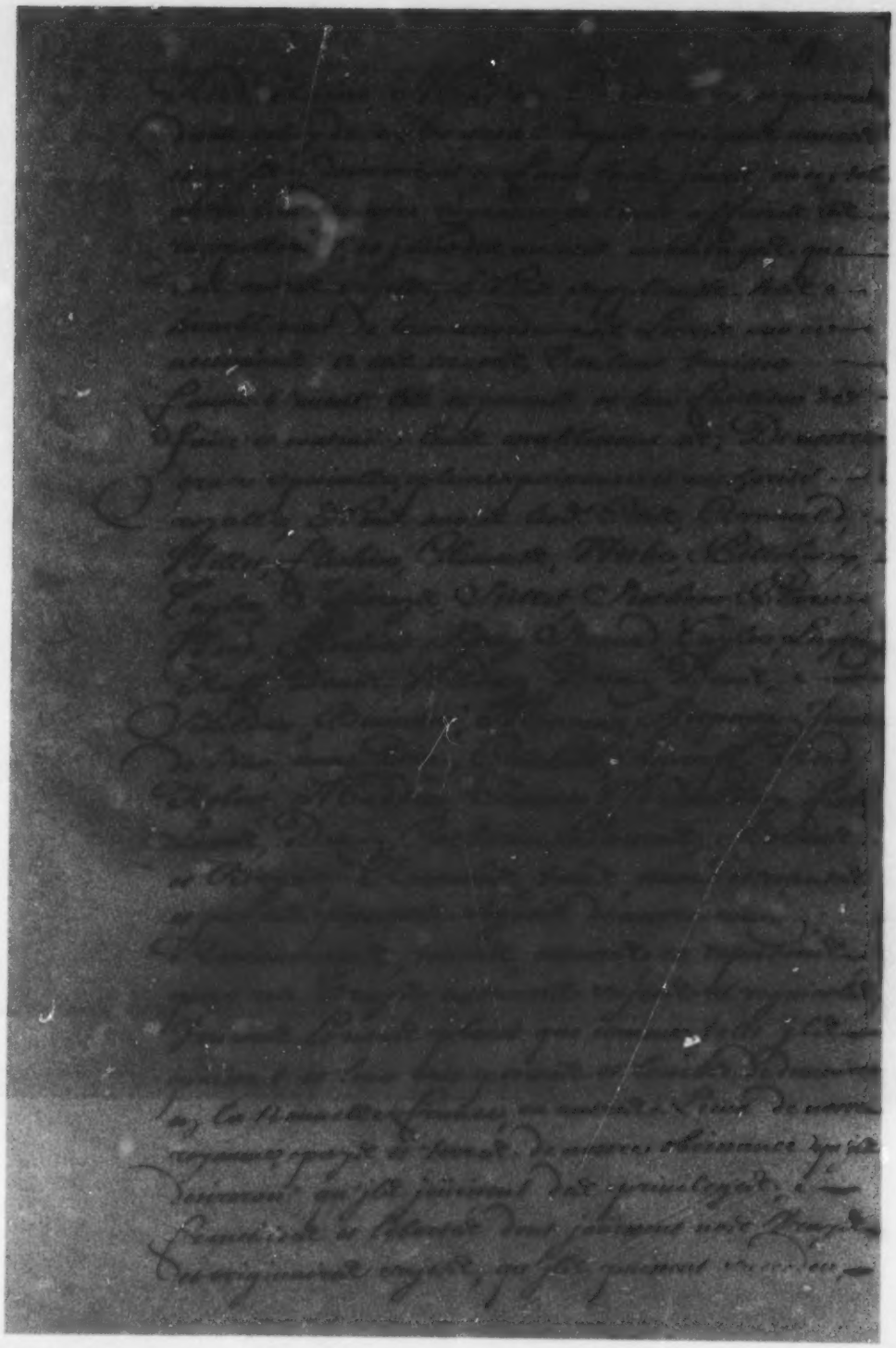

Lettres de naturalité par lesquelles le roi de France reconnaît des étrangers comme ses « vrais naturels sujets », voulant qu'il « leur soit permis et loisible de demeurer en la Nouvelle-France », Rambouillet, juin 1713.

Des centaines d'étrangers se sont établis en Nouvelle-France sous le Régime français.

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Insinuations du Conseil supérieur, vol. 4, fol. 10.

Photo Belvédère.

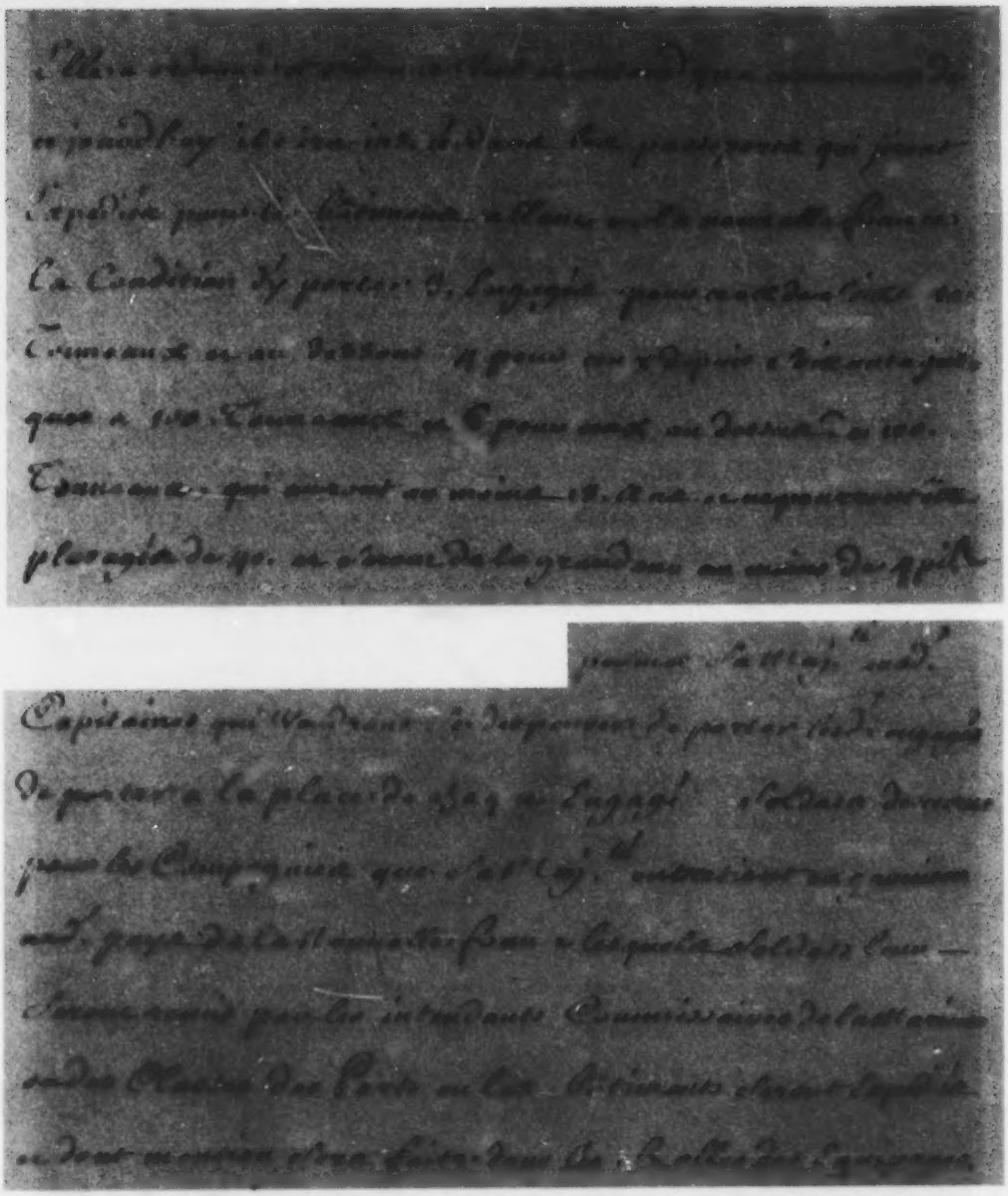

« Ordonnance qui oblige les vaisseaux marchands qui iront à l'avenir en la Nouvelle-France d'y porter » des engagés ou des soldats, Versailles, 20 mars 1714.

Les bâtiments marchands faisant voile pour la Nouvelle-France devront « y porter 3 engagés pour ceux de soixante tonneaux et au dessous, 4 pour ceux depuis soixante jusques à 100 tonneaux et 6 [illegible] ceux au dessus de 100 to[illegible] ... » Le roi permet « de porter à [illegible]ce de chaque engagé [des] soldats de recrue ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 36, fol. 337-337v.

Photo Studio Littré.

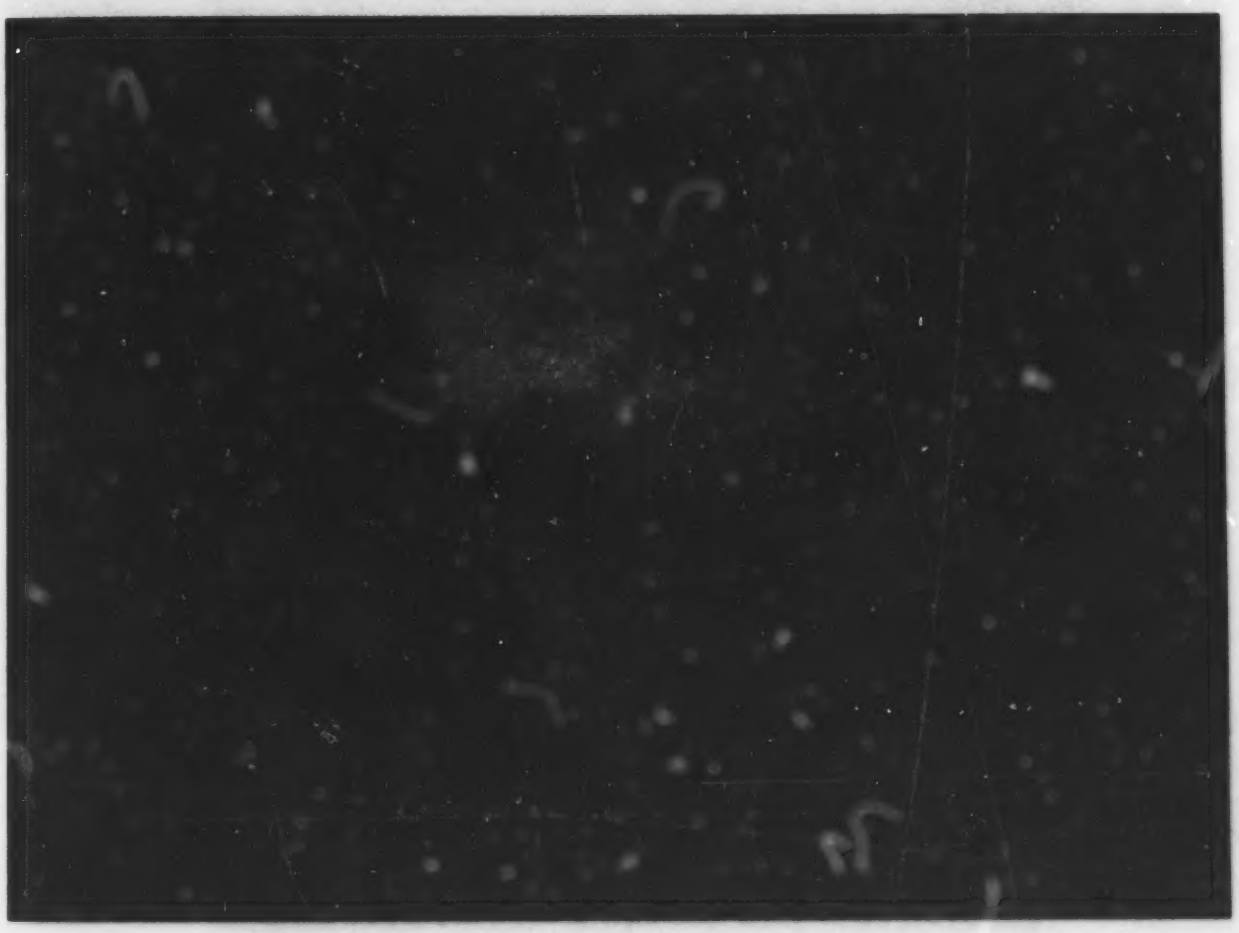

Vue du port de La Rochelle. Claude-Joseph Vernet (1714–1789). Huile sur toile, 1762.

C'est à La Rochelle que s'embarquent une bonne partie de ceux qui s'engagent pour aller travailler au Canada, à l'île Royale ou à l'île Saint-Jean. Beaucoup se font colons, une fois leur contrat terminé.

Musée de la Marine, Paris.

Photo Musées nationaux.

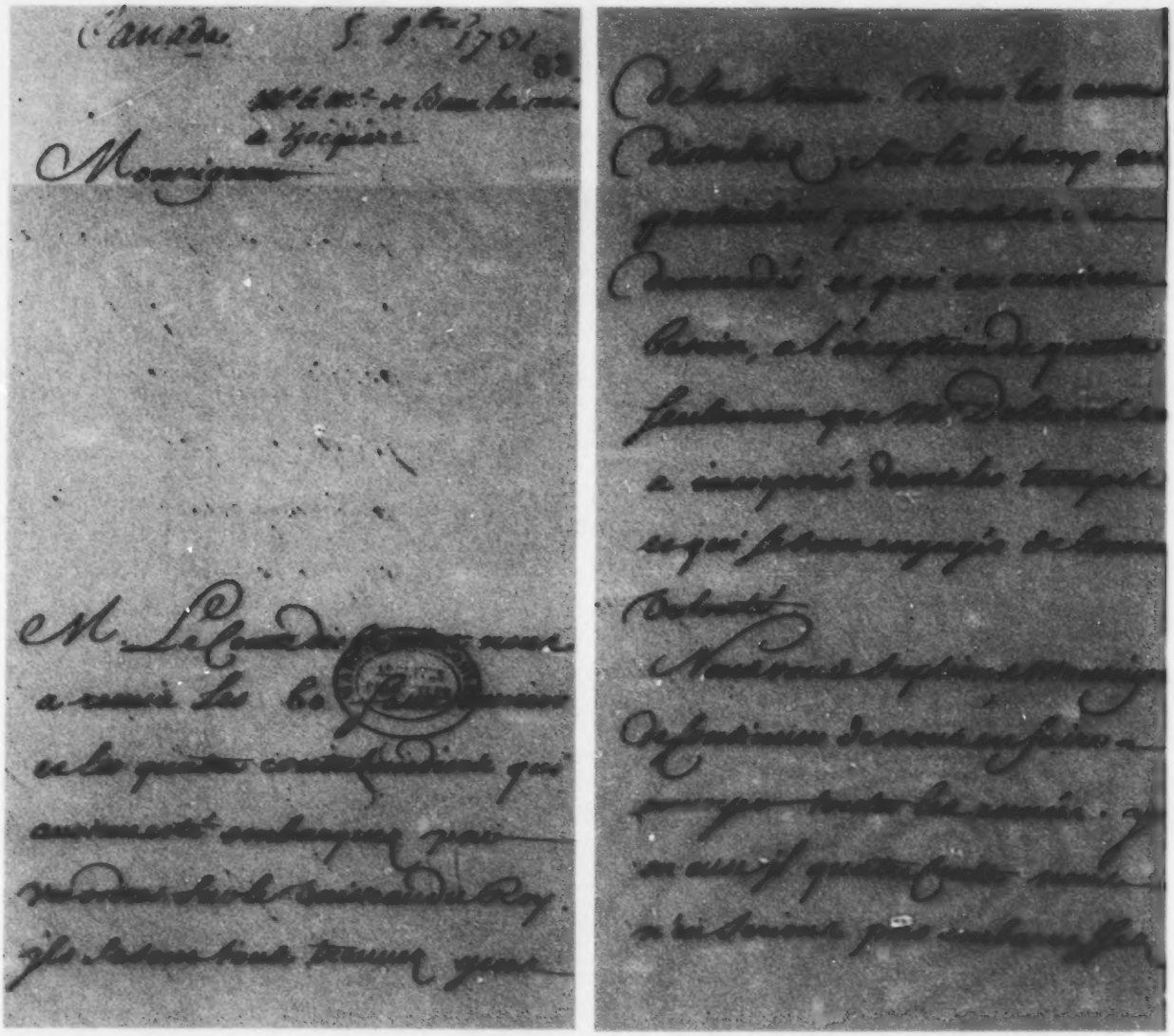

Lettre du gouverneur de Beauharnois et de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 5 octobre 1731.

« ... Les 60 faux-sauniers et les quatre contrebandiers qui avaient été embarqués par vos ordres sur le vaisseau du roi [...] se sont tous trouvés gens de bon service. » Plusieurs centaines de faux-sauniers (contrebandiers du sel) s'établissent au Canada entre 1730 et 1749.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 54, fol. 83-83v.

Photo Studio Littré.

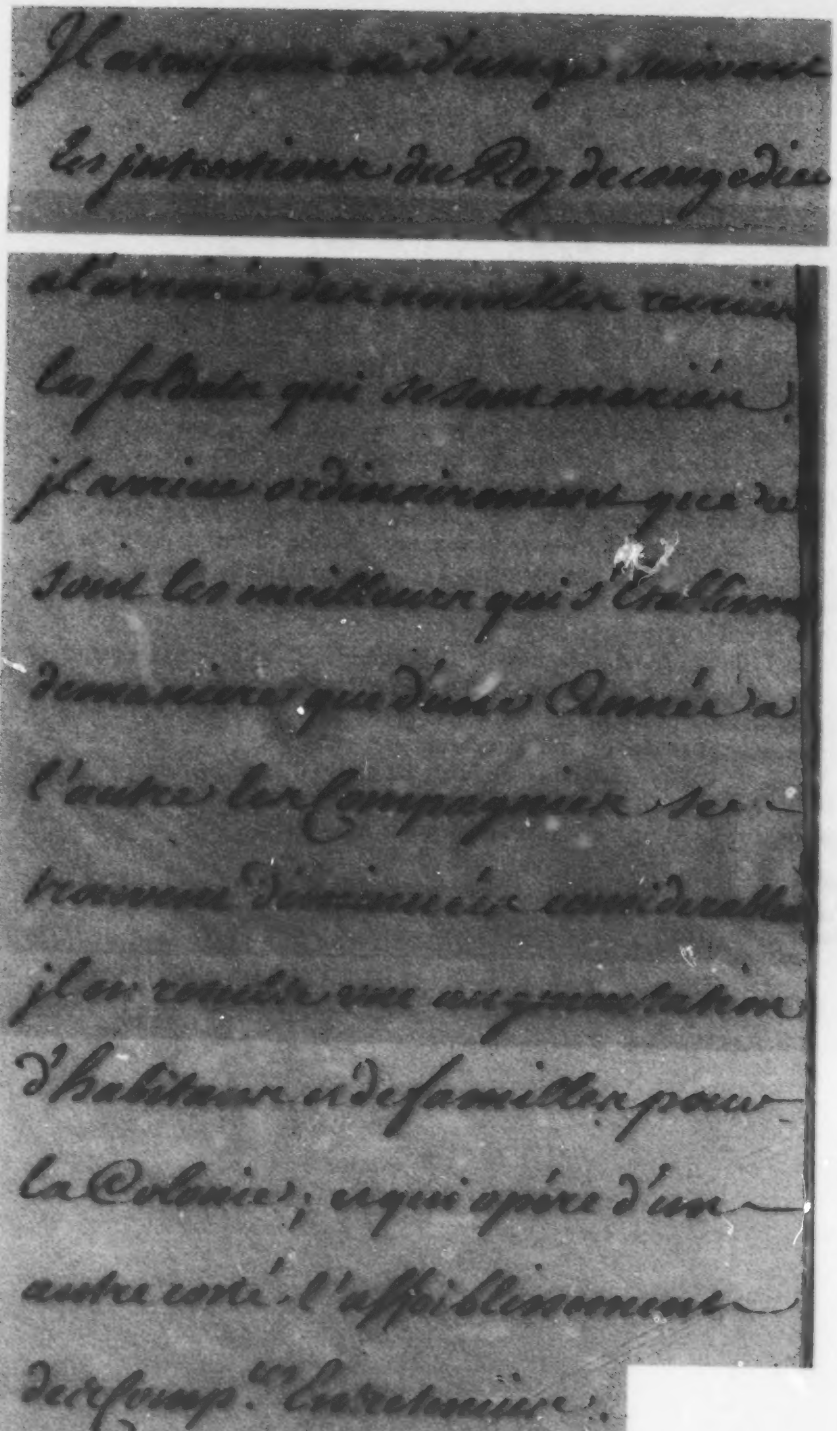

Lettre du gouverneur général de Beauharnois et de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 14 octobre 1733.

« Il a toujours été d'usage suivant les intentions du roi de congédier à l'arrivée des nouvelles recrues les soldats qui se sont mariés. Il arrive ordinairement que ce sont les meilleurs qui s'établissent... » Des 10 000 personnes qui se sont fixées au Canada sous le Régime français, environ 3 500 étaient des soldats.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 59, fol. 184-184v.

Photo Studio Littré.

II

Les villes

Ceux qui débarquaient à Québec, au XVIII[e] siècle, n'allaient pas toujours s'établir sur des terres; marchands ou artisans, gens de robe ou petits fonctionnaires, fils de famille ou faux-sauniers, beaucoup venaient au contraire grossir la population urbaine.

Au temps de Jean Talon, déjà, un quart environ de la population canadienne vivait en ville, -- proportion énorme pour l'époque. Tout au long du XVIII[e] siècle français, cette proportion se maintint à peu près, et encore fallut-il, dans les années 1750, l'intervention de l'intendant François Bigot pour mettre un frein à l'exode rural.

De 1700 à 1760, grâce surtout au commerce et au fonctionnarisme, Québec et Montréal devinrent, toutes proportions gardées, de grandes villes. Trois-Rivières, moins favorisé à tous égards, resta une petite agglomération, ville de province, en quelque sorte, par rapport aux deux autres.

Dans les colonies anglaises de l'Est, les trois villes principales — Halifax, fondé en 1749, Lunenburg, fondé en 1753, et St. John's, beaucoup plus ancien, — sont peuplées surtout d'Anglais, d'Irlandais ou d'Allemands.

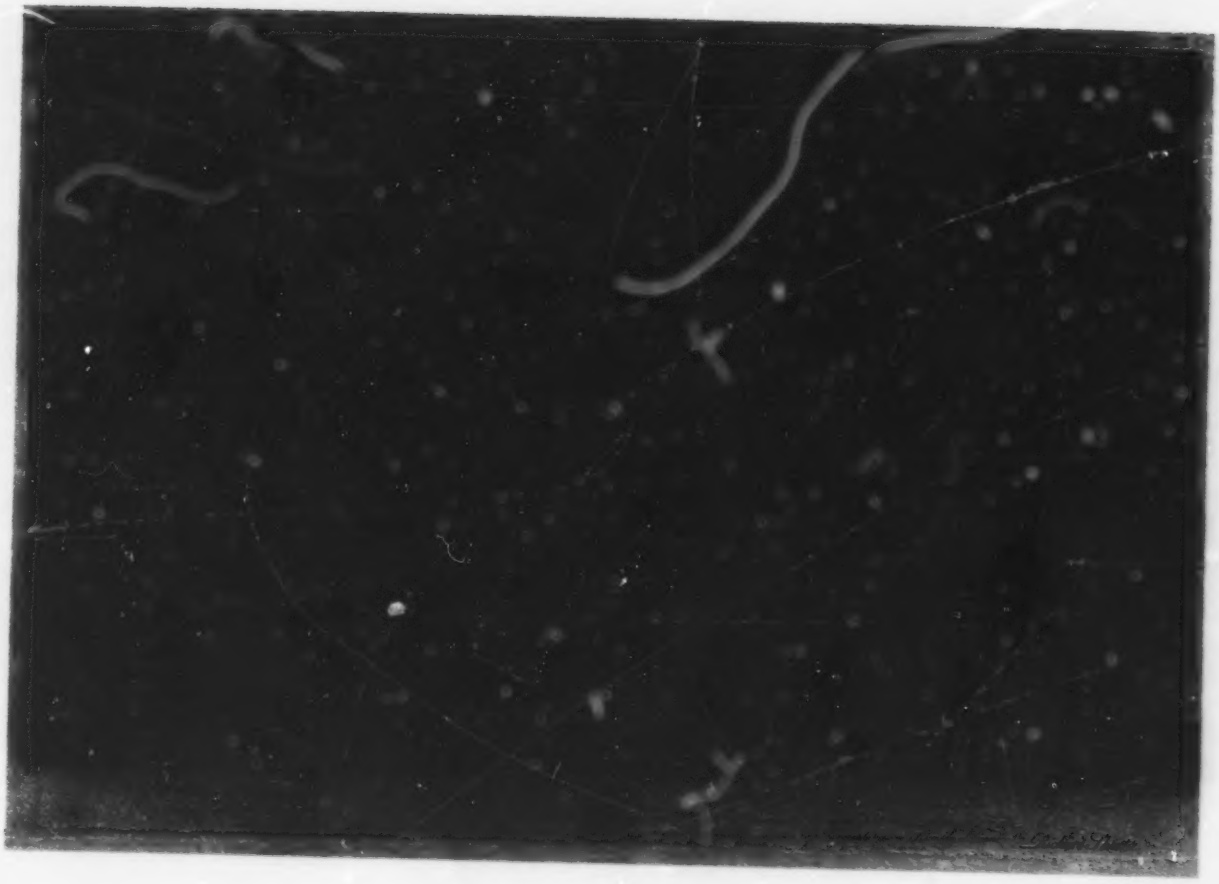

Vue de Québec prise de la Pointe-Lévy. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de P. Canot, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Québec rappelle beaucoup la vieille France par ses édifices de style classique, par son port où l'on retrouve les idées et les modes européennes, et par les habitudes de vie de ses fonctionnaires, marchands et officiers militaires, toujours enclins à imiter ce qui se fait dans la mère patrie.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif nº C-355).

« Veue de la ville des Trois Rivières en Canada... » [S.n.], 1721. 1 vue : ms., coul., 15,3 × 38,8 cm. Sur 1 feuille comprenant aussi des vues de Chambly, Montréal, Québec, et des chutes Niagara.

Selon Nicolas-Gaspard Boucault, il y a à Trois-Rivières « un gouverneur particulier, un lieutenant de roi, un major de la place et des troupes en garnison ». La juridiction royale (tribunal) de cette ville est « composée d'un lieutenant général civil et criminel, d'un procureur du roi et d'un greffier ». L'église paroissiale est desservie par les récollets, et la ville possède un hôpital dirigé par les ursulines, qui s'occupent aussi de l'éducation des filles.

The Newberry Library, Chicago : Edward E. Ayer Collection.

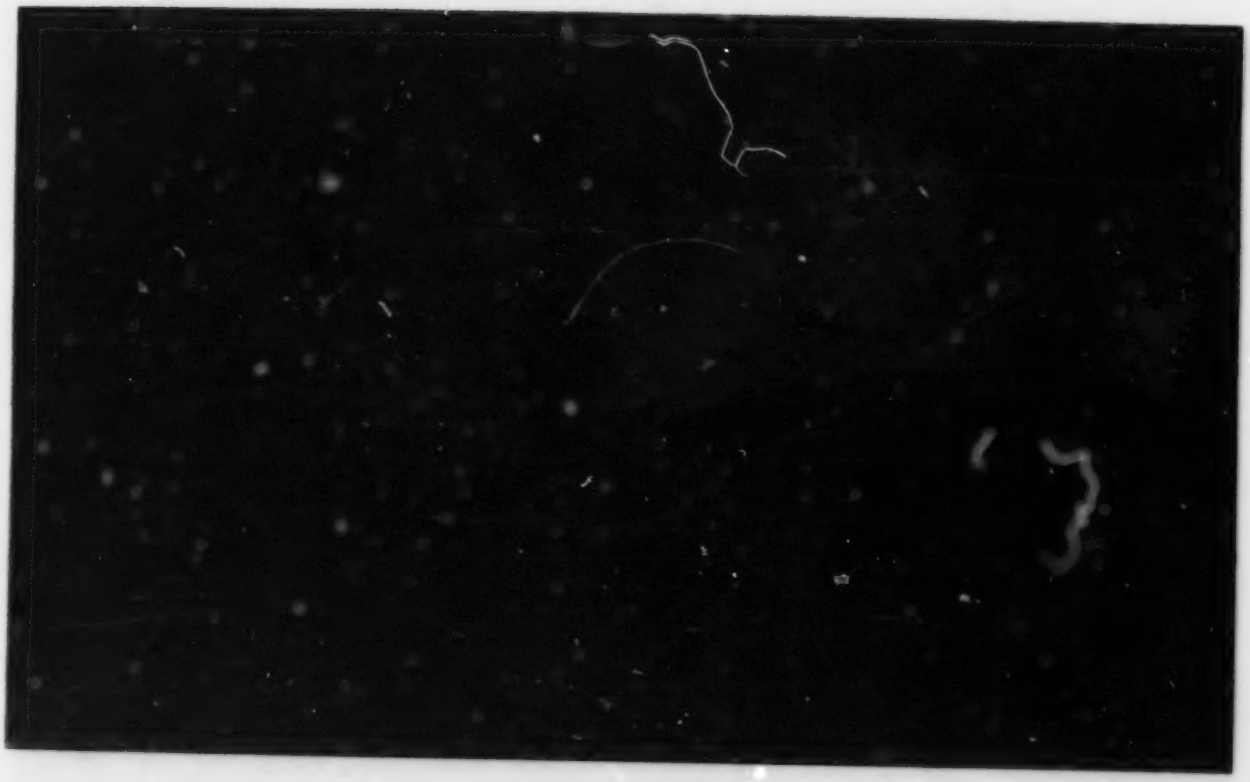

Vue de Montréal prise de l'île Sainte-Hélène. Thomas Davies (vers 1737–1812). Aquarelle, 1762.

En contact avec l'Ouest et le monde indien, Montréal paraît plus perméable que Québec aux influences du continent nouveau. On dit de ses habitants qu'ils sont plus aventureux et plus guerriers, mais moins « civilisés » que ceux de Québec.

Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa.

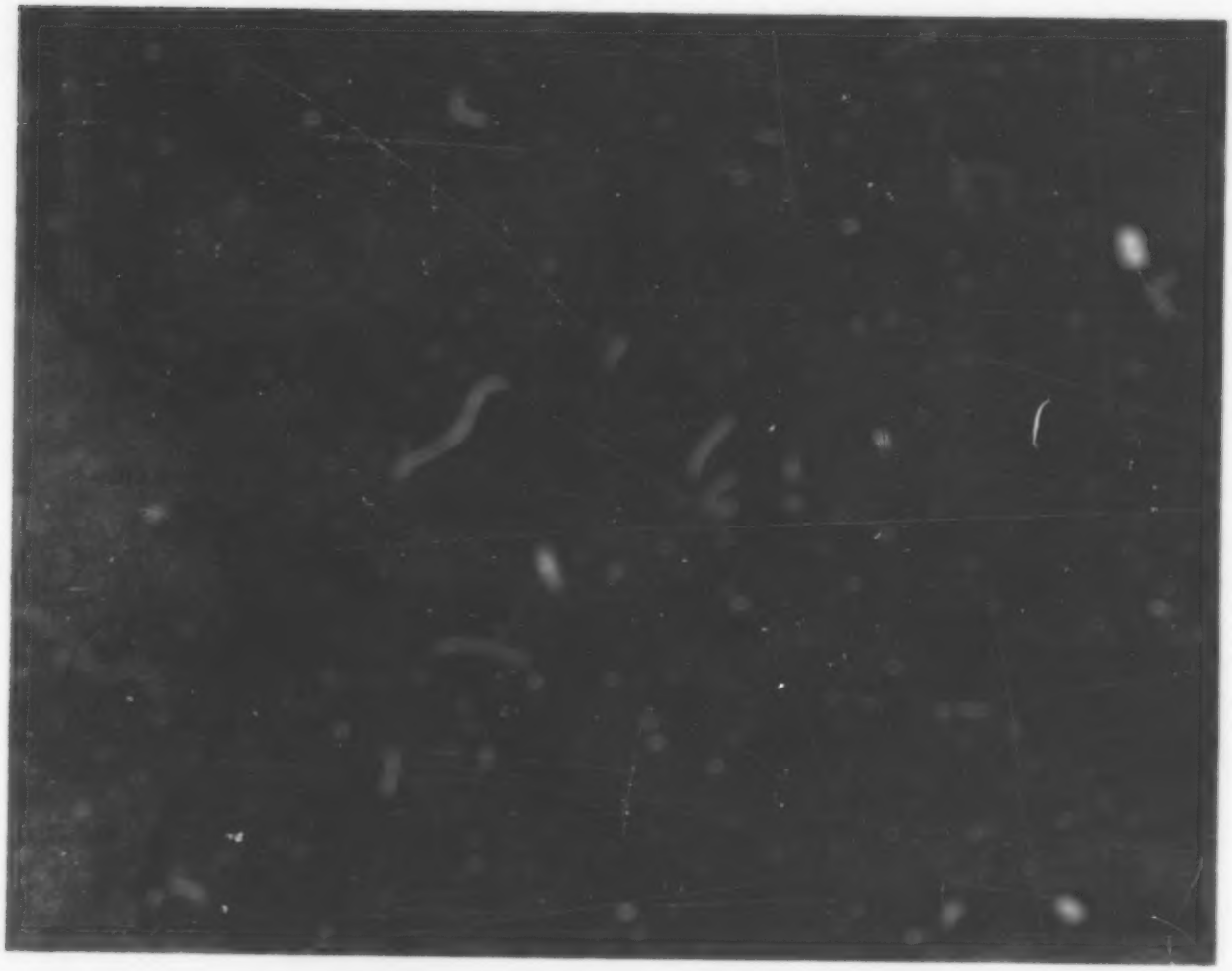

[Halifax et ses environs]. T. Jefferys. [Londres] : Printed for T. Jefferys at the corner of St. Martins Lane, Charing Cross, le 25 janvier 1750. 1 carte : col. à la main, 31,7 × 41,2 cm.

Trente-cinq ans après la conquête britannique, la Nouvelle-Écosse est encore presque uniquement peuplée d'Acadiens. Ne croyant pouvoir se fier à cette population française, l'Angleterre décide d'y introduire un grand nombre de colons anglais, allemands, suisses, entre autres. Ces immigrants fonderont des établissements comme Halifax en 1749 et Lunenburg en 1753.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 1012).

II

La campagne

Beaucoup de Canadiens, seigneurs et censitaires, préférant peut-être la course des bois ou la vie urbaine aux travaux des champs, laissaient leurs terres en friche. Le 6 juillet 1711, le roi obligeait les uns et les autres, sous peine de confiscation de leurs propriétés, à se conformer aux clauses de leurs contrats de concession, en vue de la mise en valeur des terres en Nouvelle-France.

Si les Canadiens ne montraient pas tous un goût prononcé pour les travaux agricoles, les censitaires laborieux représentaient néanmoins le plus grand nombre, et certaines seigneuries, comme celle de Batiscan, se peuplaient à un rythme fort satisfaisant.

Au reste, dans les années 1730, l'on ouvrit des domaines de colonisation sur l'un des affluents du Saint-Laurent, la Chaudière, et dans la région du lac Champlain. Il est vrai que, au-delà de Chambly, dans la vallée du Richelieu, et sur les rives du lac Champlain, l'on ne poussa guère le peuplement avant 1760; mais, sur la Chaudière, la Nouvelle-Beauce allait connaître une croissance rapide.

À Détroit même, la colonisation avait fait de grands progrès : malgré son éloignement du Canada, ce poste comptait, en 1751, quelque 600 habitants.

Arrêt du Conseil d'État concernant les seigneuries du Canada, Marly, 6 juillet 1711.

Dans un délai d'un an, ceux qui possèdent des « seigneuries, qui n'ont point de domaine défriché, et qui n'y ont point d'habitants seront tenus de les mettre en culture et d'y placer des habitants dessus, faute de quoi, et ledit temps passé, veut Sa Majesté qu'elles soient réunies à son domaine ».

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Insinuations du Conseil supérieur, vol. 3, fol. 75.

Photo Belvédère.

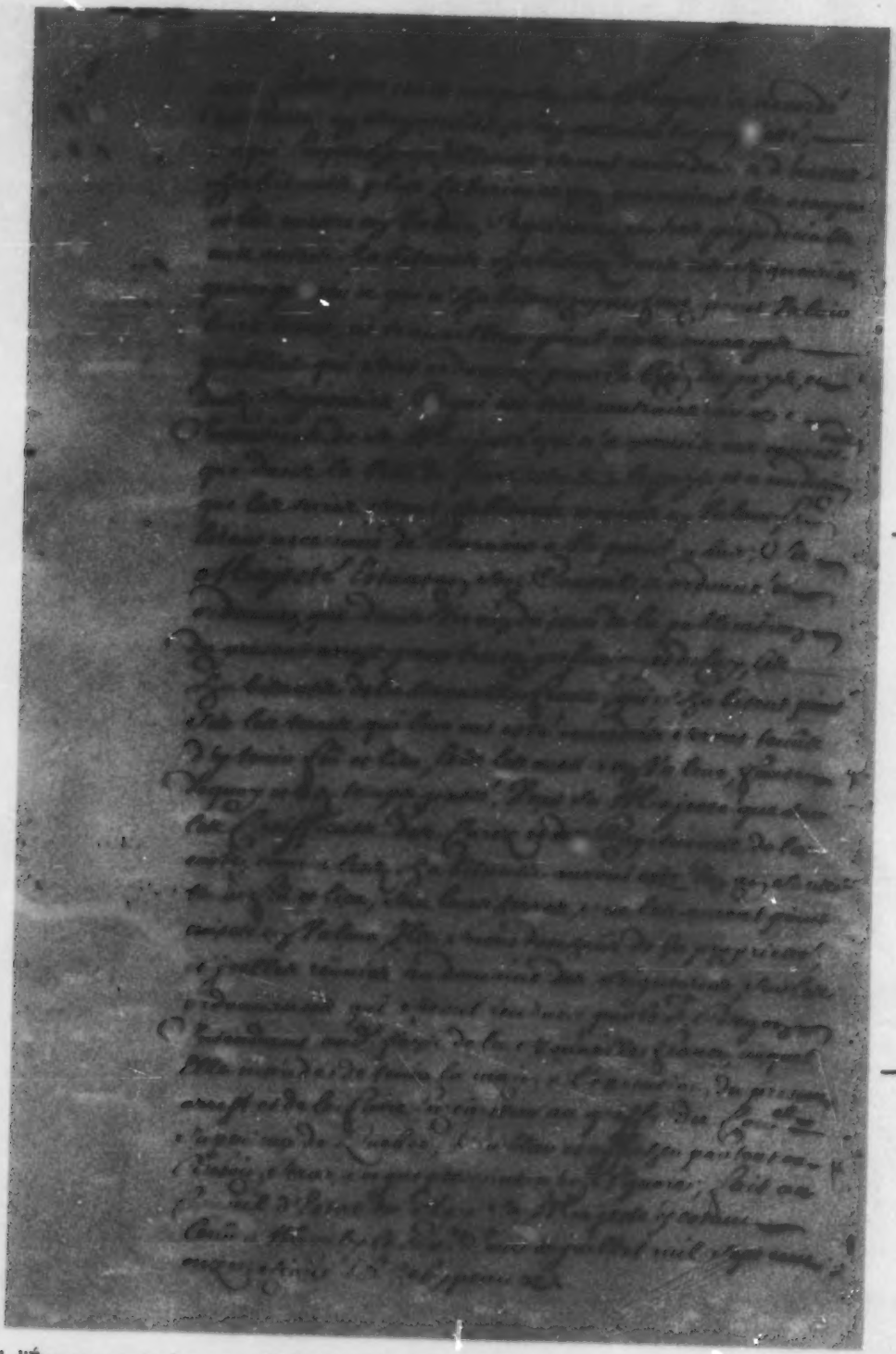

Arrêt du Conseil d'État concernant les terres concédées dans les seigneuries, Marly, 6 juillet 1711.

« Les habitants de la Nouvelle-France qui n'habitent point sur les terres qui leur ont été concédées seront tenus d'y tenir feu et lieu, et de les mettre en valeur, faute de quoi » ils seront « déchus de la propriété et icelles réunies au domaine des seigneuries ».

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Insinuations du Conseil supérieur, vol. 3, fol. 76.

Photo Belvédère.

[Plan cadastral de Batiscan, seigneurie des jésuites]. [S.n. 1725]. 1 carte : ms., coul., sur feuille 47,3 × 62,6 cm.

Au milieu du XVIIIe siècle, le tiers de la population canadienne vit dans des seigneuries qui appartiennent à des communautés religieuses, et qui comptent généralement parmi les plus progressives de la colonie.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Colonies, G¹ vol. 461. Recensements (ancienne cote).

Photo Studio Littré.

« Carte du gouvernement de Québec... » Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne. 1709. 1 carte : ms., coul.

Au début du XVIII[e] siècle, le gouvernement de Québec compte environ 9 000 âmes, soit plus de la moitié de la population canadienne. Ses seigneuries les plus peuplées sont situées à faible distance de la ville de Québec. Dans toute la colonie, on tend à s'établir non loin des villes, où l'on trouve divers services et commodités.

Bibliothèque nationale, Paris : Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2.

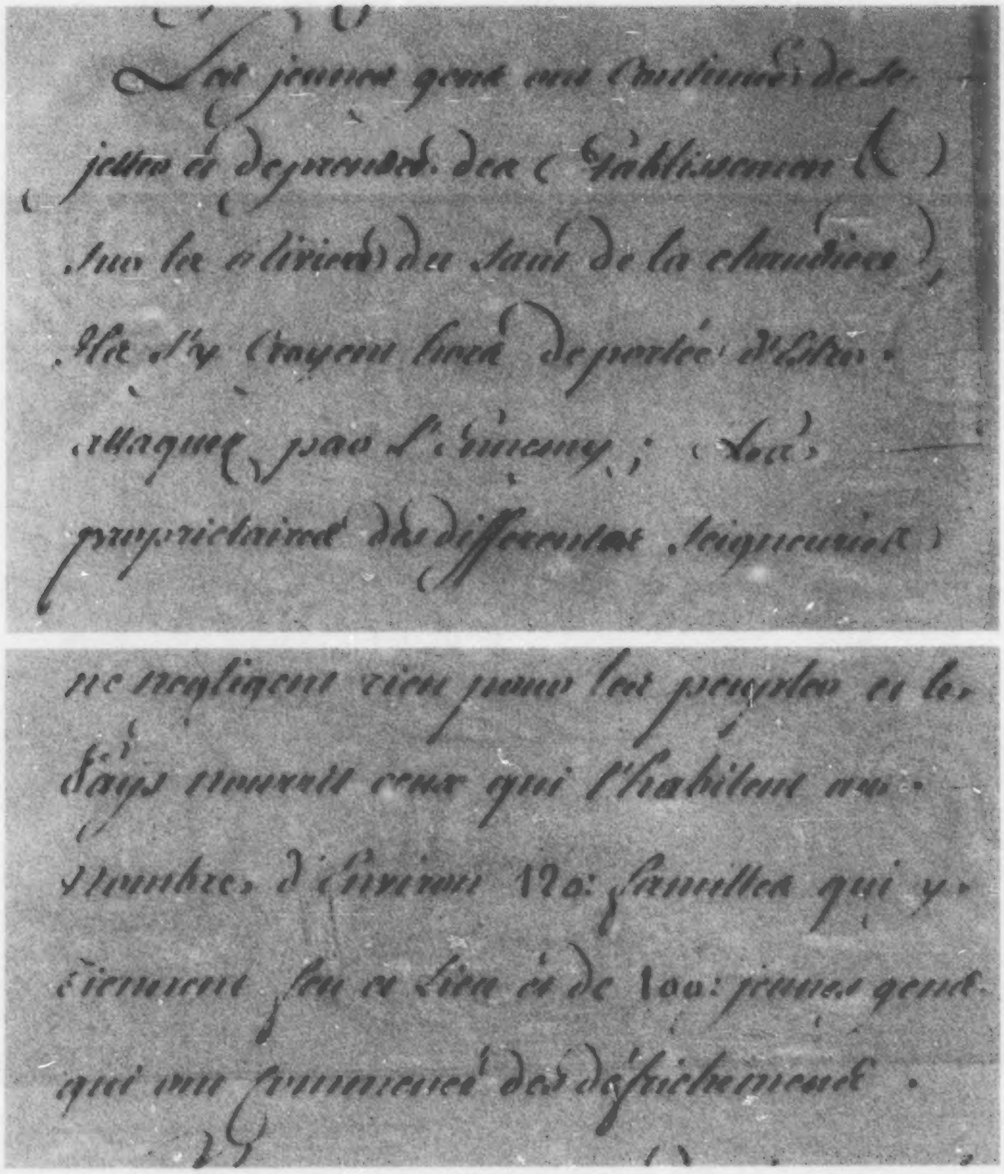

Les jeunes gens ont continué de se jetter et de prendre des établissements sur les rivières du Saut de la chaudière, ils s'y croyent hors de portée d'être attaquez par l'ennemy ; les propriétaires des différentes seigneuries ne negligent rien pour les peupler et le pays nourrit ceux qui l'habitent au nombre d'environ 120: familles qui y tiennent feu et lieu et de 100: jeunes gens qui ont commencé des défrichements.

Lettre du gouverneur intérimaire de La Galissonière et de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 24 septembre 1747.

En dix ans, la Nouvelle-Beauce a connu une croissance rapide, grâce en particulier au dynamisme de quelques seigneurs, qui y ont même fait construire un chemin. Maintenant, cette région « nourrit ceux qui l'habitent au nombre d'environ 120 familles qui y tiennent feu et lieu et de 100 jeunes gens qui ont commencé des défrichements ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C[11B], vol. 10, fol. 69v-70.

Photo Studio Littré.

[Carte de la vallée du Richelieu et de la région du lac Champlain. Louis Franquet. vers 1752]. 1 carte : ms., coul., 31,0 × 97,0 cm.

In Louis Franquet. « Mémoire des remarques faites sur les principaux endroits que j'ai parcourus dans ma tournée de Montréal au lac Champlain et autres lieux depuis le 24 juillet jusqu'au 23 août 1752. »

Les seigneuries de la vallée du Richelieu et de la région du lac Champlain se sont peu peuplées, en partie à cause de la guerre, en partie à cause de l'incurie des seigneurs. Au-delà de Chambly, le plus important noyau de population se trouve au fort Saint-Frédéric, près du lac Champlain.

Bibliothèque de l'Inspection du Génie, Paris : Ms Fe 210e, no 6.

Photo Studio Littré.

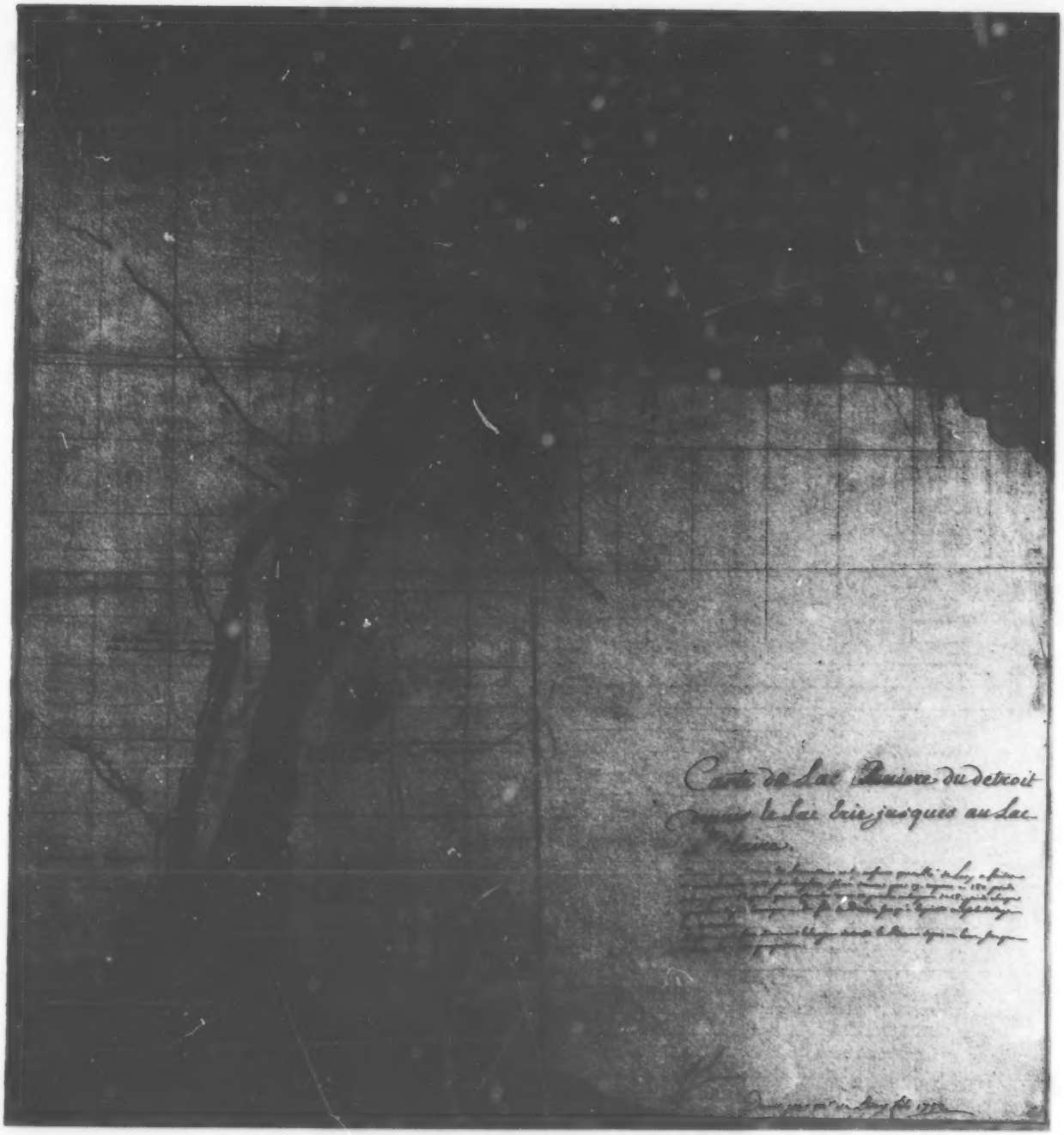

« Carte de la rivière du Detroit depuis le lac Erie jusques au lac S[te] Claire ». Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (fils). 1752. 1 carte : ms., coul., 50,0 × 47,0 cm.

Les concessions qui figurent sur cette carte appartiennent surtout à des Canadiens, qui peuplent le poste de Détroit. Selon un mémoire de l'époque (1758), « les habitants du Détroit recueillent, année commune, 25 000 minots de blé froment, beaucoup d'avoine et de blé d'Inde [...] il en sort, année commune, entre 800 et 1000 paquets » de pelleteries.

Service historique de la Marine, Vincennes, France : Service hydrographique, recueil 67, n° 71.

Photo Studio Littré.

II

À travers les recensements

Un certain nombre de recensements fournissent des chiffres assez précis sur la population du Canada pendant le XVIII[e] siècle français.

En 1716, par exemple, le curé de la paroisse Notre-Dame de Québec, laquelle couvrait la ville de Québec et ses banlieues, y relevait les noms de quelque 2 300 personnes.

Dans la colonie, en 1737, on dénombra 6 872 familles et 39 970 individus, soit 20 708 de sexe masculin, et 19 262 de sexe féminin. Cette population était très jeune : 17 486 filles et garçons — 43,7 pour 100 de l'ensemble — n'ayant point atteint l'âge de 15 ans.

Un document de 1754 révèle que, cette année-là, sur les 55 000 habitants du Canada, 42 200 vivaient à la campagne, et 12 800 (22,2 pour 100) dans les villes. Or, malgré son importance stratégique pour le commerce des fourrures, Montréal, qui comptait 4 000 âmes, le cédait à Québec, capitale de la colonie et port de mer, dont la population (8 000 âmes) avait presque quadruplé en quarante ans.

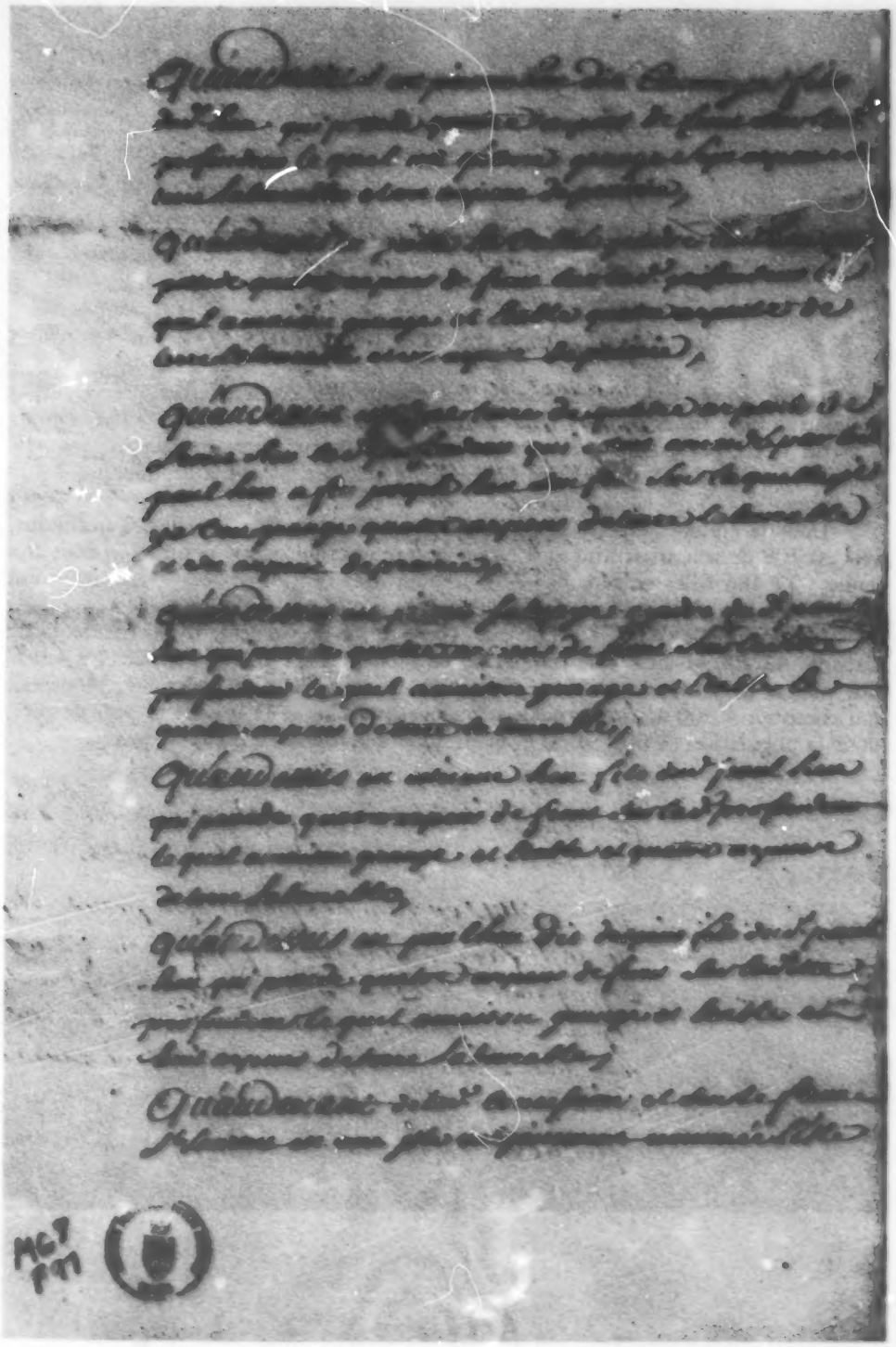

Extrait de l'aveu et dénombrement du fief Yamaska, 3 juin 1723.

Les recensements, aveux et dénombrements, registres paroissiaux, minutes notariées et registres judiciaires nous renseignent sur les colons et sur leur mode de vie (vie familiale, vie sociale, niveau de richesse).

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 8, F 97, p. 16.

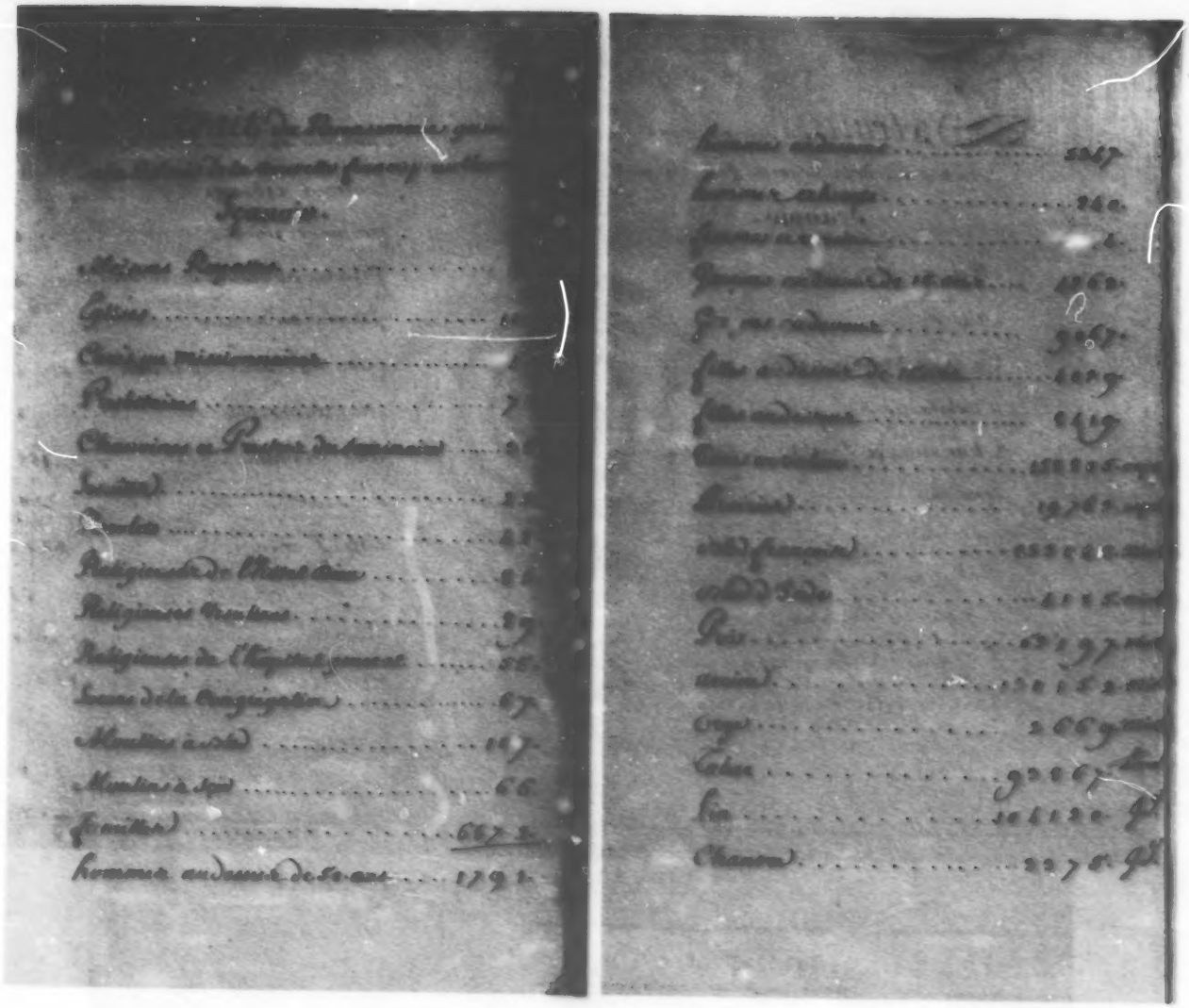

Extrait du recensement général du Canada pour l'année 1737.

De 1737 à 1760, la population du Canada passe de 40 000 à 65 000 âmes.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G¹, vol. 460.

Photo Studio Littré.

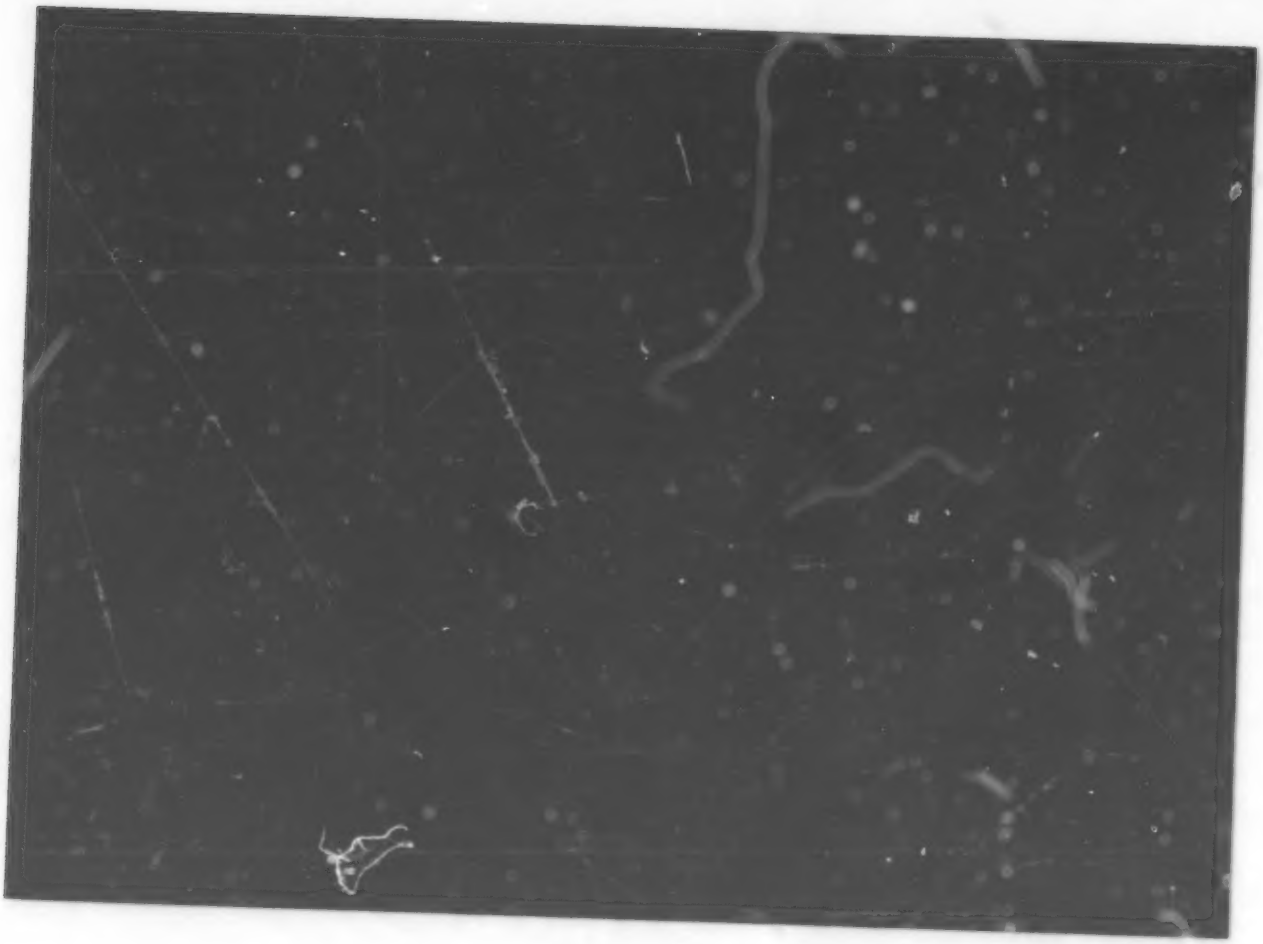

« Plan de la ville de Montreal, dans la Nouvelle France ». Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 20 septembre 1728. 1 carte : ms., coul., 44,7 × 63,8 cm.

On y indique l'église (K), le séminaire des sulpiciens (T), l'Hôpital-Général (Q), l'Hôtel-Dieu (N), les maisons des récollets (L), des jésuites (M) et des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (O), la place du marché (H) et les prisons (S).

Archives nationales, Paris : Section Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 479 B.

Photo Studio Littré.

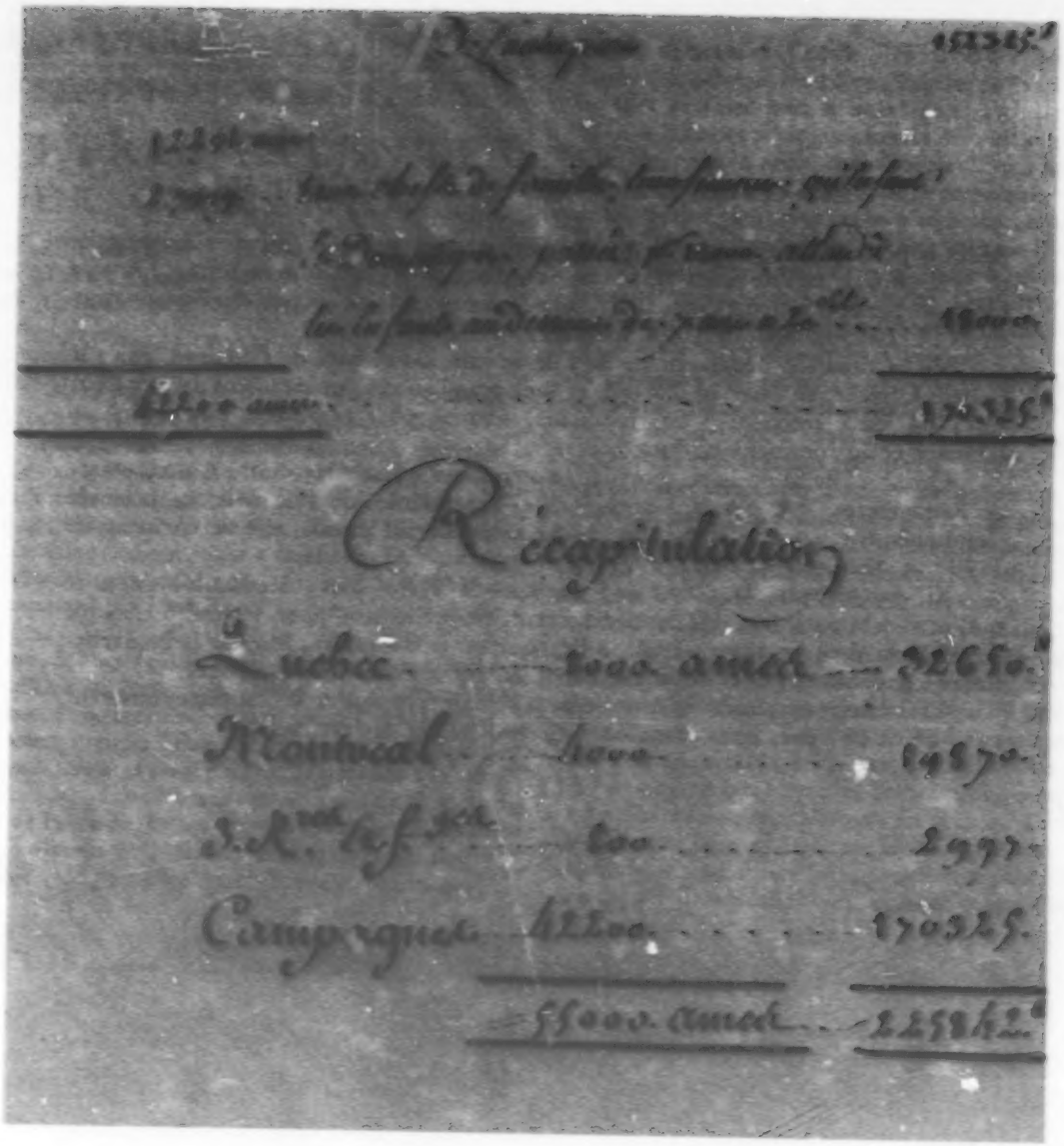

Projet de capitation, 1754.

Les trois quarts des Canadiens vivent à la campagne, où la culture des terres, l'élevage, la coupe du bois, la chasse, la pêche et parfois un peu de commerce leur procurent un certain confort. Ils jouissent, dans l'ensemble, de meilleures conditions de vie que les paysans de France, étant moins pressurés par les impôts, les redevances seigneuriales et les dîmes.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 99, fol. 533v.

Photo Studio Littré.

II

Les colonies de l'Est et du Sud-Ouest

Après la perte de l'Acadie, il ne restait guère aux Français, du côté de l'Atlantique, que l'île Royale et l'île Saint-Jean, que l'on désigna dès lors sous le terme d'Acadie française, par opposition à l'ancienne Acadie, passée sous la juridiction des Britanniques en 1713, avec ses quelque 1 800 habitants.

Vu la situation géographique de l'île Royale, on se hâta de l'occuper, après le traité d'Utrecht, en invitant d'abord, et sans grand succès, les Acadiens à s'y établir. En 1734, on y recensait 3 407 habitants, adonnés pour la plupart à la pêche, au cabotage et au commerce au long cours.

Quant à l'île Saint-Jean, concédée en août 1719 à Louis-Hyacinthe Castel, comte de Saint-Pierre, qui devait la peupler, — de même que l'île Miscou, octroyée simultanément, — et y établir une pêche sédentaire de morue, elle ne comptait en 1739 que 422 âmes.

Si, par ailleurs, la population anglaise de Terre-Neuve dépassait à peine le millier d'habitants vers 1700, elle s'accrut graduellement pour atteindre quelque 7 300 âmes dans les années 1750, à l'époque où la colonie anglaise de la Nouvelle-Écosse connaissait, grâce à l'immigration, un grand essor démographique.

Et, à l'autre extrémité du continent, la colonie française de la Louisiane comptait, en 1726, 3 987 personnes, dont 44 pour 100 étaient des esclaves.

LETTRES PATENTES DE CONCESSION

DE L'ISLE DE SAINT JEAN, ET DE CELLES DE MISCOU, situées dans le Golfe de S. Laurent, pour M. le Comte de S. Pierre.

Du mois d'Aouſt 1719.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous preſens & à venir, SALUT. Nous avons favorablement écouté la demande que le Sieur Comte de Saint-Pierre, Premier Ecuyer de noſtre très-cher & très-amée Tante la Ducheſſe d'Orleans, Nous a faite d'une Conceſſion d'Iſles dans le Golfe de Saint Laurent, pour y établir des Habitans & une Pêche ſédentaire de Moruës. Un pareil établiſſement eſtant avantageux à nôtre Royaume & au Commerce de nos Sujets ; A CES CAUSES & autres, à ce Nous mouvans, de l'avis de noſtre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans Petit-Fils de France, Regent de noſtre Royaume, de noſtre très cher & très-amé Oncle le Duc de Chartres Premier Prince de noſtre Sang, de noſtre trés-cher & très-amé Couſin le Duc de Bourbon, Prince de noſtre Sang, de noſtre très-cher & très-amé Oncle le Comte de Toulouſe, Prince Legitimé, & autres Pairs de France, Grands & Notables Perſonnages de noſtre Royaume, & de noſtre grace ſpeciale pleine puiſſance, & autorité Royale, Nous avons concedé, donné, & octroyé audit Sieur Comte de Saint-Pierre les Iſlets de Saint Jean & de Miſcou, avec les Iſles, Iſlots & Barrures adjacentes ſituées dans le Golfe Saint Laurent, pour en joüir par ledit Sieur Comte de Saint Pierre, ſes heritiers ou ayans cauſe, à perpetuité, comme de leur propre, à titre de Franc-Aleu Noble, cependant ſans juſtice, que Nous Nous ſommes reſervée. Donnons faculté audit Sieur Comte de Saint Pierre de conceder les terres qui ſont contenuës dans leſdites Iſles à rente, ſans que pour raiſon de la preſente Conceſſion il ſoit tenu de Nous payer, ni à nos ſucceſſeurs Rois, aucune finance, ni indemnité ; deſquelles, à quelques ſommes qu'elles puiſſent monter, Nous lui avons fait don & remiſe, à la charge de porter foi & hommage au Château de Loüiſbourg dont il relevera ſans aucune redevance, de conſerver & faire conſerver par ſes tenanciers les bois de chênes propres à la conſtruction de nos Vaiſſeaux, de Nous donner avis, ou au Gouverneur & Commiſſaire Ordonnateur de l'Iſle Royale, des Mines, Minieres, & Mineraux, ſi aucunes s'y trouvent ſur l'étenduë des terres concedées par les Preſentes, leſquelles Nous Nous ſommes reſervé de conſerver ou indemniſer les Habitans qui peuvent y eſtre établis, de faire paſſer ſur icelles pendant le courant de l'année prochaine cent perſonnes pour s'y habituer, & pendant les années ſuivantes cinquante autres perſonnes chacune année, juſqu'à ce que leſdits Iſles ſoient entierement habitée avec les beſtiaux neceſſaires ; d'y tenir feu & lieu, & le faire tenir par ceux qu'il établira, d'eſſarter & faire eſſarter inceſſamment leſdites terres, laiſſer les chemins neceſſaires pour lutilité publique. Et en cas que dans la ſuite, Nous euſſions beſoin d'aucune

Lettres patentes du roi concédant au « comte de Saint-Pierre les îles de Saint-Jean et de Miscou » avec obligation d'y faire passer « pendant le courant de l'année prochaine cent personnes pour s'y habituer, et pendant les années suivantes cinquante autres personnes chacune année », Paris, août 1719.

La compagnie du comte de Saint-Pierre établit le premier noyau de population dans l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard). La population de l'île ne s'accroîtra sensiblement qu au cours des années 1749–1758, quelques milliers d'Acadiens venant s'y réfugier.

Archives nationales, Paris : Archives imprimées, série AD, VII, 2a, nº 36.

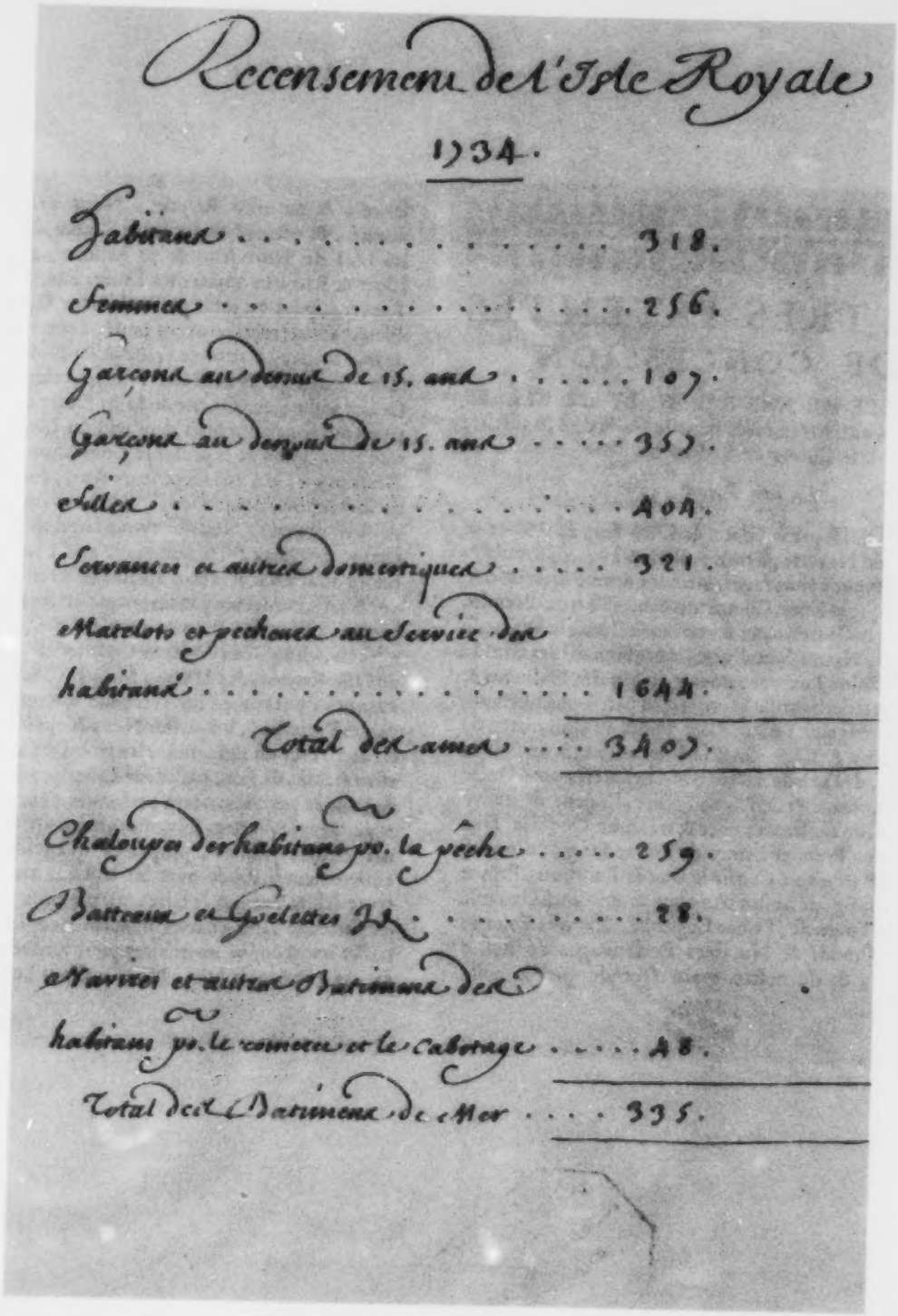

Recensement de l'Isle Royale

1734.

Habitans	318.
Femmes	256.
Garçons au dessus de 15. ans	107.
Garçons au dessous de 15. ans	353.
Filles	404.
Servantes et autres domestiques	321.
Matelots et pescheurs au service des habitans	1644.
Total des ames	3407.
Chaloupes des habitans po. la pêche	259.
Batteaux et Gallettes Id.	28.
Navires et autres Batimens des habitans po. le commerce et le Cabotage	48.
Total des Batimens de Mer	335.

Recensement de l'île Royale, 1734.

L'île Royale (île du Cap-Breton) est surtout peuplée de pêcheurs, d'ouvriers et de commerçants venus de Terre-Neuve (Plaisance), de la Nouvelle-Écosse (Acadie) et de régions maritimes du royaume, comme la Bretagne, la Gascogne, la Normandie, l'Aunis, la Saintonge, le Poitou et le Labourd.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G^1, vol. 466.

Photo Studio Littré.

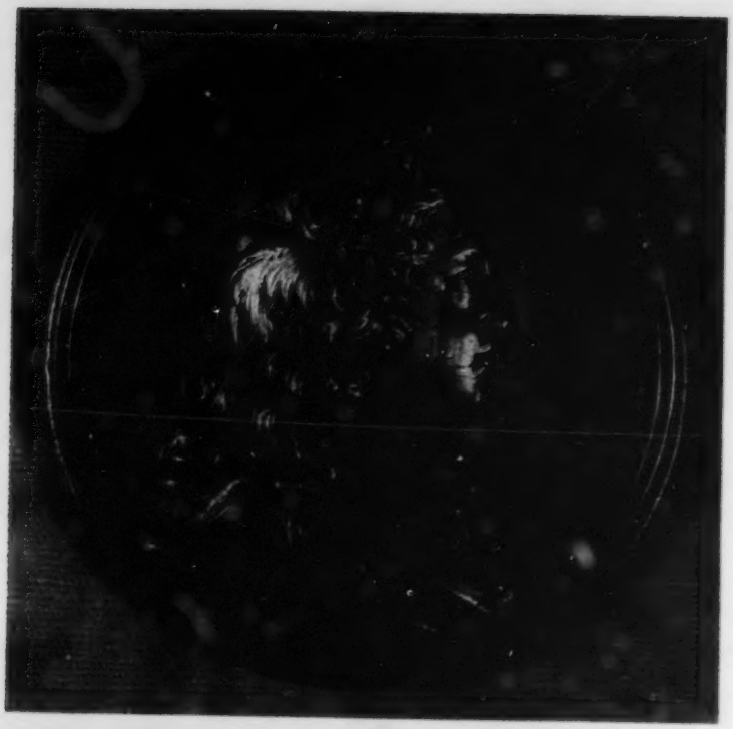

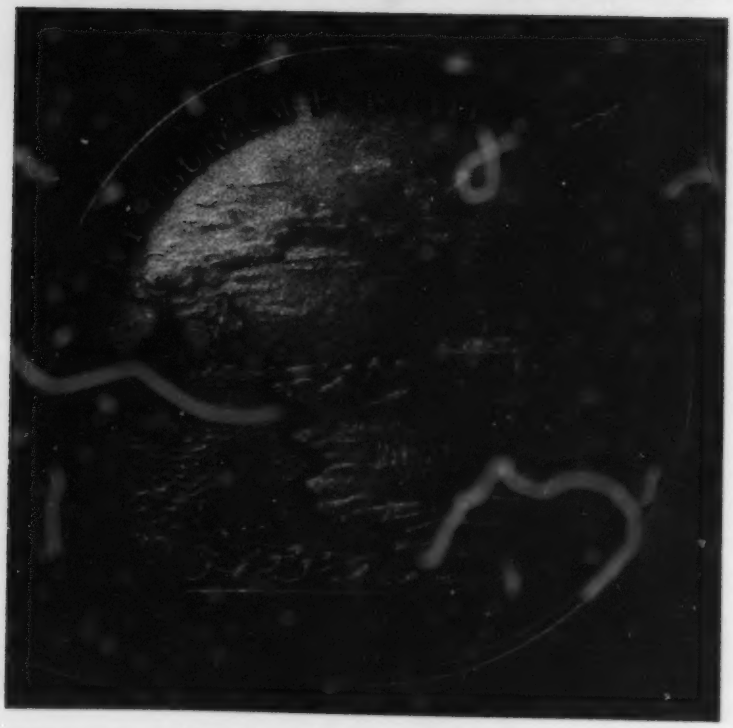

Médaille de Louis XV commémorant la fondation de Louisbourg, 1720.

Construite pendant les années 1719–1744, la forteresse de Louisbourg sera prise deux fois par les Anglais, qui l'attaqueront par l'arrière, en débarquant des troupes à l'ouest de la ville, du côté de la terre.

Parcs Canada, Forteresse de Louisbourg.

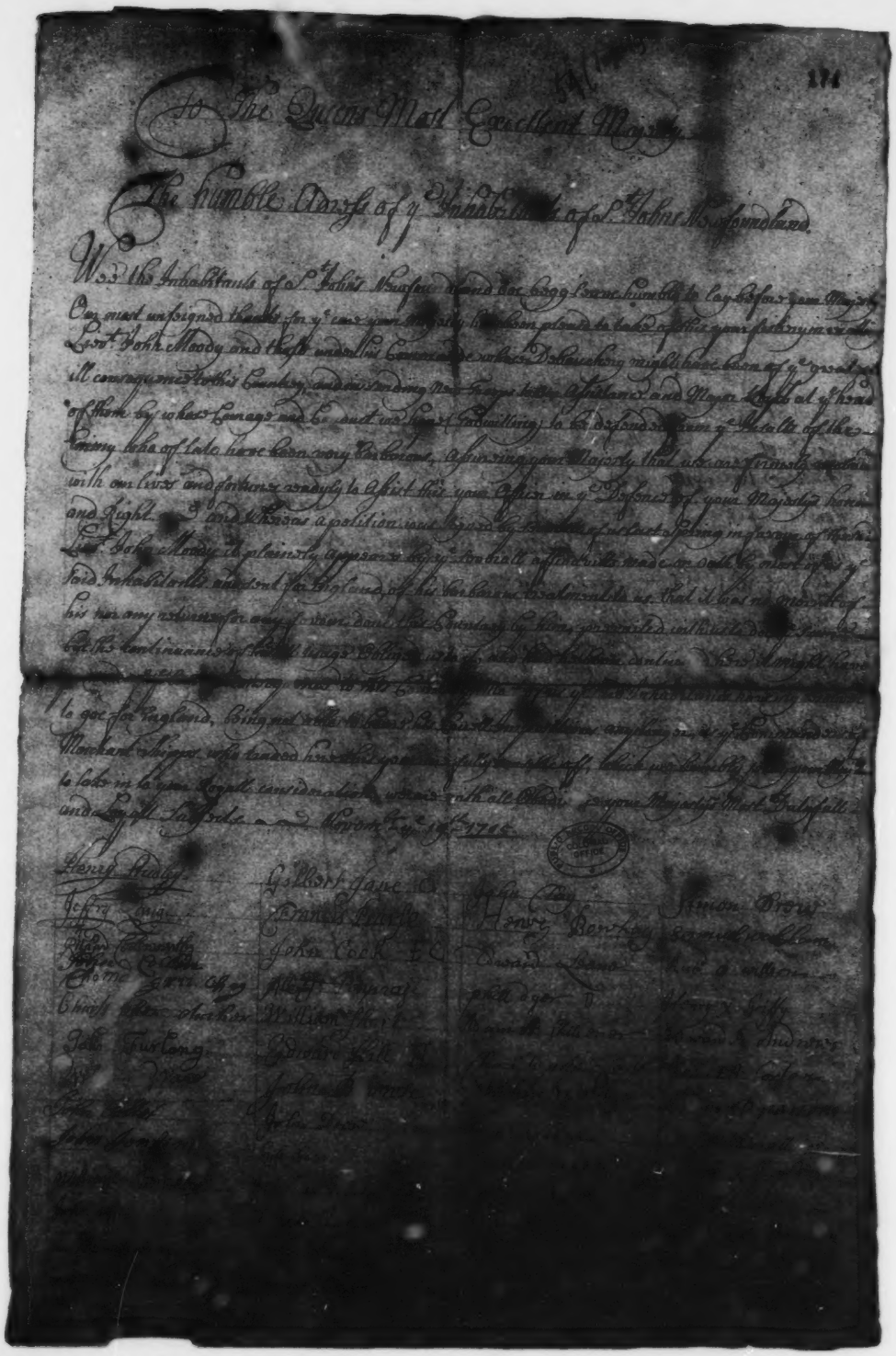

Adresse de 118 habitants de St. John's (Terre-Neuve) à la reine d'Angleterre, 19 novembre 1705.

Jusque vers 1730, la population de Terre-Neuve est en grande majorité d'origine anglaise. Mais, au cours des décennies suivantes, un grand nombre d'Irlandais s'établiront dans l'île.

Public Record Office, Londres : série C.O. 194, vol. 22, p. 174.

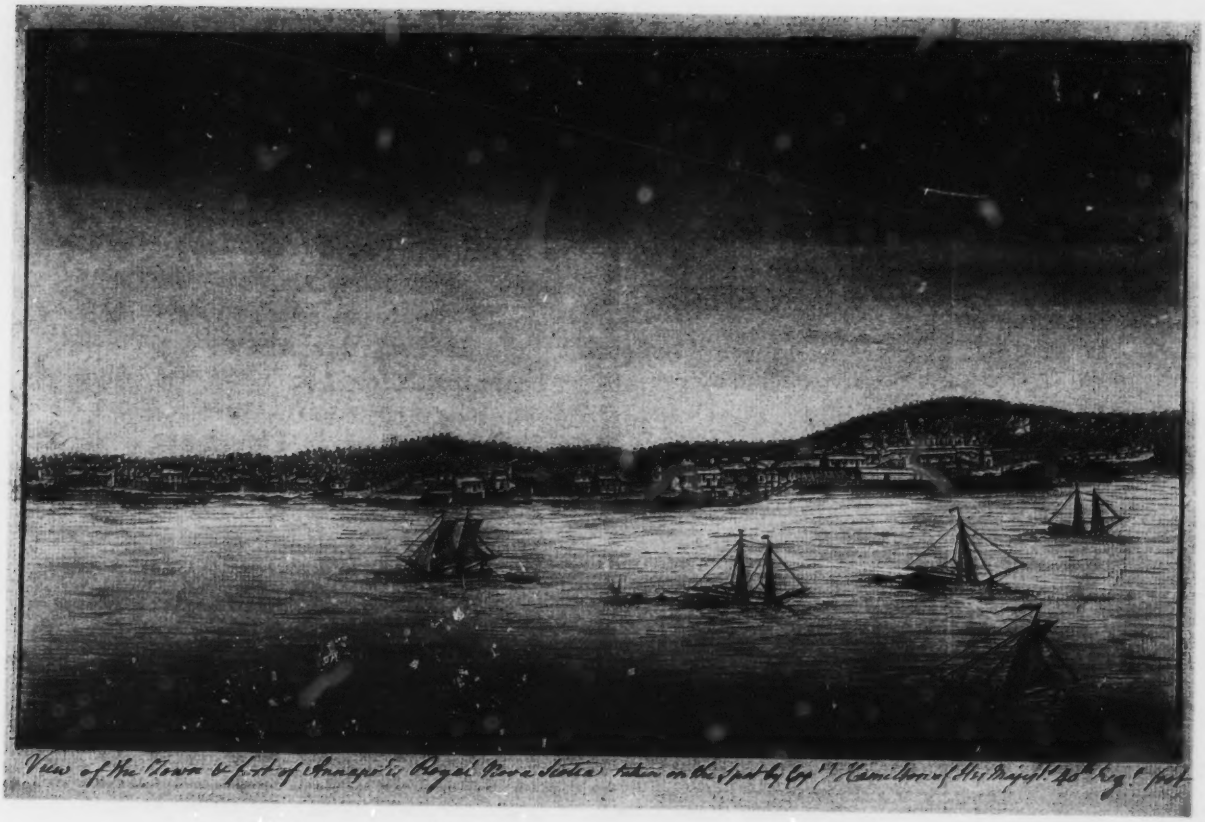

Vue d'Annapolis Royal. John Hamilton (connu 1753–1777). Aquarelle.

De 1710 à 1748, les Anglais sont peu nombreux en Nouvelle-Écosse. Ils se fixent surtout à Annapolis Royal et à Canso. À partir de 1749, les milliers d'immigrants envoyés par l'Angleterre ne pourront s'établir qu'en quelques endroits bien fortifiés (Halifax, Lunenburg, Lawrencetown), les raids des Indiens (et plus tard des Acadiens) empêchant toute dispersion de la population.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif nº C-2706).

Preſque dans toutes les familles on voit cinq & ſix Enfans, & ſouvent beaucoup plus ; il faut voir comme la marmaille y fourmille ; & ſi l'on ne va point là comme ailleurs en Pellerinage pour en avoir, ils ſe ſuivent de prés, & l'on diroit qu'ils ſont preſque tous d'un même âge.

Dans un Pays qu'on va rarement ſecourir,
Et qui ſouffre ſouvent la derniere miſere,
On s'étonne de voir que le Pere & la Mere
De leur petit travail en puiſſent tant nourrir.

Mais c'eſt la richeſſe du Pays, quand ils ſont en état de travailler, ce qu'ils font de bonne heure ; ils épargnent à leurs Peres des journées d'hommes qui coûtent là vingt-cinq & trente ſols, & cela va à une dépenſe qu'ils ne ſçauroient faire. Il en coûte beaucoup pour accommoder les terres qu'on veut cultiver, celles qu'ils apellent Hautes, & qu'il faut défricher dans les Bois ne ſont pas bonnes, le grain n'y leve pas bien, & quelque peine que l'on prenne pour le faire venir par des Engrais dont on a trés-peu, on n'y recüeille preſque rien, & on eſt quelquefois contraint de les abandonner. Il faut pour avoir des Bleds deſſecher les

Marais que la Mer en pleine marée inonde de ſes eaux, & qu'ils apellent les Terres Baſſes ; celles-là ſont aſſez bonnes, mais quel travail ne faut-il pas faire pour les mettre en état d'être cultivées ? On n'arrête pas le cours de la Mer aiſément ; cependant les Acadiens en viennent à bout par de puiſſantes Digues qu'ils apellent des Aboteaux, & voicy comment ils ſont ; ils plantent cinq ou ſix rangs de gros arbres tous entiers aux endroits par où la Mer entre dans les Marais, & entre chaque rang il le couchent d'autres arbres de long les uns ſur les autres, & garniſſent tous les vuides ſi bien avec de la terre glaiſe bien battuë, que l'eau n'y ſçauroit plus paſſer. Ils ajuſtent au milieu de ces Ouvrages un Eſſeau de maniere qu'il permet à la marée baſſe, à l'eau des Marais de s'écouler par ſon impulſion, & défend à celle de la Mer d'y entrer. Un travail de cette nature qu'on ne fait qu'en certains temps que la Mer ne monte pas ſi haut, coûte beaucoup à faire, & demande bien des journées ; mais la moiſſon abondante qu'on en retire dés la ſeconde année, aprés que l'eau du Ciel a lavé ces terres, dédommage des frais qu'on a faits. Comme elles appartiennent à pluſieurs, ils y-

Dièreville. *Relation du voyage du Port Royal de l'Acadie, ou de la Nouvelle France.* Rouen : Chez Jean-Baptiste Besongne, 1708. p. 76–77.

De 1700 à 1748, la population française de l'Acadie (Nouvelle-Écosse) passe de 1 500 à 12 000 âmes environ. Selon Dièreville, « presque dans toutes les familles, on voit cinq et six enfants, et souvent beaucoup plus ». L'agriculture et l'élevage constituent l'activité centrale des Acadiens, la pêche n'étant souvent qu'une ressource d'appoint. Plutôt que de défricher la forêt, ils préfèrent « dessécher les marais, que la mer en pleine marée inonde de ses eaux », pour y aménager des pâturages. Pour faire reculer la mer, ils construisent « de puissantes digues qu'ils appellent des aboteaux [aboiteaux] ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque. (C-125667)

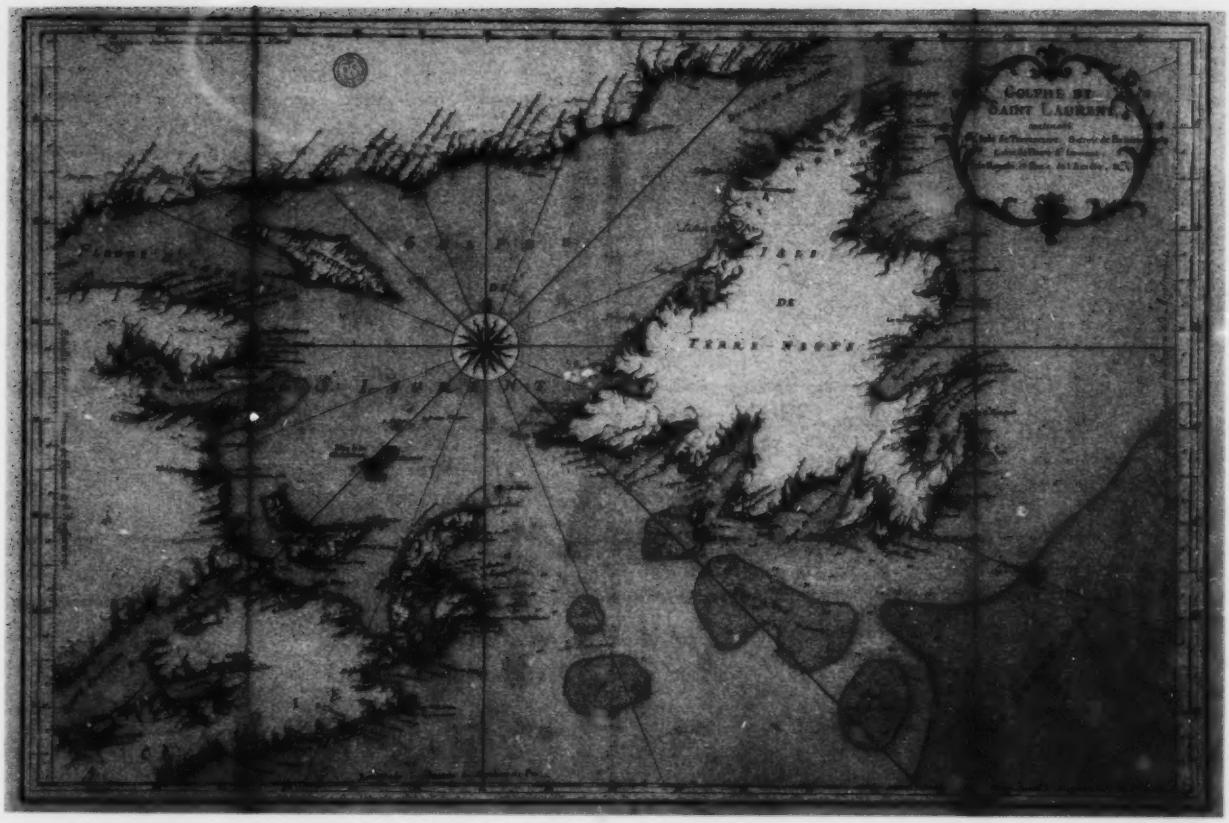

« Golphe de Saint Laurent... » Jacques-Nicolas Bellin. [1752]. 1 carte : ms., coul., 51,9 × 78,2 cm.

In Jacques-Nicolas Bellin. « Cartes de la Nouvelle-France ou Canada ». 1752. (Atlas manuscrit.)

Dans les années 1750, la population des colonies britanniques est cosmopolite : Anglais et Irlandais à Terre-Neuve; Acadiens, immigrants de la Nouvelle-Angleterre, Anglais, Irlandais, Allemands et Suisses en Nouvelle-Écosse.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 15012).

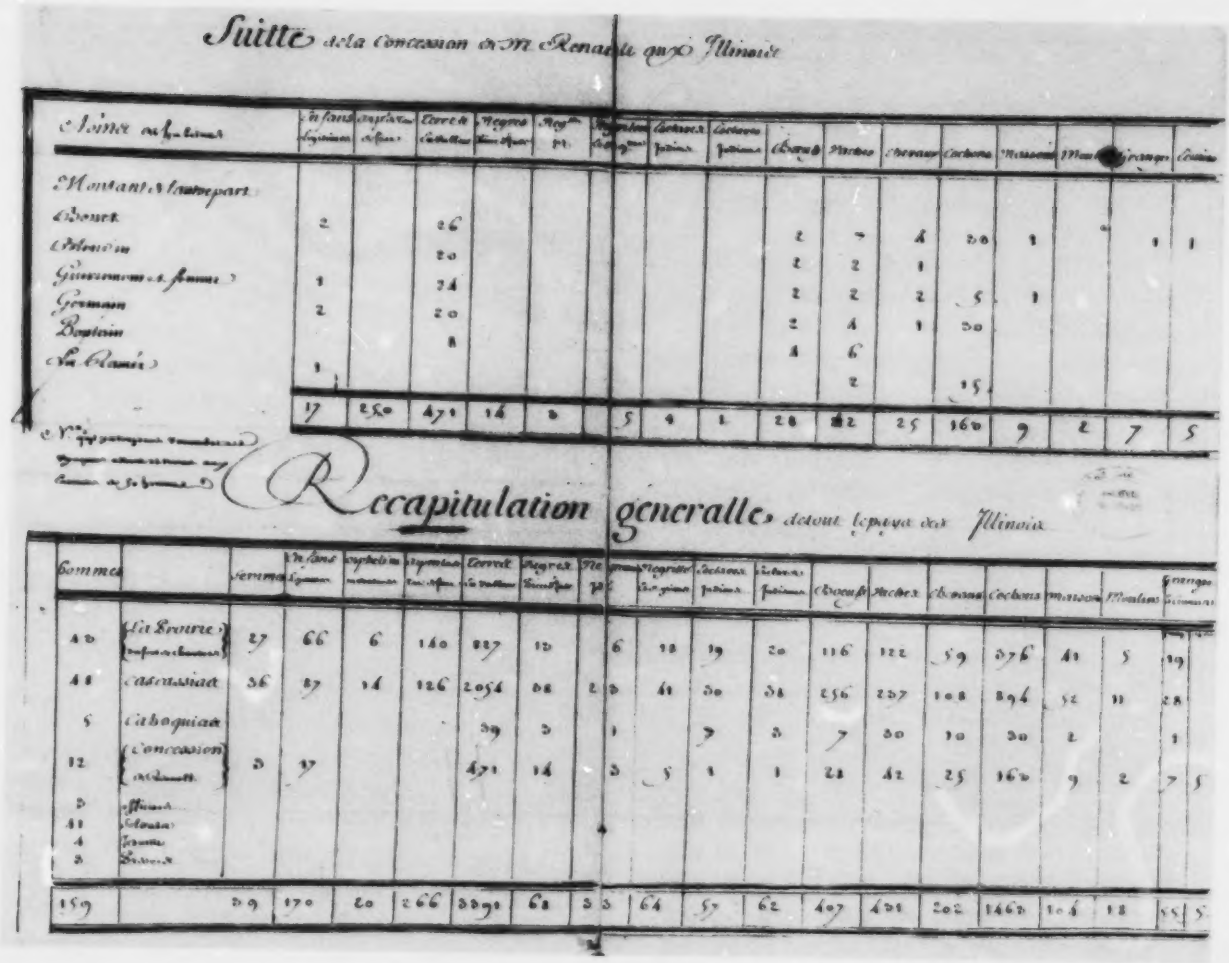

« Récapitulation générale de tout le pays des Illinois », 1732.

Beaucoup de Canadiens s'établissent dans cette région du haut Mississipi qui comptera, en 1752, près de 800 colons. On y vit d'agriculture, de chasse et de la traite avec les Indiens. On fournit à la basse Louisiane de la farine, des viandes salées et des peaux d'animaux.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G¹, vol. 464.

Photo Studio Littré.

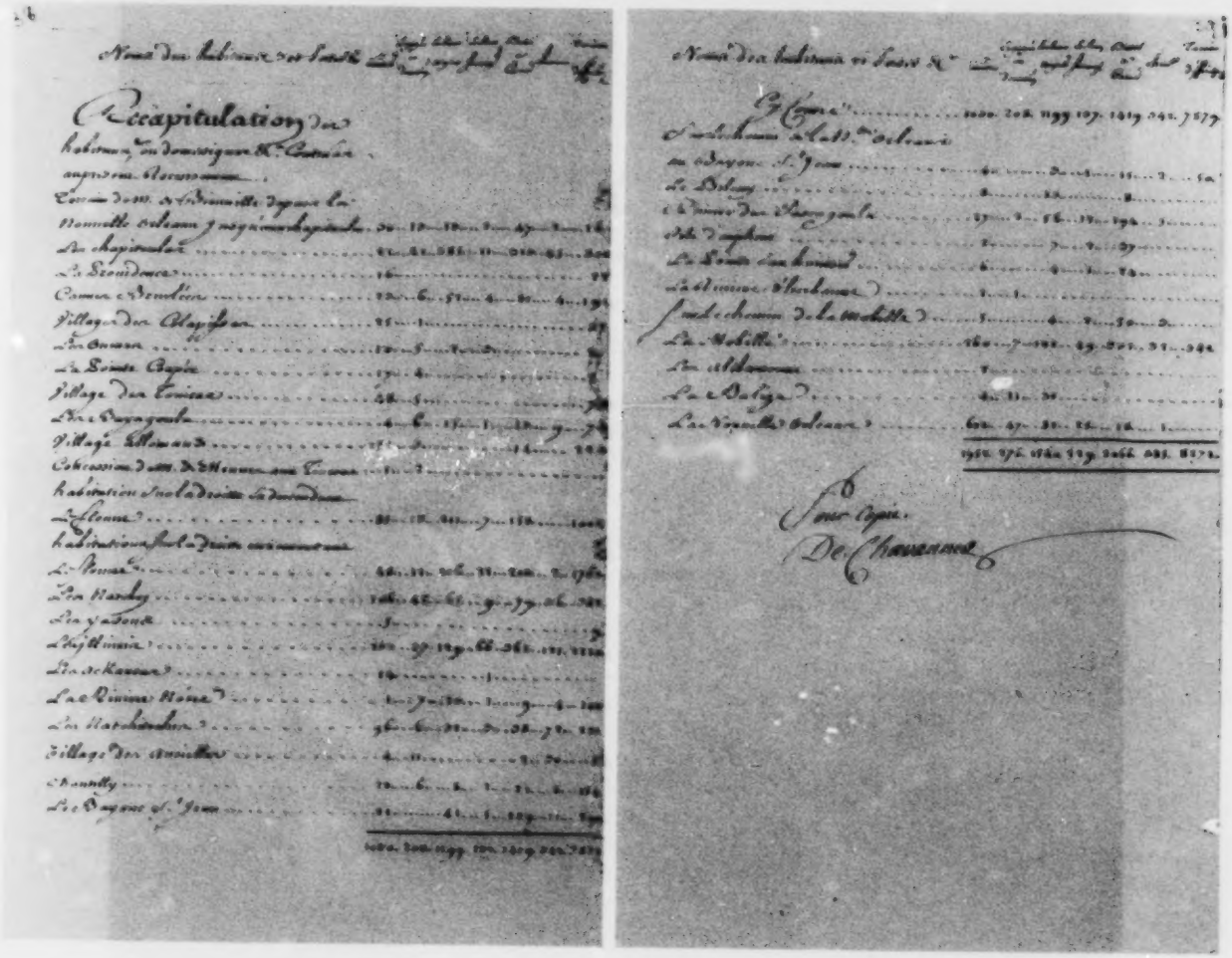

Recensement de la Louisiane pour l'année 1726.

En Louisiane, la population d'origine canadienne et d'origine française vit surtout dans le Nord (pays des Illinois) et dans le Sud (régions de La Mobile et de la Nouvelle-Orléans, jusqu'aux Natchez). Entre ces agglomérations du Nord et du Sud, séparées par des centaines de kilomètres, on ne rencontre que de petits postes de traite, entourés de tribus indiennes pas toujours favorables à la présence française.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G[1], vol. 464, p. 38–39.

Photo Studio Littré.

II

Les Indiens

Au XVIII[e] siècle plus qu'au siècle précédent, peut-être, les Indiens furent présents dans la vie quotidienne des Français. À Montréal, on voyait déambuler dans les rues des groupes appartenant à diverses tribus, et, à Québec, les Hurons, qui vivaient à proximité de la ville, se mêlaient volontiers aux Blancs, dont ils ne se distinguaient souvent que par les couleurs un peu criardes de leurs vêtements à l'européenne.

Le commerce de l'Ouest occasionna des relations suivies avec plusieurs nations nouvelles, et les exigences de la diplomatie amenèrent les autorités à rester en contact quasi permanent avec les Iroquois. En outre, les rapports souvent hostiles qui, par suite de l'expansion européenne sur le continent, s'établirent entre tribus jusque-là étrangères les unes aux autres obligèrent les Français à négocier avec beaucoup de nations éloignées : Illinois, Renards, Chactas, Sioux, Cris, etc.

Au demeurant, qu'on les considérât comme des sujets de la France ou comme des ennemis, ces Indiens avaient un mode de vie propre, une civilisation originale, dont la population française, en particulier, sut tirer parti pour son implantation définitive au pays.

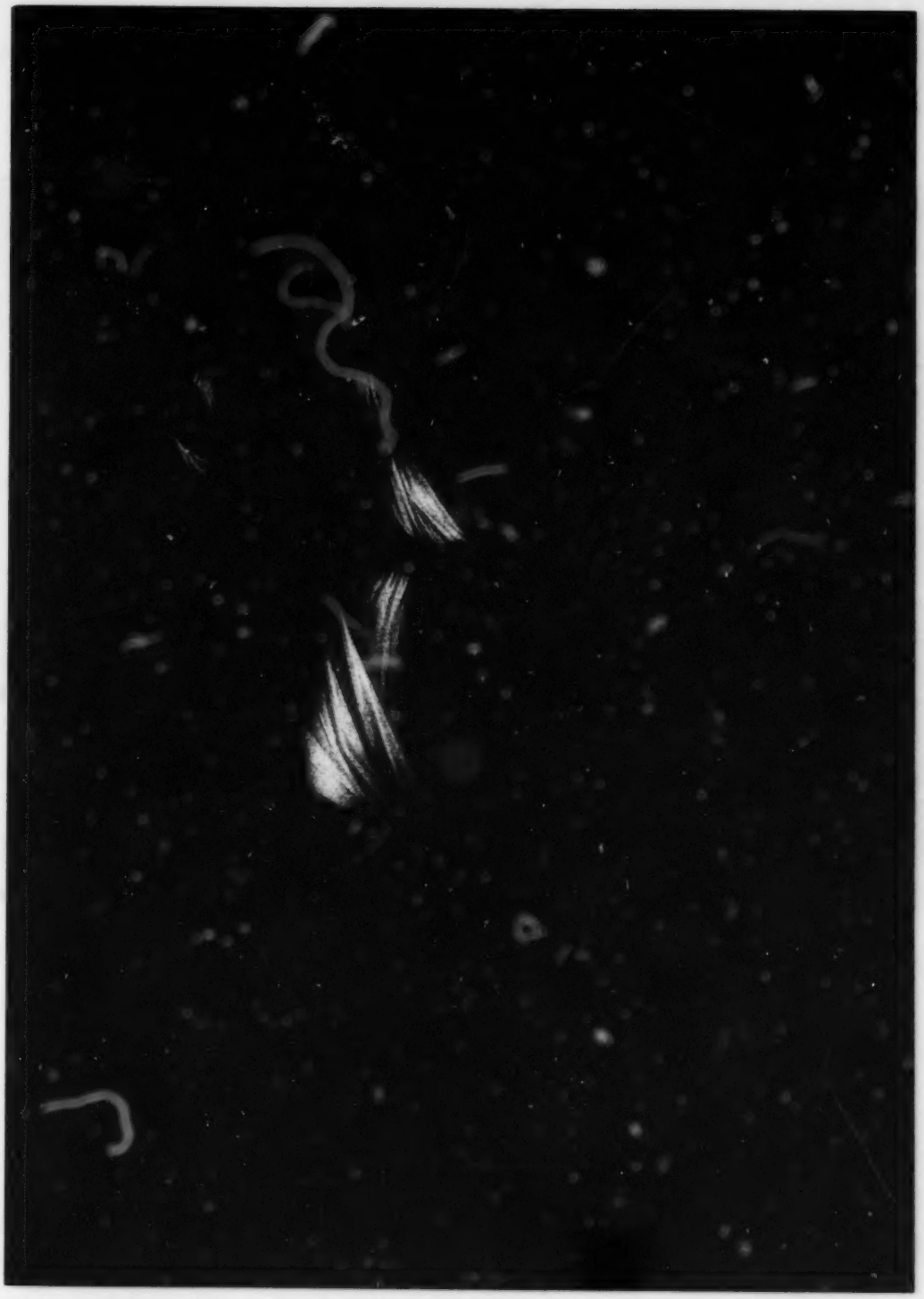

Portrait du chef iroquois Sa Ga Yeath Qua Pieth Tow (baptisé Brant). John Verelst (vers 1648–1734). Huile sur toile, 1710.

Les Iroquois et autres Indiens chrétiens établis près des villes conservent des habitudes de vie différentes de celles des Canadiens, et refusent de se plier aux lois françaises. Peu consentent à parler français.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-92419).

Indiens de plusieurs nations. Alexandre de Batz. Aquarelle, 1735.

Les diverses régions de l'Amérique du Nord sont peuplées de tribus indiennes souvent très différentes les unes des autres par la langue, la forme de gouvernement et les structures familiales et sociales. Ce dessin de Batz représente des Indiens de la région des Grands Lacs (Renards), du haut Mississipi (Illinois) et de la basse Louisiane (Attakapas).

Peabody Museum, Harvard University, Cambridge, Massachusetts.

Photo Hillel Burger.

Indiens chactas matachés en guerriers qui portent des chevelures. Alexandre de Batz. Aquarelle, vers 1732.

Les Français ont absolument besoin de leurs alliés chactas et alibamons, entre autres, pour se maintenir en Louisiane. Mais ces alliés sont peu sûrs, d'autant que les Anglais de la Caroline et de la Géorgie travaillent continuellement à les gagner à leur cause.

Peabody Museum, Harvard University, Cambridge, Massachusetts.

III

Gouvernement

Au moment où débutait le XVIII[e] siècle, la colonie canadienne possédait une structure administrative, éprouvée au siècle précédent, qui répondait à ses besoins. Cette structure ne subirait pas, avant 1760, de changements notables; seuls certains aménagements, accompagnés d'une augmentation du nombre des employés de l'État, viendraient la modifier quelque peu, par suite de l'accroissement de la population, de sa rapide dispersion (dans l'Ouest, en particulier), et de son activité économique grandissante. En 1719, il est vrai, commença de siéger à Québec une cour d'Amirauté; si le tribunal était de création récente, il ne faisait que décharger la Prévôté de Québec (qu'on appelait aussi, depuis les années 1680, Prévôté et Amirauté de Québec) de la juridiction qu'elle exerçait sur les affaires maritimes. Ce fut là, au demeurant, la seule institution administrative nouvelle du siècle dans la vallée du Saint-Laurent — mise à part une « Juridiction royale de la Côte du Sud » établie à la fin du Régime français et mal connue.

Pour le reste, les fonctions du gouverneur général et de l'intendant ne varièrent pas, bien que le nombre de leurs adjoints (gouverneurs particuliers et lieutenants de roi pour le premier, subdélégués et commissaires de la Marine pour le second) augmentât en même temps que celui des postes et des « habitations » de la Nouvelle-France. Quant au Conseil supérieur, qui avait au début assumé d'importantes responsabilités administratives, il n'intervint plus guère dans les questions extrajudiciaires, — les règlements de police, par exemple, — et seulement avec le concours ou de l'aveu du gouverneur et de l'intendant, à tout le moins de ce dernier, qui préférait en général agir seul. Le conseil étant redevenu surtout le tribunal de dernière instance du pays, la justice continua de s'exercer comme autrefois, les appels des cours seigneuriales ressortissant aux juridictions royales, et, de ces dernières, au Conseil supérieur, qui entendait également les appels émanant de la cour d'Amirauté.

III

On remarque pourtant, au XVIII[e] siècle, un élément de nouveauté : la recherche dans l'administration, en particulier dans celle de la justice, d'une plus grande rigueur et, par conséquent, d'une plus grande efficacité. Peut-être à la suite des cris d'alarme lancés par l'intendant Jacques Raudot vers 1707, et en dépit de l'extrême difficulté de trouver des sujets compétents pour les offices de « judicature », l'on voulut mettre de l'ordre dans les cours de justice, confirmer les titres de propriété, valider les actes défectueux des arpenteurs et des notaires, réglementer le notariat, etc.; on fit des enquêtes sur l'état des greffes, où étaient déposées les archives des cours et des notaires, et l'on prescrivit des mesures propres à en assurer la conservation. La négligence, alliée à l'ignorance et à une certaine insouciance, avait engendré de nombreux abus. Pour les corriger, on ne voyait que deux moyens : instruire les Canadiens qui montraient des dispositions pour les emplois de justice, et persuader les juges, — voire ceux du Conseil supérieur, — de « sacrifier » leurs intérêts particuliers au service du roi et au bien public.

Cependant, en deçà comme au-delà de la vallée du Saint-Laurent, dans les colonies naissantes de l'Acadie française et de la Louisiane, apparaissaient des institutions administratives nouvelles, calquées à peu de chose près sur celles du Canada. Officiellement, ces colonies étaient placées sous la juridiction de Québec, le gouverneur général et l'intendant ayant, de par leurs commissions, autorité sur le « Canada, Isle Royale, isle S.[t] Jean et autres en dépendantes, La Louisiane Et autres païs de la nouvelle france »; en pratique, elles correspondaient directement avec la métropole, y prenaient leurs ordres, et veillaient elles-mêmes à leur administration interne, bien qu'il y eût parfois, entre Québec et Louisbourg, ou Québec et la Nouvelle-Orléans, une indispensable concertation sur des questions d'intérêt commun.

À peine l'île du Cap-Breton, qui n'était habitée en septembre 1713 que par un seul Français et par 25 ou 30 familles indiennes, avait-elle été rebaptisée île Royale, et à peine la population et la garnison de Terre-Neuve y avaient-elles été évacuées ensuite du traité d'Utrecht, que le roi établissait dans l'île, à Port-Dauphin, à Port-Toulouse et à Louisbourg respectivement, trois bailliages royaux, tribunaux de première instance, qui jugeraient « tant en matiere civile personnelle reelle et mixte qu'en matiere Criminelle ». Les appels de ces cours ressortiraient au Conseil supérieur de Louisbourg, créé par le même édit de juin 1717, qui prononcerait ses arrêts, « tant en matière civile que criminelle ». L'année suivante, — un an avant Québec, — siégeait à Louisbourg une cour d'Amirauté. L'île possédait, il va sans dire, son gouverneur particulier et son commissaire-ordonnateur, tous deux membres du Conseil supérieur, le second y faisant office de premier conseiller.

Ce système judiciaire, il est vrai, ne fut jamais entièrement réalisé. Les bailliages de Port-Toulouse et de Port-Dauphin ne virent point le jour : des subdélégués y rendaient la justice; et le bailliage de Louisbourg ne fut établi qu'en 1734 : entre-temps, le Conseil supérieur y avait entendu les causes en première instance.

III

À proximité de l'île Royale, les Acadiens de la péninsule, bien que sous la domination britannique, restèrent pour ainsi dire, jusqu'à leur expulsion, sans forme aucune de gouvernement. À cet égard, toute la Nouvelle-Écosse fut longtemps dans la même situation, du fait qu'on n'y rencontrait guère d'Anglais que dans les garnisons. En 1720, il est vrai, le gouverneur Richard Philipps, tempérant quelque peu le régime militaire, instaura une sorte d'administration civile en formant un conseil de 12 membres (lui compris) composé d'officiers et de civils. Pour les Acadiens, rien ne changea : ils avaient des représentants, — d'abord désignés par les gouverneurs, ensuite élus par leurs compatriotes, — qui jouaient le rôle d'intermédiaires entre eux et les autorités, et qui parfois même s'élevaient au rang de négociateurs, mais leur pouvoir était nul. Il fallut la fondation de Halifax, qui remplaça Annapolis Royal comme capitale en 1749, et un afflux soudain de colons anglophones pour précipiter l'évolution de la province. En 1758, la Nouvelle-Écosse possédait sa chambre d'Assemblée, ses conseils exécutif et législatif, et son système judiciaire, présidé par un juge en chef, — premières institutions britanniques sur le territoire actuel du Canada. À ce moment-là, et bien qu'elle se fût donné un embryon de système judiciaire, Terre-Neuve était encore sous le gouvernement des « commodores » et des « amiraux de la pêche », — et les Acadiens avaient été balayés comme feuilles en automne.

Enfin, bien au-delà de la vallée du Saint-Laurent, la Louisiane était, pour l'administration, à l'image des autres colonies françaises : gouverneur particulier, commissaire-ordonnateur, Conseil supérieur. Indépendante de Québec, poursuivant une politique économique qui contrariait les autorités canadiennes, la Louisiane n'avait guère avec celles-ci que des rapports obligatoires, et presque uniquement dans la mesure où, sa sécurité menacée, une action concertée paraissait s'imposer. Des pays souverains, devant un ennemi commun, n'agissent pas autrement.

III

Pouvoir, douceur et humanité

Durant tout le XVIII[e] siècle français, le gouverneur général et l'intendant continuèrent de détenir, dans la colonie, le pouvoir suprême. Le roi leur rappelait, en toute rencontre, la nécessité « de vivre en bonne intelligence », et le moyen d'y parvenir, qui était de « se renferme[r] l'un et l'autre dans leurs fonctions » particulières, et de collaborer dans « celles qui leur [étaient] communes ».

Plus souvent encore, le roi et le ministre insistaient pour qu'on gouvernât « les habitans avec douceur et humanité [...] en empêchant qu'il leur [fût] fait aucune vexation par les officiers » des troupes, et, d'une façon générale, « en entrant dans les besoins des habitans », de façon que « le petit ne [fût point] vexé par le puissant, et que les officiers de justice n'abus[assent] point de leur autorité ».

Si le gouverneur général et l'intendant pouvaient paraître un peu inaccessibles aux simples colons des campagnes, ils étaient néanmoins représentés dans chaque paroisse ou seigneurie par le capitaine de milice, un habitant du lieu, qui recevait leurs ordres et veillait à les faire exécuter.

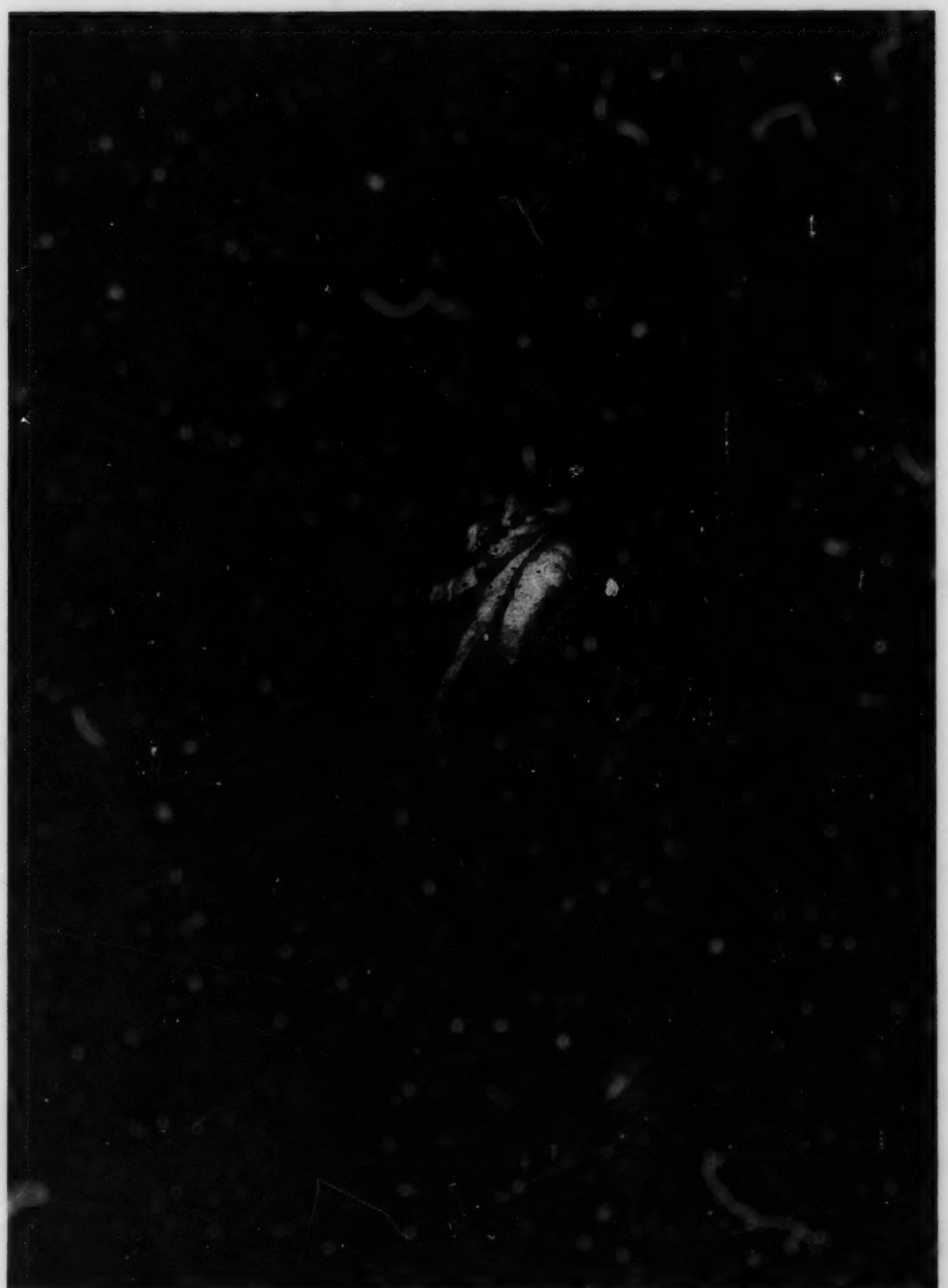

Portrait de Louis XV (1710–1774), roi de France de 1715 à 1774. Atelier de Louis-Michel Van Loo (1707–1771). Huile sur toile, après 1761.

Détenteur du pouvoir suprême, le roi se prononce sur les affaires coloniales les plus importantes. Sa volonté s'exerce surtout par l'entremise du ministre de la Marine, à qui il a confié l'administration des colonies. C'est le ministre, généralement, qui définit la politique, adopte les grandes mesures et ordonne leur mise en œuvre.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-604).

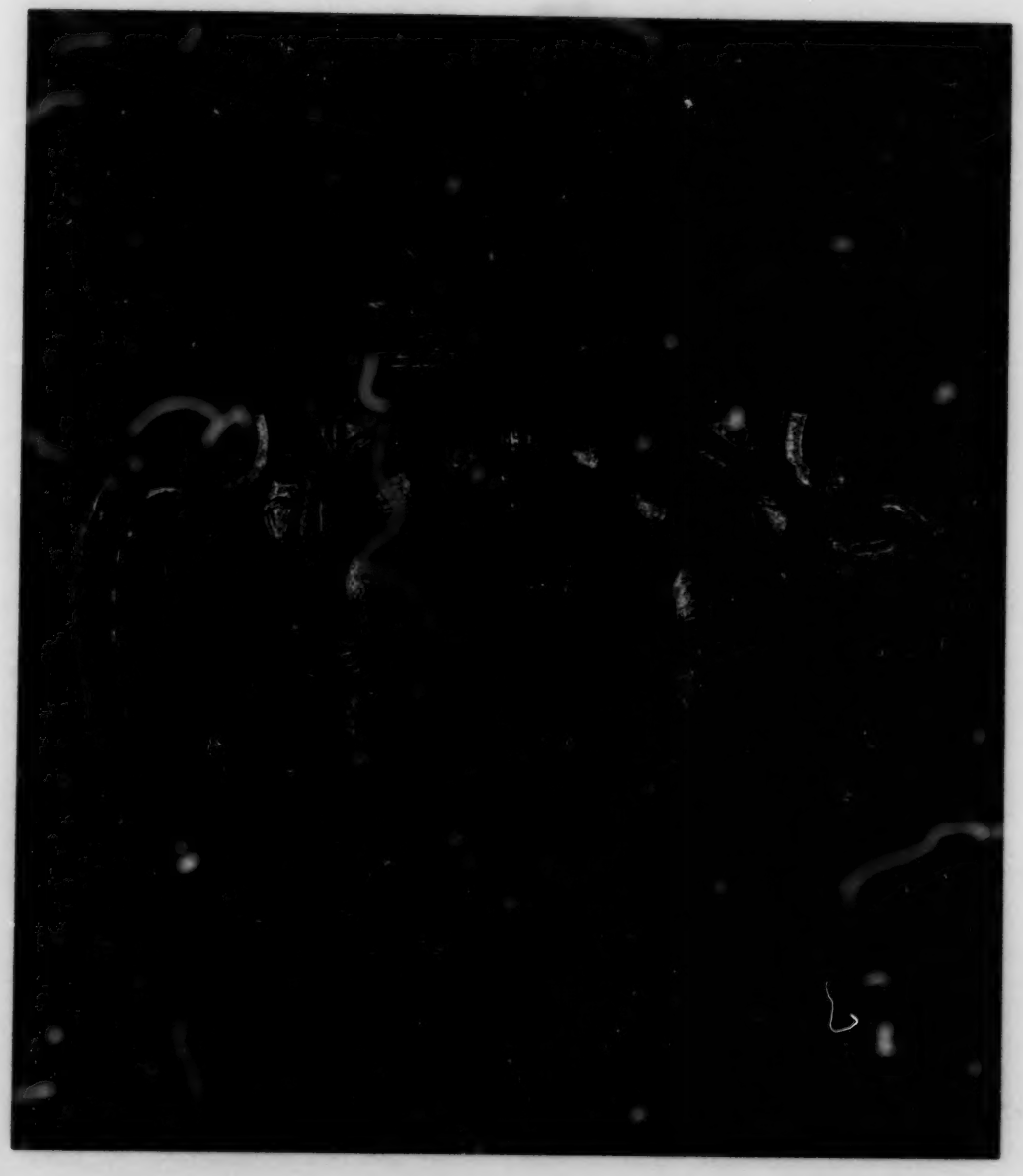

Armoiries royales de France. Attribuées à Noël Levasseur. Sculpture sur bois, vers 1727.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie.

Portrait de Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (1701–1781), secrétaire d'État (ministre) de la Marine de 1723 à 1749. Artiste inconnu. Gravure.

Pour la Nouvelle-France, Maurepas fut sans doute le meilleur ministre du XVIII[e] siècle. Il a fourni beaucoup de fonds de son ministère pour renforcer la défense des colonies nord-américaines et assurer leur développement économique. Il s'est particulièrement intéressé au Canada, cherchant par divers moyens à augmenter son commerce et à diversifier son économie.

Bibliothèque nationale, Paris : Cabinet des estampes.

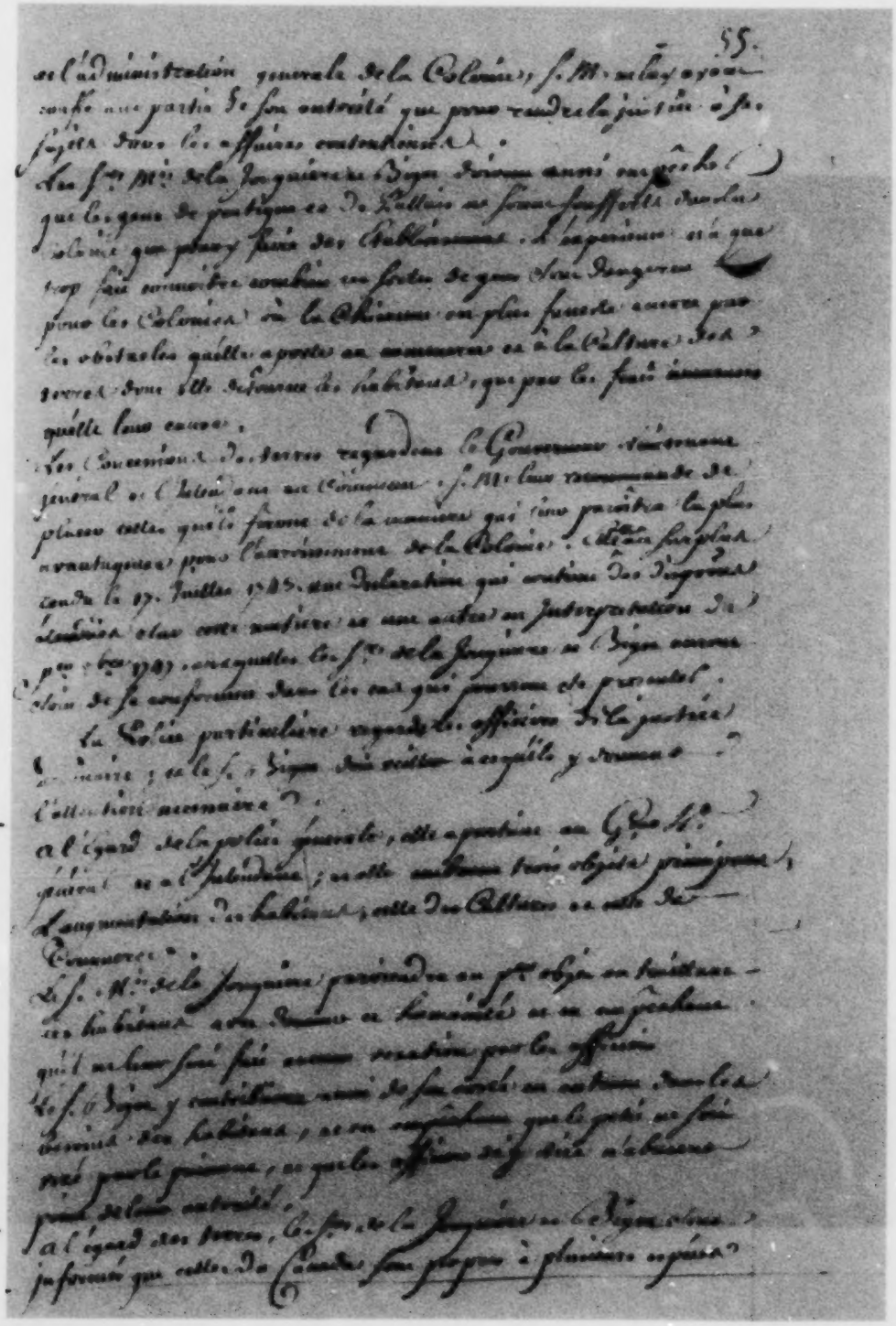

« Mémoire du roi pour servir d'instruction » au gouverneur général de La Jonquière et à l'intendant Bigot, Versailles, 30 avril 1749.

Soucieux de gouverner en « bon père de famille », le roi recommande régulièrement de traiter « les habitants avec douceur et humanité », et c'est ainsi qu'en usent habituellement le gouverneur général et l'intendant : à leurs convictions personnelles s'ajoute le désir de ne pas indisposer un peuple dont ils craignent « l'esprit d'indépendance ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 89, fol. 55.

Photo Studio Littré.

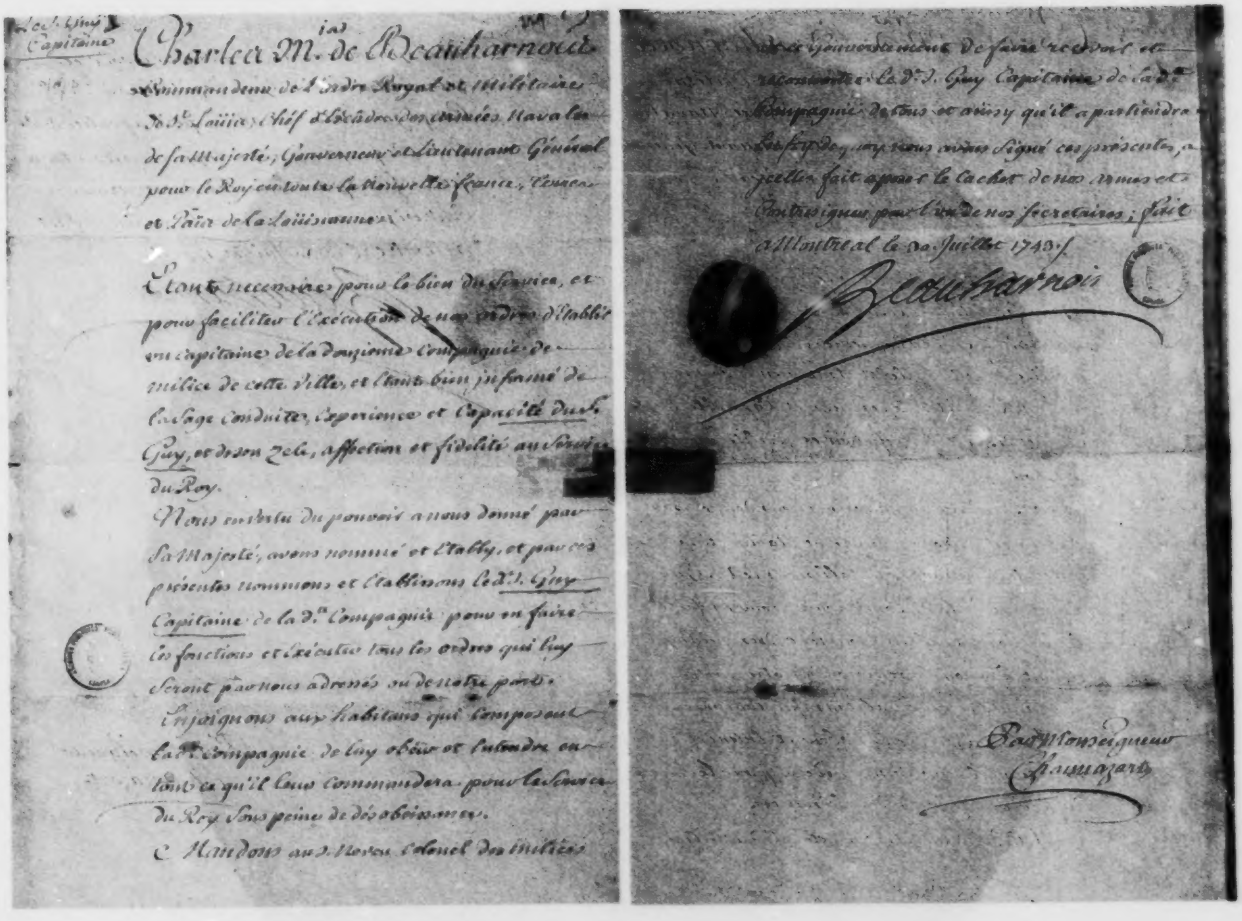

Commission de capitaine de milice accordée par le gouverneur général de Beauharnois à Pierre Guy, Montréal, 30 juillet 1743.

Dans sa paroisse, le capitaine de milice est chargé de transmettre et de faire exécuter les ordres du gouverneur et de l'intendant. C'est lui qui commande les corvées pour les travaux publics, et qui convoque les hommes aux exercices militaires.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 23, G III, 28.

Portrait de Charles de Beauharnois (1671–1749), gouverneur général de la Nouvelle-France de 1726 à 1747. Huile sur toile.

La concentration des pouvoirs diplomatiques et militaires entre les mains du gouverneur général lui permet habituellement de réagir rapidement et efficacement en présence de difficultés suscitées par les Anglais ou par les Indiens. Cette centralisation assure à la colonie une certaine supériorité sur les colonies britanniques, où la division des pouvoirs gêne souvent l'action.

Musée de l'île Sainte-Hélène, Montréal.

III

Du système judiciaire

Le Conseil supérieur siégeait à l'accoutumée, mais le nombre des juges, porté à sept en 1675, y « était trop petit », et souvent « inférieur à celui réglé par [les] ordonnances » royales; aussi, le 16 juin 1703, Louis XIV augmenta-t-il de cinq les offices de conseillers, parmi lesquels se trouverait toujours un ecclésiastique. La composition du conseil serait modifiée deux fois encore, en 1733 et en 1744.

Dans les trois gouvernements, les tribunaux royaux restèrent ce qu'ils étaient à la fin du XVII[e] siècle, à l'exception de la Prévôté de Québec, qui, ensuite de l'établissement d'une cour d'Amirauté, perdit officiellement, en 1719, la juridiction qu'elle avait exercée, durant une quarantaine d'années, sur les affaires maritimes.

De l'intendant relevait l'administration de la justice. Or, dès le 10 novembre 1707, Jacques Raudot avait demandé au ministre de « donner aux habitans de ce païs un grand soulagement dans leurs procez, en leur diminuant les degrés de juridiction » : des tribunaux seigneuriaux (où il s'en trouvait), ils devaient en appeler au tribunal royal de leur gouvernement, et, de là, au Conseil supérieur, à Québec. Selon l'intendant, c'était beaucoup de temps perdu.

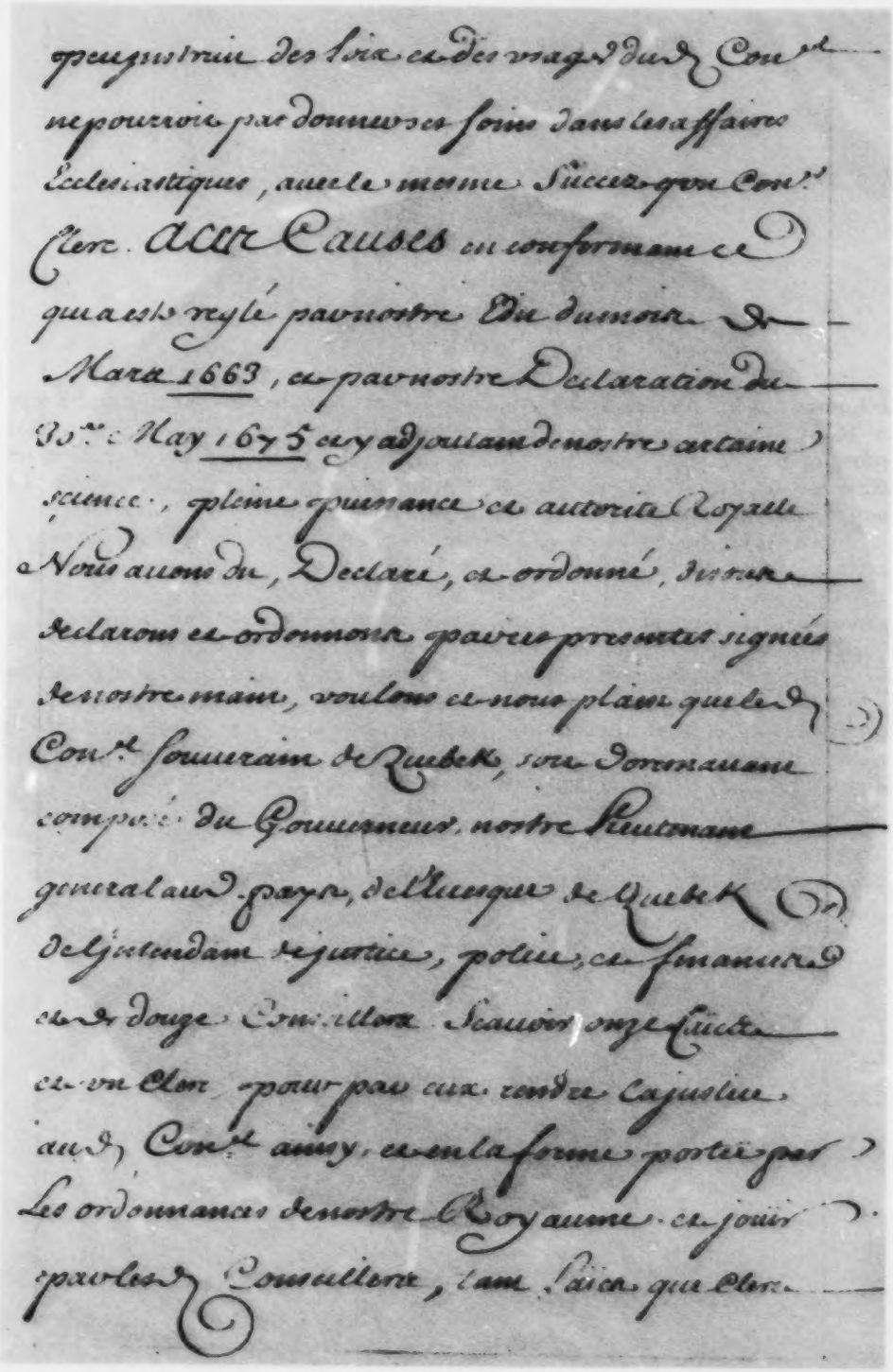

Déclaration du roi pour l'augmentation de cinq offices de conseillers au Conseil supérieur de Québec, Versailles, 16 juin 1703.

Le Conseil supérieur sera « dorénavant composé du gouverneur, notre lieutenant général audit pays, de l'évêque de Québec, de l'intendant de justice, police et finances et de douze conseillers savoir onze laïcs et un clerc ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 23, fol. 228v.

Photo Studio Littré.

Vue du palais de l'intendant à Québec. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de William Elliott, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Ce palais abrite une bonne partie des services administratifs de la colonie : bureaux de l'intendant, Conseil supérieur, Prévôté et Amirauté de Québec.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-360).

4

trées que par des Ordonnances particulieres. Et par des Jurisdictions Eſtablies exprés pour les faire obſerver; SA MAJESTÉ, de l'avis du Duc d'Orleans ſon Oncle Regent, a reſolu le preſent Reglement.

TITRE PREMIER.

Des Juges d'Amirauté & de leur Competence.

ARTICLE PREMIER.

IL y aura à l'avenir dans tous les Ports des Iſles & Colonie Françoiſes, en quelque partie du monde qu'elles ſoient ſituées, des Juges pour connoiſtre des cauſes Maritimes, ſous le nom d'Officiers d'Amirauté privativement à tous autres Juges. Et pour eſtre par eux leſdites cauſes jugées ſuivant l'Ordonnance de 1681. & autres Ordonnances & Reglemens touchant la Marine.

II.

LA nomination deſdits Juges appartiendra à l'Amiral comme en France, ſans toutesfois qu'ils puiſſent exercer qu'après avoir fait ladite nomination obtenu une Commiſſion de Sa Majeſté au grand Sceau, laquelle Commiſſion ſera revocable *ad Nutum*.

III.

ILS pourront eſtre choiſis parmi les Juges des Juriſdictions ordinaires, ſans eſtre obligez de prendre des Lettres de compatibilité; Ils rendront la Juſtice au nom de l'Amiral, conformément à l'Ordonnance de 1681. & au Reglement de 1665. Et les appels de leurs Sentences ſeront relevez en la maniere preſcrite par ladite Ordonnance & ainſi qu'il ſera expliqué cy-aprés; Ils ne pourront en meſme temps eſtre Juges de l'Amirauté & Officiers des Conſeils Superieurs.

IV.

LEUR Competence ſera la meſme qui eſt expliquée par l'Ordonnance de 1681. Livre premier Titre II. Et par l'Edit de 1716.

5

V.

IL y aura dans chaque Siege d'Amirauté, un Lieutenant, un Procureur du Roy, un Greffier & un ou deux Huiſſiers ſuivant le beſoin, avec les meſmes fonctions qui leur ſont attribuées dans l'Ordonnance de 1681.

VI.

LES Lieutenans & les Procureurs du Roy ſeront reçeûs au Tribunal où ſe porteront les appels de leurs Sentences; Les Greffiers & les Huiſſiers ſeront reçeûs par les Officiers de leur Siege.

VII.

LES Lieutenans & les Procureurs du Roy ne pourront eſtre reçeûs qu'ils ne ſoient âgez de vingt-cinq ans; Seront diſpenſez d'eſtre gradez pourveû toutesfois qu'ils ayent une connoiſſance ſuffiſante des Ordonnances & des eſtimes Maritimes, ſur leſquelles ils ſeront interrogez avant que d'eſtre reçeûs.

VIII.

LES Lieutenans tiendront la Juſtice & tiendront les Audiences dans le lieu où ſe rend la Juſtice ordinaire. Et en ſera donné des jours & des heures afin que cela ne cauſe point de confuſion.

IX.

EN cas d'abſence, mort, maladie, ou recuſation d'aucun deſdits Officiers, ſes fonctions ſeront faites par le Juge ordinaire le plus prochain, juſqu'à ce qu'il y ait eſté pourveû, lequel Juge ſera tenu de faire mention expreſſe dans ſes Sentences & procedures de la Commiſſion.

X.

LE Greffier ſera tenu de ſe conformer exactement à l'Ordonnance de 1681. pour ce qui regarde ſes fonctions, Et en cas d'abſence, mort ou maladie il y ſera commis par le Lieutenant juſqu'à ce qu'il y ait eſté pourveû.

XI.

LES Huiſſiers ſeront reçeûs & exploiteront conformément

« Règlement concernant les sièges d'amirauté que le roi veut être établis dans tous les ports des iles et colonies françaises... », Paris, 12 janvier 1717.

L'Amirauté établie à Québec juge en première instance les litiges relatifs à la marine et à la navigation. Elle délivre des permis de voyage aux capitaines et armateurs. Ses officiers assurent la police du port en inspectant les navires et leurs cargaisons.

Archives nationales, Paris : Archives imprimées, série AD, VII, 1, nº 150.

Photo Studio Littré.

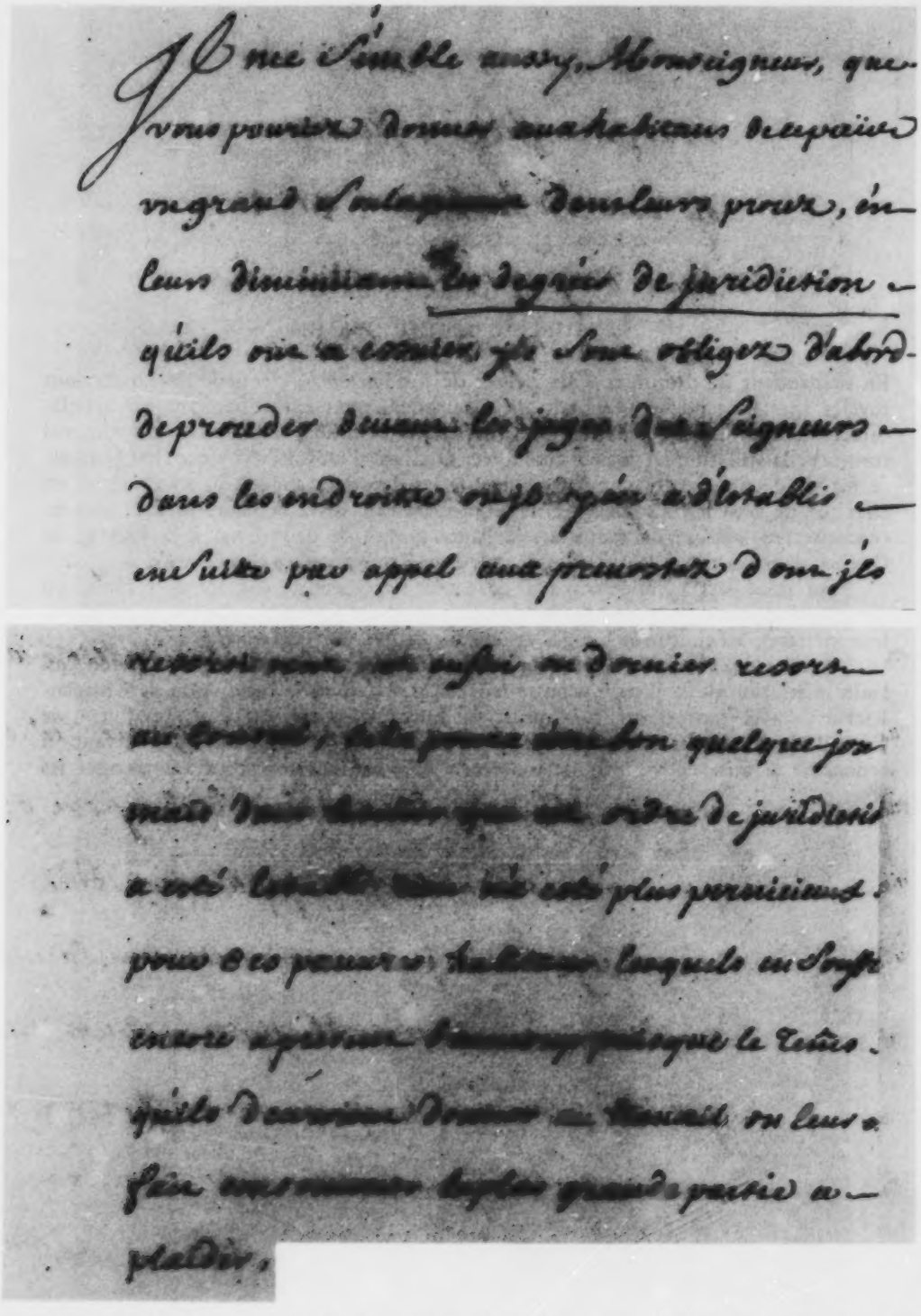

Lettre de l'intendant Jacques Raudot au ministre, Québec, 10 novembre 1707.

Raudot demande que l'on diminue « les degrés de juridiction » que les habitants « ont à essuyer » : « ils sont obligés d'abord de procéder devant les juges des seigneurs dans les endroits où il y en a d'établis, ensuite par appel aux prévôtés [ou juridictions royales] dont ils ressortissent, et enfin en dernier ressort au Conseil » supérieur.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 26, fol. 159-159v.

Photo Studio Littré.

III

La justice seigneuriale

En demandant de diminuer « les degrés de juridiction », c'étaient les juridictions royales que l'intendant proposait de supprimer, pour que l'habitant en appelât directement au Conseil supérieur de la décision du tribunal seigneurial. On voit mal comment la situation en eût été améliorée. Quoi qu'il en soit, s'il y eut changement, ce fut au détriment des seigneurs : depuis les dernières années du XVII[e] siècle, en effet, on ne voulait plus concéder de seigneuries avec droit de haute justice; bien au contraire, en 1707, l'on réunissait la haute justice de deux fiefs, à la Prévôté de Québec dans un cas, à la Juridiction royale de Trois-Rivières dans l'autre.

Les candidats compétents aux postes de « judicature » étant fort rares, on comprend le souci des autorités de limiter le droit de justice dans les seigneuries, et leur méfiance à l'endroit des juges et autres officiers qui l'exerçaient.

Aussi, le 23 février 1750, sur une plainte d'un de ses membres, selon qui l'administration de la justice « ne se fai[sait] pas », dans la juridiction de Château-Richer, « avec toute l'attention qu'il [eût été] à souhaiter qu'on y apportât », le Conseil supérieur chargea un conseiller de faire enquête; et, le 16 mars suivant, il ordonnait la mise en vigueur de toute une série de mesures propres à corriger les abus.

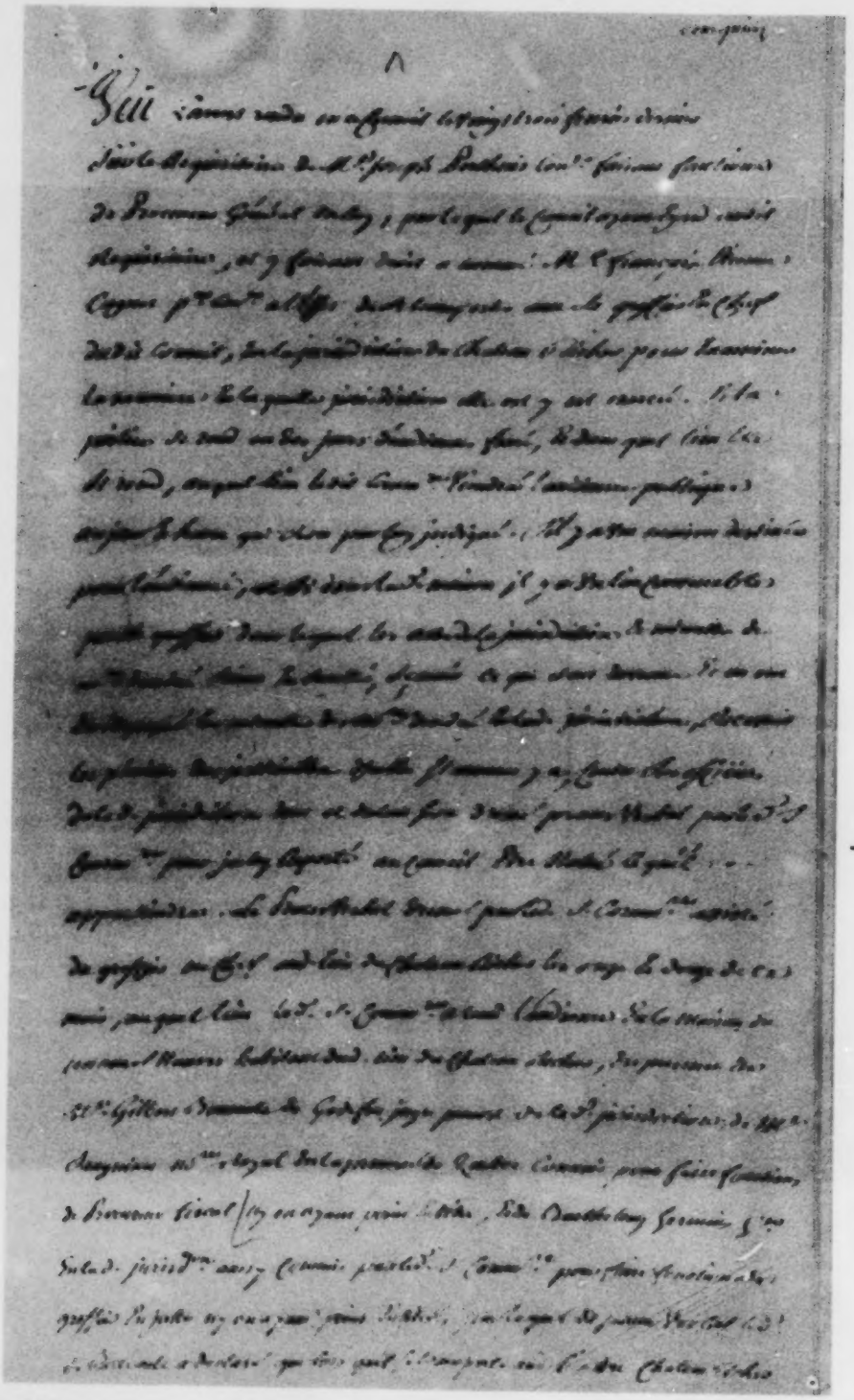

Arrêt du Conseil supérieur portant règlement sur l'administration de la justice au Château-Richer, Québec, 16 mars 1750.

Le premier conseiller est allé au Château-Richer « pour examiner la manière en laquelle » la justice « y est exercée [...] s'il y a une maison destinée pour l'audience, et si dans ladite maison il y a un lieu convenable pour le greffier dans lequel les actes de la juridiction et minutes des notaires décédés soient en sûreté ».

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Jugements et délibérations du Conseil supérieur, vol. 64, fol. 115.

Photo Belvédère.

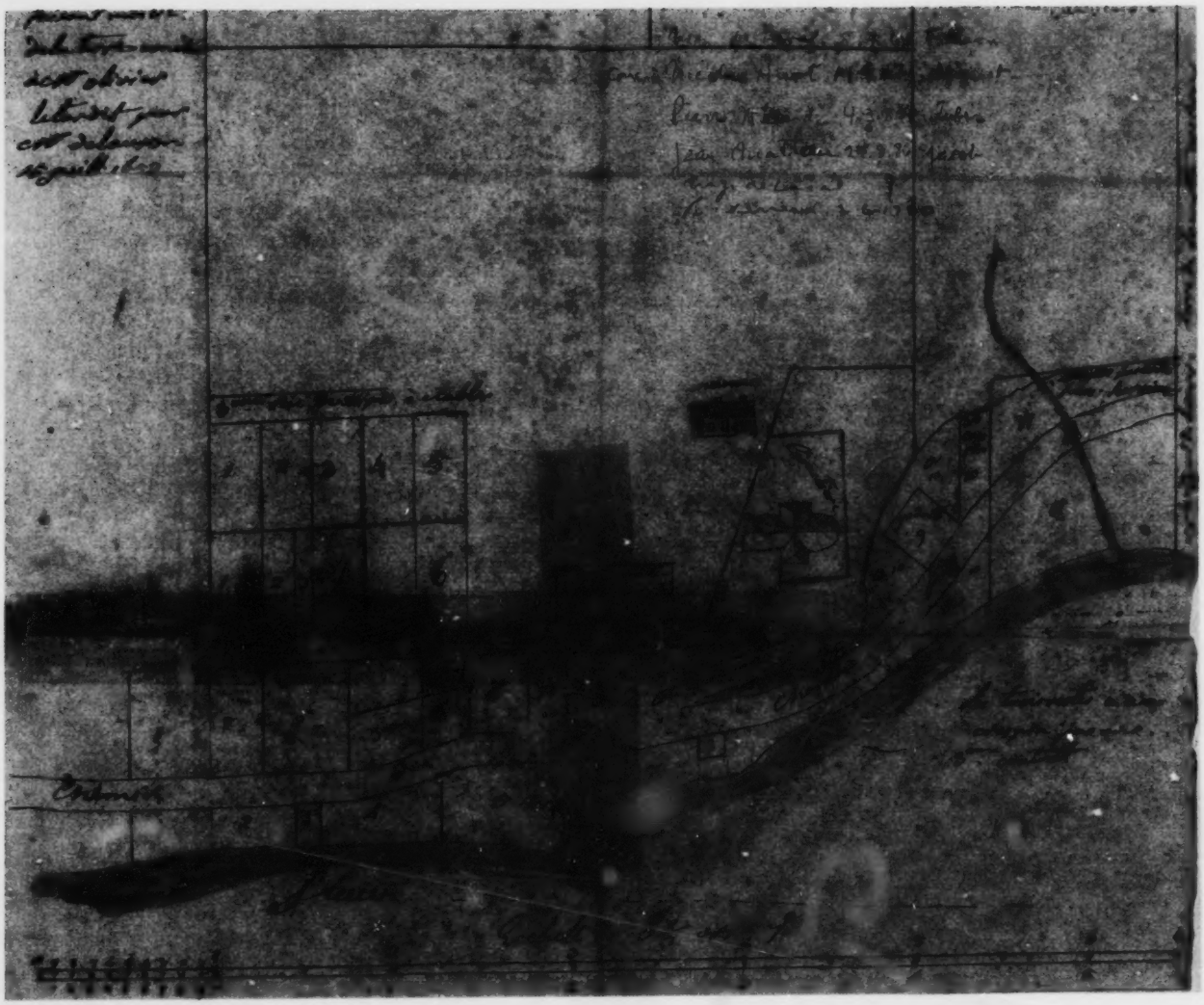

[Plan du village de Château-Richer. vers 1760]. 1 plan : ms., coul.

Le Canada compte peu de villages. Celui de Château-Richer comprend une église, un presbytère, une école de filles dirigée par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et un manoir seigneurial « où se rend la justice pour toute la côte » de Beaupré.

Société du Musée du Séminaire de Québec : Procure, folio 26.

Photo Pierre Soulard.

III

Les auxiliaires de la justice

À côté des officiers de justice proprement dits (juges, procureurs, greffiers), on trouvait, dans la colonie, un certain nombre d'auxiliaires de la justice : notaires, arpenteurs et, au bas de l'échelle, huissiers, auxquels il convient d'ajouter le personnel de la Maréchaussée.

Les notaires, relativement nombreux au XVIII[e] siècle, ne pouvaient néanmoins couvrir tout le territoire en voie de colonisation, à cause des distances et du climat. C'est pourquoi l'on autorisa en 1722 les missionnaires de la colonie, tant séculiers que réguliers, à recevoir les testaments — privilège que le droit français ne reconnaissait qu'aux « curés fixes » . De même, en 1733, les curés, les capitaines et autres officiers de milice furent-ils autorisés à rédiger les contrats de mariage dans les lieux éloignés des villes et en l'absence d'un notaire.

Les arpenteurs, eux, n'avaient point de substituts. Tous nommés par l'intendant, certains, qui travaillaient « dans les côtes », parcouraient, en canot ou en raquettes, de grandes distances, parfois, pour exercer leur profession. Moins nombreux que les notaires, ils ont néanmoins laissé quantité de plans qui, souvent, viennent fort à propos compléter ou éclairer un acte notarié.

Quant à la Maréchaussée, elle était au service de la justice criminelle. Formée d'un grand-prévôt, d'exempts et d'archers, c'était la police du temps, et elle était rattachée aux juridictions royales.

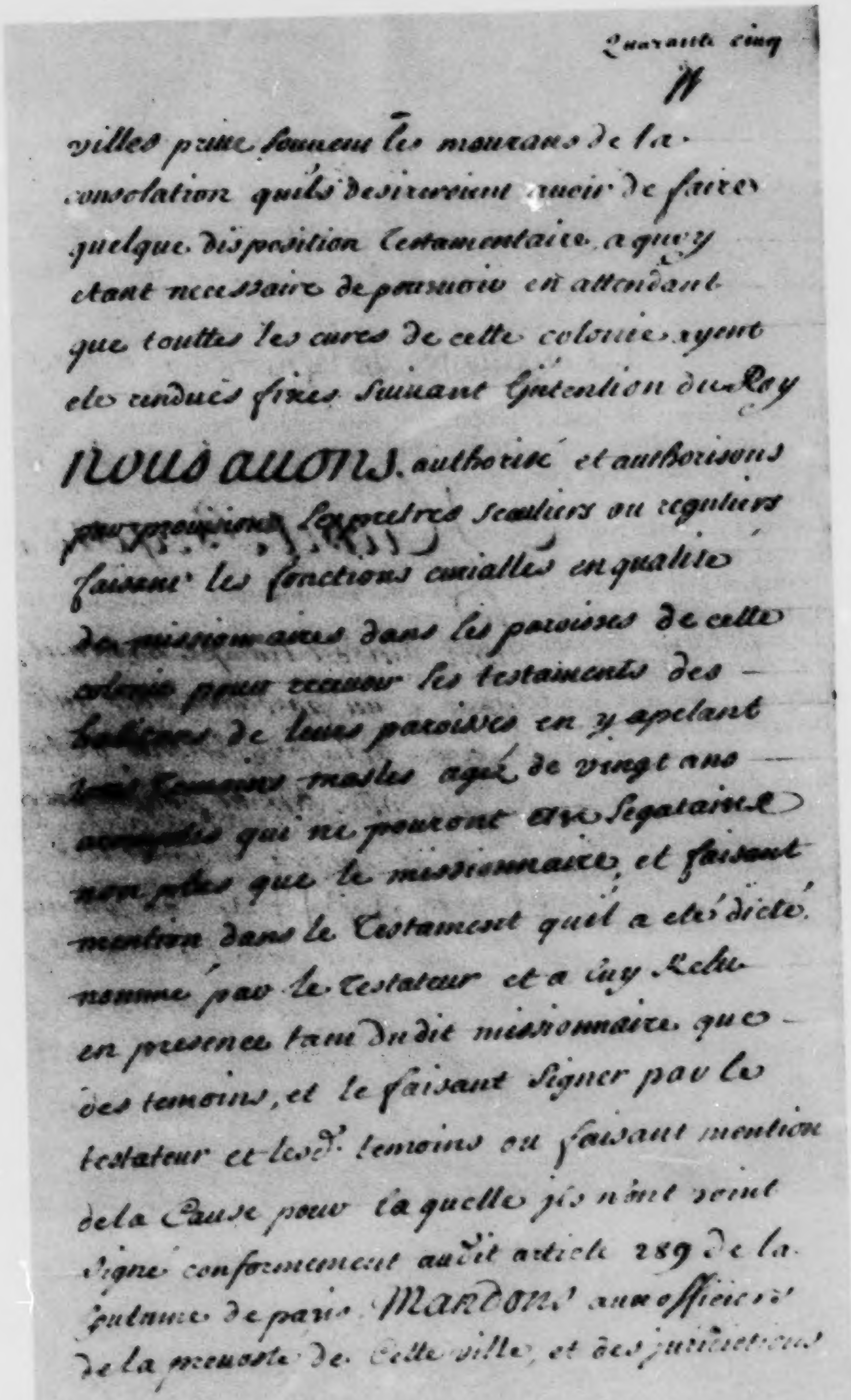
Quarante cinq
45

villes prive souvent les mourans de la consolation quils desireroient avoir de faire quelque disposition testamentaire a quoy etant necessaire de pourvoir en attendant que toutes les cures de cette colonie ayent eté rendues fixes suivant l'intention du Roy

Nous avons authorisé et authorisons par provisions les prestres seculiers ou reguliers faisant les fonctions curialles en qualité de missionnaires dans les paroisses de cette colonie pour recevoir les testaments des habitans de leurs paroisses en y apelant trois temoins masles agés de vingt ans accomplis qui ne pouront etre legataires non plus que le missionnaire, et faisant mention dans le testament quil a eté dicté nommé par le testateur et a luy relu en presence tant dudit missionnaire que des temoins, et le faisant signer par le testateur et lesd. temoins ou faisant mention de la cause pour laquelle ils n'ont point signé conformement audit article 289 de la coutume de paris. Mandons aux officiers de la prevosté de cette ville, et des jurisdictions

Ordonnance de l'intendant Bégon autorisant « par provisions les prêtres séculiers ou réguliers faisant les fonctions curiales en qualité de missionnaires dans les paroisses de cette colonie pour recevoir les testaments des habitants de leurs paroisses », Québec, 30 avril 1722.

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Ordonnances des intendants, cahier 8, fol. 45.

Photo Belvédère.

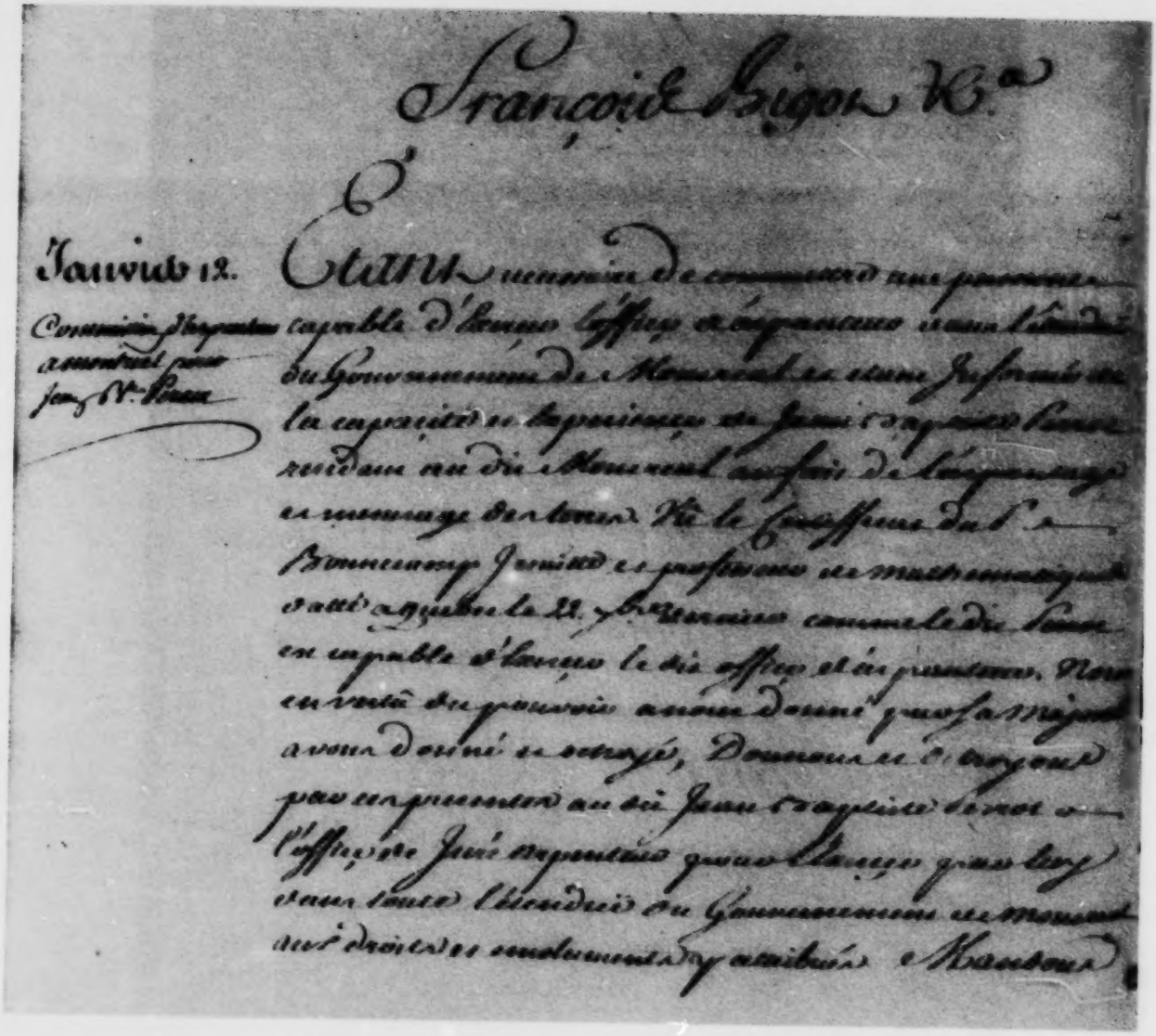

Commission de l'intendant Bigot octroyant à « Jean-Baptiste Perrot l'office de juré arpenteur pour l'exercer par lui dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal », Québec, 12 janvier 1753.

Les Canadiens occupent surtout des emplois subalternes dans l'administration civile : juges et procureurs des juridictions inférieures, huissiers, greffiers, commis, notaires, arpenteurs.

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Ordonnances des intendants, cahier 40, fol. 51v.

Photo Belvédère.

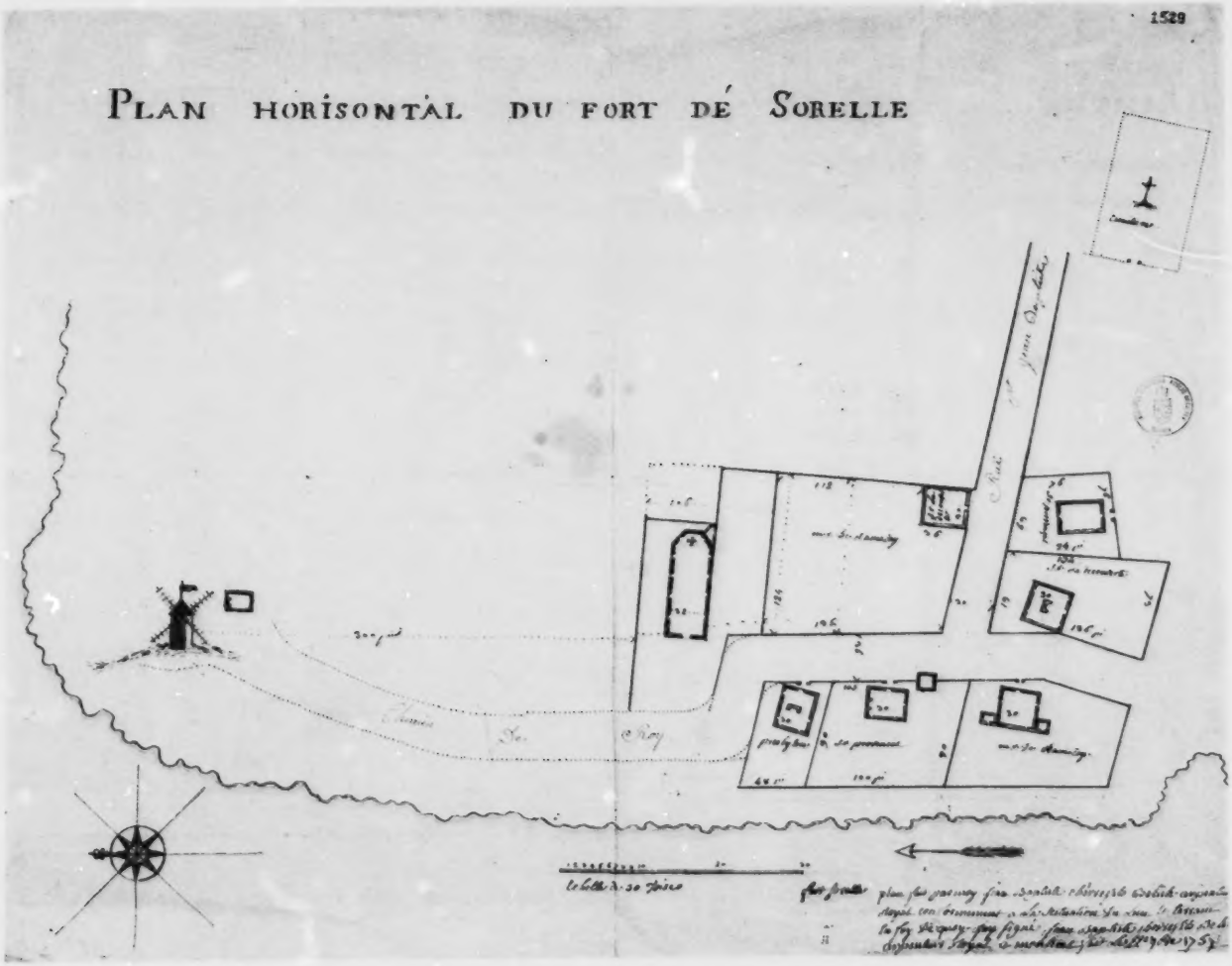

« Plan horisontal du fort de Sorelle ». Jean Baptiste Chevrefils Belisle. Le 22 décembre 1757. 1 carte : ms., coul., 40,9 × 52,0 cm.

En Nouvelle-France, beaucoup de représentants de la classe dirigeante cherchent à s'enrichir par le commerce ou l'industrie. Les Ramezay en sont un bon exemple, par la diversité de leurs entreprises : exploitation de seigneuries (dont Sorel), commerce du bois, meuneries et tannerie, entre autres.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 16634).

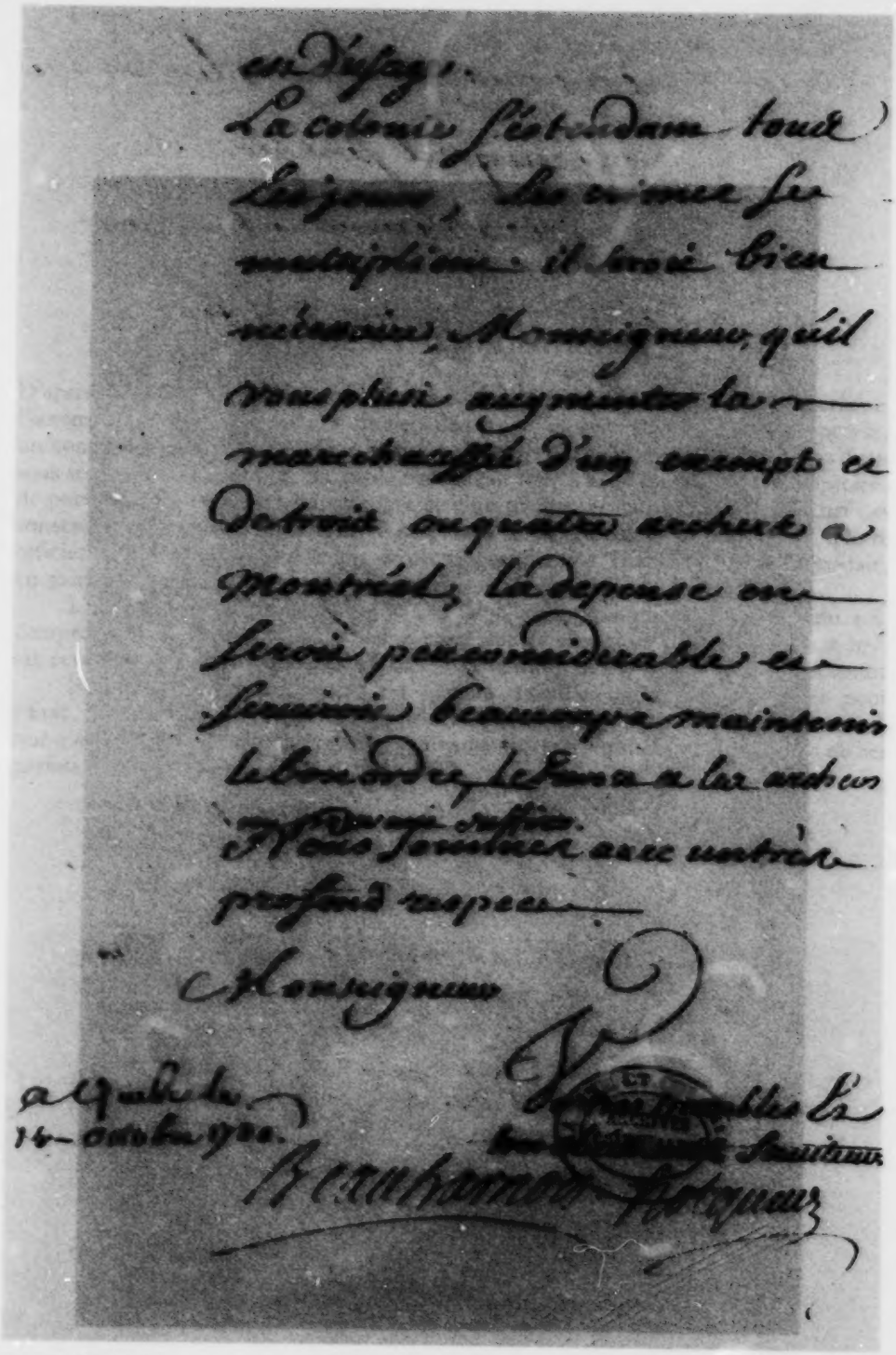

Lettre du gouverneur général de Beauharnois et du commissaire-ordonnateur Hocquart au ministre, Québec, 15 octobre 1730.

La maréchaussée est chargée de rechercher et d'arrêter les criminels; or, « la colonie s'étendant tous les jours, les crimes se multiplient. Il serait bien nécessaire [... d']augmenter la maréchaussée d'un exempt et de trois ou quatre archers à Montréal, la dépense en serait peu considérable et servirait beaucoup à maintenir le bon ordre. »

Archives nationales Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 52, fol. 84v.

Photo Studio Littré.

Portrait de Gilles Hocquart (1694–1783), intendant de la Nouvelle-France de 1731 à 1748. Artiste inconnu. Huile sur toile.

Si, dans les années 1730, le Canada connaît un essor sans précédent, c'est en partie grâce à Hocquart qui, en plus de convaincre le gouvernement métropolitain d'accroître les fonds investis dans la colonie, multiplie les initiatives dans divers domaines : mise en valeur des terres, création d'industries, construction de routes, extension du commerce extérieur, expansion du commerce des fourrures, par exemple.

Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

III

Le personnel administratif local

D'après un projet de capitation, Québec comptait en 1754, outre le gouverneur, l'intendant et leurs adjoints, 19 officiers de justice, un grand-voyer, un grand-prévôt, un contrôleur de la Marine et un capitaine de port. Le contrôleur de la Marine avait sous ses ordres un trésorier, un garde des magasins et 21 écrivains; quant au capitaine de port, il était assisté d'un lieutenant et d'un maître, et collaborait avec le chef des constructions navales. Au total, 49 employés. Montréal, pour sa part, avait quatre officiers de justice et huit officiers de plume, tandis que Trois-Rivières ne possédait, en tout et pour tout, que trois officiers de justice et un garde des magasins.

L'administration du Domaine d'Occident, qui exploitait le Domaine du roi, comprenait : un directeur, un receveur et un contrôleur, trois visiteurs (inspecteurs), six écrivains et un capitaine des gardes — le nombre de ces derniers étant inconnu.

Beaucoup d'autres habitants du Canada travaillaient occasionnellement pour l'État, soit qu'ils fussent chargés de relevés hydrographiques (plusieurs en ont fait, qui n'étaient pas capitaines de port), soit qu'ils fussent réquisitionnés pour des tâches parfois plus rebutantes que rémunératrices...

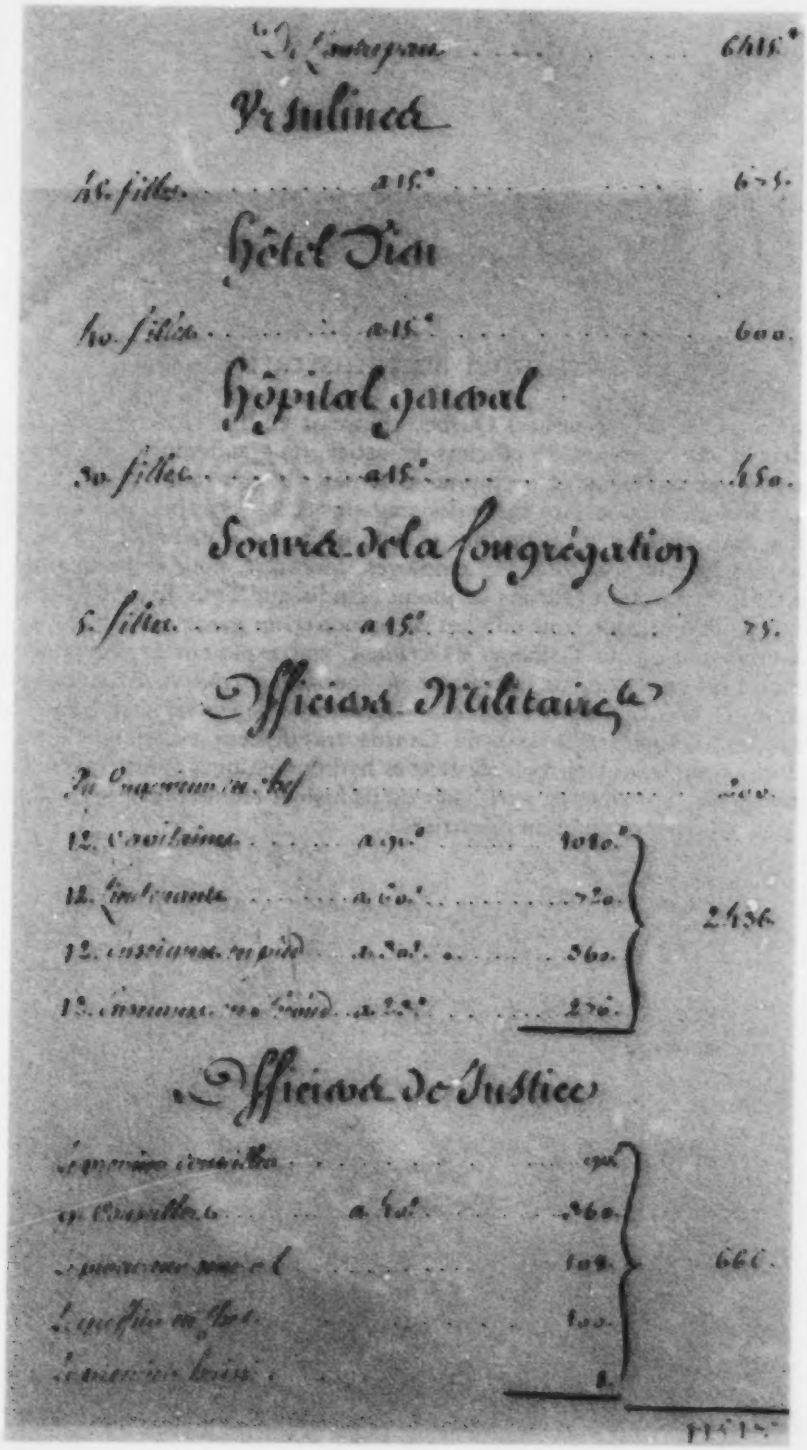

Projet de capitation, 1754.

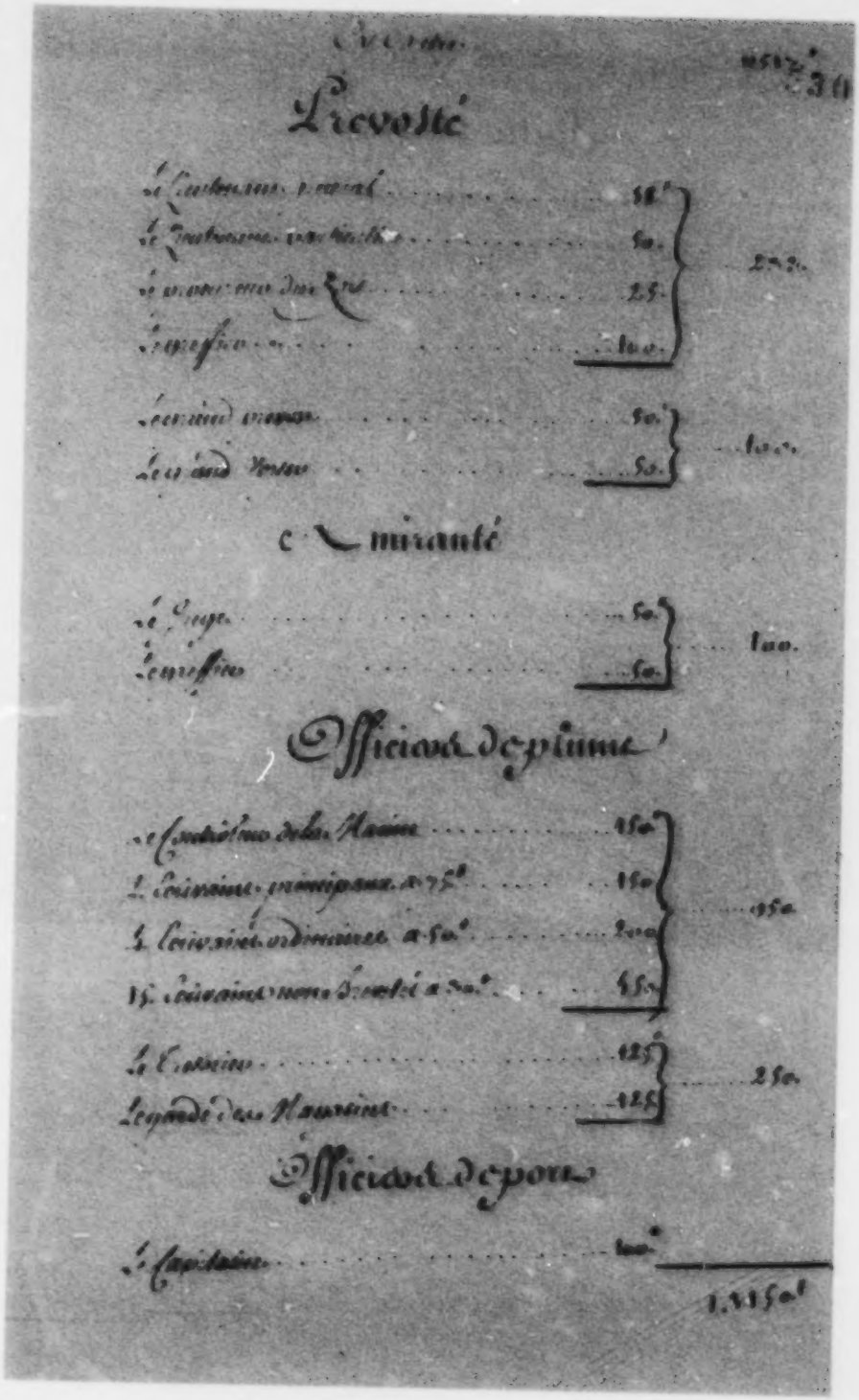

Ce projet mentionne plusieurs des administrateurs et des fonctionnaires de la colonie : membres du Conseil supérieur, de la Prévôté et de l'Amirauté, contrôleur de la Marine, chef de la construction navale, directeur du Domaine d'Occident, capitaine de port, grand voyer, etc.

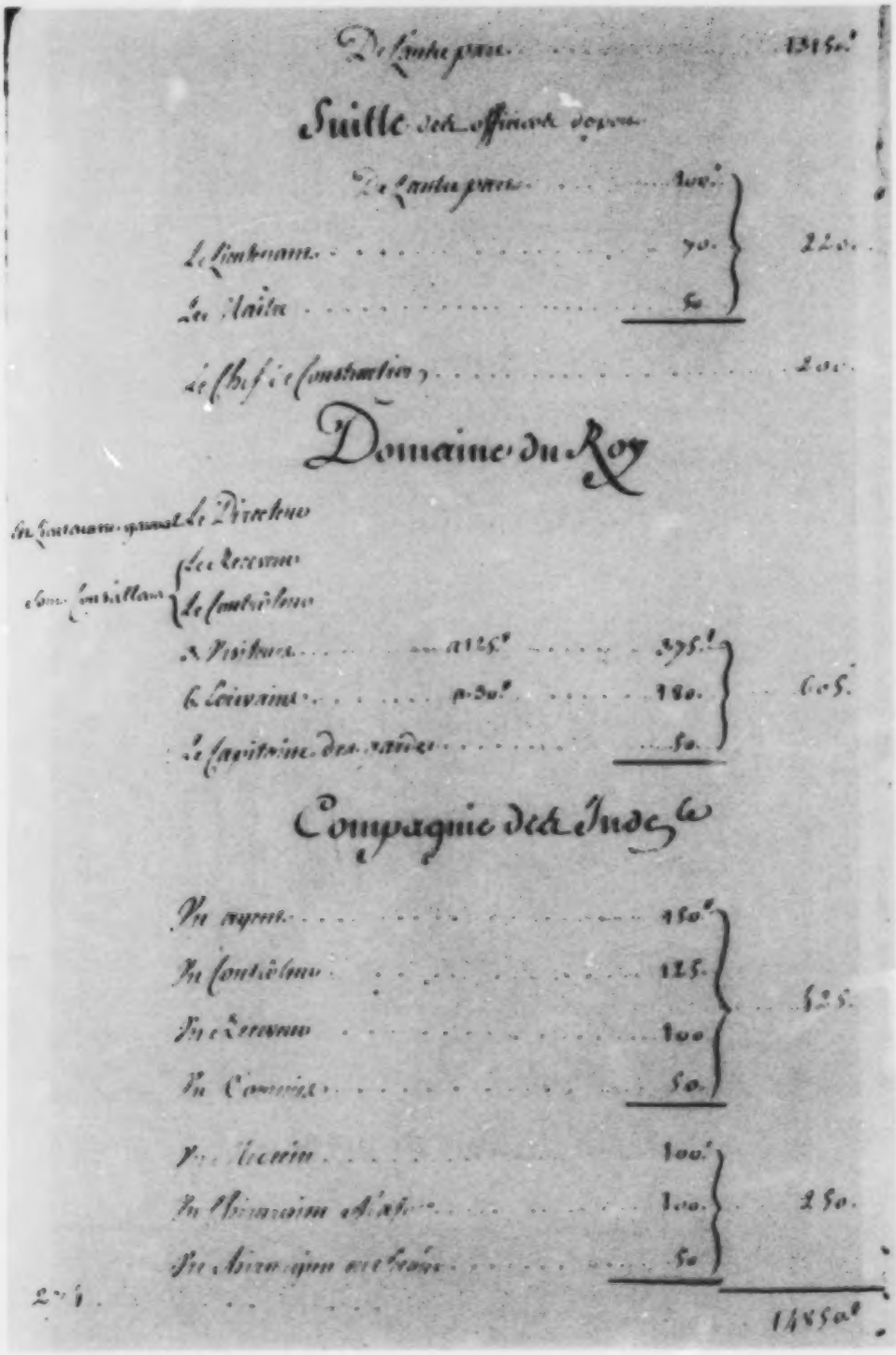

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 99, fol. 529v-530v.

Photo Studio Littré.

« Carte du Domaine du roy en Canada... » Pierre-Michel Laure et Guyot. 1733. 1 carte : ms., coul., 56,5 × 91,0 cm.

Selon Hocquart, le Domaine du roi s'étend « depuis l'île aux Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous de Sept-Îles, dans laquelle étendue sont les postes de Tadoussac, Chicoutimi, lac Saint-Jean [...] Sept-Îles, la rivière Moisie », entre autres. Les revenus tirés de l'exploitation de ce domaine (traite des fourrures, chasse, pêche et agriculture) servent à défrayer une partie des dépenses de la colonie.

Service historique de la Marine, Vincennes, France : Service hydrographique, recueil 67, n° 10.

Photo Studio Littré.

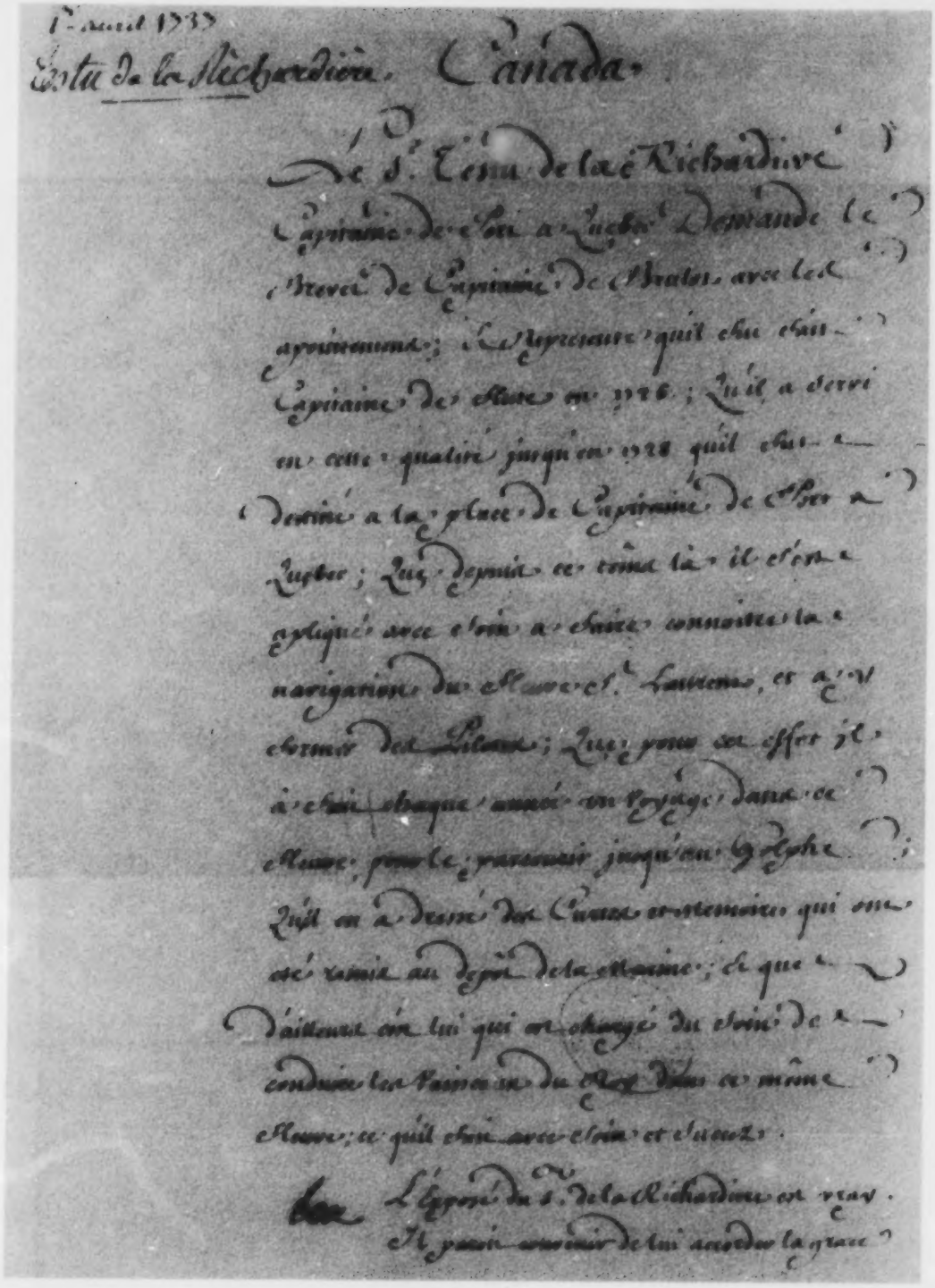

Requête de Richard Testu de La Richardière, capitaine de port à Québec, 1er avril 1737.

Ce capitaine de port « s'est appliqué avec soin à faire connaître la navigation du fleuve Saint-Laurent », à la rendre moins dangereuse et à « former des pilotes ». « ... D'ailleurs c'est lui qui est chargé du soin de conduire les vaisseaux du roi dans ce même fleuve... » C'est lui aussi qui s'occupe de mettre le port de Québec en état de recevoir les vaisseaux.

Archives nationales, Paris : Fonds de la Marine, série C7, dossier 319.

Photo Studio Littré.

III

La Louisiane et l'île Royale

Le 27 septembre 1717, le Conseil d'État du roi incorporait le pays des Illinois au gouvernement de la Louisiane, colonie qui, depuis le mois précédent, était sous la tutelle de la Compagnie d'Occident.

La Louisiane fut de nouveau réunie au domaine royal en 1731. Capitale de la colonie depuis 1722, la Nouvelle-Orléans était le lieu de résidence du gouverneur et du commissaire-ordonnateur, en même temps que le siège du Conseil supérieur.

À l'Est, en juin 1717, le roi dota l'île Royale de trois bailliages royaux (comprenant chacun un juge, un procureur et un greffier) et d'un Conseil supérieur, tribunal de dernière instance, qui siégerait à Louisbourg et qui serait composé (outre le gouverneur général et l'intendant de la Nouvelle-France) du gouverneur particulier de l'île Royale, d'un premier conseiller (le commissaire-ordonnateur), du lieutenant de roi, de deux autres conseillers, d'un procureur général et d'un greffier.

Mais ce beau système était prématuré : seuls furent établis le Conseil supérieur et, en 1718, une cour d'Amirauté, institutions dont on se contenterait jusqu'en 1734.

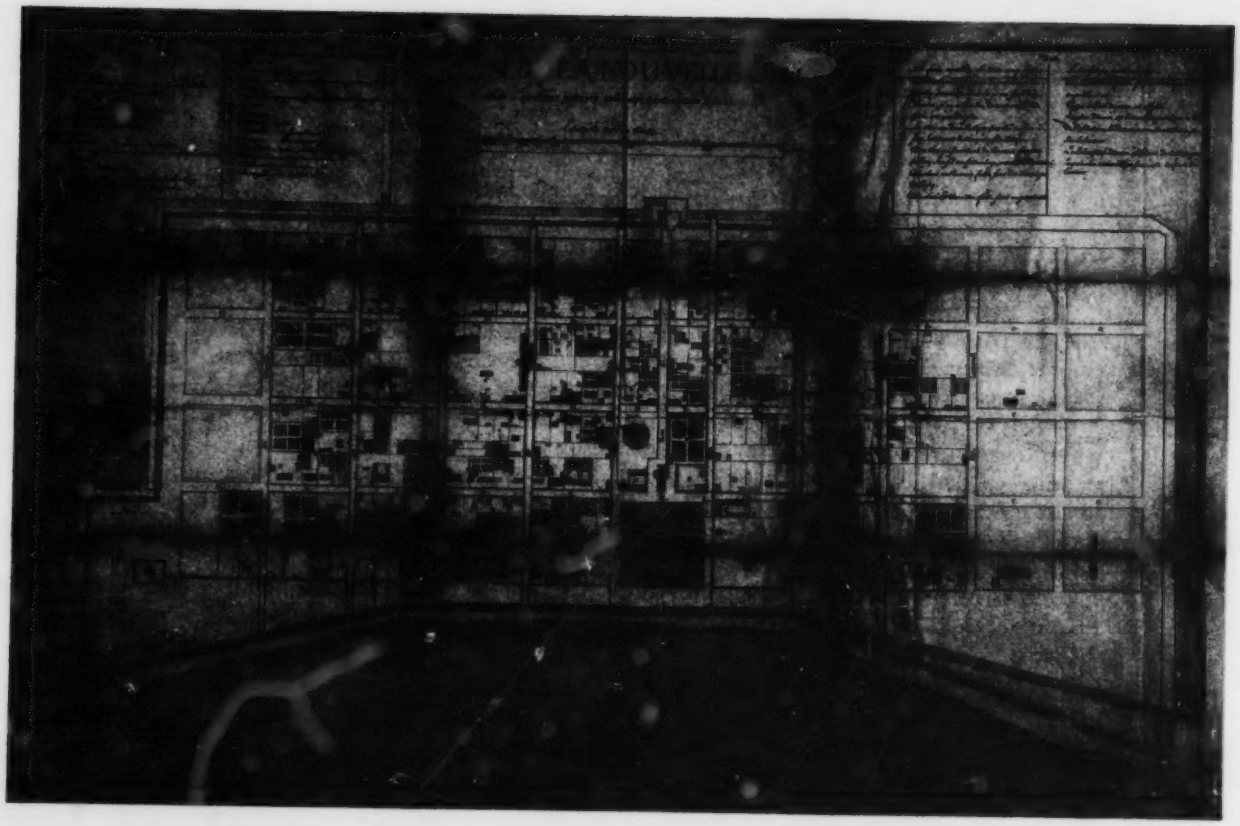

« Plan de la Nouvelle Orleans... » I.F. Broutin. Le 20 janvier 1732. 1 carte : ms., coul., 77,0 × 119,0 cm.

Ver 1750, la Nouvelle-Orléans compte une église paroissiale, un hôpital, une maison d'ursulines, une de jésuites, et un couvent de capucins. L'hôtel du gouverneur, la maison du commissaire-ordonnateur et celle du Conseil supérieur attestent que cette ville est la capitale de la Louisiane.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Louisiane, portefeuille V1A n° 90.

Photo Studio Littré.

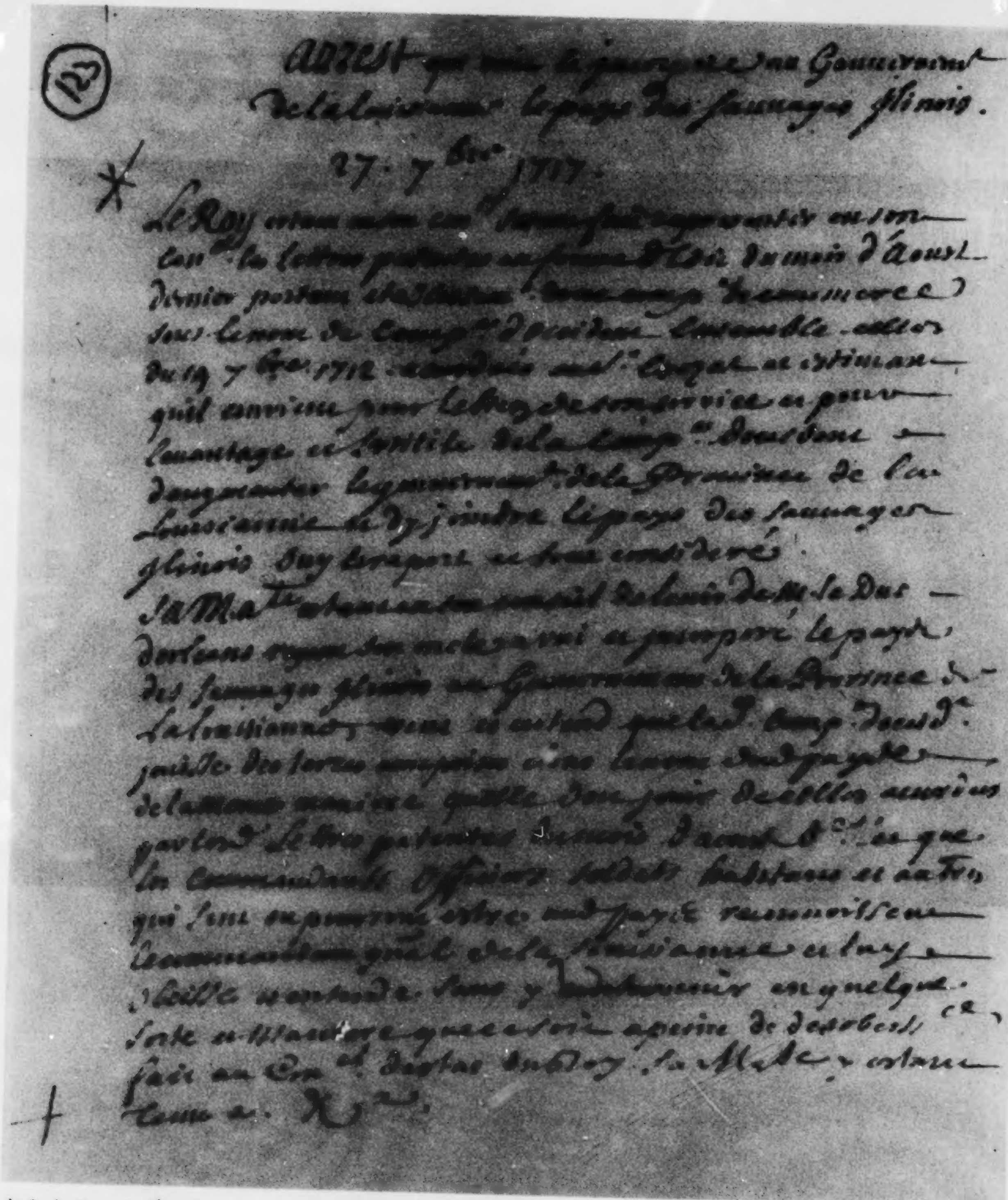

Arrêt du Conseil d'État du roi qui incorpore le pays des Illinois au gouvernement de la Louisiane, 27 septembre 1717.

Cette décision est prise « pour l'avantage et l'utilité de la Compagnie d'Occident », propriétaire de la Louisiane, qui désire exploiter les ressources minières du pays des Illinois. Ce territoire restera rattaché à la Louisiane.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série A, vol. 21, fol. 95v.

Photo Studio Littré.

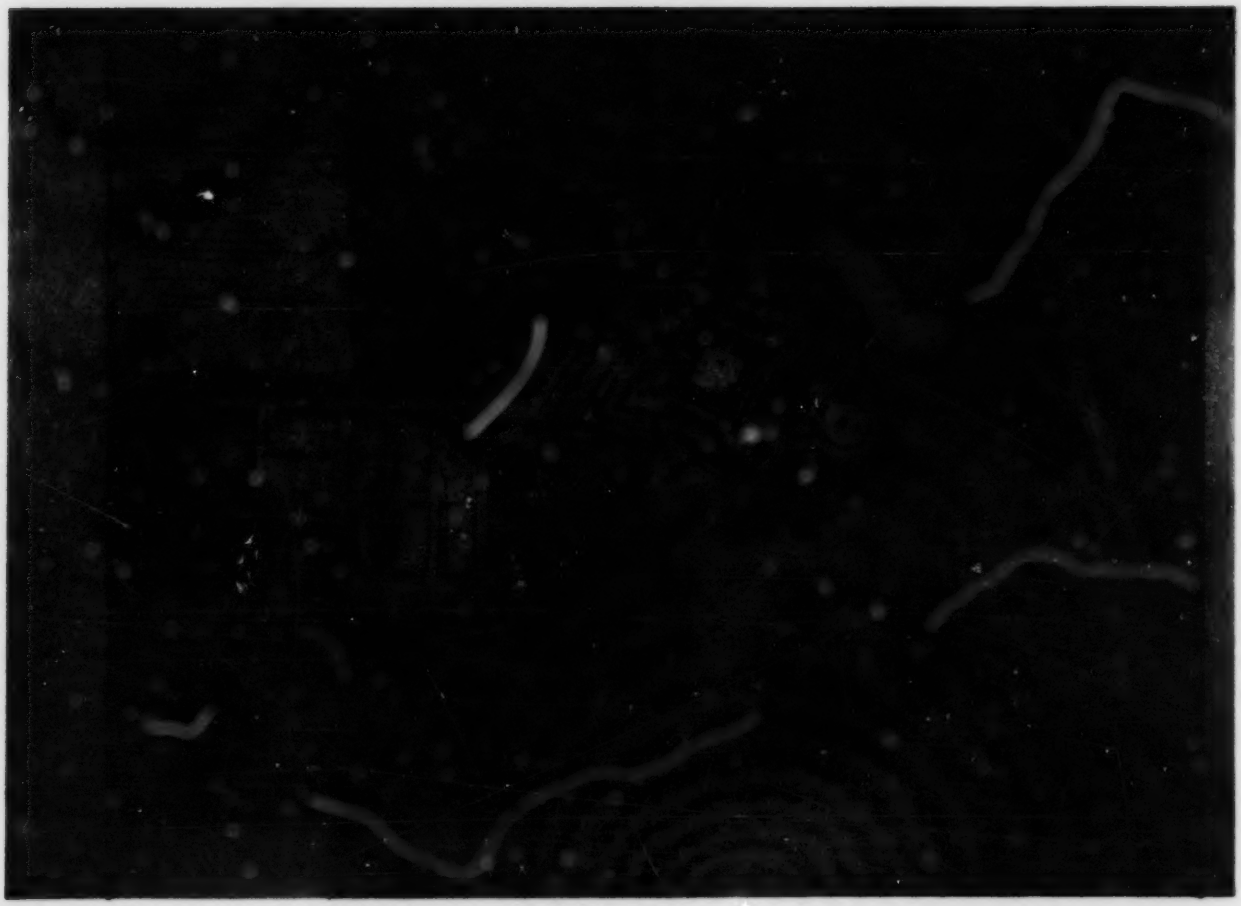

« Fort Royal a Lacadie ». [de Labat. Le 29 novembre 1703]. 1 plan : ms., coul., 50,0 × 62,5 cm.

Sous la domination française, Port-Royal, siège du gouvernement de l'Acadie, n'a guère l'aspect d'une capitale. Le voyageur Dièreville n'y voit, en 1699–1700, que des « chaumières fort mal bousillées » et une église qu'il a « plutôt prise pour une grange, que pour un temple du vrai Dieu ».

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 61 B.

Photo Studio Littré.

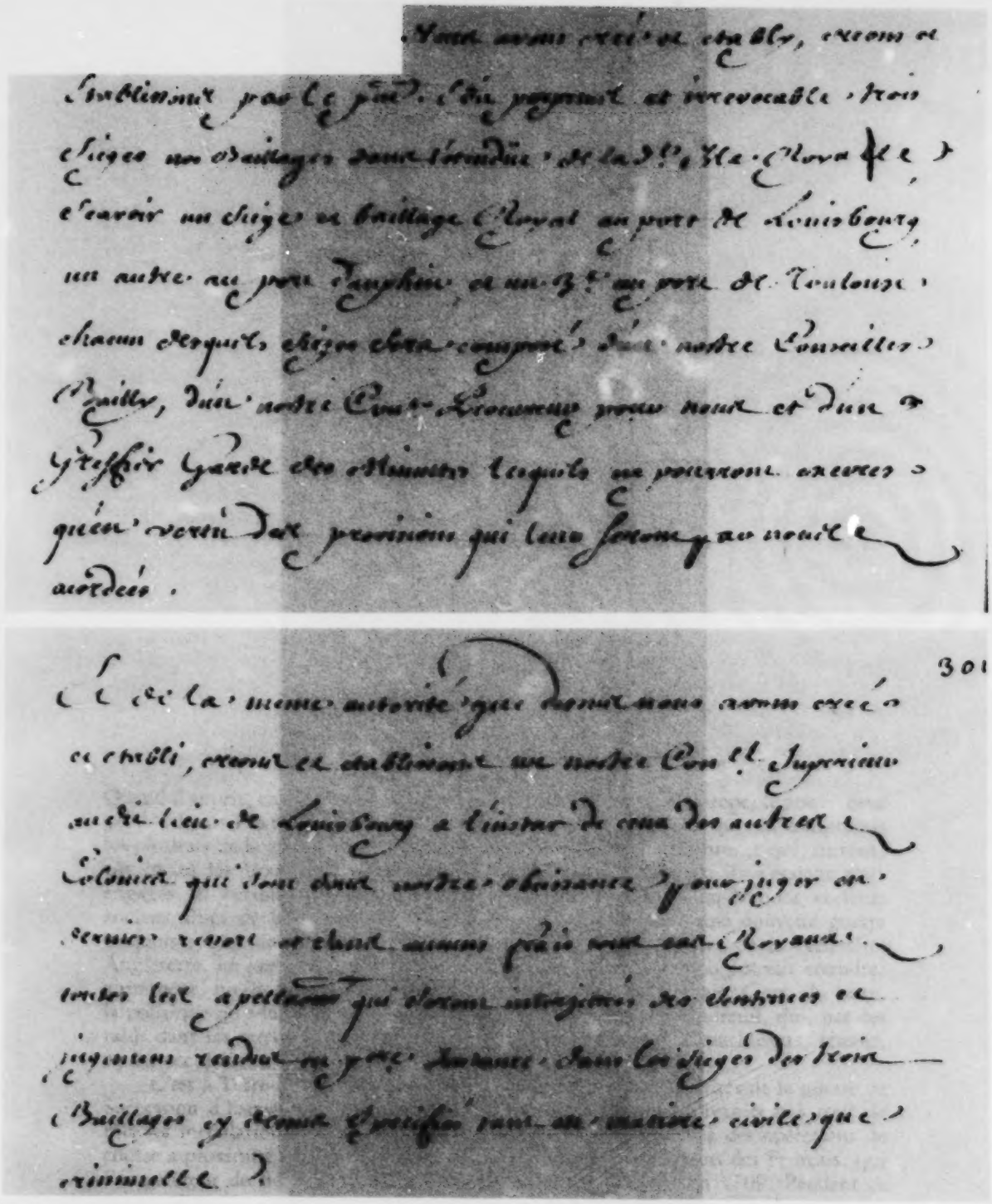

Édit du roi portant établissement d'un Conseil supérieur à Louisbourg et de trois bailliages à l'île Royale, « savoir un siège et bailliage royal au port de Louisbourg, un autre au port Dauphin et un 3e au port de Toulouse », Paris, juin 1717.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 39, fol. 300v-301.

Photo Studio Littré.

« Veue de la ville de Louisbourg prise en dedans du port ». Claude-Étienne Verrier. 1731. 1 vue : ms., coul., 36,3 × 103,1 cm.

Vers 1740, Louisbourg a l'air d'une ville importante avec ses gigantesques fortifications et ses nombreux navires en rade. La capitale de l'île Royale compte un hôpital, un couvent de sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, une maison de récollets, et... plusieurs cabarets. L'édifice le plus imposant, le Bastion du Roi, loge le gouverneur, les officiers militaires et une partie des troupes.

Bibliothèque nationale, Paris : Département des cartes et plans, Rés. Ge. C. 5019.

IV

Guerres

Quand il apprit, en 1702, que la guerre venait d'être déclarée en Europe, le gouverneur général Louis-Hector de Callière se refusa à toute action militaire qui eût compromis les résultats de la grande paix de Montréal, signée l'année précédente, et qui, surtout, eût incité les Iroquois à se départir de la neutralité à laquelle ils s'étaient alors engagés. Il persuada au ministre qu'il fallait ménager les Cinq-Nations et leurs anciens alliés de la colonie du New York, de façon à éviter une nouvelle guerre iroquoise, tout en menant quelques attaques contre les colonies de la Nouvelle-Angleterre, en particulier par l'entremise des Abénaquis, dont on pouvait craindre, autrement, qu'ils ne prissent à l'Est fait et cause pour les Anglais. C'est, du reste, la politique qu'adopta son successeur, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qui, par des raids dans les territoires ennemis, et singulièrement dans le Massachusetts, réussit, en les occupant, à conserver à la France la loyauté des Indiens.

C'est à Terre-Neuve que s'ouvrirent, en Amérique, les hostilités de la guerre de Succession d'Espagne. À partir de 1702, Anglais et Français ravagèrent à tour de rôle les installations de pêche les uns des autres, et se livrèrent à des opérations de course à proximité de l'île. Plaisance resta jusqu'à la fin aux mains des Français, qui s'emparèrent de Bonavista en 1705 et qui rasèrent St. John's en 1709. Pendant ce temps, d'Acadie et du Canada, partirent des expéditions qui attaquèrent brutalement et par surprise plusieurs établissements de la Nouvelle-Angleterre. Ripostant, les Anglais usèrent du même procédé en Acadie, où, en 1703, ils détruisirent des villages abénaquis et, en 1704, une partie de Pentagouet; la même année, ils dévastaient les Mines et Beaubassin; enfin, après avoir échoué à deux reprises devant Port-Royal en 1707, ils forcèrent la place à capituler le 13 octobre 1710. Déjà, la grande offensive contre la Nouvelle-France était engagée. En 1711, une puissante flotte, sous le commandement de l'amiral Hovenden Walker, faisait voile vers Québec, pendant qu'un corps d'armée, sous le commandement du général Francis Nicholson, envahirait

IV

la colonie par la voie du Richelieu. Le naufrage de huit de ses navires sur les récifs de l'île aux Œufs fit rebrousser chemin à Walker; et Nicholson, sur réception de cette nouvelle, en fit autant.

Le traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre en 1713, se révéla extrêmement coûteux pour la Nouvelle-France. Terre-Neuve, l'Acadie, la baie d'Hudson et tout son bassin hydrographique furent cédés à l'Angleterre; en outre, les Iroquois devenaient sujets britanniques, cependant que les Indiens en général obtenaient le droit de commercer, à leur choix, avec les Français ou les Anglais. Dès lors, une menace sérieuse pesait sur l'industrie française de la pêche, à l'Est, et sur la traite des fourrures, à l'Ouest; de surcroît, la France n'était plus assurée de la libre navigation de ses navires dans le golfe, et la sécurité du lac Ontario, auquel la colonie du New York aurait accès par les territoires iroquois, paraissait fortement compromise.

Il fallait de toute urgence fortifier ce qui restait de la Nouvelle-France. Du côté de l'Atlantique, on donna suite au projet d'occuper le Cap-Breton, rebaptisé île Royale, où l'on entreprit, en 1719, la construction de la forteresse de Louisbourg. À partir de 1716, on entoura Montréal d'une enceinte de pierre — la cour refusant, jusqu'en 1745, d'améliorer les fortifications de Québec. Puis l'on se préoccupa de bloquer, sur les frontières, les principales voies d'invasion : dans la région de l'Ohio, où les Anglais tentaient déjà de s'établir, on édifia le fort des Ouiatanons en 1719, le fort des Miamis en 1722 et le fort Vincennes en 1731–1732; dans le pays des Illinois, le fort de Chartres en 1720; sur la rive sud du lac Ontario, le fort Niagara en 1726; et, sur le lac Champlain, le fort Saint-Frédéric en 1731.

Un certain nombre de dangers menaçaient la Nouvelle-France, et le moindre n'était pas l'expansion des Anglais de la Pennsylvanie, de la Virginie et de la Caroline vers la région de l'Ohio et le pays des Illinois. Qu'ils s'y implantassent, et la Nouvelle-France était coupée en deux tronçons : isolée, la Louisiane n'eût pas résisté longtemps à la convoitise de l'ennemi; le Canada, privé des fourrures de l'Ouest, n'eût pas survécu économiquement. Or, les forts qu'on construisit dans ces régions ne pouvaient en garantir seuls la possession à la France; il fallait, de toute nécessité, s'assurer la fidélité et l'appui constant des Indiens alliés, que courtisaient assidûment les Anglais. Le renforcement des alliances, le maintien de la paix parmi une trentaine de nations dont plusieurs étaient des ennemis héréditaires, la maîtrise des Renards, en particulier, qui à plusieurs reprises furent sur le point d'embraser l'Ouest, tout cela demanda, de la part des autorités du Canada et des chefs de poste, beaucoup de fermeté, et plus encore de diplomatie.

IV

Après la guerre de Succession d'Autriche, marquée par la perte de Louisbourg en 1745 et par deux tentatives françaises de reprendre la Nouvelle-Écosse, et après le traité d'Aix-la-Chapelle qui, en 1748, rétrocéda Louisbourg et l'île Royale à la France, les autorités se hâtèrent de nouveau de fortifier le lac Ontario et la région de l'Ohio. Dans cette dernière, la construction du fort Duquesne occasionna, en 1754, la reprise des hostilités avec les Anglais, et cela en pleine période de paix. La guerre de la Conquête commençait. Si, dans l'Ohio, Coulon de Villiers s'était emparé, en 1754, du fort Necessity, l'année suivante Dieskau subissait un échec au lac Saint-Sacrement, dans la région du lac Champlain; en 1755 encore, les Français remportaient la victoire de la Monongahéla, dans l'Ohio; mais, en Acadie, tombaient les forts Beauséjour et Gaspereau, et, en Nouvelle-Écosse, commençait la déportation des Acadiens.

Pendant la guerre de Sept Ans, les Français remportèrent d'abord, en Amérique, de beaux succès : la prise d'Oswego en 1756, et celle du fort William Henry en 1757, suivies de la brillante victoire de Carillon en 1758; en cette dernière année, toutefois, ils capitulaient à Louisbourg et au fort Frontenac. En 1759, dès le mois de juillet, l'on put entrevoir la fin de la puissance française en Amérique du Nord : on dut capituler à Niagara, sur le lac Ontario, et, dans la région du lac Champlain, on abandonna les forts Carillon et Saint-Frédéric, qu'on fit sauter, pour se replier sur le Richelieu. À ce moment-là, James Wolfe assiégeait Québec. Le 13 septembre, après un bombardement incessant de la ville, qui dura plus de deux mois, il remporta la bataille des plaines d'Abraham; le 18, Québec capitulait. Montréal fit de même le 8 septembre 1760. Dernier fait d'armes français, la victoire de Sainte-Foy, au printemps de 1760, n'avait pu conjurer le sort.

La Nouvelle-France avait vécu.

IV

La guerre de Succession d'Espagne

À Terre-Neuve, la guerre de Succession d'Espagne fut l'occasion de la reprise des hostilités entre les Français de Plaisance et les Anglais de l'île. En 1705, Jacques Testard de Montigny se mit en campagne, sur l'ordre de Daniel d'Auger de Subercase. Les habitants des côtes furent désarmés, et leurs propriétés incendiées; Bonavista capitula. Mais la victoire française fut sans effet durable, et St. John's resta jusqu'en 1709 aux mains des Anglais.

Contre l'Acadie, et contre les Abénaquis, alliés des Français, les Anglais de la Nouvelle-Angleterre menèrent plusieurs expéditions : en 1703, 1704 et 1707, ils dévastèrent des villages et semèrent la terreur; enfin, le 13 octobre 1710, Port-Royal capitulait et passait définitivement aux mains des Britanniques.

Excédées par les raids des Français et des Indiens alliés sur leurs territoires, les autorités de la Nouvelle-Angleterre projetèrent de conquérir le Canada. Mais, en 1711, ensuite du naufrage de plusieurs de ses navires sur les récifs de l'île aux Œufs, dans le Saint-Laurent, l'amiral Hovenden Walker, chargé d'assiéger Québec, fit demi-tour avec toute sa flotte. Dans la capitale, les réjouissances furent grandes, comme l'avait été la crainte.

Le traité d'Utrecht, désastreux pour la Nouvelle-France, mit fin à cette guerre en 1713.

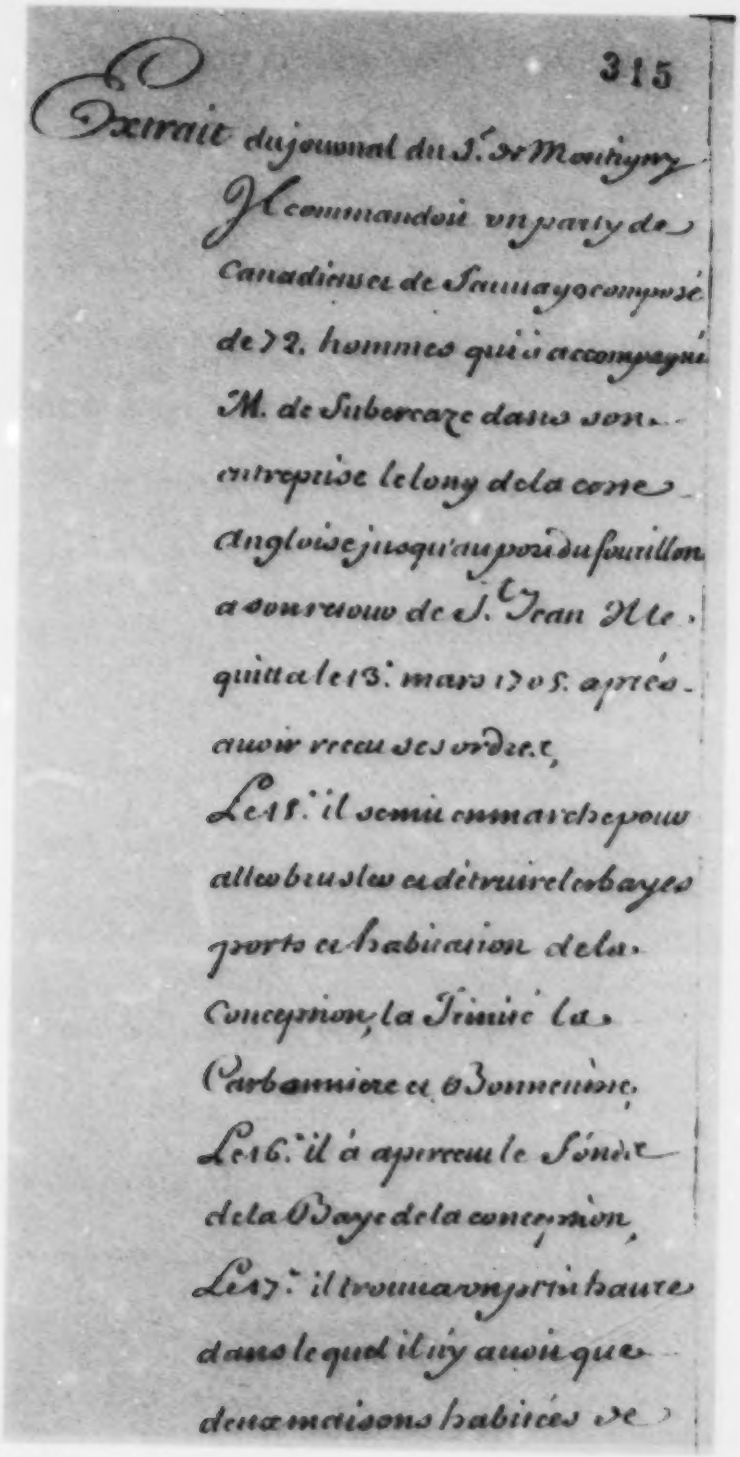

315

Extrait du journal du S.r de Montigny

Il commandoit vn party de
Canadiens et de Sauuages composé
de 72. hommes qui l'a accompagné
M. de Subercaze dans son
entreprise le long de la cote
angloise jusqu'au port du fouillon
a sonneuow de S.t Jean Il le
quitta le 13.e mars 1705. après
auoir receu ses ordres,
Le 14.e il se mit en marche pour
aller bruler et detruire les bayes
ports et habitation de la
Conception, la Trinité la
Carbonniere et Bonneuue,
Le 16.e il a apperceu le Sonde
de la Baye de la conception,
Le 17.e il trouua vn port tres beau
dans lequel il n'y auoit que
deux maisons habitées de

Extrait du journal de l'expédition de Jacques Testard de Montigny contre les établissements anglais de Terre-Neuve, 1705.

Le 15 mars, Montigny se met « en marche pour aller brûler et détruire les baies, ports et habitations de la Conception, la Trinité, la Carbonière et Bonavista ». Sa campagne sera couronnée de succès.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11E}, vol. 4, fol. 315.

Photo Studio Littré.

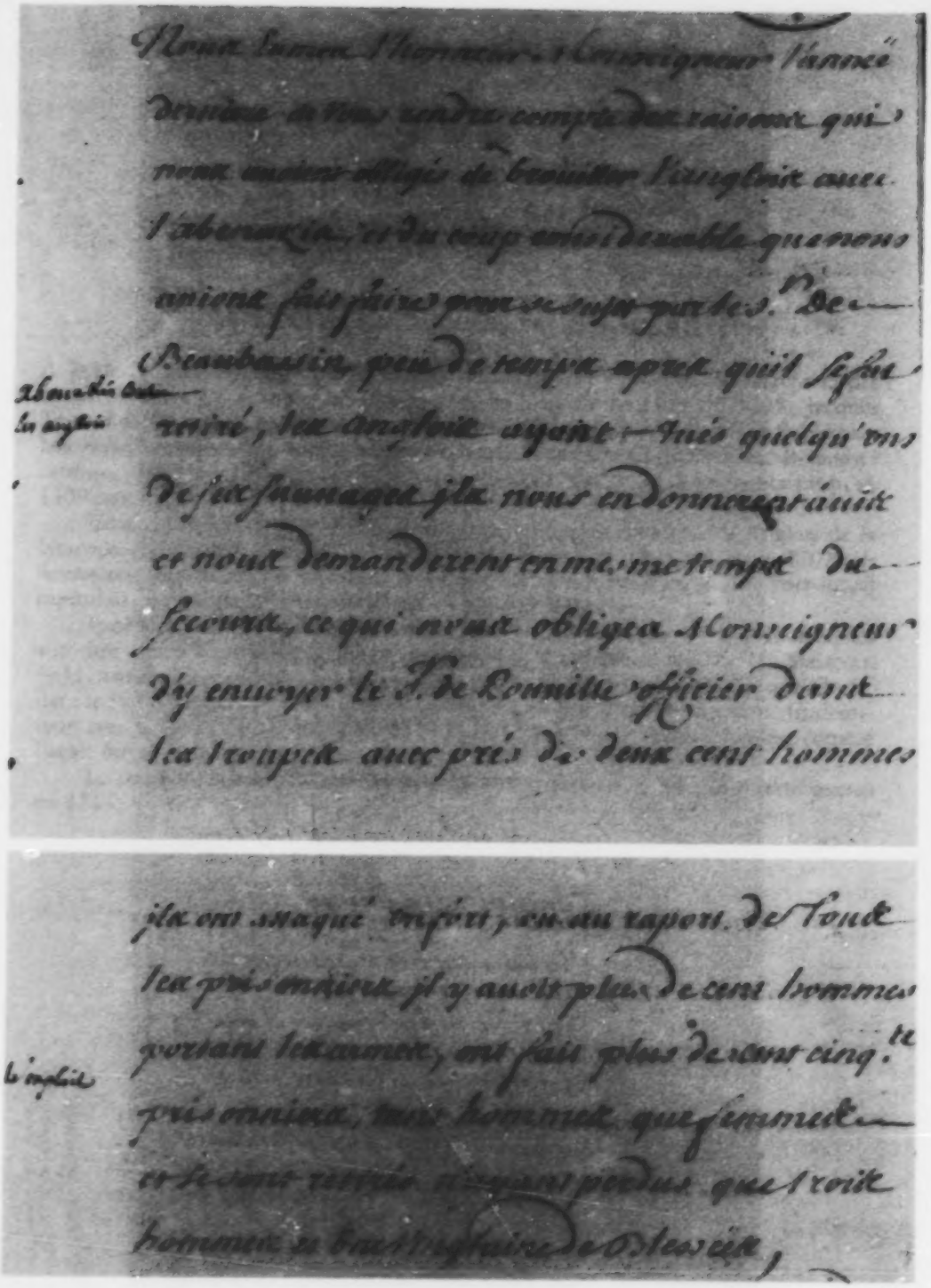

Lettre du gouverneur général de Vaudreuil et de l'intendant de Beauharnois au ministre, Québec, 17 novembre 1704.

Il faut « brouiller l'Anglais avec l'Abénaquis ». On y réussit en faisant participer ces Indiens aux expéditions de Leneuf de Beaubassin qui, en 1703, ravage plusieurs établissements du Maine, et d'Hertel de Rouville qui, l'année suivante, surprend le bourg de Deerfield, au Massachusetts, faisant « plus de cent cinquante prisonniers tant hommes que femmes ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 22, fol. 12-12v.

Photo Studio Littré.

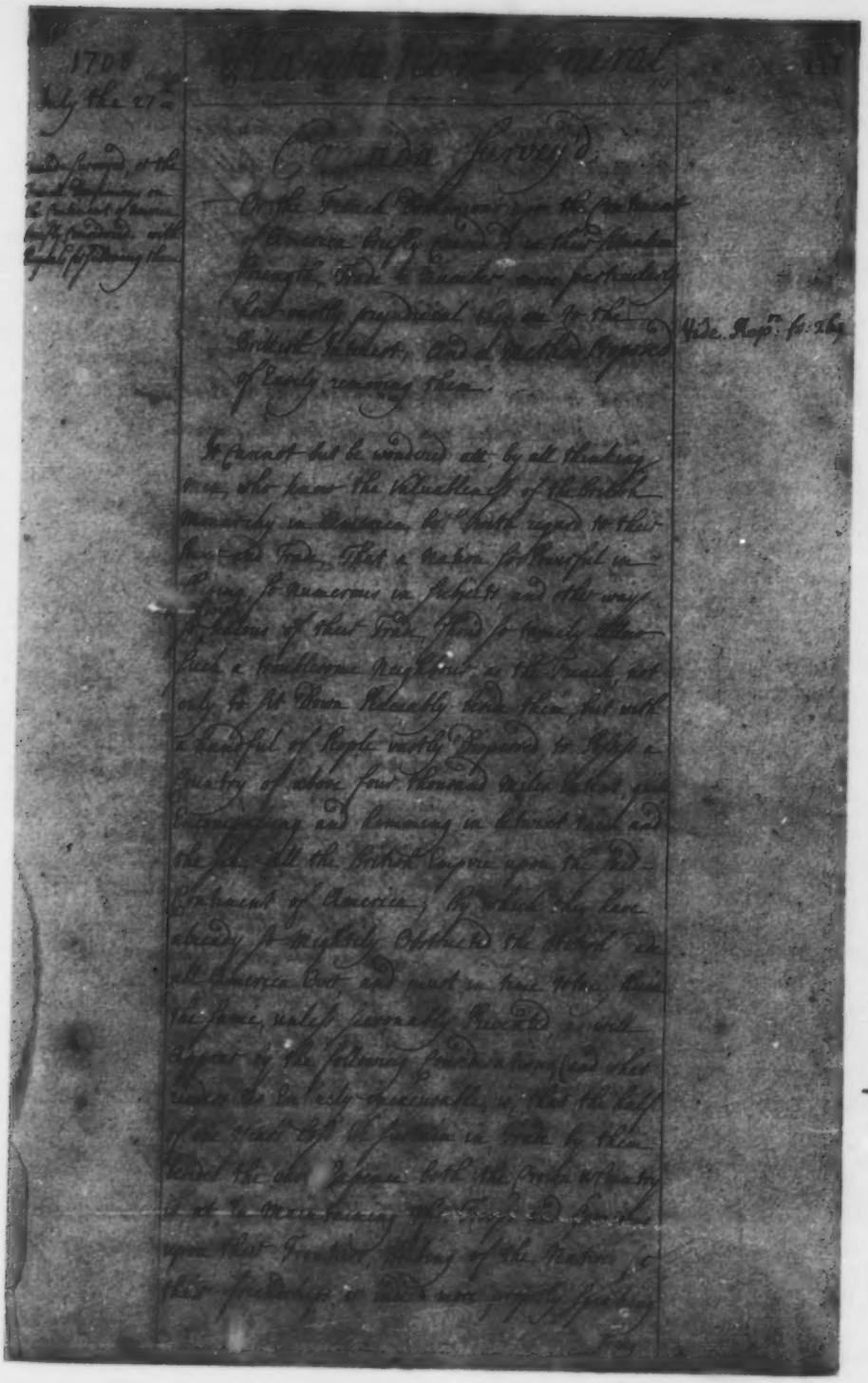

Mémoire de Samuel Vetch, 1708.

Vetch explique qu'il faut faire la conquête des colonies françaises, parce qu'elles freinent le développement des colonies britanniques : par l'empire qu'ils se sont taillés sur une vaste partie du territoire nord-américain, les Français « encerclent et refoulent entre eux-mêmes et la mer tout l'empire britannique du continent et parviennent ainsi à réduire le commerce anglais d'un bout à l'autre de l'Amérique, en attendant de le ruiner complètement ».

Public Record Office, Londres : série C.O. 324, vol. 9, p. 221.

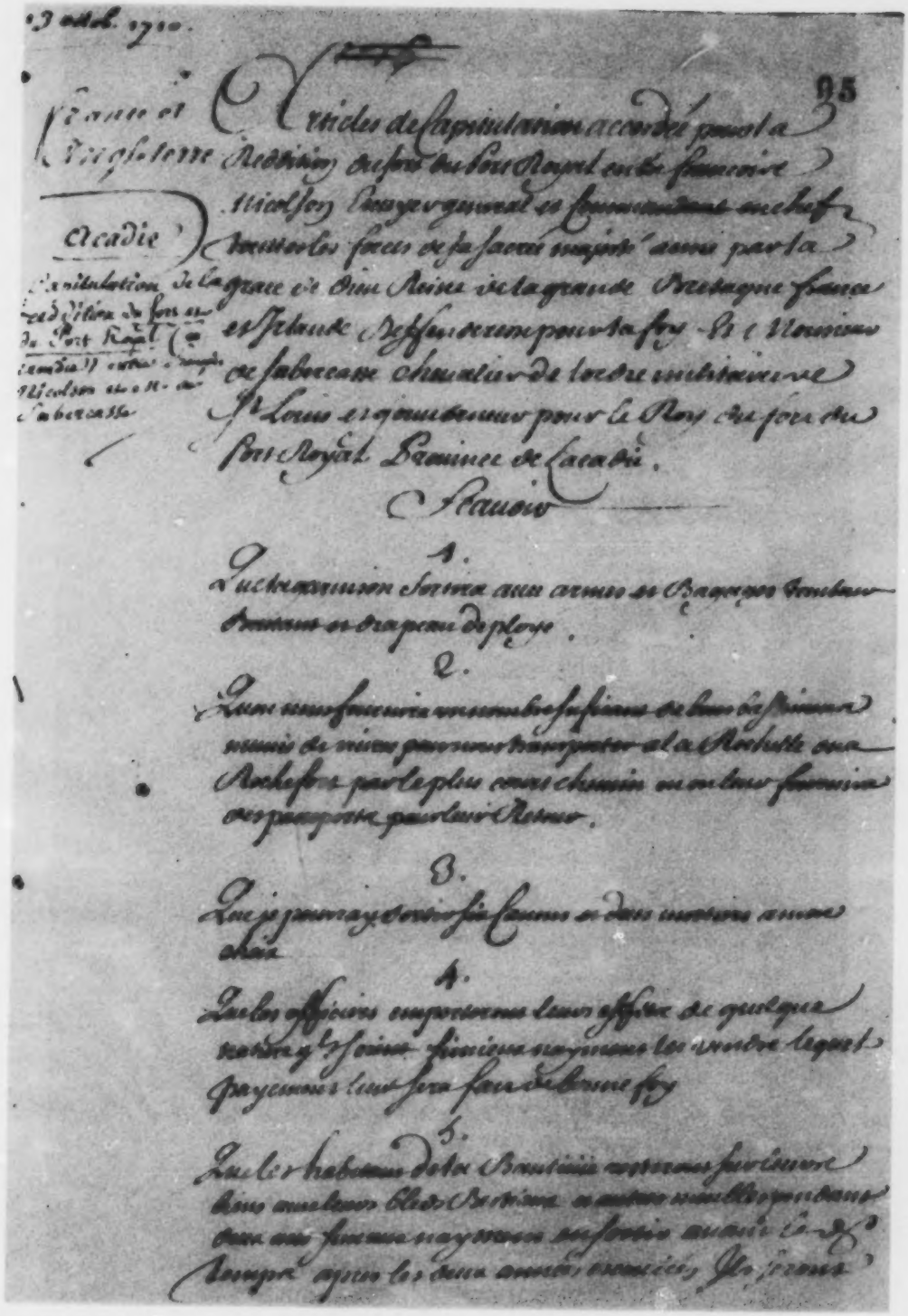

Articles de la capitulation de Port-Royal, en Acadie, 13 octobre 1710.

Le gouverneur de Subercase est forcé de capituler devant des forces anglaises trop supérieures en nombre : « ... La garnison [française] sortira avec armes et bagages tambour battant et drapeau déployé. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11D}, vol. 7, fol. 95.

Photo Studio Littré.

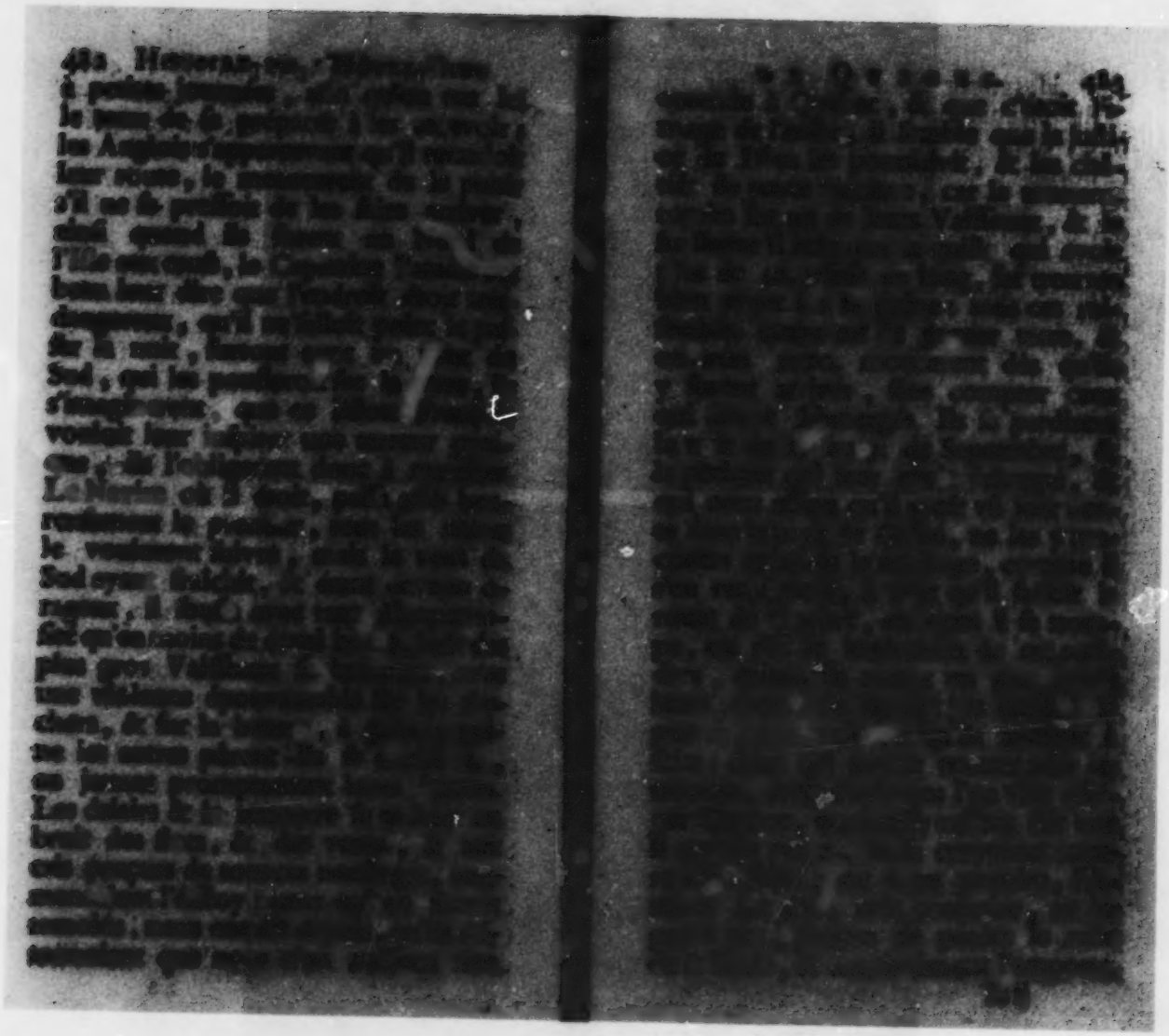

Sœur Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, dite de Saint-Ignace. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Montauban : Chez Jerosme Legier, 1751. p. 482–483.

« En moins de demi-heure, huit des plus gros vaisseaux » de l'escadre d'Hovenden Walker « se brisèrent avec une violence épouvantable sur les rochers et sur la batture » de l'île aux Œufs. « Ne jugeant pas à propos de perdre le reste de sa flotte », Walker renonça à attaquer Québec.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque (C-125030).

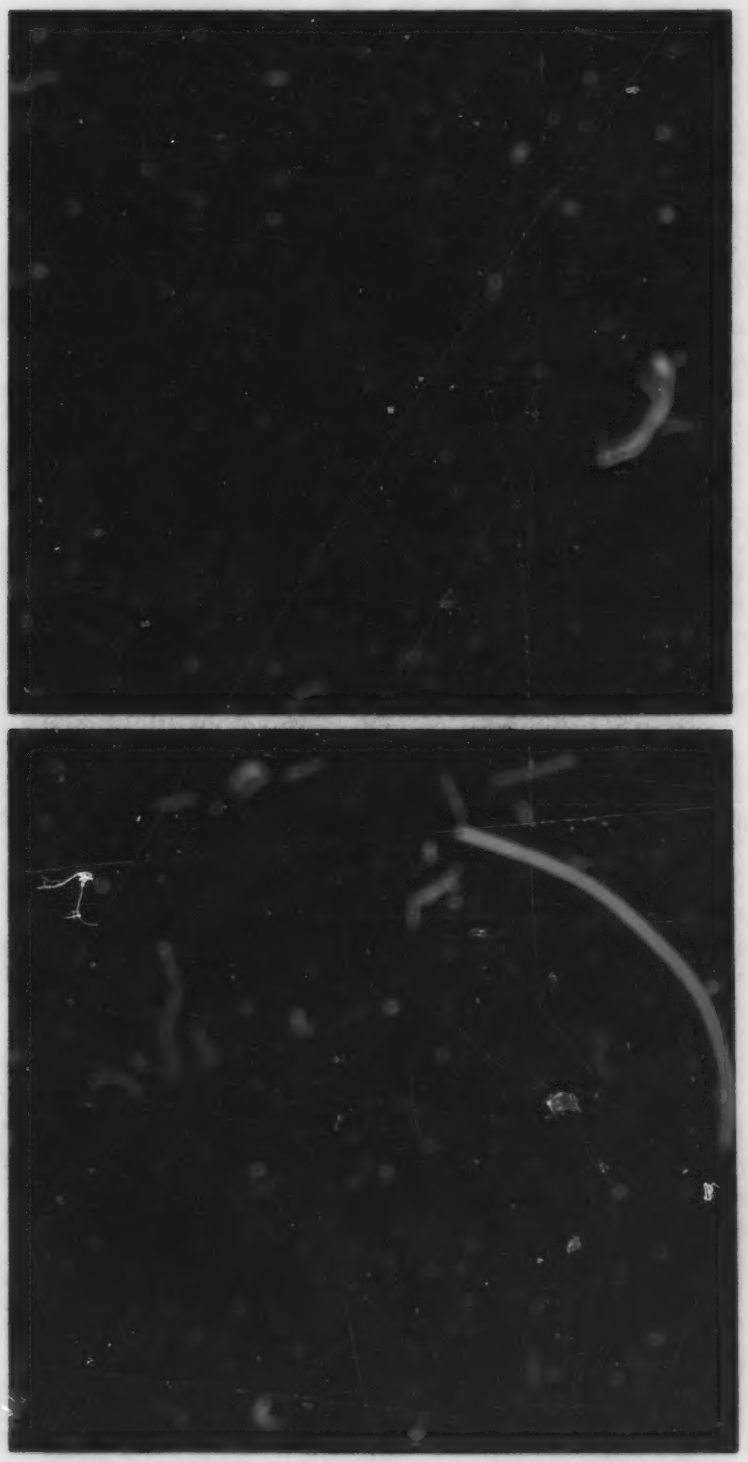

Médaille de Louis XIV commémorant le traité d'Utrecht, frappée en bronze, 1713.

Par le traité d'Utrecht, la France cède à l'Angleterre « l'île de Terre-Neuve », « la baie et le détroit d'Hudson » et « la Nouvelle-Écosse, autrement dite, Acadie en son entier, conformément à ses anciennes limites ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatifs nos C-14900 avers et C-14901 revers).

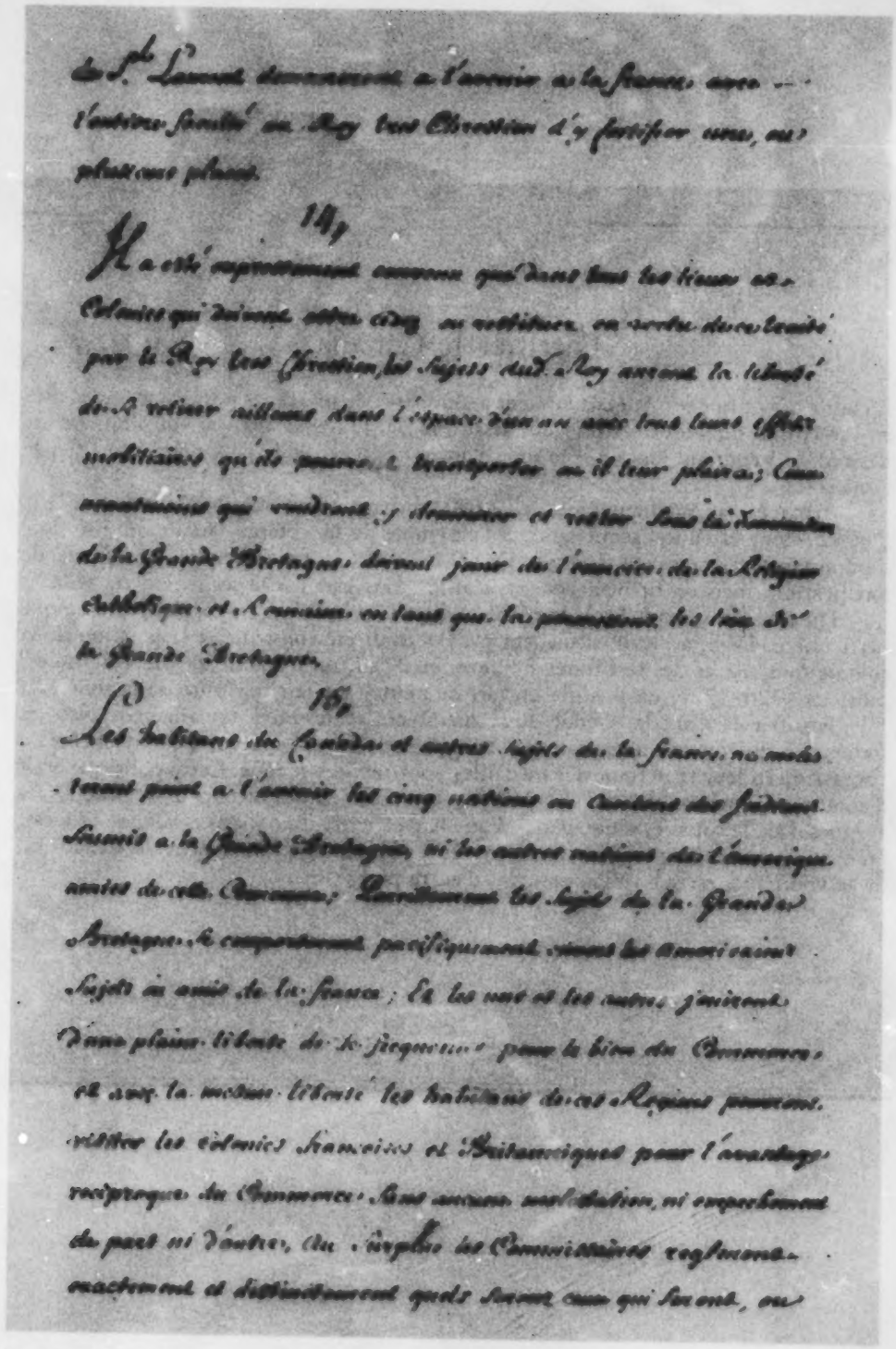

Traité d'Utrecht, 11 avril 1713.

L'article 15 de ce traité ouvre aux Anglais les portes de l'Ouest : d'abord, il leur permet de prendre pied dans la région des Grands Lacs en stipulant que les « cantons » iroquois (au sud du lac Ontario) sont « soumis à la Grande Bretagne »; ensuite, il leur reconnaît, comme aux Français, le droit de commercer avec les tribus de l'Ouest.

Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris.

IV

« Fortifier le Canada »

Il était évident que les Anglais visaient à s'emparer de toutes les possessions françaises en Amérique du Nord. Aussi, dès le début de 1716, le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil lança-t-il le mot d'ordre : profiter de la paix pour « fortifier le Canada ».

Attaqué par William Phips en 1690, menacé par l'amiral Walker en 1711, Québec, dont la chute serait fatale à l'ensemble de la colonie, aurait dû être doté d'importants ouvrages de défense. De 1716 à 1745, on multiplia les projets de fortification, mais on fit bien peu, en réalité, pour garantir la sécurité de la ville.

Du côté des Grands Lacs, la rivière Niagara revêtait une importance stratégique particulière. Déjà, au XVII[e] siècle, un poste y avait été construit, à la jonction de la colonie française et des territoires iroquois; en 1720, on y établit un poste de traite, puis, en 1726–1727, on y édifia un fort de pierre, sur la rive droite de la rivière.

Fortifier le Canada, c'était aussi maintenir et resserrer les alliances avec les Indiens, à qui on ne ménageait pas les présents, et qu'on récompensait encore, à l'occasion, en leur remettant des médailles pour services rendus. Cette politique était d'autant plus nécessaire que les Indiens contribuaient beaucoup à « garde[r] les avenues » de la colonie, d'une part, et que la paix entre les nations rivales de l'Ouest, ou entre l'une ou l'autre de ces dernières et les Français, qu'ils fussent du Canada ou de la Louisiane, n'était jamais assurée, d'autre part.

« Plan de la ville de Quebec, capitale de la Nouvelle France ». Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 30 septembre 1730. 1 carte : ms., coul., 55,0 × 74,3 cm.

De 1700 à 1745 environ, on soumet plusieurs projets en vue de fortifier Québec, mais ils restent plus ou moins sans suite. En 1746, on entreprendra d'y construire une enceinte, mais les travaux progresseront lentement et ne seront jamais entièrement terminés.

Archives nationales, Paris : Section Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, 410.

Photo Studio Littré.

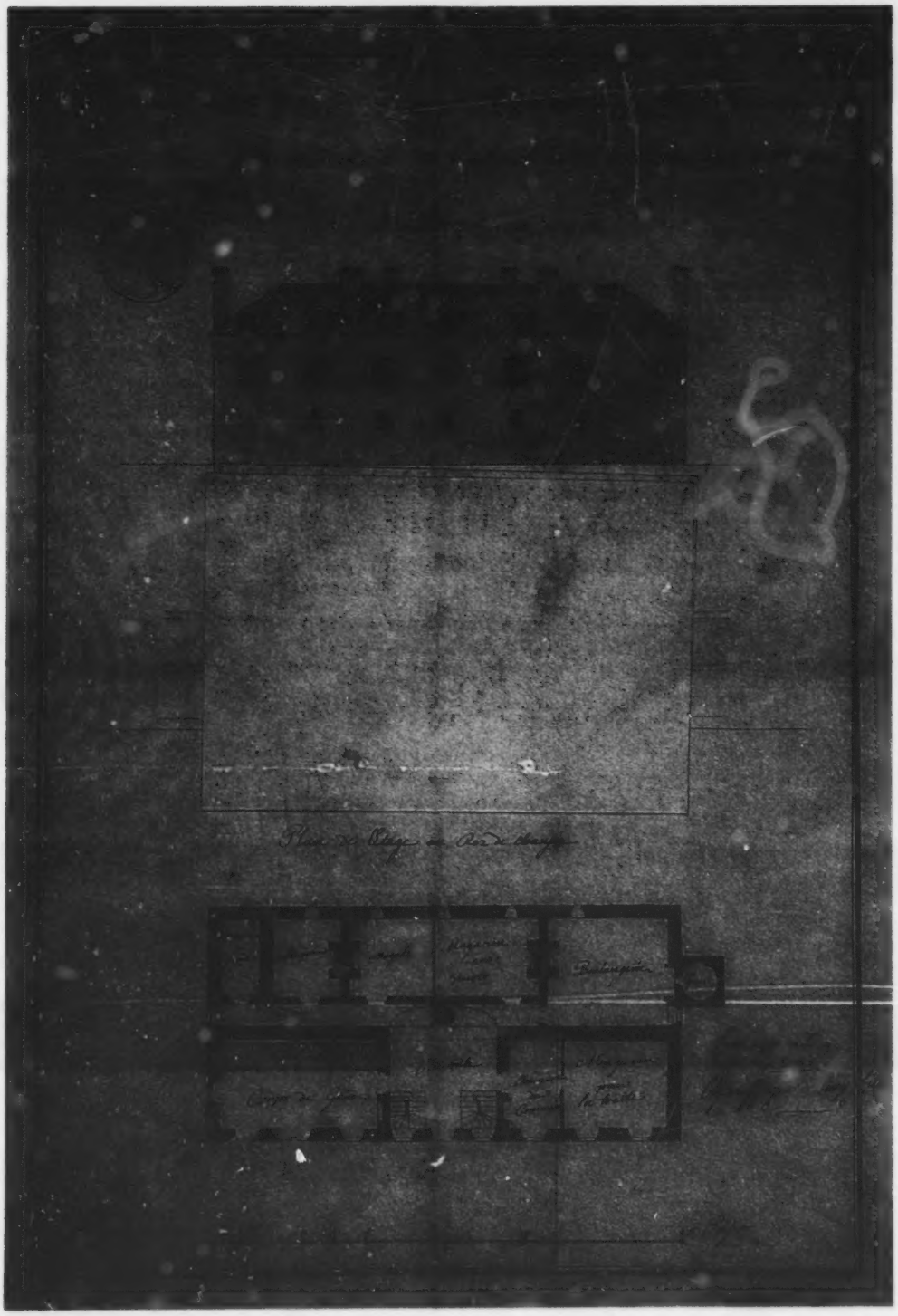

« Plan et élévations de la maison a machicoulis scituée [...] a l'entrée de la rivière de Niagara ». Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (fils). Le 9 décembre 1738. 1 plan : ms., coul., 47,2 × 31,5 cm.

Au cours des années 1720, les Français établissent un poste de traite et un fort à Niagara. Ils veulent ainsi freiner l'expansion commerciale du New York dans la région des Grands Lacs, et détourner vers le Saint-Laurent les Indiens qui empruntent ce passage pour aller commercer à Albany.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, 542 C.

Photo Studio Littré.

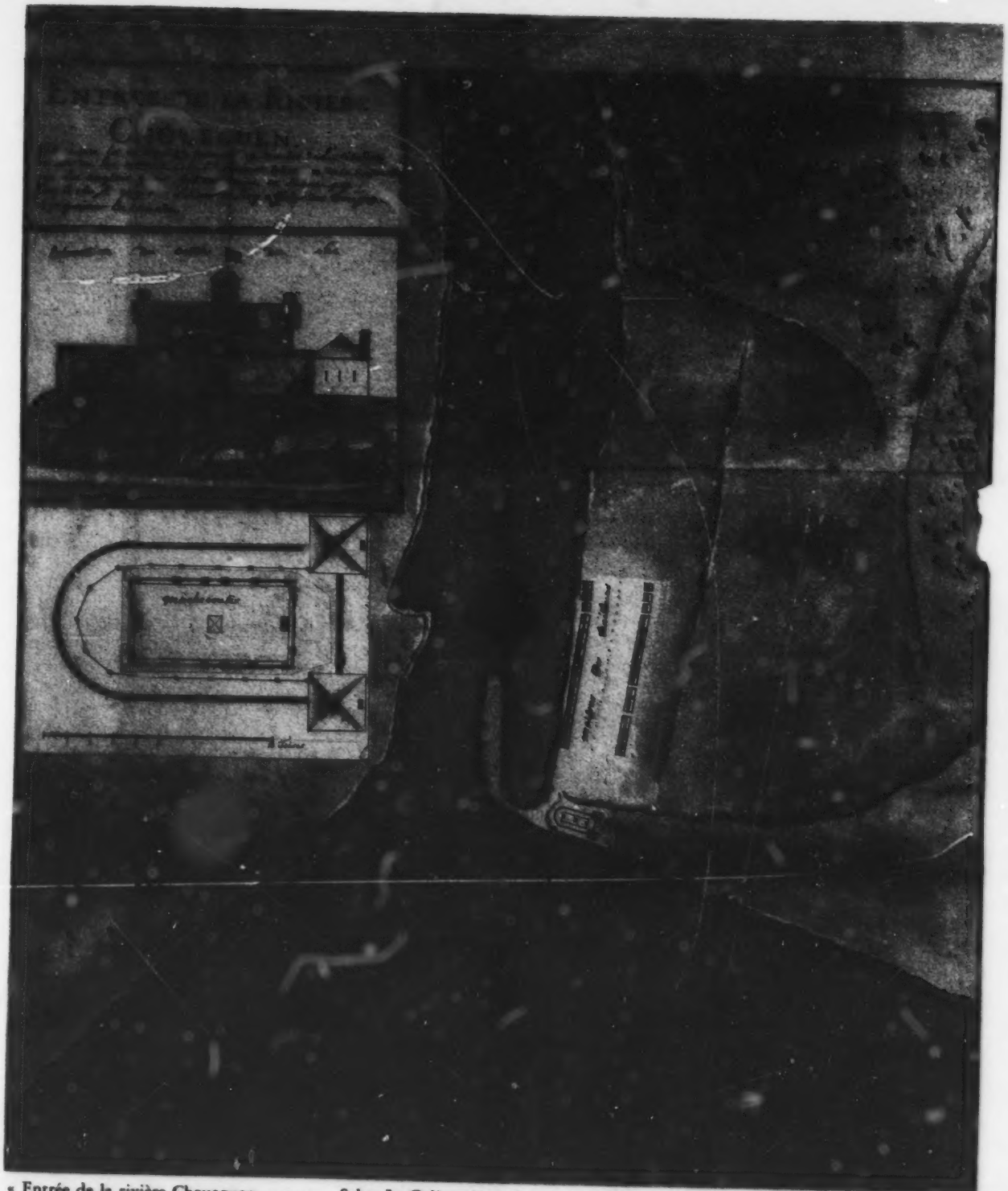

« Entrée de la rivière Choueguen... » Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (fils). Le 8 octobre 1749. 1 carte : ms., coul., 50,3 × 44,0 cm.

Selon La Galissonière, dans la région des Grands Lacs, c'est à Chouaguen (Oswego) « que les Anglais attirent toutes les nations sauvages [pour y commercer] et qu'ils tâchent à force de présents non seulement de les gagner, mais encore de les engager à assassiner les traiteurs français ».

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 532 C.

Photo Studio Littré.

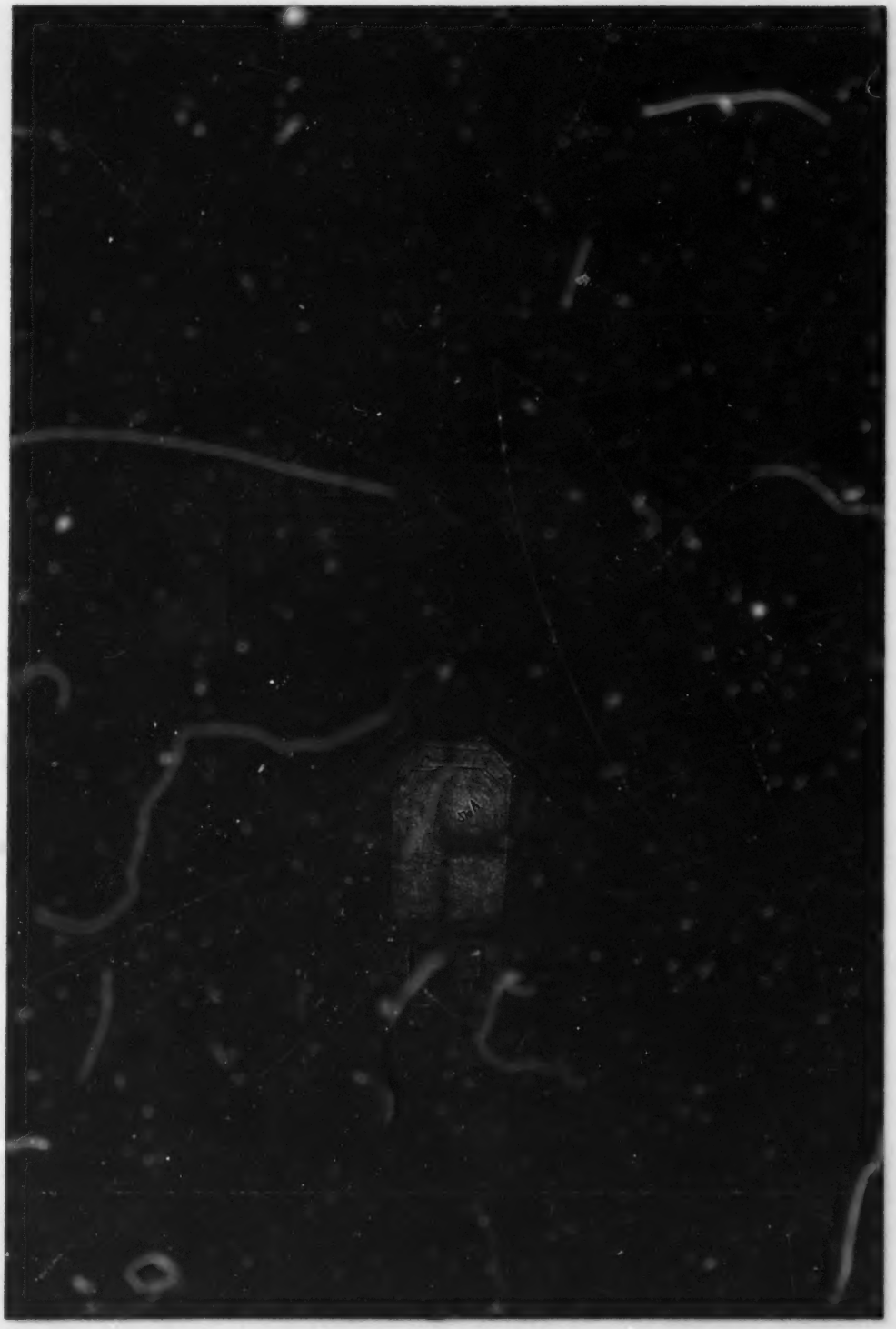

« Plan du nouveau fort et redoute a machicoulis situé dans le détroit de la Pointe à la Chevelure... » Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 15 septembre 1735. 1 plan : ms., coul., 88,6 × 58,0 cm.

La construction du fort Saint-Frédéric (ou de la Pointe-à-la-Chevelure) vise à empêcher les Anglais de s'établir dans la région du lac Champlain et à leur barrer la route d'invasion menant du New York à Montréal.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 510 A.

Photo Studio Littré.

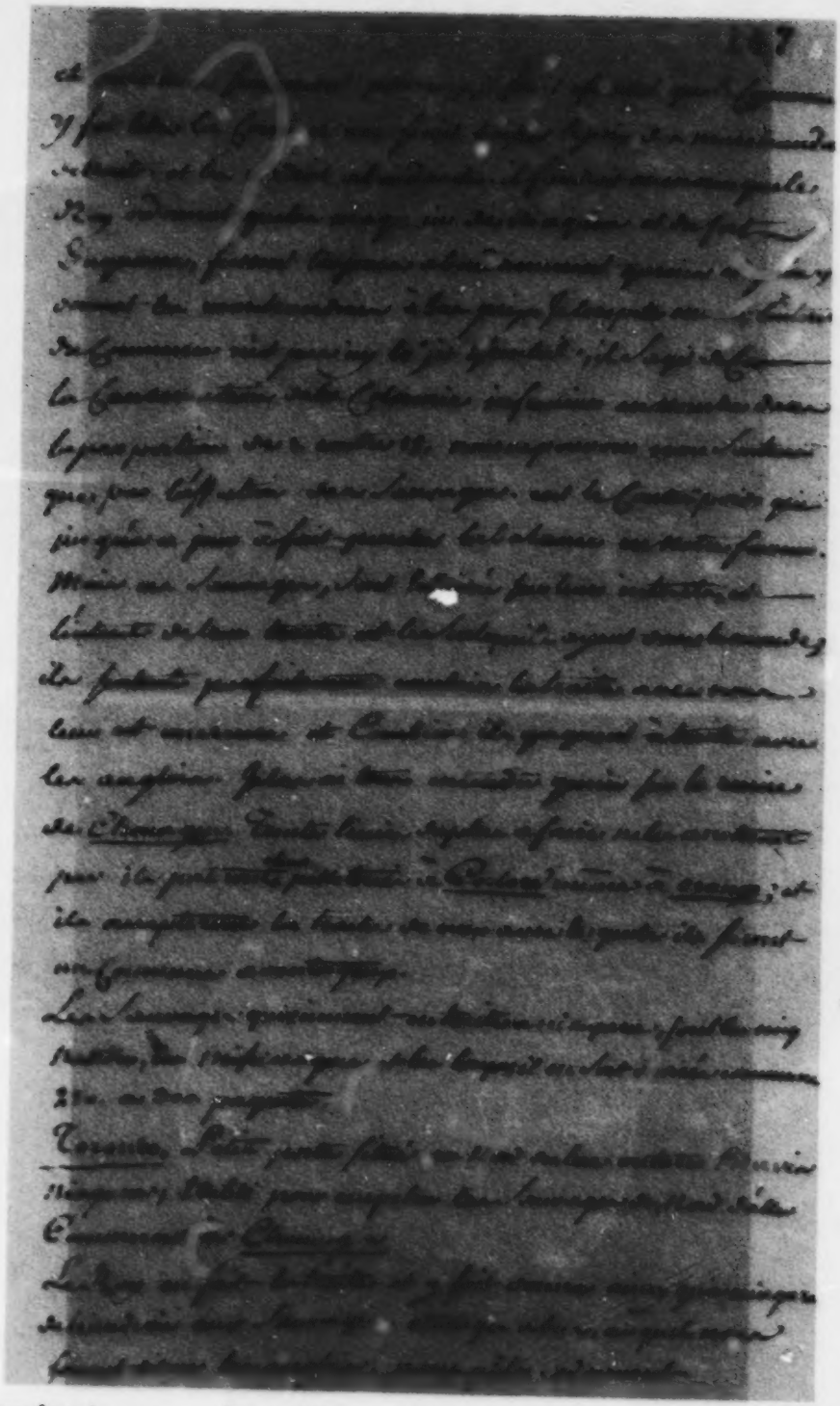

Mémoire sur les postes français, vers 1758.

Parce qu'elle est « inférieure en nombre [aux colonies britanniques] dans la proportion de 1 contre 15 », la Nouvelle-France ne peut se « soutenir que par l'affection des Sauvages ». Mais ces indigènes sentent combien la traite avec les Français « leur est onéreuse et combien ils gagnent à traiter avec les Anglais ». Ils risquent d'accepter « la hache de ceux avec lesquels ils feront un commerce avantageux ».
Depuis le début du siècle, l'incapacité des Français d'offrir d'aussi bons marchés que les Anglais a mis en péril, sinon ruiné, beaucoup de leurs alliances.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11E}, vol. 13, fol. 147.

Photo Studio Littré.

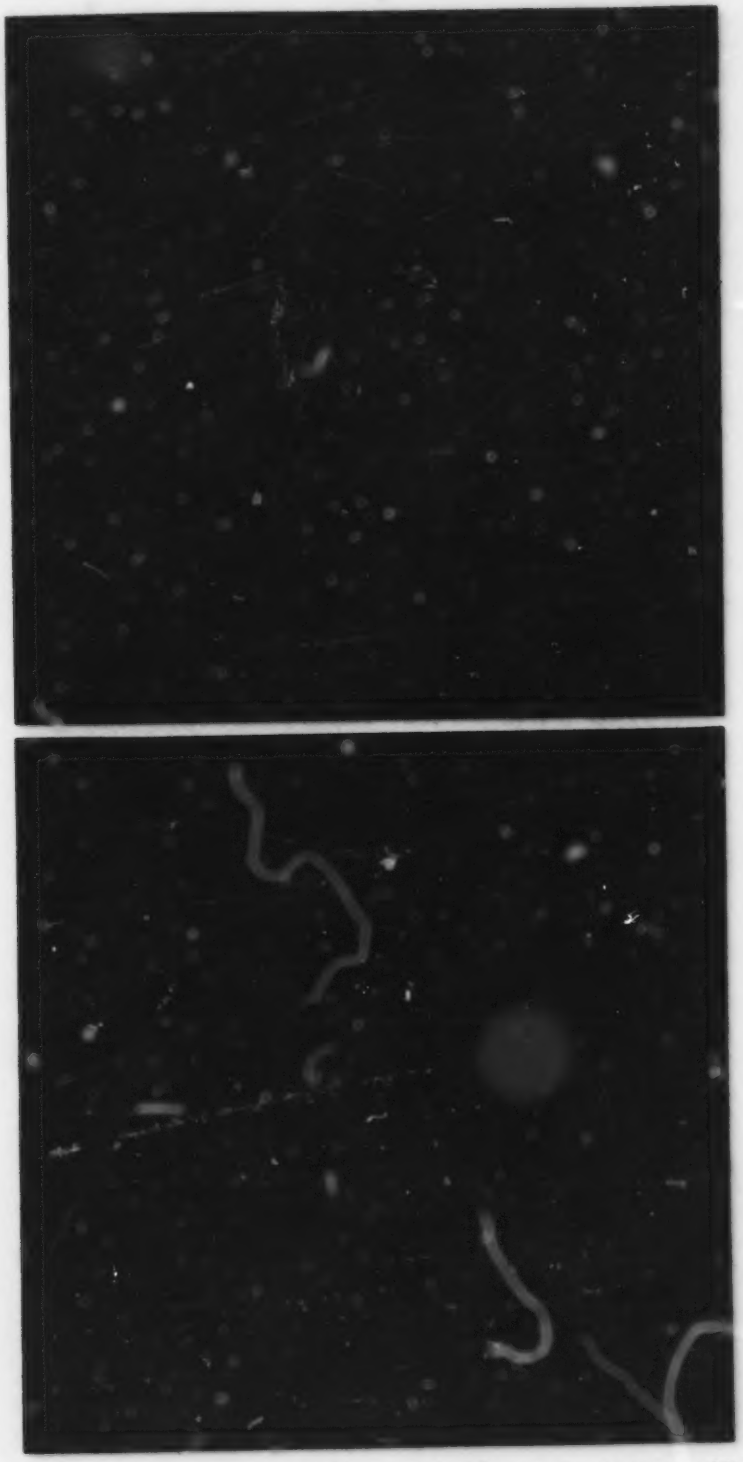

Médaille de Louis XV accordée aux chefs indiens pour services rendus, frappée en argent, vers 1740.

Présents, médailles et marchandises de traite permettent de se gagner l'appui des Indiens. Assez souvent, néanmoins, la principale raison qui les pousse à se ranger du côté des Français est la crainte et le respect que ceux-ci leur inspirent par leurs démonstrations de force et leurs faits d'armes. « Quand ils nous sentiront les plus forts ils seront tous de nos amis », écrit La Galissonière.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatifs nos C-62181 avers et C-62182 revers).

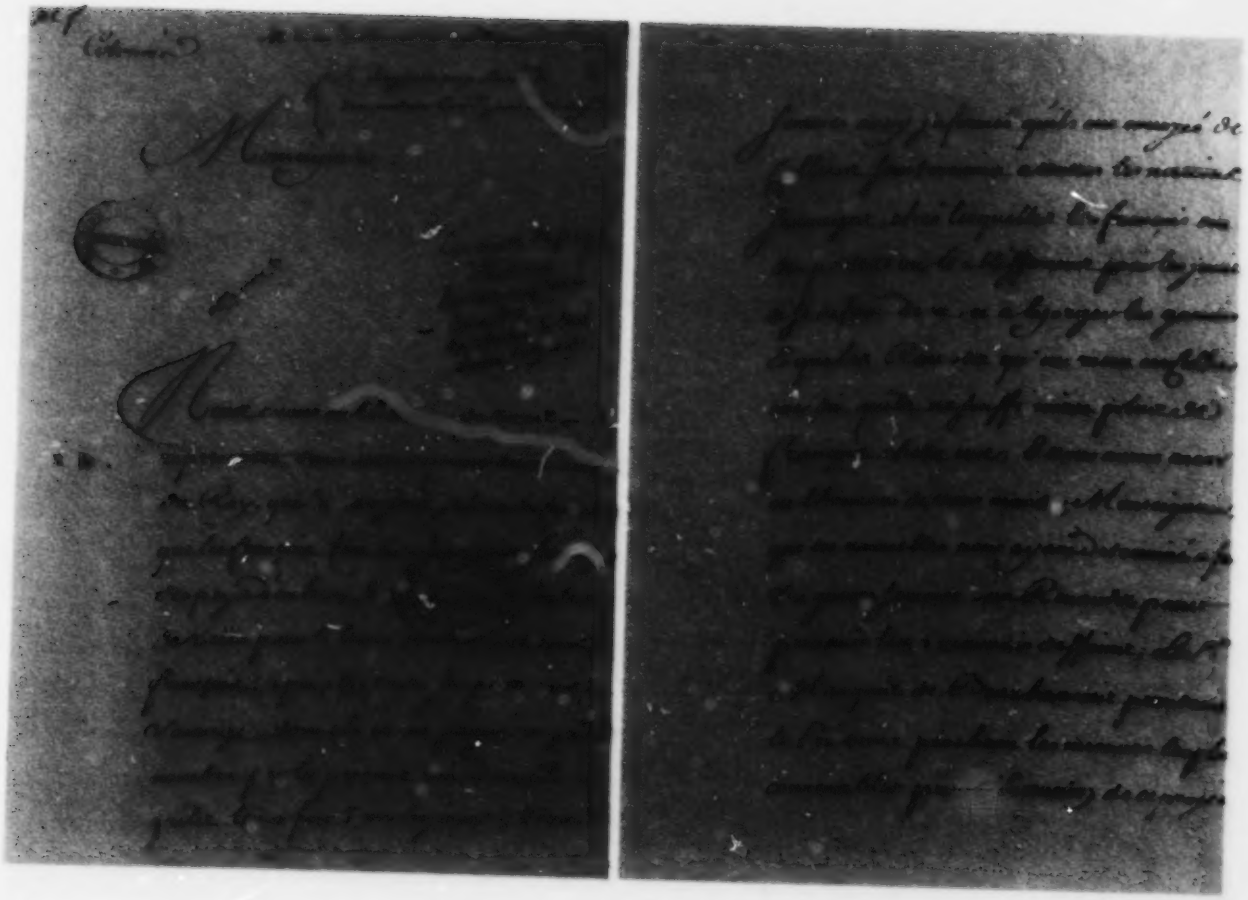

Lettre du gouverneur général de Beauharnois et de l'intendant Dupuy au ministre, Québec, 25 octobre 1727.

Pendant la paix de trente ans qui suit le traité d'Utrecht, les rivalités entre colons anglais et colons français se manifestent de diverses façons : « ... Les Anglais, jaloux du commerce que les Français font avec les nations sauvages des pays d'en haut, tentent toutes sortes de voies pour enlever ce commerce aux Français... » Ils envoient « des colliers souterrains à toutes les nations sauvages chez lesquelles les Français ont des postes ou établissements pour les inciter à se défaire d'eux et à égorger les garnisons ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 49, fol. 48-48v.

Photo Studio Littré.

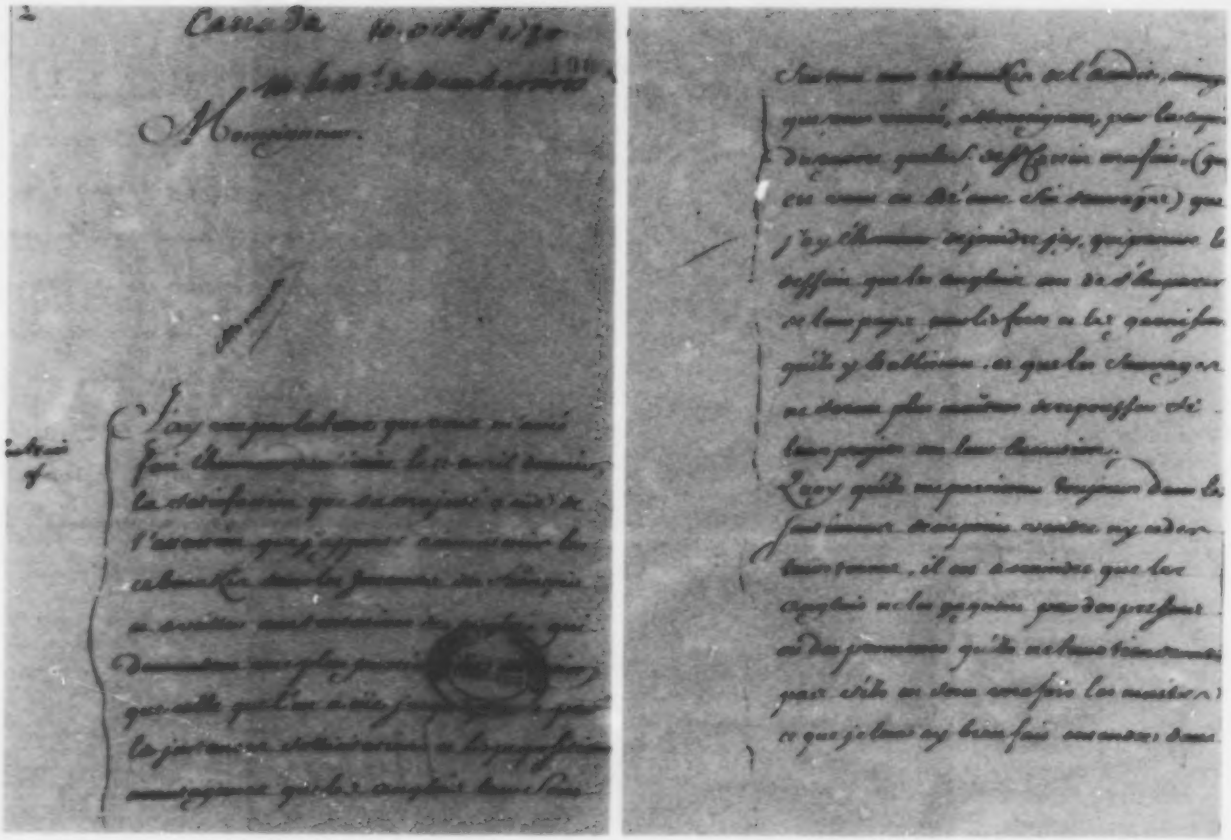

Lettre du gouverneur général de Beauharnois au ministre, Québec, 10 octobre 1730.

Les Anglais font des « propositions avantageuses » aux Abénaquis dans le but de « s'emparer de leur pays », où ils ont commencé d'établir des garnisons et des colons. Cette expansion risque de leur donner le contrôle de la zone tampon (Maine et Nouveau-Brunswick actuels) qui sépare le Canada de la Nouvelle-Angleterre.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 52, fol. 196-196v.

Photo Studio Littré.

« Carte du fort ou les Renards ont été défaits... » Le 26 mars 1731. 1 carte : ms., coul., 29,5 × 44,6 cm.

Parce qu'ils nuisent au commerce des fourrures en s'attaquant aux voyageurs français et aux alliés de l'Ouest, les Renards seront exterminés. En 1730, quelques centaines d'entre eux sont tués à la rivière Saint-Joseph des Illinois par des forces franco-indiennes ayant à leur tête Groston de Saint-Ange, Noyelles de Fleurimont et Coulon de Villiers.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Louisiane, portefeuille V1C, 47.

Photo Studio Littré.

IV

La guerre de Succession d'Autriche

Dès qu'on eut appris, à Louisbourg, en 1744, que la guerre avait éclaté en Europe, François Du Pont Duvivier prit la tête d'une expédition contre Annapolis Royal, dans l'espoir de reconquérir l'ancienne Acadie. Mais la tentative échoua.

L'année suivante, c'était au tour de Louisbourg d'être assiégé par des troupes de la Nouvelle-Angleterre et une escadre britannique sous le commandement respectif de William Pepperrell et de Peter Warren. Après quarante-sept jours, Louis Du Pont Duchambon capitulait : l'« imprenable » forteresse, la ville et leurs dépendances passaient aux Anglais.

La perte de Louisbourg représentait, pour la France, un désastre majeur. Dès 1746, sous le commandement de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Anville, on envoyait une flotte chargée de reconquérir Louisbourg, la Nouvelle-Écosse et Plaisance. Le mauvais temps et la maladie firent avorter le projet.

Louisbourg allait néanmoins redevenir possession française, lors de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

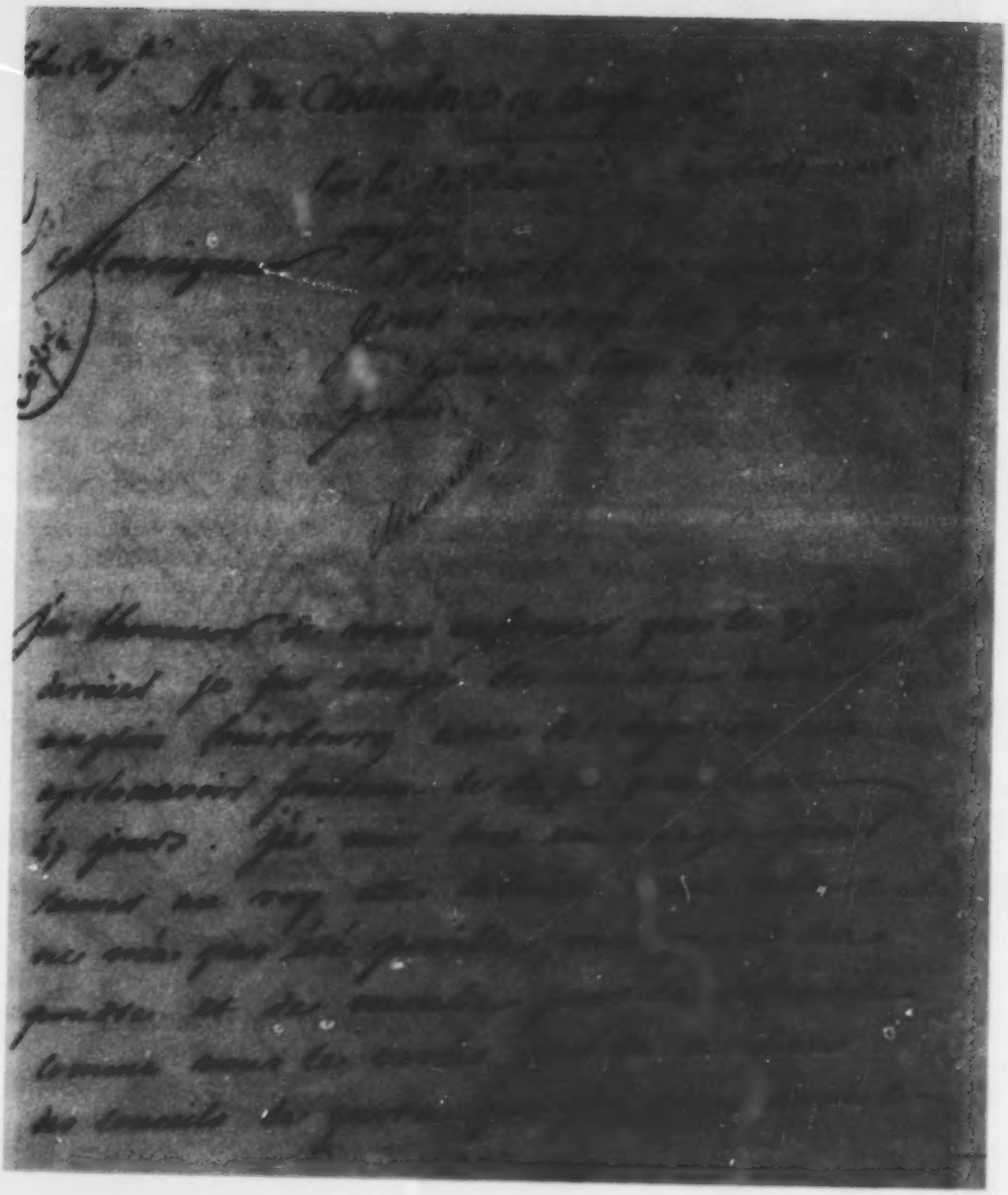

Lettre du commandant Louis Du Pont Duchambon au ministre, 13 août 1745.

« ... Le 27 juin dernier je fus obligé de rendre aux Anglais Louisbourg avec ses dépendances après en avoir soutenu le siège pendant 47 jours [...] manquant de poudre et de monde pour la défendre... »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11B}, vol. 27, fol. 34.

Photo Studio Littré.

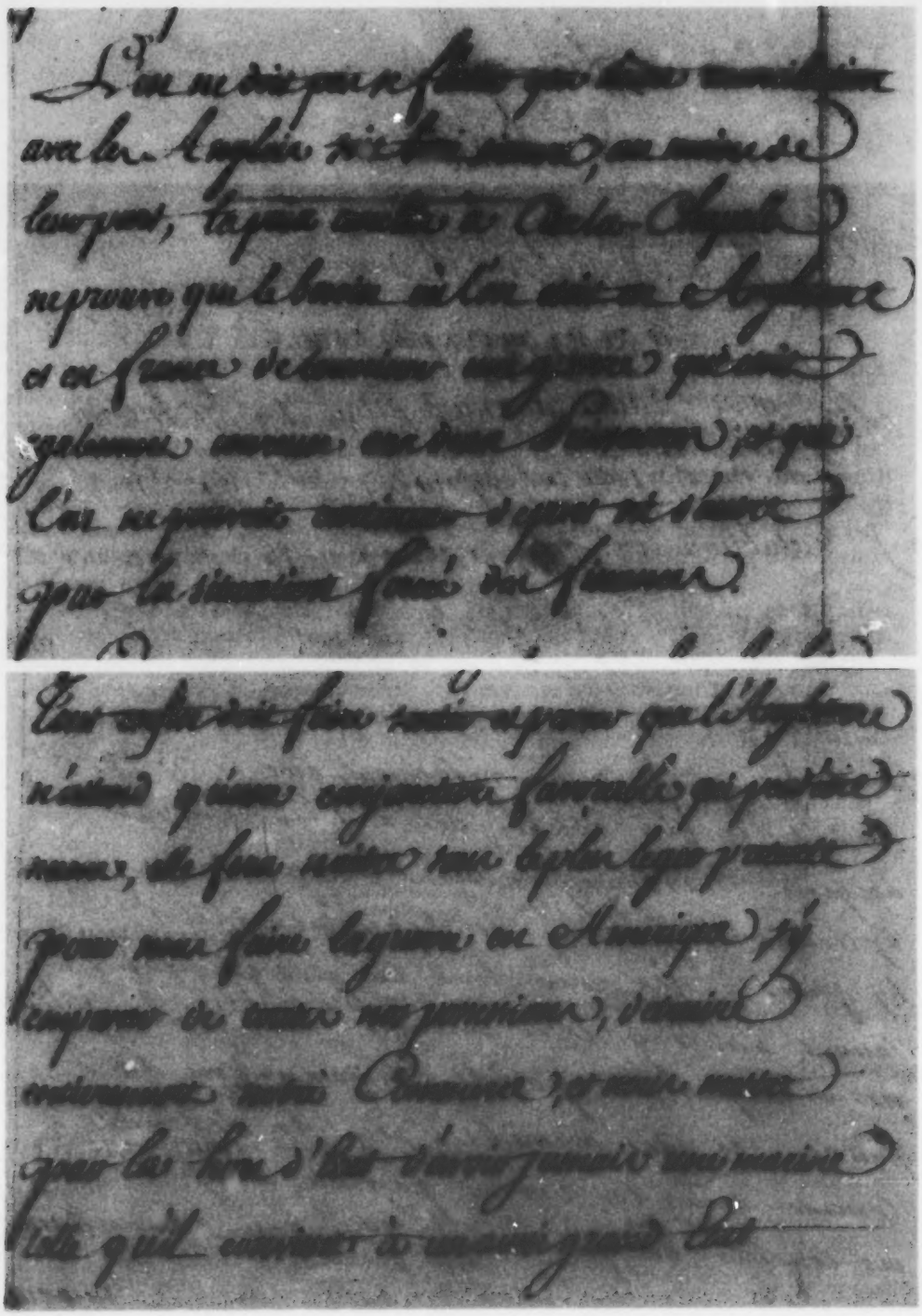

Mémoire du maréchal de Noailles, 1749.

« ... La paix conclue à Aix-la-Chapelle ne prouve que le besoin où l'on était en Angleterre et en France de terminer une guerre qui était également onéreuse aux deux puissances... » Mais cette paix n'est qu'une trêve : « ... l'Angleterre n'attend qu'une conjoncture favorable [...] pour nous faire la guerre en Amérique, s'y emparer de toutes nos possessions, détruire entièrement notre commerce... »

Service historique de l'Armée, Vincennes, France : série A[1], vol. 2997, fol. 211v-212.

IV

D'une guerre à l'autre

La concurrence anglaise s'exerçait fortement sur le lac Ontario, par le moyen du poste de Chouaguen, en particulier; mais la menace s'étendait beaucoup plus loin, sur le vaste territoire situé entre le Canada et la Louisiane. Si les Anglais réussissaient à s'y implanter, c'en était fait de la colonie du Mississipi, et le commerce intérieur du Canada s'effondrait.

En plus d'y resserrer les alliances avec les Indiens, il fallait donc fortifier l'Ouest : en quelques années, on construisit les forts La Présentation, à l'ouest de Montréal, et Rouillé, sur la rive nord du lac Ontario; et, du lac Érié à l'Ohio, les forts Presqu'île, Le Bœuf, Venango et Duquesne.

La construction du fort Duquesne, au confluent de l'Ohio et de la Monongahéla, allait déclencher les hostilités dans la région. Le 3 juillet 1754, le fort Necessity, commandé par George Washington, capitulait aux mains de Louis Coulon de Villiers; un an plus tard, le 9 juillet 1755, les Français repoussaient, sur la Monongahéla, le major général Edward Braddock, venu, à la tête d'une armée de près de 2 000 hommes, pour s'emparer du fort Duquesne.

Avant même la déclaration de la guerre en Europe, une autre bataille se déroulait au lac Saint-Sacrement (lac George), dans la colonie du New York, où les troupes françaises, commandées par Jean-Armand, baron de Dieskau, subirent un demi-échec.

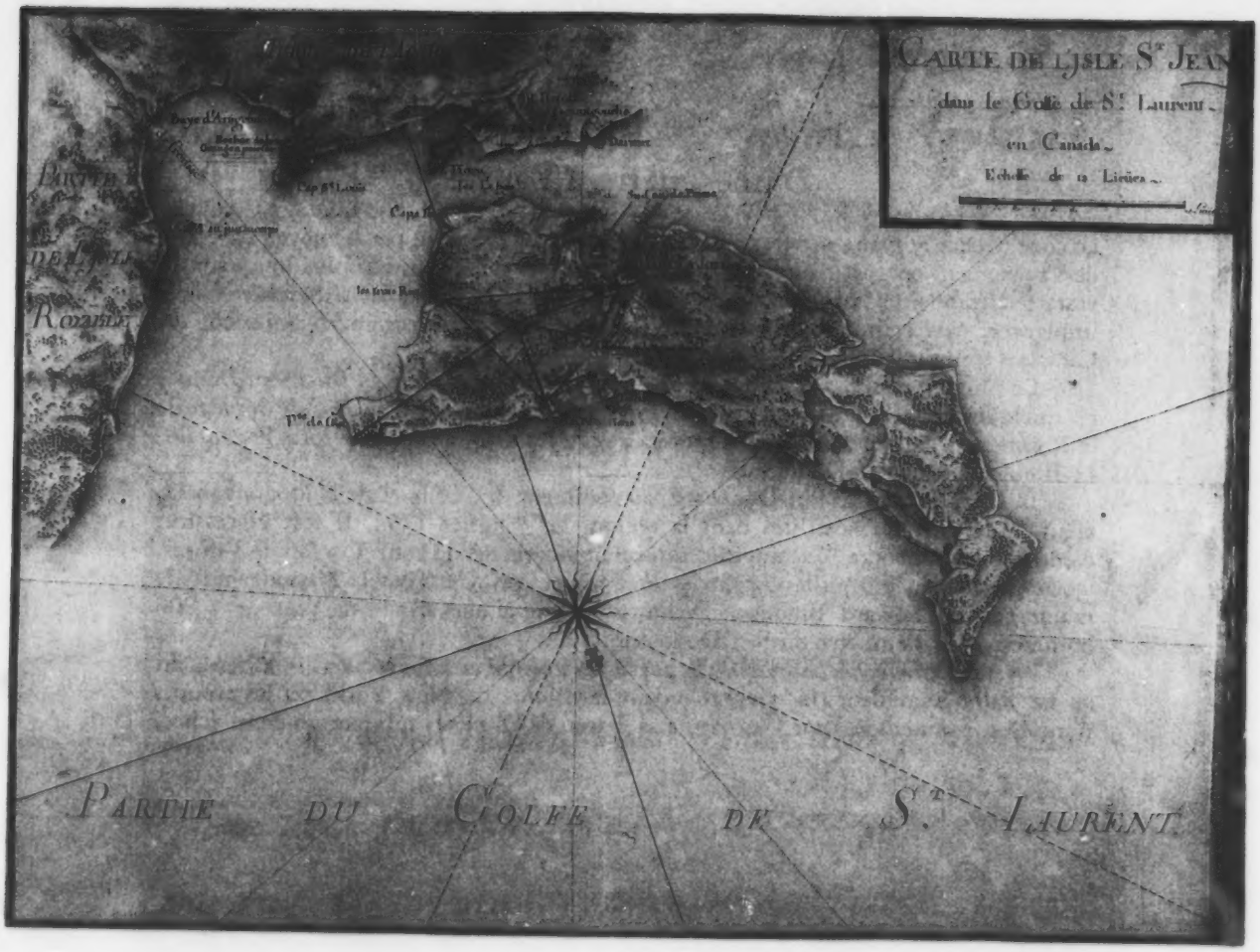

[Carte de l'île Saint-Jean. Louis Franquet. 1751]. 1 carte : ms., coul.

Au cours des années 1749–1755, c'est par milliers que les Acadiens quittent la Nouvelle-Écosse pour s'établir dans les colonies françaises des îles Royale et Saint-Jean. L'arrivée d'immigrants étrangers dans leur pays, les rumeurs de déportation et le serment d'allégeance qu'on veut leur imposer, voilà autant de facteurs qui les poussent à émigrer.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, K 5.

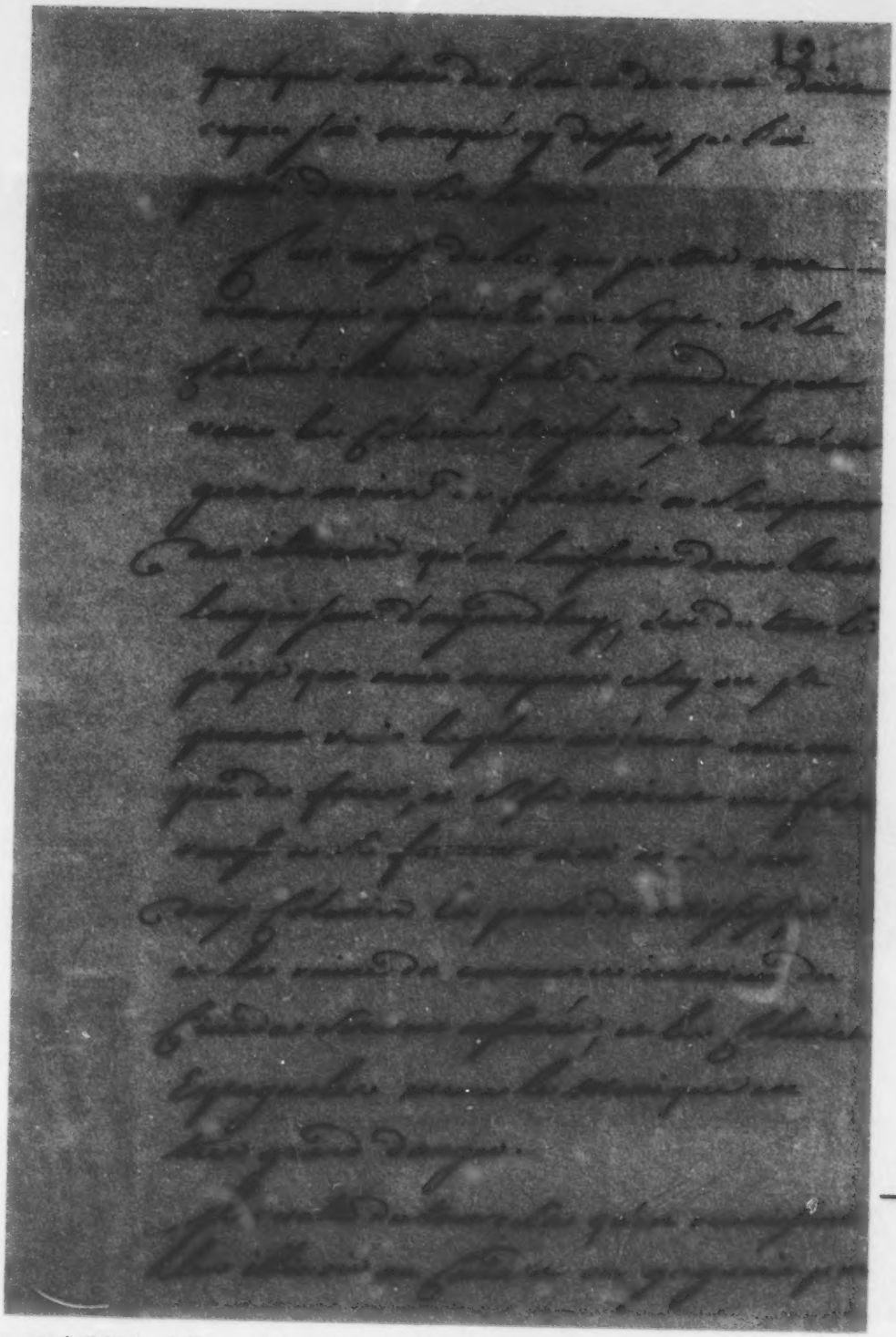

Lettre du gouverneur intérimaire de La Galissonière au ministre, Québec, 1er septembre 1748.

Si les colonies anglaises s'emparaient du pays des Illinois, réussissant « à se fourrer ainsi entre nos deux colonies [Canada et Louisiane] la perte du Mississipi et la ruine du commerce intérieur du Canada seraient assurées, et les colonies espagnoles même le Mexique en très grand danger ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C.11A, vol. 91, fol. 121.

Photo Studio Littré.

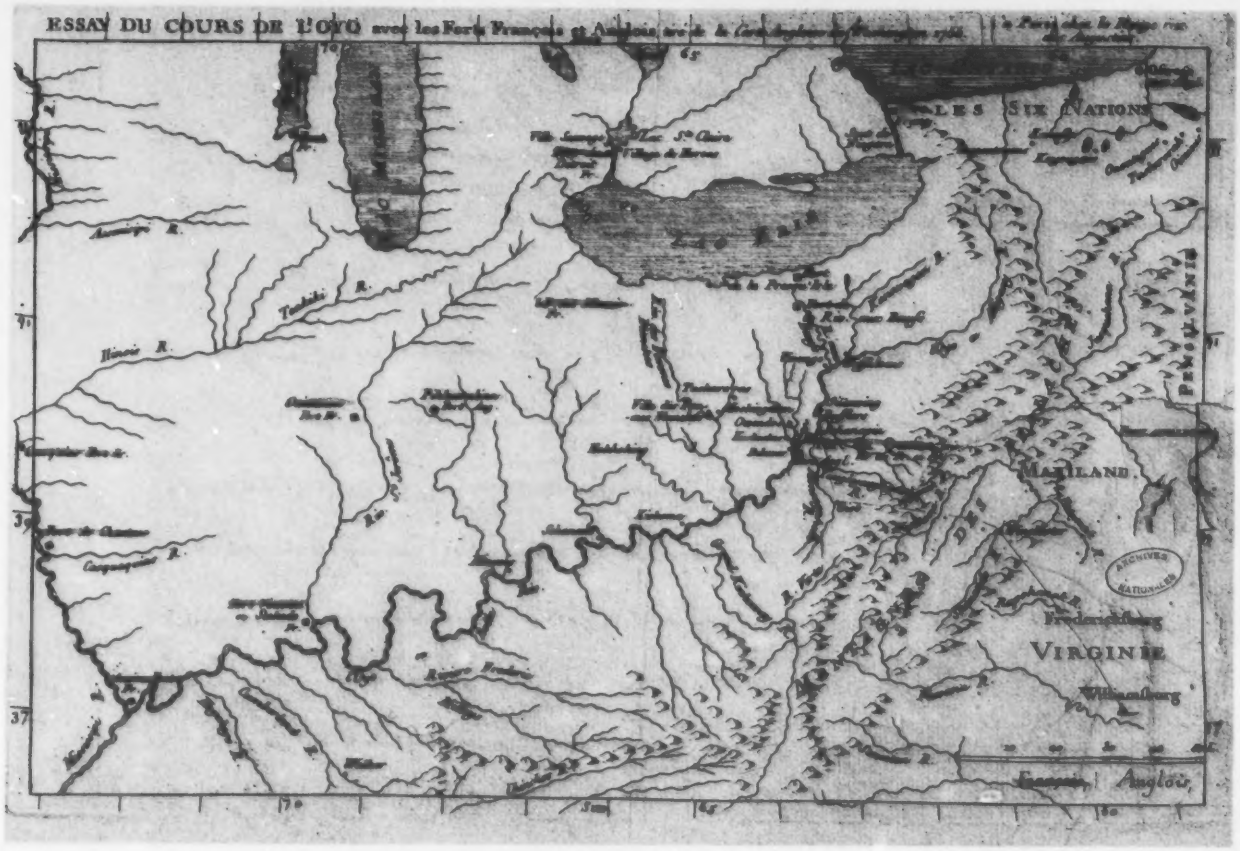

Essay du cours de l'OYO avec les forts françois et anglois... George-Louis Le Rouge. Paris : Chez Le Rouge rue des Augustins, 1755. 1 carte : col. à la main, 19,6 × 30,5 cm.

Cette carte montre la plupart des forts ou postes établis depuis 1713 dans le pays des Illinois et la vallée de l'Ohio. Les postes français servent à consolider le commerce et les alliances avec les Indiens, de même qu'à enrayer l'expansion des Anglais dans l'Ouest.

Archives nationales, Paris : Section des cartes et plans, NN 173, n° 46.

Photo Studio Littré.

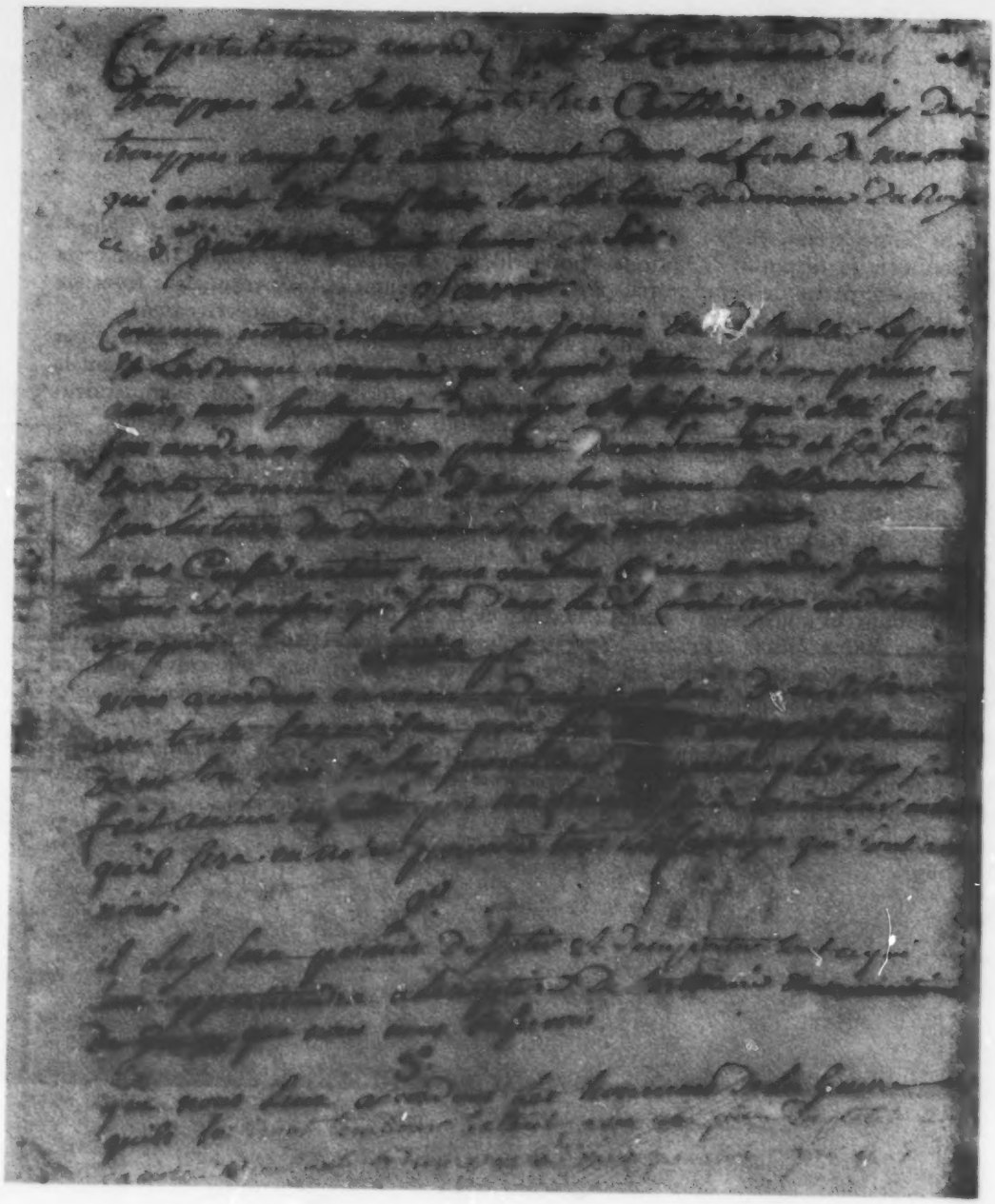

Capitulation du fort Necessity signée par George Washington et James Mackay, 3 juillet 1754.

En forçant Washington et ses miliciens virginiens à capituler, Coulon de Villiers accomplit une double mission : « venger l'assassin[at] qui a été fait sur un de nos officiers [son propre frère Jumonville] porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement » des Anglais dans la vallée de l'Ohio.

Archives nationales du Québec, Centre régional de Montréal.

Photo Diapolab.

IV

Le sort tragique des Acadiens

Si l'Europe était encore en paix, la guerre, déjà, faisait rage en Amérique du Nord, où l'on se disputait l'Ohio, la région du lac Champlain et l'Acadie. Dans cette dernière partie de l'empire français, les forts Beauséjour et Gaspereau, à la frontière de la Nouvelle-Écosse, capitulèrent le 16 et le 17 juin 1755, respectivement.

En Nouvelle-Écosse même, l'avenir des Acadiens était loin d'être assuré, par suite de leur refus constant de prêter le serment de fidélité à l'Angleterre. Devant la perspective d'une guerre générale en Amérique, les autorités de la colonie s'inquiétaient de la prétendue neutralité de ces habitants qui, en très grande majorité, et faute d'avoir prononcé le serment d'allégeance, n'étaient même pas sujets britanniques.

Aussi les Anglais voulurent-ils se mettre à l'abri d'attaques éventuelles de la part des Acadiens et de leurs alliés indiens : ils construisirent, en 1749 et 1750, des forts aux Mines et à Pisiquid, et fortifièrent les villes nouvelles de Halifax, Lunenburg et Lawrencetown.

N'empêche que l'idée de déporter les Acadiens refit bientôt surface. Il appartiendrait au gouverneur Charles Lawrence de la mettre en œuvre dès 1755, année où de 6 000 à 7 000 « French Neutrals » furent arrachés à leurs foyers et exilés, la majorité dans les colonies américaines. La cruelle opération se poursuivit jusqu'en 1762, et les habitants de l'île Royale et de l'île Saint-Jean n'y échappèrent pas après la chute de Louisbourg, en 1758.

Déportés, les Acadiens furent aussi dispersés. Trop souvent, les familles même furent séparées : des enfants étaient enlevés à leurs parents, des maris à leurs femmes, des frères à leurs sœurs. Longtemps Évangéline chercherait Gabriel...

[Plan du fort Beauséjour dans l'isthme de Chignectou. Louis Franquet. 1751]. 1 plan : ms., coul.

En 1751, on construit les forts Beauséjour et Gaspereau, à la frontière de la Nouvelle-Écosse, pour empêcher les Anglais de s'étendre à l'extérieur de cette colonie. Une telle expansion (dans le Nouveau-Brunswick actuel), en les rapprochant du Canada, leur permettrait de rompre la communication par terre entre Québec et Louisbourg.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, K5.

Vue du fort Edward. John Hamilton (connu 1753–1777). Aquarelle.

En 1749–1750, les Anglais de la Nouvelle-Écosse construisent des forts aux Mines et à Pisiquid (fort Edward) qui serviront à surveiller les Acadiens. Ils érigent le fort Lawrence (en face du fort Beauséjour), pour empêcher les Français de renforcer leurs positions dans l'isthme de Chignectou. Les nouveaux établissements de Halifax, Lunenburg et Lawrencetown seront également fortifiés, pour protéger les colons contre les raids des Indiens alliés des Français.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-2708).

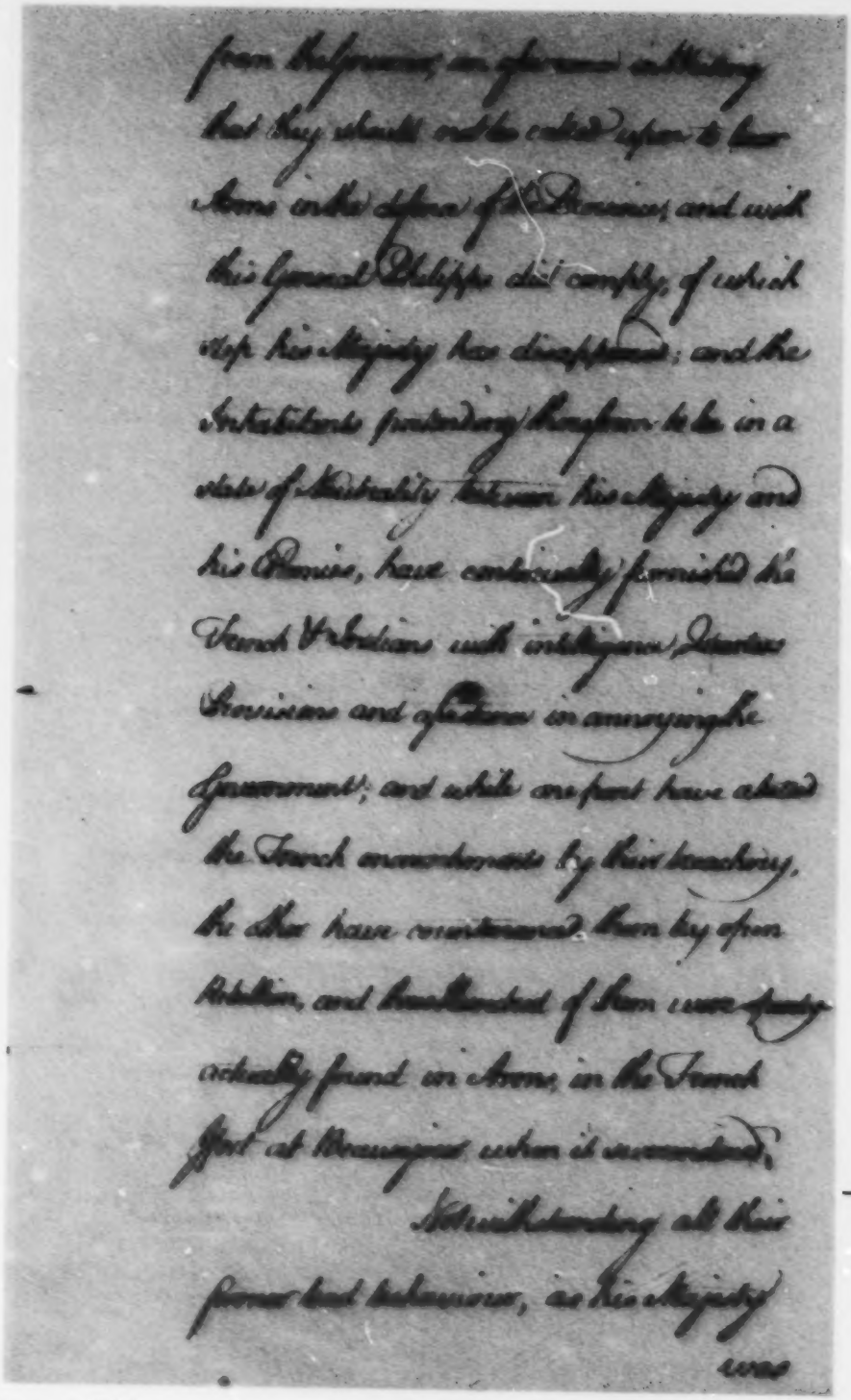

Lettre de Charles Lawrence, Halifax, 11 août 1755.

Lawrence explique les raisons de la déportation des Acadiens : « … ils n'ont eu de cesse de renseigner les Français et les Indiens, et de leur fournir le logement, les vivres et l'aide dont ils avaient besoin pour harceler le gouvernement »; il faut « nous débarrasser d'une bande de gens qui seraient un obstacle permanent au projet de peupler cette colonie… »

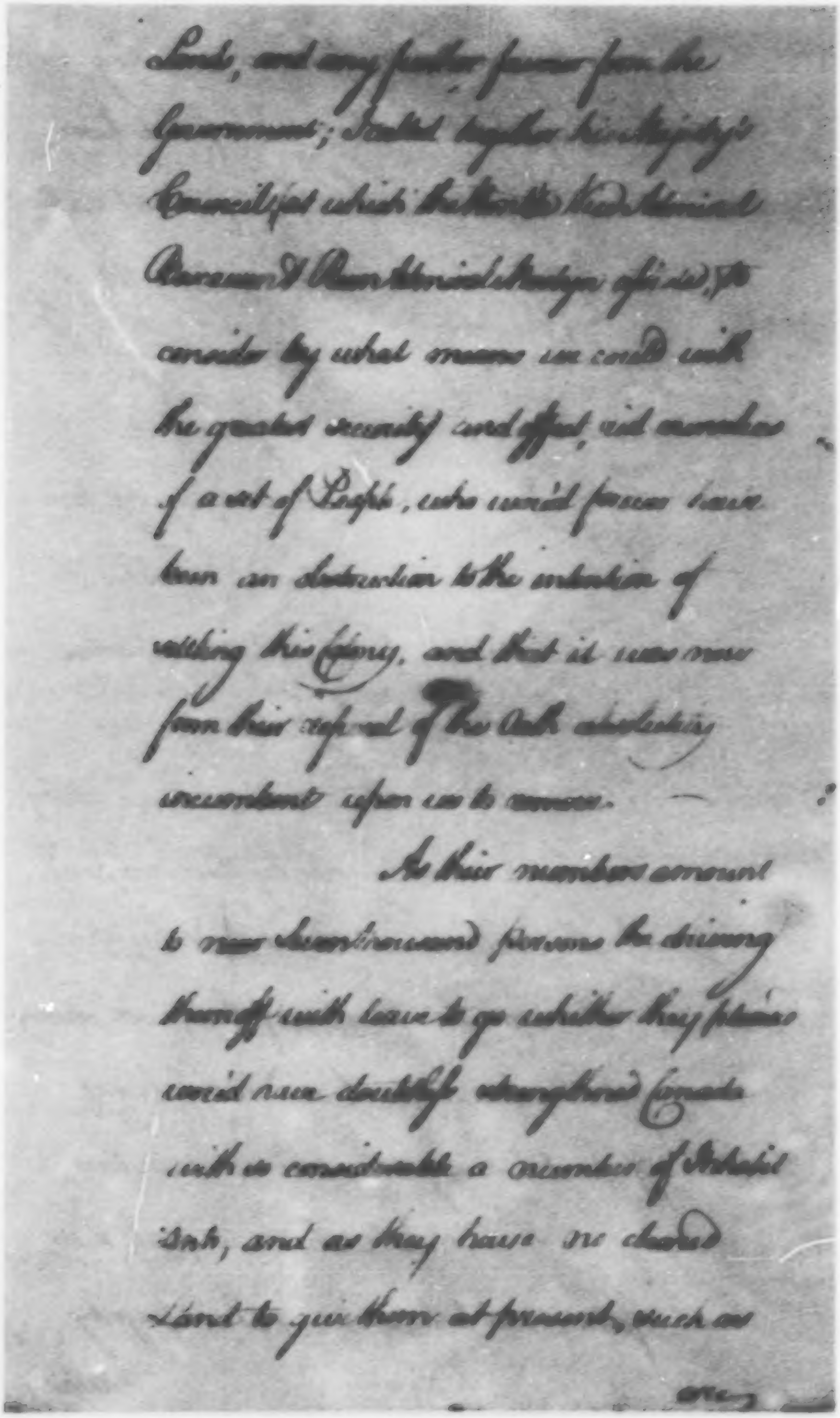
Lands, and any further favour from the
Government; I called together his Majesty's
Council, at which the Hon.ble Vice Admiral
Boscawen & Rear Admiral Mostyn assisted, to
consider by what means we could with
the greatest security and effect rid ourselves
of a set of People, who would forever have
been an obstruction to the intention of
settling this Colony, and that it was now
from their refusal of the Oath absolutely
incumbent upon us to remove. —

As their numbers amount
to near seven thousand persons the driving
them off with leave to go whither they pleased
would have doubtless strengthened Canada
with so considerable a number of Inhabit-
ants, and as they have no cleared
Land to give them at present, such as
are

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 53, n° 71, p. 2, 4.

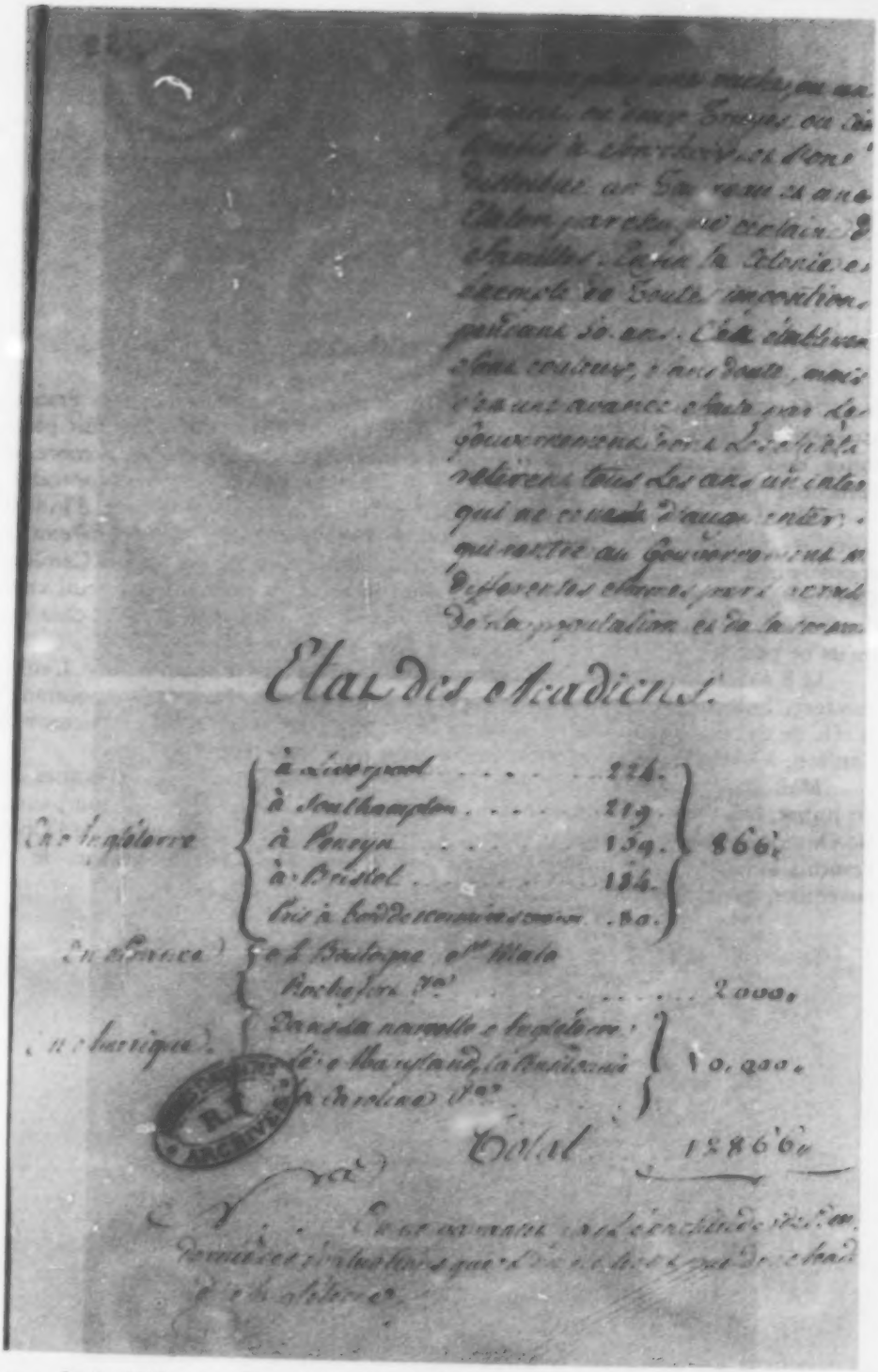

« Etat des Acadiens », février 1763.

De 1755 à 1762, plusieurs milliers d'Acadiens sont déportés dans les colonies britanniques, en Angleterre et en France. Beaucoup se réfugient au Canada, en Louisiane, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et même dans les Antilles. Certains parviennent à rester « dans leur pays », et d'autres y retourneront plus tard.

Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris : Correspondance politique, Angleterre, vol. 449, fol. 352v.

Photo Jean-Loup Charmet.

IV

Une lutte indécise

En 1756, la guerre éclatait de nouveau en Europe; la même année, les Français assiégeaient Oswego, sur le lac Ontario. Cette forteresse, composée de trois places fortes, dont Chouaguen, dut capituler devant les troupes, supérieures en nombre, de François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil et de Louis-Joseph, marquis de Montcalm.

Dès l'automne de 1755, et par la suite, les Français, accompagnés d'Indiens alliés, — quand ces derniers n'étaient pas pour ainsi dire seuls, — multiplièrent les coups de main contre les établissements anglais, parfois aussi éloignés que la Caroline. En ordonnant ces raids, le gouverneur général Pierre de Rigaud de Vaudreuil visait deux objectifs : dégoûter les Anglais de la guerre, et si bien les occuper chez eux qu'ils ne pussent se porter à l'attaque de la Nouvelle-France.

Le 8 août 1757, Montcalm reçut la capitulation du fort William Henry. L'année suivante, le 8 juillet, profitant de la maladresse de James Abercromby, pourtant à la tête de troupes supérieures en nombre, Montcalm remportait la célèbre victoire de Carillon, à quelques kilomètres du lac Saint-Sacrement.

Mais deux défaites allaient, en 1758, contrebalancer ces victoires françaises : le 26 juillet, Louisbourg capitulait, après soixante jours de siège; et, le 27 août, sur le lac Ontario, le fort Frontenac se rendait à son tour. Enfin, dans la région de l'Ohio, François-Marie Le Marchand de Lignery faisait sauter le fort Duquesne, le 24 novembre, pour empêcher qu'il ne tombât aux mains des Anglais.

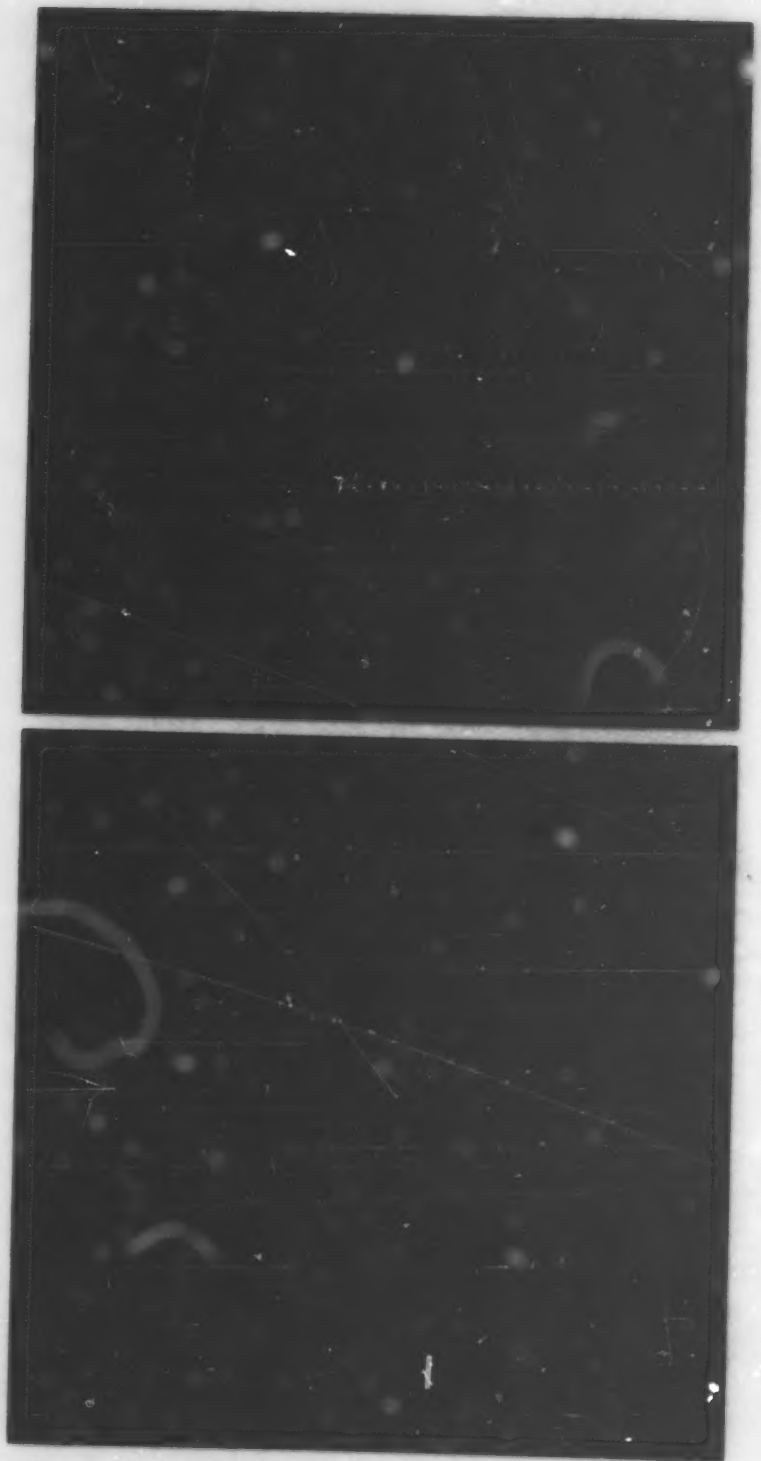

Médaille de Louis XV commémorant les victoires françaises, dont la prise d'Oswego, frappée en argent, 1758.

La prise d'Oswego (Chouaguen), sur le lac Ontario, est la réalisation d'un vieux rêve des Canadiens. Depuis trente ans, ils songeaient à détruire ce centre de traite qui causait un tort immense à leurs relations diplomatiques et commerciales avec les Indiens.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatifs nos C-62197 avers et C-62198 revers).

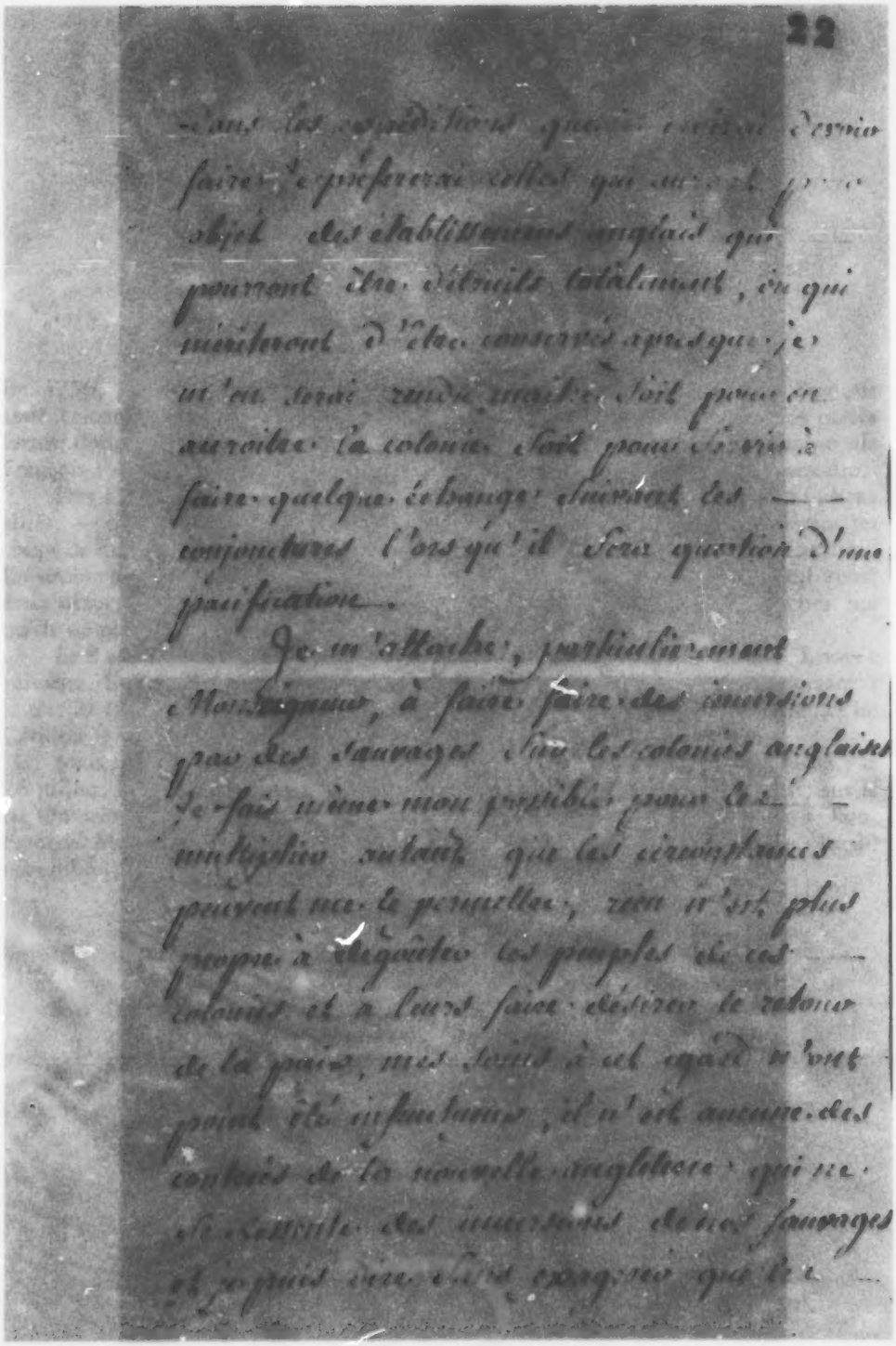

Lettre du gouverneur général de Vaudreuil au ministre, Montréal, 8 juin 1756.

Vaudreuil tâche de multiplier les incursions contre les colonies anglaises, car « rien n'est plus propre à dégoûter les peuples de ces colonies et à leur faire désirer le retour de la paix ».

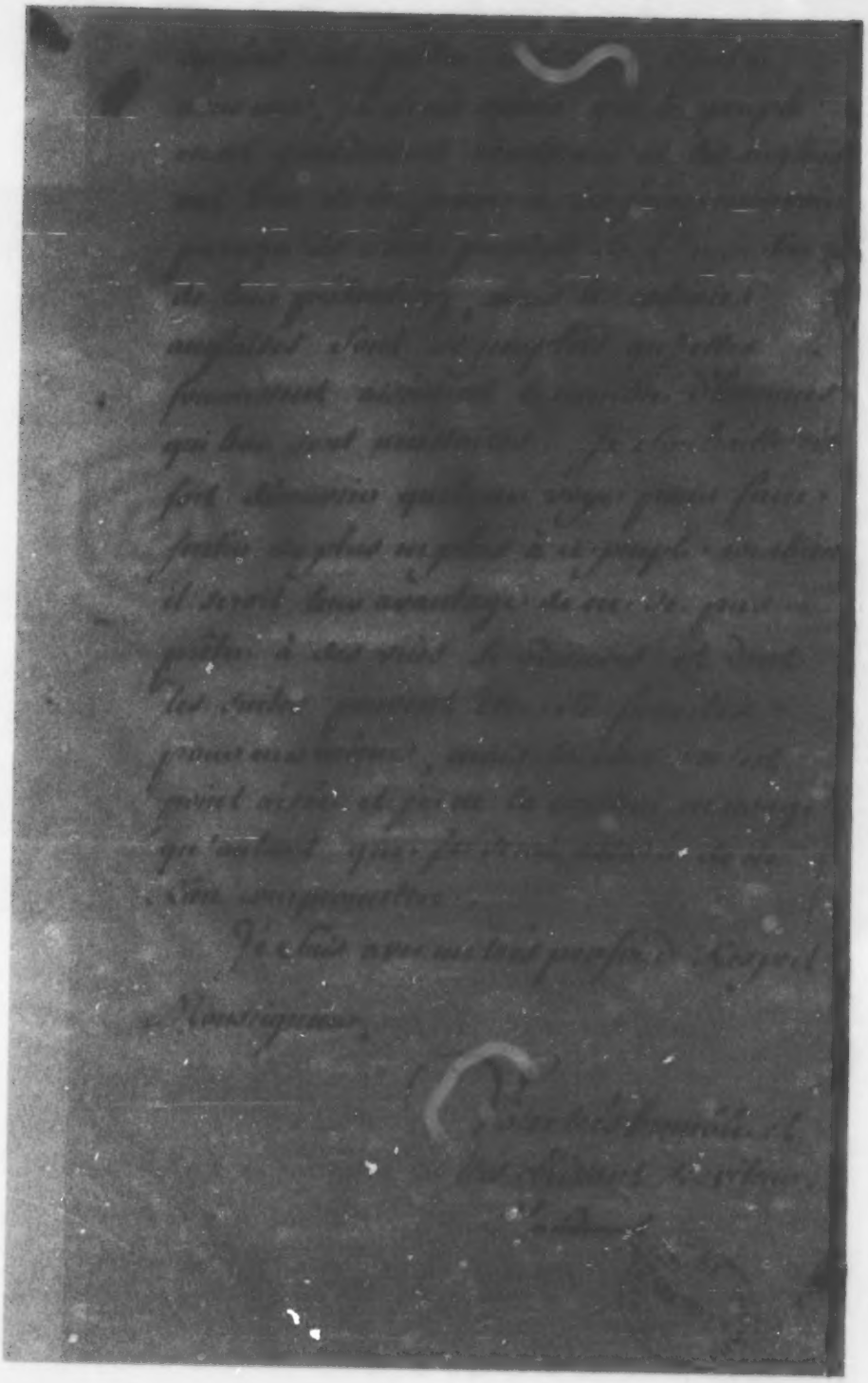

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 101, fol. 22-22v.

Photo Studio Littré.

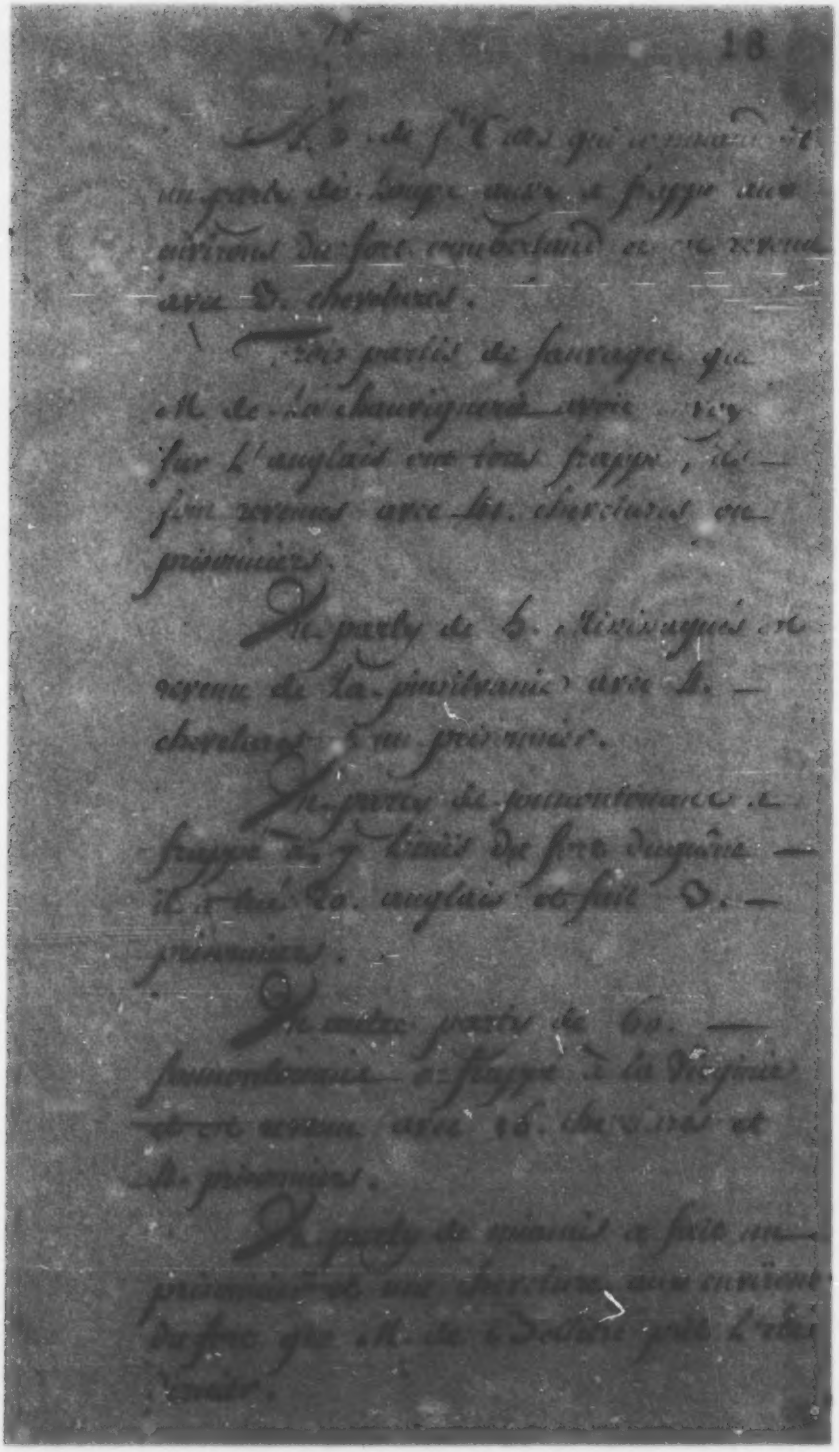

Lettre du gouverneur général de Vaudreuil au ministre, Montréal, 18 avril 1757.

Depuis 1755, les Français et des bandes indigènes alliées harcèlent sans répit les établissements frontaliers, « de la Caroline au New-York », semant partout la mort et la désolation.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série F^3, vol. 15, fol. 18.

Photo Studio Littré.

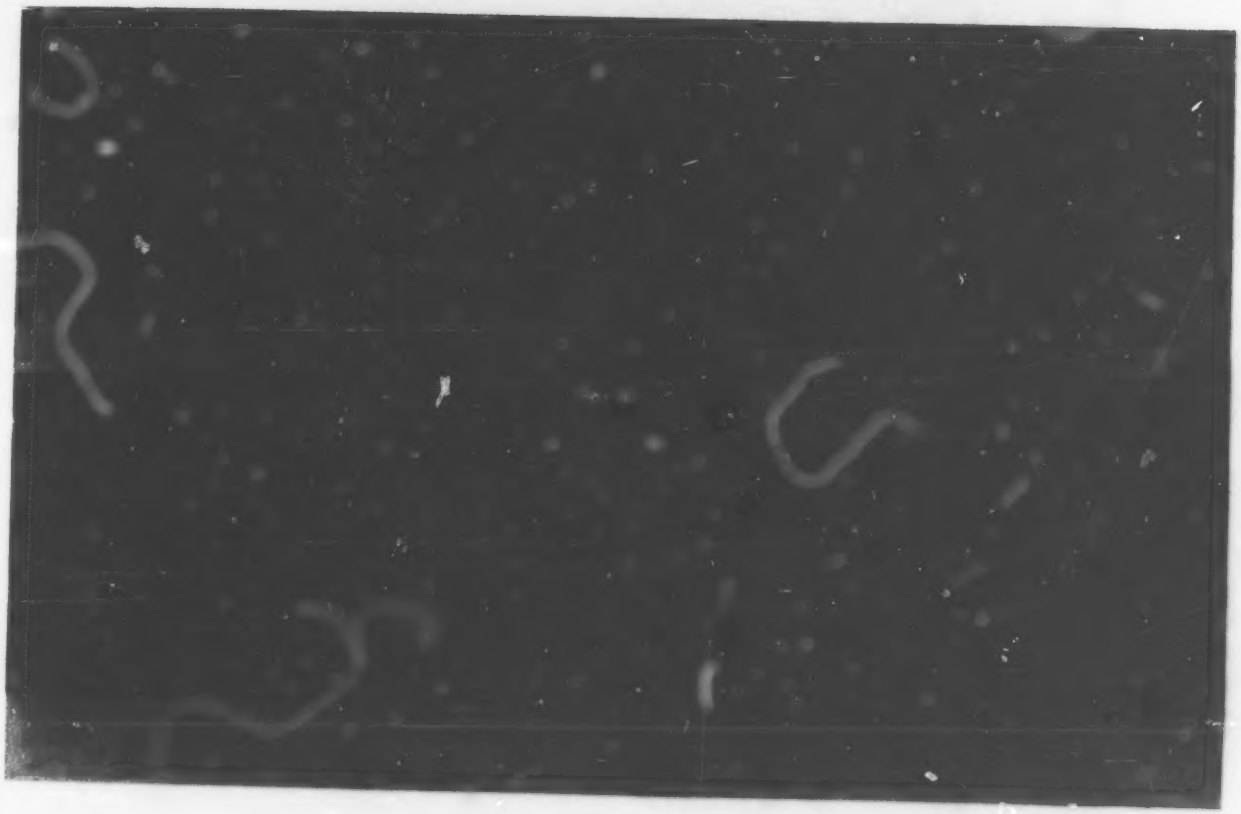

Vue de Louisbourg « prise du fanal durant le dernier siège en 1758 ». Capitaine Ince. Eau-forte de P. Canot, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

En 1745, les Anglais avaient de bonnes raisons pour déclencher une offensive contre Louisbourg : cette place assurait la prédominance des pêcheries françaises en Amérique, ses corsaires s'attaquaient aux navires marchands de la Nouvelle-Angleterre, et ses troupes avaient tenté de s'emparer d'Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse. En 1758, la prise de cette forteresse représente une étape vers la conquête du Canada.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-5907).

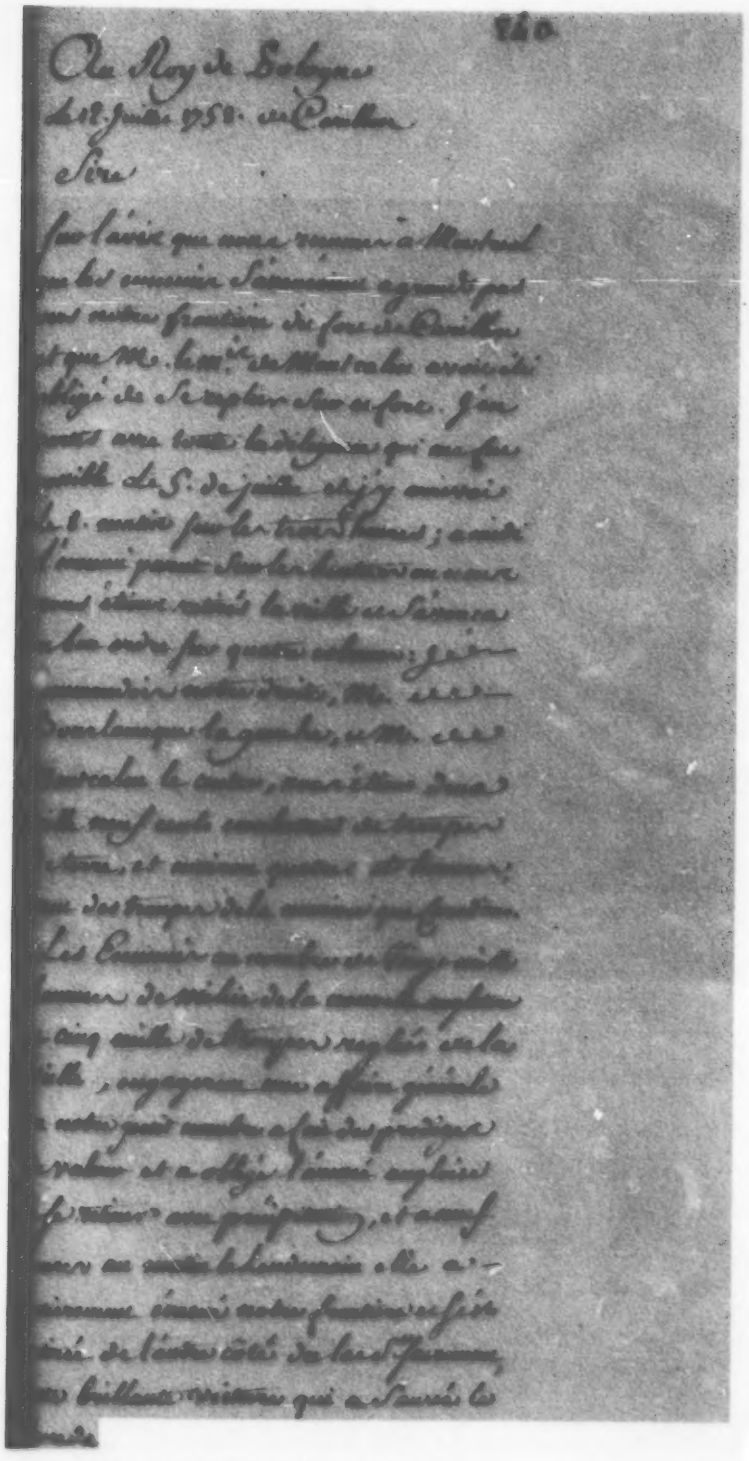

Lettre de François de Lévis, commandant en second des troupes régulières françaises, au roi de Pologne, Carillon, 12 juillet 1758.

Au fort Carillon (au sud du lac Champlain), les forces françaises ne comptaient que « deux mille neuf cents combattants de troupes de terre et environ quatre cents hommes tant des troupes de la Marine que Canadiens ». Pourtant, ce « petit nombre a fait des prodiges de valeur et a obligé l'armée anglaise [15 000 hommes] à se retirer avec précipitation », laissant sur place 2 000 soldats tués ou blessés.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, K 8, vol. 11, p. 243.

The London Gazette

EXTRAORDINARY.

Publiſhed by Authority.

THURSDAY, *October* 31, 1758.

Whitehall, October 31.

YESTERDAY a Mail arrived from New York, with Letters from Major General Abercromby to the Right Honourable Mr. Secretary Pitt, dated from the Camp at Lake George the 8th and 10th paſt, giving an Account, That Lieutenant Colonel Bradſtreet, having propoſed a Plan againſt Cadaraqui or Fort Frontenac, had been detached to make an Attempt on that Place, with a Body of Men conſiſting of 154 Regulars, 2491 Provincials, 27 of the Royal Regiment of Artillery, 61 Rangers, 300 Batteau-Men, and 70 Indians, in all 3103 Men, including Officers: And the following Copy of a Letter from Colonel Bradſtreet to Major General Abercromby, dated Oſwego, Auguſt 31, contains the Account of his Succeſs in that very difficult and moſt important Enterprize.

"I Landed with the Troops within a "Mile of Fort Frontenac, without "Oppoſition, the 25th: The Garriſon "ſurrendered Priſoners of War the 27th, "between Seven and Eight in the Morning.—It was a ſquare Fort of 100 Yards "the exterior Side, and had in it 110 "Men, ſome Women, Children, and "Indians; ſixty Pieces of Cannon, "(Half of which was mounted;) Sixteen "ſmall Mortars; with an immenſe Quantity of Proviſions and Goods, to be "ſent to the Troops gone to oppoſe "Brigadier General Forbes, their Weſtern "Garriſons, Indians, and to ſupport the "Army under the Command of M. "Levy, on his intended Enterprize "againſt the Mohawk River, valued by "the French at 800,000 Livres.—We "have likewiſe taken 9 Veſſels from 8 to "18 Guns, which is all they have upon "the Lake, two of which I have brought "here; one richly laden; and the reſt "and the Proviſions I have burnt and "deſtroyed, together with the Fort, Artillery, Stores, &c. agreeable to your "Excellency's Inſtructions, ſhould I ſucceed. The Garriſon made no Scruple "of ſaying, that their Troops to the "Southward and Weſtern Garriſons will "ſuffer greatly, if not entirely ſtarve, "for Want of the Proviſions and Veſſels "we have deſtroyed, as they have not "any left to bring them Home from "Niagara.

"The Terms on which the Garriſon "ſurrendered were Priſoners of War, until exchanged for equal Numbers and "Rank."

(Price Two-pence Half-penny.)

Printed by *E. Owen* and *T. Harriſon* in *Warwick Lane*. 1758.

The London Gazette, 31 octobre 1758.

Selon Bradstreet, la prise du fort Frontenac sur le lac Ontario porte un dur coup aux Canadiens : « … leurs hommes en garnison au sud et à l'ouest souffriront beaucoup, si toutefois ils ne meurent pas de faim, ensuite de la destruction de leurs provisions et de leurs navires… »

Queen's University Archives, Kingston.

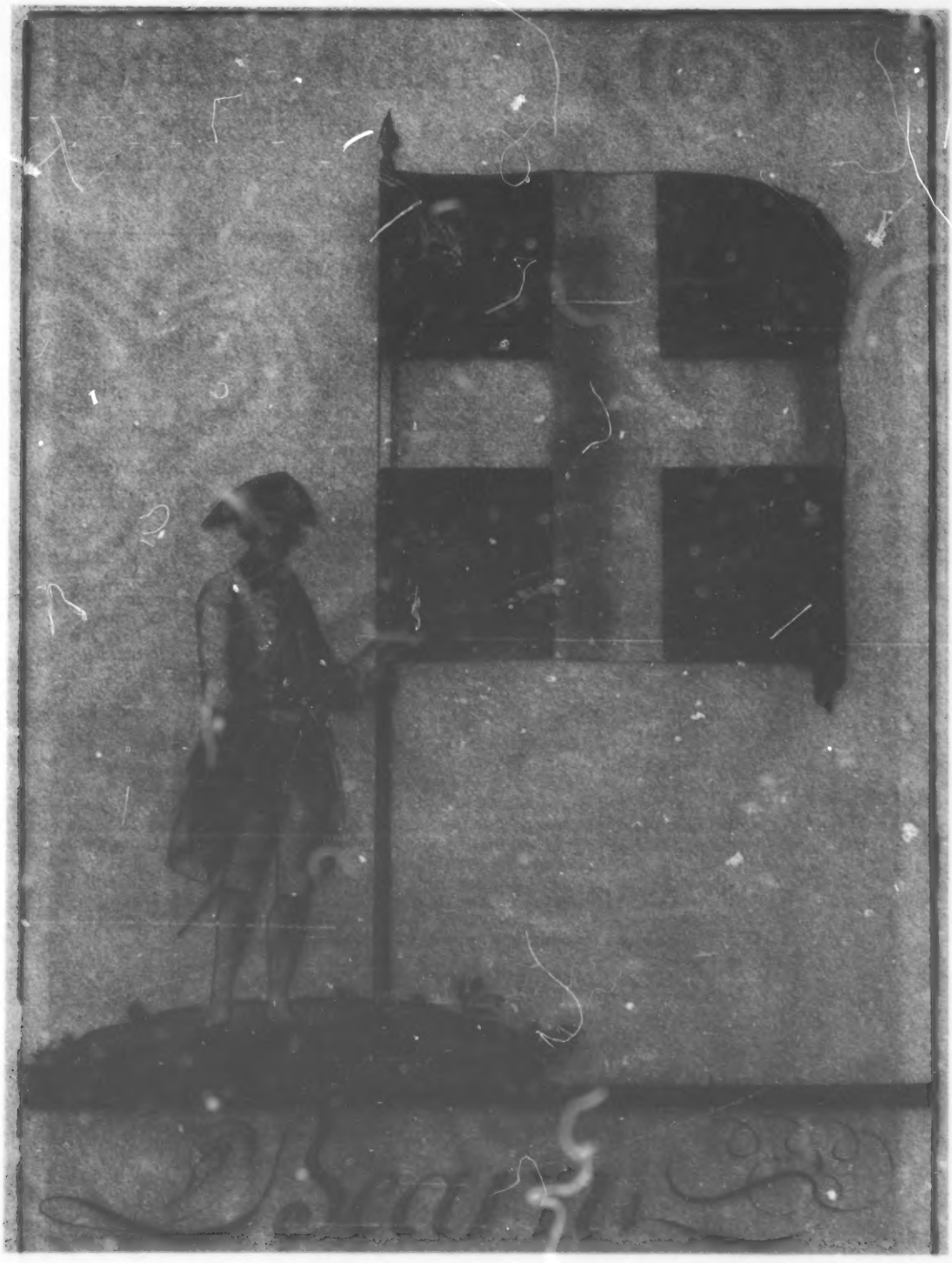

Grenadier du régiment de Béarn tenant le drapeau d'ordonnance. Artiste inconnu. Aquarelle, vers 1757–1762.

Pendant la guerre de Sept Ans, le ministère de la Marine accroît ses effectifs militaires dans les colonies. Le ministère de la Guerre fournit un certain nombre de bataillons des régiments du Béarn et du Languedoc, entre autres provinces. L'Amérique française peut aussi compter sur ses miliciens et sur ses alliés indiens.

Parcs Canada, Ottawa.

IV

La conquête du Canada

L'année 1759 marqua le commencement de la fin pour les Français au Canada. Le 25 juillet, le fort Niagara, sur le lac Ontario, capitulait, après une résistance inutile de trois semaines; le lendemain, dans la région du lac Champlain, Louis-Philippe Le Dossu d'Hébécourt faisait sauter la poudrière du fort Carillon; et, le 31 juillet, François-Charles de Bourlamaque détruisait de la même façon le fort Saint-Frédéric, devant la progression apparemment irrésistible d'Amherst.

Or, depuis le 23 juin, James Wolfe assiégeait Québec avec une flotte et des effectifs considérables; il faisait piller et incendier les campagnes environnantes; et, à partir du 12 juillet, il bombarda la ville de jour et de nuit, y semant la mort, la destruction et le désordre, sans pourtant réussir à en faire sortir les troupes françaises, comme il l'espérait. La situation paraissait sans issue, quand il apprit l'existence d'un sentier par lequel il pouvait escalader la falaise et prendre la ville de revers. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, il débarqua des troupes à l'anse aux Foulons et les fit ranger en ordre de bataille sur les plaines d'Abraham. Au matin, la précipitation des Français leur valut une amère défaite. Le 18, la ville capitulait.

Quelques mois après la victoire éclatante, mais sans lendemain, de François-Gaston, chevalier de Lévis, à Sainte-Foy, le 28 avril 1760, Montréal, menacée par trois corps d'armée, capitulait à son tour, le 8 septembre. La chute de ce dernier point de résistance provoqua la reddition de toute la colonie, et, jusqu'en 1764, son occupation par l'armée britannique.

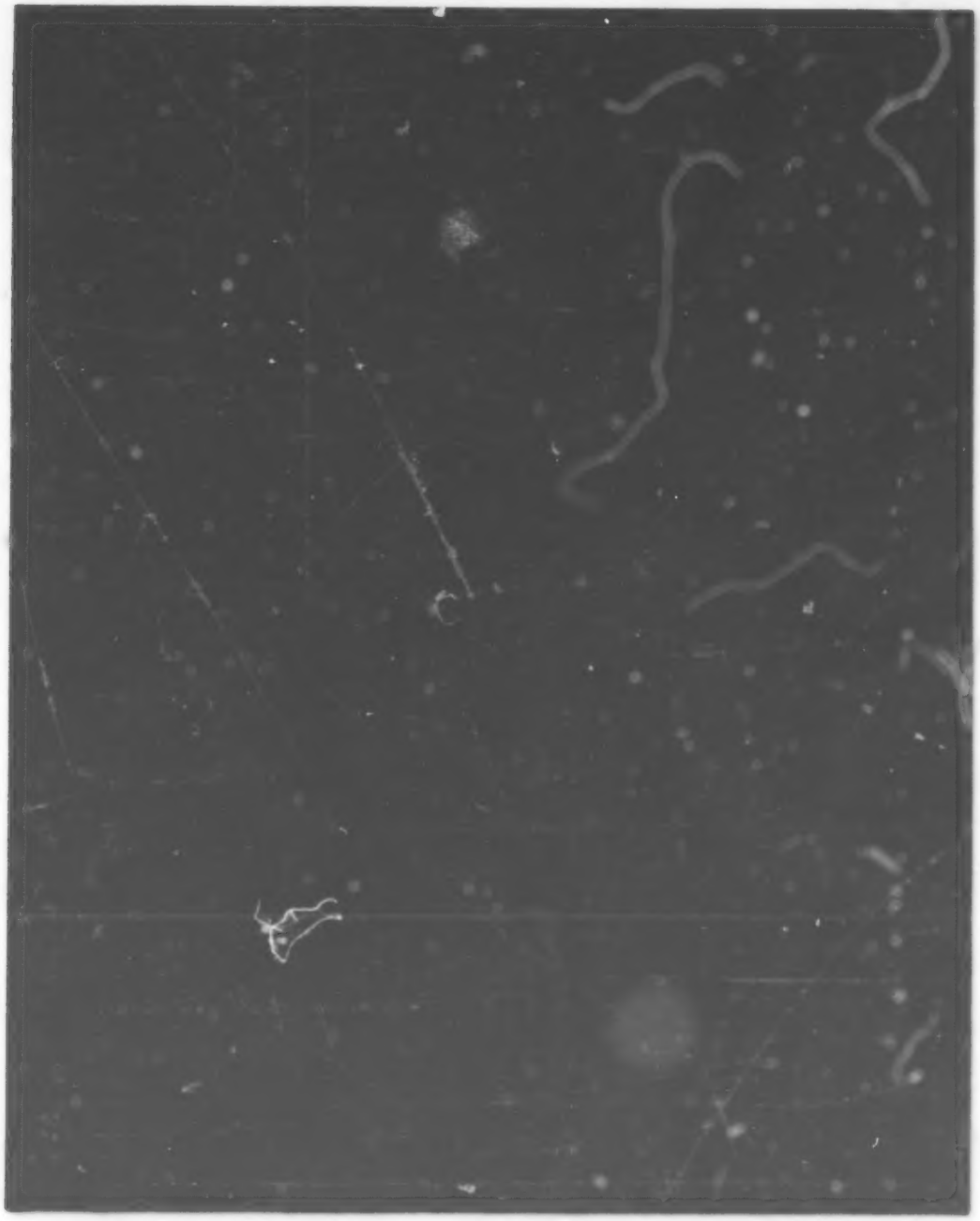

Portrait de William Pitt (1708–1778). William Hoare (1706–1792). Huile sur toile, 1756.

Tandis que la France concentre ses forces en Europe, le ministre anglais Pitt, qui assume la direction de la guerre, fait porter l'effort principal sur les colonies. Selon lui, prendre l'Amérique, c'est assurer à l'Angleterre l'hégémonie maritime et commerciale, c'est-à-dire la prépondérance universelle.

Museum of Art, Carnegie Institute, Pittsburgh.

(Don de George Lauder).

A Correct Plan of the Environs of Quebec... Thomas Jefferys. Londres : Thomas Jefferys, [1760]. 1 carte : col. à la main, 40,7 × 88,3 cm.

In Thomas Jefferys. *The American Atlas...* Londres : R. Sayer and J. Bennett, 1776.

Cette carte montre les positions anglaises et françaises le 13 septembre 1759, jour de la bataille des plaines d'Abraham. Elle fait ressortir l'importance des forces en présence et l'ampleur des opérations en cours.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 54105).

Portrait de Louis-Joseph de Montcalm (1712–1759), commandant en chef des forces françaises lors du siège de Québec. Artiste inconnu. Huile sur toile.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-27665).

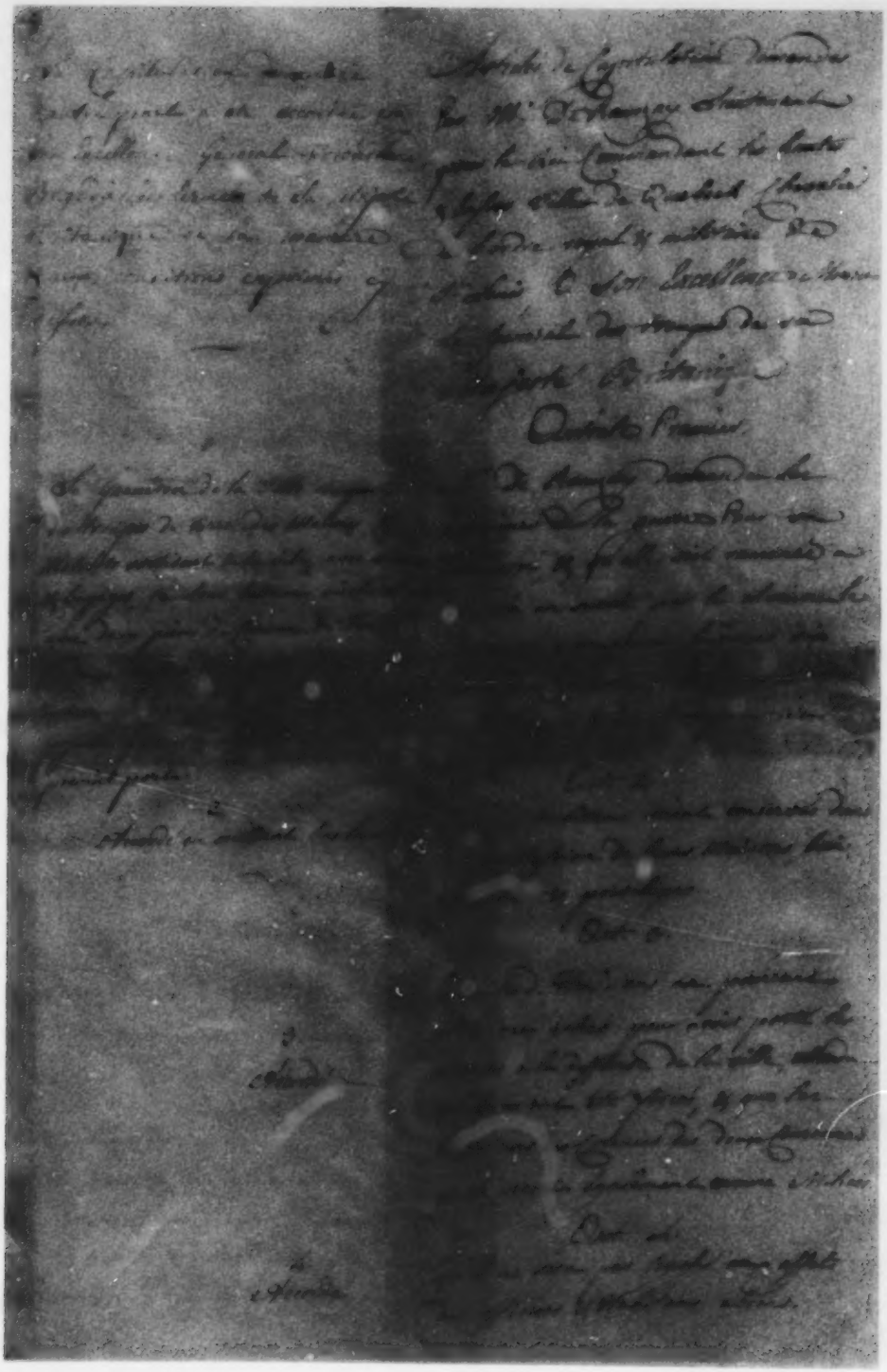

Première et dernière pages des articles de la capitulation de Québec signée par Charles Saunders, George Townshend et Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, Québec, 18 septembre 1759.

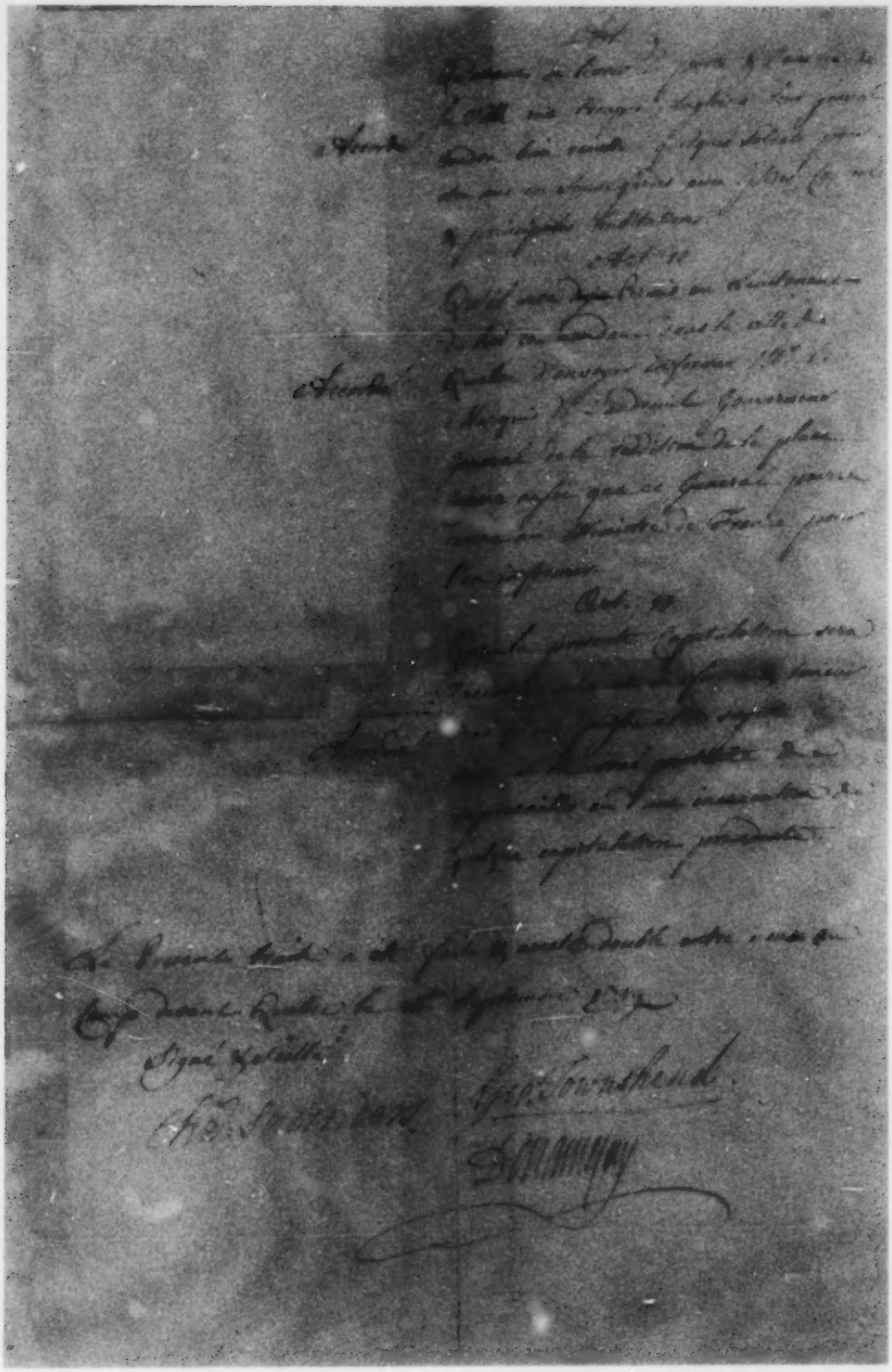

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec.

Photo Belvédère.

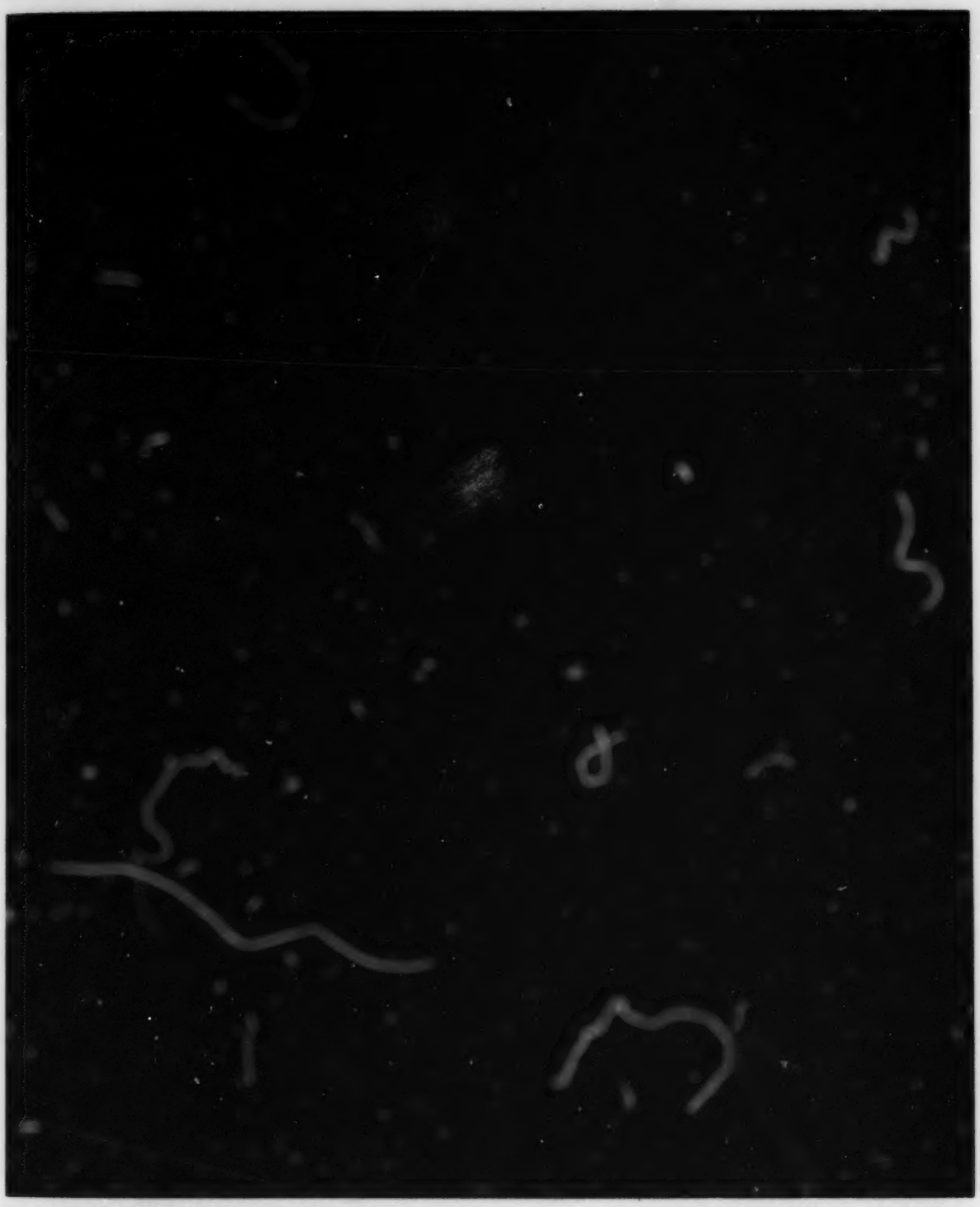

Portrait de James Wolfe (1727–1759), commandant de l'expédition britannique qui s'empara de Québec en 1759. Attribué à Joseph Highmore (1692–1780). Huile sur toile, vers 1749.

Archives publiques du Canada, Ottawa: Division de l'iconographie (Négatif nº C-3916).

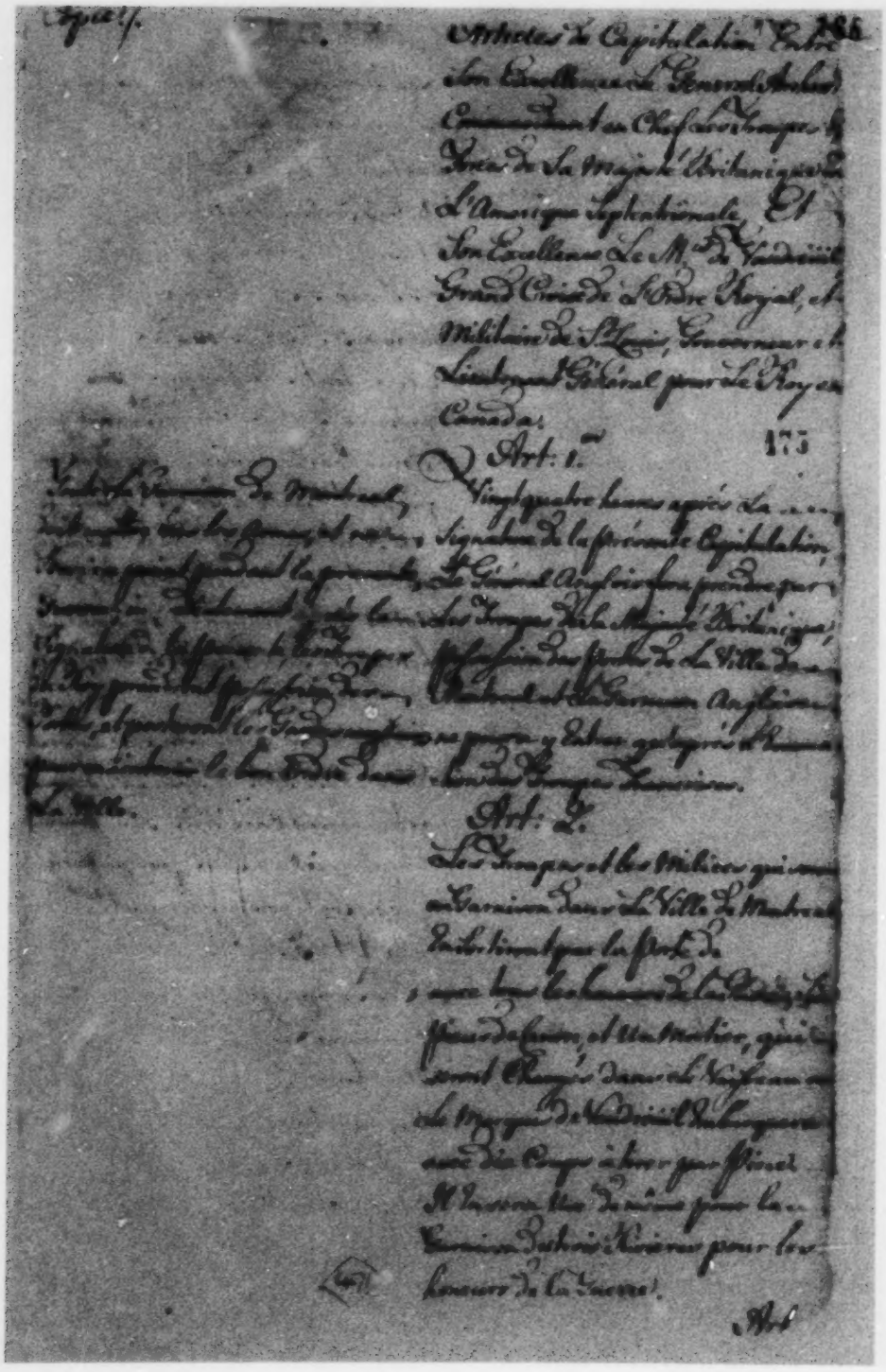

Articles de la capitulation de Montréal signée par Vaudreuil et Jeffery Amherst, Montréal, 8 septembre 1760.

Public Record Office, Londres : série C.O. 5, vol. 58, pt. 3, p. 166.

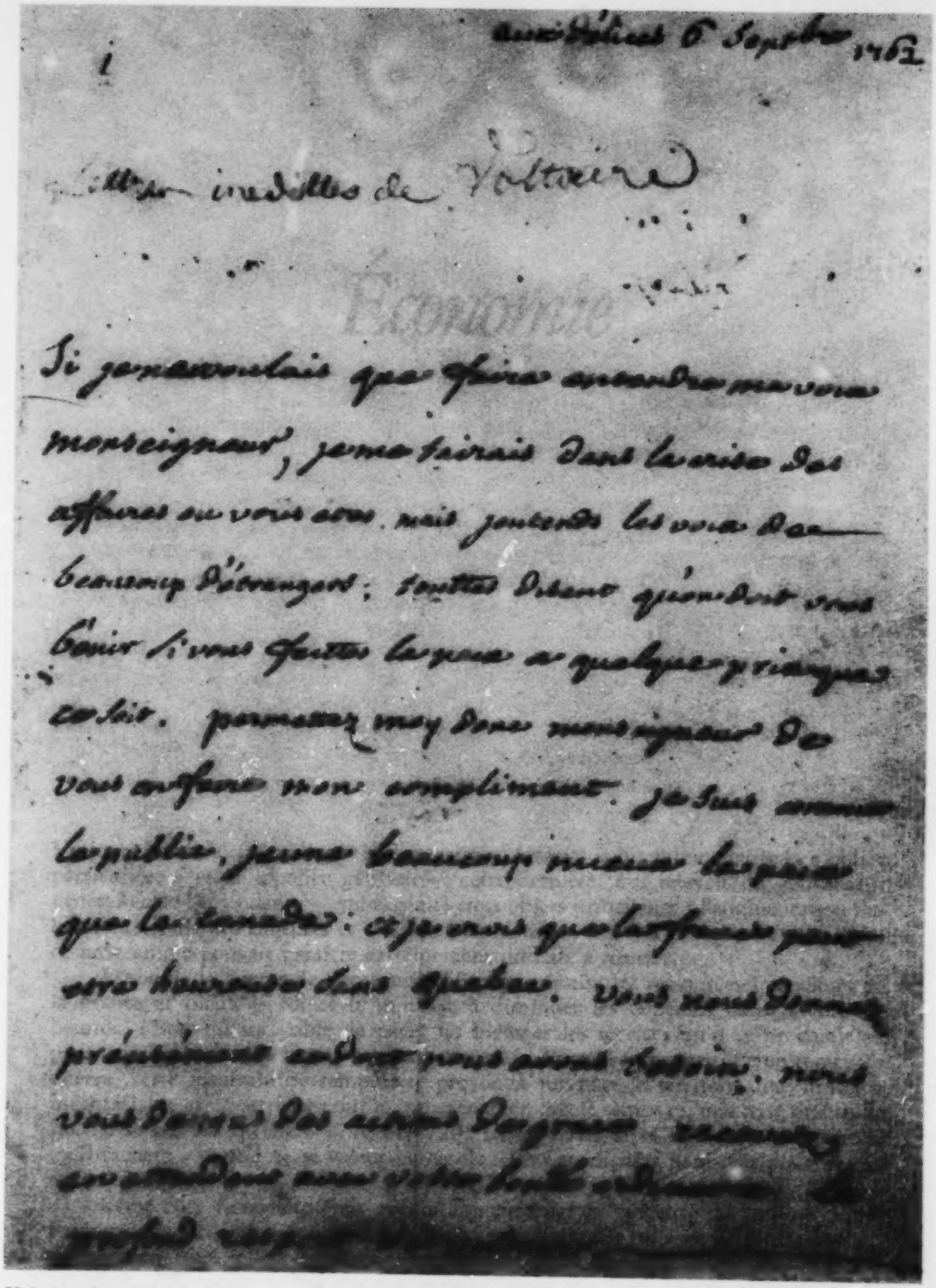

Lettre de Voltaire, 6 septembre 1762.

« Je suis comme le public. J'aime beaucoup mieux la paix que le Canada et je crois que la France peut être heureuse sans Québec. » Voltaire a raison, en ceci que la cession à l'Angleterre d'une colonie qui a mauvaise presse par toute la France (on la juge coûteuse et improductive) ne soulèvera pas beaucoup de protestations dans le royaume.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, A 3.

V

Économie

Un jour, le roi devait expliquer aux autorités coloniales la distinction entre la « police particulière » et la « police générale »; cette dernière, qui relevait du gouverneur général et de l'intendant, « embrass[ait] trois objets principaux : l'augmentation des habitants, celle des Cultures et celle du Commerce ». Mais, à l'aube du XVIII[e] siècle, ce programme pouvait paraître extrêmement difficile à réaliser.

D'abord, la guerre de Succession d'Espagne épuisa les ressources financières de la France et incita le roi et le ministre à diminuer les dépenses dans la colonie; bientôt, l'État fut incapable de payer les biens et les services qu'il se procurait au pays; combinée avec la hausse normale des coûts du transport maritime en temps de guerre, cette insolvabilité temporaire provoqua sur tout le territoire une inflation incontrôlable et désastreuse pour le commerce, en même temps qu'une crise financière qui ne se résorba qu'entre 1716 et 1720. L'État retira alors la monnaie de cartes, qu'il racheta à moitié de sa valeur nominale : les Canadiens y perdirent des sommes rondelettes.

Cette crise financière était encore aggravée par la précarité du commerce des fourrures : la saturation du marché européen avait amené le roi à supprimer les congés de traite en 1696; elle avait aussi provoqué une chute des prix offerts pour le castor canadien, l'élimination des castors gras et, bien sûr, une baisse marquée de la demande. Pour maintenir leurs entreprises, les commerçants canadiens se tournèrent nombreux vers le commerce interlope avec la Nouvelle-Angleterre et le New York, où Albany devint un centre actif de contrebande. La conséquence de tout cela fut la faillite de la Compagnie de la Colonie, formée dans les premières années du siècle.

La guerre de Succession d'Espagne terminée, et pendant une trentaine d'années, la colonie allait jouir de la paix, qui lui apporterait la sécurité et la stabilité nécessaires à son progrès économique, d'autant que, depuis la paix de Montréal, en 1701, elle n'avait plus à craindre les Iroquois, qui avaient beaucoup retardé la colonisation au

siècle précédent. Et puis, l'augmentation notable de la population pendant ces trois décennies allait amener beaucoup d'hommes entreprenants à délaisser l'agriculture (qui n'était pas une source de richesse) et le commerce des fourrures (qui ne pouvait absorber toute la main-d'œuvre disponible) pour chercher d'autres moyens de s'enrichir, comme la pêche, l'industrie du bois, la construction navale, le commerce intercolonial, etc.

En outre, et dès les années 1714 et 1715, la demande pour le castor canadien augmenta, — et, graduellement, pour d'autres fourrures, de sorte que le castor perdit peu à peu de son importance relative, par rapport au XVII[e] siècle. Aussi s'empressa-t-on de rétablir les congés de traite. Deux facteurs allaient favoriser puissamment le commerce des fourrures : les explorations dans le Nord-Ouest, notamment par les La Vérendrye, qui y établiraient de nombreux postes de traite; et la construction d'un réseau de forts militaires (qui étaient aussi, le plus souvent, des postes de traite), destinés à empêcher l'expansion économique et territoriale des Anglais dans la région des Grands Lacs, le haut Mississipi et l'Ohio.

Le branle donné, la colonie eut la chance, pendant les années 1730 et 1740, d'avoir à sa tête un intendant actif et intelligent, Gilles Hocquart, qui s'efforça, avec l'appui d'un ministre éclairé, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, de diversifier l'économie canadienne, et qui fut d'un grand secours aux Canadiens déjà engagés dans cette opération. Souvent sous la pression de Hocquart, Maurepas, pour qui les colonies et le commerce maritime étaient une source d'enrichissement et de puissance pour la France, facilita le commerce entre le Canada, l'île Royale et les Antilles; subventionna certaines entreprises canadiennes et octroya des privilèges à des commerçants et entrepreneurs canadiens; ordonna l'achat, pour le compte du roi, de produits du pays; fit construire de gros navires de guerre à Québec et approuva la prise en charge par l'État des forges du Saint-Maurice, dont les intérêts privés n'avaient pu assurer la rentabilité.

Malheureusement, les plus beaux efforts n'étaient pas toujours couronnés de succès, dans cette colonie aux prises avec un certain nombre de problèmes chroniques : manque de capitaux, rareté et cherté de la main-d'œuvre, et en particulier de la main-d'œuvre spécialisée, éloignement des marchés extérieurs, fermeture de la navigation six mois par année, coûts élevés des transports et des assurances maritimes, etc. En outre, les autorités métropolitaines, trop sensibles aux besoins du royaume, évaluaient mal, parfois, les possibilités de la colonie, — par exemple dans le domaine de la construction navale, où les bois du pays n'étaient guère propres à la construction de gros navires de guerre. À cela s'ajoutait le fait que les marchands canadiens n'avaient pas tous le goût de l'aventure : le commerce des fourrures comportait peu de risques, tout en étant payant, et la majorité préféraient s'y tenir. On décelait semblable attitude chez les agriculteurs : la faiblesse du marché intérieur et les aléas du commerce extérieur ne les incitaient guère à produire beaucoup au-delà de leurs besoins propres.

V

La reprise des guerres et quelques mauvaises récoltes successives, dans les années 1740, ralentirent ou suspendirent l'activité de plusieurs entreprises, industrielles et commerciales. À une économie de paix succéda une économie de guerre, où l'État accrut fortement, dans la colonie, ses dépenses à des fins militaires, — et singulièrement pendant les années 1750. Beaucoup d'entrepreneurs et de commerçants, fournisseurs de l'État, mais aussi de fonctionnaires et d'officiers militaires, en profitèrent pour s'enrichir — souvent par la fraude — à même les deniers de l'État.

À vrai dire, — et malgré quelques réussites, — le XVIII[e] siècle français au Canada restera, sur le plan économique, une illustration frappante de l'impuissance fondamentale de toutes les colonies de la Nouvelle-France, dont on voulait, à Versailles, qu'elles servissent trop exclusivement les intérêts immédiats de la mère patrie, alors que, souvent, elles étaient en proie à l'avidité des fonctionnaires locaux.

Les marchands canadiens s'organisent

De plus en plus conscients de leurs intérêts communs, les commerçants de la colonie commencèrent, au début du XVIII[e] siècle, à s'organiser et à prendre leurs affaires en main.

Le 10 octobre 1700, par exemple, 80 marchands et notables de la colonie, environ, ratifiaient à Québec les transactions conclues précédemment, en France, par leur député, Antoine Pascaud. Cet acte solennel, que signèrent aussi le gouverneur général, l'intendant, les deux évêques et les procureurs de toutes les communautés religieuses du Canada, marquait la naissance de la Compagnie de la Colonie, formée en majorité de marchands domiciliés.

Dans un régime politique où toute assemblée publique non autorisée par le gouverneur et l'intendant était considérée comme un acte de sédition, les marchands obtinrent néanmoins, à Québec, en 1708, la création d'une bourse, organisme semblable à nos chambres de commerce; et, en 1717, l'autorisation était accordée aux négociants de Québec et de Montréal de se réunir tous les jours, dans un endroit convenable, pour y traiter de leurs affaires.

La solidarité nouvelle de ces négociants, qui revendiquaient avec fierté leur titre de Canadiens, les amena à lutter contre la concurrence des marchands forains, qui, sans participer aux charges du pays, venaient chaque année, de La Rochelle, de Bordeaux et d'autres villes portuaires de France, chercher, par leur commerce, une bonne partie des profits réalisés dans la colonie.

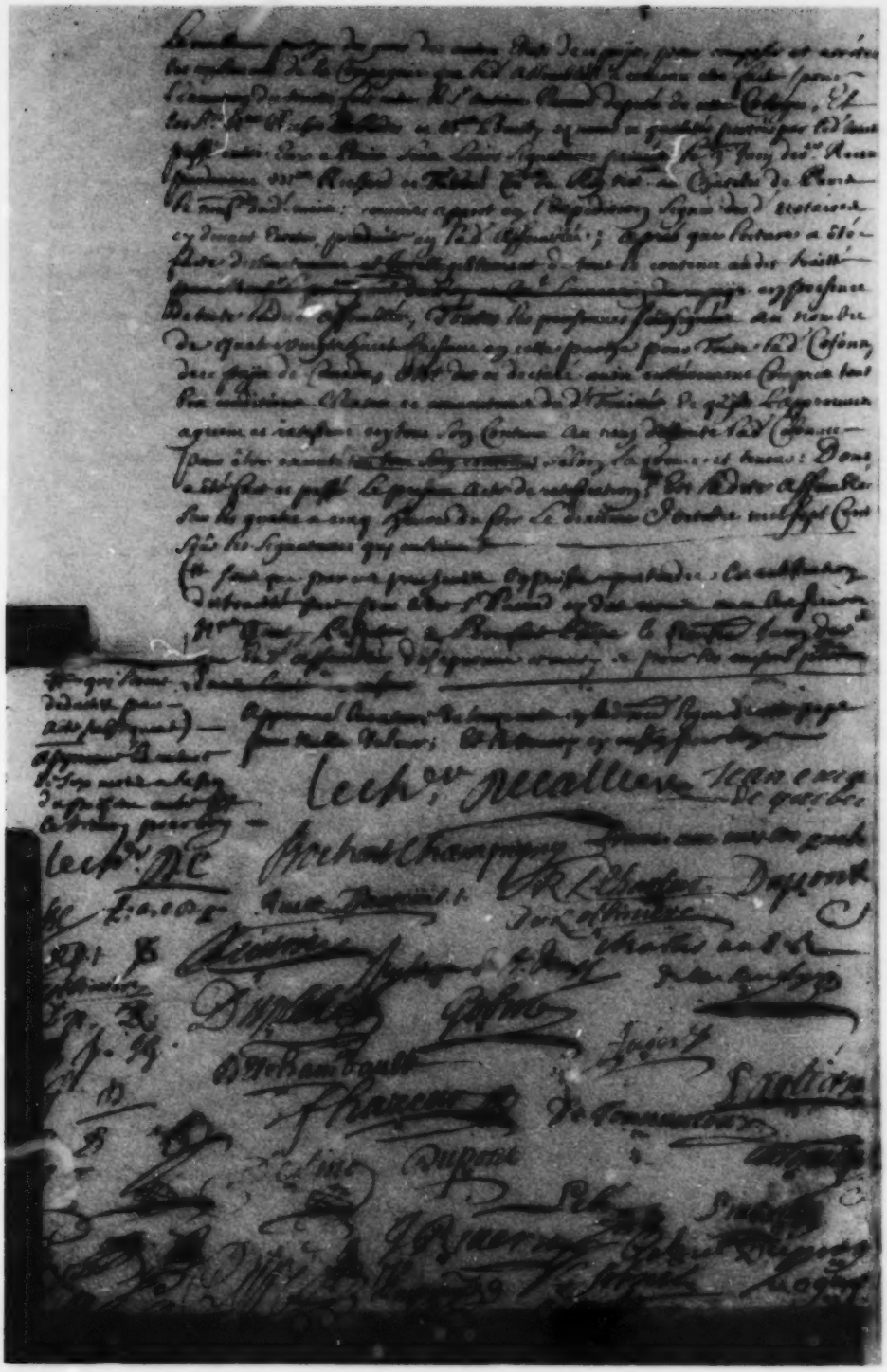

Ratification par les habitants du Canada des conventions conclues en France entre leur député Pascaud et les fermiers du castor, Québec, 10 octobre 1700.

Les conventions avec les fermiers du castor sont approuvées par « les personnes soussignées [gouverneur général, intendant, évêque, marchands, etc.] au nombre de quatre vingt huit faisant en cette partie pour toute ladite colonie de ce pays de Canada ». Les Canadiens acquièrent ainsi le monopole de la vente du castor en France et en Hollande. Cinq jours plus tard, ils fondent la Compagnie de la Colonie.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, C 3.

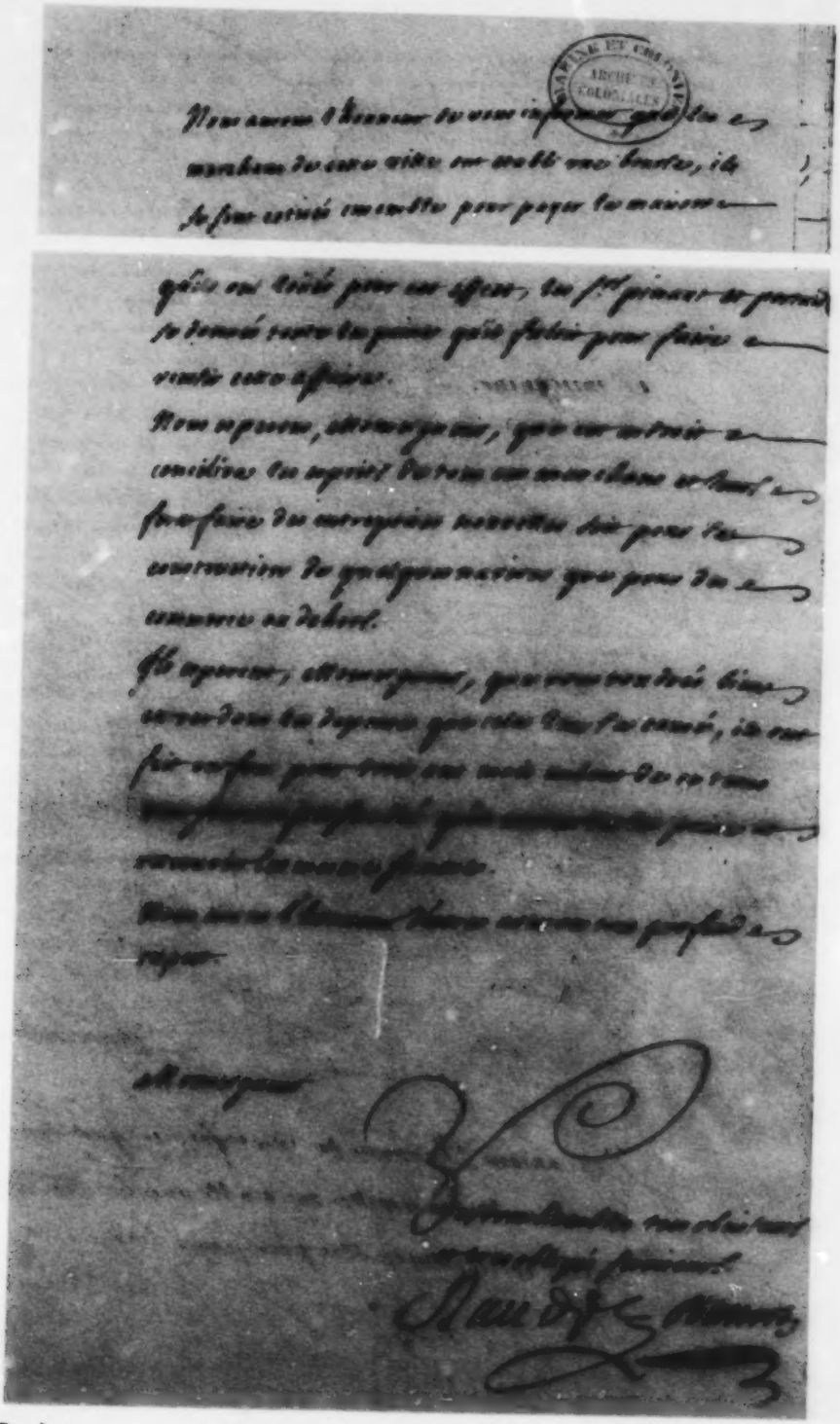

Lettre des intendants Raudot au ministre, Québec, 15 novembre 1708.

« Nous avons l'honneur de vous informer que les marchands de cette ville [Québec] ont établi une bourse, ils se sont cotisés ensemble pour payer la maison qu'ils ont louée pour cet effet... »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 28, fol. 300-300v.

Photo Studio Littré.

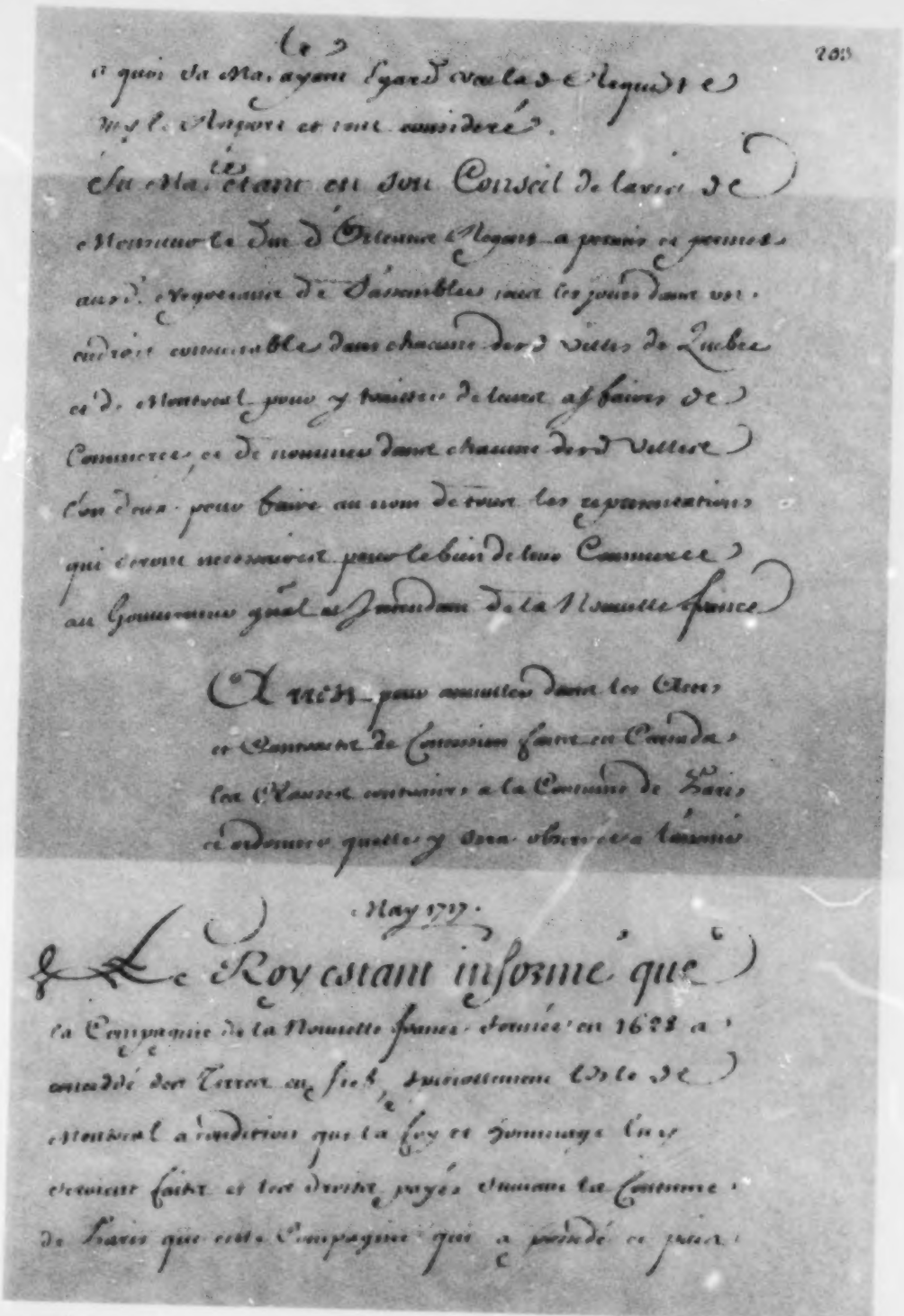

Arrêt du Conseil d'État du roi permettant aux « négociants de s'assembler tous les jours [...] dans chacune desdites villes de Québec et de Montréal pour y traiter de leurs affaires de commerce, et de nommer dans chacune desdites villes l'un d'eux pour faire au nom de tous les représentations qui seront nécessaires pour le bien de leur commerce », Paris, 11 mai 1717.

Les marchands ont commencé à s'assembler bien avant cet arrêt qui leur en donne l'autorisation. Il leur arrive de déléguer un des leurs auprès des autorités, coloniales ou métropolitaines, pour défendre leurs intérêts.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 39, fol. 203.

Photo Studio Littré.

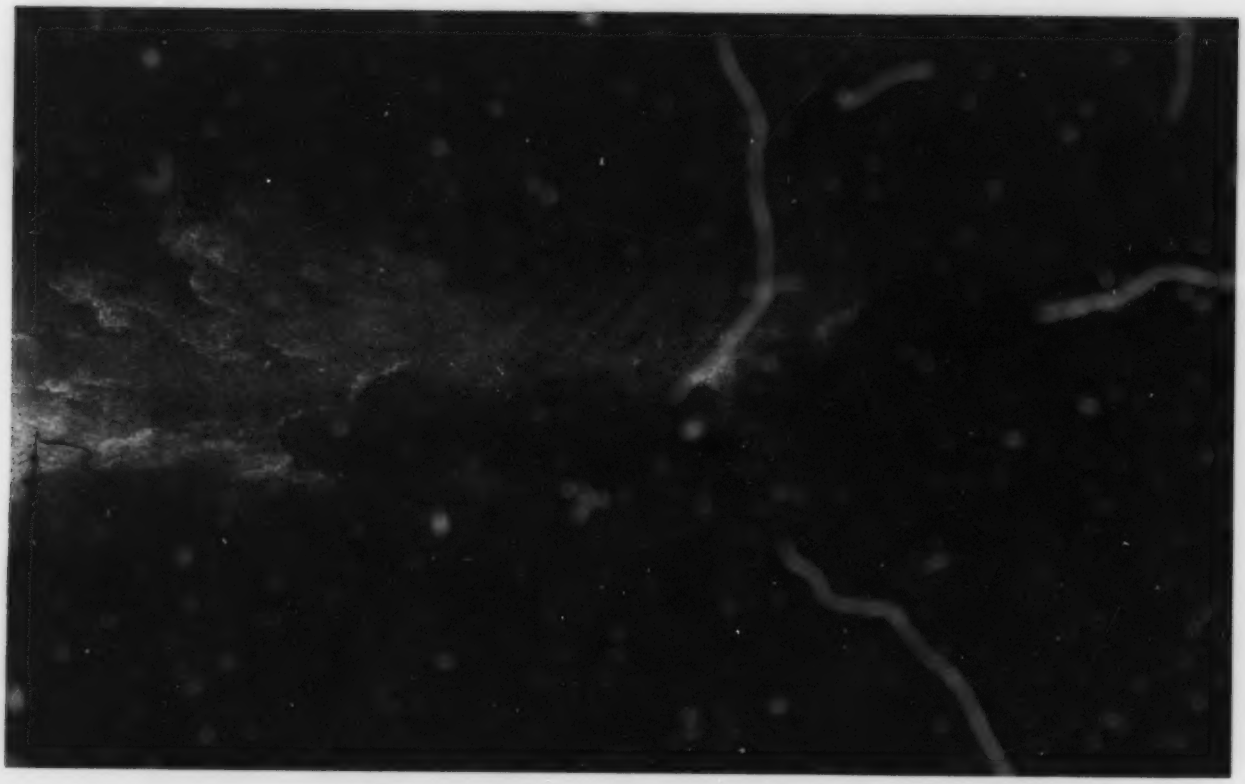

Vue de la ville et du port de Bordeaux. Claude-Joseph Vernet (1714–1789). Huile sur toile, 1759.

Selon Pehr Kalm, les bâtiments marchands expédiés en Nouvelle-France « partent principalement des villes françaises suivantes : en premier lieu, La Rochelle et Bordeaux, mais aussi Marseille, Nantes, Havre-de-Grâce, Saint-Malo, entre autres. La marine royale qui apporte ici, chaque année, des marchandises et d'autres choses, part de Brest ou de Rochefort. »

Musée de la Marine, Paris.

Photo Musées nationaux.

Numéraire et monnaie de cartes

Pendant les années 1720, et ensuite de la suppression de la monnaie de cartes, les négociants du Canada éprouvèrent beaucoup de difficultés à écouler leurs marchandises, à cause de la concurrence des forains, certes, mais surtout à cause de l'extrême rareté du numéraire dans la colonie.

Aussi, en 1728, les marchands domiciliés demandaient-ils que le Canada fût pourvu d'une monnaie qui permît la continuation du commerce, essentiel à la survie du pays. Les billets et lettres de change, expliquaient-ils, n'étaient « propres qu'au commerce en gros »; or, l'habitant et l'artisan, de qui dépendait le commerce de détail, ne pouvaient se procurer les denrées essentielles, ni être payés de leurs travaux, faute de numéraire; les marchands souhaitaient donc que fût mise « dans le commerce une monnaye En Billets de quelque manière [...] depuis vingt livres jusqu'à dix sols » .

Il fallait bien constater, en effet, et le roi lui-même l'admit, que, depuis « l'extinction » de la monnaie de cartes, les espèces d'or et d'argent qu'on envoyait dans la colonie repassaient « successivement chaque année en France ». Les commerçants avaient raison de se plaindre; c'est pourquoi, le 2 mars 1729, le roi ordonna une émission de monnaie de cartes dont la valeur atteindrait 400 000 livres — valeur qui augmenta encore dans les années suivantes.

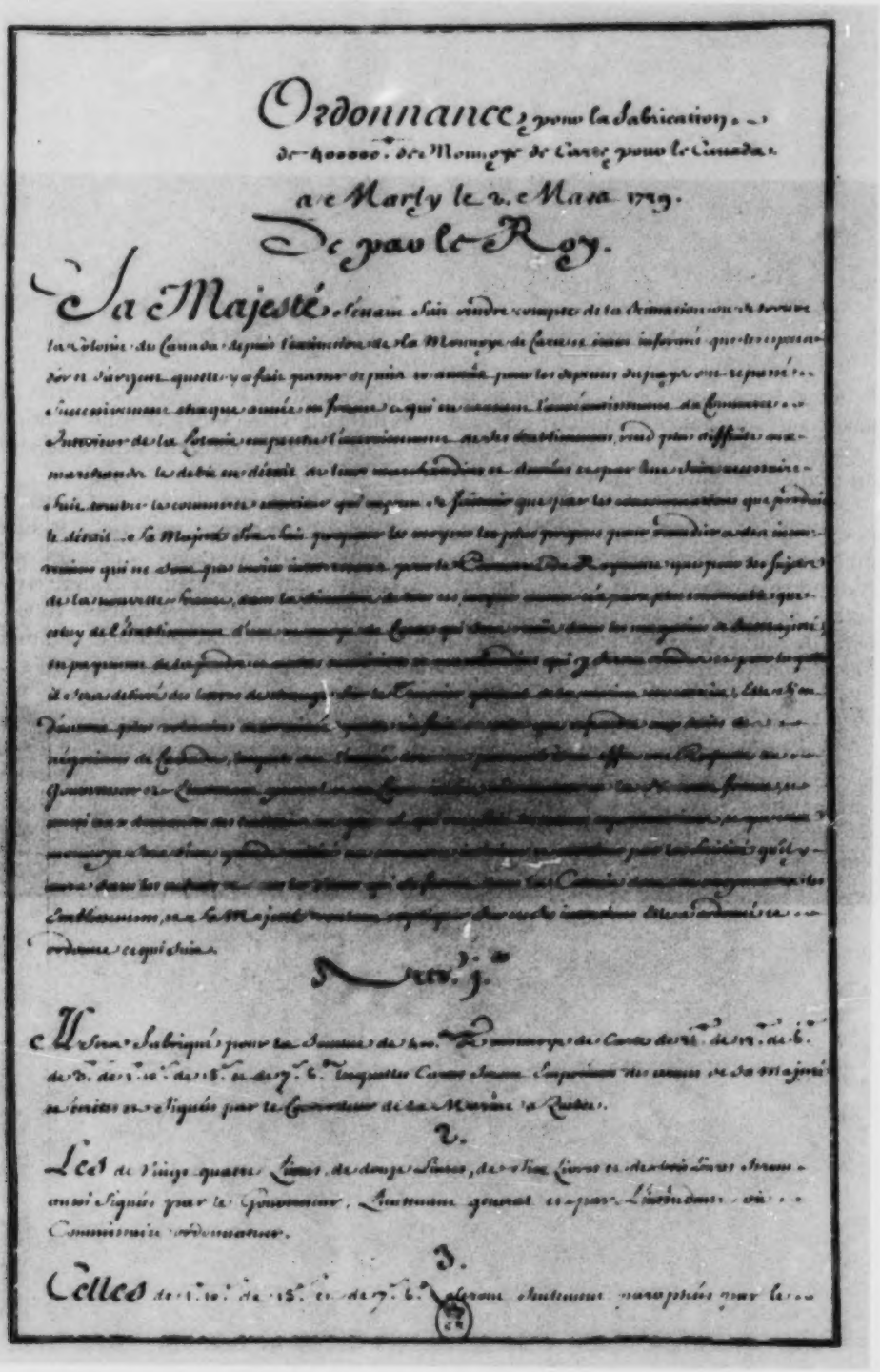

Ordonnance du roi rétablissant la monnaie de cartes au Canada, Marly, 2 mars 1729.

Sa Majesté est « informée que les espèces d'or et d'argent qu'elle y a fait passer depuis 10 années pour les dépenses du pays ont repassé successivement chaque année en France ce qui en causant l'anéantissement du commerce intérieur de la colonie empêche l'accroissement de ses établissements ». Pour remédier à ces inconvénients, aucun moyen ne paraît « plus convenable que celui de l'établissement d'une monnaie de cartes ».

Bibliothèque nationale, Paris : Cabinet des estampes, Pb 10, pt. fol. t. 1.

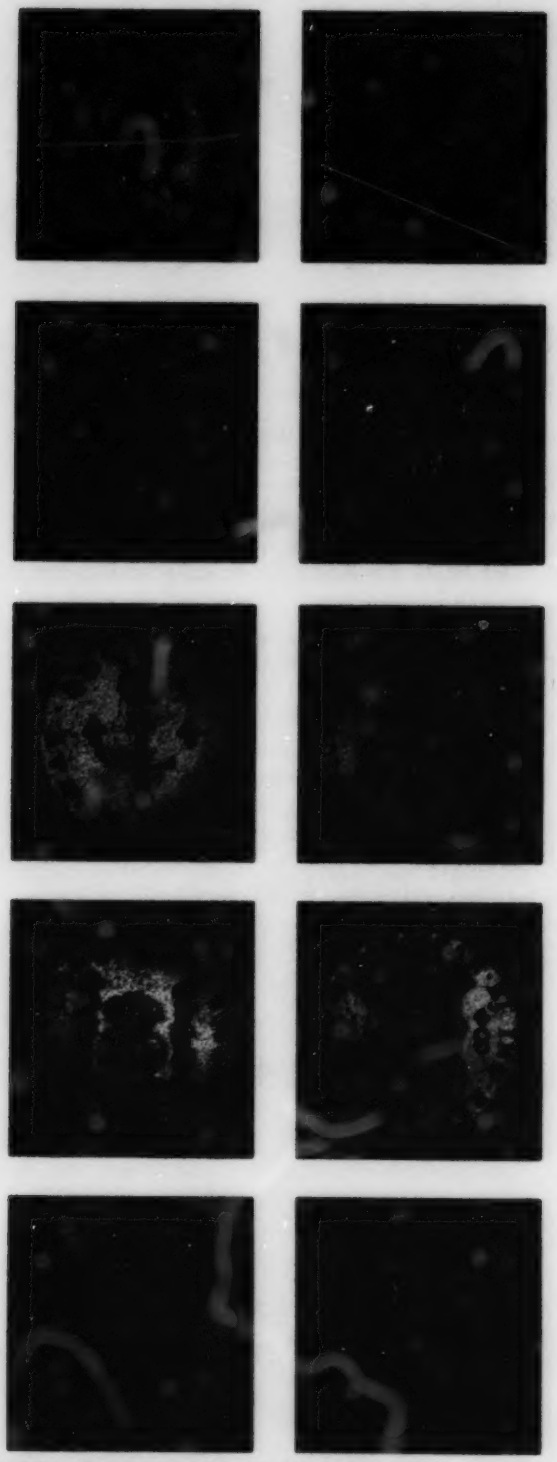

Louis d'or, 1723. Tiers d'écu, 1720. Sol marqué, 1742. Réal espagnol, 1734. Demi-penny anglais, 1739.

Le commerce introduit en Nouvelle-France des pièces de monnaie françaises, anglaises, et même espagnoles. Mais le numéraire y demeure relativement rare.

Collection nationale de monnaies, Banque du Canada, Ottawa.

Photo Zagon.

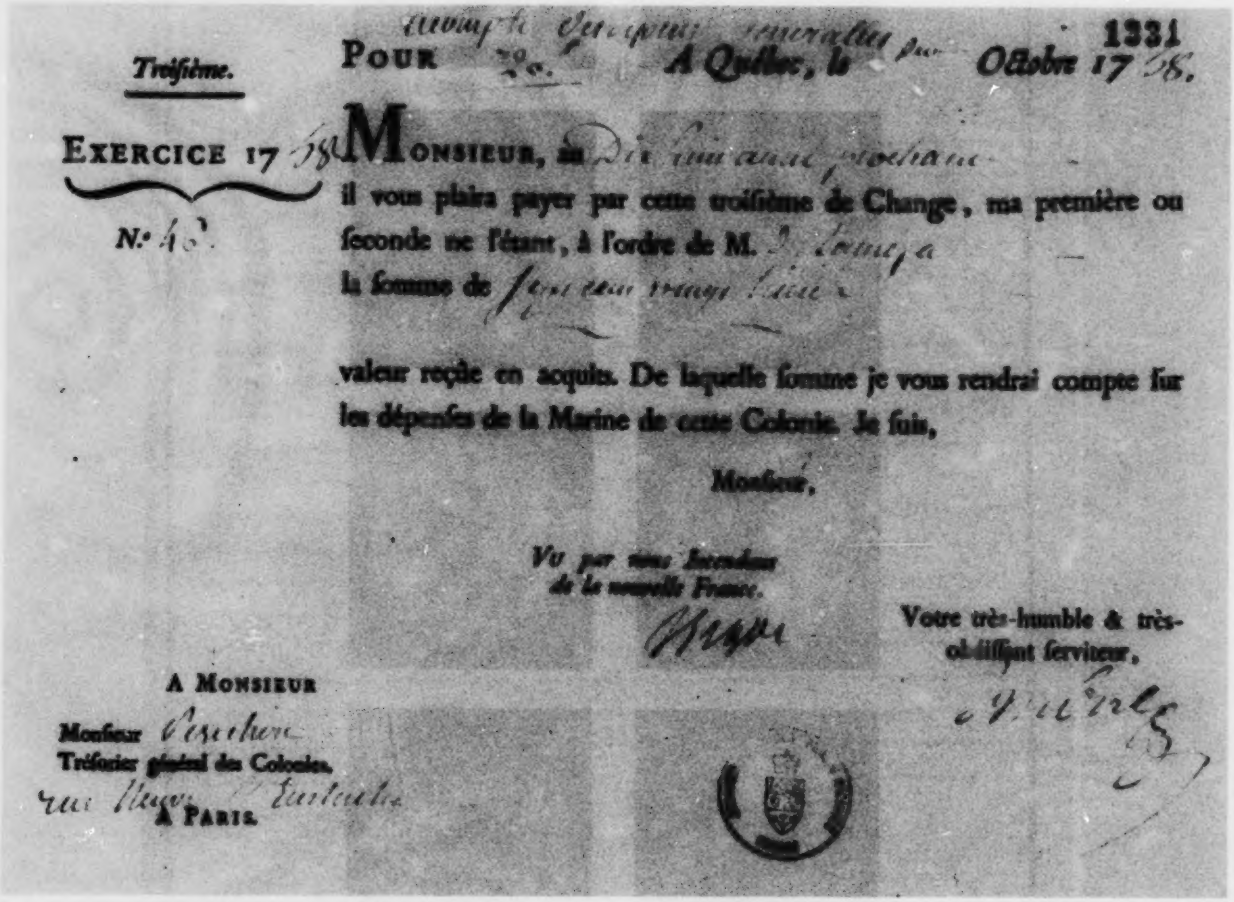
Troisième. POUR À Québec, le Octobre 1758. 1331

EXERCICE 1758 MONSIEUR, au

il vous plaira payer par cette troisième de Change, ma première ou seconde ne l'étant, à l'ordre de M.

la somme de

valeur reçûe en acquits. De laquelle somme je vous rendrai compte sur les dépenses de la Marine de cette Colonie. Je suis,

Monsieur,

Vu par nous Intendant de la nouvelle France.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

A MONSIEUR

Monsieur

Trésorier général des Colonies.

À PARIS.

Lettre de change tirée sur le « trésorier général des Colonies » et payable « à l'ordre de M. de Ramezay », signée Bigot et Imbert, Québec, 1er octobre 1758.

En Nouvelle-France, les moyens de paiement sont nombreux. Il y a, entre autres, la lettre de change, la monnaie métallique, la monnaie de cartes et les titres de créance. Parfois, on paie aussi en nature (grains, fourrures, marchandises) ou en services.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, H 54, vol. 3, p. 1331.

V

La fourrure et le poisson

Au XVIII[e] siècle comme au siècle précédent, l'on perçut la fourrure — et celle du castor, en particulier — comme la plus importante ressource exportable du Canada. La traite était-elle menacée, c'est toute la colonie qu'on voyait chanceler. Enjeu économique pour les puissances rivales en Amérique du Nord, la fourrure était aussi devenue, au long des années, un enjeu militaire primordial.

Ce commerce, qui se pratiquait loin de Québec et de Montréal, et qui faisait appel aux Indiens, aux coureurs des bois et, dans une certaine mesure, aux commandants des garnisons, il était très difficile de le tenir en main, d'autant que, par intérêt personnel, ceux-là même qui le dirigeaient en perturbaient souvent le cours, au mépris des ordres du roi et du ministre.

Le poisson était une autre ressource essentielle. Si l'on en croit le roi lui-même, c'est d'abord pour en assurer la conservation que la France occupa et fortifia le Cap-Breton après le traité d'Utrecht. De la métropole, en effet, des pêcheurs purent continuer de se rendre chaque année dans le golfe, que fréquentaient aussi les pêcheurs du Canada, en quête de morue, mais aussi de loups marins, de marsouins et de morses; d'autres Canadiens pêchaient plus près de Québec, pendant que d'autres encore exploitaient des pêcheries sur la côte du Labrador; mais c'est à l'île Royale et à Terre-Neuve que se trouvait, en Amérique, la plus forte concentration de pêcheurs.

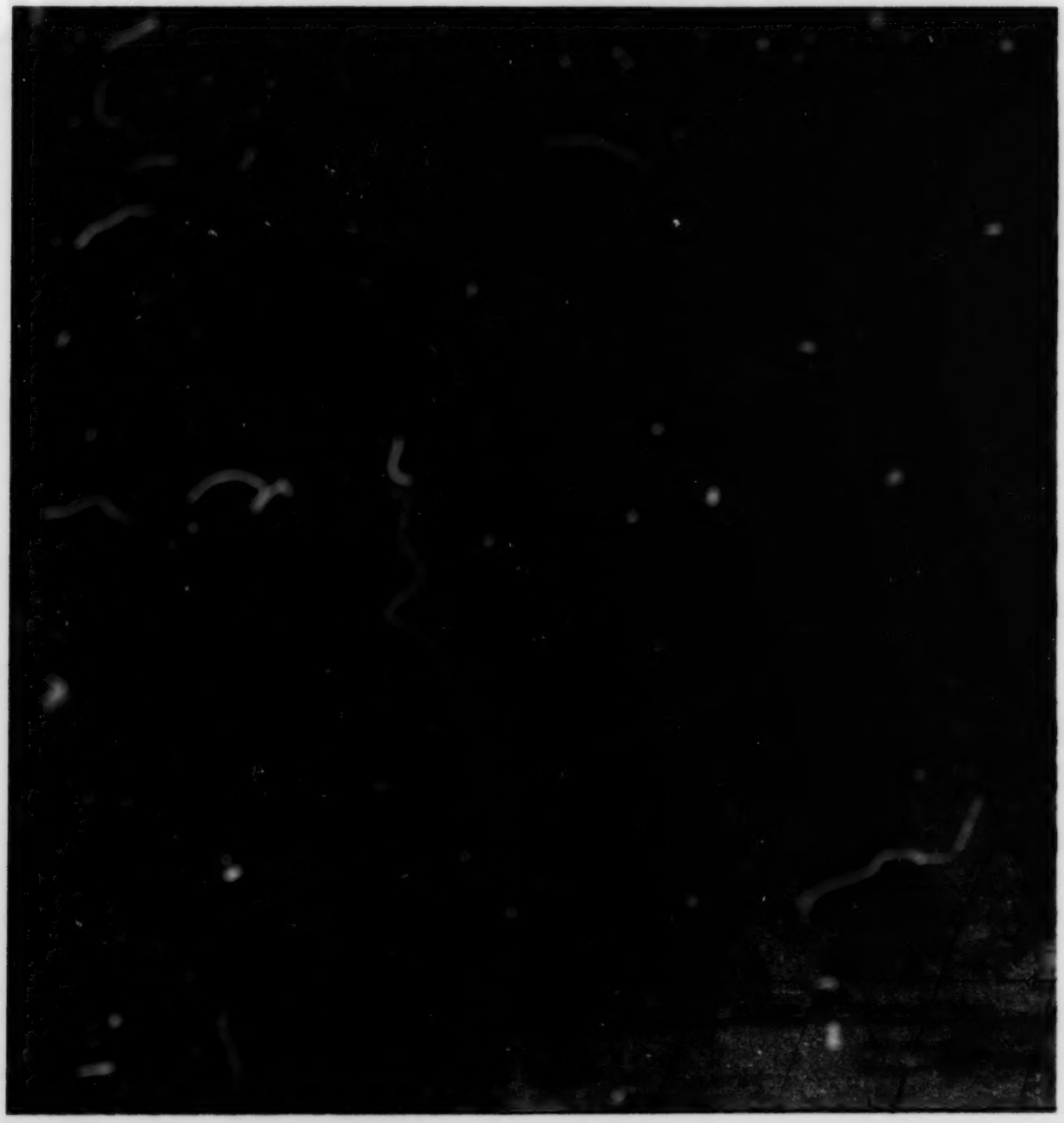

Des castors du Canada. Vignette tirée de [Carte de l'Amérique du Nord et du Sud]. Nicolas de Fer. Paris : Chez l'auteur, 1698. 1 carte : col. à la main, 90,9 × 118,0 cm.

Plus des deux tiers des exportations annuelles du Canada consistent en peaux et pelleteries : castors, orignaux, ours, chevreuils, loutres, martres, renards, visons, entre autres.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 26825).

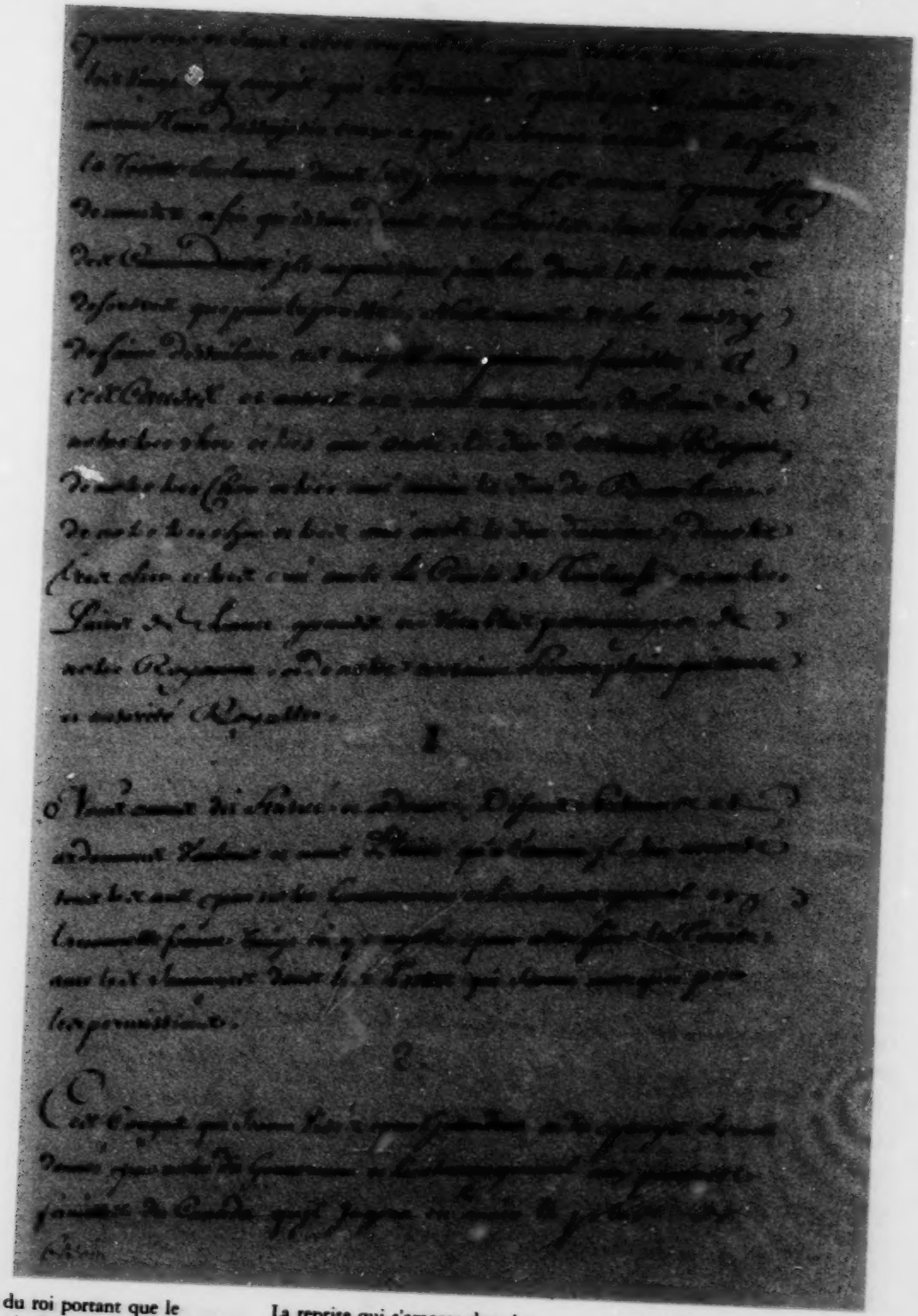

Déclaration du roi portant que le gouverneur général accordera tous les ans « vingt-cinq congés pour aller faire la traite avec les Sauvages dans les postes », Paris, 28 avril 1716.

La reprise qui s'amorce dans le commerce des fourrures, après une longue période de saturation du marché européen, permet de rétablir les congés, de rouvrir d'anciens postes de traite et d'en créer de nouveaux. On espère ainsi restaurer les relations avec diverses tribus indiennes et enrayer l'expansion anglaise dans l'Ouest.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 38, fol. 236.

Photo Studio Littré.

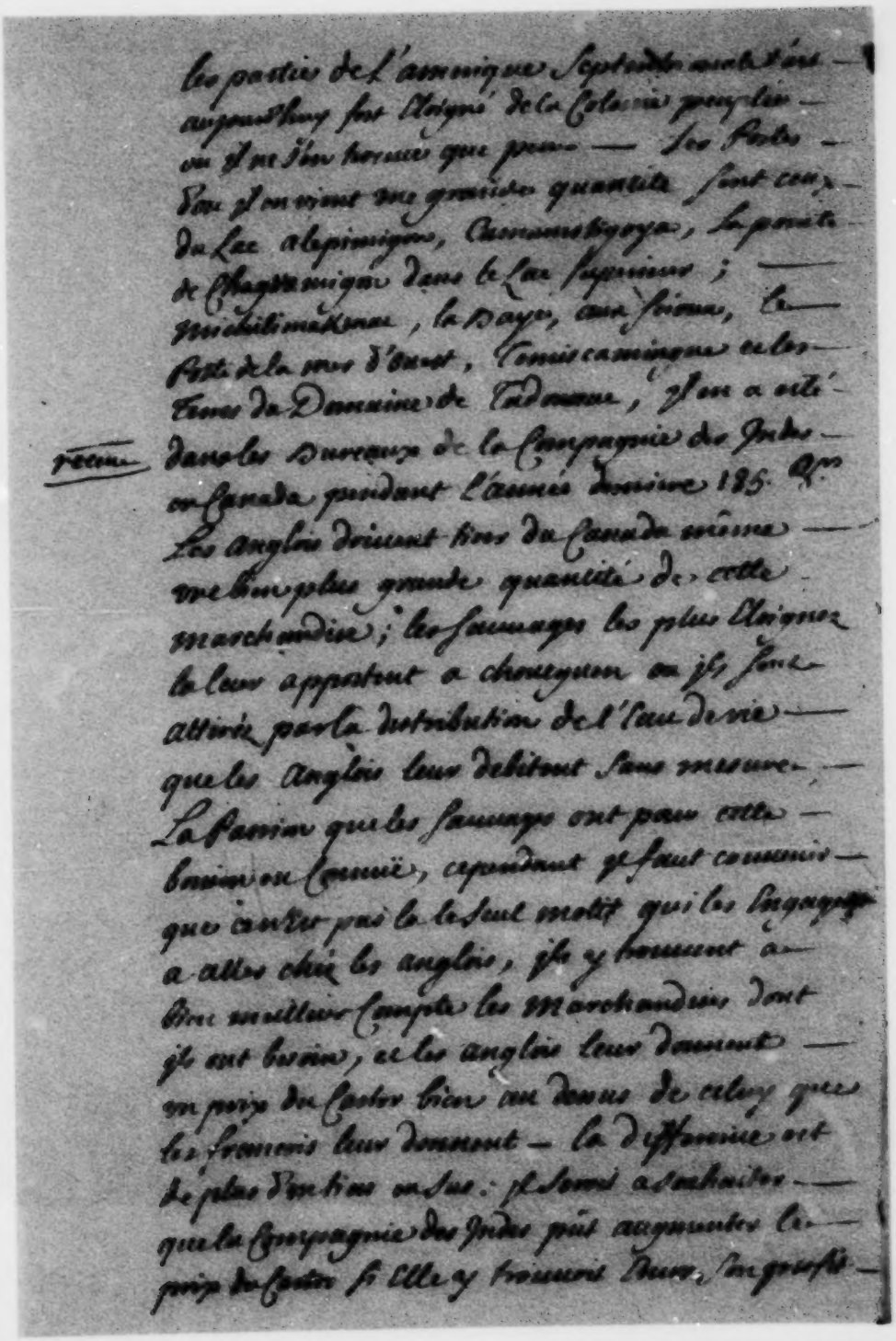

Mémoire de l'intendant Hocquart, 1737.

Après avoir mentionné plusieurs postes français d'où il « vient une grande quantité » de fourrures, Hocquart admet que beaucoup d'Indiens préfèrent aller commercer à Chouaguen, sur le lac Ontario : ils y « sont attirés par la distribution de l'eau-de-vie que les Anglais leur débitent sans mesure [...] ils y trouvent à bien meilleur compte les marchandises dont ils ont besoin, et les Anglais leur donnent un prix du castor bien au dessus de celui que les Français leur donnent... »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 67, fol. 100v.

Photo Studio Littré.

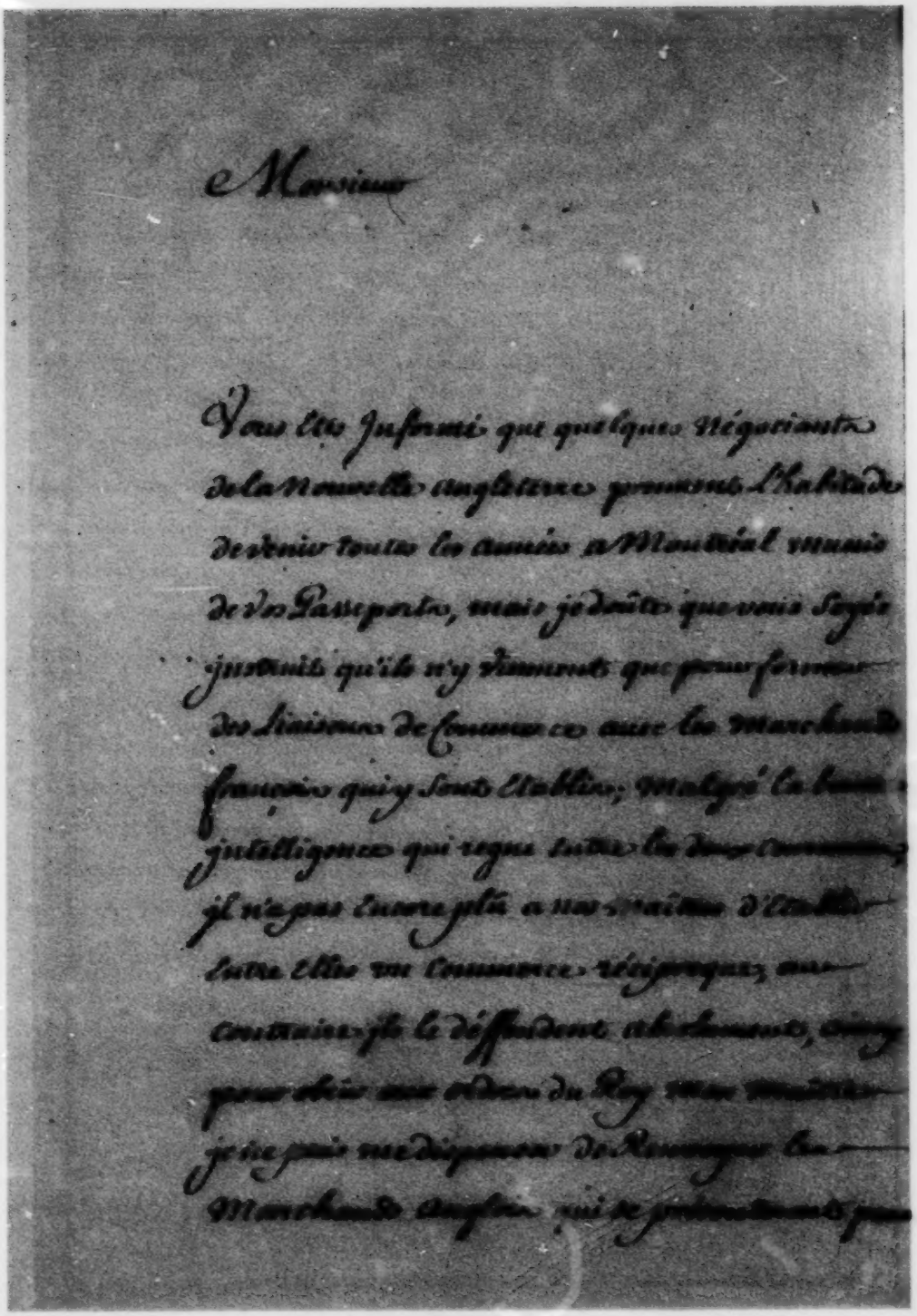

Lettre du gouverneur général de Beauharnois au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, Montréal, 20 juin 1738.

Même si les autorités métropolitaines « le défendent absolument », les Canadiens font beaucoup de commerce avec les colonies britanniques. Ils y portent des fourrures et reviennent avec des couvertures, des vêtements, des tissus non ouvrés et divers autres produits. Une partie du trafic s'effectue par l'entremise des Indiens domiciliés. En outre, des « négociants de la Nouvelle-Angleterre [et du New York] prennent l'habitude de venir toutes les années à Montréal », sous divers prétextes, mais en fait « pour former des liaisons de commerce avec les marchands français ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, G 6.

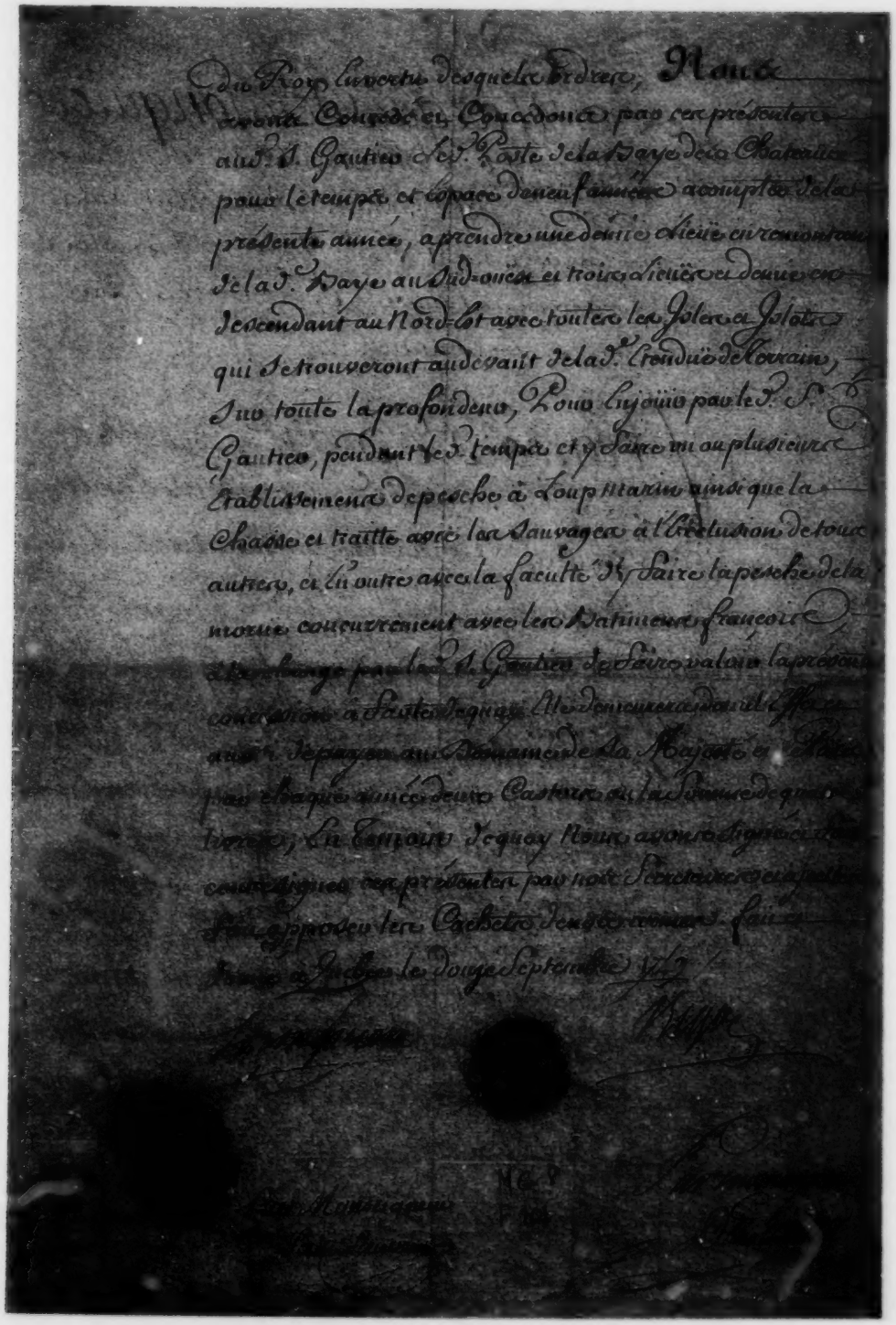

Concession du poste de la baie des Châteaux, au Labrador, à Jean-François Gaultier pour y faire la « pêche à loup marin ainsi que la chasse et traite avec les Sauvages à l'exclusion de tous autres, et en outre avec la faculté d'y faire la pêche de la morue », Québec, 12 septembre 1749.

Certaines années, il y a au Labrador plus d'un millier de Français et de Canadiens qui font la pêche ou se livrent au commerce avec les Indiens et les Inuit.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 8, F 101.

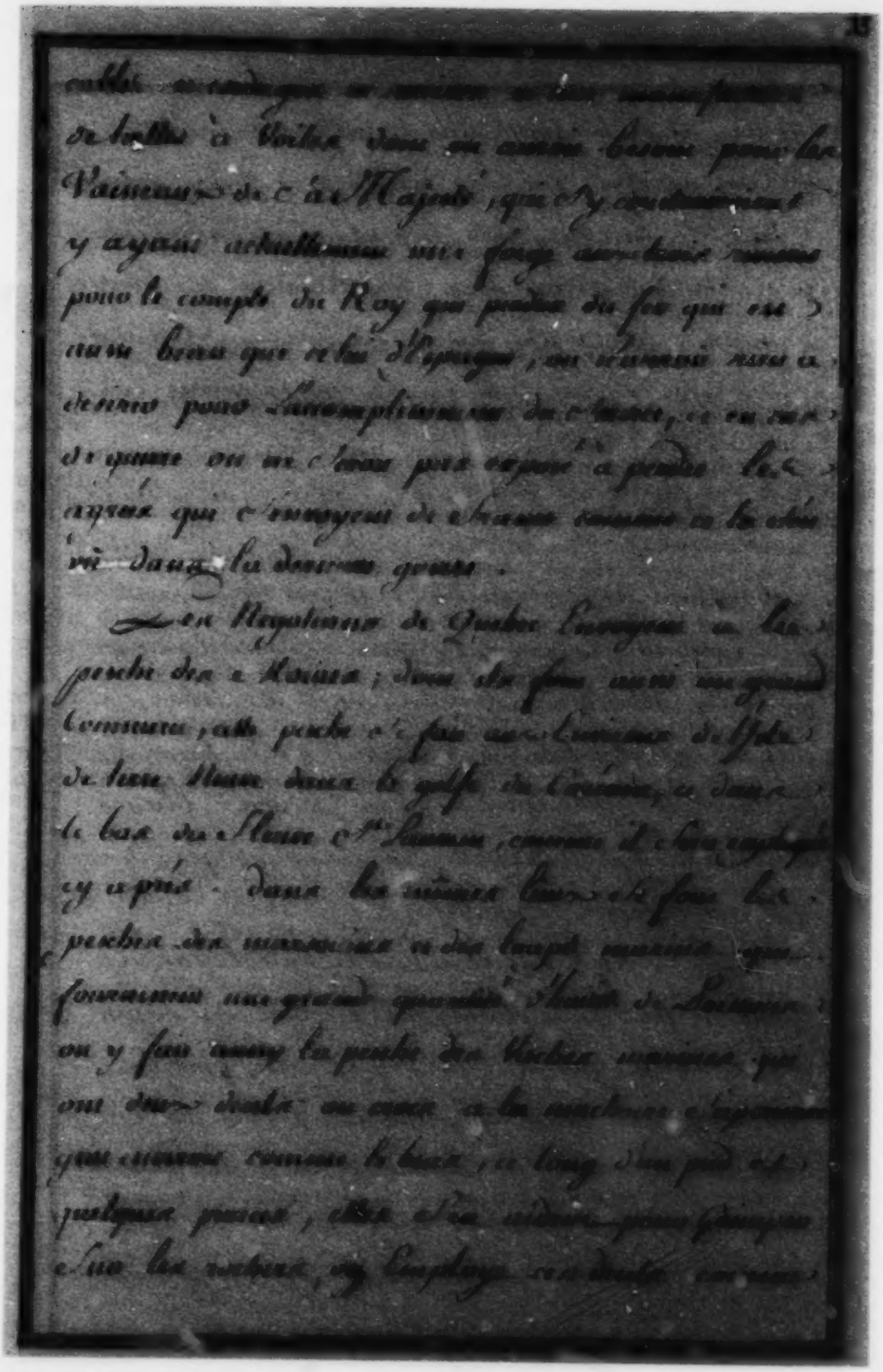

« État présent du Canada », dressé par Nicolas-Gaspard Boucault, 1754.

« Les négociants de Québec envoient à la pêche des morues dont ils font aussi un grand commerce, cette pêche se fait aux environs de l'île de Terre-Neuve dans le golfe du Canada et dans le bas du fleuve [...] dans les mêmes lieux se font les pêches des marsouins et des loups marins qui fournissent une grande quantité d'huiles de poissons... »

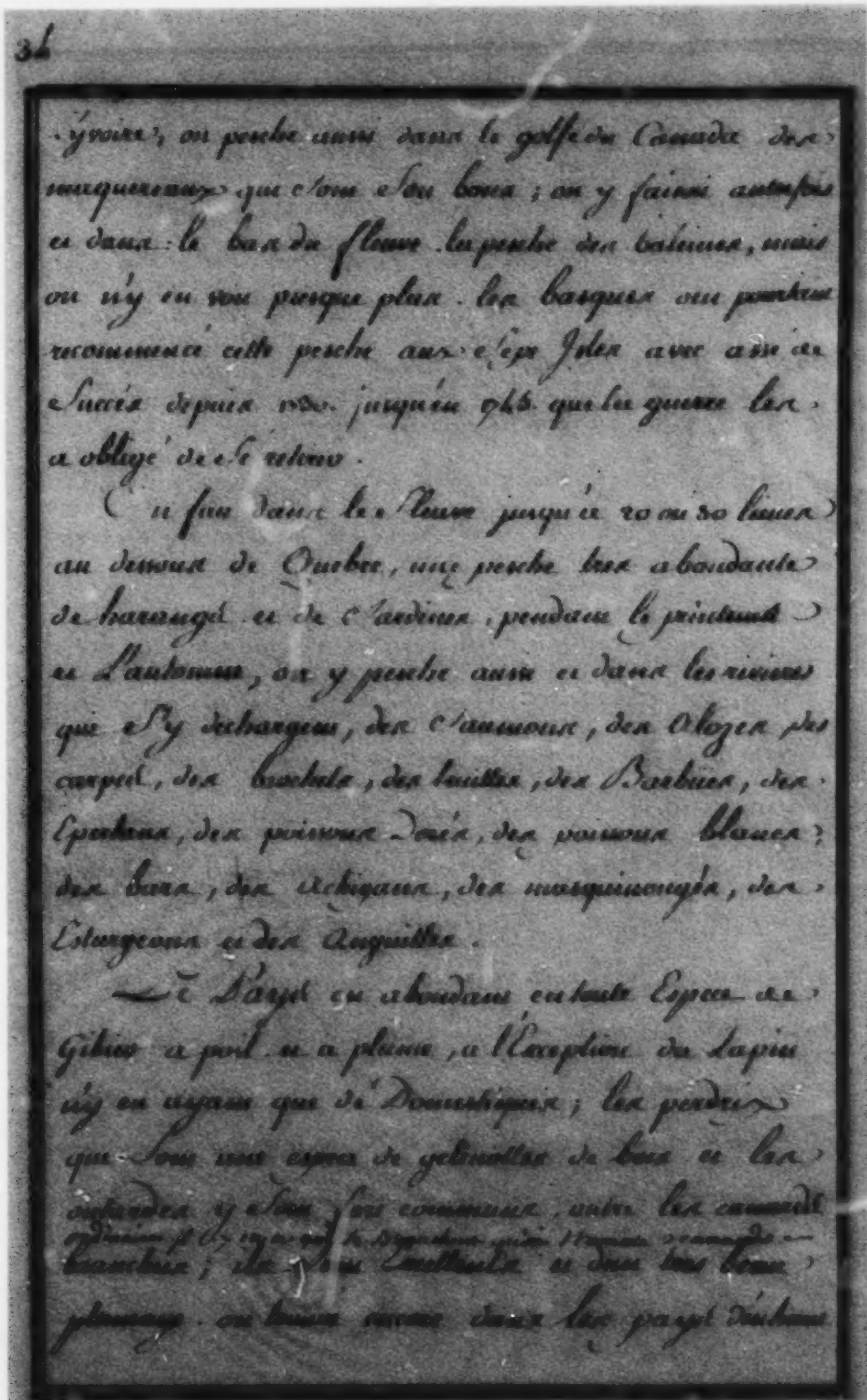

36

yvoire; on pesche aussi dans le golfe du Canada des maquereaux qui sont fort bons; on y faisoit autrefois et dans le bas du fleuve la pesche des baleines, mais on n'y en voit presque plus. Les basques ont pourtant recommencé cette pesche aux sept Isles avec assez de succès depuis 1730. jusqu'en 1745. que la guerre les a obligé de se retirer.

Il se fait dans le fleuve jusqu'à 20 ou 30 lieues au dessous de Quebec, une pesche tres abondante de harangs et de sardines, pendant le printemps et l'automne, on y pesche aussi et dans les rivieres qui s'y dechargent, des saumons, des aloses, des carpes, des truites, des brochets, des barbues, des eperlans, des poissons dorés, des poissons blancs, des bars, des achigans, des masquinongés, des esturgeons et des anguilles.

Le pays est abondant en toute espece de gibier a poil et a plume, a l'exception du lapin il n'y en a que de domestiques; les perdrix qui sont une espece de gelinottes de bois et les outardes y sont fort communes, entre les canards ordinaires il s'y [illegible] nommés branchus; ils sont excellents et d'un tres beau plumage. On trouve comme dans les pays d'Europe

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, J 8, p. 33–34.

Manufactures et grandes industries

Le mercantilisme de la France fit qu'elle s'opposa toujours à l'établissement, au Canada, de manufactures qui eussent concurrencé celles de la métropole. Il fallait « faire en sorte que ce que ce pays produi[sait] [fût] apporté en france pour y estre manufacturé ». En 1736, par exemple, il arriva au roi d'interdire la fabrication, dans la colonie, « de chapeaux de quelque espèce que ce [fût] » et d'ordonner, en conséquence, la destruction des « Etablis à fouler » qui s'y pouvaient trouver.

L'on encouragea donc la production de matières premières, destinées en partie à la métropole, celle aussi de matériaux (planches, madriers, bordages), tant pour les besoins intérieurs que pour le commerce extérieur, et celle de produits (goudron, cordages, ferrures) nécessaires à la construction navale.

Car, malgré tout, le Canada eut sa grande industrie, dans les années 1730 : la construction navale et les forges du Saint-Maurice. Mais la première fut, depuis 1740, presque essentiellement un monopole de l'État et n'obtint pas le succès escompté; la seconde, dont l'exploitation fut d'abord confiée à des intérêts privés, ne fut sauvée de la banqueroute qu'après sa prise en charge par l'État, en 1743.

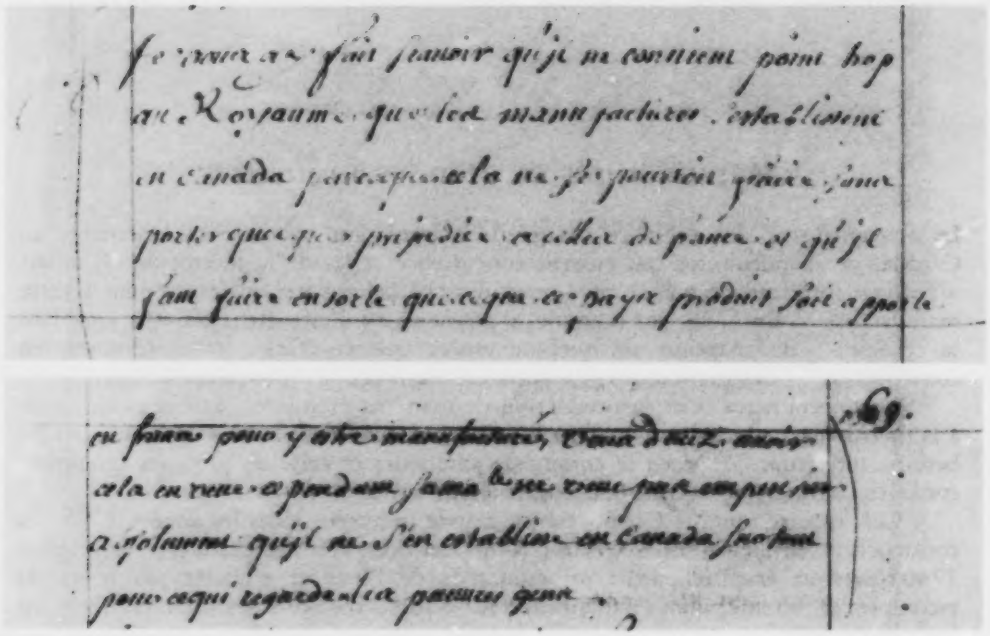

Lettre de Pontchartrain, ministre de la Marine, aux intendants Raudot, Versailles, 30 juin 1707.

Comme toute colonie doit d'abord servir à enrichir le royaume, « il ne convient point trop [...] que les manufactures s'établissent en Canada [...] il faut faire en sorte que ce que ce pays produit soit apporté en France pour y être manufacturé ». Les autorités métropolitaines favorisent cependant les industries coloniales qui satisfont aux besoins du royaume « sans porter quelque préjudice » à ses manufactures.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 29, fol. 68v-69.

Photo Studio Littré.

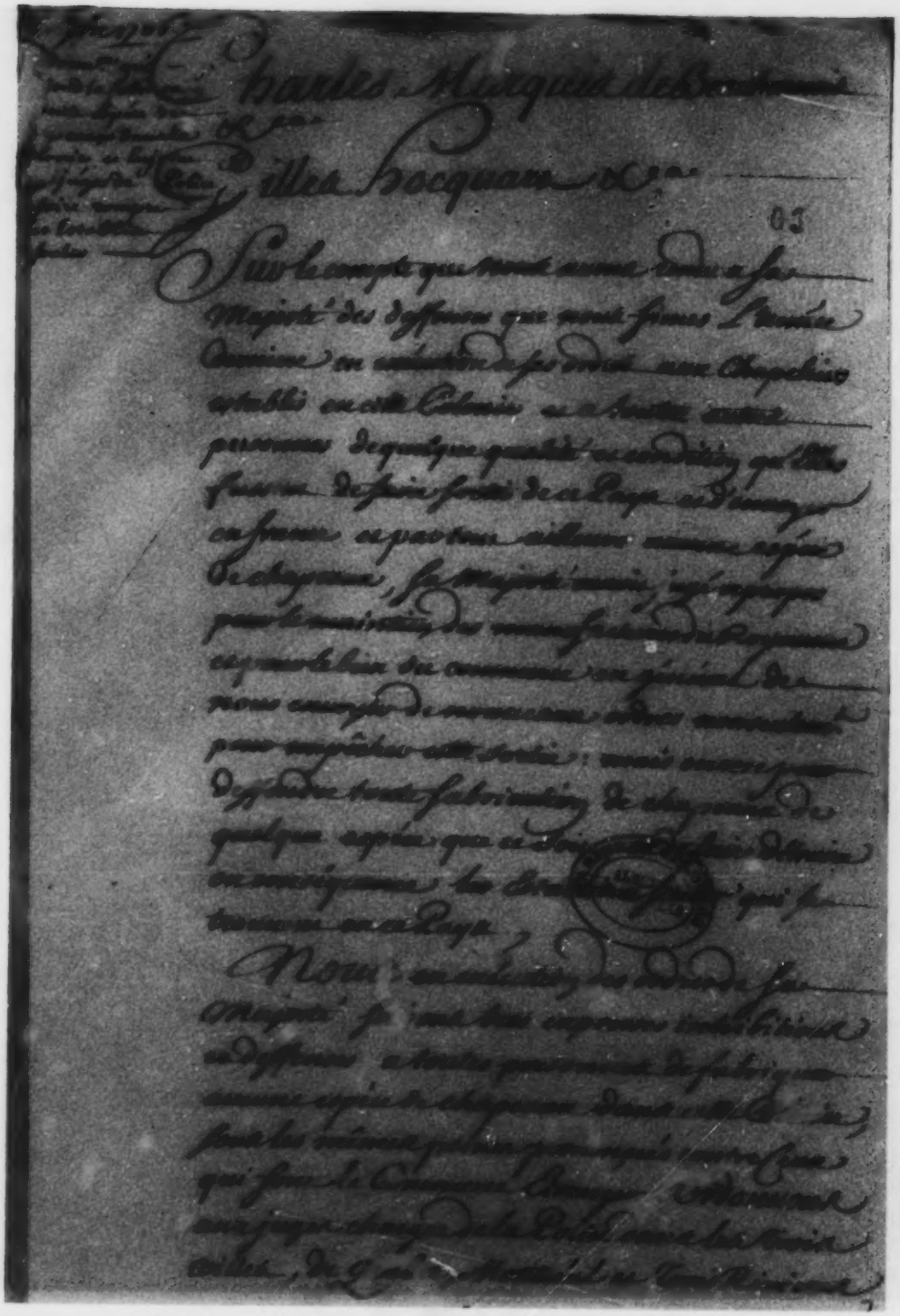

Ordonnance du gouverneur général de Beauharnois et de l'intendant Hocquart « pour défendre toute fabrication de chapeaux » au Canada et pour « faire détruire en conséquence les établis à fouler qui se trouvent en ce pays », Québec, 6 septembre 1736.

C'est le roi qui exige ces mesures « pour le maintien des manufactures du royaume et pour le bien du commerce en général ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 65, fol. 3.

Photo Studio Littré.

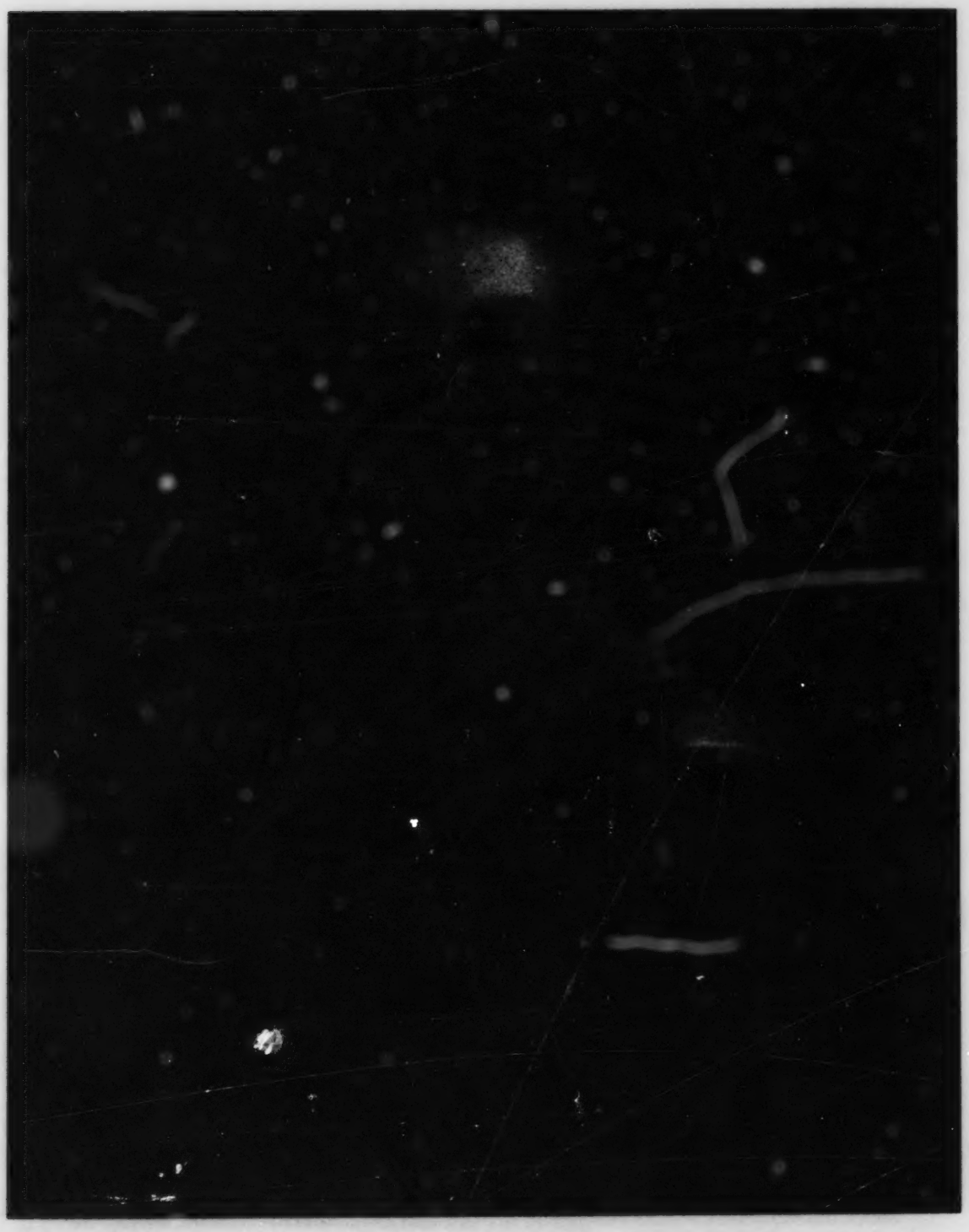

Portrait présumé de Marie-Charlotte Denys de La Ronde (1668–1742), épouse de Claude de Ramezay. Saint-Marc Moutillet. Huile sur toile.

Plusieurs Canadiennes ont dirigé des entreprises industrielles ou commerciales. Entre autres, M^me^ de Ramezay exploita un moulin à scie, une briqueterie et une tuilerie; sa fille Louise fut propriétaire d'un moulin à farine, d'une tannerie et de scieries; M^me^ de Repentigny fonda une manufacture de toiles et d'étoffes; M^me^ Fornel, en plus d'exploiter la traite de Tadoussac, établit une poterie.

Musée du château Ramezay, Montréal.

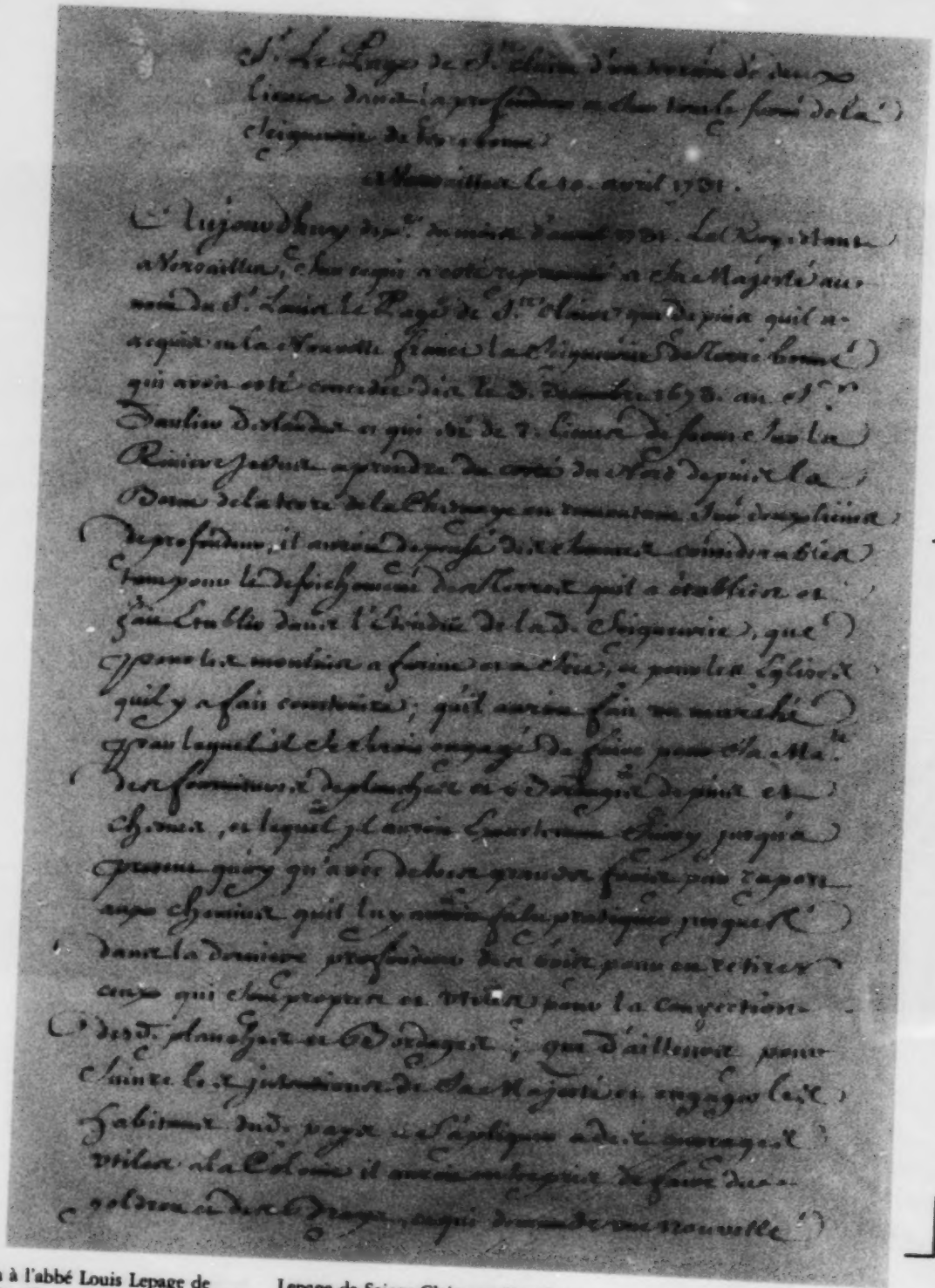

Concession à l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire d'une terre attenante à sa seigneurie de Terrebonne. Versailles, 10 avril 1731.

Lepage de Sainte-Claire est l'un des plus dynamiques entrepreneurs canadiens. Il a « dépensé des sommes considérables tant pour le défrichement des terres qu'il a établies et fait établir dans l'étendue de ladite seigneurie, que pour les moulins à farine et à scie, et pour les églises qu'il y a fait construire ». Il s'est « engagé de faire pour Sa Majesté des fournitures de planches et bordages de pins et chênes ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 55, fol. 546v.

Photo Studio Littré.

« Brevet de constructeur des vaisseaux du roi en Canada », octroyé à René-Nicolas Levasseur, 1er avril 1743.

De 1715 à 1738, dans le gouvernement de Québec, l'entreprise privée a construit une quarantaine de bâtiments marchands « jaugeant entre 50 et 300 tonneaux ». De 1739 à 1759, le roi y fait construire une quinzaine de bâtiments de guerre, dont sept de plus de 500 tonneaux, et c'est Levasseur qui dirige les opérations.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, H 58.

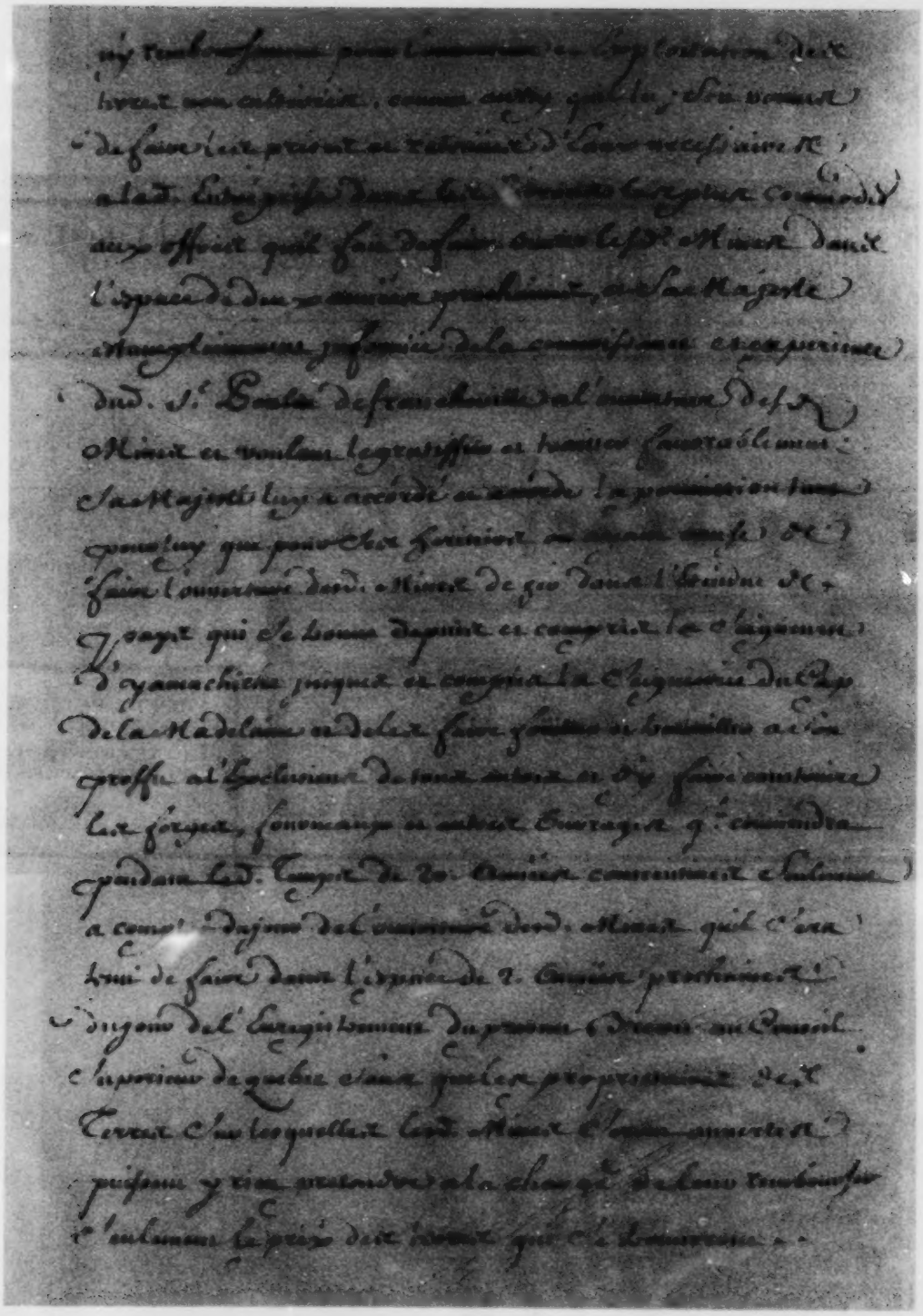

Brevet du roi permettant à François Poulin de Francheville « de faire l'ouverture » des « mines de fer » dans sa seigneurie de Saint-Maurice et sur les terres environnantes, et « d'y faire construire les forges, fourneaux et autres ouvrages qu'il conviendra », Versailles, 25 mars 1730.

Après leur prise en charge par l'État en 1743, les forges du Saint-Maurice connaissent un certain essor; on y fabrique divers objets : poêles, chaudrons, canons, bombes, ferrures pour les navires, haches, clous, etc.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 54, fol. 486v.

Photo Studio Littré.

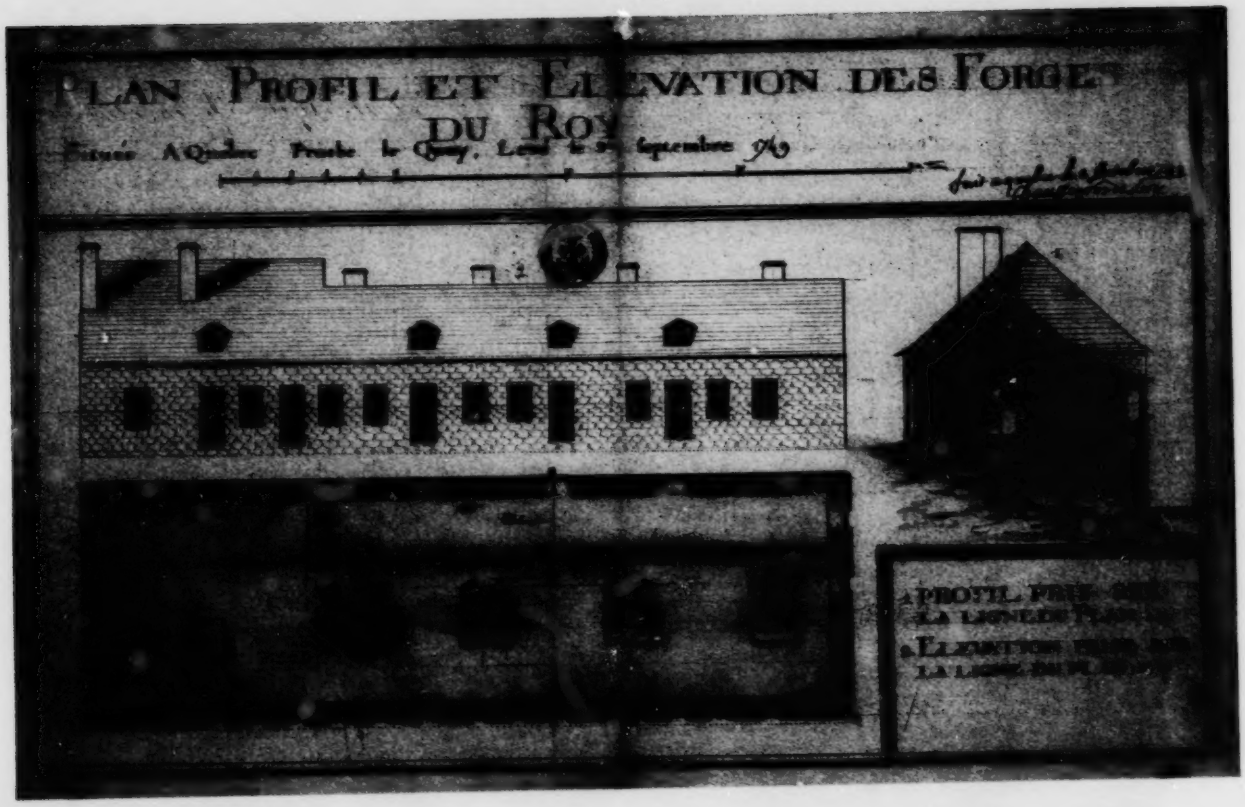

« Plan profil et elevation des forges du roy… » Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 3 octobre 1749. 1 plan : ms., coul., 26,8 × 44,1 cm.

Au chantier naval du Cul-de-Sac, on érige une forge où seront fabriquées les pièces nécessaires à la construction des vaisseaux du roi.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 427 C.

Photo Studio Littré.

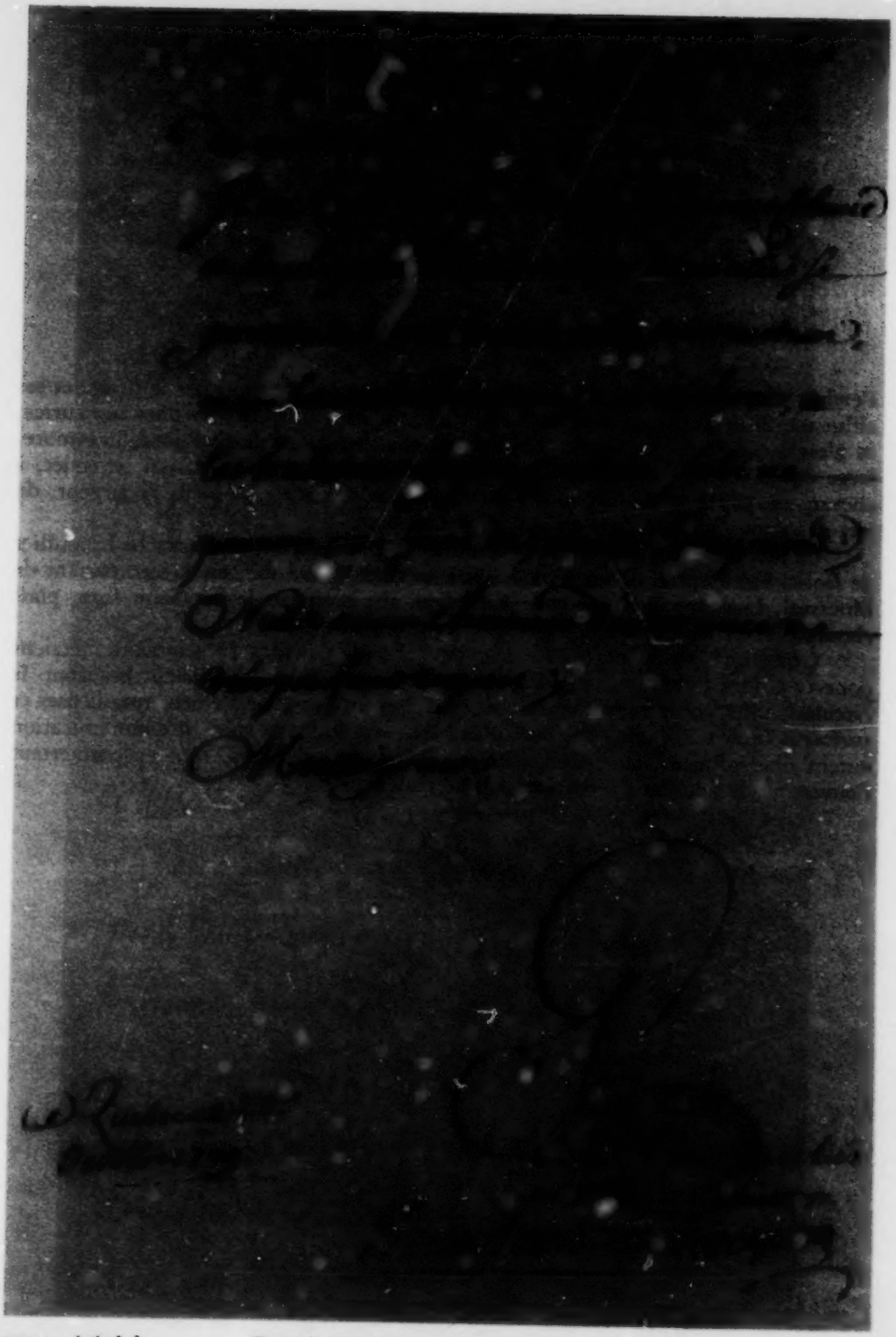

Lettre du gouverneur général de Beauharnois et du commissaire-ordonnateur Hocquart au ministre, Québec, 25 octobre 1729.

Deux facteurs, entre autres, sont souvent mentionnés pour expliquer la faiblesse de l'économie canadienne : « ... la main-d'œuvre y est si chère et les habitants si peu opulents qu'ils ne peuvent pas faire de grandes entreprises. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 51, fol. 53.

Photo Studio Littré.

Communications et transports

Pendant tout le Régime français, les transports se firent surtout par le fleuve et ses affluents. Si de petits chemins relièrent assez tôt les seigneuries les unes aux autres, ce n'est qu'au cours des années 1730 qu'on construisit, sur la rive nord, une route, large de 24 pieds, entre Québec et Montréal. En 1737, déjà, on faisait le trajet, à cheval, en quatre jours. Sur toutes les rivières de moins de 40 pieds de largeur, on jeta des ponts; on traversait les autres sur des bacs.

Ce premier « chemin du roy » terminé, le grand voyer Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc en entreprit un second, cette fois sur la rive sud, en 1739 : partant de Montréal, longeant le fleuve et le Richelieu, il passait par le fort Saint-Jean, pour aboutir au fort Saint-Frédéric, qu'on atteignit en 1747.

Grâce en grande partie au zèle de Lanoullier, villes et seigneuries étaient pourvues, vers 1740, de rues, de chemins et de ponts, qui facilitaient beaucoup la circulation des voitures de charroi. Bien qu'elles fussent généralement rocailleuses et parfois boueuses, comme l'ont noté plusieurs voyageurs, ces voies de communication eurent une influence non négligeable sur l'économie du pays, tout en permettant l'ouverture de nouveaux territoires à la colonisation.

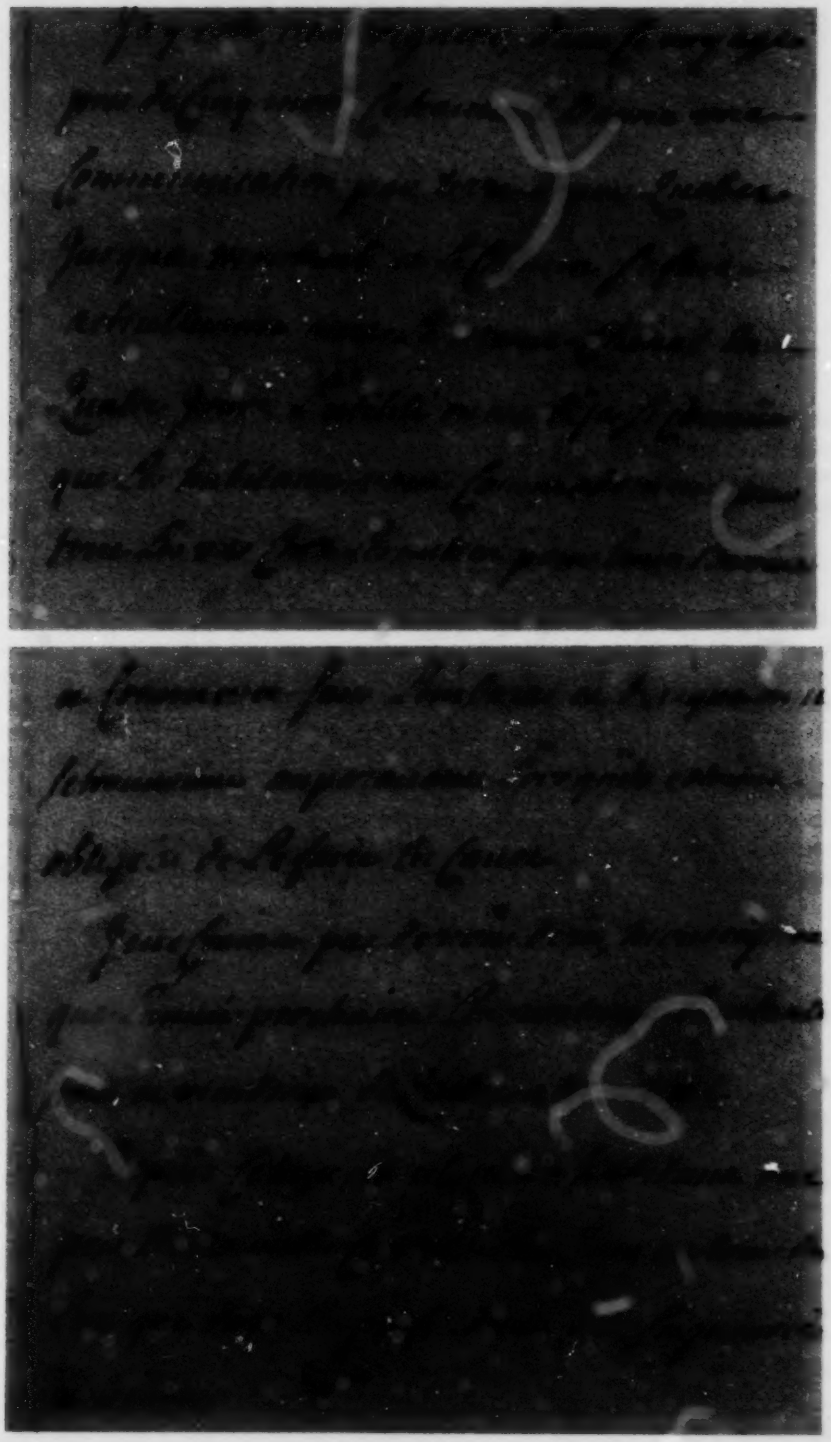

Lettre du grand voyer Lanoullier de Boisclerc au ministre, relative à la construction d'une route entre Québec et Montréal, Québec, 17 octobre 1733.

« Ce travail donne une communication par terre depuis Québec jusqu'à Montréal et le chemin se fait actuellement avec le même cheval en quatre jours [...] l'année prochaine les voitures roulant iront et viendront de Québec à Montréal. Depuis ce travail plusieurs habitants ont pris de nouvelles concessions tant autour du lac [Saint-Pierre] que dans les profondeurs des seigneuries voisines. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 60, fol. 379-379v.

Photo Studio Littré.

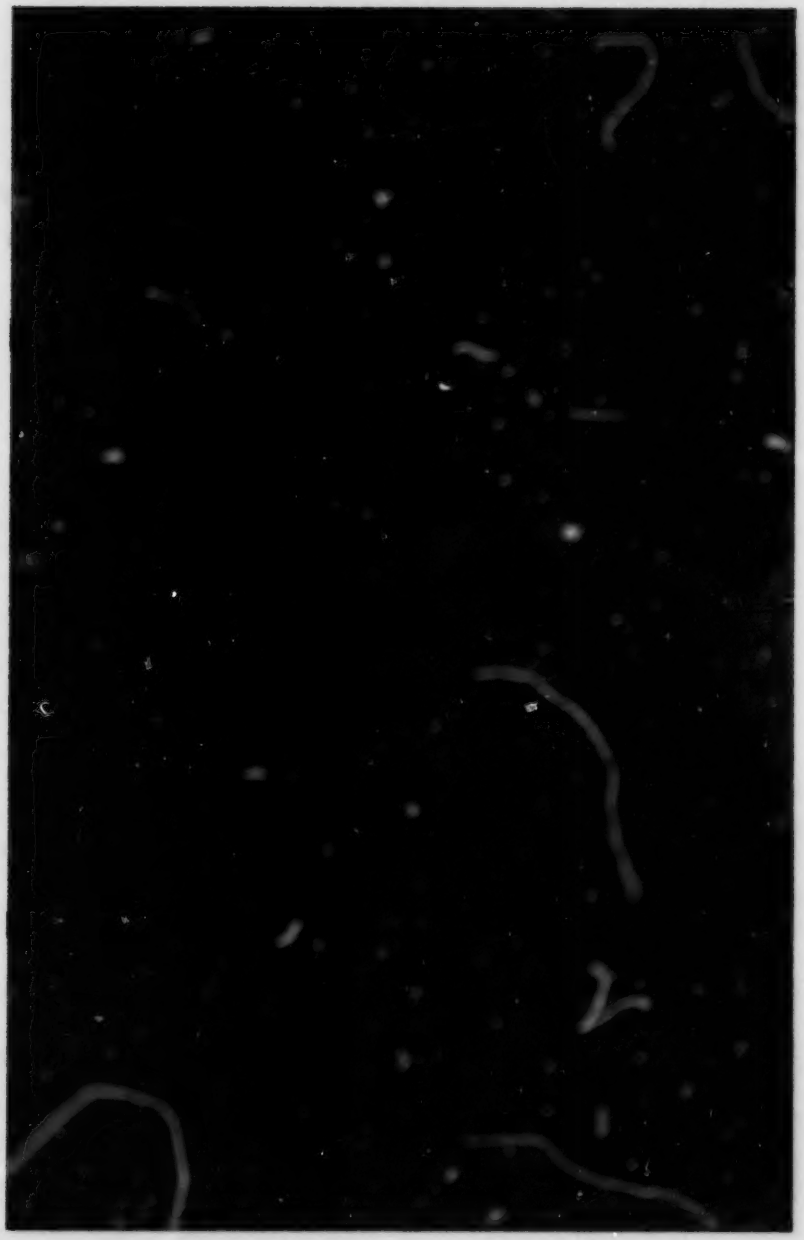

[Carte de Murray, région immédiate de Québec]. [1761]. 1 carte : ms., coul., 94,6 × 62,3 cm.

In « Plan of Canada or the Province of Quebec from the uppermost Settlements to the Island of Coudre as survey'd by order of His Excellency Governor Murray in the year 1760. 61 & 62... » (Feuille EM).

Au milieu du XVIII[e] siècle, le Canada possède un bon nombre de chemins où circulent des chevaux, des calèches, des charrettes, des carrioles et des traîneaux. Cette carte montre une partie du réseau routier de la région de Québec. Les chemins y sont indiqués par des lignes brunes.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 10842).

Le commerce maritime

Chaque année, de nombreux navires transatlantiques jetaient l'ancre devant Québec, chargés de marchandises et de produits fort divers, en provenance de la métropole et destinés à la consommation locale ou à la traite des fourrures. Si certains d'entre eux retournaient directement en France avec une pleine cargaison de pelleteries, d'autres transportaient des produits canadiens à l'île Royale ou aux Antilles.

Le Canada, cependant, n'exportait pas que des fourrures; il fournissait des farines et des légumes à la garnison de Louisbourg et aux habitants de l'île Royale; mais aussi, outre des farines et des pois, de la morue verte ou sèche, des huiles de poisson, des planches et des madriers, des bardeaux et des essentes, du merrain, des tuiles et des briques, et parfois même des chevaux, aux îles d'Amérique. Le plus souvent, il est vrai, les exportateurs canadiens déchargeaient leurs cargaisons à l'île Royale, où des commerçants locaux se chargeaient de les expédier aux Antilles, en empochant le plus clair des profits.

Ce commerce extérieur, relativement modeste, stimula néanmoins l'agriculture canadienne : au cours des ans, la production augmenta notablement, les moulins à farine et les scieries se multiplièrent, et surtout, après s'être longtemps contenté d'une culture de subsistance, l'habitant canadien comprit qu'il avait intérêt à diversifier son activité.

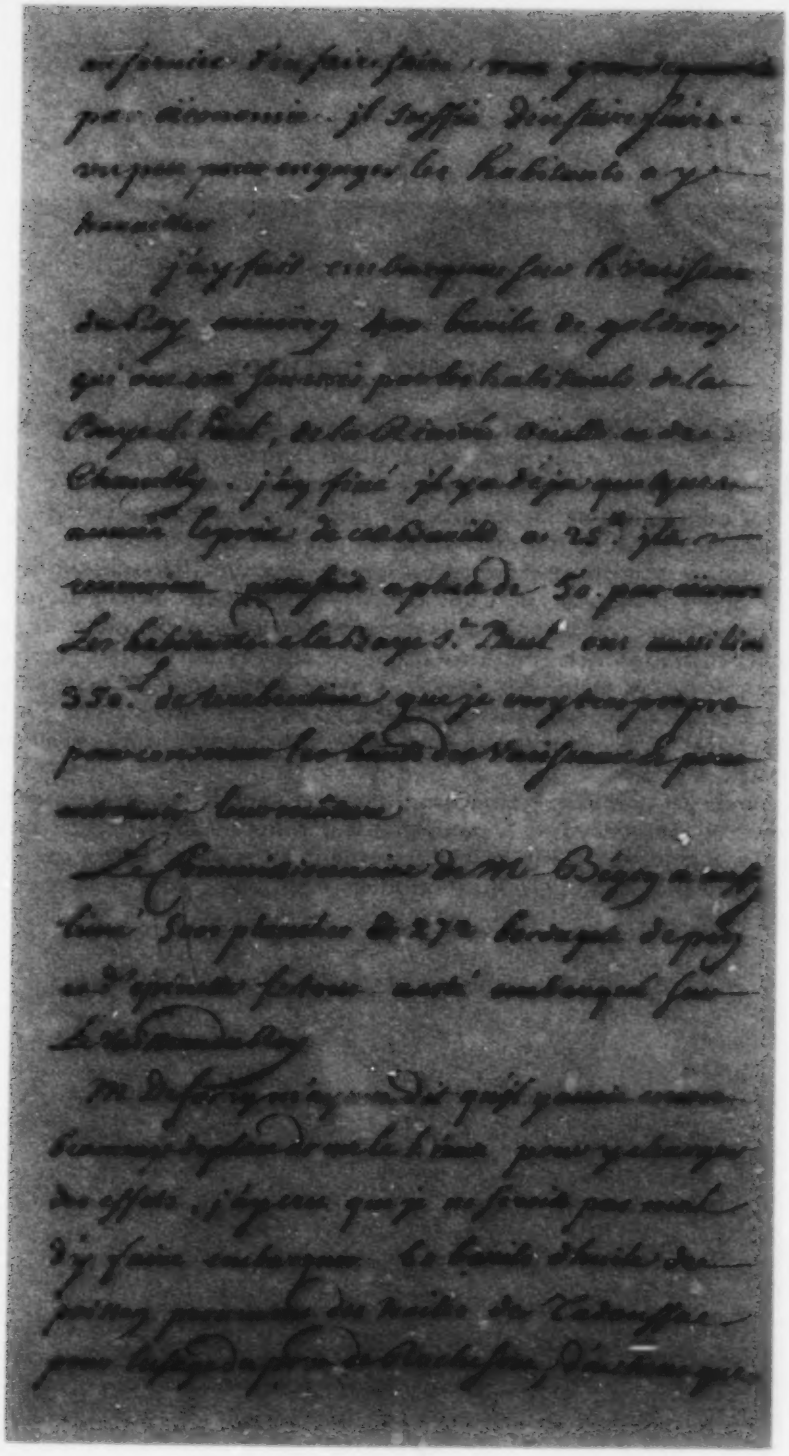

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 15 octobre 1735.

Hocquart envoie en France « environ 400 barils de goudron qui ont été fournis par les habitants de la baie Saint-Paul, de la rivière Oüelle et de Chambly [...] 5 000 planches et 272 bordages de pin et d'épinette [... et] 60 barils d'huile de poisson provenant des traites de Tadoussac ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 64, fol. 87v.

Photo Studio Littré.

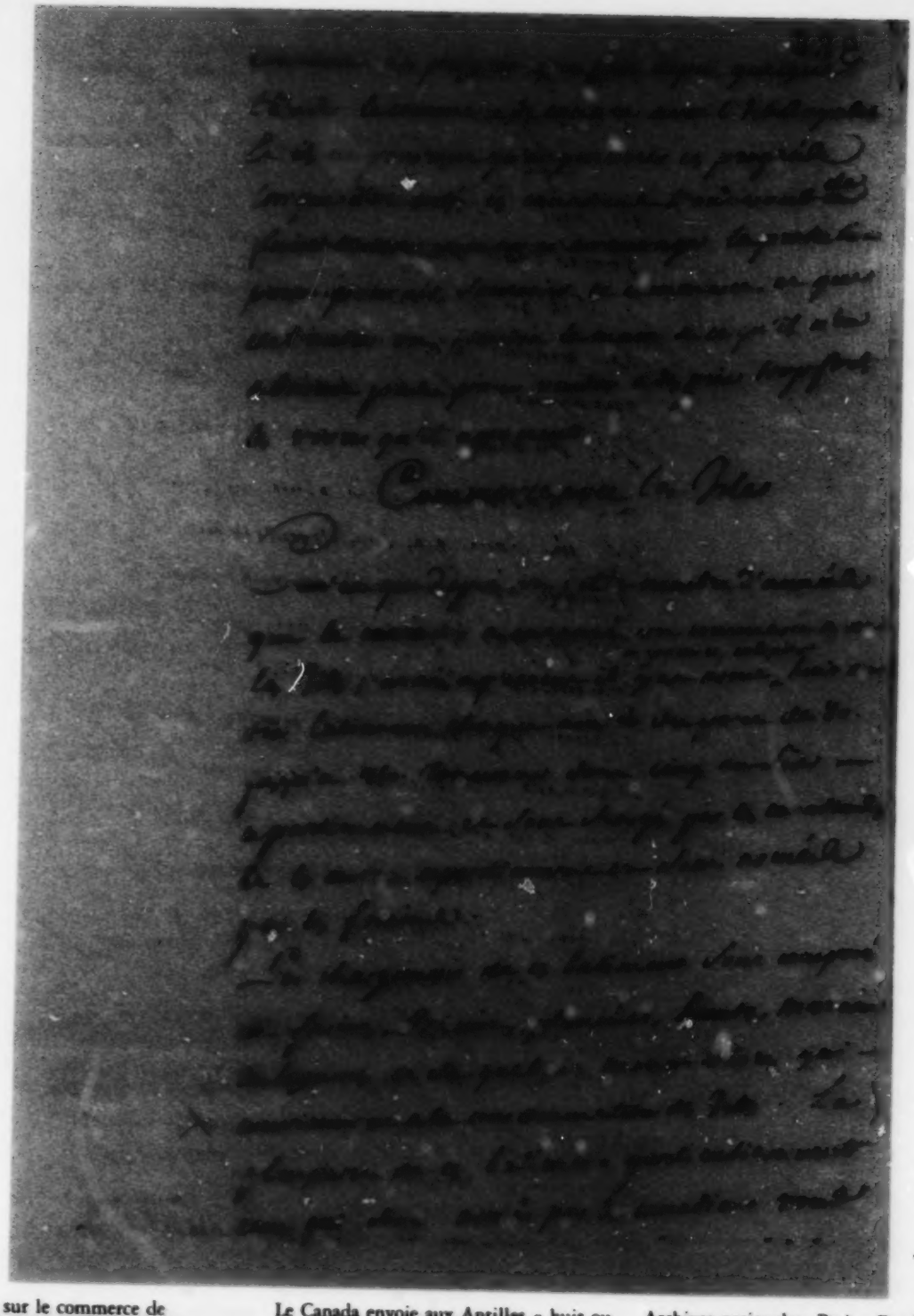

« Mémoire sur le commerce de Canada », par l'intendant Hocquart, 1741.

Le Canada envoie aux Antilles « huit ou dix bâtiments chaque année du port de 80 jusqu'à 250 tonneaux dont cinq ou six appartiennent » à des Canadiens « et sont chargés par [eux ...] Les chargements de ces bâtiments sont composés de farines, biscuits, planches, essentes, merrain, légumes et de quelques menus vivres. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 76, fol. 338.

Photo Studio Littré.

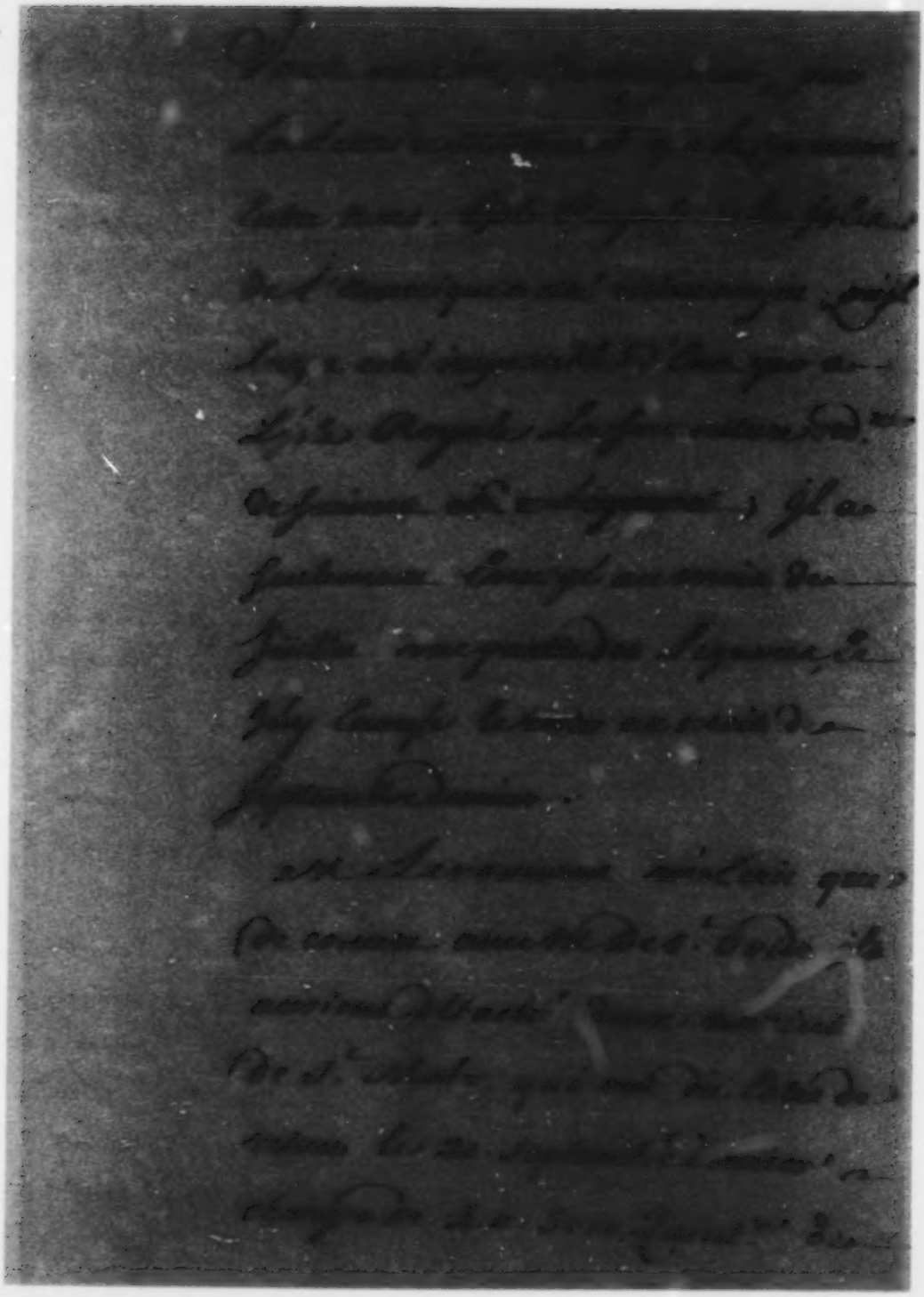

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 10 octobre 1738.

Des crises agricoles périodiques perturbent l'économie canadienne. En 1738, par exemple, à cause des mauvaises récoltes, le commerce avec « l'île Royale et les îles de l'Amérique a été interrompu », et il a « été impossible d'envoyer à l'île Royale la fourniture ordinaire de farines ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 70, fol. 12v.

Photo Studio Littré.

« Plan et profil de la tour de la lanterne a l'entrée du port de Louisbourg... » Étienne Verrier. [1733]. 1 plan : ms., coul., 42,0 × 53,5 cm.

Louisbourg entretient des relations commerciales avec la France, le Canada, les Antilles, la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse. De par sa situation, cette ville permet de multiplier les échanges entre le Canada et les Antilles, en servant de centre de transit et d'entrepôt de commerce entre ces colonies.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 172 B.

Photo Studio Littré.

Ginseng. Eau-forte.

In Pierre-François-Xavier de Charlevoix. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...* Paris : Chez Rolin fils, 1744. Vol. 2, p. 6.

Le Canada exporte du ginseng pendant quelque temps, mais, dès 1752, les Chinois n'en veulent plus : parce qu'on ne s'est pas conformé à leurs exigences concernant le temps de la cueillette et le séchage des racines, ils ont perdu toute confiance en ses vertus aphrodisiaques ou curatives.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

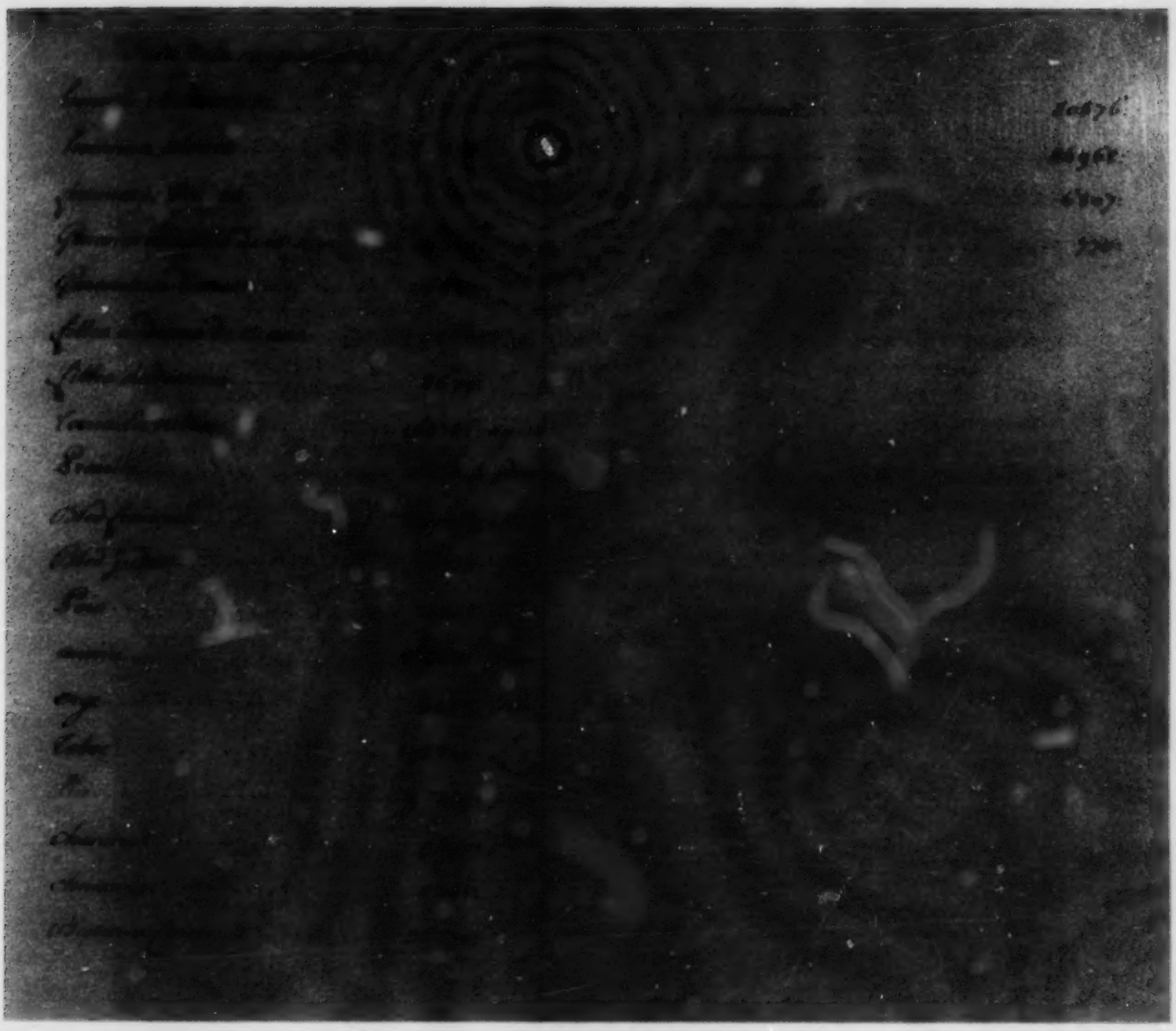

« Récapitulation du recensement de la colonie [Canada] de l'année 1735 à 1736 ».

Le nombre d'arpents mis en valeur triple de 1721 à 1739. La culture dominante reste celle du blé, mais la production est assez diversifiée : avoine, orge, seigle, tabac, lin, chanvre, pois, carotte, navet, oignon, chou, haricot, maïs, laitue, melon d'eau, citrouille, etc.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G[1], vol. 460.

Photo Studio Littré.

L'économie périphérique

À l'est de la colonie canadienne, florissait un grand commerce. En 1733, par exemple, l'île Royale reçut 53 navires de France, 31 du Canada, et 19 des îles françaises; à l'île même, 55 s'adonnèrent au cabotage et au commerce. L'année précédente, on avait vu, à l'île, 193 bâtiments de toutes sortes. Ces chiffres suffisent à justifier, économiquement, la décision d'occuper le Cap-Breton après 1713.

Toute ordonnée vers la pêche, l'activité n'était pas moindre à Terre-Neuve, où, en 1748, 1 200 navires et embarcations avaient tiré des eaux 483 800 quintaux de poisson.

Mais, au Sud-Ouest, la Louisiane ne connut la prospérité qu'à partir de la fin des années 1740 : son commerce avec la France, les Antilles françaises et les colonies espagnoles s'accrut alors d'une façon prodigieuse, grâce à l'exportation du bois, de l'indigo, de la cire, du lin, du brai, du goudron et des fourrures.

Pendant ce temps, la Hudson's Bay Company continuait de récolter annuellement de riches cargaisons de fourrures, en dépit de la présence des La Vérendrye et de leurs successeurs sur les rivières de l'Ouest qui se déversaient dans la baie. Dans ces régions nordiques comme au Sud, les Anglais faisaient aux Français une concurrence acharnée pour la maîtrise du commerce des fourrures; ils avaient sur les rivaux l'avantage d'offrir aux Indiens de meilleures marchandises, à un coût bien inférieur.

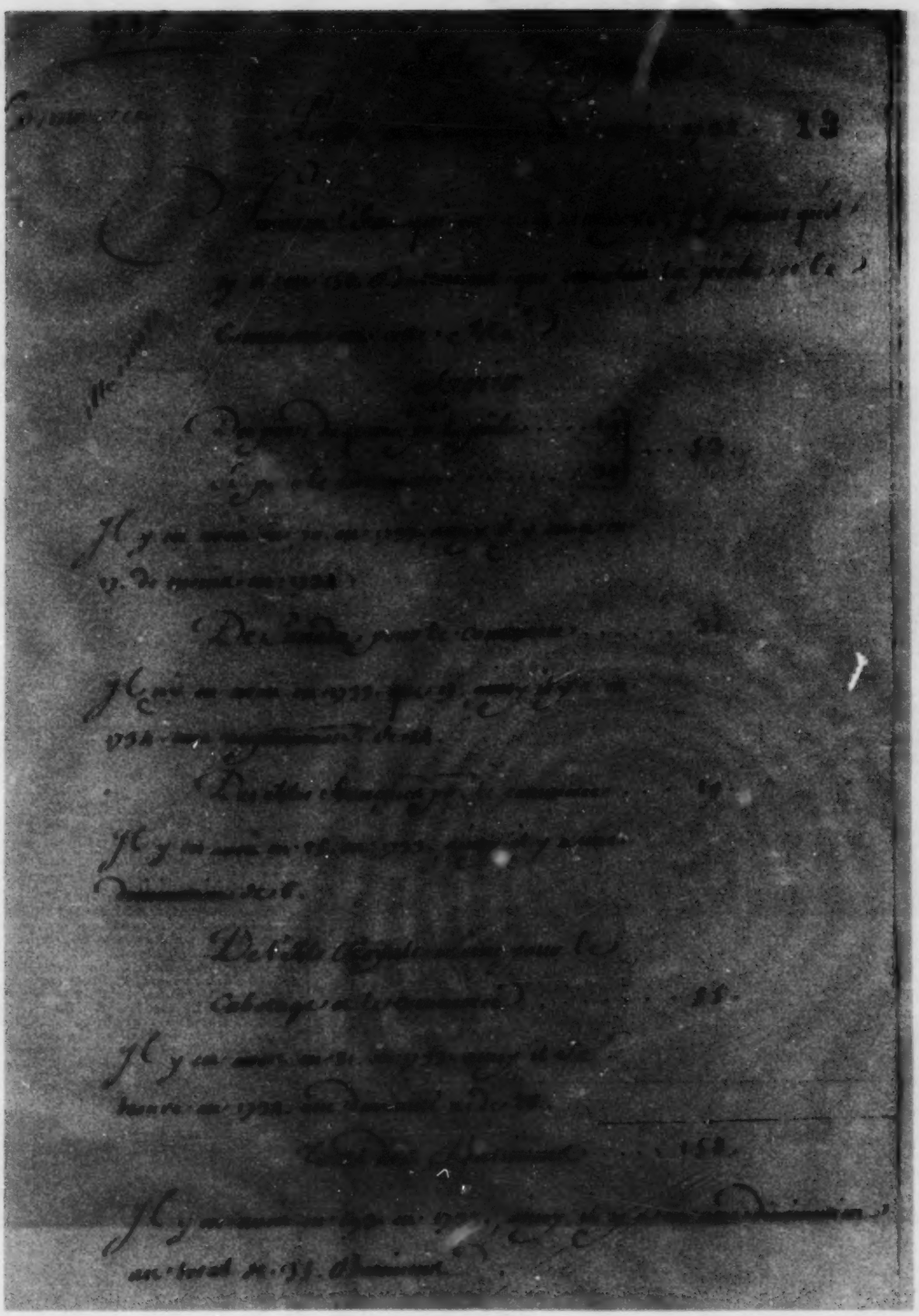

« Pêche et commerce de l'année 1734 » à l'île Royale.

« Il paraît qu'il y a eu 158 bâtiments qui ont fait la pêche et le commerce en cette île » du Cap-Breton : 53 provenaient des ports de France, 31 du Canada, et 19 des Antilles françaises.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11B}, vol. 17, fol. 13.

Photo Studio Littré.

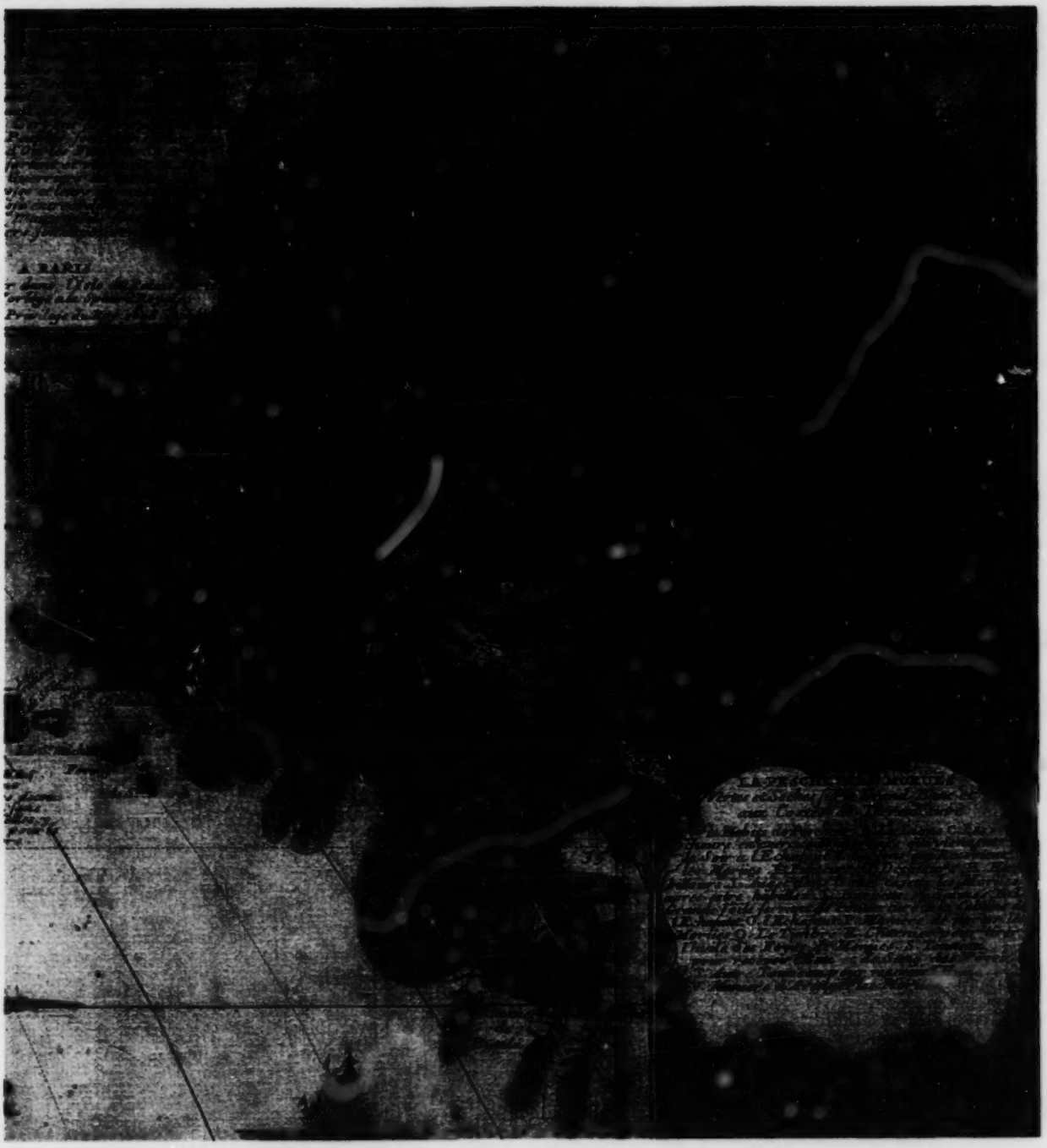

La Pesche des Morues... Vignette tirée de [Carte de l'Amérique du Nord et du Sud]. Nicolas de Fer. Paris : Chez l'auteur, 1698. 1 carte : col. à la main, 90,9 × 118,0 cm.

Chaque année, des centaines de navires de France et d'Angleterre viennent pêcher la morue à Terre-Neuve. Européens et colons nord-américains pêchent également à l'île Royale, à l'île Saint-Jean, à Gaspé, au Labrador, dans la baie des Chaleurs et en Acadie (Nouvelle-Écosse).

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans (NMC 26825).

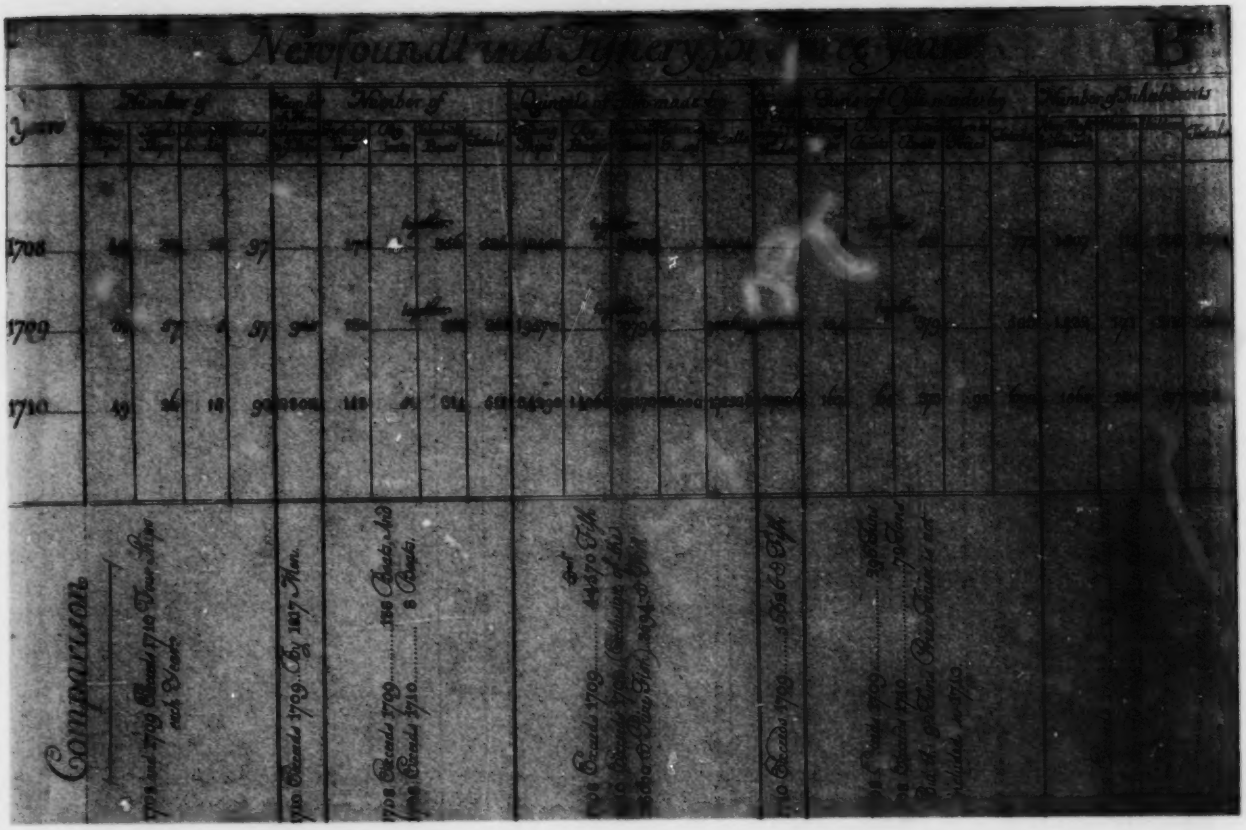

État de la pêche anglaise à Terre-Neuve pour les années 1708, 1709 et 1710.

La pêche de la morue et du saumon, la chasse au phoque et le commerce des fourrures constituent le gros de l'activité économique des Anglais à Terre-Neuve.

Public Record Office, Londres : série C.O. 194, vol. 22, p. 301.

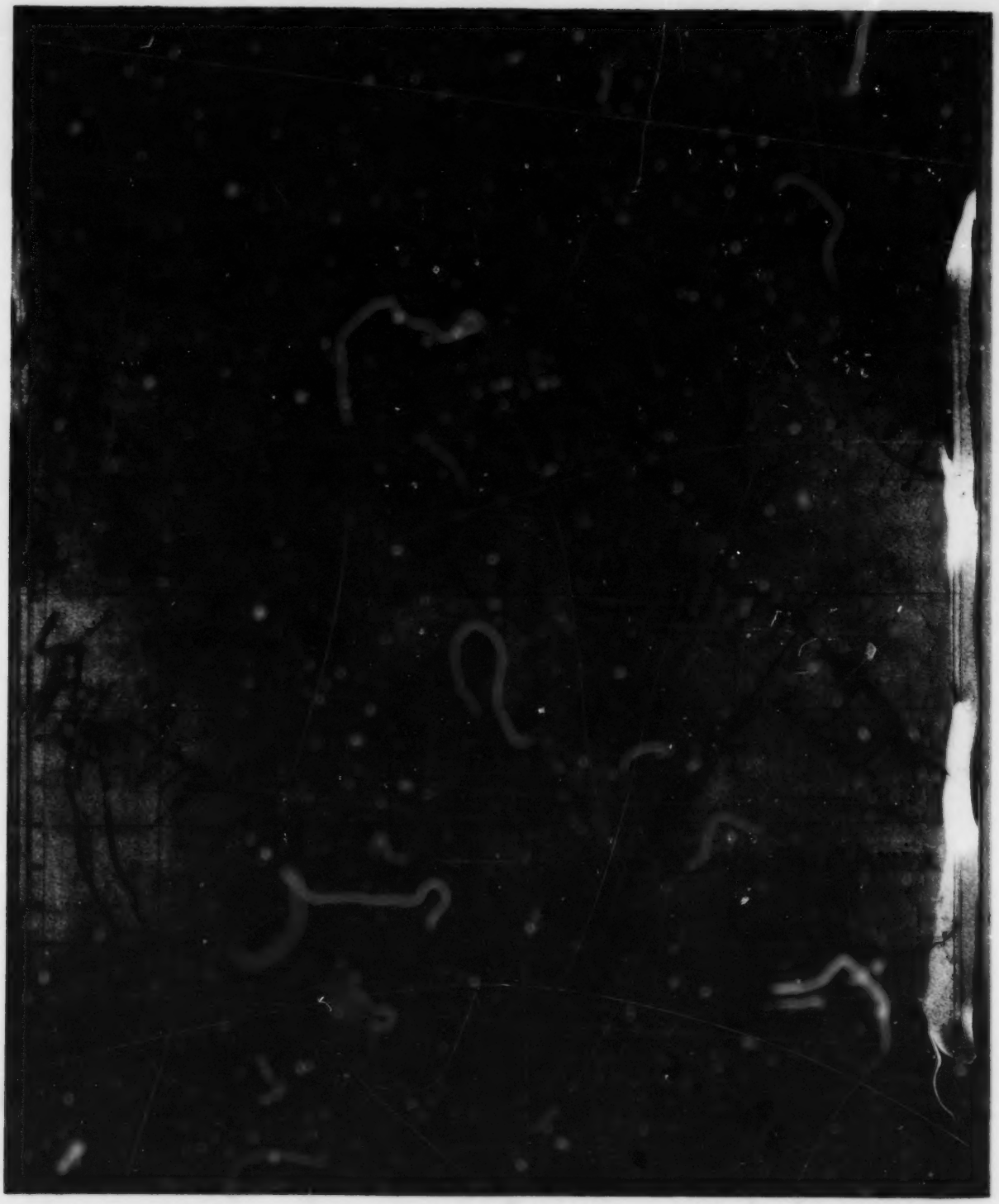

[Carte de la baie et du détroit d'Hudson]. Samuel Thornton. 1709. 1 carte : ms., coul., sur parchemin, 82,0 × 64,8 cm.

Jusqu'à 1713, Anglais et Français se partagent les postes de la baie d'Hudson et de la baie James. Mais, après le traité d'Utrecht, la Hudson's Bay Company occupera seule ce vaste territoire, y exploitant avec profit des postes de traite comme York Factory et fort Churchill à la baie d'Hudson, Moose Factory et fort Albany à la baie James.

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg : G.2/2.

VI

Société

De 1701 à la Conquête, l'emprise de l'État sur les colonies de la Nouvelle-France, et plus particulièrement sur le Canada, se révéla plus forte encore, s'il se peut, qu'au siècle précédent. Mais le roi voulait qu'on exerçât une autorité paternelle, soucieuse du bien-être de chaque colon, et prompte à corriger les injustices. Il fallait éviter à tout prix que le puissant n'abusât du faible, et que le riche ne laissât le pauvre sans ressources. Ces principes, qui faisaient du roi le père de ses peuples, furent sans cesse rappelés à tous ceux qui détenaient quelque pouvoir : ils ne furent pas sans effet sur la qualité de la vie dans les colonies françaises d'Amérique.

L'omniprésence de l'État contribua beaucoup à maintenir au Canada l'esprit et les valeurs aristocratiques, nourris par ailleurs au sein des troupes de la Marine, où l'on mettait son épée au service du monarque, dont on attendait en retour des promotions et des récompenses, comme les gratifications et les pensions, voire la prestigieuse croix de Saint-Louis.

Or, c'est au sein de la petite noblesse, réelle ou prétendue, que se recrutaient surtout, au pays, les officiers des troupes de la Marine. Comme en France, cette classe sociale ne se voyait d'autre vocation, en général, que de servir le roi, et c'était le plus souvent en portant les armes qu'elle le faisait.

Quant à la classe bourgeoise, formée surtout de marchands et d'entrepreneurs aux moyens plutôt modestes, elle s'appliquait avec beaucoup de sérieux et d'énergie à s'imposer dans la colonie et à s'enrichir. Certains amassèrent de belles fortunes, grâce souvent à leurs relations avec des officiers militaires qui commandaient des postes de traite, ou encore avec quelque administrateur en mesure de leur octroyer, ou de leur faire octroyer des contrats. Au demeurant, ces marchands canadiens ne manquaient ni de dynamisme ni d'habileté, et se révélaient en général plus enclins à l'économie qu'à une dépense inconsidérée.

VI

Plus que tout autre groupe, les marchands et commerçants canadiens, — fiers de leur appartenance au pays, — surent s'organiser et se concerter. C'est la seule classe peut-être qui eut sur les affaires coloniales une politique propre, et elle sut l'imposer. Il est vrai que ses intérêts économiques coïncidaient avec ceux de la colonie, dont l'existence reposait entièrement sur les échanges commerciaux avec la mère patrie et les autres colonies françaises. Il reste que les marchands réussirent à faire valoir leurs vues grâce, en partie, aux relations que certains d'entre eux entretenaient avec les administrateurs coloniaux ou des correspondants de France qui, eux-mêmes, appartenaient à des réseaux capables d'étendre leur influence jusqu'à la cour.

De ces commerçants, d'ailleurs, un bon nombre n'auraient pu se passer de l'État, qui, en plus de réglementer étroitement leur activité, était leur principal client dans la colonie, d'une part, et la source des subventions pour la mise en valeur des richesses naturelles, d'autre part.

Il reste que la plupart des commerçants n'étaient guère plus riches que la masse des cultivateurs, artisans et ouvriers qui formaient le gros de la population. Faute de capitaux, l'habitant canadien faisait preuve d'une belle débrouillardise : il construisait sa maison, fabriquait ses outils et ses meubles; il était de tous les métiers et s'adonnait aux travaux les plus divers pour s'assurer un certain bien-être. Industrieux et inventif, il était robuste; on le disait gai, hospitalier et de belles manières, brave et bon soldat, quoique parfois orgueilleux et porté à l'ivrognerie, voire à la luxure. Les dirigeants civils et ecclésiastiques craignaient un peu son « esprit d'indépendance », — son « indocilité », — car il ne se pliait pas facilement aux ordres, quand ils lui déplaisaient. Il faut ajouter, à sa décharge peut-être, que, le plus souvent, le Canadien était soumis à l'autorité de Français, qu'il considérait un peu comme des étrangers, en dépit de leur bienveillance à son égard.

Conscients de leurs responsabilités sociales, en effet, le roi et ses représentants dans la colonie avaient le souci de satisfaire les besoins essentiels du peuple. Les maisons d'enseignement, les « petites écoles », les hôpitaux, les institutions de charité, même « les pauvres paroisses » subsistaient en grande partie grâce aux générosités du roi. En temps de disette, par exemple, c'est encore l'État qui intervenait pour soulager la misère publique et empêcher la spéculation sur les blés.

La présence et le rôle très apparents de l'État n'empêchèrent pas les habitants de la Nouvelle-France de prendre leurs distances vis-à-vis de la France et de sa politique américaine. Ils avaient conscience d'être enracinés dans une terre nouvelle, qu'ils connaissaient et aimaient plus que quiconque, et ils surent, à l'occasion, soutenir ouvertement et fermement leurs vues. Ces habitants étaient devenus acadiens, canadiens et louisianais.

Des sociétés nouvelles étaient nées, entités détachées de l'ancienne France.

VI

Une société à caractère aristocratique

Au XVIII[e] siècle, les nobles étaient nombreux en Nouvelle-France, et particulièrement au Canada. Comme en France à la même époque, plusieurs d'entre eux étaient propriétaires d'au moins une seigneurie; ils mettaient généralement leurs talents au service de l'État, soit dans le fonctionnarisme, soit dans l'armée, où ils détenaient des postes d'officier.

Ces fonctionnaires et officiers des troupes étaient attachés aux valeurs aristocratiques et militaires qui étaient celles de la métropole : sens aigu de la hiérarchie, recherche dans les manières et le vêtement, propension aux dépenses de prestige, ambition d'un rang social plus élevé, quête constante de distinctions.

Or, l'obtention des promotions et des honneurs qui permettaient de s'élever dans l'échelle sociale dépendait le plus souvent des relations et des appuis qu'on avait su se ménager, tant parmi les dirigeants de la colonie qu'au sein d'un groupe influent de la mère patrie. Mais les recommandations ne suffisaient pas à elles seules : il fallait faire la preuve de sa valeur militaire ou de sa compétence administrative, car la concurrence était grande, surtout chez les militaires.

Cette recherche de la distinction personnelle et du prestige social, qui n'était pas le fait de la seule noblesse, fut la cause d'incessantes rivalités, dont les querelles de préséance, — qui se donnèrent cours même à l'église, — sont une frappante manifestation.

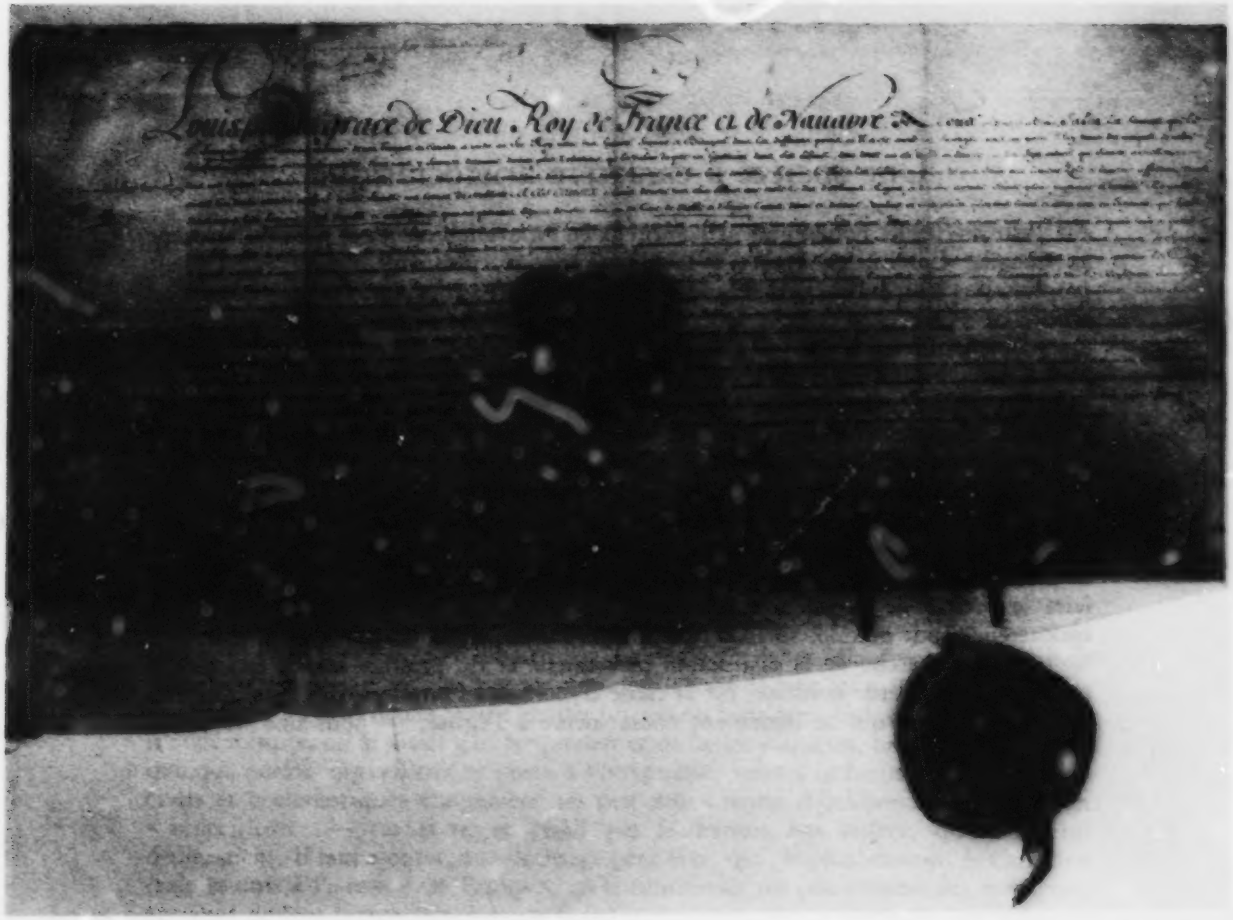

Lettres de noblesse octroyées au Canadien François Hertel, Paris, avril 1716.

« Nous avons ledit François Hertel anobli et anoblissons [...] ensemble ses enfants et descendants... » Cet anoblissement constitue une exception en Nouvelle-France au XVIII[e] siècle. Pour les Canadiens, les voies les plus courantes d'ascension sociale sont les promotions militaires et le commerce. Peu d'entre eux réussissent à obtenir des postes importants dans l'administration civile.

Archives municipales, Rochefort, France.

Photo Studio Blain.

Portrait de Jean-Baptiste Hertel de Rouville (1668–1722). Artiste inconnu. Huile sur toile, vers 1710.

Musée McCord, Montréal.

Les Canadiens n'ont pas leur égal pour la guerre de coups de main pratiquée en Amérique. Les plus méritants obtiennent de belles promotions dans les troupes. Par exemple, Hertel de Rouville, qui s'illustre dans plusieurs raids contre des établissements anglais, est promu successivement enseigne, lieutenant et capitaine, et reçoit la croix de Saint-Louis en 1721.

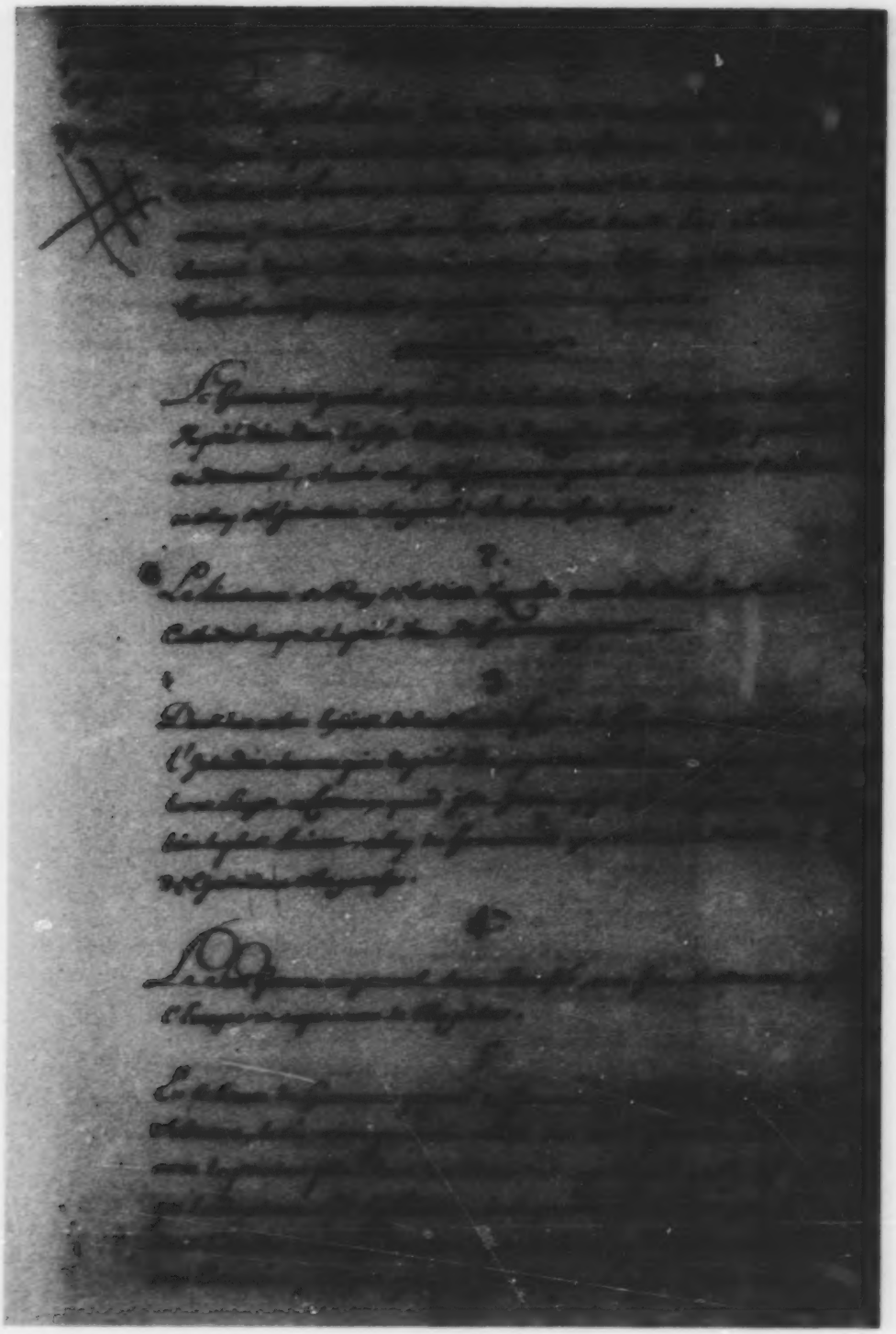

Règlement du roi « au sujet des honneurs dans les églises de la Nouvelle-France », pour « prévenir toutes les contestations qui arrivent journellement sur ce sujet », 27 avril 1716.

La société coloniale est hiérarchisée. Officiers civils et militaires cherchent à maintenir les barrières sociales et les privilèges de classes existant dans la mère patrie. La délimitation plus ou moins stricte des rangs et des préséances engendre parmi eux bien des querelles.

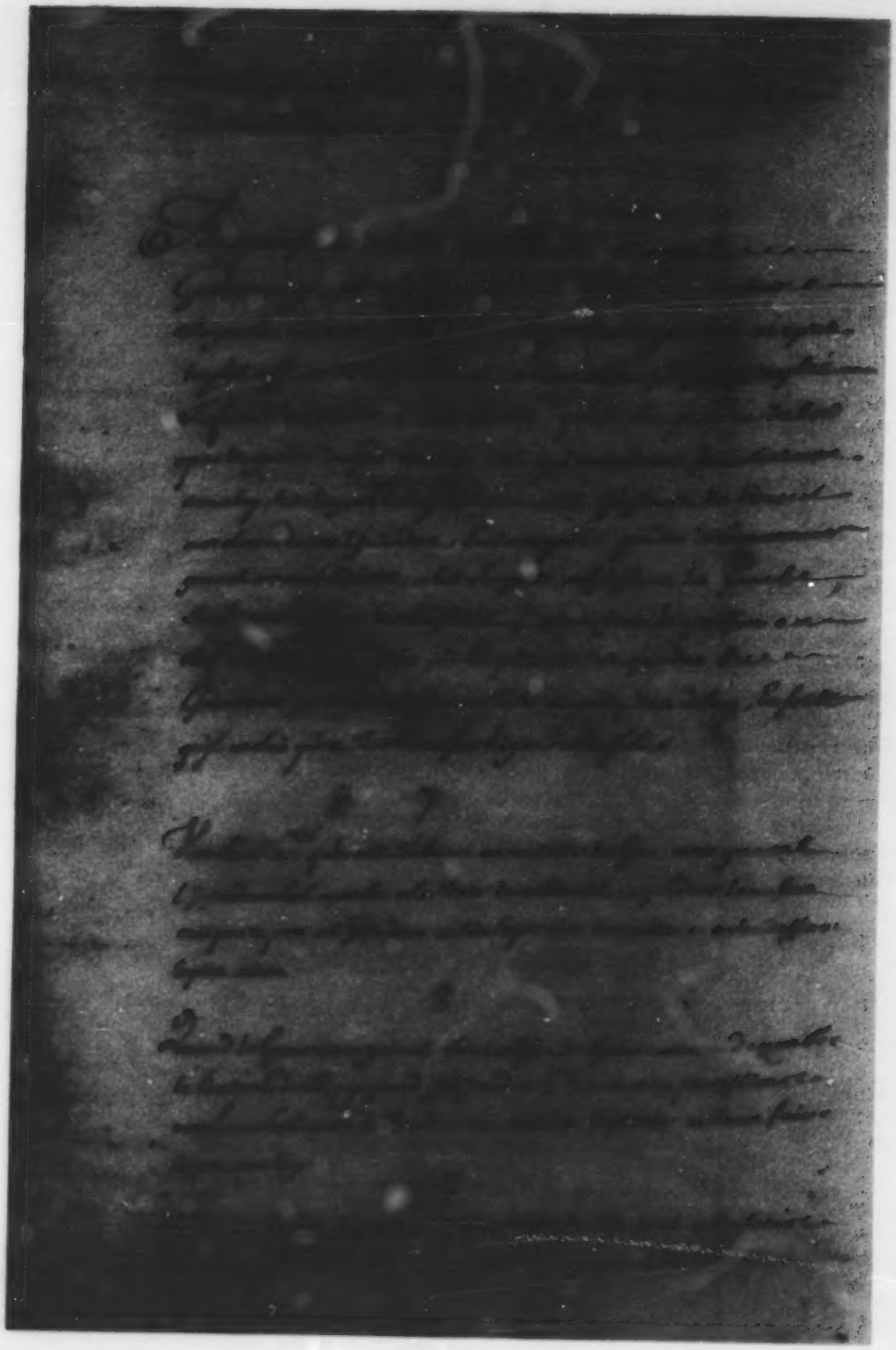

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série A, vol. 21, fol. 106-106v.

VI

Les Canadiens

Au Canada, les hauts postes civils et religieux étaient en majorité pourvus par des Français de naissance; au sein des troupes, cependant, tous les postes d'officiers furent peu à peu confiés à des Canadiens.

Car, en raison de la faiblesse de l'immigration, la proportion de la population née au pays était très grande. Le groupe des marchands et des entrepreneurs réussit par son dynamisme à s'assurer un certain confort et, sur le plan social, une respectabilité certaine; les officiers de justice et les fonctionnaires subalternes, les artisans et même des ouvriers accédèrent aussi à un niveau de vie satisfaisant.

Les trois quarts des Canadiens, toutefois, vivaient à la campagne : bon nombre d'entre eux en étaient encore à « déserter » une terre neuve et subsistaient assez misérablement; ceux qui étaient installés sur des terres défrichées avaient la vie plus facile : si certains se contentaient de satisfaire à leurs propres besoins, d'autres (de 10 à 20 pour 100 des agriculteurs, peut-être) produisaient des surplus importants. Au demeurant, et dans l'ensemble, les habitants canadiens, au dire des observateurs contemporains, jouissaient d'un niveau de vie supérieur à celui des paysans de France, — et ils se sentaient moins malheureux qu'eux.

Certes, on rencontrait, au sein de cette population, des esprits aventureux, coureurs des bois ou militaires, mais la majorité des Canadiens vivaient paisiblement sur leurs terres.

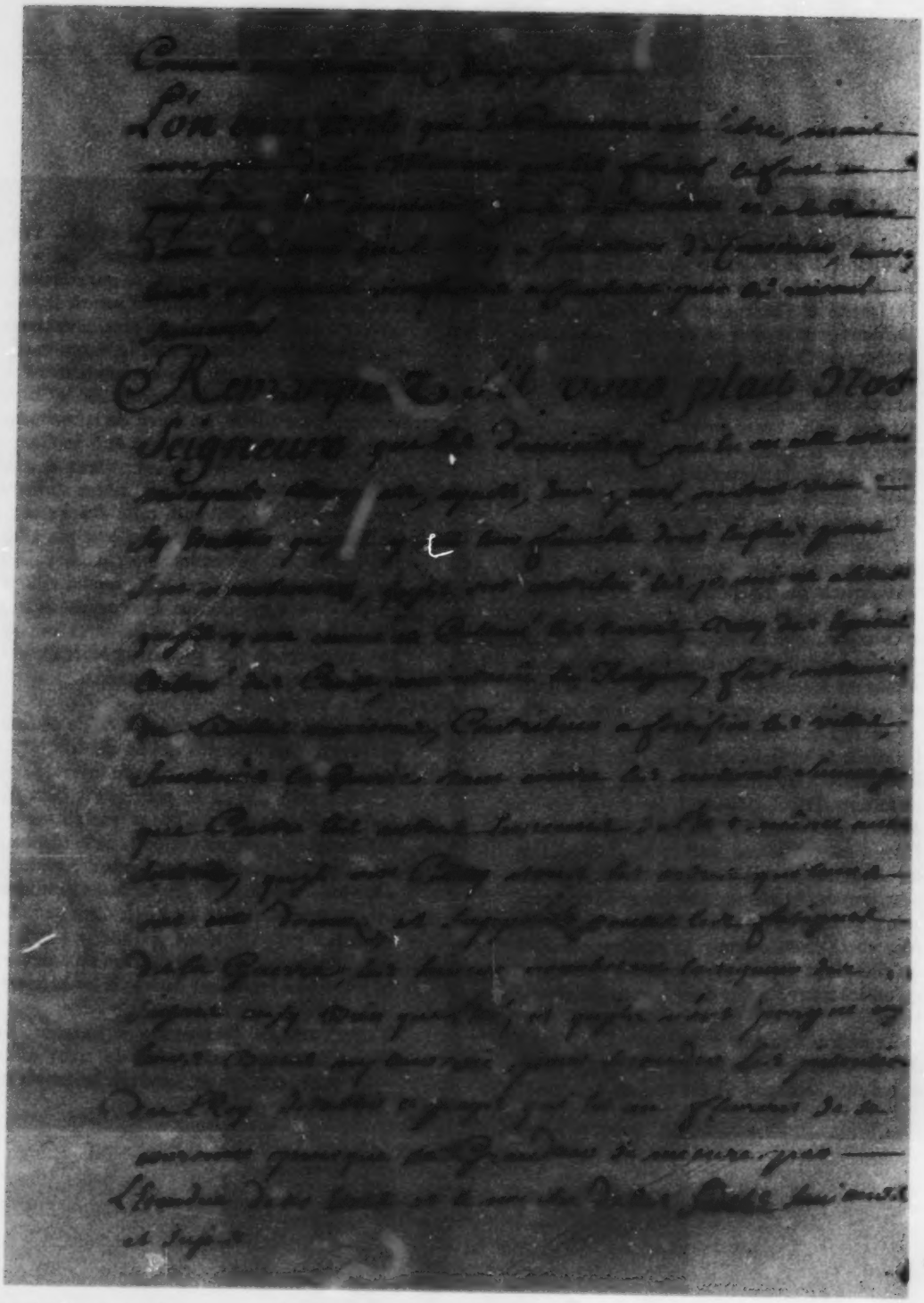

Requête des négociants canadiens adressée au gouverneur général et à l'intendant, vers 1719.

Les Canadiens sont de plus en plus conscients qu'ils forment un peuple distinct, possédant une histoire, des traditions, des intérêts propres. Les négociants font remarquer qu'ils « ont eu en cette colonie trisaïeuls, bisaïeuls, aïeuls, leurs pères, ou sont venus s'y établir, qu'ils y ont leur famille dont la plupart sont nombreuses, qu'ils ont contribué les premiers à l'établir, qu'ils y ont ouvert et cultivé les terres, bâti des églises [...] fait construire de belles maisons, contribué à fortifier les villes, soutenu la guerre ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 40, fol. 264 v.

Photo Studio Littré.

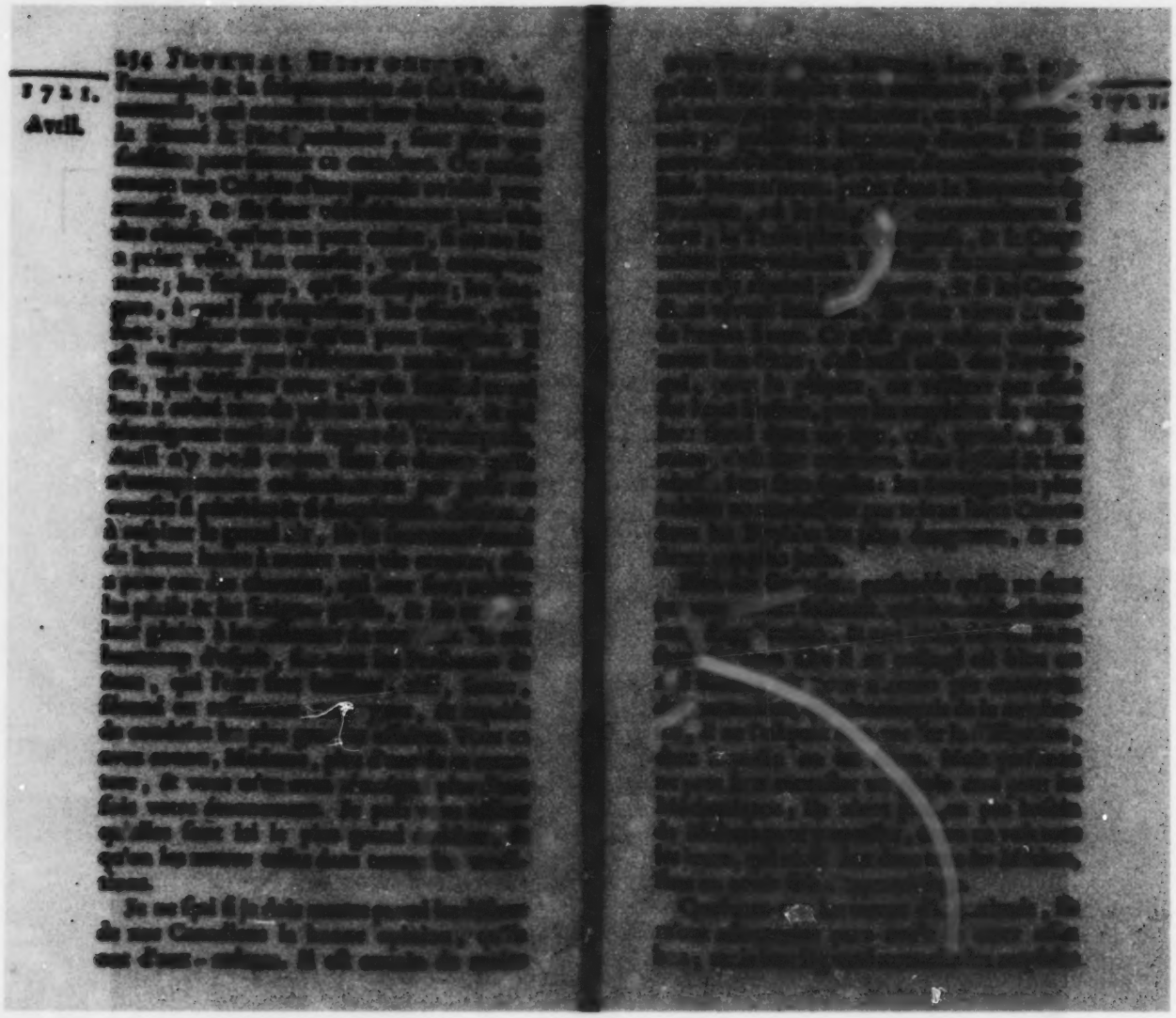

Pierre-François-Xavier de Charlevoix. *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale...* Paris : Chez la veuve Ganeau, 1744. Vol. 5, p. 254–255.

Même s'il leur trouve quelques défauts, le père Charlevoix convient que les Canadiens ont aussi d'excellentes qualités : « Ils ont beaucoup d'esprit, surtout les personnes du sexe [les femmes], qui l'ont fort brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux [...] Nous n'avons point dans le royaume de province, où le sang soit communément si beau, la taille plus avantageuse, et le corps mieux proportionné [...]
Leur agilité et leur adresse sont sans égales [...] personne ne peut leur contester un génie rare pour les méchaniques... »

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

Lettre du gouverneur général de Vaudreuil au Conseil de Marine, Québec, 17 octobre 1717.

Les colons résistent de toutes sortes de façons aux ordres qui leur déplaisent. Leur opposition peut aller jusqu'à prendre des allures de révolte : « ... les habitants de la seigneurie de Longueuil (par exemple) dans lesquels je ne trouvai pas la même soumission lorsque j'allai leur proposer les corvées. Ils étaient sous les armes pour me recevoir [...] quelques uns de ces derniers m'ayant manqué de respect dans leurs réponses... »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 38, fol. 121v.

Photo Studio Littré.

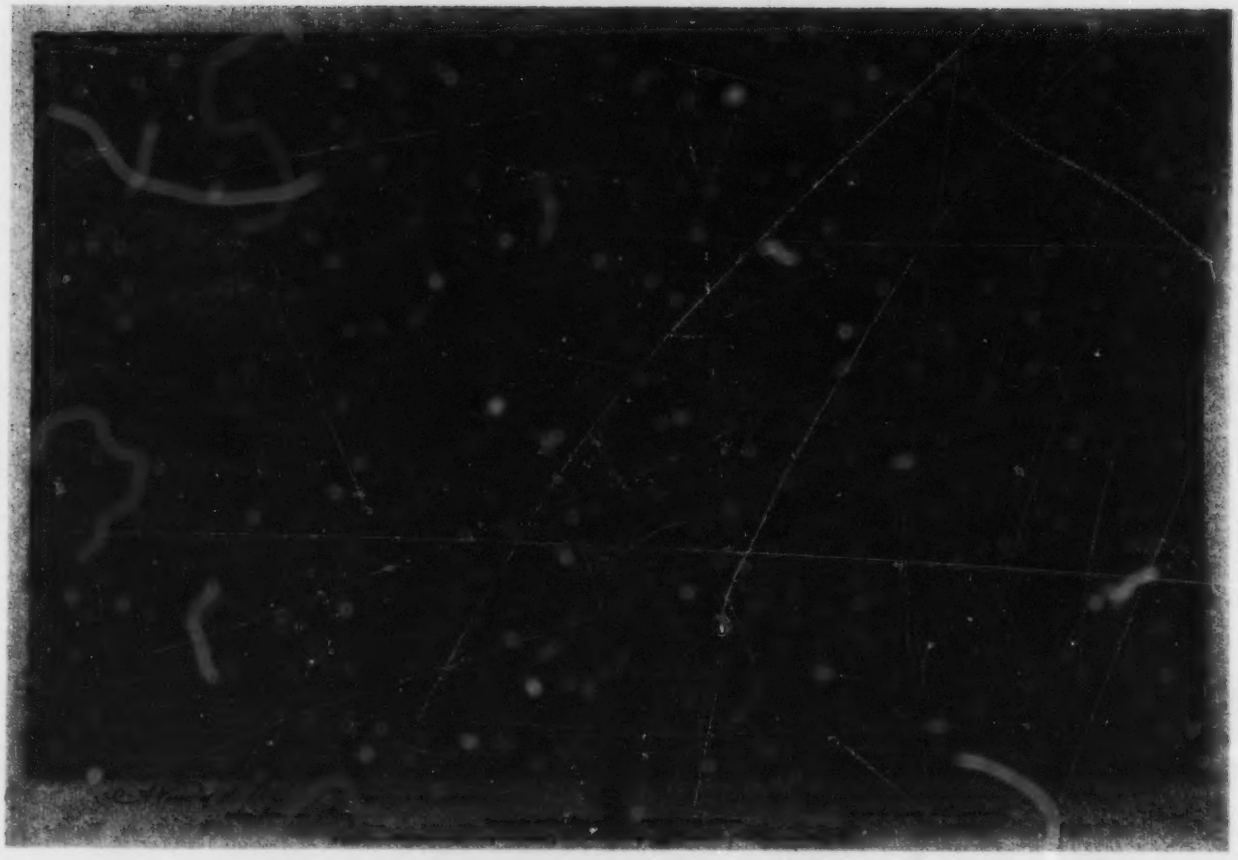

Vue du monastère des ursulines de Québec. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de James Mason, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Au premier plan, on voit des Canadiens dans un champ. À l'arrière-plan, figure le monastère logeant une cinquantaine d'ursulines, dont bon nombre, selon une relation de 1753, sont « occupées à l'instruction d'une soixantaine de pensionnaires et d'environ 150 petites externes ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-358).

VI

Divertissements

Au Canada, on savait se divertir, comme du reste à l'île Royale et en Louisiane.

Il y avait, de temps à autres, de grandes réjouissances, où toutes les classes de la société célébraient ensemble un événement mémorable. Ces fêtes étaient d'autant plus appréciées qu'elles étaient rares.

La haute société pouvait assister à des dîners et danser au son de la musique chez le gouverneur ou chez l'intendant, et parfois même y applaudir un petit spectacle. Les jeux de carte et de hasard y étaient fort à la mode, et, sous l'intendant François Bigot, l'on joua frénétiquement.

Le peuple avait aussi ses façons de se divertir, dont un évêque de Québec, M^gr^ Pierre-Herman Dosquet, eut un jour à se plaindre. En particulier, les colons aimaient composer et chanter des chansons satiriques et jouer des tours, même pendant les processions paroissiales, — pratiques que l'intendant dut interdire à plusieurs reprises. D'autres chansons d'origine populaire marquaient un événement heureux, comme la prise de Chouaguen, en 1756.

Les promenades en calèche ou en traîneau, le patinage, les jeux de quilles et de boule, le billard étaient aussi des divertissements populaires.

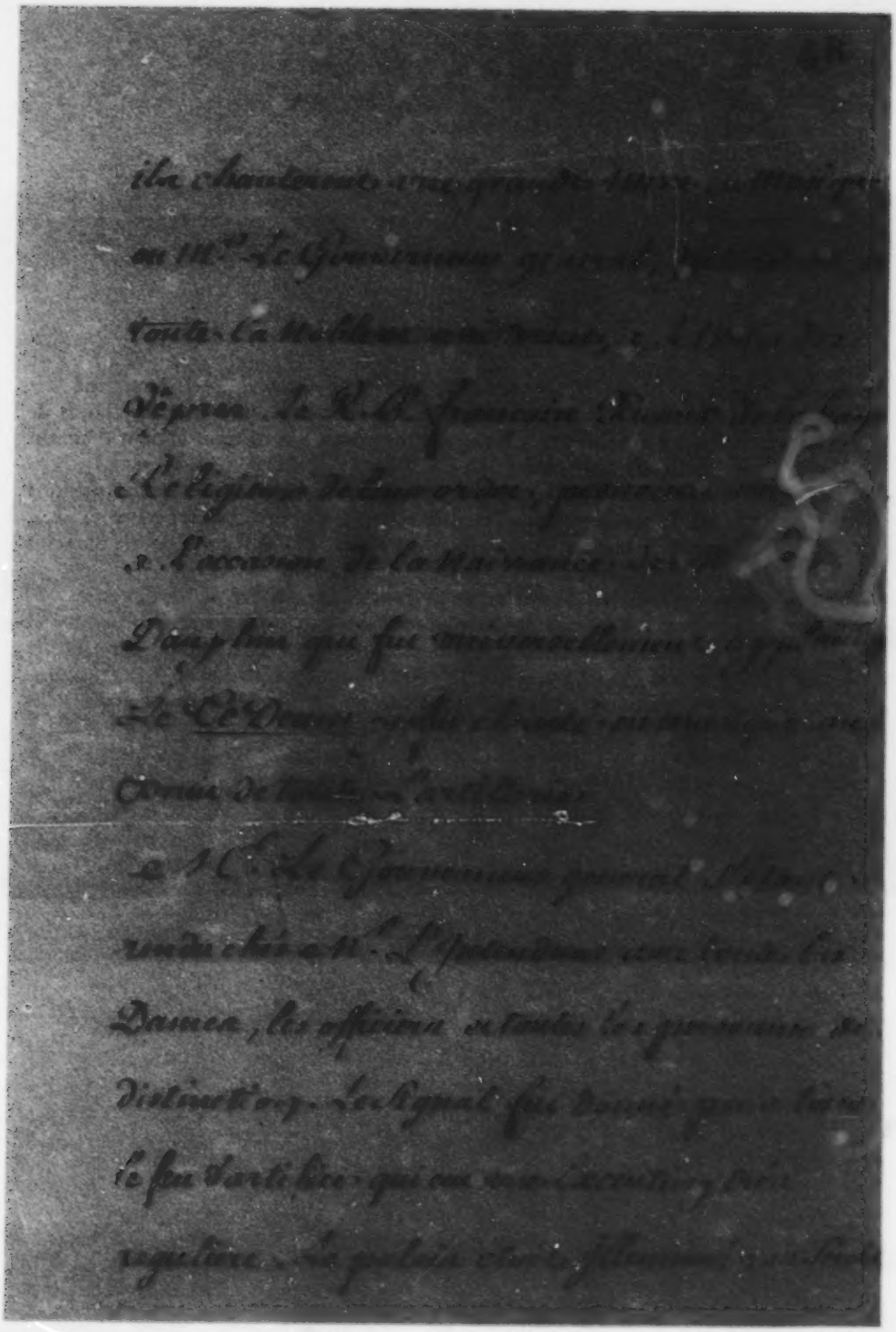

« Relation de ce qui s'est passé à Québec [...] à l'occasion de la naissance de Monseigneur le dauphin », 1730.

Les récollets « chantèrent une grande messe en musique »; un « religieux de leur ordre prononça un discours à l'occasion de la naissance de Monseigneur le dauphin qui fut universellement applaudi. Le Te Deum y fut chanté en musique au bruit de toute l'artillerie [...] le signal fut donné pour tirer le feu d'artifice qui eut une exécution très régulière. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 52, fol. 48.

Photo Studio Littré.

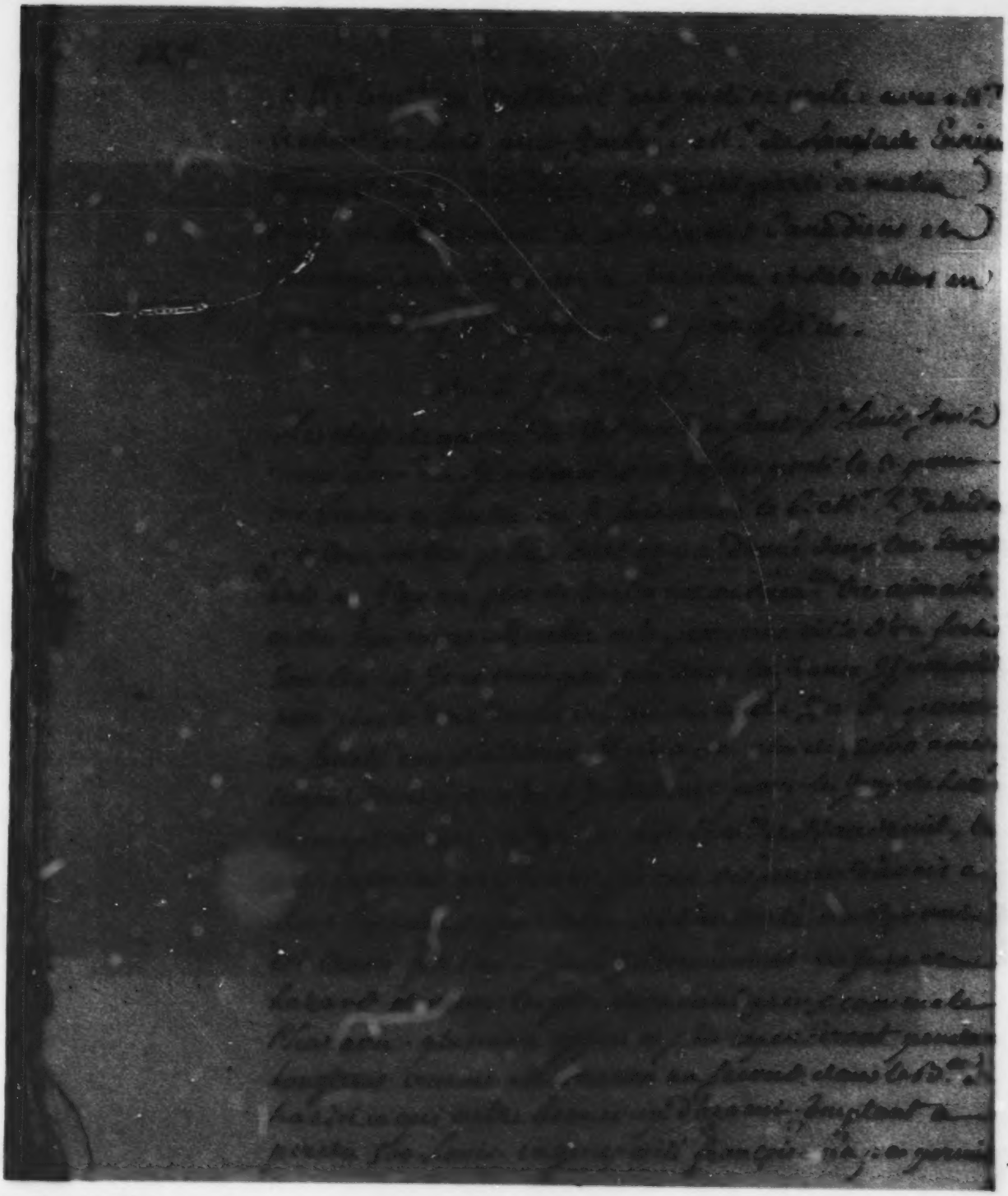

Extrait du journal du marquis de Montcalm, 2 janvier 1757.

La haute société coloniale s'adonne aux mêmes plaisirs mondains que la noblesse du royaume : fêtes galantes, bals, soupers fins et jeux de hasard. Au sortir de « deux très beaux bals » où figuraient « plus de 80 dames ou demoiselles très aimables et très bien mises », Montcalm écrit : « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton... »

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, K 8, vol. 1.

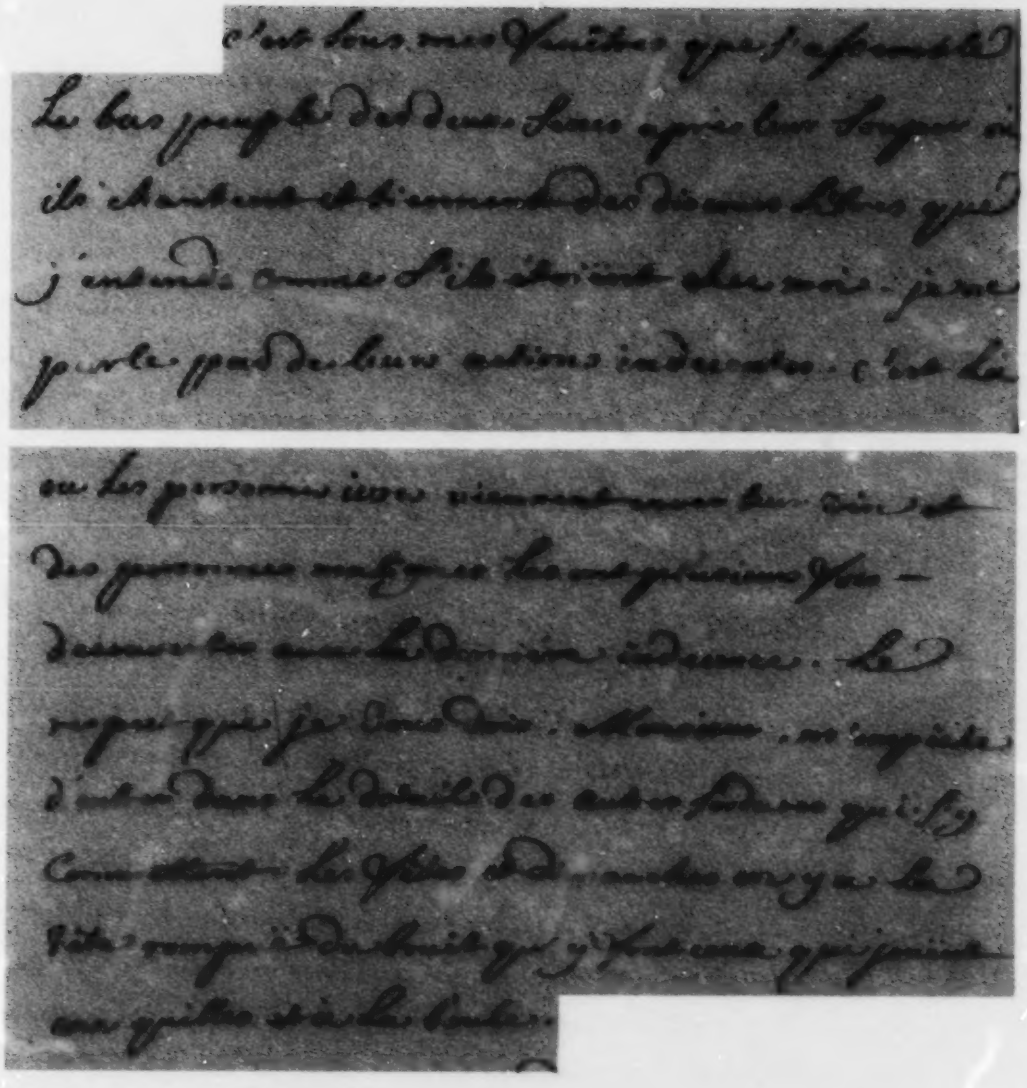

Lettre de Mgr Dosquet au ministre, Québec, 4 septembre 1731.

Nombre de citadins aiment se divertir dans les lieux publics : « C'est sous mes fenêtres que s'assemble le bas peuple des deux sexes après leur souper, ils chantent et tiennent des discours libres [...] C'est là où les personnes ivres viennent cuver leur vin [...] Les fêtes et dimanches on y a la tête rompue du bruit qu'y font ceux qui jouent aux quilles et à la boule. »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C11A, vol. 56, fol. 166v-167.

Photo Studio Littré.

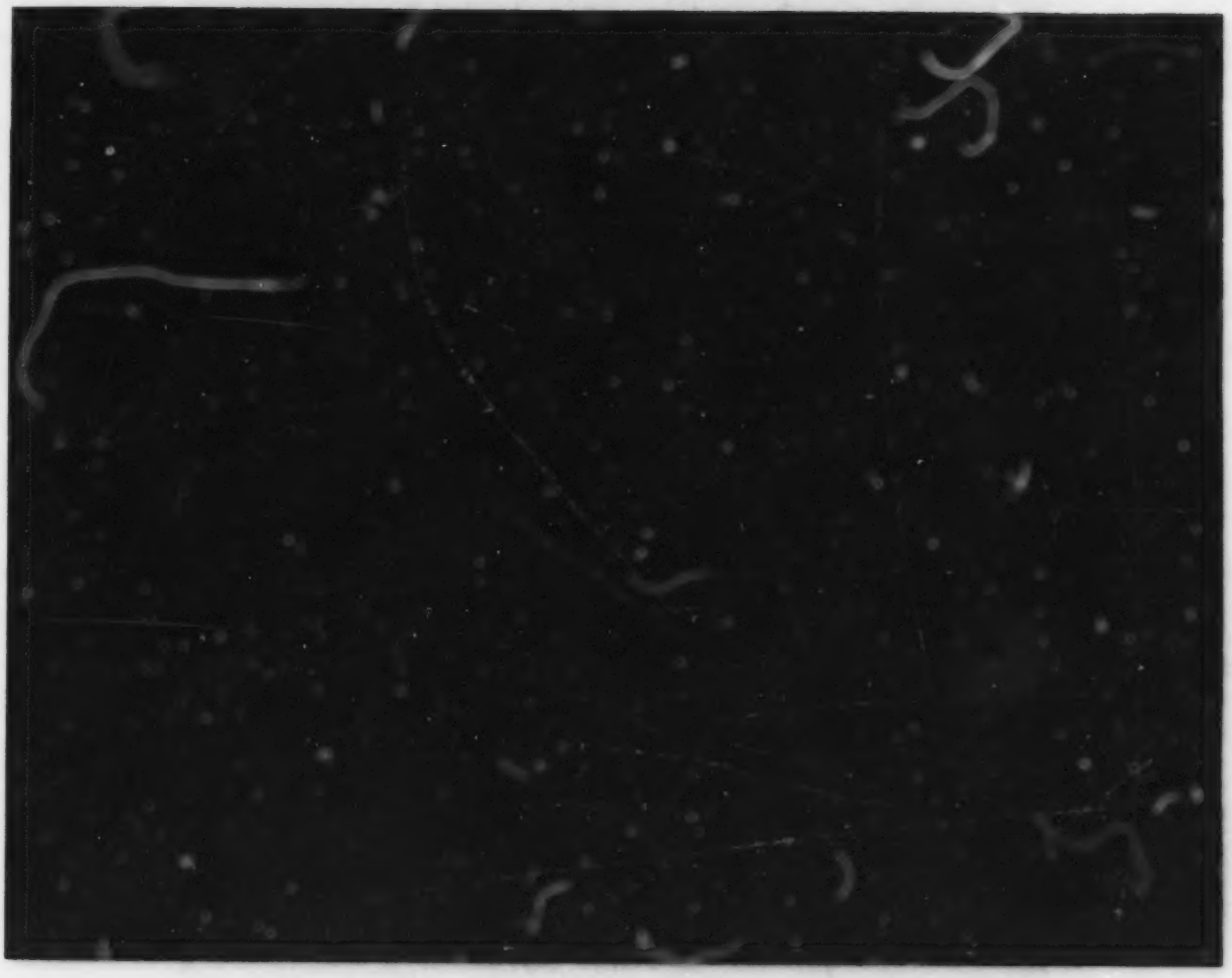

Vue du palais épiscopal et de ses ruines, comme elles paraissent sur la montagne, depuis la basse ville. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de A. Benoist, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Même parmi les ruines, les enfants s'amusent.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-350).

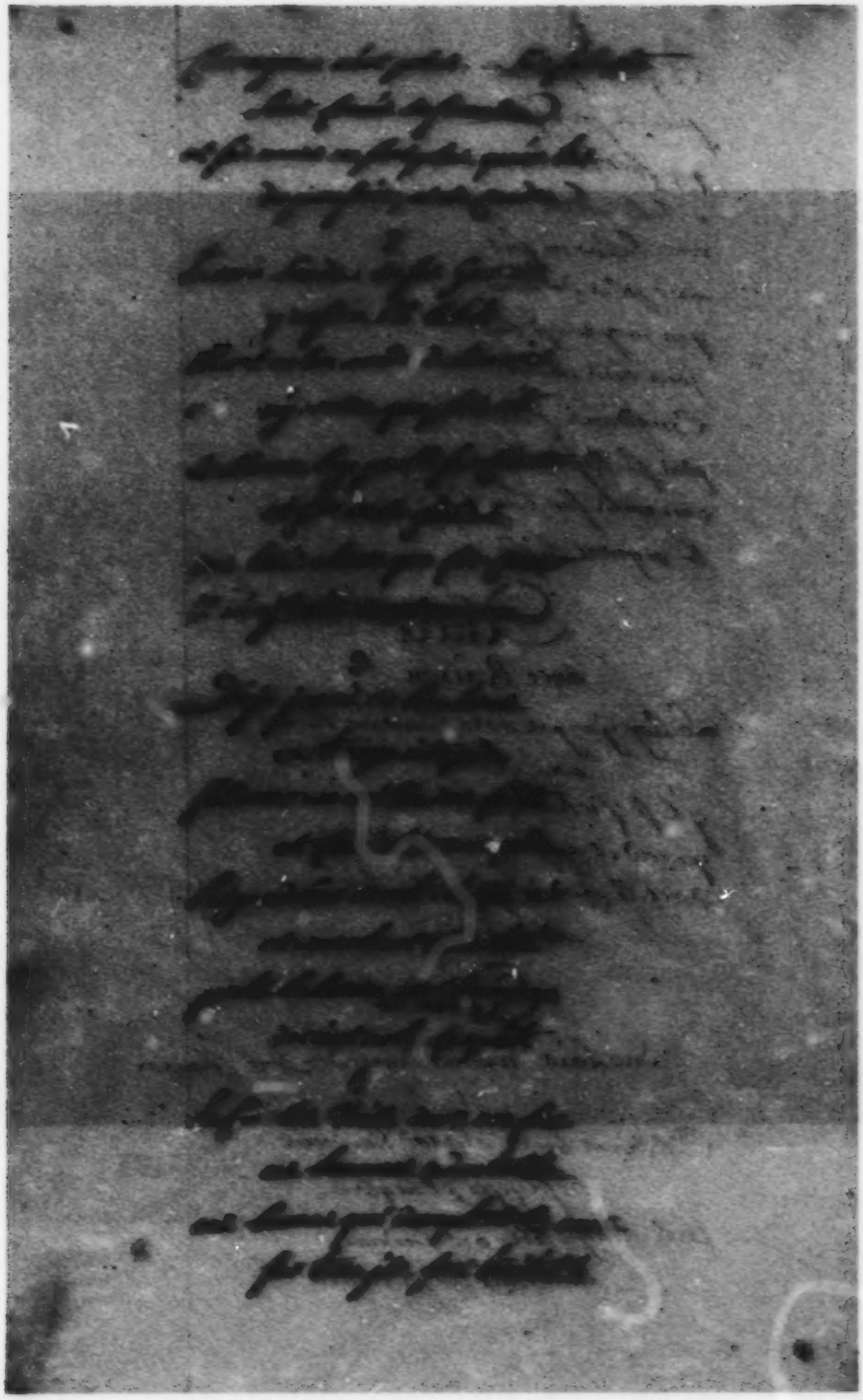

Chanson composée à l'occasion de la prise de Chouaguen (Oswego), 1756.

Bibliothèque nationale, Paris : Département des manuscrits, Fonds français, vol. 12506, fol. 3v.

Les Canadiens, dans leur ensemble, aiment chanter. Selon Kalm, beaucoup de femmes vaquent aux soins du ménage « en fredonnant quelque chansonnette ». De beaux esprits composent même des chansons pour marquer un événement heureux ou cocasse.

Instruction

Que l'on fût issu de la noblesse, de la bourgeoisie ou du petit peuple des artisans et des agriculteurs, on avait théoriquement un égal accès aux institutions qui, dans la colonie, assuraient l'enseignement aux enfants et aux adolescents des deux sexes.

Jusqu'à la fin du Régime français, le collège des jésuites de Québec dispensa l'enseignement classique, tout en maintenant des classes préparatoires. Outre la grammaire, les belles-lettres et la philosophie, qui faisaient partie du cours régulier, on y enseigna l'hydrographie et la théologie.

Pendant une vingtaine d'années, le procureur général Louis-Guillaume Verrier donna à Québec des cours de droit, sorte d'initiation aux ordonnances, à la coutume et à la jurisprudence.

Si les garçons pouvaient compter sur les « petites écoles » pour acquérir une instruction primaire, et ensuite sur le collège des jésuites, les filles avaient à leur disposition les couvents des ursulines de Québec et de Trois-Rivières, et d'assez nombreux établissements de la Congrégation de Notre-Dame, tant dans les villes qu'à la campagne. À Louisbourg, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et, à la Nouvelle-Orléans, les ursulines eurent aussi des écoles.

Quant au Séminaire de Québec, c'était une maison de formation pour les futurs prêtres, dont les élèves suivaient les cours au collège des jésuites.

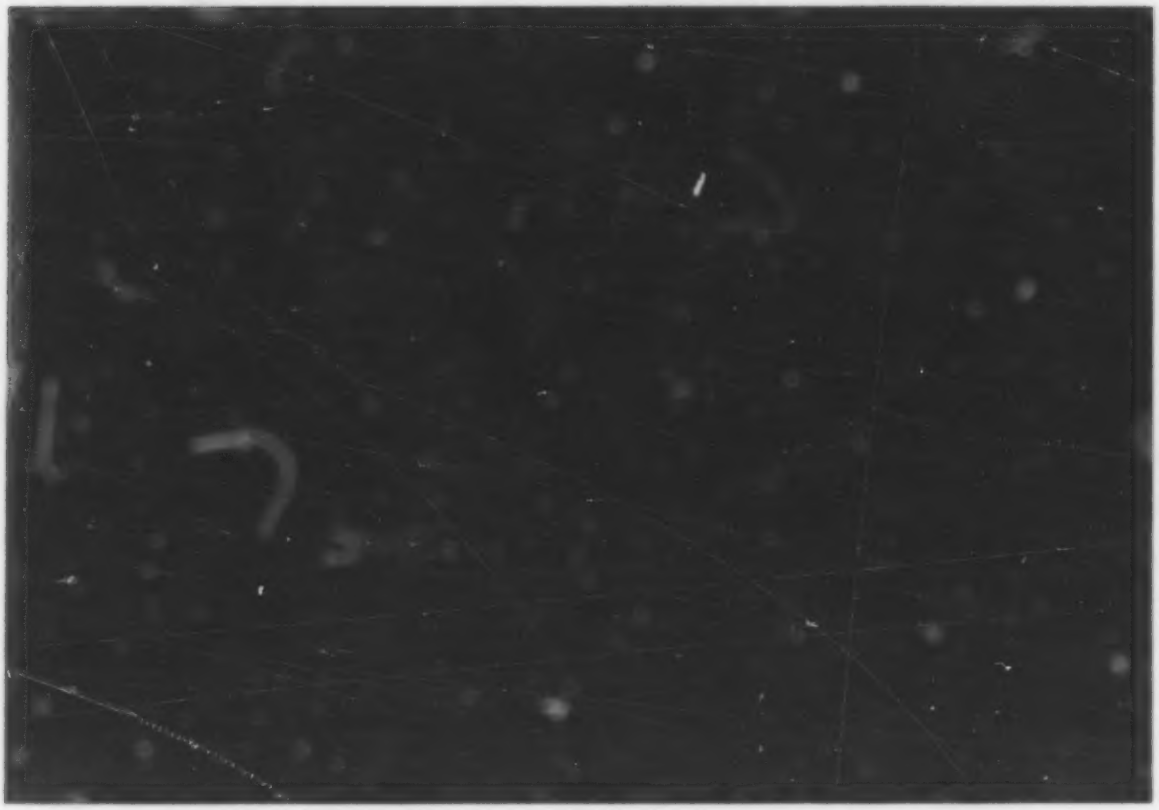

Vue de l'église et du collège des jésuites. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de C. Grignion, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Au collège de Québec, selon le père Germain, « toutes choses [...] sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe et peut-être avec plus de régularité, d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos collèges en France ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-354).

Lettre de Louis-Guillaume Verrier, procureur général du Conseil supérieur, au ministre, Québec, 15 octobre 1738. « Je n'épargne rien pour rendre les conférences de droit, que votre Grandeur me recommande, aussi utiles qu'elles se trouvent nécessaires. » Ces cours, qui contribuent à former des officiers de justice, se poursuivront jusque dans les années 1750.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 70, fol. 200.

Photo Studio Littré.

Lettre des intendants Raudot au ministre, Québec, 23 octobre 1708.

Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame « sont toujours très utiles à cette colonie par l'instruction qu'elles donnent à la jeunesse dans les villes et dans les côtes ». Elles ont des écoles à Montréal, Québec, Lachine, Boucherville, Pointe-aux-Trembles, Champlain, entre autres lieux.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 28, fol. 259v.

Photo Studio Littré.

Les lettres et les sciences

La littérature fut, pour ainsi dire, inexistante en Nouvelle-France : à part quelques pièces versifiées de circonstance, et des récits de voyage, on ne saurait guère mentionner, pour le XVIII[e] siècle, que la correspondance de madame Bégon (Marie-Élisabeth Rocbert de La Morandière) et un certain nombre d'oraisons funèbres, comme celles de l'abbé Joseph de La Colombière.

En revanche, l'activité scientifique y fut plus marquée : Jean-François Gaultier, par exemple, et surtout Michel Sarrazin firent des recherches assez poussées pour l'époque, dans le domaine des sciences naturelles, et correspondirent avec des savants et des institutions scientifiques d'Europe. Le gouverneur général intérimaire Roland-Michel Barrin de La Galissonière allait, à la fin des années 1740, donner une impulsion considérable à la recherche dans toute la Nouvelle-France.

Dans le domaine de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, le nombre des artistes et des artisans nés et formés au pays augmenta beaucoup au cours du siècle. Par leur fraîcheur, leur simplicité ou leur naïveté, certaines de leurs œuvres se distinguent nettement des modèles européens; elles constituent l'une des premières formes d'expression proprement originales du peuple canadien.

La Nouvelle-France n'avait jamais eu de journal ni même d'imprimerie; or, en 1752, pour la première fois sur le territoire canadien actuel, un journal, *The Halifax Gazette*, vit le jour, qui devait paraître pendant de nombreuses années.

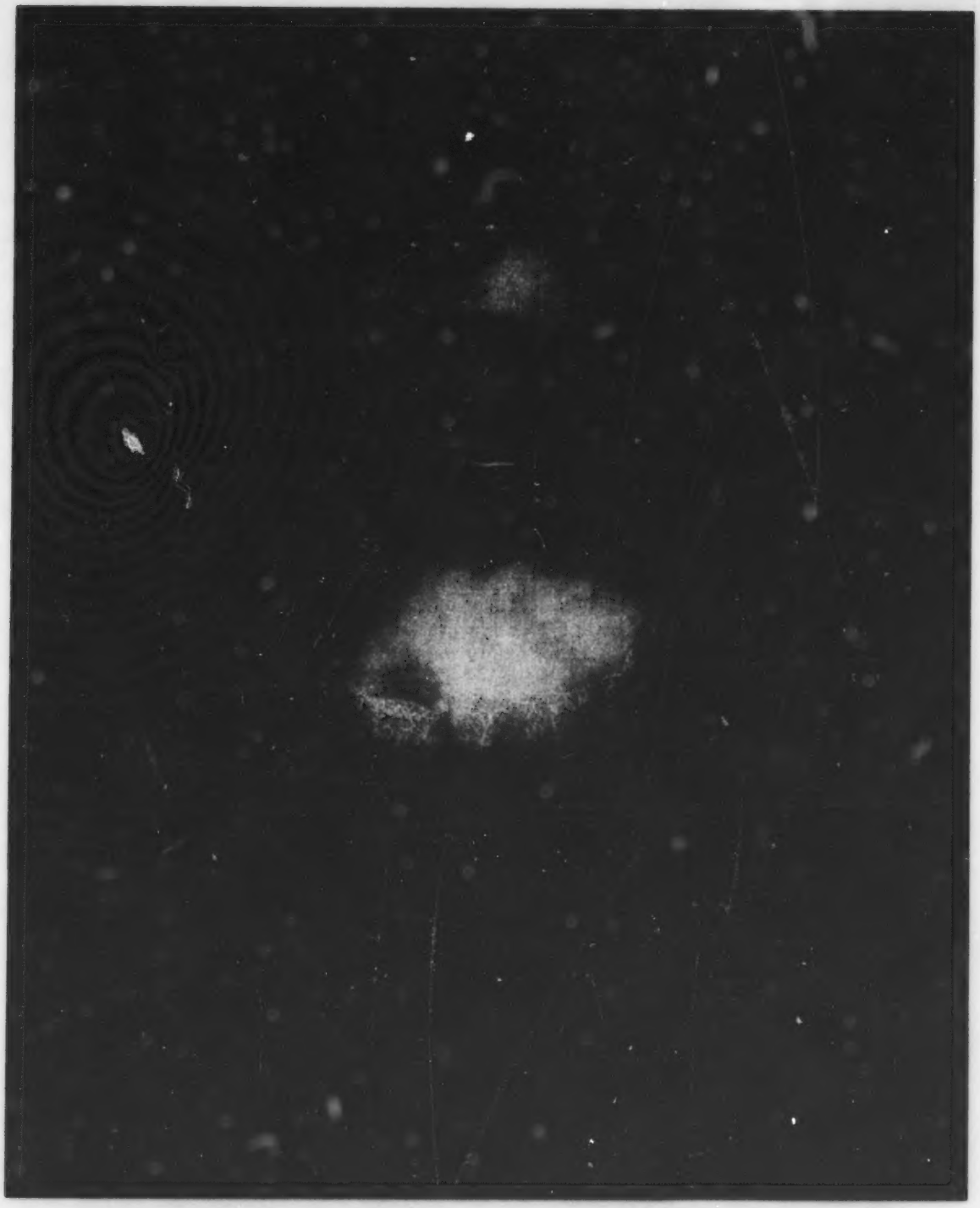

Portrait de Marie-Élisabeth Rocbert de La Morandière (1696–1755), épouse de Claude-Michel Bégon de La Cour. Huile sur toile.

Cette épistolière canadienne relate quasi au jour le jour les faits et gestes de la société montréalaise au milieu du XVIII[e] siècle. Ses lettres regorgent de détails sur la vie sociale : fêtes, réunions mondaines et autres distractions. Ses commentaires sur le comportement de ses concitoyens sont souvent savoureux.

Collection particulière, France.

Portrait de l'abbé Joseph de La Colombière (1651–1723), chanoine, vicaire général, archidiacre et conseiller clerc au Conseil supérieur. Artiste inconnu. Huile sur toile.

L'éloquence se manifeste chez quelques prédicateurs, comme l'abbé de La Colombière, chez plusieurs officiers civils ou militaires, et même chez des missionnaires et interprètes.

Monastère des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Photo W.B. Edwards.

Portrait de Michel Sarrazin (1659–1734), chirurgien, médecin et naturaliste. Pierre Mignard. Huile sur toile.

En Nouvelle-France, se multiplièrent les observations et les recherches dans des domaines [illegible]e l'astronomie, la météor[illegible]a botanique, la zoologie et la m[illegible]ine. Deux des chercheurs les plus actifs furent les médecins Michel Sarrazin et Jean-François Gaultier, qui expédièrent maints rapports et maints spécimens d'animaux, de plantes et de minéraux à des membres de l'Académie royale des Sciences de Paris.

Musée de l'île Sainte-Hélène, Montréal.

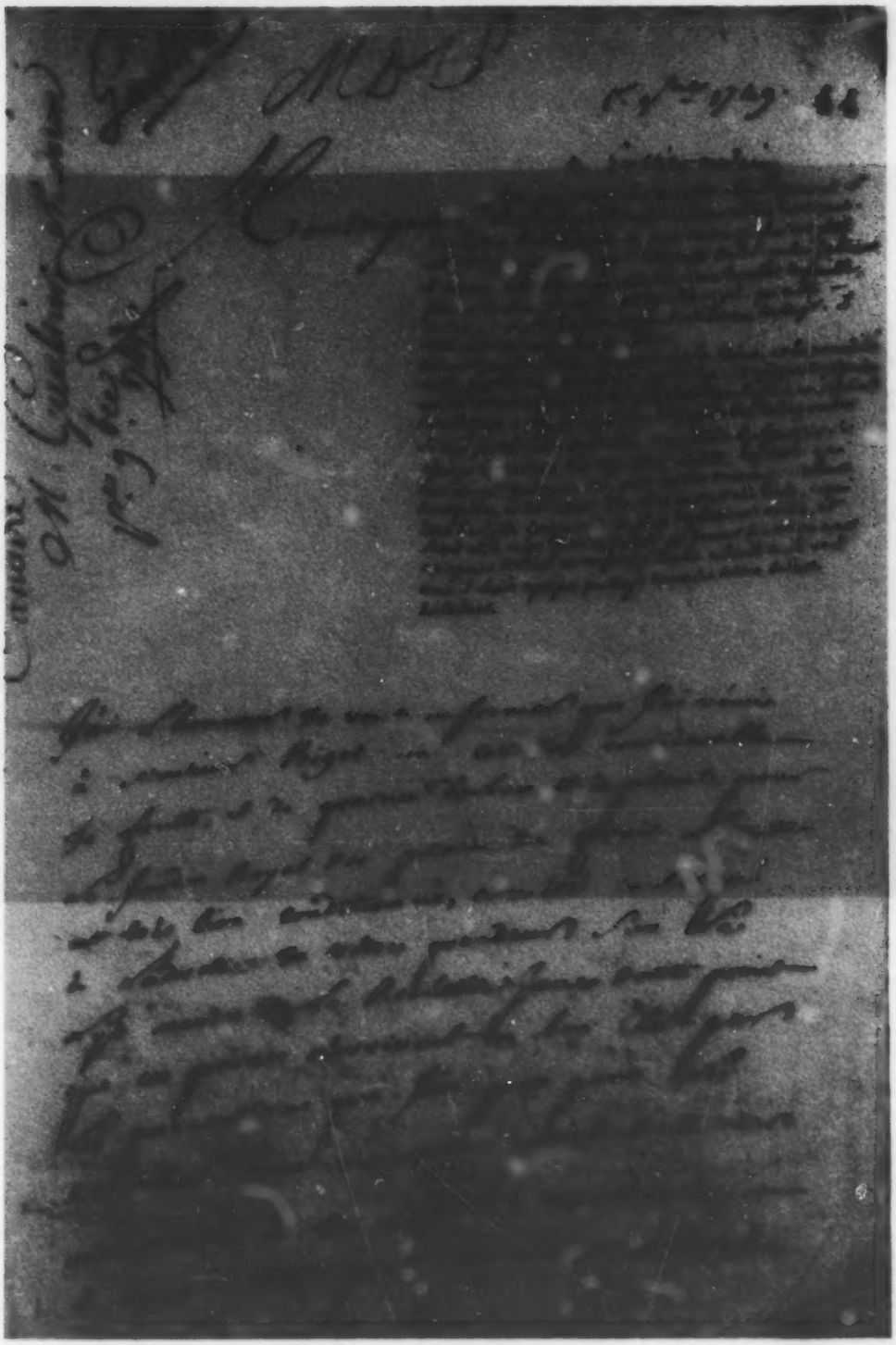

Lettre du médecin Jean-François Gaultier au ministre, Québec, 1er novembre 1749.

« ... J'ai remis à Monsieur Bigot une collection considérable de fruits et de graines d'arbres et de plantes pour le jardin royal des plantes de Paris [...] Je ne manquerai point de donner mes soins à ces sortes de recherches et à tout ce qui peut concerner l'histoire naturelle... »

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 94, fol. 44.

Ex-voto des trois naufragés de Lévis. Artiste inconnu. Huile, 1754.

C'est surtout l'Église qui favorise la création artistique en Nouvelle-France. Églises, hôpitaux et couvents possèdent de nombreuses œuvres exécutées par des Canadiens : ex-voto commémorant des événements miraculeux, portraits de religieux ou de notables, sculptures et pièces d'orfèvrerie, etc.

Musée historial, Basilique de Sainte-Anne de Beaupré.

Photo Kedl.

VI

Les institutions charitables

Les trois hôpitaux qui, à Québec, Montréal et Trois-Rivières, avaient été fondés au XVII[e] siècle continuèrent de jouer au XVIII[e] un rôle indispensable, dont les gouverneurs et les intendants se félicitaient, surtout à l'occasion des grandes épidémies qui, périodiquement, ravagèrent la colonie canadienne.

Non moins important le rôle de l'Hôpital-Général de Québec et de l'Hôpital-Général de Montréal. Ces deux institutions accueillaient les vieillards et les malades chroniques, les gens pauvres et sans soutien, de même que les malades mentaux. Vers la fin du Régime français, madame Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, et ses compagnes recevraient aussi, à Montréal, les filles de mauvaise vie, qu'elles tenteraient de protéger et de réhabiliter.

Les mœurs étant plus libres dans la colonie, l'on dut, au XVIII[e] siècle, pourvoir au soin des enfants naturels : l'État les confiait à des couples qui, par-devant notaire, s'engageaient à garder et à éduquer ces enfants, et à les traiter comme s'ils eussent été à eux.

Du côté de la Louisiane, des ursulines venues directement de France s'occupèrent d'un hôpital à la Nouvelle-Orléans; à Louisbourg, des frères de la Charité administrèrent aussi un hôpital. — En 1759, Halifax s'était également doté d'institutions charitables.

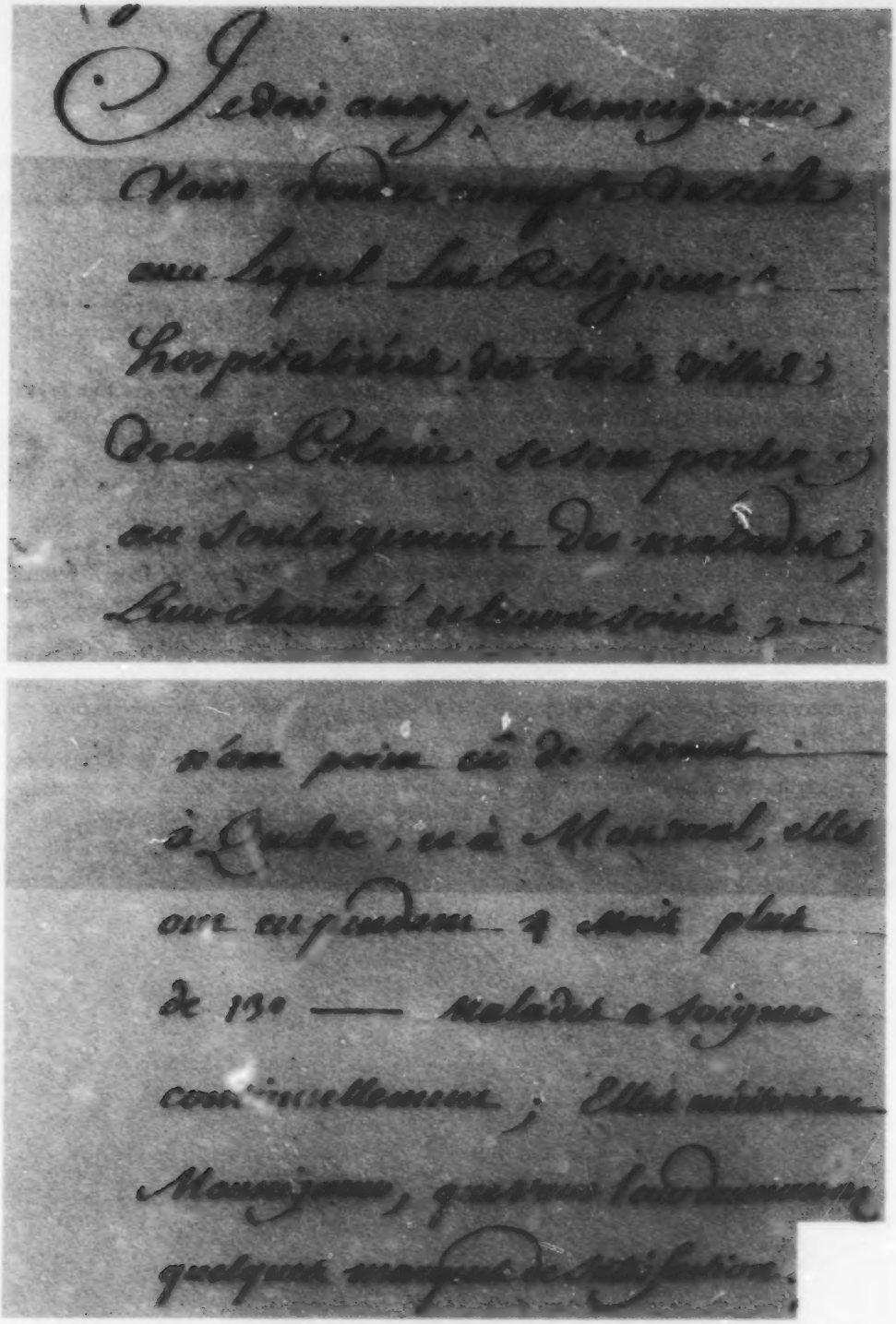

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 3 octobre 1733.

Les autorités civiles font régulièrement l'éloge des religieuses des hôpitaux. Ici, Hocquart rend compte « du zèle avec lequel les religieuses hospitalières des trois villes de cette colonie se sont portées au soulagement des malades; leur charité et leurs soins n'ont point eu de bornes ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 60, fol. 42-42v.

Photo Studio Littré.

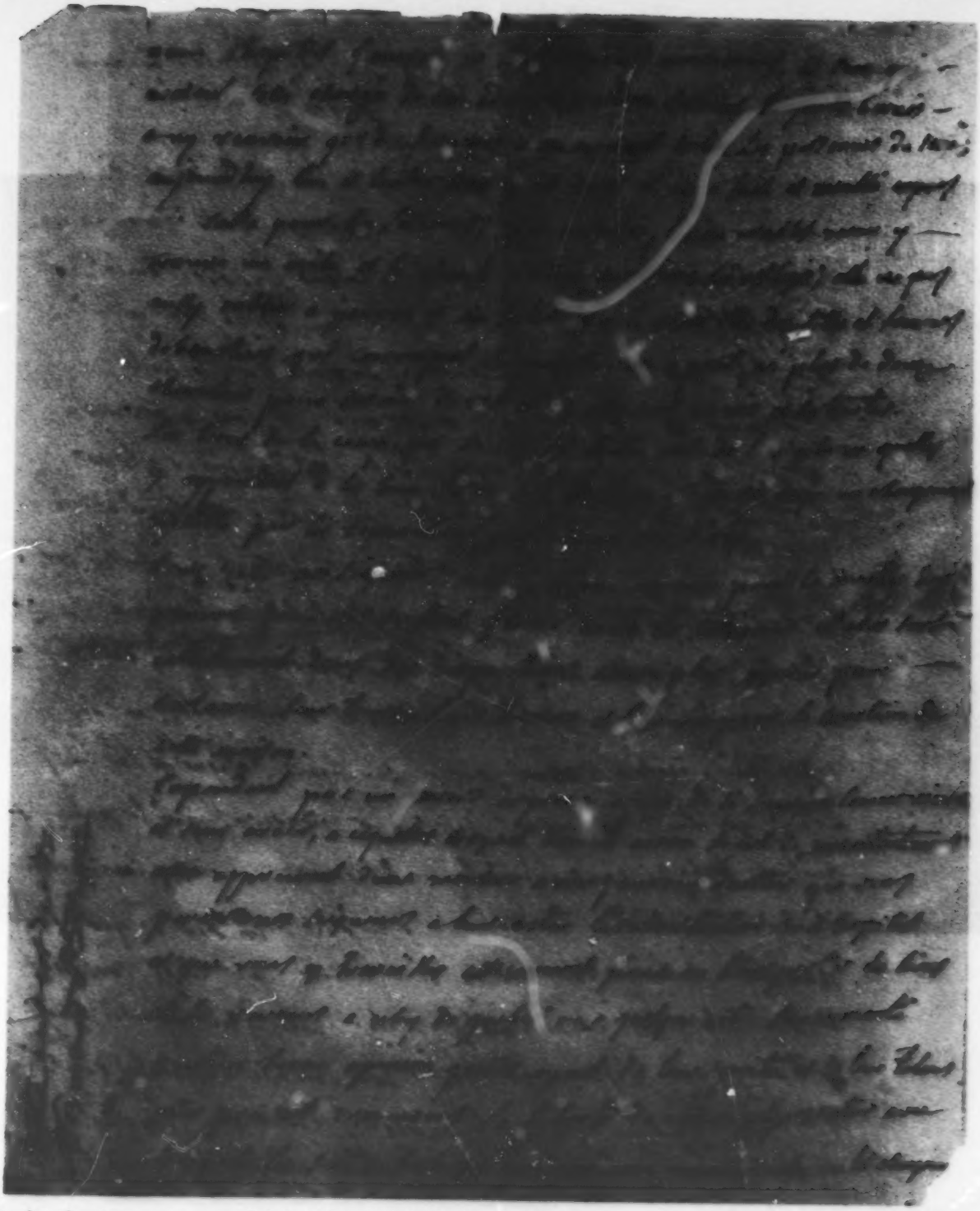

Requête adressée au gouverneur général, à l'intendant et à l'évêque par Mme d'Youville et ses associées, 1751.

Archives des sœurs grises, Montréal.

Photo Impact.

Sous l'administration des frères Hospitaliers (frères Charon), l'Hôpital-Général de Montréal n'hébergeait que des personnes du sexe masculin. Lorsque Mme d'Youville et ses « sœurs grises » prennent charge de cette institution, en 1747, elles décident d'accueillir des pauvres des deux sexes : vieillards, enfants abandonnés, « incurables », « insensées » et « femmes débauchées ».

« Plan et profil d'une maison pour enfermer les foux a côté de l'Hopital General de Quebec ». Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 30 septembre 1721. 1 plan : ms., coul., sur feuille 35,6 × 46,0 cm.

L'Hôpital-Général de Québec, en plus de servir d'asile pour les vieillards, les aliénés et les femmes pécheresses, tiendra à partir de 1725 un pensionnat pour jeunes filles.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 407 C.

Photo Studio Littré.

Marché par lequel le substitut du procureur du roi remet « ès mains dudit Fontene un enfant illégitime » pour « le nourrir et entretenir [...] l'élever et l'instruire » jusqu'à ce qu'il « ait atteint l'âge de dix huit ans », Montréal, 25 septembre 1730.

Au Canada, en 1736, 390 enfants naturels sont élevés aux frais du roi.

Archives nationales du Québec, Centre régional de Montréal : Minutes du notaire Joseph-Charles Raimbault.

Photo Diapolab.

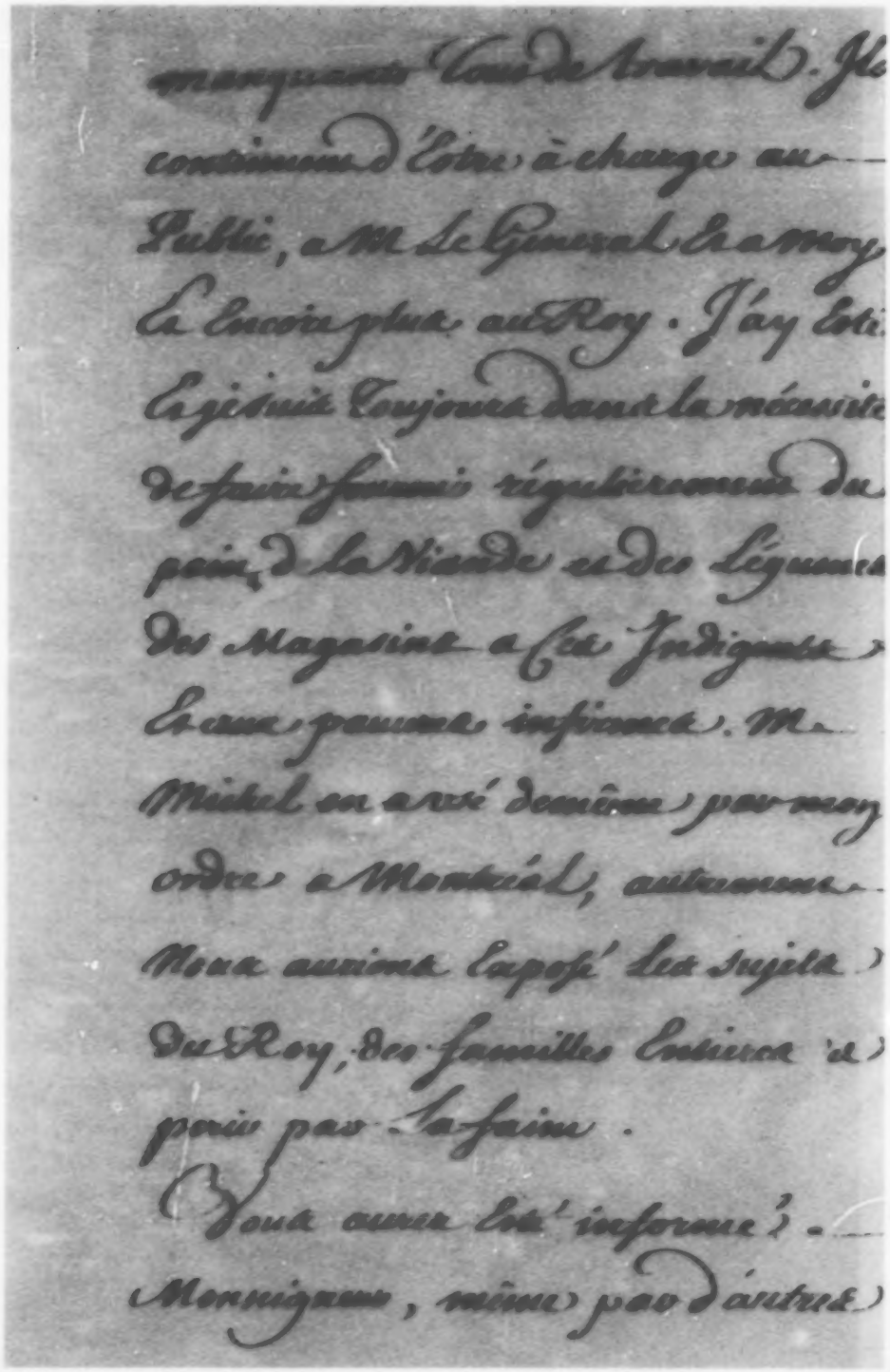

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, Québec, 12 mai 1738.

Quand les récoltes sont très mauvaises, l'administration coloniale se voit « dans la nécessité de faire fournir régulièrement du pain, de la viande et des légumes » aux « indigents et aux pauvres infirmes », pour ne pas exposer « des familles entières à périr par la faim ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 69, fol. 193v.

Photo Studio Littré.

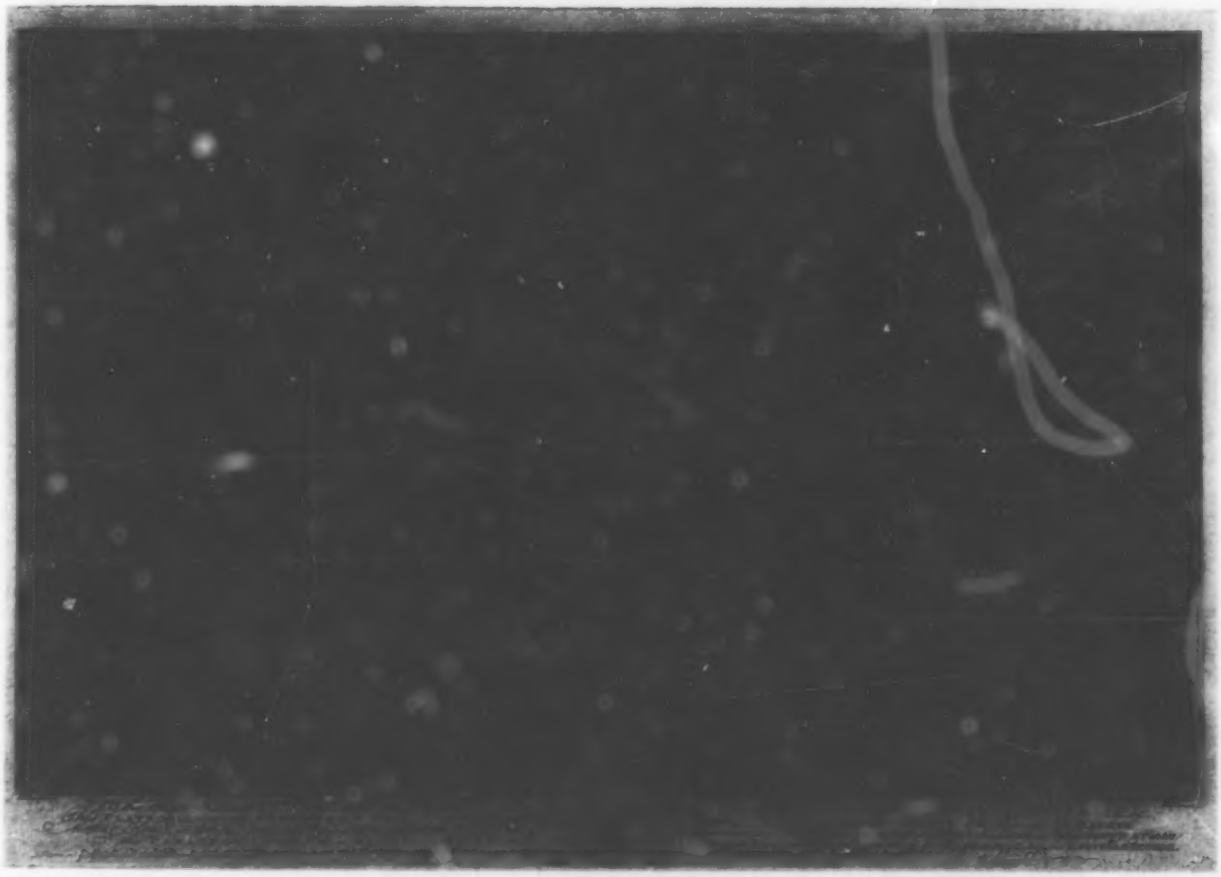

Halifax. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de François-Antoine Aveline.

En 1759, Halifax compte trois églises, un hôpital et un orphelinat. Quelques maîtres d'école enseignent aux enfants protestants. L'hôtel Great Pontack est le centre de la vie sociale dans cette ville.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif nº C-2482).

The Halifax Gazette, 23 août 1755.

Dès 1752, en Nouvelle-Ecosse, paraît un journal : *The Halifax Gazette*. On y trouve des nouvelles en provenance de l'Angleterre et des colonies britanniques, quelques nouvelles locales et des annonces.

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.

VI

La société indienne

Au sein de la société de la Nouvelle-France, que ce fût en Acadie, au Canada ou en Louisiane, se trouvaient des groupes assez nombreux d'Indiens, dont la présence paraissait, au XVIII[e] siècle, beaucoup plus normale, peut-être, qu'au siècle précédent.

Ces Indiens, tout en continuant de vivre selon leur mode, ne furent pas sans subir l'influence des Blancs, dont ils adoptèrent, avec les produits les plus divers, certaines façons d'agir; l'inverse fut tout aussi vrai, cependant, et les colons de la Nouvelle-France paraissent profondément marqués par leurs contacts presque quotidiens avec les premiers habitants du pays.

Au demeurant, les Indiens n'avaient pas changé profondément; ils étaient, au contraire, d'autant plus conscients de leur identité propre qu'ils vivaient en relation plus étroite avec les Blancs. Aussi maintenaient-ils leurs traditions, et tentaient-ils de se protéger contre une assimilation culturelle qui eût été irréversible.

Au XVIII[e] siècle, également, les Français de la Nouvelle-France furent en rapport avec les Inuit (Esquimaux), sans toutefois en arriver encore, avec eux, au degré de familiarité qui caractérisait leurs rapports avec les Indiens.

« Manière de faire le sucre d'érable ». Eau-forte.

In Joseph-François Lafitau. *Maurs des sauvages amériquains...* Paris : Saugrain l'aîné et Charles Estienne Hochereau, 1724. Vol. 2, p. 154.

Le père Lafitau décrit la manière dont les Indiennes font le sucre et le sirop d'érable : elles « font des incisions transversales avec la hache sur le tronc de ces arbres, d'où il coule en abondance une eau, qu'elles reçoivent dans de grands vaisseaux d'écorce; elles font ensuite bouillir cette eau sur le feu, qui en consume tout le phlegme, et qui épaissit le reste en consistance de sirop, ou même de pain de sucre ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

Jeux indiens. Eau-forte.

In Joseph-François Lafitau. *Mœurs des sauvages amériquains...* Paris : Saugrain l'aîné et Charles Estienne Hochereau, 1724. Vol. 2, p. 354.

Le dessin du haut représente des Indiens jouant à la crosse. Celui du bas montre quelques Indiens s'exerçant à tirer de l'arc.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

Inuit. Eau-forte.

In Henry Ellis. *Voyage de la Baye de Hudson fait en 1746 & 1747, pour la découverte du passage de Nord-Ouest*. Paris : Chez Ballard fils, 1749. Vol. 2, p. 170.

Au début du siècle, les Inuit du Labrador s'aventuraient dans le détroit de Belle-Isle et le long de la Côte Nord du Saint-Laurent pour y faire la chasse au phoque et au caribou. Mais la présence de plus en plus envahissante et hostile des pêcheurs français et canadiens les force à délaisser ces lieux, et même à se retirer progressivement du Labrador méridional.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

VII

Religion

Si l'Église canadienne avait progressé rapidement au siècle précédent, elle allait, au XVIII[e] siècle, subir une crise de croissance et d'adaptation, sinon une crise d'identité, compliquée par l'absence trop fréquente d'un évêque pour la diriger, et par l'intervention, trop fréquente aussi, de l'État dans ses affaires internes.

En outre, elle souffrirait de l'étendue même du diocèse de Québec, et de la difficulté de savoir exactement ce qui se passait dans l'ancienne Acadie et à l'île Royale, à l'Est, comme en Louisiane et au pays des Illinois, à l'Ouest : ces deux points extrêmes de sa juridiction échappaient en grande partie à l'évêque de Québec.

La colonie canadienne continuait d'être desservie par le clergé séculier, principalement affecté au ministère paroissial, par les jésuites, qui poursuivaient leur œuvre apostolique auprès des nations indiennes tout en maintenant le collège de Québec, par les récollets, aumôniers dans les garnisons et missionnaires dans certaines paroisses, et par les sulpiciens, qui se dévouaient dans l'île de Montréal.

Les sulpiciens furent nombreux aussi à exercer leur ministère dans l'ancienne Acadie (Nouvelle-Écosse), et des récollets, venus directement de France, s'installèrent à l'île Royale et à l'île Saint-Jean, tandis que des capucins débarquèrent en Louisiane. Cette dernière colonie fut longtemps secouée par des conflits de juridiction, entre les jésuites, qui y étaient arrivés les premiers, et les prêtres qu'y envoya (notamment au pays des Tamarois) le Séminaire de Québec, au début du siècle; et, à partir de 1720, entre les jésuites et les capucins.

Au cœur même de la colonie canadienne, les malaises étaient nombreux. Il y eut d'abord, et pendant près d'un demi-siècle, des difficultés relatives au statut du Séminaire de Québec, institution qui, dépendant du Séminaire des Missions étrangères de Paris, prétendait n'être point soumise à l'autorité de l'évêque de Québec, — interprétation que ni M[gr] de Saint-Vallier ni ses successeurs ne voulurent accepter. En outre, le chapitre de la cathédrale, dès lors formé en majorité de Canadiens,

s'opposa longtemps à l'évêque, n'hésitant point à porter sa querelle devant le Conseil supérieur, pour faire confirmer ses droits et obtenir justice. Cette démarche inconsidérée justifia en quelque sorte l'État de s'immiscer dans les affaires de l'Église, sous le prétexte qu'elle était impuissante à résoudre ses problèmes internes.

Par ailleurs, au sein même du chapitre et du clergé paroissial, l'on connut des divisions, les chanoines et les prêtres canadiens jugeant inadmissible que leur Église fût entièrement sous la gouverne d'ecclésiastiques français. Le bas clergé, en particulier, montrait si ouvertement son mécontentement, et affichait un esprit d'indépendance si évident, que Mgr Dosquet envisagea d'encadrer, par des prêtres français, les prêtres canadiens, de façon à les empêcher de communiquer facilement entre eux. Majoritaires, les membres canadiens du clergé séculier finirent par voir certains des leurs accéder aux premières places dans le diocèse, ce qui, toutefois, ne modifia pas complètement, — ni surtout définitivement, — le caractère français de la haute administration diocésaine.

Ces prêtres disséminés dans les paroisses de la colonie étaient pauvres, et la plupart ne devaient leur subsistance qu'aux gratifications annuelles du roi. Les paroisses étaient trop étendues et trop peu peuplées; leurs habitants, encore à l'étape du défrichement, souvent, étaient aussi démunis que leur pasteur; les dîmes ne rapportaient guère, et l'on n'avait pas les moyens de construire une église décente, et encore moins un presbytère. Aussi était-il impossible de « fixer » les cures, comme le voulaient le roi et ses représentants. Cette question des cures resta sans solution pendant tout le XVIIIe siècle français, et elle envenima, à certains moments, les relations de l'Église et de l'État.

Aux prises avec des problèmes internes, manquant de prêtres et vivant en grande partie aux crochets du roi, cette Église se referma un peu sur elle-même et perdit de son enthousiasme d'autrefois pour les missions indiennes. Certes, les jésuites poursuivirent leur œuvre, mais dans des conditions différentes, et avec moins d'éclat. Aux longues courses apostoliques du siècle précédent, on préféra souvent la formule des villages ou des « réductions », où il était plus facile de maintenir les Indiens dans la foi chrétienne et l'allégeance française. Peut-être les plus grands succès de ce siècle furent-ils les missions établies à l'intérieur de la colonie habitée, à Lorette, à Saint-François, au Sault Saint-Louis, où les Indiens vivaient dans des paroisses créées à leur intention.

De toutes les difficultés de leur Église au XVIIIe siècle, les colons n'eurent guère connaissance, probablement. Bien qu'ils souffrissent mal l'autorité, même celle de leurs prêtres, ils étaient très attachés à leur foi. Et quand survint la Conquête, la liberté de religion fut pour eux une préoccupation majeure, comme elle l'avait été pour les Acadiens après 1713.

VII

En 1760, une autre inquiétude tenaillait les Canadiens : Mgr de Pontbriand étant décédé à Montréal trois mois avant la capitulation de la colonie, les Britanniques permettraient-ils, si la Nouvelle-France devait leur être définitivement cédée, qu'ils eussent un évêque?

Pour lors, il n'y avait pas de doute que la religion protestante s'établirait — au moins provisoirement — dans la vallée du Saint-Laurent, comme naguère en Nouvelle-Écosse. Dans cette dernière colonie, en pleine expansion depuis une dizaine d'années, on trouvait en effet des anglicans, des luthériens, des méthodistes, et des églises ou des temples avaient été construits à Halifax et à Lunenburg.

Quelles seraient au Canada les relations entre catholiques et protestants?

VII

Les évêques

Trop souvent, au XVIII[e] siècle, l'Église de la Nouvelle-France se retrouva sans évêque, soit que le siège fût vacant, soit que le titulaire fût en Europe. En soixante ans, trois évêques seulement résidèrent à Québec, si l'on fait exception de M[gr] François de Laval, à la retraite, qui mourut en 1708, et de M[gr] François-Louis de Pourroy de Lauberivière, qui mourut huit jours après son arrivée à Québec, en 1740. Aussi fallut-il à deux reprises réparer le palais épiscopal, qui tombait en ruine, faute d'être occupé.

M[gr] Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier se distingua par son œuvre pastorale. En particulier, il publia, en 1703, à l'usage de ses diocésains, un catéchisme qui est considéré comme un modèle de pédagogie religieuse, et qui était bien adapté au caractère et à la mentalité des colons canadiens.

M[gr] Pierre-Herman Dosquet se débattit au milieu des querelles internes de l'Église, et finit, en 1735, par rentrer en France; M[gr] Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, arrivé en 1741, connut une Église relativement pacifiée, mais il dut la gouverner pendant la période critique de la guerre de Sept Ans.

L'Église canadienne n'en continuait pas moins sa lente progression : le nombre des paroisses augmentait, et les communautés religieuses croissaient, de même que leurs œuvres charitables — bien que les difficultés et les problèmes fussent nombreux.

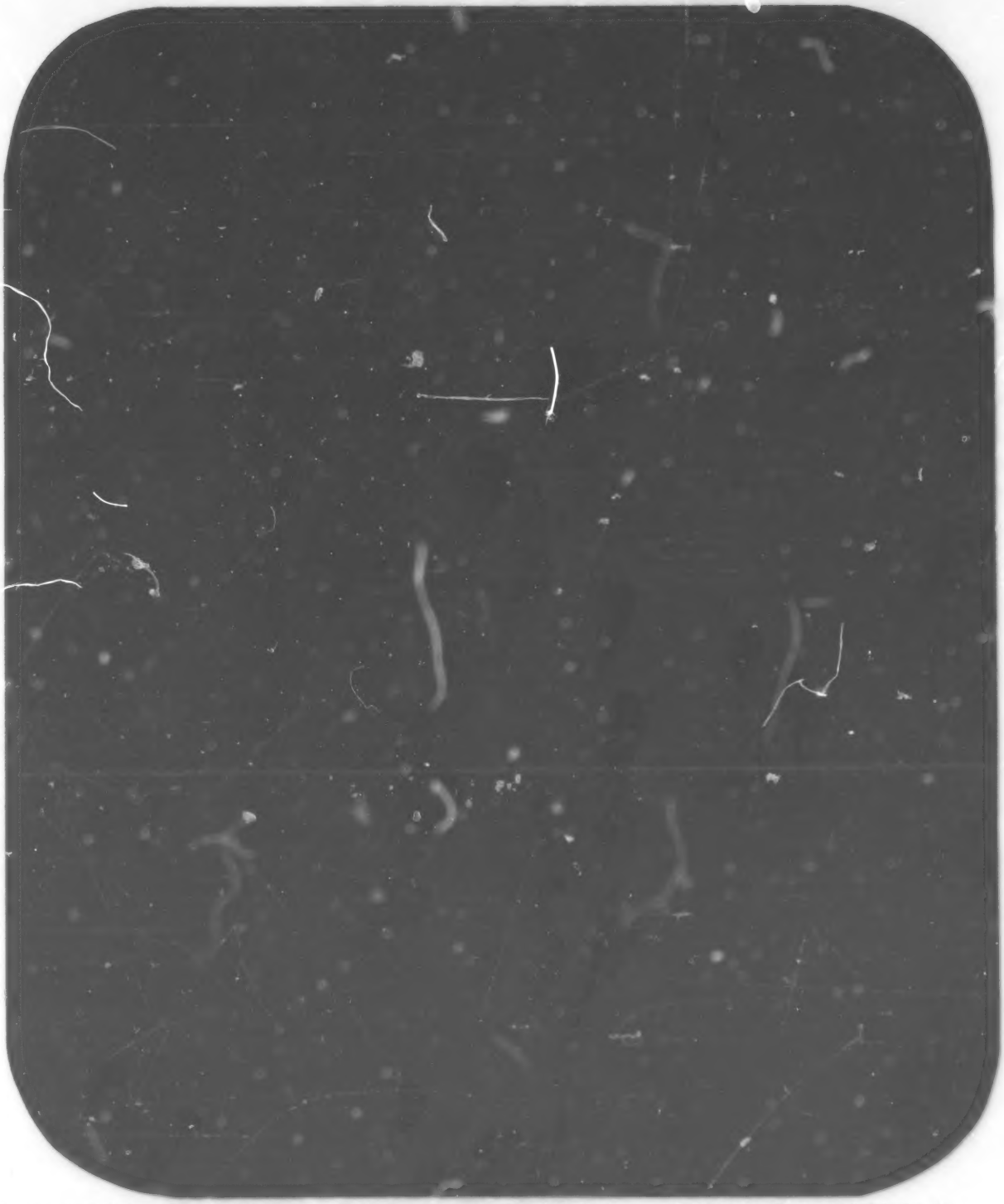

Portrait de Mgr Pierre-Herman Dosquet (1691–1777), évêque de Québec de 1733 à 1739.

Mgr Dosquet et les autres évêques du XVIIIe siècle, à l'exception de Mgr de Pontbriand, se font remarquer par leurs longues absences, forcées ou volontaires. À cet absentéisme, on attribue divers maux : déclin de la moralité, querelles parmi le clergé, suspension des ordinations sacerdotales et des confirmations, etc.

Société du Musée du Séminaire de Québec.

Photo Pierre Soulard.

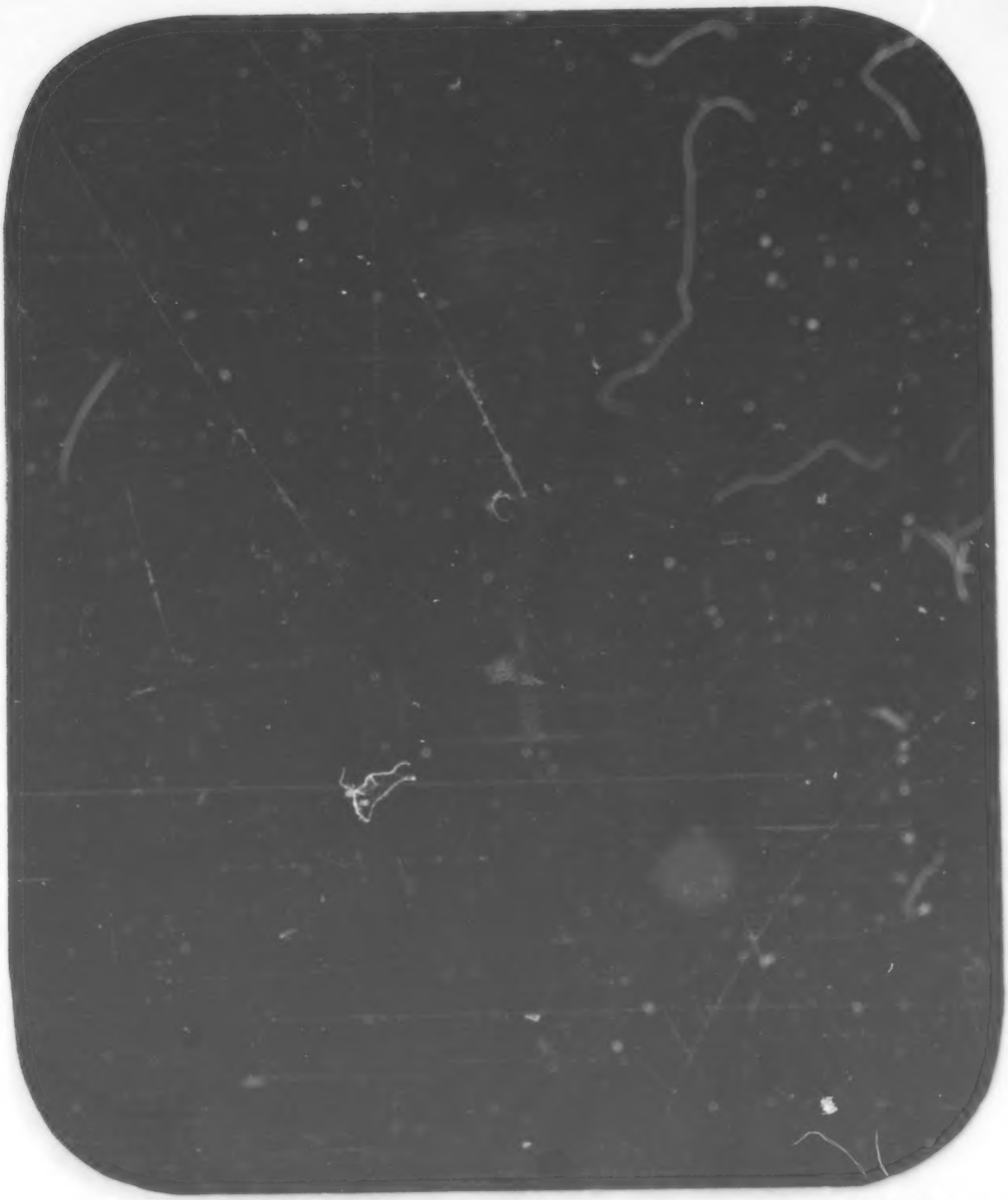

Portrait de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand (1708–1760), évêque de Québec de 1741 à 1760.

Société du Musée du Séminaire de Québec.

Photo Pierre Soulard.

Vue du palais épiscopal et de ses ruines. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de J. Fougeron, éditée par Thomas Jefferys, 1761.

Kalm décrit le palais épiscopal comme « un grand et bel édifice, pourvu, sur un de ses côtés, d'une large cour et d'un jardin potager, le tout entouré d'un mur ».

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-352).

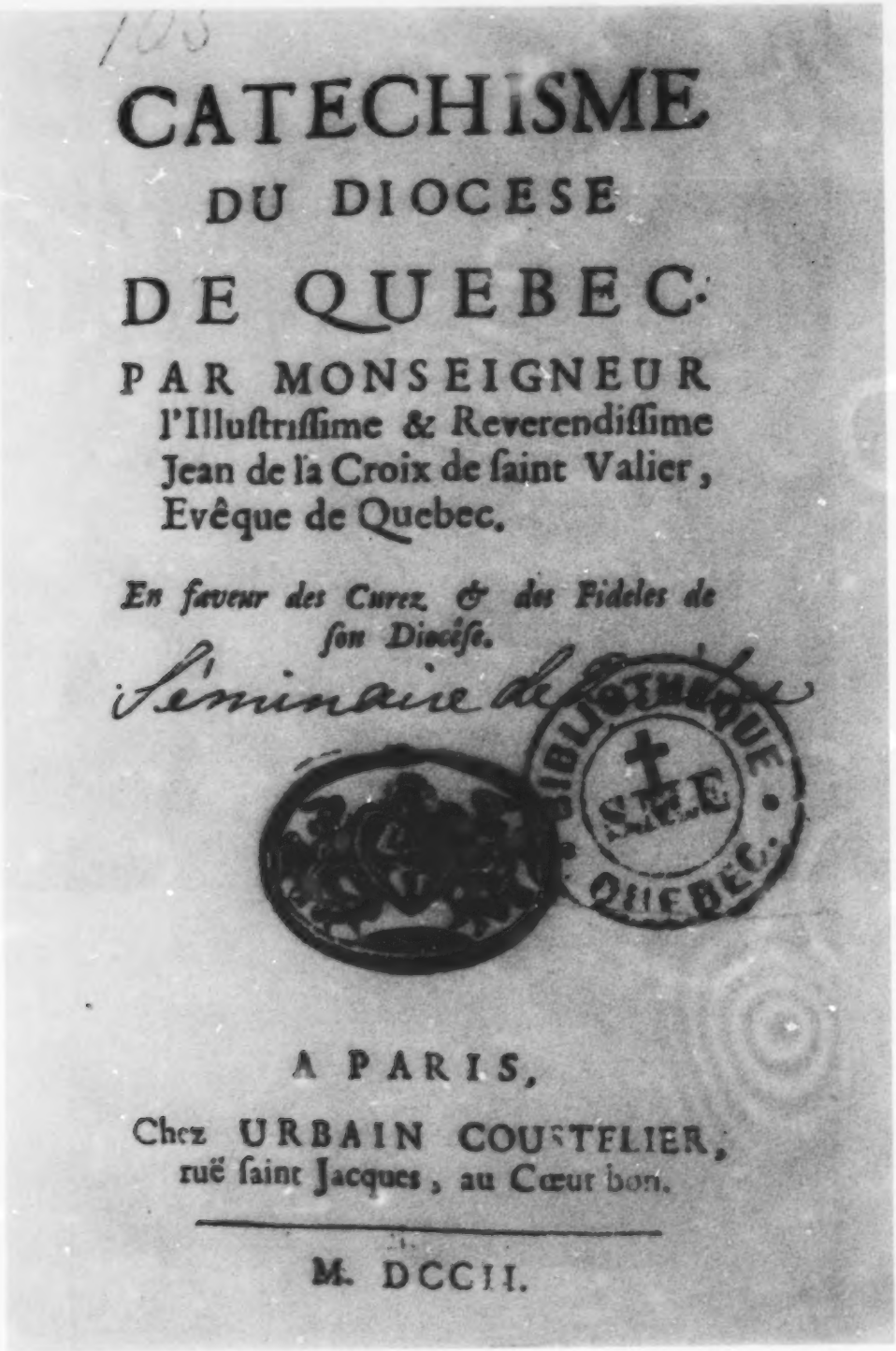

Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier. *Catéchisme du diocèse de Québec*. Paris : Chez Urbain Coustelier, 1702. Page de titre.

Mgr de Saint-Vallier rédige un *Catéchisme* et un *Rituel* du diocèse de Québec, parce qu'il souhaite « voir une manière uniforme d'enseigner la doctrine chrétienne » et de célébrer le culte religieux. Ces ouvrages resteront longtemps en usage au Canada.

Société du Musée du Séminaire de Québec.

VII

Les paroisses

Si les paroisses du Canada n'étaient pas nées tout à fait au hasard, leur étendue était si grande, en général, qu'il était difficile et souvent pénible à un seul prêtre de les desservir, d'autant que ce missionnaire avait parfois la responsabilité de plus d'une desserte.

Aussi, à la demande du roi, fit-on faire, en 1721, une enquête sur les avantages et les inconvénients de la localisation des églises, en vue de procéder aux réaménagements nécessaires. Cet objectif fut réalisé en 1722 par la création, avec le concours de l'intendant, de quatre-vingt-deux districts paroissiaux.

L'établissement de cures fixes, desservies par un curé qui vivrait des dîmes perçues dans la paroisse, laquelle devait posséder son église et son presbytère, resta néanmoins à peu près impossible, à cause de la pauvreté de la population, par ailleurs trop peu nombreuse dans la plupart des districts paroissiaux. C'est ce que, en 1742 encore, M^gr^ de Pontbriand affirmait à Maurepas.

Des quelque cent vingt paroisses ou missions du Canada, à la fin du Régime français, une quarantaine peut-être pouvaient entretenir leur curé et leur église. À Québec même, M^gr^ de Pontbriand dut s'endetter fortement, dans les années 1740, pour faire reconstruire son église cathédrale, qui servait aussi d'église paroissiale : qui, dans les campagnes, eût pu l'imiter?

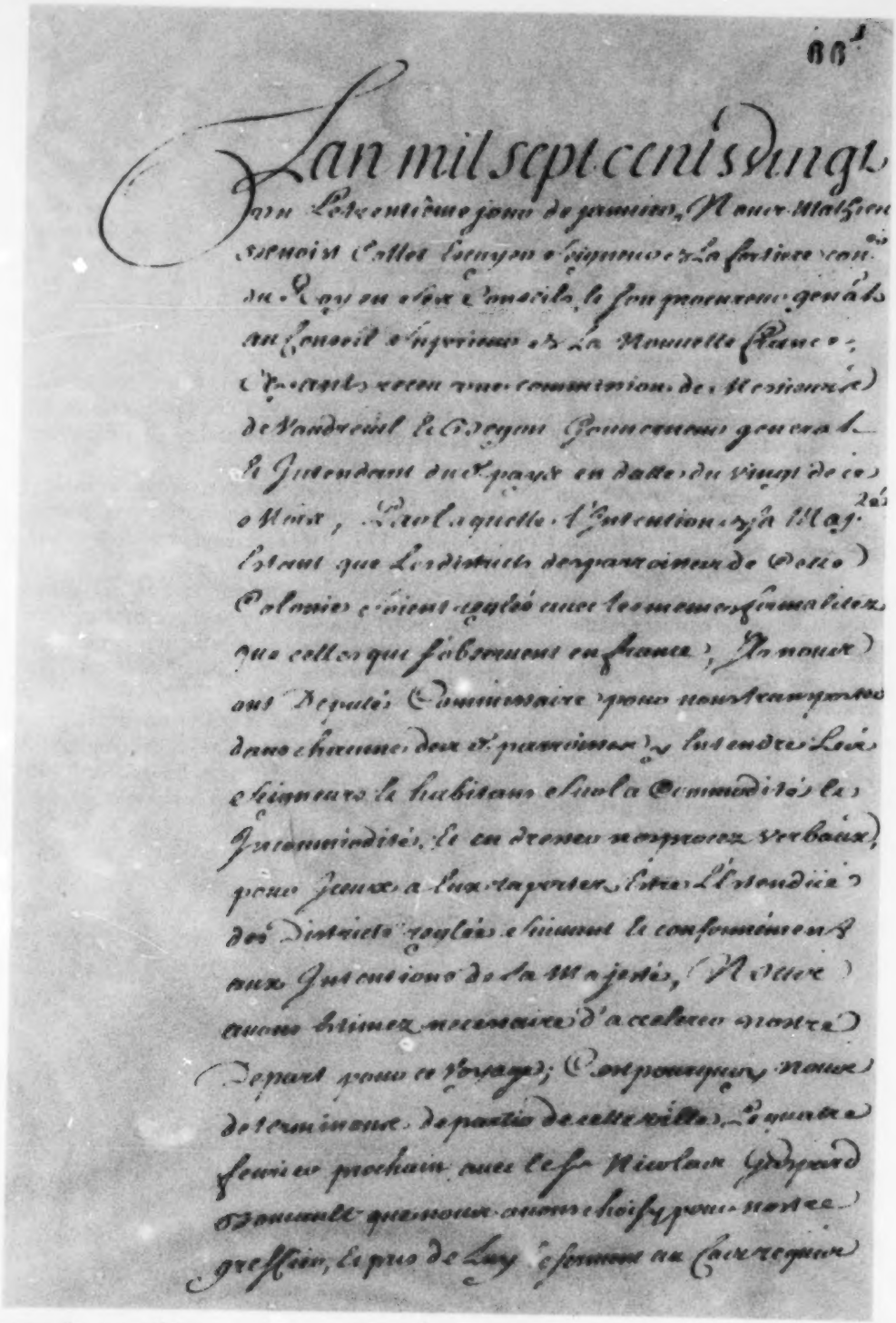

« Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Monsieur Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec », 1721.

Partout, Collet s'informe auprès des habitants de « l'étendue présente » de leur paroisse, du « nombre des chefs de famille qui la composent », et s'enquiert si certains d'entre eux « sont incommodés pour assister au service divin par la difficulté des chemins ou par l'éloignement ». Cette enquête aboutit au règlement du 20 septembre 1721, qui délimite 82 districts paroissiaux.

Archives nationales, Paris : Fonds des colonies, série C^{11E}, vol. 12, fol. 66.

Photo Studio Littré.

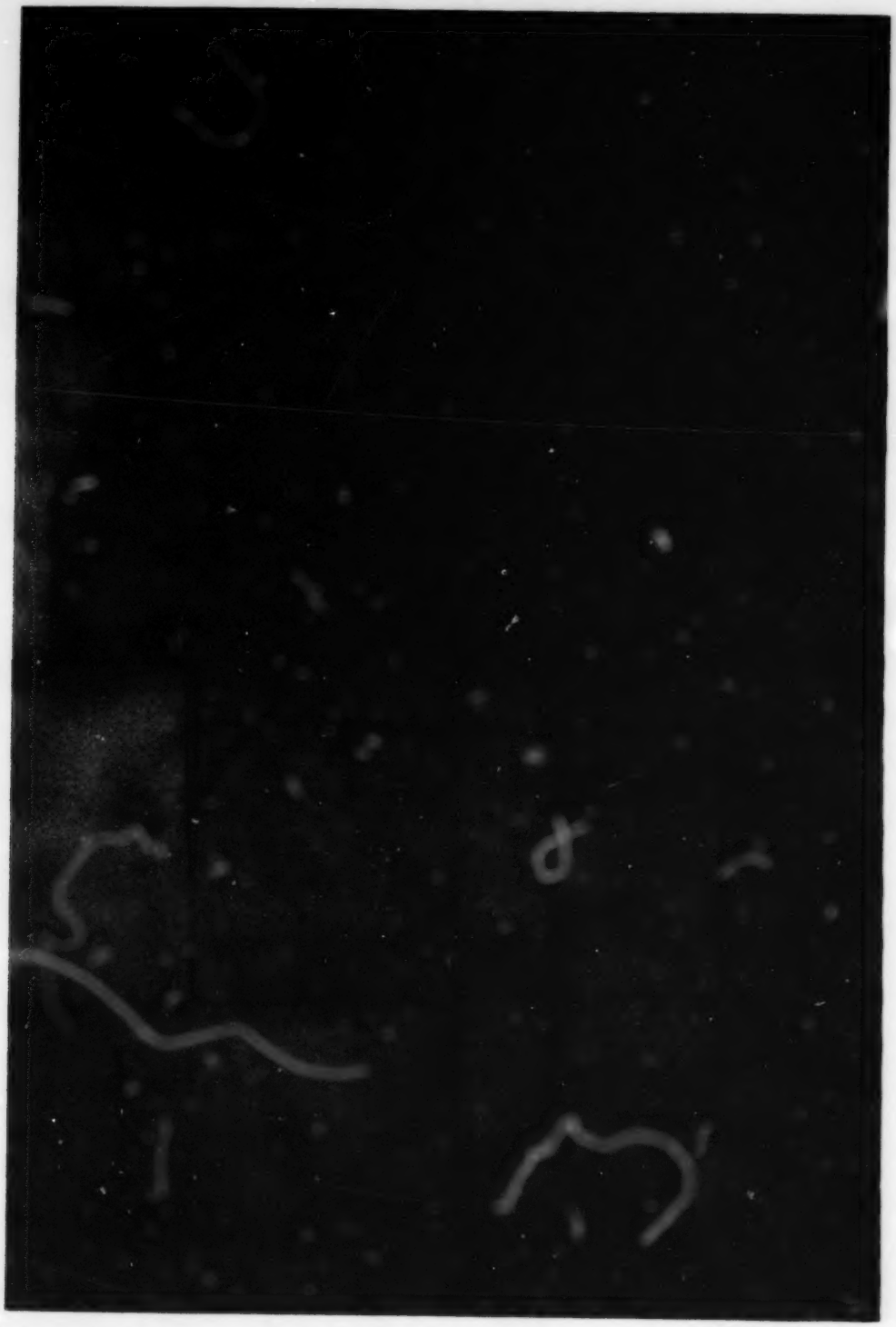

[Plan d'une église canadienne non identifiée]. Jean Maillou. [vers 1715]. 1 plan : ms., coul., 47,0 × 36,3 cm.

En plus d'exercer son ministère, le curé peut accomplir bien d'autres fonctions, comme enseigner aux enfants, s'occuper des pauvres, visiter les malades, conseiller les paroissiens, tenir les registres de l'état civil, ou même dresser des contrats en l'absence d'un notaire.

Société du Musée du Séminaire de Québec : Polygraphie 2, 77.

Photo Patrick Altman.

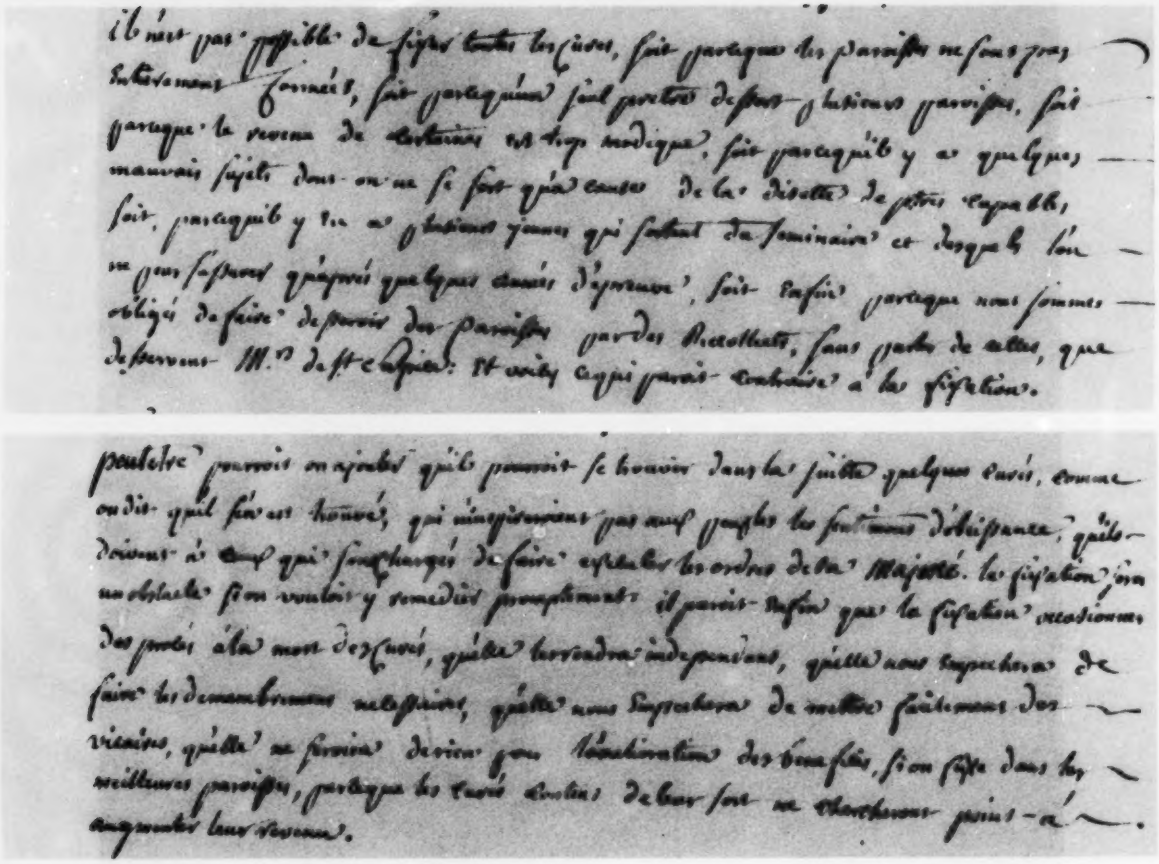

Lettre de M^gr de Pontbriand au ministre, 22 août 1742.

« Il n'est pas possible de fixer toutes les cures [c'est-à-dire de nommer des curés inamovibles], soit parce que les paroisses ne sont pas entièrement formées, soit parce qu'un seul prêtre dessert plusieurs paroisses, soit parce que le revenu de certaines est trop modique... » En outre, la fixation rendrait les curés « indépendants » et empêcherait « de faire les démembrements nécessaires ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^11A, vol. 78, fol. 403-403v.

Photo Studio Littré.

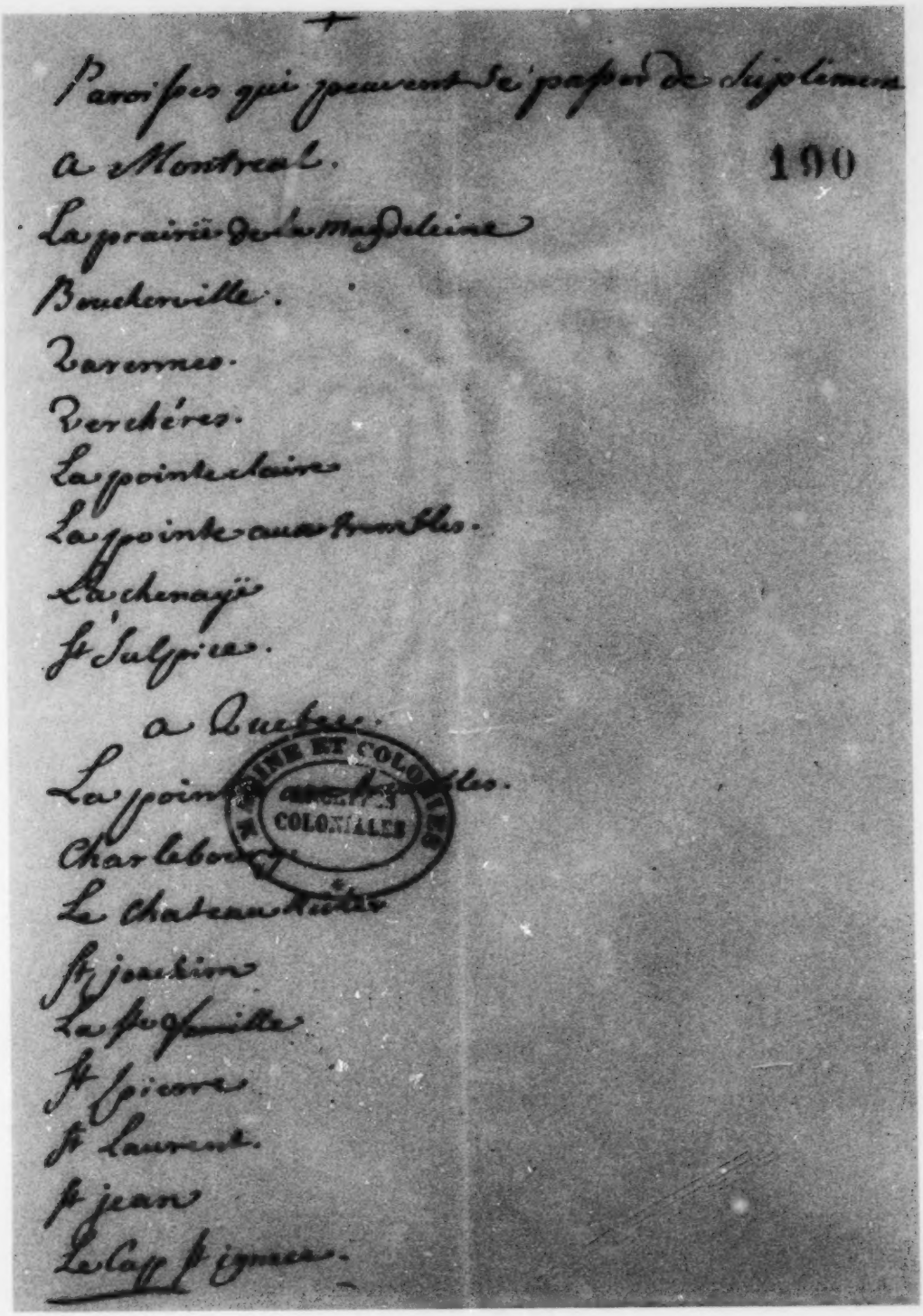

Paroisses qui peuvent se passer de supplémens
a Montreal. 190
La prairie de la Magdeleine
Boucherville.
Varennes.
Verchéres.
La pointe claire
La pointe aux trembles.
Lachenaye
St Sulpice.
a Quebec.
La point[illegible]les.
Charlebourg
Le Chateau Richer
St Joachim
La Ste Famille
St Laurent.
St Jean
Le Cap St Ignace.

Liste des « paroisses qui peuvent se passer de suppléments » dans les gouvernements de Québec et de Montréal, 1731.

À cause de la modicité des revenus provenant des dîmes, la majorité des paroisses ne peuvent se passer du « supplément » accordé par le roi.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 56, fol. 190.

Photo Studio Littré.

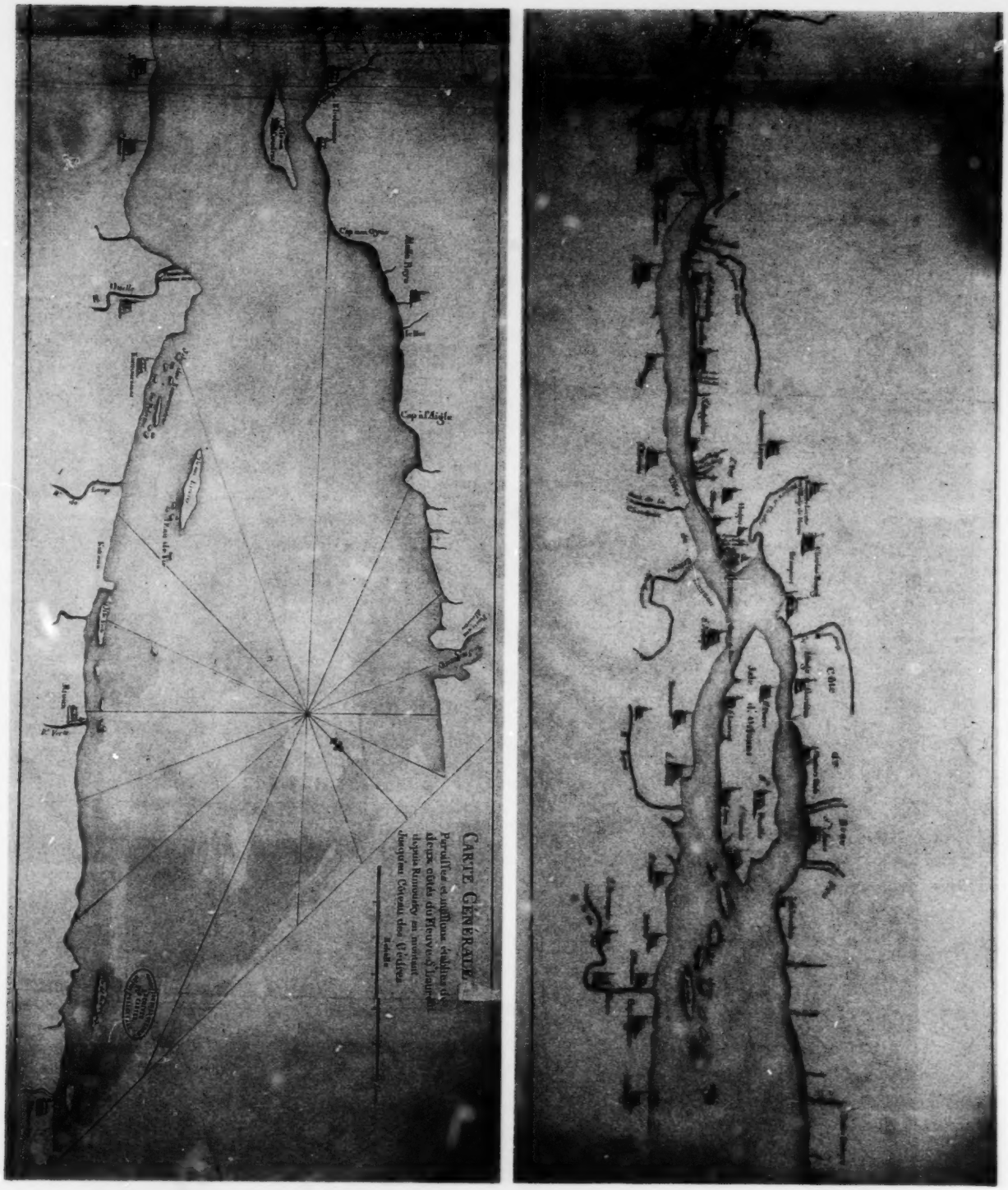

« Carte générale des paroisses et missions établies des deux côtés du fleuve St Laurent... » [S.n. 1750]. 1 carte : ms., coul., 36,0 × 349,0 cm.

C'est surtout au sein de la paroisse que se déroule la vie sociale du colon. Il y reçoit les directives des autorités civiles et religieuses, et participe aux exercices militaires, aux corvées, aux fêtes, aux cérémonies. L'église devient un centre de rencontres sociales et d'activité communautaire.

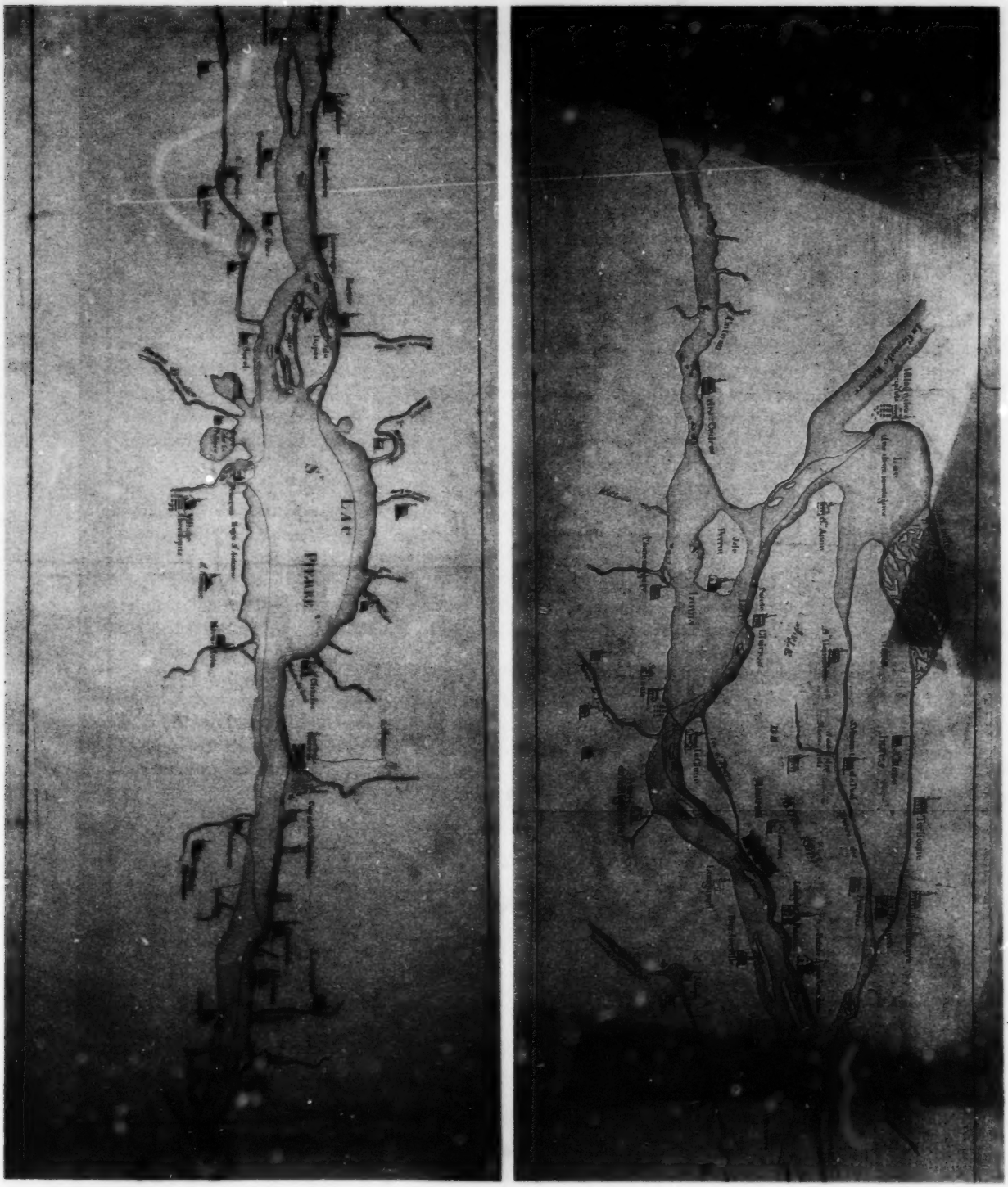

Service historique de l'Armée,
Vincennes, France : 7 B 68.

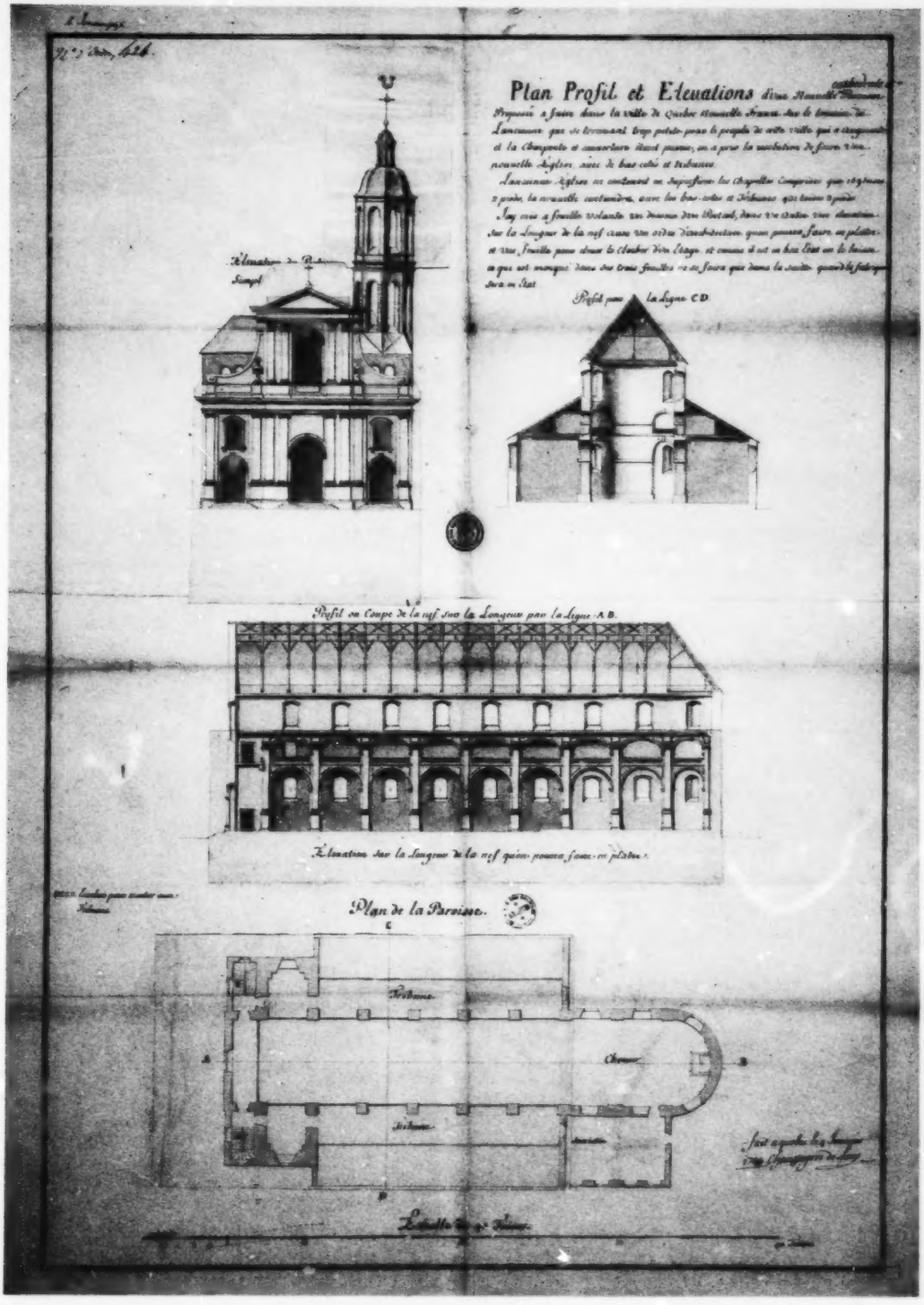

« Plan profil et elevations d'une nouvelle cathedrale et paroisse proposée a faire dans la ville de Quebec… » Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Le 4 janvier 1745. 1 plan : ms., coul., 83,5 × 56,0 cm.

Mgr de Pontbriand décide de faire reconstruire sa cathédrale, qui est trop petite et qui menace ruine. Les travaux commencent en 1745 et, quatre ans plus tard, on est encore « en train de l'embellir ».

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 424 A.

Photo Studio Littré.

VII

Le nationalisme du clergé canadien

Pour la plupart, les prêtres canadiens qui œuvraient dans la colonie avaient été pensionnaires au Séminaire de Québec, tout en suivant les cours dispensés par les jésuites à leur collège. Ils devaient, par conséquent, leur formation à des prêtres et à des religieux français; or, vers les années 1720, ils devinrent conscients du fait que leur Église toute entière était encore dirigée par des Français.

Avec l'esprit d'indépendance et l'indocilité native qui les caractérisaient autant que leurs compatriotes, ces prêtres protestèrent fortement contre leur état de subordination, et causèrent bien des soucis à l'évêque. Plutôt que de céder à des revendications somme toute légitimes, Mgr Dosquet chercha le moyen de contenir cette partie, à son avis trop remuante, du clergé diocesain.

Le chapitre, devenu majoritairement canadien, lutta, parfois farouchement, pour la promotion des prêtres du pays; les chanoines s'attaquèrent à tous les dirigeants ecclésiastiques d'origine française : à l'évêque, au supérieur du Séminaire de Québec, aux jésuites, et même à leur propre doyen. La situation changea quelque peu : à la fin des années 1730, le doyen et l'official du chapitre, le vicaire capitulaire et, à Montréal, le grand vicaire étaient canadiens. Mais, dans les années 1740, sous Mgr de Pontbriand, les Français reprirent graduellement la direction de l'Église, et, à la Conquête, ils détenaient tous les hauts postes — sauf au sein du chapitre, et à l'exception du grand vicariat de Trois-Rivières.

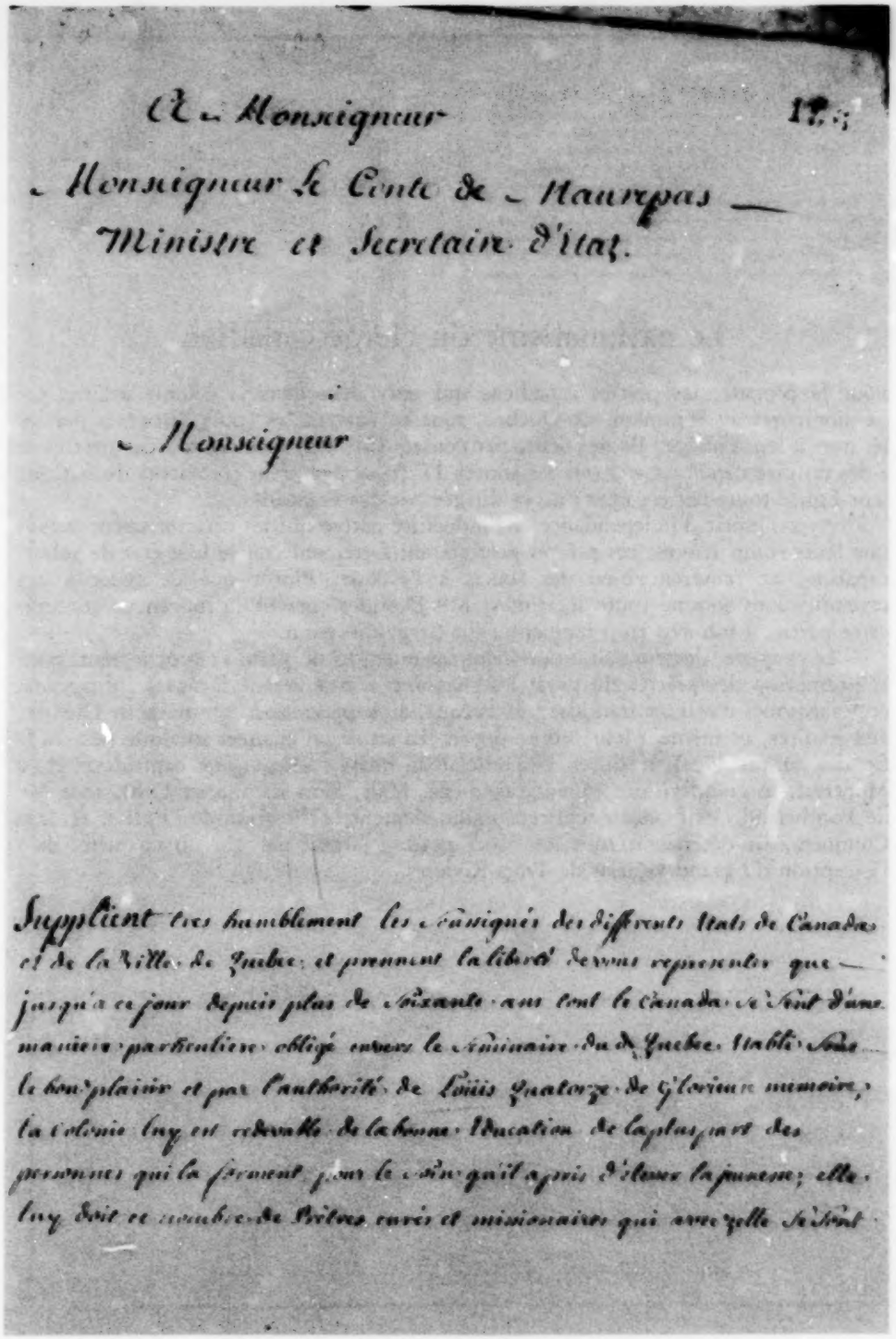

A Monsigneur

Monsigneur le Comte de Maurepas
Ministre et Secretaire d'Etat.

Monsigneur

Supplient très humblement les Canadiens des différents Etats de Canada et de la Ville de Québec, et prennent la liberté de vous représenter que jusqu'à ce jour depuis plus de soixante ans tout le Canada se soit d'une manière particulière obligé envers le Séminaire du dit Québec établi sous le bon plaisir et par l'autorité de Louis Quatorze de glorieuse mémoire, la colonie luy est redevable de la bonne éducation de la plus part des personnes qui la forment pour le soin qu'il a pris d'élever la jeunesse; elle luy doit ce nombre de Prêtres curés et missionaires qui avec zèle se sont

Requête des Canadiens adressée au ministre Maurepas, Québec, 18 octobre 1730.

La colonie « se sent d'une manière particulière obligée envers le Séminaire de Québec [...] pour le soin qu'il a pris d'élever la jeunesse, elle lui doit ce nombre de prêtres curés et missionnaires qui avec zèle se sont appliqués comme ceux d'à présent s'appliquent à desservir la plus grande partie de ses paroisses et même des missions pour les Sauvages ».

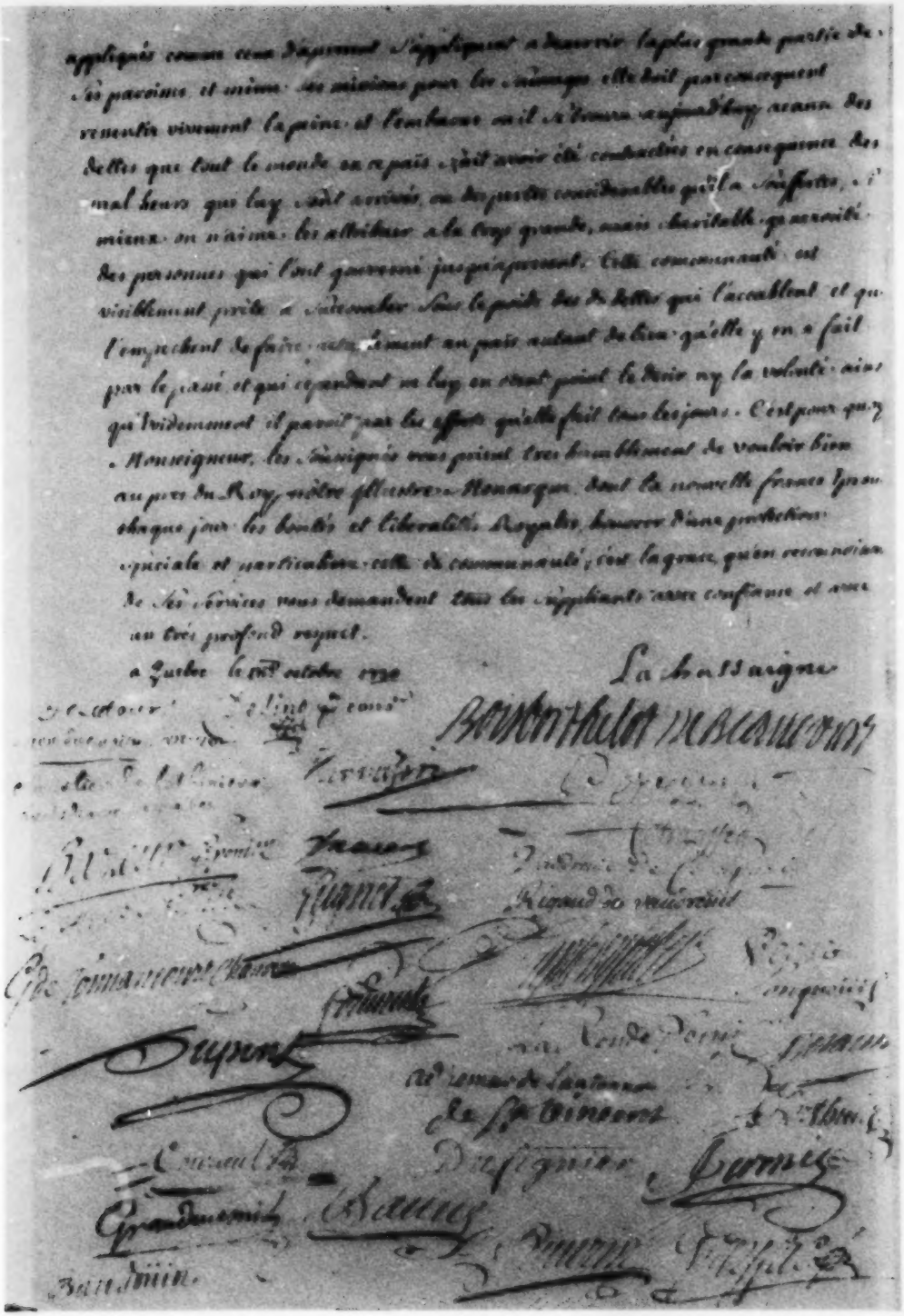

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11A}, vol. 106, fol. 156-156v.

Photo Studio Littré.

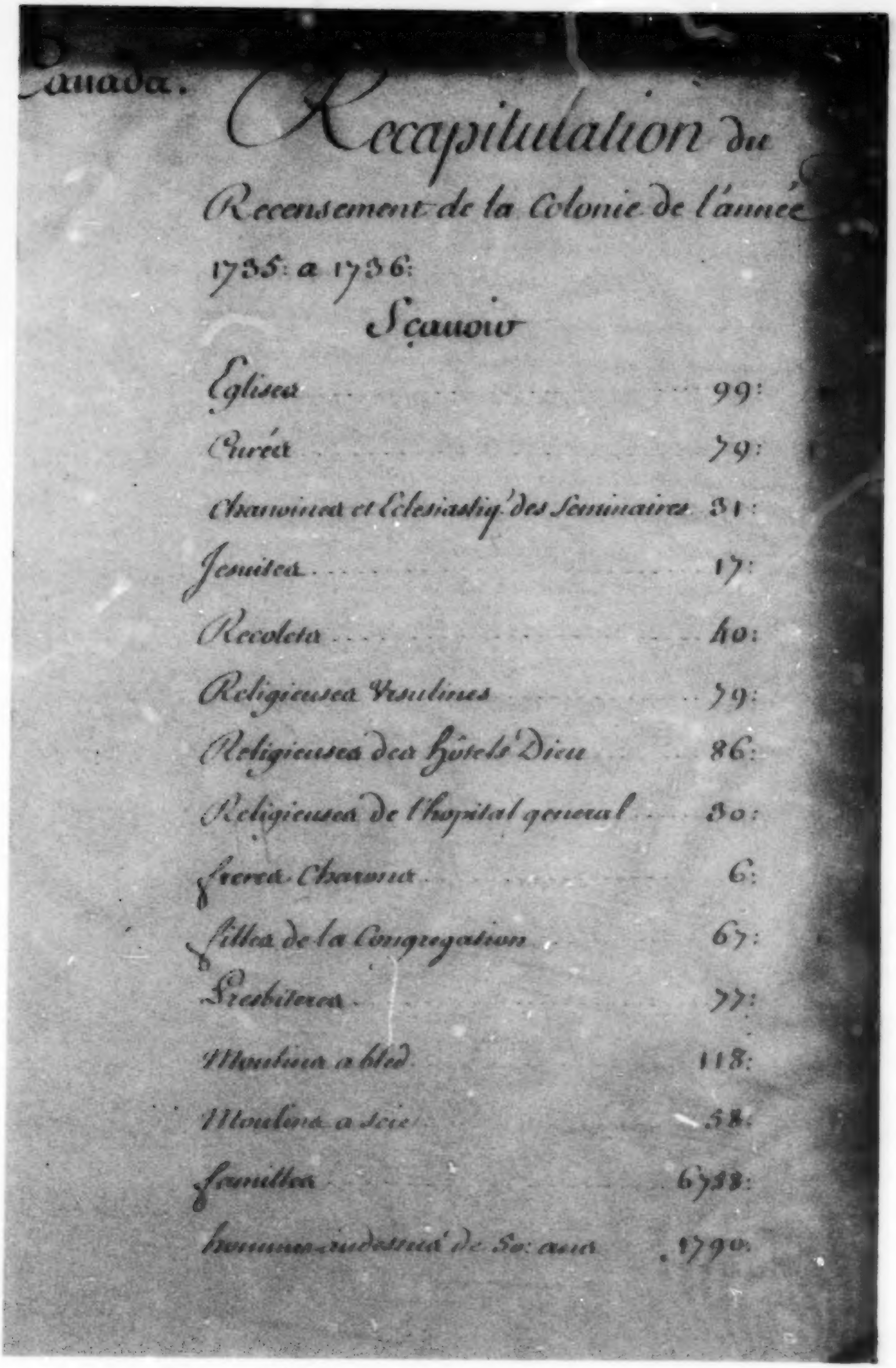
Canada. Recapitulation du
Recensement de la Colonie de l'année
1735: a 1736:
Sçavoir

Eglises	99:
Curés	79:
Chanoines et Eclesiastiq. des Seminaires	31:
Jesuites	17:
Recolets	40:
Religieuses Ursulines	79:
Religieuses des hôtels Dieu	86:
Religieuses de l'hopital general	30:
freres Charons	6:
filles de la Congregation	67:
Presbiteres	77:
Moulins a bled	118:
Moulins a scie	58:
familles	6738:
hommes audessus de 50: ans	1790:

« Récapitulation du recensement de la colonie [Canada] de l'année 1735 à 1736 ».

L'Église s'est rapidement canadianisée : en 1760, le clergé est canadien dans une proportion de 50 pour 100 ; quant aux religieuses, on n'en trouve plus une qui soit née en France.

Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer, série G[1], vol. 460.

Photo Studio Littré.

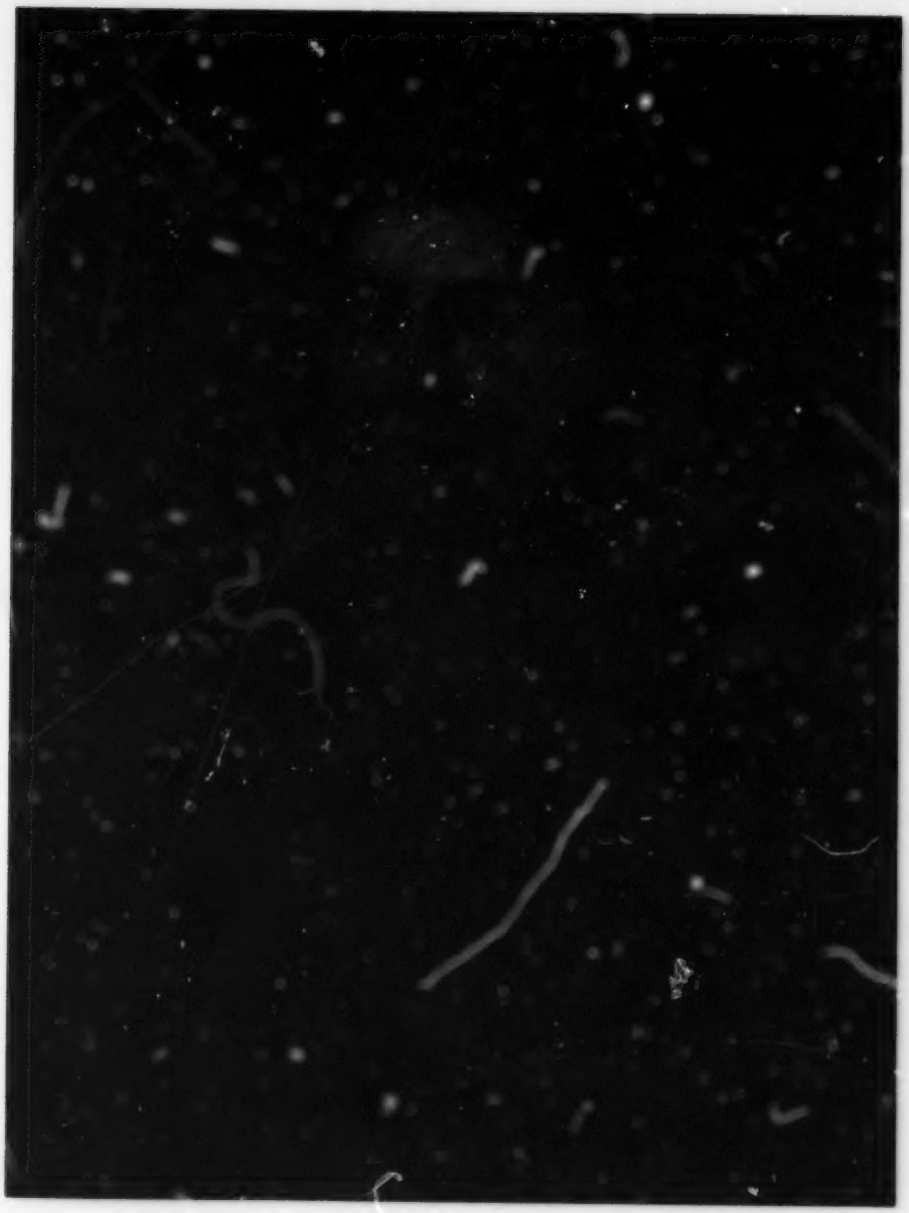

Portrait d'Eustache Chartier de Lotbinière (1688–1749). Artiste inconnu. Huile sur toile, 1725.

Nommé successivement archidiacre, vicaire général et doyen du chapitre de la cathédrale de Québec, Chartier de Lotbinière est l'un des rares Canadiens à occuper des postes élevés au sein de la hiérarchie ecclésiastique.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-100376).

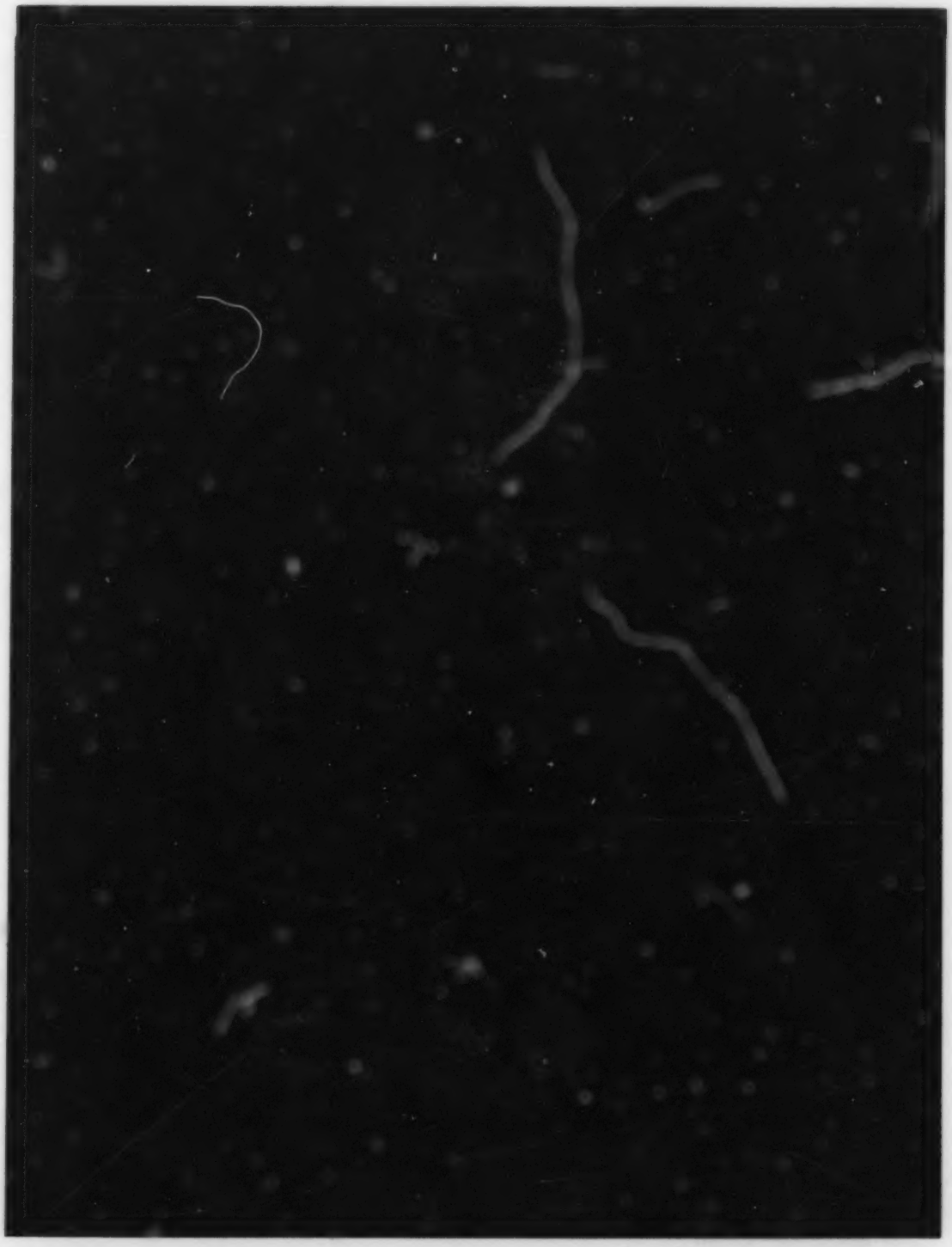

Portrait de mère Louise Soumande de Saint-Augustin (1664–1708), hospitalière, première supérieure de l'Hôpital-Général de Québec. Artiste inconnu. Huile sur toile, 1708.

À l'instar de mère Saint-Augustin, plusieurs Canadiennes seront élues supérieure de leur communauté, au XVIII[e] siècle.

Monastère des augustines de l'Hôpital-Général de Québec.

Photo Patrick Altman.

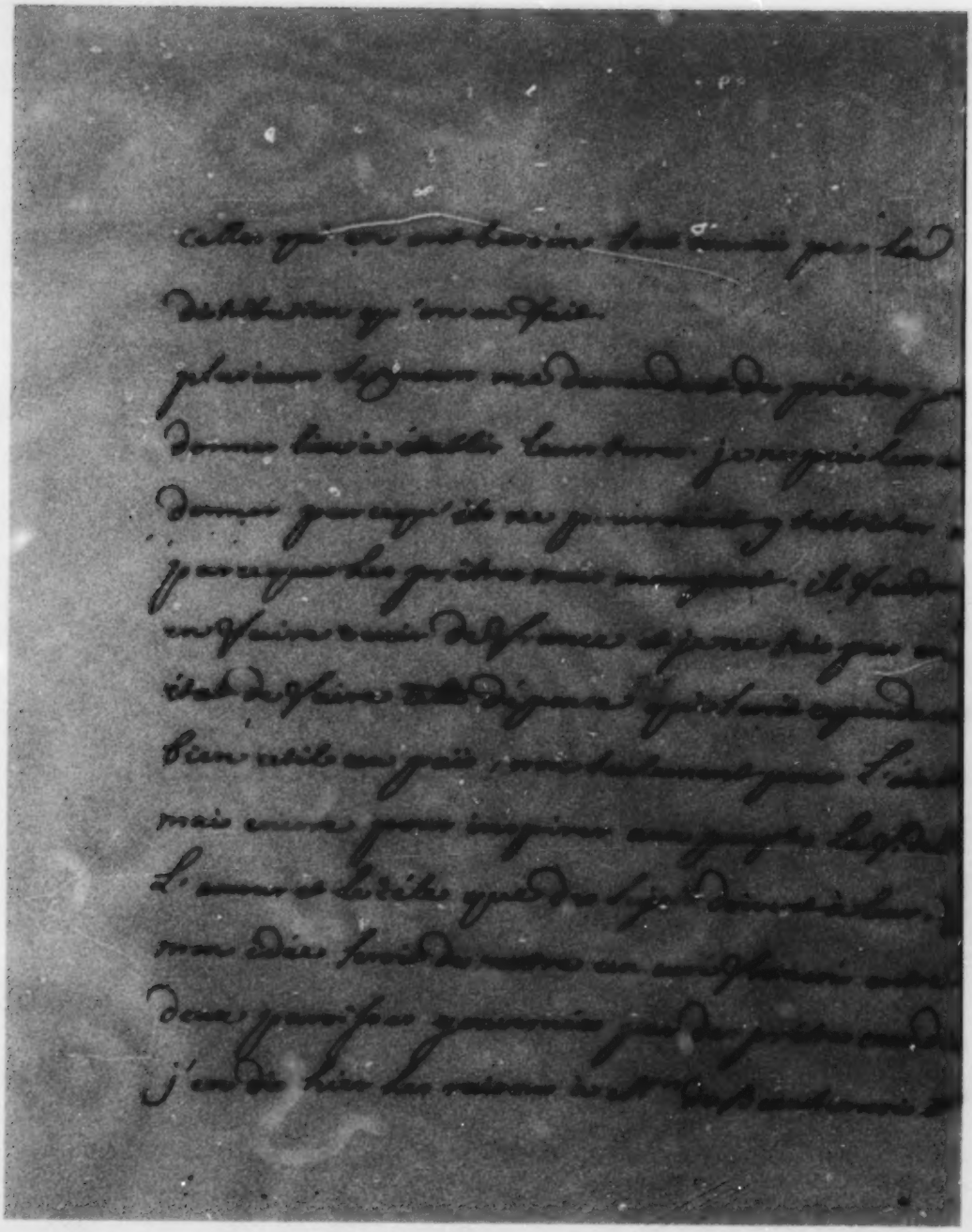

Lettre de M^gr Dosquet au ministre, Québec, 11 septembre 1731.

M^gr Dosquet trouve que les prêtres canadiens ont « l'esprit indocile et indépendant ». Comme la colonie manque de prêtres, il propose d'en « faire venir de France » et « de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens ». Ce serait, selon lui, un bon moyen d'« inspirer aux peuples la fidélité, l'amour et le zèle que des sujets doivent à leur roi ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^11A, vol. 56, fol. 184v.

Photo Studio Littré.

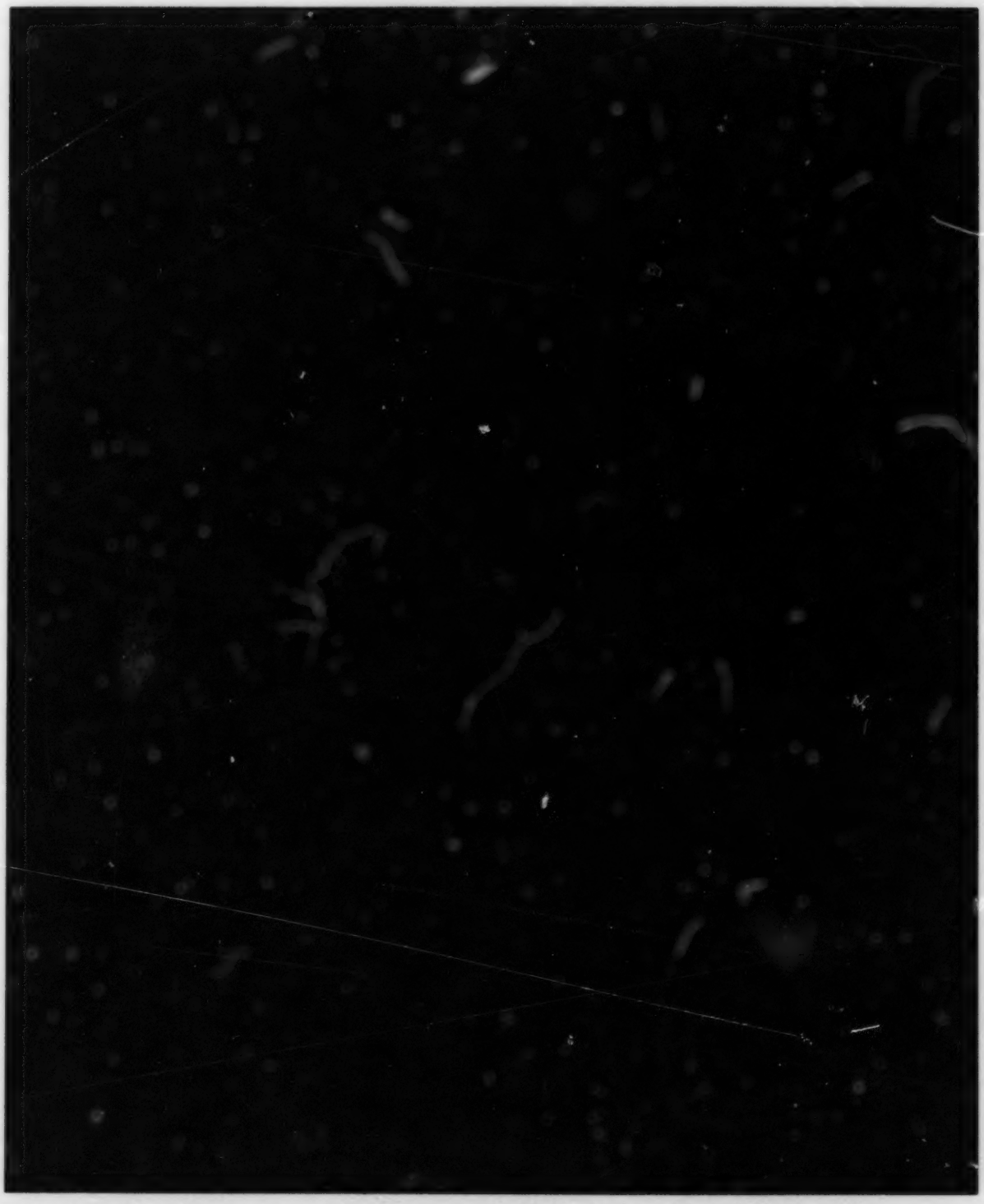

Portrait du père Emmanuel Crespel (1703–1775), commissaire provincial des récollets au Canada à partir de 1750. Père François. Huile sur toile, vers 1755.

Les récollets œuvrent à l'île Royale, à l'île Saint-Jean, au Canada et dans certains postes éloignés. Ils peuvent être aumôniers militaires, curés, enseignants ou missionnaires.

Musée du Québec, Québec.

VII

La religion des Canadiens

Les Canadiens étaient « attachés à la religion », et, à leur manière, ils estimaient leurs évêques et leurs prêtres, malgré qu'ils se pliassent difficilement, parfois, à leurs directives. Les manifestations populaires qui suivirent la mort de M^gr^ de Laval montrent bien la profondeur de leur sentiment religieux.

S'il leur arrivait de fêter d'une façon un peu trop profane les fêtes religieuses, et si leurs pèlerinages, inspirés par la piété, pouvaient néanmoins donner lieu à des désordres, il reste que les Canadiens, mus par une foi sincère, aimaient s'entourer de symboles religieux, comme les croix de chemin et les images pieuses.

Avait-on échappé à un péril quelconque — et particulièrement à un naufrage — après avoir invoqué un saint, l'on peignait ou faisait peindre la scène où sa vie avait été menacée, et l'on déposait cet ex-voto dans une église dédiée à celui ou à celle par qui l'on avait été secouru.

Pieux, les Canadiens n'étaient point prudes pour autant; plus rigoriste, M^gr^ de Saint-Vallier avait bien quelques reproches à leur faire, qui touchaient à la vanité, au luxe exagéré, aux vêtements immodestes, à l'ivrognerie, et — le mot revient sans cesse — à l'indocilité.

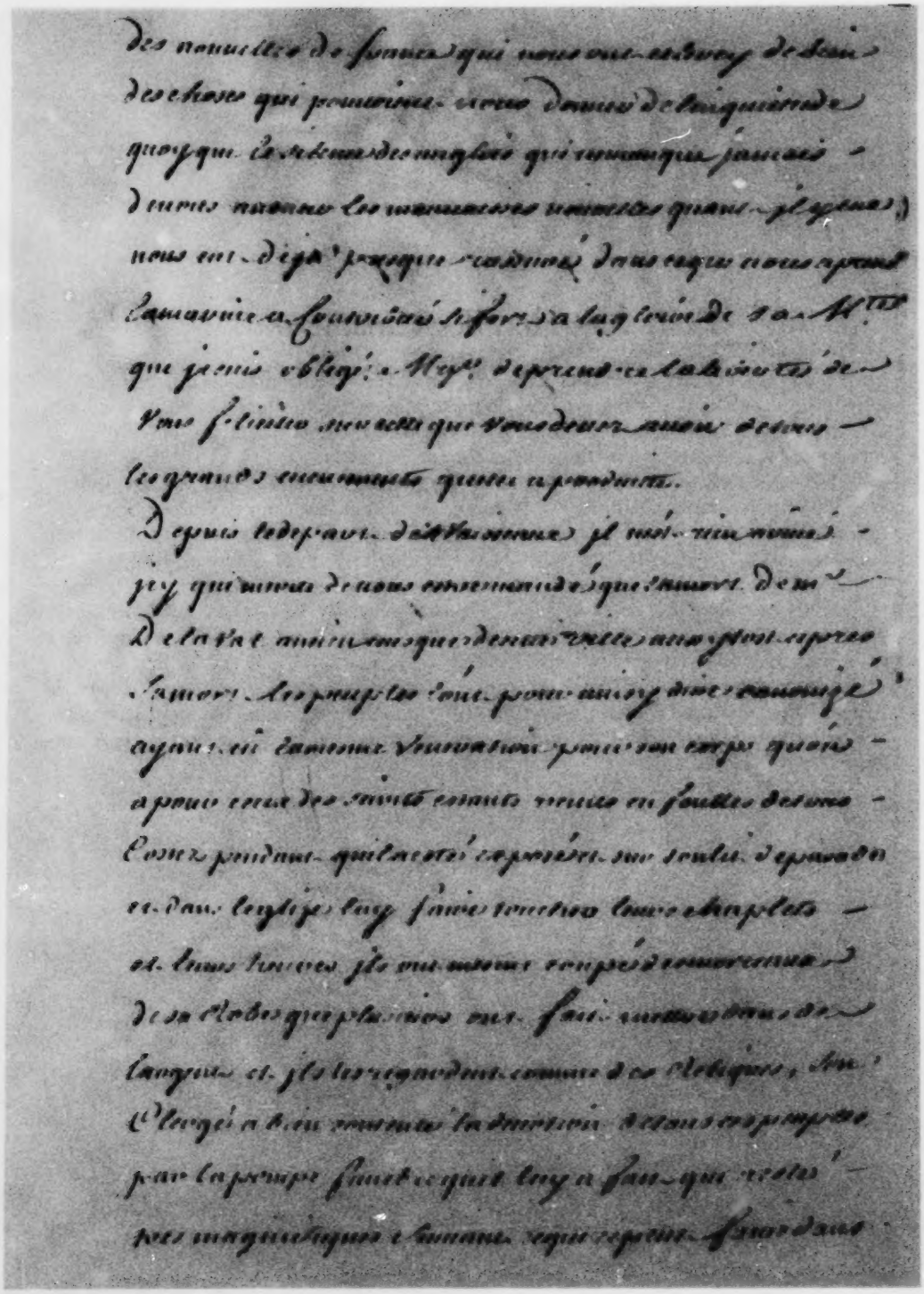

Lettre de l'intendant Raudot au ministre, Québec, 13 novembre 1708.

La grande majorité des religieux mènent une vie exemplaire et pleine de dévouement. Certains, comme Mgr de Laval, se sont même acquis une réputation de sainteté. À la mort de ce dernier, « les peuples l'ont pour ainsi dire canonisé ayant eu la même vénération pour son corps qu'on a pour ceux des saints étant venus en foule de tous côté [...] lui faire toucher leurs chapelets et leurs heures ils ont même coupé des morceaux de sa robe ».

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série C^{11G}, vol. 3. fol. 181v.

Photo Studio Littré.

Ex-voto de Louis Prat. Attribué à Michel Dessailliant, dit Richeterre (connu 1700–1723). Huile sur toile, 1706.

Les Canadiens ont une vénération marquée pour la sainte Vierge, saint Joseph et saint Louis. La dévotion à sainte Anne est aussi très répandue, et plusieurs ex-voto lui sont dédiés en reconnaissance de faveurs obtenues.

Musée historial, Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Photo Kedl.

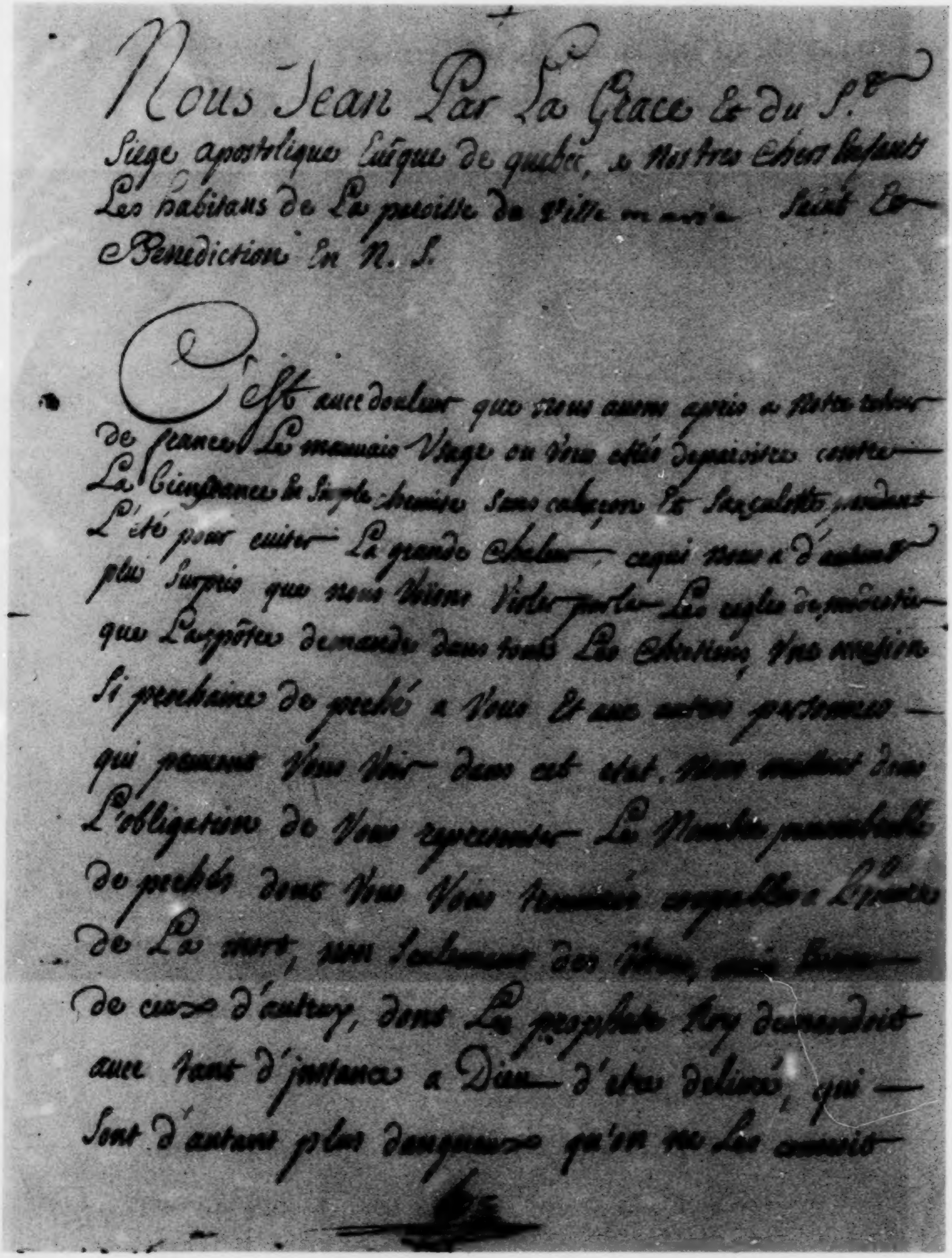

Nous Jean Par La Grace de Dieu et du S.t Siege apostolique Evesque de quebec, a Nos tres chers Enfants Les habitans de La paroisse de Ville marie Salut et Benediction En N. S.

C'est avec douleur que nous avons appris a notre retour de france Le mauvais Usage ou vous estés de paroistre contre La bienséance en simple chemise sans caleçon et sans culotte pendant L'été pour eviter La grande chaleur ce qui nous a d'autant plus surpris que nous voions violer par la Les regles de modestie que L'apostre demande dans touts Les Chretiens, une occasion si prochaine de peché a vous Et aux autres personnes qui peuvent vous voir dans cet etat. nous croions dans L'obligation de vous representer Le nombre prodigieux de pechés dont vous vous trouverés coupables a L'heure de La mort, non seulement des vostres, mais encore de ceux d'autruy, dont Le prophete Roy demandoit avec tant d'instance a Dieu d'estre delivré, qui sont d'autant plus dangereux qu'on ne Les connoit

Mandement de M[gr] de Saint-Vallier dénonçant « le mauvais usage [...] de paraître contre la bienséance en simple chemise sans caleçon et sans culotte pendant l'été pour éviter la grande chaleur », Montréal, 26 avril 1719.

D'une moralité rigide, le clergé condamne régulièrement certaines faiblesses ou simples occasions de pécher, comme la danse, les jeux de hasard, l'immodestie, l'ivrognerie et la fornication. Mais beaucoup de colons obéissent plus volontiers à leurs penchants qu'aux directives des autorités religieuses.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits, MG 18, H 25.

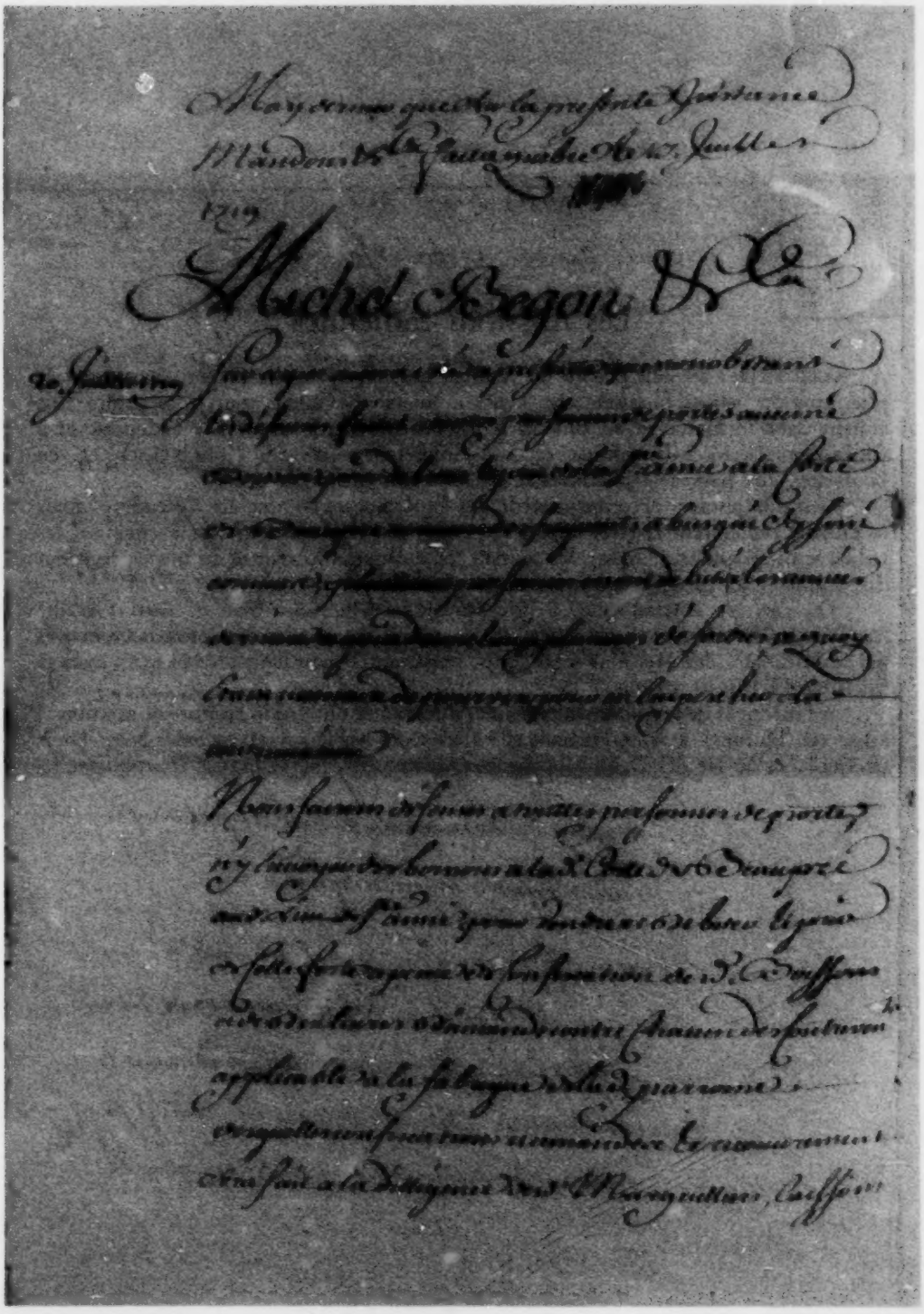

Ordonnance de l'intendant Bégon défendant « de porter ni d'envoyer des boissons à ladite côte de Beaupré audit lieu de Sainte-Anne pour vendre et débiter le jour de » la fête de sainte Anne, Québec, 20 juillet 1719.

L'Église peut compter non seulement sur l'aide matérielle de l'État mais aussi sur son appui pour faire respecter ses préceptes et directives. En retour, elle doit se soumettre à l'autorité du roi et du ministre, qui interviennent parfois dans ses affaires internes.

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec : Ordonnances des intendants, cahier 6, fol. 344v.

Photo Belvédère.

Les missions indiennes

Au XVIII[e] siècle, ce sont encore les jésuites qui, en Nouvelle-France, soutinrent le plus gros de l'effort missionnaire. Leurs missions couvraient tout le territoire : ils étaient dans le Maine et au sud du Nouveau-Brunswick actuels, à Tadoussac et à Chicoutimi, à Michillimakinac et dans différents postes des Grands Lacs, et, en Louisiane, aux pays des Kaskakias et des Chactas, entre autres lieux.

Certains jésuites accompagnèrent des explorateurs comme La Vérendrye, mais la plupart préférèrent œuvrer auprès des indigènes déjà convertis, et évangéliser les tribus semi-sédentaires. Aussi, les courses apostoliques incessantes du siècle précédent disparurent-elles presque entièrement au XVIII[e] siècle.

Du côté de l'Atlantique, à l'île Royale, à l'île Saint-Jean et dans l'Acadie française (sud du Nouveau-Brunswick), des prêtres séculiers et des spiritains, envoyés par le Séminaire des Missions étrangères, réussirent à maintenir les Micmacs dans la fidélité à l'Église et au roi.

À l'intérieur de la colonie canadienne, florissaient un certain nombre de missions : à Lorette (Hurons), à Saint-François et à Bécancour (Abénaquis), au Sault Saint-Louis (Iroquois) et au lac des Deux-Montagnes (Algonquins, Népissingues et Iroquois).

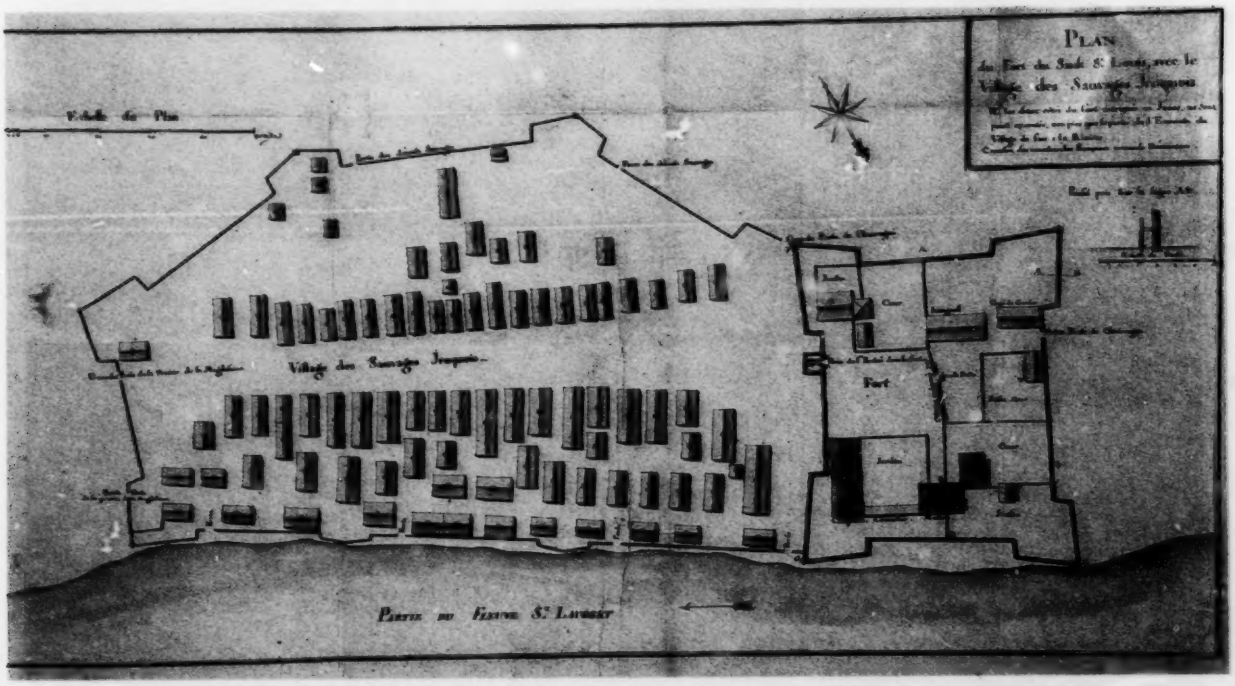

« Plan du fort du Sault St. Louis avec le village des Sauvages iroquois ». Louis Franquet. 1752. 1 plan : ms., coul.

Selon l'ingénieur Franquet, la mission jésuite du Sault-Saint-Louis (Caughnawaga), près de Montréal, compte environ « 200 guerriers et 10 à 11 cents âmes ».

Bibliothèque de l'Inspection du Génie, Paris : Ms f° 210°, n° 2.

Photo Studio Littré.

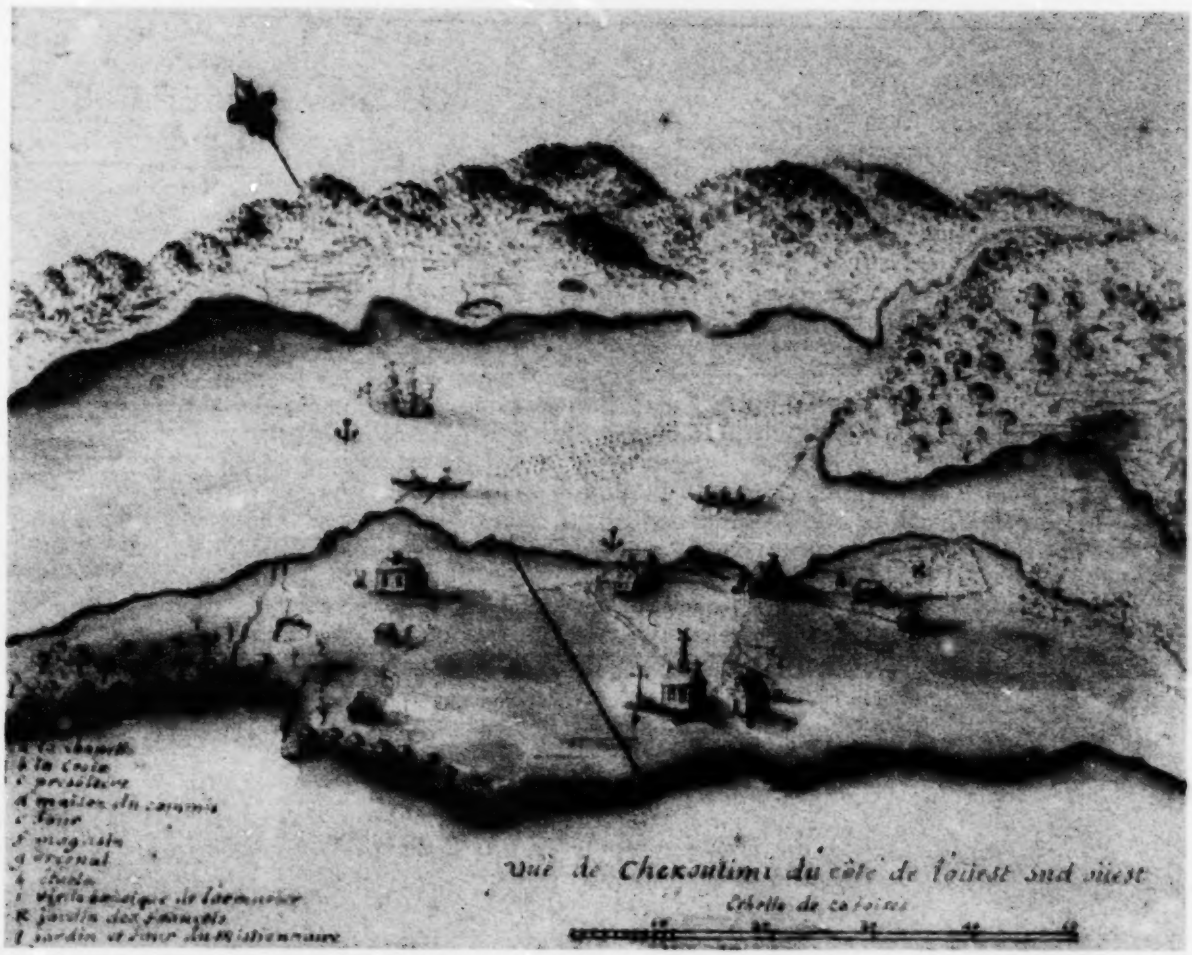

« Vuë de Checoutimi du côté de l'oüest sud oüest » tirée de « La Rivière de Saguenay en remontant jusqu'à Chicoutimi ». [S.n. 1748]. 1 carte : ms., coul., 46,0 × 58,5 cm.

Chicoutimi est à la fois un poste de traite du Domaine du roi et une mission montagnaise administrée par les jésuites. Ces religieux desservent aussi d'autres postes du Domaine, comme Tadoussac et Sept-Îles.

Bibliothèque nationale, Paris : Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127, 4, 5.

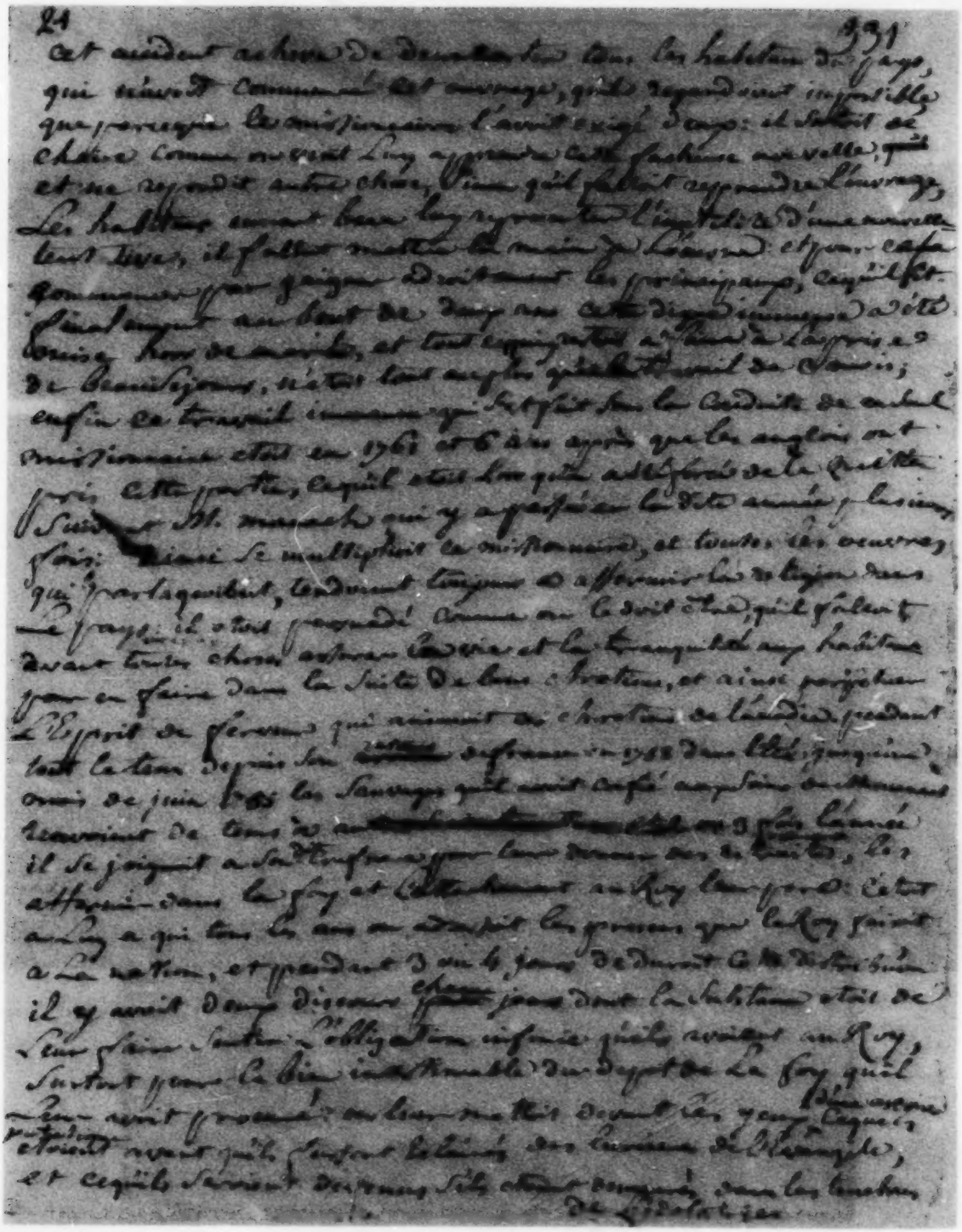

Mémoire du missionnaire Jean-Louis Le Loutre, vers 1763.

Séminaire des Missions étrangères, Paris.

Du côté de l'Atlantique (Maine et provinces maritimes actuels), les missionnaires travaillent à « affermir [les Indiens] dans la foi et l'attachement au roi leur père ». Certains, comme l'abbé Le Loutre, vont même jusqu'à les pousser à la guerre contre les colons britanniques : s'ils prenaient le parti des Anglais, ces indigènes ne risqueraient-ils pas de perdre la foi?

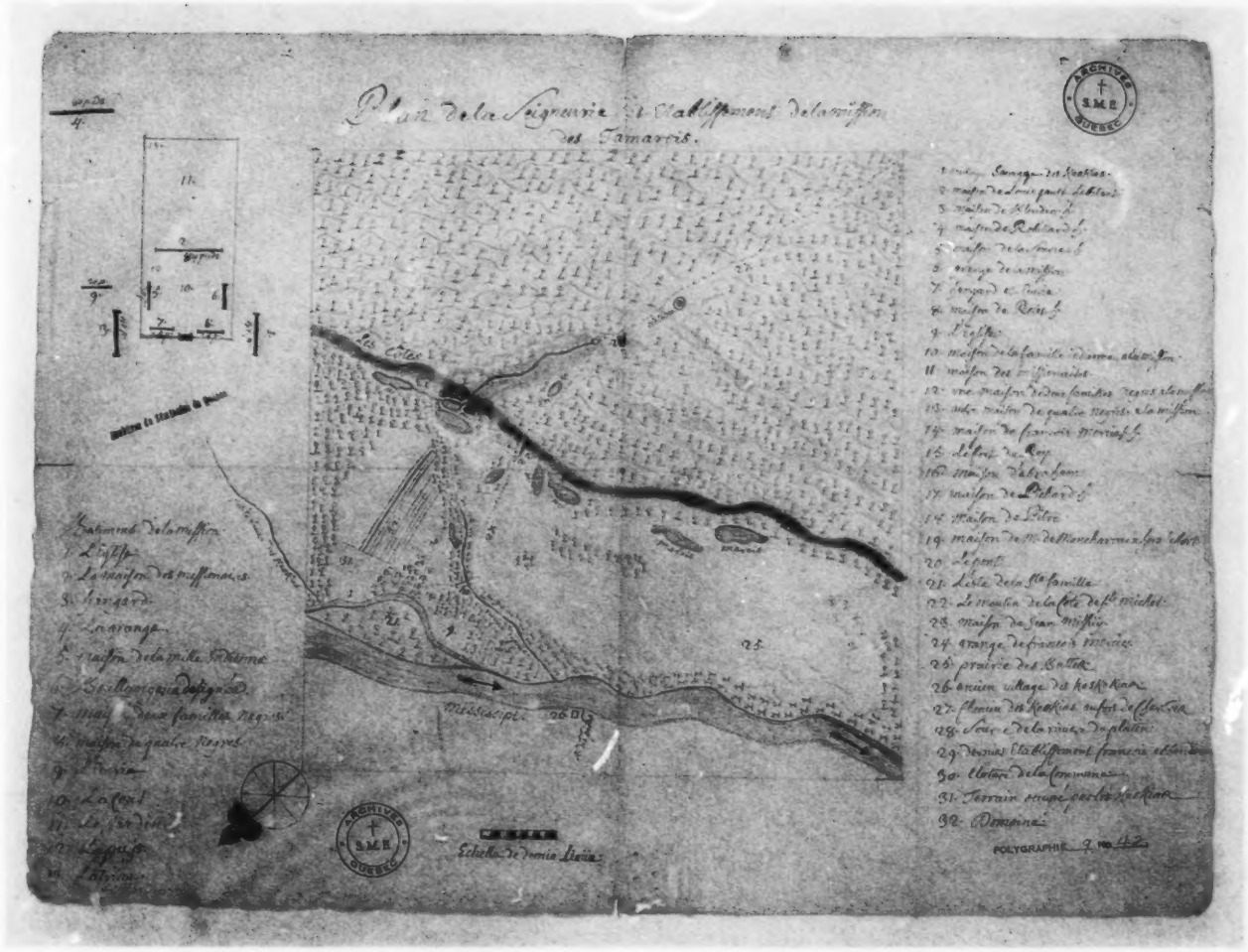

« Plan de la seigneurie et etablissement de la mission des Tamarois ». J.P. Mercier. 1735. 1 carte : ms., coul., 24,7 × 25,4 cm.

Vers 1740, le pays des Illinois (haut Mississipi) compte quelques missions indiennes et cinq paroisses françaises desservies par des jésuites ou des prêtres du Séminaire des Missions étrangères. Ces derniers œuvrent à la mission des Tamarois, où ils s'occupent non seulement des Indiens mais aussi des Canadiens qui ont formé un village dans les environs.

Société du Musée du Séminaire de Québec : Polygraphie 9, 42.

Photo Pierre Soulard.

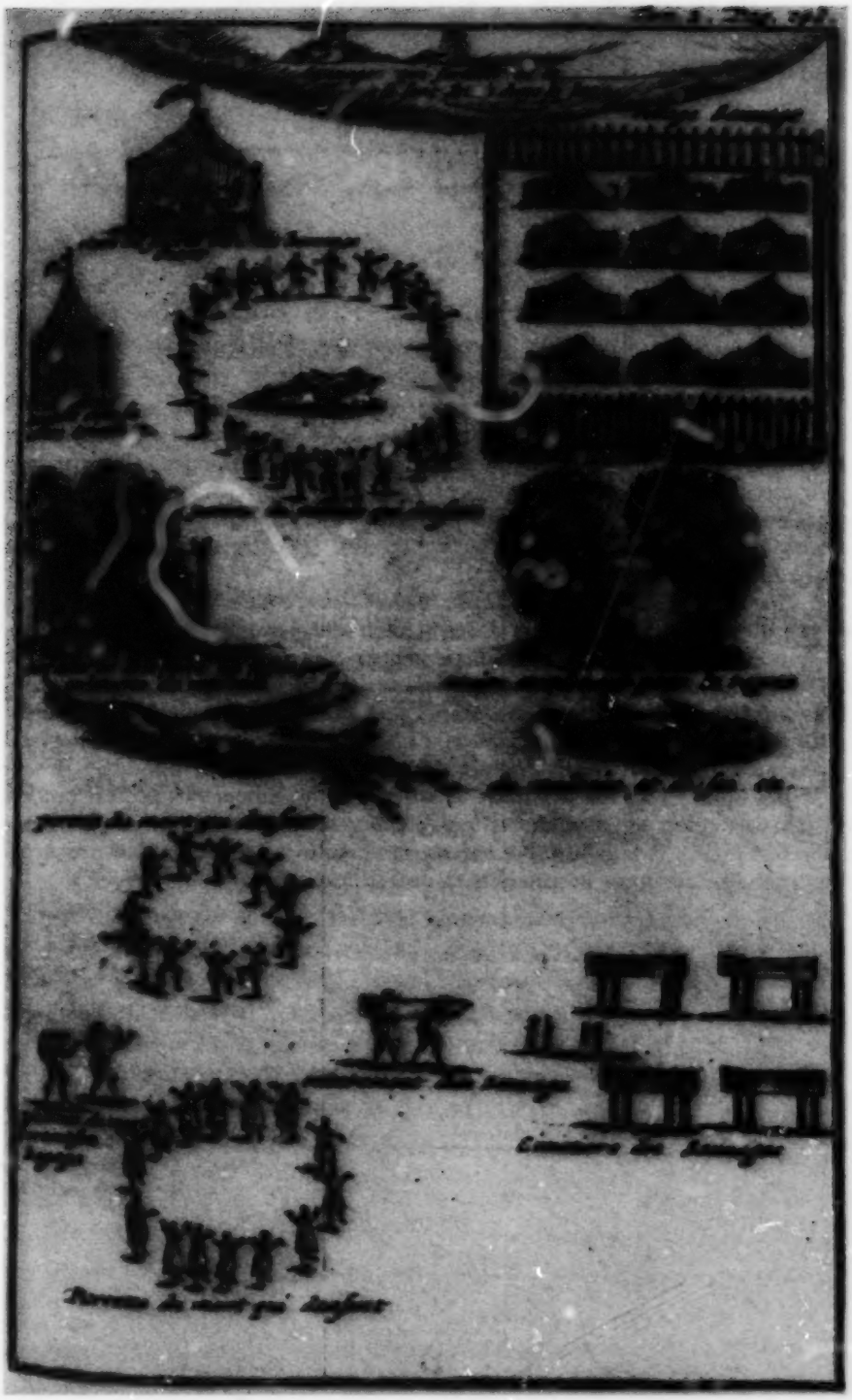

Pratiques indiennes. Eau-forte et burin.

In Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan. *Mémoires de l'Amérique septentrionale*... La Haye : Charles Delo, 1706. Vol. 2, p. 148.

Les Indiens croient qu'une multitude d'esprits, bons ou mauvais, habitent les hommes, les animaux et même les objets. Pour se les concilier, ils ont recours à diverses pratiques : sacrifices, sueries, danses sacrées, festins, etc. Leurs jongleurs, sortes d'intermédiaires entre les hommes et les esprits, expliquent les songes, prédisent l'avenir et guérissent les maladies.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

L'Église en Acadie et en Louisiane

Au début du XVIII[e] siècle, des récollets exercèrent leur ministère auprès des colons de l'Acadie; après la cession de ce territoire à l'Angleterre, les Acadiens furent desservis par des prêtres séculiers, et notamment par des sulpiciens. La situation de ce petit clergé se révéla fort délicate : parvenait-on à établir de bonnes relations avec le conquérant, les autorités françaises jugeaient cette conduite « peu patriotique »; se montrait-on plus favorable à la cause française, les dirigeants anglais y voyaient une attitude hostile.

À l'île Royale et à l'île Saint-Jean, ce sont des récollets de la province de Paris et de la province de Bretagne qui prirent charge des paroisses jusqu'en 1731, année où, « hors d'état de soutenir ces établissements », les premiers se retirèrent, laissant tout le soin du ministère aux seconds. À Louisbourg, l'hôpital fut confié aux frères de la Charité, et l'enseignement aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

En Louisiane, à partir des années 1720, ce furent surtout des capucins qui desservirent la capitale et les territoires français du Mississipi inférieur; ils eurent souvent des démêlés avec les jésuites, chargés principalement des postes français du Nord (en particulier au pays des Illinois), qui revendiquaient une juridiction plus étendue vers le sud. À la Nouvelle-Orléans, des ursulines venues de France assumaient la responsabilité des soins hospitaliers et de l'éducation.

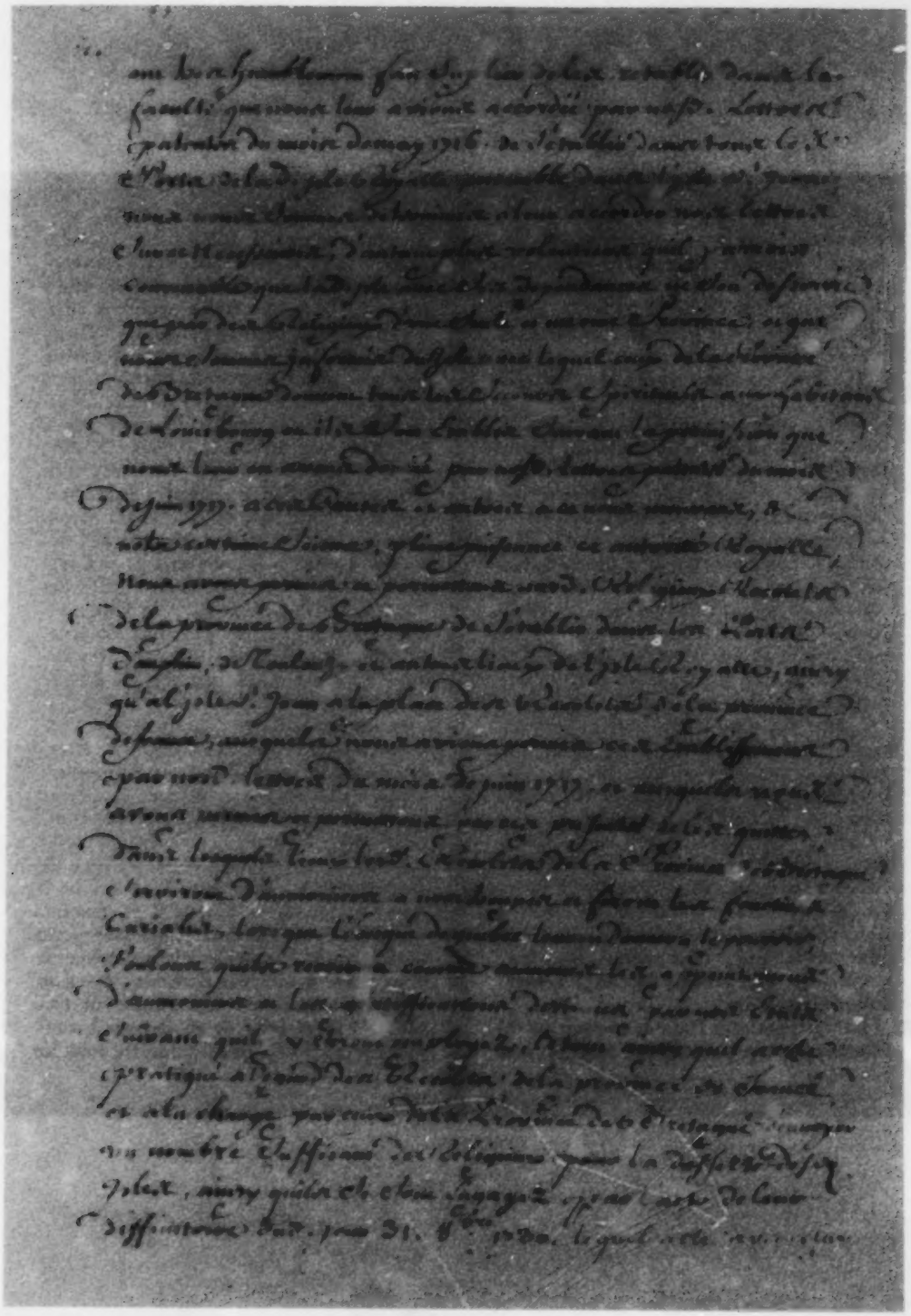

Lettres patentes du roi permettant aux « récollets de la province de Bretagne de s'établir dans les ports Dauphin, de Toulouse et autres lieux de l'île Royale, ainsi qu'à l'île Saint-Jean à la place des récollets de la province de France », Fontainebleau, juillet 1731.

Ces récollets « serviront d'aumôniers » aux troupes « et feront les fonctions curiales » dans les paroisses françaises.

Archives nationales, Paris : Fonds des Colonies, série B, vol. 55, fol. 583.

Photo Studio Littré.

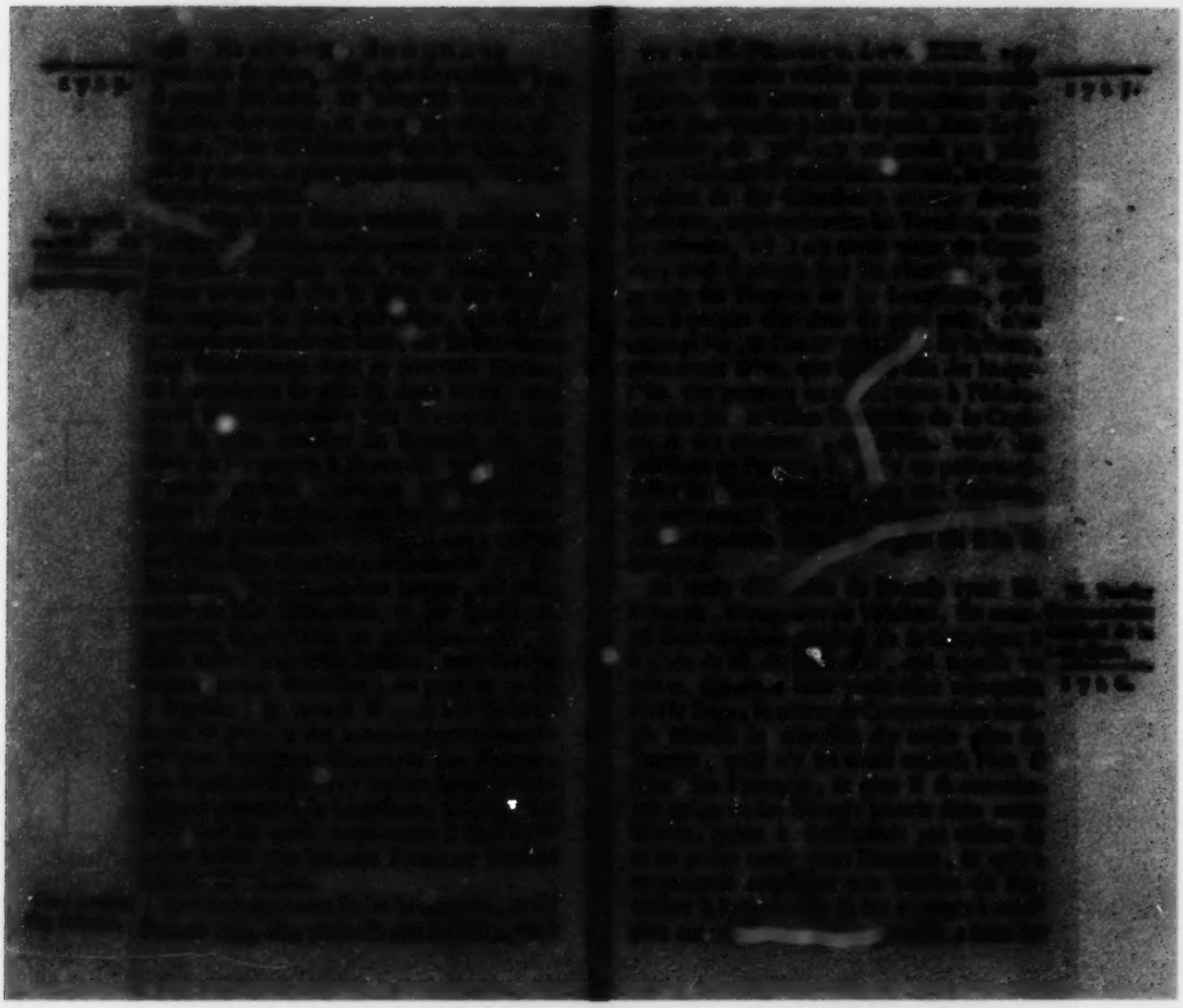

Pierre-François-Xavier de Charlevoix. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...* Paris : Chez la veuve Ganeau, 1744. Vol. 4, p. 238–239.

En Louisiane, les jésuites furent principalement chargés des postes français du Nord et des missions indiennes. À partir des années 1720, on mit des capucins « dans les quartiers [du bas Mississipi] où il y avait un plus grand nombre d'habitations françaises ». « On pourvut en même temps à l'éducation des jeunes filles françaises de la capitale et des environs, en faisant venir des ursulines [...] Ces mêmes religieuses furent chargées du soin de l'hôpital. »

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque.

Église St. Paul à Halifax. Richard Short (connu 1759–1761). Eau-forte de J. Fougeron.

Les colons (Anglais, Allemands, Suisses, etc.) qui s'établissent en Nouvelle-Écosse vers les années 1750 sont en grande majorité protestants : anglicans, luthériens, congrégationalistes, calvinistes, presbytériens, entre autres. À Halifax, ils construisent une église anglicane (St. Paul), une « Protestant Dissenter's Meeting House » et une petite église (St. George) pour la communauté allemande (luthérienne). À Lunenburg, les colons allemands et suisses érigent un temple (St. John) où un pasteur anglican exerce son ministère.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie (Négatif n° C-4293).

Sources des illustrations

Canada

Archives de la Hudson's Bay Company, Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg
Documents nos 1, 2, 3, 15, 149.

Archives des sœurs grises, Montréal
171.

Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec
20, 29, 30, 62, 64, 65, 113, 199.

Archives nationales du Québec, Centre régional de Montréal
98, 173.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Bibliothèque
45, 81, 144, 154, 177, 178, 179, 204, 206.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Collection nationale de cartes et plans
4, 12, 13, 14, 28, 46, 66, 111, 124, 139, 147.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division de l'iconographie
25, 44, 49, 52, 53, 59, 82, 89, 100, 103, 106, 112, 114, 156, 160, 162, 175, 182, 192, 207.

Archives publiques du Canada, Ottawa : Division des manuscrits
36, 56, 95, 99, 101, 107, 116, 117, 123, 127, 128, 129, 134, 158, 198.

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
176.

Collection nationale de monnaies, Banque du Canada, Ottawa
122.

Monastère des augustines de l'Hôpital-Général de Québec
193.

Monastère des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
166.

Musée de l'île Sainte-Hélène, Montréal
18, 57, 167.

Musée des Beaux-Arts du Canada, Ottawa
27.

Musée du château Ramezay, Montréal
132.

Musée du Québec, Québec
195.

Musée historial, Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
169, 197.

Musée McCord, Montréal
151.

Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
68.

Parcs Canada, Forteresse de Louisbourg
42.

Parcs Canada, Ottawa
109.

Queen's University Archives, Kingston
108.
Société du Musée du Séminaire de Québec
9, 63, 180, 181, 183, 185, 203.

Autres pays
Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris
83, 102.
Archives municipales, Rochefort, France
150.
Archives nationales, Paris
5, 6, 17, 21, 23, 24, 33, 39, 40, 55, 58, 60, 61, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 78, 80, 88, 90, 91, 93, 96, 97, 104, 105, 118, 119, 125, 126, 130, 131, 133, 135, 137, 138, 140, 141, 142, 146, 152, 153, 155, 157, 159, 163, 164, 168, 170, 174, 184, 186, 187, 190, 194, 196, 205.
Archives nationales, Paris : Section Outre-Mer
8, 31, 37, 38, 41, 47, 48, 72, 74, 84, 85, 86, 87, 92, 136, 143, 145, 172, 189, 191.
Bibliothèque de l'Inspection du Génie, Paris
34, 200.
Bibliothèque nationale, Paris
19, 32, 54, 76, 121, 161, 201.
British Library, Londres
10.
Musée de la Marine, Paris
22, 120.
Museum of Art, Carnegie Institute, Pittsburgh
110.
Newberry Library, Chicago
26.
Peabody Museum, Harvard University, Cambridge, Massachusetts
50, 51.
Public Record Office, Londres
43, 79, 115, 148.
Royal Library, Château de Windsor, Angleterre
16.
Séminaire des Missions étrangères, Paris
202.
Service historique de l'Armée, Vincennes, France
94, 188.
Service historique de la Marine, Vincennes, France
7, 35, 70.

Collections privées
Collection Le Moyne de Martigny, Rubelles, France
11.
Collection particulière, France
165.

Index

A

Abénaquis, 2, 3, 7, 8, 11, 14, 49, 129, 132, 296
Abercromby, James, 18, 164
Abraham, plaines d', 19, 131, 173
Acadie, 2, 3, 6, 47, 48, 49, 78, 94, 129, 130, 131, 132, 150, 158, 263, 267, 296, 302; V. Nouvelle-Écosse
Acadiens, 3, 7, 14, 16, 48, 49, 78, 95, 131, 158, 268, 302
Aix-la-Chapelle, 15
Aix-la-Chapelle, traité d', 131, 150
Albany, 2, 5, 8, 9, 183
Alberta, 23, 43
Algonquins, 49, 296
Allemands, 49, 60
Amérique, V. Amérique du Nord
Amérique du Nord, 2, 5, 6, 10, 14, 15, 17, 18, 47, 129, 131, 140, 158, 195, 227
Amherst, Jeffery, 18, 173
Amirauté de Louisbourg, 94, 123
Amirauté de Québec, 93, 103
Anglais, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 43, 48, 49, 60, 95, 129, 130, 131, 132, 140, 150, 153, 158, 164, 184, 222
Angleterre, 2, 3, 6, 14, 16, 17, 18, 21, 39, 48, 130, 158, 302
Anian, détroit d', 24
Annapolis Royal, 14, 95, 150; V. Port-Royal
Antilles, 8, 12, 184, 215, 222
Anville, V. La Rochefoucauld
Appalaches, 1, 7
Assiniboines, 11, 22
Assiniboines, lac des, V. Bois, lac des
Assiniboines, pays des, 21
Atlantique, océan, 1, 3, 78, 130, 296
Aubert, Néret et Gayot, compagnie, 5
Auger de Subercase, Daniel d', 132
Aulneau, Jean-Pierre, s.j., 11
Autriche, 14

B

Barrens, 22
Barrin de La Galissonière, Roland-Michel, 16, 47, 50, 249
Batiscan, 65
Beaubassin, 129
Beauharnois de La Boische, Charles de, 9, 10, 11, 32
Beauséjour, fort, 16, 131, 158
Bécancour, mission, 49, 296
Bégon, Michel, 6, 22, 50
Bégon, V. Rocbert
Bénard de La Harpe, Jean-Baptiste, 23
Bienville, V. Le Moyne
Bigot, François, 60, 239
Blainville, V. Céloron
Blancs, 21, 43, 88, 263
Bochart de Champigny, Jean, 21
Bois, lac des, 11, 22, 28
Boisclerc, V. Lanoullier
Bonavista, 3, 129, 132
Bonnécamps, Joseph-Pierre de, s.j., 15
Bordeaux, 186
Boschenry de Drucour, Augustin de, 18
Boston, 14
Boucher de Niverville, Joseph-Claude, 35
Bougainville, Louis-Antoine de, comte de Bougainville, 19
Boumois, V. Gaultier
Bourbon, fort, 23
Bourbon, fort, V. York, fort
Bourgmond, V. Véniard
Bourlamaque, François-Charles de, 173
Braddock, Edward, 16, 153
Bretagne, 302
Britanniques, 15, 19, 49, 78, 132, 269
Buade de Frontenac et de Palluau, Louis de, 4

C

Californie, 29
Callière, Louis-Hector de, 1, 2, 21, 47, 129
Canada, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 21, 23, 32, 47, 48, 49, 50, 54, 65, 73, 94, 95, 117, 129, 130, 132, 140, 153, 173, 184, 185, 186, 191, 195, 203, 215, 222, 227, 229, 234, 239, 263, 269, 275
Canadien(ne)s, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 47, 50, 65, 94, 183, 184, 186, 195, 228, 234, 267, 291
Canseau, 14
Cap-Breton, île du, 6, 7, 48, 94, 130, 195, 222; V. Royale, île
Capucins, 267, 302
Carillon, fort, 18, 131, 164, 173
Caroline, 11, 16, 130, 164
Castel de Saint-Pierre, Louis-Hyacinthe, 7, 48, 78
Cavagnial, V. Rigaud
Céloron de Blainville, Pierre-Joseph, 15, 16
Chactas, 296
Chambly, 48, 65
Champigny, V. Bochart
Champlain, lac, 3, 15, 18, 19, 48, 65, 130, 131, 158, 173
Chaouanons, 15
Charles VI, 14
Charlevoix, François-Xavier de, s.j., 22, 28
Chartres, fort de, 130
Château-Richer, 108
Chaudière, rivière, 48, 65
Chesterfield, inlet, 39
Chevrières, V. La Croix
Chibouctou, baie de, 14, 49
Chicachas, 11
Chicoutimi, 296
Chine, 22
Chipewyans, 24
Chouaguen, fort, 16, 153, 164, 239
Churchill, rivière, 24
Cinq-Nations, 2, 129; V. Iroquois
Coats, William, 43
Colbert, Jean-Baptiste, 12
Collège des jésuites, 245, 267
Commissaire-ordonnateur, 94, 95, 123
Compagnie de la Colonie, 4, 5, 183, 186
Compagnie des Indes, V. Compagnie d'Occident
Compagnie d'Occident, 8, 123
Compagnie du Canada, V. Compagnie de la Colonie
Congrégation de Notre-Dame, 245, 302
Conseil de Marine, 9, 22, 28
Conseil d'État du roi, 123
Conseil souverain, V. Conseil supérieur
Conseil supérieur de la Nouvelle-Orléans, 95, 123
Conseil supérieur de Louisbourg, 94, 123
Conseil supérieur de Québec, 93, 94, 103, 108, 268
Contrecœur, V. Pécaudy
Costebelle, V. Pastour
Coulon de Villiers, Louis, 131, 153
Coulon de Villiers de Jumonville, Joseph, 16
Cris, 11, 24, 88

D

Dakota, 22
Dauphin, fort, 23
Détroit, 1, 2, 3, 5, 65
Deux-Montagnes, lac des, mission, 49, 296

Dieskau, Jean-Armand, baron de, 16, 131, 153
Digges, cap, 43
Domaine d'Occident, 4, 117
Domaine du roi, 117
Dosquet, Mgr Pierre-Herman, 239, 268, 270, 283
Drucour, V. Boschenry
Dubreil de Pontbriand, Mgr Henri-Marie, 269, 270, 275, 283
Duchambon, V. Du Pont
Dufrost de Lajemmerais, Marie-Marguerite, 255
Du Pont Duchambon, Louis, 14, 150
Du Pont Duvivier, François, 14, 150
Dupuy, Claude-Thomas, 10
Duquesne, fort, 16, 18, 131, 153, 164
Duquesne de Menneville, Ange, marquis Duquesne, 16
Dutisné, Claude-Charles, 23
Duvivier, V. Du Pont

E

East Main, 43
Edmonton, 23, 43
Edward, fort, 18
Église canadienne, 267, 268, 270, 283
Érié, lac, 15, 16, 153
Esquimaux, baie des, 43
Esquimaux, V. Inuit
Est, 2, 3, 6, 8, 15, 60, 78, 123, 129, 130, 267
Europe, 5, 17, 129, 150, 153, 158, 164, 249, 270
Européens, 23, 24
Évangéline, 158

F

Fornel, Louis, 43
Fort-à-la-Corne, 35
Foulons, anse aux, 173
Français, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 28, 35, 43, 78, 88, 94, 129, 130, 131, 132, 140, 153, 164, 173, 222, 228, 234, 263, 283
France, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 48, 88, 129, 130, 131, 150, 183, 184, 186, 191, 195, 203, 215, 222, 227, 228, 229, 234, 255, 267, 270, 302
French Neutrals, V. Acadiens
Frères de la Charité, 255, 302
Frontenac, fort, 18, 131, 164
Frontenac, V. Buade
Frozen Strait, 39

G

Gabriel, 158
Gaspereau, fort, 16, 131, 158
Gaspésie, 6
Gaultier, Jean-François, 249
Gaultier de La Vérendrye, Louis-Joseph, 22, 32, 184, 222
Gaultier de La Vérendrye de Boumois, Pierre, 32, 184, 222
Gaultier de Varennes et de La Vérendrye, Pierre, 9, 11, 22, 23, 32, 35, 43, 184, 222, 296
George, lac, V. Saint-Sacrement, lac
George II, 39
Gouverneur général, 47, 93, 94, 96, 123, 183, 186, 239
Gouverneur particulier, 93, 94, 95, 123
Grand lac des Esclaves, 22, 24
Grands Bancs, 6
Grands Lacs, 1, 7, 9, 35, 140, 184, 296
Green Bay, V. Puants, baie des
Guignes, 4

H

Halifax, 14, 49, 60, 95, 158, 255, 269
Halifax Gazette, The, 249
Hâvre-à-l'Anglais, 7
Hayes, rivière, 24
Hébécourt, V. Le Dossu
Henday, Anthony, 23, 43
Hocquart, Gilles, 12, 13, 48, 184
Hollande, 4
Hôpital-Général de Montréal, 255
Hôpital-Général de Québec, 255
Hudson, baie d', 6, 9, 21, 22, 24, 28, 39, 43, 130
Hudson, fleuve, 18
Hudson's Bay Company, 6, 9, 21, 22, 23, 24, 39, 43, 222
Hurons, 3, 49, 88, 296

I

Îles d'Amérique, V. Antilles
Illinois, 4, 11, 88
Illinois, pays des, 7, 9, 123, 130, 267, 302
Indiens, 7, 9, 10, 15, 16, 21, 22, 28, 32, 49, 88, 129, 130, 132, 140, 153, 164, 195, 222, 263, 268
Intendant, 47, 93, 94, 96, 103, 111 123, 183, 186, 239
Inuit, 263
Irlandais, 49, 60
Iroquois, 1, 2, 3, 5, 7, 10, 49, 88, 129, 130, 184, 296; V. Cinq-Nations

J

James, baie, 43
Japon, 22
Jésuites, 245, 267, 268, 283, 296, 302
Johnson, sir William, 16, 18
Juchereau de Saint-Denis, Louis, 21, 23
Jumonville, V. Coulon
Juridiction royale de la Côte du Sud, 93
Juridiction royale de Trois-Rivières, 108

K

Kaministiquia, rivière et poste, 22, 28, 32
Kanastigoya, V. Kaministiquia
Kansas, 23
Kaskakias, 296
Kelsey, Henry, 24
Kennebec, rivière, 6, 8
Kenté, fort, 9
Knight, James, 21, 23, 24, 39

L

Labrador, 43, 195
La Colombière, Joseph de, 249
La Corne, Louis de, 23, 35
La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, Mgr Jean-Baptiste, 267, 270, 291
La Galissonière, V. Barrin
La Harpe, V. Bénard
Lajemmerais, V. Dufrost
La Jonquière, fort, 23, 35
La Jonquière, V. Taffanel
La Malgue, V. Marin
La Morandière, V. Rocbert
Langlade, V. Mouet
La Noue, V. Robutel
Lanoullier de Boisclerc, Jean-Eustache, 212
La Pluie, lac, 21
La Présentation, fort, 153
La Reine, fort, 22, 35
La Rochefoucauld, duc d'Anville, Jean-Baptiste-Louis-Frédéric, 14, 150
La Rochelle, 186
Lauberivière, V. Pourroy
Lauzon, V. Lévy
Laval, Mgr François de, 270, 291
La Vérendrye, V. Gaultier
Lawrence, Charles, 158

Lawrencetown, 158
Le Bœuf, fort, 18, 153
Le Dossu d'Hébécourt, Louis-Philippe, 173
Le Gardeur de Saint-Pierre, Jacques, 23, 35
Le Marchand de Lignery, François-Marie, 11, 164
Le Moyne de Bienville, Jean-Baptiste, 35
Le Sueur, Pierre-Charles, 21, 23
Lévis, 11
Lévis, François-Gaston, chevalier de, 19, 173
Lévy, pointe, 18
L'Huillier, fort, 21
Lignery, V. Le Marchand
Londres, 18
Longland, John, 43
Lorette, mission, 49, 268, 296
Louis XIV, 1, 8, 48, 103
Louisbourg, bailliage de, 94
Louisbourg, forteresse, 7, 8, 12, 14, 15, 18, 48, 130, 131, 150, 158, 164, 215
Louisbourg, ville, 8, 12, 49, 94, 123, 150, 245, 255, 302
Louisiane, 1, 5, 7, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 35, 49, 78, 94, 95, 123, 130, 140, 153, 222, 239, 255, 263, 267, 296, 302
Lunenburg, 60, 158, 269

M
Maine, 2, 3, 296
Mandanes, pays des, 22
Manitoba, 22, 32, 35
Marble, île, 24
Maréchaussée, 111
Marin de La Malgue, Paul, 16
Mascoutens, 4
Massachusetts, 2, 3, 14, 129
Maurepas, fort, 22
Maurepas, V. Phélypeaux
Menneville, V. Duquesne
Mer de l'Ouest, 9, 22, 28, 32, 35
Mer du Sud, 28
Mexique, 21
Miamis, 4, 9, 15, 16
Miamis, fort des, 130
Michigan, lac, 9, 10
Michillimakinac, 2, 4, 8, 22, 28, 296
Micmacs, 14, 296
Middleton, Christopher, 23, 39
Mines, les, 129, 158
Minnesota, 21
Miscou, île, 7, 78
Mississipi, fleuve et vallée du, 1, 7, 9, 10, 21, 35, 153, 184, 302
Missouri, État, 22
Missouri, rivière, 22, 23
Mitchell, Thomas, 43
Monongahéla, rivière, 7, 16, 131, 153
Monsonis, 11
Montcalm, Louis-Joseph, marquis de, 18, 19, 164
Montigny, V. Testard
Montmorency, 18
Montréal, 8, 9, 11, 13, 18, 19, 22, 28, 49, 60, 73, 88, 117, 129, 130, 131, 153, 173, 186, 195, 212, 255, 267, 269, 283
Montréal, paix de, 1, 129, 183
Moor, William, 23, 39
Mouet de Langlade, Charles-Michel, 16

N
Natchez, 11
Nebraska, 23
Necessity, fort, 16, 131, 153
Népissingues, 49, 296
New York, 2, 3, 5, 7, 10, 129, 130, 153, 183
New-Yorkais, 2
Niagara, fort, 9, 10, 18, 130, 131, 173
Niagara, rivière, 140
Nicholson, Francis, 129, 130
Nipawin, 23
Niverville, V. Boucher
Noirs, 49
Noix, île aux, 18
Nord, 3, 6, 10, 302
Nord-Ouest, 9, 11, 22, 23, 32, 35, 184
Nord-Ouest, passage du, 23, 24, 39
Notre-Dame de Québec, paroisse, 73
Nouveau-Brunswick, 6, 16, 296
Nouvelle-Angleterre, 3, 14, 54, 129, 132, 150, 183
Nouvelle-Beauce, 48, 65
Nouvelle-Écosse, 6, 8, 14, 17, 48, 49, 78, 95, 131, 150, 158, 267, 269; V. Acadie
Nouvelle-France, 1, 2, 3, 6, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 28, 32, 35, 47, 48, 54, 65, 93, 94, 129, 130, 131, 132, 164, 185, 227, 228, 229, 249, 263, 269, 270, 296
Nouvelle-Orléans, 49, 94, 123, 245, 255, 302
Noyon, Jacques de, 21, 32

O
Occident, V. Ouest
Œufs, île aux, 3, 130, 132
Ohio, région, 15, 16, 18, 35, 130, 131, 164, 184
Ohio, rivière, 7, 15, 16, 153, 158
Oklahoma, 21, 23
Onontagués, 8
Ontario, lac, 7, 8, 9, 10, 17, 18, 19, 130, 131, 153, 164, 173
Orléans, île d', 18
Oswego, fort, 9, 10, 17, 18, 131, 164
Ouabache, rivière, 7, 10, 15
Ouachita, rivière, 21
Ouest, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 28, 43, 88, 93, 130, 140, 153, 222, 267
Ouiatanons, 9, 15
Ouiatanons, fort des, 130
Ouinipigon, lac, 22, 23
Outaouais, 3

P
Pacifique, océan, 28
Padoucas, 49
Palluau, V. Buade
Panis, 49
Paris, 5, 267, 302
Paris, traité de, 6
Pascaud, Antoine, 4, 186
Paskoya, fort, 23
Pastour de Costebelle, Philippe, 48
Pécaudy de Contrecœur, Claude-Pierre, 16
Pennsylvanie, 7, 10, 15, 16, 130
Pentagouet, 129
Pepperrell, William, 14, 150
Phélypeaux, Jean-Frédéric, comte de Maurepas, 12, 14, 184, 275
Philipps, Richard, 95
Phips, William, 140
Pickawillany, fort, 16
Pisiquid, 158
Pitt, William, 17, 18
Plaisance, 6, 7, 48, 129, 132, 150
Pontbriand, V. Dubreil
Portage-la-Prairie, 22
Port-Dauphin, 94
Port-Royal, 3, 14, 129, 132; V. Annapolis Royal
Port-Toulouse, 94

Pourroy de Lauberivière, Mgr François-Louis de, 270
Presqu'île, fort, 18, 153
Prévôté de Québec, 93, 103, 108
Prévôté et Amirauté de Québec, V. Prévôté de Québec
Prince-Édouard, île du, V. Saint-Jean, île
Puants, baie des, 9

Q
Québec, diocèse, 239, 267
Québec, ville, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 48, 49, 54, 60, 73, 88, 93, 94, 95, 103, 117, 129, 130, 131, 132, 140, 173, 184, 186, 195, 212, 215, 245, 255, 267, 270, 275
Quinté, V. Kenté

R
Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de, 19
Raudot, Jacques, 47, 48, 94, 103
Récollets, 267, 302
Régime français, 35, 93, 212, 245, 255, 275
Renards, 4, 10, 11, 49, 88, 130
Repentigny, Mme de, 11
Repulse Bay, 39
Richelieu, rivière, 3, 15, 130, 131, 212
Richelieu, vallée du, 48, 65
Richmond, golfe, 43
Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre de, 164
Rigaud de Vaudreuil, Philippe de, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 21, 22, 50, 129, 140
Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, Pierre de, marquis de Vaudreuil, 18, 19, 164
Robutel de La Noue, Zacharie, 22, 23, 28
Rocbert de La Morandière, Marie-Élisabeth, 249
Roes Welcome, détroit, 39
Rosalie, fort, 11
Rouge, rivière (Louisiane), 21
Rouge, rivière (Manitoba), 22
Rouillé, fort, 9, 153
Royale, île, 7, 8, 12, 48, 49, 78, 94, 95, 123, 130, 131, 158, 184, 195, 215, 222, 239, 267, 296, 302; V. Cap-Breton, île du
Ryswick, traité de, 1, 2

S
Saint-Charles, fort, 22
Saint-Denis, V. Juchereau
Saint-François, mission, 49, 268, 296
Saint-Frédéric, fort, 15, 17, 18, 130, 131, 173, 212
Saint-Jean, fort, 212
Saint-Jean, île, 6, 7, 48, 78, 94, 158, 267, 296, 302
Saint-Laurent, fleuve, 3, 18, 50, 65, 132
Saint-Laurent, vallée du, 47, 49, 93, 94, 95, 269
Saint-Louis, fort, 23, 35
Saint-Maurice, forges du, 12, 184, 203
Saint-Paul, baie, 11
Saint-Pierre, fort, 22
Saint-Pierre, rivière, 21
Saint-Pierre, V. Castel
Saint-Pierre, V. Le Gardeur
Saint-Sacrement, lac, 16, 18, 131, 153, 164
Saint-Vallier, V. La Croix
Sainte-Foy, 19, 131, 173
San Juan Bautista, 21
Sarrazin, Michel, 249
Saskatchewan, province, 23, 24, 35
Saskatchewan, rivière, 22, 23, 35
Sault-Saint-Louis, mission, 49, 268, 296
Saunders, Charles, 18
Schenectady, 5
Scroggs, John, 23, 39
Séminaire de Québec, 245, 267, 283
Séminaire des Missions étrangères, 267, 296
Sept Ans, guerre de, 17, 131, 270
Sioux, 10, 11, 88
Sioux, pays des, 9, 21
Spiritains, 296
St-John's, 3, 60, 129, 132
Stuart, William, 21, 22, 24
Subercase, V. Auger
Succession d'Autriche, guerre de, 11, 14, 15, 131, 150
Succession d'Espagne, guerre de, 2, 3, 4, 5, 6, 129, 132, 183
Sud, 1, 6, 7, 222
Sud-Ouest, 23, 35, 78, 222
Suisses, 49
Sulpiciens, 267, 302
Supérieur, lac, 9, 22, 28

T
Tadoussac, 4, 296
Taffanel de La Jonquière, Jacques-Pierre de, 14, 35
Takamamiouon, lac, V. La Pluie, lac
Talon, Jean, 12, 60
Tamarois, 267
Terre-Neuve, 3, 6, 14, 48, 78, 94, 95, 129, 130, 132, 195, 222
Territoires du Nord-Ouest, 22
Texas, 21
Testard de Montigny, Jacques, 132
Toronto, V. Rouillé
Trois-Rivières, 32, 49, 60, 117, 245, 255, 283
Tsonnontouans, 15

U
Ursulines, 245, 255, 302
Utrecht, traité d', 6, 7, 8, 9, 13, 15, 21, 28, 78, 94, 130, 132, 195

V
Varennes, V. Gaultier
Vaudreuil, V. Rigaud
Venango, fort, 18, 153
Véniard de Bourgmond, Étienne, 23
Verrier, Louis-Guillaume, 245
Versailles, 4, 5, 9, 14, 185
Verte, rivière, 21
Villiers, V. Coulon
Vincennes, fort, 130
Virginie, 7, 15, 16, 130

W
Wager, baie de, 39
Walker, Hovenden, 31, 129, 130, 132, 140
Warren, Peter, 14, 150
Washington, George, 16, 153
Whale Point, 39
William Henry, fort, 16, 18, 131, 164
Winnipegosis, lac, 23
Wolfe, James, 18, 19, 131, 173
Wyoming, 32

Y
York, fort, 6, 21, 24
Youville, V. Dufrost